



HAL
open science

Le château des sires de Faucigny (Bonneville, Haute-Savoie)

Loïc Benoit, Mathilde Duriez, Georgie Baudry, Liliana Ceci, Sylvain
Coutterand, David Fert, Christophe Guffond, Jonathan Lair, Olivier Veissière

► **To cite this version:**

Loïc Benoit, Mathilde Duriez, Georgie Baudry, Liliana Ceci, Sylvain Coutterand, et al.. Le château des sires de Faucigny (Bonneville, Haute-Savoie): rapport de synthèse. Département de la Haute-Savoie; SAPB74. 2022. hal-04586687

HAL Id: hal-04586687

<https://hal.science/hal-04586687>

Submitted on 24 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Le château des sires de Faucigny

(Bonneville, Haute-Savoie)

Volume 1 : Texte

Loïc Benoit (dir., SAPB, Université Lumière Lyon 2 – CIHAM)

Mathilde Duriez (dir. adjoint, Université Lumière Lyon 2 - ArAr)

Avec la collaboration de

Georgie Baudry (ARTEHIS), Liliana Ceci (DCP),

Sylvain Coutterand (EDYTEM), David Fert (David Fert Création Graphique),

Christophe Guffond (SAPB), Jonathan Lair (SAPB)

Olivier Veissière (Olivier Veissière – PATRIMOINE NUMÉRIQUE)

Fouille Programmée triennale 2019-2021 – Document final de synthèse



Région : Auvergne - Rhône-Alpes

Département : Haute-Savoie

Commune : Bonneville

Code INSEE commune : 74042

Opération archéologique n° : 2213363

Arrêté d'autorisation n° : 2021/452

Type d'opération : Sondages, Etude de bâti, 2018-2021

Responsable d'opération : Loïc Benoit

Septembre 2022



« Cette étude est réalisée dans le cadre du projet « Parcours des patrimoines, de passages en châteaux », financé par le fonds FEDER dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière – Interreg V-A France Italie / ALCOTRA 2014-2020 »

LE CHÂTEAU DES SIRES DE FAUCIGNY (Bonneville, Haute-Savoie)

Volume 1 : Texte

Loïc Benoit (dir., SAPB, Université Lumière Lyon 2 – CIHAM)
Mathilde Duriez (dir. adjoint, Université Lumière Lyon 2 - ArAr)

Avec la collaboration de
Georgie Baudry (ARTEHIS),
Liliana Ceci (DCP),
Sylvain Coutterand (EDYTEM),
David Fert (David Fert Création Graphique),
Christophe Guffond (SAPB),
Jonathan Lair (SAPB)
Olivier Veissière (Olivier Veissière – PATRIMOINE NUMÉRIQUE)

Département de la Haute-Savoie
Service Archéologie et Patrimoine Bâti

Commune de Bonneville
Communauté de Communes Faucigny Glières

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes
Service Régional de l'Archéologie

Septembre 2022

« Une heure n'est pas qu'une heure, c'est un vase rempli de parfums, de sons, de projets et de climats »

Marcel Proust

AVERTISSEMENT RELATIF À LA COMMUNICABILITÉ DES RAPPORTS DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES :

Les rapports de fouilles constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant.

Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagné ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes des auteurs et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art.10).

Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du Code pénal.

REMERCIEMENTS :

APPOLONIA Lorenzo (Région Autonome de la Vallée d'Aoste)
AUMASSON Noémie (Département de la Haute-Savoie)
BAYEN Eric (INRAP)
BOCQUET Sylvie (INRAP)
BROCHARD Jean-François (CRMH, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)
CHAUVIN-DESFLEURS Evelyne (Atelier d'Archéologie Alpine)
COUDURIER-BŒUF Stéphane (Département de la Haute-Savoie, Service Archéologie et Patrimoine Bâti)
D'AGOSTINO Laurent (Atelier d'Archéologie Alpine)
DEAGE Amélie (propriétaire de la maison forte du Maney à Bonneville)
DETHARRE Dominique (Amis du château et de la Bonne ville)
DEVILLARD Laure (SRA Auvergne – Rhône-Alpes, Lyon)
GERNIGON Karim (CRA - SRA Auvergne – Rhône-Alpes, Lyon)
GOTTELAND Catherine (propriétaire de la Maison forte des Tours à Ayse)
GRANGE Michèle (propriétaire de la Maison forte de la Motte à Ayse)
GROS Leslie (Département de la Haute-Savoie, Service Communication)
GUFFOND Christophe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Unité Archéologie et Patrimoine Bâti)
JOURDAIN Cyril (Historien de l'Art)
KERSUZAN Alain (Université Lumière Lyon 2, CIHAM – UMR 5648, Lyon)
LETTERLE Frédéric (SRA Auvergne – Rhône-Alpes, Lyon)
LEVRET Titouan (Département de la Haute-Savoie, Service Archéologie et Patrimoine Bâti)
LORPHELIN Auriane (Archeodunum)
MAILHAN Christelle (Archéozoologue)
MAHFOUDI Samir (Département de la Haute-Savoie, Service Archéologie et Patrimoine Bâti)
MARGOLLIET François (Dr.)
MATHEVON Denis (UDAP 74)
MENU Cécile (Département de la Haute-Savoie, Service Communication)
MULLER Bernard (Gîte La Bergerie – Mont Saxonnex)
MURIS Myriam (Pôle Projets – Commune de Bonneville – CCFG)
NICHOLSON Steven et Fariba (propriétaires de la maison forte de Cormand à Bonneville)
OLLIVIER Laurence (SRA Auvergne – Rhône-Alpes, Lyon)
PANIOUCHKINA Viktoria (SMALT HENON TUDOR)
PELLETIER David (INRAP)
PERCHOUX Raphaël (Département de la Haute-Savoie, Service Archéologie et Patrimoine Bâti)
PEZOUS Isabelle (CCFG)
POIROT Agata (Archeodunum)
POISSON Jean-Michel (EHESS, CIHAM – UMR 5648, Lyon)

POULLE Benoit (propriétaire de la Maison forte des Tours à Ayse)
SARTORIO Gabriele (Région Autonome de la Vallée d'Aoste)
SAVOINI Serge (CCFG)
SCIABICA Bruno (B. SCIABICA – Géomètre Topographe)
SIROT Elisabeth (Université Lumière Lyon 2, CIHAM – UMR 5648, Lyon)
TUDOR Andréea (SMALT HENON TUDOR)
VALLI Stéphane (Maire de Bonneville)
VEISSIERE Olivier (O. VEISSIERE – Patrimoine Numérique)
Les membres de l'association des Amis du Château et de la Bonne Ville.
L'équipe de l'Office du Tourisme Faucigny-Glières.
Les salariés des entreprises Comte, Deluermoz et SMTP.

Un remerciement particulier à tous nos bénévoles qui ont fait preuve de motivation et d'engagement pour ces différentes opérations malgré des conditions d'intervention un peu particulières :

Campagne 2018 :

BAUDRY Georgie, BOUTOU Gwenn, DABRY Anne-Lise, DENAIN Léna, DEVIGNE Loïc, FERT David et LAVENU Camille.

Campagne 2019 :

BOUTOU Gwenn, FAGNOT Arthur, FERT David, HAVELANGE Lisa, PIERRAT Noémie, TEXIER Eva et TOURNIQUET Victoria.

Campagne 2020 :

BOUTOU Gwenn et BRANCHEREAU Simon.

Merci également à toutes les personnes ayant contribué à cette étude.

Sommaire :**PARTIE 1 :****OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE : DONNÉES ADMINISTRATIVES _____ 17**

Résumé – Notice scientifique _____ 19

Fiche signalétique _____ 23

Pièces administratives _____ 27

Générique de l'opération _____ 31

PARTIE 2 :**RÉSULTATS SCIENTIFIQUES DE L'OPÉRATION _____ 35**

Introduction _____ 37

Le projet « Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux » : connaissance, valorisation et promotion du patrimoine culturel _____ 37

Le château de Bonneville : site pilote du projet pour les acteurs français _____ 38

1. Les opérations archéologiques _____ 41

1.1. Contexte d'intervention et problématiques _____ 41

1.1.1. Contexte et secteurs d'études _____ 41

1.1.2. Problématiques _____ 43

1.2. Equipe et déroulement des opérations _____ 45

1.2.1. Equipe de recherche _____ 45

1.2.2. Calendrier des opérations _____ 45

1.2.3. Intervenants extérieurs _____ 45

1.2.4. Comité de pilotage et technique _____ 46

1.3. Diffusion des données _____ 47

1.4. Méthodologie _____ 49

1.4.1. Stratégie et objectifs _____ 49

1.4.1.1. La réunification de la documentation _____ 49

1.4.1.2. Les sondages _____ 49

1.4.1.3. L'étude de bâti _____ 51

1.4.2. Méthodes de relevés	53
1.4.2.1. Stratégie générale	53
1.4.2.2. Les relevés sur le terrain et les photographies	53
1.4.3. Système d'enregistrement	54
1.4.4. Documentation	56
1.4.5. Etudes connexes	56
1.4.5.1. Datations	57
1.4.5.2. Etude géomorphologique	57
2. Le cadre naturel	59
2.1. Cadre géographique et géologique	59
2.1.1. Contexte géographique	59
2.1.2. Contexte géologique	60
2.1.2.1. Les Grès de Bonneville	62
2.1.2.2. Molasse rouge	64
2.1.3. Tectonique du substratum anté-quadernaire	68
2.2. Contexte géomorphologique	70
2.2.1. Les formations superficielles	70
2.2.2. Les formations superficielles quadernaires	70
2.2.2.1. Les dépôts glaciaires würmiens	70
2.2.2.2. Les formations anté-würmiennes (Riss l.s.)	72
2.2.2.3. Les formations würmiennes	72
2.2.3. Pétrographie des blocs erratiques	72
2.2.4. Hydrogéologie	77
2.3. Mise en place du paysage	79
2.3.1. Les glaciations du Quadernaire	79
2.3.2. Reconstitution des différentes paléogéographies du retrait würmien	83
2.3.2.1. La déglaciation würmienne	83
2.3.2.2. Modalités du retrait glaciaire	83
2.3.3. La chronologie des fluctuations glaciaires	91
2.4. Détermination des roches utilisées dans la construction	92
2.5. Ressources locales et exploitation	94
2.5.1. Exploitations de travertins	94
2.5.2. Exploitation des «grès de Bonneville»	94
2.5.3. Exploitation de la Molasse rouge	95
2.5.4. Exploitation des calcaires massifs	95
2.5.5. Production de la chaux	96
2.6. Conclusion	98

3. Le site et son histoire	99
3.1. Historiographie	99
3.2. Situation, Contexte et Chronologie synthétique	101
3.2.1. Situation	101
3.2.2. Mentions historiques de la localité et du château	101
3.2.3. Évolution du château du Moyen âge à nos jours	102
3.2.3.1. Liaison avec le bourg	102
3.2.3.2. Disposition générale des bâtiments à l'époque médiévale	103
3.2.3.3. Evolution du château depuis le XVIII ^e siècle	104
3.2.4. Les autres sites fortifiés de Bonneville	104
3.3. Les principales sources exploitées	105
3.3.1. Les sources documentaires manuscrites	105
3.3.2. Les sources documentaires éditées	106
3.3.3. Les sources planimétriques	106
3.3.4. Peintures, lithographies et photographies	107
4. Le château de Bonneville d'après les sources écrites	109
4.1. Le château entre les XIV ^e et XVI ^e siècles	109
4.1.1. Les sources étudiées	109
4.1.2. Les édifices présents	110
4.1.3. Les matériaux mentionnés	117
4.2. Le château entre les XVII ^e et XX ^e siècles	120
4.2.1. Les sources étudiées	120
4.2.2. Les édifices présents	121
4.2.3. Les matériaux utilisés	129
4.2.4. Prisonniers et cachots aux Royales prisons de Bonneville	134
4.2.5. Oublis et redécouvertes du château de Bonneville (XX ^e siècle)	138
5. Les données des fouilles archéologiques	141
5.1. Topographie générale du site et chronologie	141
5.1.1. Organisation générale	141
5.1.2. La chronologie	144
5.2. Les vestiges enfouis	147
5.2.1. La cour seigneuriale (SD 1 et 2)	147
5.2.1.1. L'espace ES 1.1 : la chapelle castrale ?	149
5.2.1.2. Les espaces ES 1.2 et 1.6 : un axe de circulation central	153
5.2.1.3. Les espaces ES 1.3 et 1.5 : La magna aula	161

5.2.1.4. L'espace ES 1.4 : une annexe ?	169
5.2.1.5. L'espace ES 1.7 : une cave voûtée	175
5.2.2. La cour des prisons (SD 3)	181
5.2.2.1. Les strates de surface	183
5.2.2.2. L'espace ES 1.8	184
5.2.2.3. L'espace ES 1.9	188
5.3. Les prisons (Bâtiments et SD 4)	203
5.3.1. Le bâtiment ouest des prisons	203
5.3.1.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII ^e siècle)	203
5.3.1.2. Phase 3 (XVII ^e – XVIII ^e siècles)	205
5.3.1.3. Phase 4 (XIX ^e siècle)	207
5.3.1.4. Phase 5 (XX ^e siècle)	215
5.3.2. L'aile basse des prisons	219
5.3.2.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII ^e siècle)	220
5.3.2.2. Phase 2 (XIV ^e – XVI ^e siècles)	225
5.3.2.3. Phase 3 (XVII ^e – XVIII ^e siècles)	228
5.3.2.4. Phase 4 (XIX ^e siècle)	243
5.3.2.5. Phase 5 (XX ^e siècle)	247
5.3.2.6. Sondage stratigraphique (SD 4) en ES 1.22	247
5.3.3. L'aile haute des prisons	251
5.3.3.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII ^e siècle)	252
5.3.3.2. Phase 2 (XIV ^e – XVI ^e siècles) ?	252
5.3.3.3. Phase 4 (XIX ^e siècle)	253
5.3.3.4. Phase 5 (XX ^e siècle)	259
5.3.4. Le bâtiment du gardien	260
5.3.4.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII ^e siècle)	260
5.3.4.2. Phase 4 (XIX ^e siècle)	263
5.3.4.3. Phase 5 (XX ^e siècle)	267
5.4. De nombreux graffitis	269
6. Le mobilier	271
6.1. Céramique, verre et matériaux de construction	271
6.1.1. Le mobilier céramique : vaisselle	271
6.1.1.1. Terre vernissée	275
6.1.1.2. Faïence	277
6.1.1.3. Service vert	280
6.1.1.4. Porcelaine	281
6.1.2. Autre mobilier	281

6.1.3. Le mobilier en verre	283
6.1.4. Matériel de construction	285
6.1.5. Conclusions	288
6.2. Le petit mobilier	289
6.2.1. La cour seigneuriale	289
6.2.1.1. Méthodologie appliquée	289
6.2.1.2. Analyse	291
6.2.2. La cour des prisons	294
6.2.3. La tour sud-ouest et ses environs	295
6.2.4. Conclusion	296
6.3. Le lapidaire	297
7. Eléments de synthèse	299
7.1. Eléments de chronologie	299
7.1.1. Le château en tant qu'édifice élitare	299
7.1.2. Les prisons au sein du château de Bonneville	301
7.2. Organisation du château de Bonneville	304
7.2.1. Un édifice élitare de plan régulier	304
7.2.2. Un plan assez commun	305
7.2.3. Une occupation carcérale partielle	306
7.3. Construire le château de Bonneville	309
7.3.1. Les fondations	309
7.3.2. Les élévations	309
7.4. Le château : Les sources manuscrites face aux vestiges	312
7.5. Le château des sires de Faucigny : modélisation 3D et hypothèse de restitution architecturale	315
7.5.1. Modélisation 3D des vestiges	315
7.5.2. Hypothèse de restitution de la cour seigneuriale au XIV ^e siècle	316
8. Le réseau de fortifications dans le proche périmètre du château de Bonneville	319
8.1. Contexte et stratégie	319
8.1.1. Contexte de réalisation et enjeux	319
8.1.2. Stratégie d'approche	320
8.2. La maison forte des Roches / du Rocher	321
8.2.1. Situation	321
8.2.2. Données bibliographiques	321
8.2.3 : Observations de terrain	322
8.3. La maison forte de Pressy	323

8.3.1. Situation	323
8.3.2. Données bibliographiques	323
8.3.3. Observations de terrain	325
8.3.4. D'après les sources iconographiques	328
8.4. La maison forte de Cormand	329
8.4.1. Situation	329
8.4.2. Données bibliographiques	329
8.4.3. Observations de terrain	330
8.4.4 D'après les sources	340
8.5. La maison forte du Maney	342
8.5.1. Situation	342
8.5.2. Données bibliographiques	343
8.5.3. Observations de terrain	343
8.5.4. D'après les sources	347
8.6. La maison forte de Pontchy	348
8.2.1. Situation	348
8.2.2. Données bibliographiques	349
8.2.3 : Observations de terrain.	349
8.7. La maison forte des Tours, Château Blanc	352
8.7.1. Situation	352
8.7.2. Données bibliographiques	352
8.7.3. Observations de terrain	353
8.7.4. D'après les sources	359
8.8. La maison forte d'Asnières	360
8.8.1. Situation	360
8.8.2. Données bibliographiques	360
8.8.3. Observations de terrain	361
8.9. La maison forte de la Motte	368
8.9.1. Situation	368
8.9.2. Données bibliographiques	368
8.9.3. Observations de terrain	371
8.10. Synthèse	380
9. Conclusions et perspectives de recherche	381
9.1. Entre études, restaurations et valorisations	381
9.2. Le patrimoine faucignerand : perspectives de recherche	382

BIBLIOGRAPHIE :	383
1 : Sources manuscrites et publiées :	384
2 : Bibliographie générale :	385
3 : Rapports d'opérations et mémoires :	395
4 : Etude de mobilier :	398
5 : Géologie, Géomorphologie :	401

PARTIE 1 :
OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE :
DONNÉES ADMINISTRATIVES



Fig 1 : Vue générale du château de Bonneville après restauration. Cliché : Communauté de communes Faucigny-Glières.

RÉSUMÉ – NOTICE SCIENTIFIQUE

Auteur : BENOIT Loïc (SAPB, Université Lumière Lyon 2 – CIHAM)

Numéro d'OA : 2213363

Responsable de l'opération : BENOIT Loïc (SAPB, Université Lumière Lyon 2 – CIHAM)

Responsable adjoint de l'opération : DURIEZ Mathilde (Université Lumière Lyon 2 – ArAr)

Nature de l'opération : Sondages, Etude de bâti, 2018-2021

Couverture géographique : Auvergne - Rhône-Alpes > Haute-Savoie (74) > Bonneville

Code INSEE de la commune : 74042

Mots-clés du thésaurus : aula, château, chapelle, communs, prisons, baies, courtine, tour, cellier

Chronologie : Moyen Âge, Bas Moyen Âge, Époque Moderne, Époque Contemporaine

Keywords : Medieval Period, Middle Age, Fortifications, Prisons, Great hall

Titre : Bonneville (Haute-Savoie)

Sous-titre : Château des sires de Faucigny

Les opérations archéologiques programmées menées au sein du château des sires de Faucigny à Bonneville s'inscrivent dans le cadre du programme européen ALCOTRA 2014-2020 (projets franco-italiens), au sein duquel un projet de coopération nommé « Parcours des patrimoines, de passages en châteaux (2018- 2022) », relatif à l'étude et la valorisation des relations entre un château et son terroir, a été mis en place. Le château des sires de Faucigny à Bonneville est l'un des deux sites témoins pour la France, avec la maison forte de la Frasse à Sallanches.

Ces recherches découlent également de la volonté du Département de la Haute-Savoie de poursuivre la logique d'études castrales initiée en 2010 avec le projet « A.V.E.R – des montagnes de châteaux » et pour lequel les sites témoins étaient les châteaux d'Allinges.

Bonneville se situe en fond de la moyenne vallée de l'Arve à environ trente kilomètres au sud-est de Genève. Localisé au cœur de l'ancien territoire du Faucigny, le château domine la vallée depuis un éperon culminant à 460 m d'altitude en rive droite de l'Arve [Fig. 1]. Le site, modeste au Moyen Âge, n'a eu de cesse de s'agrandir avec la fusion des territoires de Saint-Étienne et d'une partie de celui d'Ayse (1839), de Pontchy (1961) et de la Côte d'Hyot (1964). Son emplacement au croisement de plusieurs axes routiers historiques importants menant à Genève, Cluses, la Roche-sur-Foron, mais aussi en Italie lui a permis de se développer. L'agglomération possède une topographie alliant zones inondables et molard rocheux. Le château, installé sur un petit éperon, domine les plaines avoisinantes et sert ici de point de contrôle sur l'espace environnant dont notamment un passage sur l'Arve.

Bonneville aurait porté à ses débuts le nom de Tucinges, localité faucignerande attestée au XIII^e siècle, située en rive gauche de l'Arve, mais relevant de la paroisse genevoise de Saint-Pierre. Le nom de

Bonneville découlerait, quant à lui, de l'octroi de franchises municipales concédées en 1283. Dès 1262, Agnès de Faucigny, alors mariée à Pierre de Savoie, déclare que ce dernier a fait construire à ses propres frais le lieudit « Tucinges » dans la vallée de Faucigny. La même année, Tucinges est dotée de chartes de franchises. En 1269, Tucinges sera désigné comme *castrum* puis comme *domum* l'année suivante. Pour Jean-Yves Mariotte, il est alors peu probable qu'un château ait existé dès lors, les fortifications évoquées en 1270 ne désignant, selon ce même auteur, que le bourg et un éventuel édifice fortifié.

À la fin du XIII^e siècle, Béatrix de Faucigny, fille d'Agnès et de Pierre, donne à son cousin, Amédée comte de Savoie, différents châteaux faucignerands, dont celui de Bonneville en mai 1293, ce qui constitue la première véritable mention du site de Bonneville. Le site restera au cœur du conflit delphino-savoyard même si ce dernier n'atteindra jamais les portes de la ville. La Savoie récupère le château de Bonneville et son bourg en 1355 à la suite du traité de Paris mettant un terme à la guerre. Après la fin de ce conflit, le site perdra en importance stratégique dans la mesure où il se situe au cœur des terres savoyardes. Il restera toutefois un pôle économique et une résidence importante au XV^e siècle.

Entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle, la forteresse est en partie transformée en prisons. Ces dernières demeureront utilisées officiellement jusqu'en 1933. Après sa fermeture en tant qu'espace carcéral, le site tombera peu à peu en ruine si bien qu'il sera fermé au public dans les années quatre-vingt. Le projet de restauration actuel vise une réouverture au public par le biais d'un espace ouvert associé à un musée.

Les opérations archéologiques réalisées par le Département s'inscrivent à la suite de premiers travaux engagés depuis 2003 sur le château (dir. S Bocquet puis L. D'Agostino). La troisième année du programme de recherche pluriannuel 2019-2021 visait la réalisation d'un rapport de synthèse reprenant l'ensemble des données issues des opérations archéologiques menées par le Département, l'exploration de l'ensemble des sources manuscrites conservées ainsi que la réalisation d'un état des lieux des résidences élitaires médiévales entourant le site castral de Bonneville.

Entre 2018 et 2019, les fouilles sédimentaires réalisées dans les différentes cours du château ont permis de mettre au jour cinq bâtiments distincts ainsi que deux espaces de circulation conservés sous les remblais des périodes Moderne et Contemporaine. Ces ensembles médiévaux méconnus prennent appui sur la courtine et fonctionnent avec cette dernière.

La campagne 2020 s'est essentiellement concentrée sur le bâti conservé au sein des prisons. Cette étude, associée à un petit sondage dans une des pièces, a permis de confirmer l'emplacement de la troisième tour ronde médiévale et de replacer les bâtiments carcéraux dans la chronologie du site.

L'ensemble de ces études, mises en parallèle avec les découvertes issues de l'archéologie préventive (dir. S. Bocquet 2018 – 2020), a permis de mettre en évidence six phases de construction comprise entre la fin du XIII^e siècle, période d'édification du château, et le XX^e siècle où le site est abandonné. L'occupation médiévale voit une faible évolution de l'occupation au sol au profit de réaménagements internes des bâtiments existants tandis que la transformation en prison du site castral, entre les XVI^e et XVII^e siècles, implique de grands bouleversements dans l'organisation du site avec de nombreux terrassements et la création de bâtiments ex nihilo [Fig. 2].

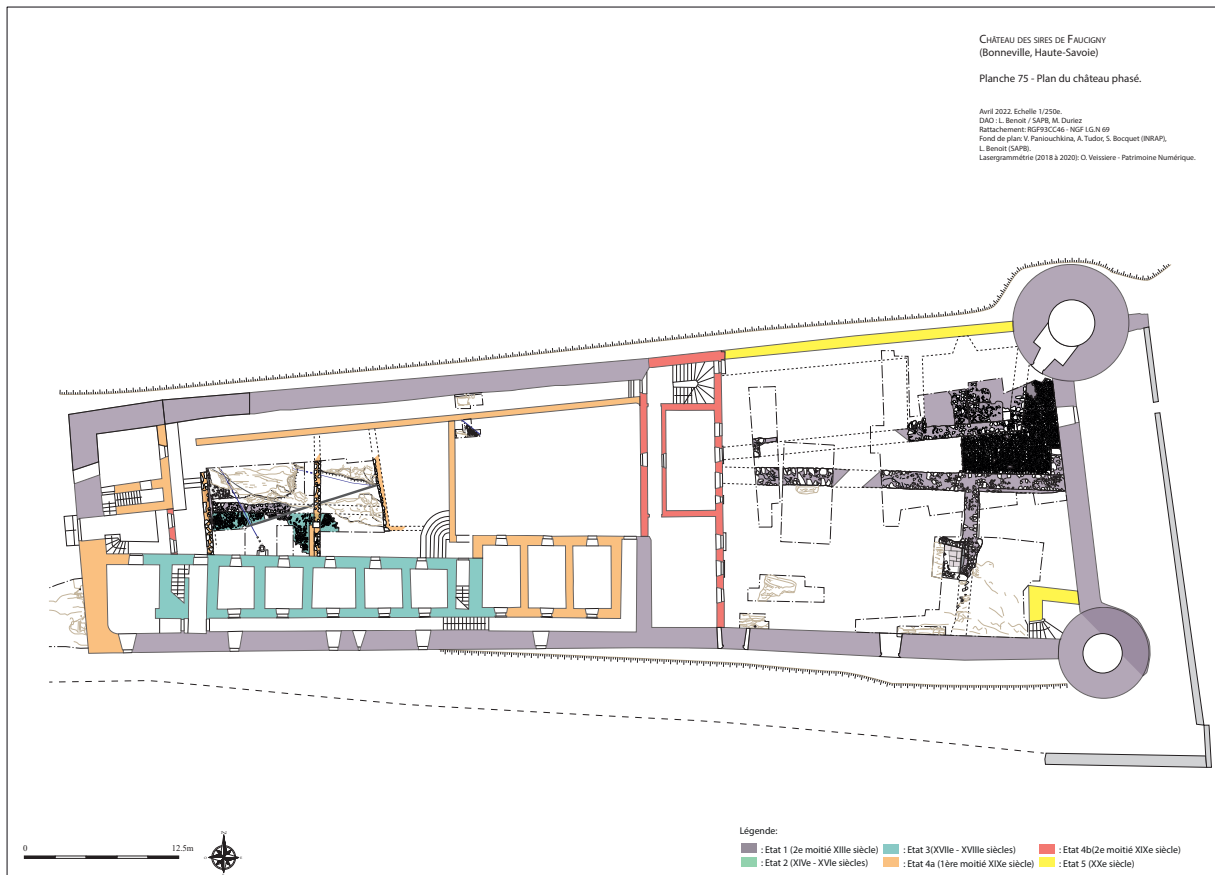


Fig 2 : Phases de construction du château. DAO : L. Benoit.

La consultation et l'exploitation des sources comptables médiévales et modernes, non explorées jusqu'à présent, a permis la mise en perspectives des différents aménagements disparus, mais aussi de comprendre la construction et l'entretien du site et d'interroger les problématiques liées aux matériaux de construction. Grâce au nombre d'interventions réalisées, le château de Bonneville est ainsi l'un des sites castraux les mieux documentés du département haut savoyard.

Enfin, les questionnements liés au contrôle du territoire ont permis la mise en place d'un appendice dédié au réseau de constructions élitaires secondaire entourant le château de Bonneville. Outre la documentation de huit sites fortifiés relativement discrets, leur étude a permis de saisir les modalités du contrôle du territoire durant le Moyen Âge, mais aussi d'observer les différentes typologies de résidences élitaires. Ce travail d'inventaire et de documentation viendra compléter la carte archéologique locale.

Les résultats obtenus par ces opérations archéologiques mettent en exergue un bâtiment au phasage plus complexe qu'envisagé initialement avec de nombreux changements dans l'organisation interne. Si l'occupation longue s'accompagne de purge régulière des niveaux anciens, le potentiel archéologique et patrimonial du château des sires de Faucigny est bien réel. En l'état, de nombreuses questions restent sans réponse. Toutefois, les investigations se poursuivent dans le cadre de l'archéologie préventive en lien avec la restauration du site. Elles permettront ainsi d'éclaircir les dernières zones d'ombre en prévision de la publication monographique.

FICHE SIGNALÉTIQUE

LE SITE :

Nom du site : Château de Bonneville
Lieu-dit : Château des sires de Faucigny
Commune : Bonneville
Département : Haute-Savoie (74)
Région : Auvergne – Rhône-Alpes
Coordonnées Lambert 93 :
X : 963313.84 m
Y : 6558930.48 m
Z : 455.79 m

Références cadastrales (2010) :

Commune : Bonneville
Année : 2010
Section : AM
Parcelles : 177

STATUT JURIDIQUE :

Propriétaire : Commune de Bonneville
Protection : Inscription au titre des Monuments Historiques – 3 novembre 1987.

L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE :

Type d'opération : Etude de bâti et sondage – Document final de Synthèse
Arrêté d'autorisation n° : 2021/452
Opération archéologique n° : 22 13363
Responsable d'opération : Loïc Benoit
Responsable adjoint d'opération : Mathilde Duriez

MOTS-CLÉS DES THÉSARUS :

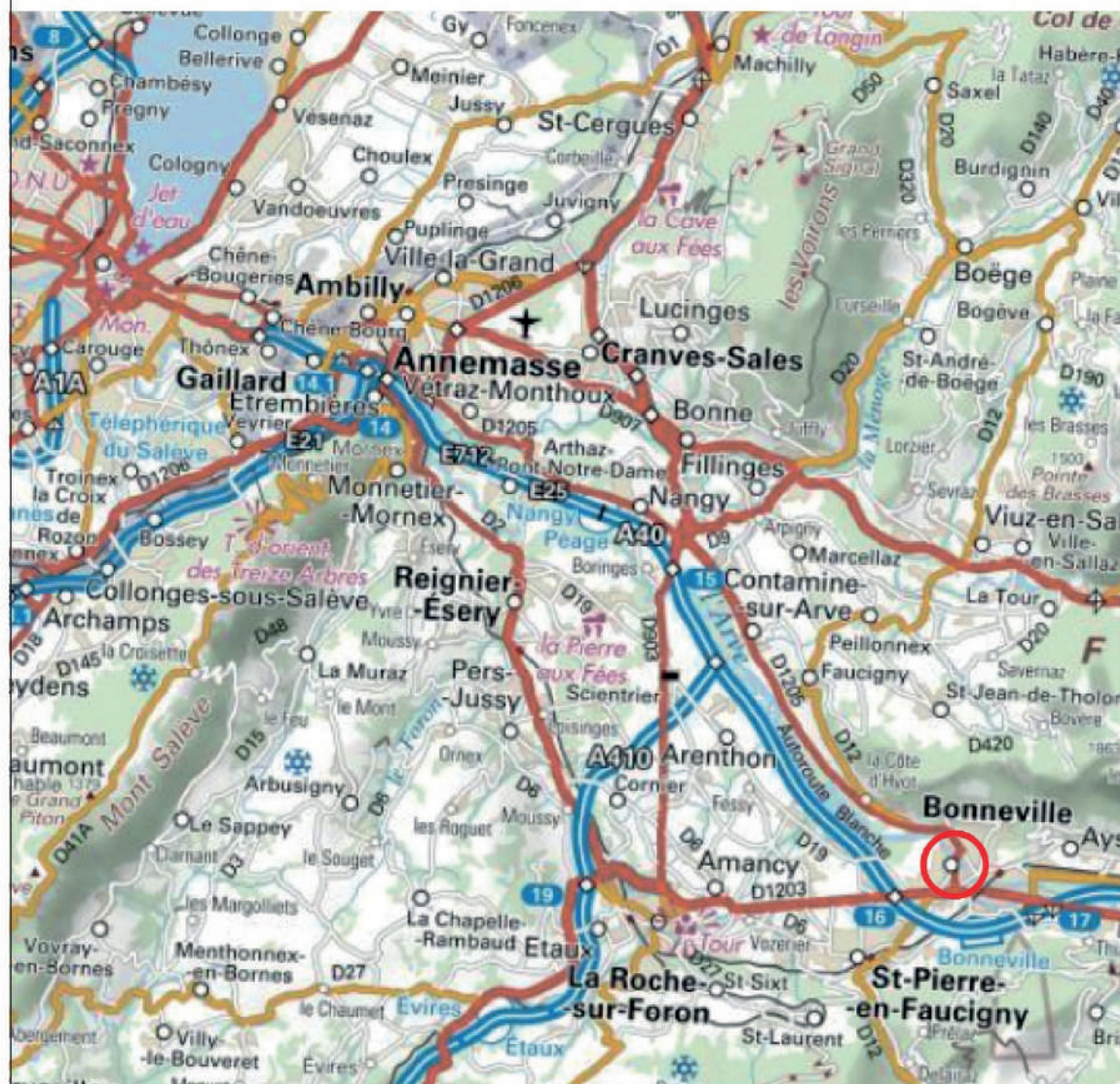
Chronologie : Moyen Âge, Bas Moyen Âge, Époque Moderne
Interprétation : Château, Prisons, Cours, Aula, Chapelle, Cellier.

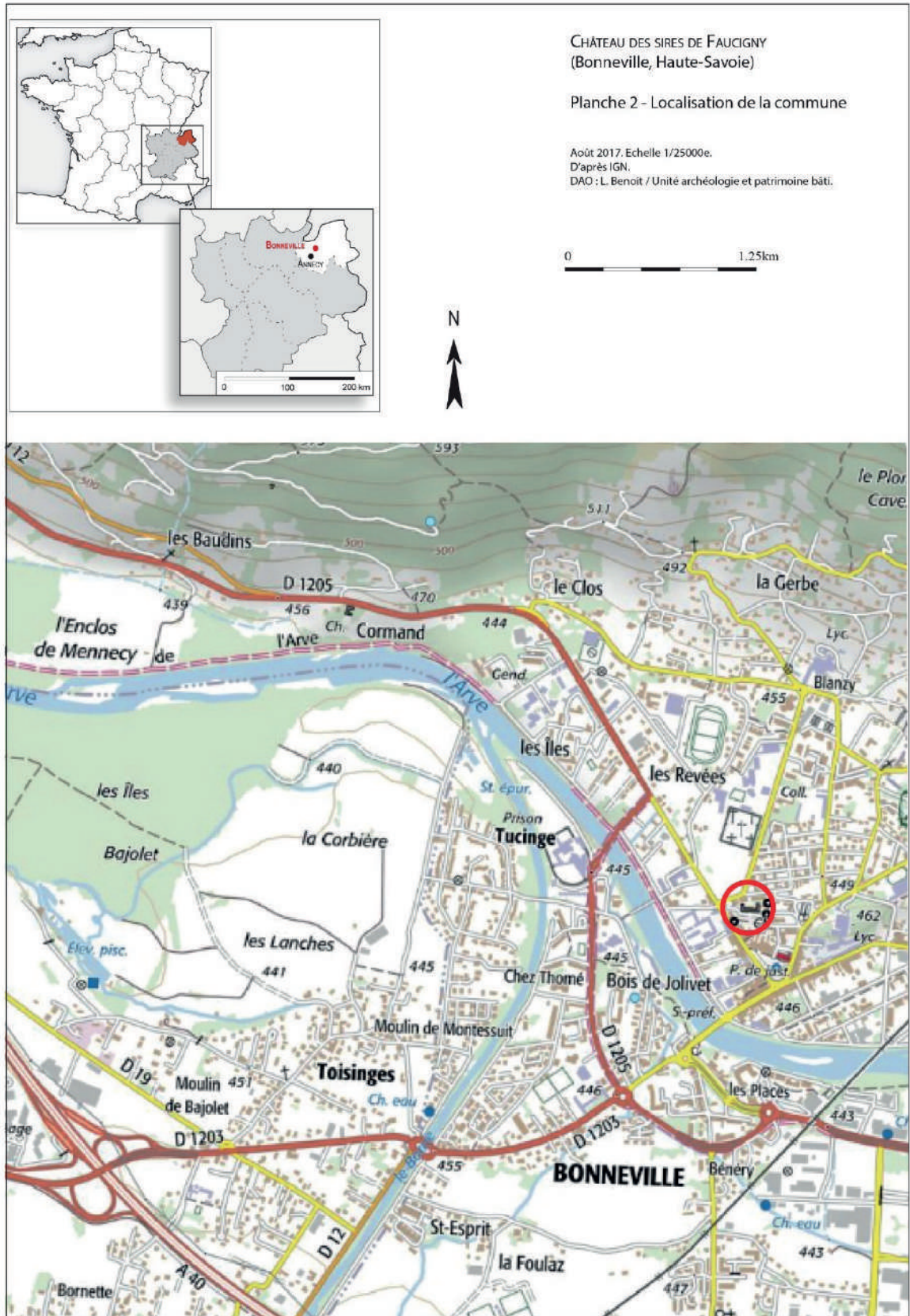


CHÂTEAU DES SIRE DE FAUCIGNY
(Bonneville, Haute-Savoie)

Planche 1 - Localisation de la commune

Août 2017. Echelle 1/250000e.
D'après IGN.
DAO : L. Benoit / Unité archéologie et patrimoine bâti.





CHÂTEAU DES SIRES DE FAUCIGNY
(Bonneville, Haute-Savoie)

Planche 3 - Plan général de la commune

Août 2017. Echelle 1/2500e.
DAO : M. Chevalier (UAPB / 2010) -
L. Benoit (UAPB / 2016).
Fond de plan: Cadastre.



Echelle: 1/2500^{ème}

0 50 100 m

- | | | | |
|--|---|--|-----------------------|
| | tracé du souterrain d'après scanner | | bâti |
| | tracé d'après croquis de terrain ou photographie aérienne | | réseau viaire |
| | emprise schématique (approximative) | | réseau hydrographique |
| | tracé d'après cadastre, relevé photogrammétrique ou topographique | | couverture conservée |
| | parcelle | | |



PIÈCES ADMINISTRATIVES

- Autorisation de travaux : DRAC Auvergne - Rhône-Alpes, Service Régional de l'Archéologie



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Arrêté n° 2019/408 du **28 MARS 2019**
portant autorisation de fouille programmée.

Le Préfet de région ;
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-408 du 05 décembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales ;

Vu l'arrêté 2018-14 du 24 décembre 2018, portant délégation en matière d'attributions générales, à Monsieur Eric Bultel, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, subdélégation de signature est donnée en matière d'administration générale à Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle architecture et patrimoine, M. Bastien Colas, directeur régional adjoint, responsable du pôle création, médias et industries culturelles, à Mme Jacqueline Broll, responsable du pôle action culturelle et territoriale et à Monsieur Stéphan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement subdélégation est donnée à M. Karim Gernigon, conservateur régional de l'archéologie, à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, conservatrice régionale adjointe de l'archéologie et à M. François Dumoulin, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;
Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR842018000204, de demande d'opération archéologique arrivé le 24 décembre 2018 ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR842018000177, de demande d'opération archéologique arrivé le 11 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Est en date du 5 février 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Loïc BENOIT est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2021, sise en :

RÉGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
• DÉPARTEMENT : HAUTE-SAVOIE
COMMUNE : BONNEVILLE

Cadastre : Section : AM, Parcelle(s) : 177

Intitulé de l'opération : Château Comtal.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Code de l'opération : **2213363**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

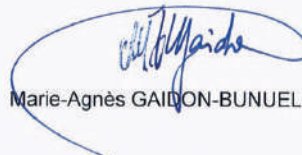
Article 5 - prescriptions particulières

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Loïc BENOIT.

Fait à Lyon, le

28 MARS 2019

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Marie-Agnès GAILLON-BUNUEL

COPIES A :

Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)

Mairie(s)

Gendarmerie

Propriétaire(s) du(des) terrain(s)

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

SUIVI ADMINISTRATIF ET SCIENTIFIQUE

Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne – Rhône-Alpes :

GERNIGON Karim, Conservateur régional de l'Archéologie

OLLIVIER Laurence, Ingénieur d'étude en charge de la Haute-Savoie

DEVILLARD Laure, Suivi des opérations d'archéologie programmée, Secrétariat de la CTRA

Service Archéologie et Patrimoine Bâti, Conseil Départemental de la Haute-Savoie (SAPB) :

GUFFOND Christophe, Responsable de l'unité

PERCHOUX Raphaël, chargé de coordination des projets européens

Direction Culture Patrimoine, Conseil Départemental de la Haute-Savoie :

POPOVICS Christophe, Directeur

AUMASSON Noémie, Conservatrice

Commune :

VALLI Stéphane, Maire

Communauté de Commune Faucigny Glières :

SAVOINI Serge, Président

MURIS Myriam, pôle projet

PEZOUS Isabelle, Directrice des Services Techniques

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'OPÉRATION

BENOIT Loïc (SAPB, Université Lumière Lyon 2, CIHAM – UMR 5648)

RESPONSABLE ADJOINT DE L'OPÉRATION

DURIEZ Mathilde (Université Lumière Lyon 2 – ArAr – UMR 5138)

INTERVENTION SUR LE TERRAIN

BENOIT Loïc (SAPB, Université Lumière Lyon 2, CIHAM), DURIEZ Mathilde (MOM – ARAR – UMR 5138)

Bénévoles : BAUDRY Georgie, BOUTOU Gwenn, BRANCHEREAU Simon, DABRY Anne-Lise, DENAIN Léna, DEVIGNE Loïc, FAGNOT Arthur, FERT David, HAVELANGE Lisa, PIERRAT Noémie, LAVENU Camille, TEXIER Eva et TOURNIQUET Victoria.

RELEVÉS ARCHÉOLOGIQUES

BAUDRY Georgie, BENOIT Loïc, BOUTOU Gwenn, BRANCHEREAU Simon, DABRY Anne-Lise, DENAIN Léna, DEVIGNE Loïc, DURIEZ Mathilde, FAGNOT Arthur, FERT David, HAVELANGE Lisa, PIERRAT Noémie, LAVENU Camille, TEXIER Eva et TOURNIQUET Victoria.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE ET RELEVÉS SCANNER 3D

VEISSIERE Olivier (O. Veissiere – Patrimoine Numérique)

ORTHOPHOTOGRAPHIES EN PLAN ET DES ÉLÉVATIONS

BENOIT Loïc (SAPB)
VEISSIERE Olivier (O. Veissiere – Patrimoine Numérique)

TOPOGRAPHIE DE CHANTIER

BENOIT Loïc, DURIEZ Mathilde

PHOTOGRAPHIES

BENOIT Loïc, DURIEZ Mathilde

RECHERCHES DOCUMENTAIRES

BENOIT Loïc, GUFFOND Christophe, LAIR Jonathan

ÉTUDE DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

BAUDRY Georgie, CECI Liliana

ÉTUDE GÉOMORPHOLOGIQUE

COUTTERAND Sylvain

DATATIONS RADIOCARBONE

CENTRE DE DATATION PAR LE RADIOCARBONE (UNIVERSITÉ CLAUDE-BERNARD – LYON 1)
POZNAN RADIOCARBON LABORATORY (POLOGNE)

DATATIONS DENDROCHRONOLOGIQUES

DORMOY CHRISTIAN (ARCHÉOLABS)

RÉDACTION DU RAPPORT

BAUDRY Georgie, BENOIT Loïc, CECI Liliana, COUTTERAND Sylvain, DURIEZ Mathilde,
GUFFOND Christophe, LAIR Jonathan

CARTOGRAPHIE, INFORMATISATION DES RELEVÉS

BENOIT Loïc, DURIEZ Mathilde, LAIR Jonathan, VEISSIERE Olivier

MISE EN FORME ET ÉDITION DU RAPPORT

LAIDEBEUR Jocelyn (ButterMilk Design Graphique et Photo)

PARTIE 2 : RÉSULTATS SCIENTIFIQUES DE L'OPÉRATION

INTRODUCTION

LOÏC BENOIT (SAPB) ET CHRISTOPHE GUFFOND (SAPB)

Le projet « Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux » : connaissance, valorisation et promotion du patrimoine culturel

Sur un plan historique, le développement d'un territoire passe notamment par sa maîtrise et sa protection – incarnées par les châteaux au Moyen Âge –, sa valorisation agricole par le développement d'un ou de terroirs spécifiques, et la construction d'un réseau de communications assurant la bonne circulation des hommes et des marchandises.

Ce constat a alimenté l'esprit du projet européen « Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux » dans le cadre du Plan Intégré Territorial « Parcours » (2019-2022).

Construit pour répondre à l'objectif 3.1 « Augmenter l'attractivité et l'utilisation durable » des territoires, ce projet a associé la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, le Département de la Haute-Savoie, les Communautés de Communes Faucigny-Glières et du Pays du Mont-Blanc. La problématique commune développée par les partenaires transfrontaliers a donc été la relation entre les lieux de pouvoirs et les terroirs, du Moyen Âge à nos jours. Côté français, trois sites pilotes ont été retenus : le château de Bonneville, le coteau viticole de la Côte d'Arve¹ et le château de la Frasse à Sallanches². Les travaux menés ont visé d'abord à l'amélioration de la connaissance relative aux sites et problématiques du projet, afin, ensuite, de constituer un fonds pour des valorisations à venir, plus particulièrement au sein du château de Bonneville. En effet, ce projet « Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux » permet au partenaire Communauté de Communes Faucigny Glières de financer une partie des travaux projetés dans le cadre du projet de restauration du château de Bonneville avant l'aménagement d'un espace muséographique destiné à valoriser la dimension mémorielle issue de l'ancien Musée de la Résistance de Bonneville (qui se situait jusqu'au début des années 2000 dans la rue Sainte-Catherine), de même que l'histoire du Faucigny.

La relation entre les lieux de pouvoir et le terroir s'incarne tout particulièrement dans la Côte d'Arve, coteau d'adret qui se développe de Fillinges à Châtillon-sur-Cluses et qui accueille la culture de la vigne au moins depuis le XI^e siècle. En effet, en 1083, Guy de Faucigny fonde le prieuré clunisien de Contamine

1 Une étude ethnographique a été confiée à Gilles Armani : GILLES ARMANI, *Etude ethnographique des coteaux d'Ayze*, Projet Parcours des Patrimoines de Passages en Châteaux, 2019, 95 p. ; une pré-étude historique a été menée par Alain Mélo : ALAIN MELO, *Quelques éclairages historiques sur le vignoble de la Côte d'Arve*, Département de la Haute-Savoie/AXALP, 2020, 84 p. ; un inventaire patrimonial est actuellement (janvier 2022) en cours sous la conduite de Samir MAHFOUDI.

2 Sur le château de la Frasse à Sallanches, une opération de documentation historique assortie de sondages dans les élévations a été menée en 2021 sous la direction de Loïc BENOIT. Un rapport est destiné à être rendu dans le courant de l'année 2022. Par ailleurs, une surveillance de travaux a été assurée également sous la direction de Loïc BENOIT sur la maison forte des Rubins à Sallanches : BENOIT LOÏC, *Maison forte des Rubins : élévations intérieures (Sallanches, Haute-Savoie)*, Rapport d'opération archéologique, Département de la Haute-Savoie, décembre 2020, 342 p.

en le dotant de nombreux biens au premier rang desquels se trouvent des vignes³. On imagine d'autant plus que le terroir viticole est déjà bien développé, que des vignes de ce même coteau sont données au prieuré de Peillonnex entre 1015 et 1019, à *Bosco* (La Côte d'Hyot) et à Ayze⁴ ou encore à l'abbaye de Sixt au milieu du XII^e siècle⁵. En 1221 la chartreuse du Reposoir se voit donner des vignes à la Crète (Thyez)⁶, ou, pour arrêter une énumération au demeurant non exhaustive, 200 fosserées de vignes (presque 7 hectares et demi) sous le Colmat et sous Putygnier (Châtillon) contribuent à la fondation de la chartreuse de Mélan en 1285⁷. Les vignes ne sont pas des cultures réservées aux congrégations religieuses. D'abord, nous noterons que les fondations précitées bénéficient toutes de donations de parcelles déjà cultivées, appartenant aux seigneurs bienfaiteurs d'alors. Ensuite, les seigneurs de Faucigny, comte de Genève et autre comte de Savoie ne se défont pas de toutes leurs vignes au profit des moines, mais détiennent, voir procèdent régulièrement à des acquisitions de parcelles de vignes. En 1339, dans le mandement du château de Faucigny le Dauphin possède 60 fosserées de vigne pouvant valoir 60 livres genevoises au lieu-dit La Perrine (sur la commune de Contamine)⁸. A la même date, le même Dauphin possède à La Côte d'Hyot 500 fosserées de vignes relevant d'un même clos, dont la gestion semble rattachée au château de Bonneville⁹. En 1358, le comte de Savoie Amédée VI achète, pour la somme de 300 florins d'or bon poids 500 fosserées (18 hectares¹⁰ !) de vignes à la côte d'Hyot¹¹.

La place de la vigne dans le terroir de la *Côte d'Arve*¹² est ainsi séculaire – au minimum – et le fait des princes. Ce coteau qui s'étend de Fillinges à Châtillon-sur-Cluses est encadré de châteaux des seigneurs de Faucigny (Bonne, Faucigny, Bonneville, Cluses et Châtillon) et jalonné de maisons fortes (Villy, le Maney, Pressy, Montvuagnard, Asnières...). La relation entre la vigne et les lieux de pouvoir est donc évidente et plus particulièrement avec celui qui incarne le pouvoir central du Faucigny à partir de la fin du XIII^e siècle.

3 BOUCHAGE, François, *Le prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) et les sœurs du même lieu*, Chambéry, 1889, p. 2.

4 LULLIN Paul, LE FORT Charles, *Regeste genevois*, 1866, p. 45, acte 159, citant GUICHENON Samuel, *Bibliotheca sebusiana, sive variarum chartarum, diplomatum, foundationum*, Lyon, 1640, chapitre XL, p. 88-89

5 La donation est ratifiée en 1248 par le seigneur de Faucigny - RANNAUD Marie, *Histoire de Sixt*, Annecy, 1916, p. 41.

6 FALCONNET Jean, *La chartreuse du Reposoir au diocèse d'Annecy*, Montreuil-sur-Mer, 1895, p. 17.

7 FEIGE Hilaire, *Histoire de Mélan, monastère de moniales chartreuses*, Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, XX, 1898, p. 36.

8 C. FAURE, « Description des droits du Dauphin sur le Faucigny (1339) », *Revue Savoissienne* 1909, p. 26

9 CARRIER Nicolas, LA CORBIERE Matthieu (de), *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2005, p. 9.

10 une fosserée = 3,68 ares (M. MESSIEZ, *Les vignobles des pays du Mont-Blanc*, p. 22)

11 C. LAVOREL, « Cluses et le Faucigny », tome I, p. 77. Le florin d'or de « bon poids » de 2,98 g est différent du florin de « petit poids », qui fait 2,67 g. Une fosserée équivaut à environ 3 à 3,5 ares d'après N. CARRIER, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Age – Economie et société, fin XIII^e-début XVI^e siècle*, L'Harmattan, 2001, p. 566.

12 Désignation empruntée à Pierre Broise, dans aussi BROISE Pierre, *Genève et son territoire dans l'Antiquité*, Latomus, 1974.

Le château de Bonneville : site pilote du projet pour les acteurs français

Installé sur un molard¹³ rocheux à une trentaine de kilomètres au sud-est de Genève, le château de Bonneville se dresse à 460 m d'altitude. Il dominait alors une ville-neuve défendue par une enceinte, quatre portes fortifiées ainsi que deux maisons fortes : celle dite du Rocher ainsi que celle de Pressy, toutes deux disparues aujourd'hui. De plus, la forteresse jalonnait les axes de circulation faucignerands desservant Genève et Cluses et veillait sur un passage du torrent de l'Arve [Fig. 3].

La localité et le château apparaissent clairement dans les textes dans le courant de la deuxième moitié du XIII^e siècle¹⁴. Toutefois, ses origines pourraient remonter plus en amont avec l'évolution et la fortification de la ville de Tucinges, actuelle Toisinges, accolée à Bonneville. L'agglomération appartient au XIII^e siècle à la famille de Faucigny, alors alliée au Dauphin de Viennois. Le château apparaît comme l'une des résidences principales de cette famille et comme la nouvelle capitale du Faucigny, venant ainsi remplacer le château de Châtillon. La forteresse est au cœur du conflit delphino-savoyard, opposant la famille



Fig 3 : L'Arve et Bonneville en arrière-plan. Lithographie : Dandiran – Fond Payot, cote 500, Département de la Haute-Savoie.

13 Terme local désignant un affleurement rocheux.

14 BENOIT, DURIEZ R-2018 ; BOCQUET R-2019 ; BLONDEL 1956 ; CARRIER, CORBIERE 2005 ; D'AGOSTINO R-2016.



Fig 4 : Les intérieurs du château avant le projet de restauration. Clichés : C. Guffond.

de Savoie à celle des Dauphin-Faucigny, même si la guerre n'atteint, semble-t-il, jamais les portes de la ville. À partir de 1355, la sirie de Faucigny et les fortifications associées passent aux mains du Comte de Savoie par le biais du traité de Paris. Le site perd alors son intérêt défensif, mais garde un rôle économique, administratif et juridique important. Dès le XVI^e siècle, des prisons sont peu à peu installées au sein du château, mais les bâtiments semblent déjà quelque peu ruinés. Les prisons font l'objet de modifications importantes aux XVIII^e et XIX^e siècles et sont utilisées en tant que prison d'État jusqu'au début du XX^e siècle. Le reste des constructions internes du site castral disparaît entre les XVII^e et XVIII^e siècles. Le site tombe alors quelque peu en ruines au XX^e siècle, n'étant entretenu que très sporadiquement jusqu'à l'actuel projet de restauration [Fig. 4].

Le château de Bonneville semble avoir été un des sites majeurs du Faucigny. Outre son statut de résidence princière, il incarne un renouveau dans l'architecture castrale. Il s'agit alors d'un château dit « de ville », lié à l'implantation d'une ville-neuve. S'il respecte globalement le schéma des *castra* locaux (haute cour, plain château et bourg), sa construction et son organisation paraissent assez singulières et encore mal connues.

Le programme de recherche, entamé dès 2018, s'inscrit dans une volonté d'acquisition de connaissances liée à un projet de mise en valeur à l'échelle du territoire « Espace Mont-Blanc ». Aussi, l'importance historique et la méconnaissance de ce site princier, de même que son lien avec un projet de valorisation local et départemental participent grandement à l'intérêt scientifique de cette étude.

1. LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Loïc BENOIT (SAPB)

1.1. Contexte d'intervention et problématiques

1.1.1. Contexte et secteurs d'études

Sans décrire à nouveau l'ensemble du cadre d'étude lié à ce projet, explicité en introduction, il convient d'apporter un certain nombre de précisions concernant les orientations et les choix retenus pour ce programme de recherche.

Nous l'avons vu, plusieurs aspects techniques concernent le château de Bonneville. En effet, ce dernier fait l'objet d'études et de restaurations, l'archéologie est donc présente dans plusieurs cadres, multipliant ainsi les opérateurs. Si l'aspect recherche et mise en valeur fait appel à l'archéologie programmée, gérée par le Service Archéologie et Patrimoine Bâti du Département de la Haute-Savoie, les restaurations de ce monument historique amènent des prescriptions en archéologie préventive sur les zones concernées. Aussi, depuis 2011, plusieurs opérateurs (Hadès en 2011 puis l'INRAP 2017-2018) se sont chargés des études des courtines du château qui ont fait l'objet de restaurations multiples¹⁵ **[Planche 9]**.

L'intervention initiale d'archéologie programmée, commencée en 2018¹⁶ et associée au projet européen PITER (2019-2021), visait la compréhension globale de l'espace appelé « cour seigneuriale » par le biais de trois années de fouilles archéologiques programmées dans la mesure où cet espace n'était, à l'origine, pas soumis aux travaux d'aménagement **[Fig. 5]**. Toutefois, l'émergence, dans le courant de l'année 2018, d'un projet d'accueil du public au sein de cette zone a quelque peu modifié le plan d'action. La mairie ayant à cœur d'ouvrir cet espace au plus grand nombre dès l'été 2019, une prescription d'archéologie préventive a été mise en place dans la cour à la suite de nos travaux venant ainsi investiguer les zones non étudiées par notre équipe¹⁷.

L'ensemble de ces facteurs a donc obligé à revoir le programme d'étude et à renoncer aux investigations prévues dans la cour seigneuriale. Après plusieurs réunions de travail avec l'ensemble des partenaires, il a semblé opportun de reporter les recherches dans la cour voisine, appelée « cour des prisons », dans la mesure où celle-ci se révélait tout aussi pertinente dans la compréhension globale du château **[Fig. 6 et Planches 5 à 9]**. De même, l'absence, quasi totale, de recherche sur cet espace, nous incite

15 D'AGOSTINO R-2016 ; BOCQUET R-2019a et b.

16 BENOIT, DURIEZ R-2018.

17 BOCQUET 2019a.



Fig 5 : Fouilles de la cour orientale appelée « cour seigneuriale ».
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 6 : Fouilles de la cour occidentale appelée « cour des prisons ».
Cliché : Equipe de fouille 2019.



Fig 7 : Bâtiments des prisons.
Clichés : Equipe de fouille 2020.

à y voir un intérêt scientifique de premier ordre dans le cadre du programme pluriannuel. Aussi, en 2019, la campagne de recherches a permis la réalisation de sondages stratigraphiques dans la « cour des prisons ».

Enfin, après avoir investigué la cour seigneuriale en 2018 et la cour des prisons en 2019, les recherches menées en 2020 visaient à poursuivre la compréhension du secteur des prisons et notamment les intérieurs des bâtiments encore en élévation, qui restaient peu étudiés [Fig. 7 et Planches 5 à 9]. En effet, si les façades extérieures vont faire l'objet de travaux de restauration, et sont donc soumises à l'archéologie préventive, l'intérieur des bâtiments, abritant actuellement les cellules, n'est pas concerné par ces travaux. Cet espace ayant vocation à être transformé en musée par la suite, la compréhension de sa construction, de son organisation et de son évolution était primordiale pour la connaissance globale du site fortifié.

1.1.2. Problématiques

Le travail que nous proposons intègre la logique d'étude des châteaux hauts savoyards initiée par le projet A.V.E.R – des montagnes de châteaux entre 2010 et 2012.

Si les élévations du château de Bonneville ont fait l'objet d'un certain nombre d'études liées à l'archéologie préventive¹⁸, le sous-sol, lui, n'a été à ce jour que très partiellement observé lors de petits sondages¹⁹. De même, la relation entre le site castral et son environnement proche n'avait jusqu'alors été que brièvement abordée.

Les problématiques abordées sont alors multiples. Tout d'abord, il s'agissait d'entreprendre une étude plus approfondie des espaces intérieurs du site castral de Bonneville afin d'obtenir des données, pour la majorité inédites, sur un château un temps capital du Faucigny²⁰. Ces opérations de sondages ont permis de s'inscrire pleinement dans les démarches d'acquisition de données sur la forteresse et leurs valorisations, démarches au cœur du projet européen mis en place. Cette problématique d'archéologie castrale s'appuie également sur des travaux historiques avec notamment les restitutions du site par Christian Guilleré²¹, Nicolas Carrier et Matthieu de la Corbière²², mais aussi sur de premiers petits sondages réalisés en 2003 par S. Bocquet²³. Si le potentiel archéologique et historique a pu être mis en avant, la compréhension des bâtiments résidentiels (dont le détail est connu par les textes médiévaux), de leurs organisations, de leurs constructions et de leurs évolutions restait, quant à elle, à valider par une approche matérielle [Fig. 8]. La présence des bâtiments carcéraux était également à interroger en cherchant à comprendre si des bâtiments médiévaux avait été réemployés lors de leurs mises en place mais aussi en essayant de comprendre leur construction et l'évolution de ces prisons dans le temps.

Ensuite, la masse de données existantes pour le château des sires de Faucigny étant considérable, ce travail ambitionnait un regroupement le plus exhaustif possible de la documentation existante. Pour

18 BOCQUET R-2018 et 2019 ; D'AGOSTINO R-2016.

19 BOCQUET R-2003.

20 D'AGOSTINO R-2016.

21 GUILLERE 2003

22 CARRIER *et alii* 2005.

23 BOCQUET R-2003, petits sondages réalisés aux pieds de la courtine sud ainsi qu'à l'emplacement présumé de la tour sud-ouest.



Fig 8 Vue générale des bâtiments découverts en 2018. Cliché : O. Veissière – patrimoine numérique.

cela, nous avons entrepris de recenser les différentes sources à disposition qu'elles soient manuscrites, iconographiques ou photographiques. De même, une archive numérique intégrale du site castral a été réalisée par le biais de relevés lasergrammétriques et de restitutions (*cf. infra*).

Dans un troisième temps, nous nous sommes intéressés à la relation entre le château et son environnement. Pour cela, la réalisation d'études géologique et géomorphologique était primordiale. De même, une approche des matériaux de construction s'avérait nécessaire en mettant en parallèle les éléments retrouvés *in situ* et les ressources à proximité. Enfin, le paysage élitaires étant assez dense, il nous fallait essayer de comprendre le réseau de résidences élitaires et leurs imbrications.

Dans un dernier temps, cette approche archéologique nous a permis d'établir un état des lieux patrimonial médiéval de ce site et d'en définir l'intérêt, en tant que réserve archéologique. De même, cette étude participe au futur projet de mise en valeur du château grâce à la mise en place d'un projet muséographique tournant autour de l'histoire du Faucigny et de la Résistance. Tout cela contribue ainsi au projet scientifique et culturel du site du château de Bonneville.

1.2. Equipe et déroulement des opérations

1.2.1. Equipe de recherche

Les recherches ont été réalisées par l'Unité Archéologie et Patrimoine Bâti du Département de la Haute-Savoie en association avec plusieurs membres de laboratoires universitaires (ArAr, ARTEHIS et CIHAM). La maîtrise d'œuvre est garantie par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en collaboration avec la commune de Bonneville propriétaire du lieu et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, acteurs des travaux en cours. La coordination du projet européen pour la partie française est assurée par Christophe Guffond (SAPB) et Raphaël Perchoux (SAPB). Les opérations archéologiques ont été dirigées par Loïc Benoit (SAPB), secondé par Mathilde Duriez (ArAr). Liliana Ceci (SAPB), aidée par Georgie Baudry (ARTEHIS) en 2018, a assuré la gestion du mobilier archéologique ainsi que son étude. Les relevés de terrain, leur informatisation ainsi que l'enregistrement ont été réalisés par l'ensemble de l'équipe de recherche sous la supervision des responsables d'opérations. L'étude documentaire a été réalisée par Loïc Benoit (SAPB) et Jonathan Lair (SAPB).

Les deux responsables ont également encadré durant les trois campagnes seize archéologues bénévoles issus des universités de Lyon, de Dijon, de Nantes, de Toulouse, de Rennes, de Lorraine, de Paris et de Liège (Belgique) ou simplement passionnés par le patrimoine. Le chantier de Bonneville a été l'occasion de contribuer à la formation des étudiants aux méthodes de fouille, d'enregistrement et de relevés archéologiques.

Enfin, une étroite collaboration a été mise en place avec Sylvie Bocquet (INRAP), responsable des opérations d'archéologie préventive sur le château de Bonneville, afin de pouvoir échanger sur nos résultats respectifs et ainsi participer à l'acquisition d'une connaissance globale sur le site castral.

1.2.2. Calendrier des opérations

Les principales campagnes de travaux se sont déroulées entre 2018 et 2020, durant la période estivale, entre les mois d'août et septembre. L'année 2021 a, quant à elle, été dédiée à la rédaction du présent rapport de synthèse ainsi qu'à la réalisation de quelques compléments photographiques et topographiques. Au total, cela représente douze semaines d'intervention de terrain.

1.2.3. Intervenants extérieurs

Outre l'équipe de recherche principale, plusieurs spécialistes sont intervenus régulièrement ou de manière sporadique, durant nos recherches.

Olivier Veissière (Olivier Veissière – Patrimoine Numérique) a été sollicité durant les trois années de fouilles pour ses compétences en lasergrammétrie et en photogrammétrie et afin de définir une stratégie de numérisation pertinente pour le château de Bonneville. L'intégralité du site et des fonds de fouilles

a été numérisée, plusieurs orthophotographies (plans et élévations) ont été produites de même qu'un modèle 3D ayant vocation à incorporer la future muséographie du site.

Sylvain Coutterand (EDYTEM) a été mandaté pour la réalisation d'une étude globale de la géologie et de la géomorphologie du château des sires de Faucigny permettant ainsi la compréhension de la formation du paysage local mais aussi l'identification des matériaux employés.

Enfin, nous avons accueilli, au cours des différentes campagnes, plusieurs chercheurs médiévistes qui se sont révélés précieux pour leurs avis et conseils. Parmi ces derniers nous pouvons mentionner Laurent D'Agostino (Atelier d'Archéologie Alpine), Éric Bayen (INRAP), Sylvie Bocquet (INRAP), Évelyne Chauvin-Desfleurs (Atelier d'Archéologie Alpine), Alain Kersuzan (CIHAM – UMR 5648), Auriane Lorphelin (Archeodunum), Agata Poirot (Archeodunum), Jean-Michel Poisson (EHESS – CIHAM – UMR 5648), Gabriele Sartorio (RAVA) et Élisabeth Sirot (CIHAM – UMR 5648).

1.2.4. Comité de pilotage et technique

Dans le cadre du projet *Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux*, un comité de pilotage et un comité technique transfrontaliers ont été créés de sorte à associer les institutions concernées en France et en Italie : les intervenants scientifiques, techniques et administratifs de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, sous la direction de Lorenzo Appolonia (Surintendance des Biens Culturels) ; les intervenants scientifiques, techniques et administratifs du Département de la Haute-Savoie, sous la direction de Christophe Guffond (Service Archéologie et Patrimoine Bâti) ; la Communauté de Communes Faucigny-Glières ; la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ; des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ; des élus des collectivités territoriales concernées par le projet ; les divers intervenants techniques ou scientifiques concernés par le projet.

1.3. Diffusion des données

Les opérations archéologiques prenant place dans un contexte de projet européen, elles ont été l'occasion d'appuyer sur la diffusion des résultats auprès du grand public mais aussi du public averti.

Aussi, entre 2018 et 2020, dix visites de chantier à l'intention du grand public et des élus locaux ont été réalisées. De même, onze visites à l'intention des scolaires ont été proposées. Celles-ci ont concerné des écoles primaires et des collèges répartis entre Bonneville et Saint-Gervais. Huit visites supplémentaires ont été effectuées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine²⁴.

Trois conférences ont été données en plus des visites :

En novembre 2018, les résultats des fouilles du château ont été présentés dans le cadre du séminaire d'archéologie médiévale de l'université Lumière Lyon 2 dirigé par Laurent Schneider (CIHAM – UMR 5648).

En avril 2019, une communication sur l'histoire faucignerande, le rôle du château de Bonneville, les méthodes archéologiques et les résultats des fouilles, a été effectuée pour l'association des Amis de la Bonne ville et du château. Cette intervention a fait l'objet d'une petite parution dans la revue locale *Burgrum*.

En janvier 2020, une nouvelle présentation des résultats a été intégrée au séminaire d'archéologie médiévale de l'université Lumière Lyon 2, codirigé par Laurent Schneider (CIHAM – UMR 5648) et Damien Martinez (CIHAM – UMR 5648).

Les 1^{er} et 2 octobre 2021 s'est tenu à Bonneville, le colloque du projet *Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux*. Cette rencontre, sur deux jours et à destination d'un public scientifique, était centrée sur le Faucigny médiéval au travers de l'archéologie. Elle a été l'occasion de présenter publiquement les résultats obtenus lors de l'ensemble des opérations archéologiques en réalisant une communication à deux voix issues de l'archéologie programmée et de l'archéologie préventive²⁵. La pluralité des sites présentés mais aussi le dimensionnement international de l'évènement, avec 2 communicants italiens et un communicant suisse, ont permis d'enrichir les échanges et les réflexions sur l'occupation d'un territoire jusqu'à présent peu abordé. L'ensemble de ces journées fera l'objet d'une publication dans le premier semestre 2022 [Fig. 9].

Enfin, la réalisation d'un ouvrage monographique regroupant les différents acteurs de la recherche sur le château de Bonneville est en cours de préparation.

24 Cet ensemble représente un total d'un peu moins de mille personnes.

25 Communication portée par Loïc Benoit (SAPB) et Sylvie Bocquet (INRAP)

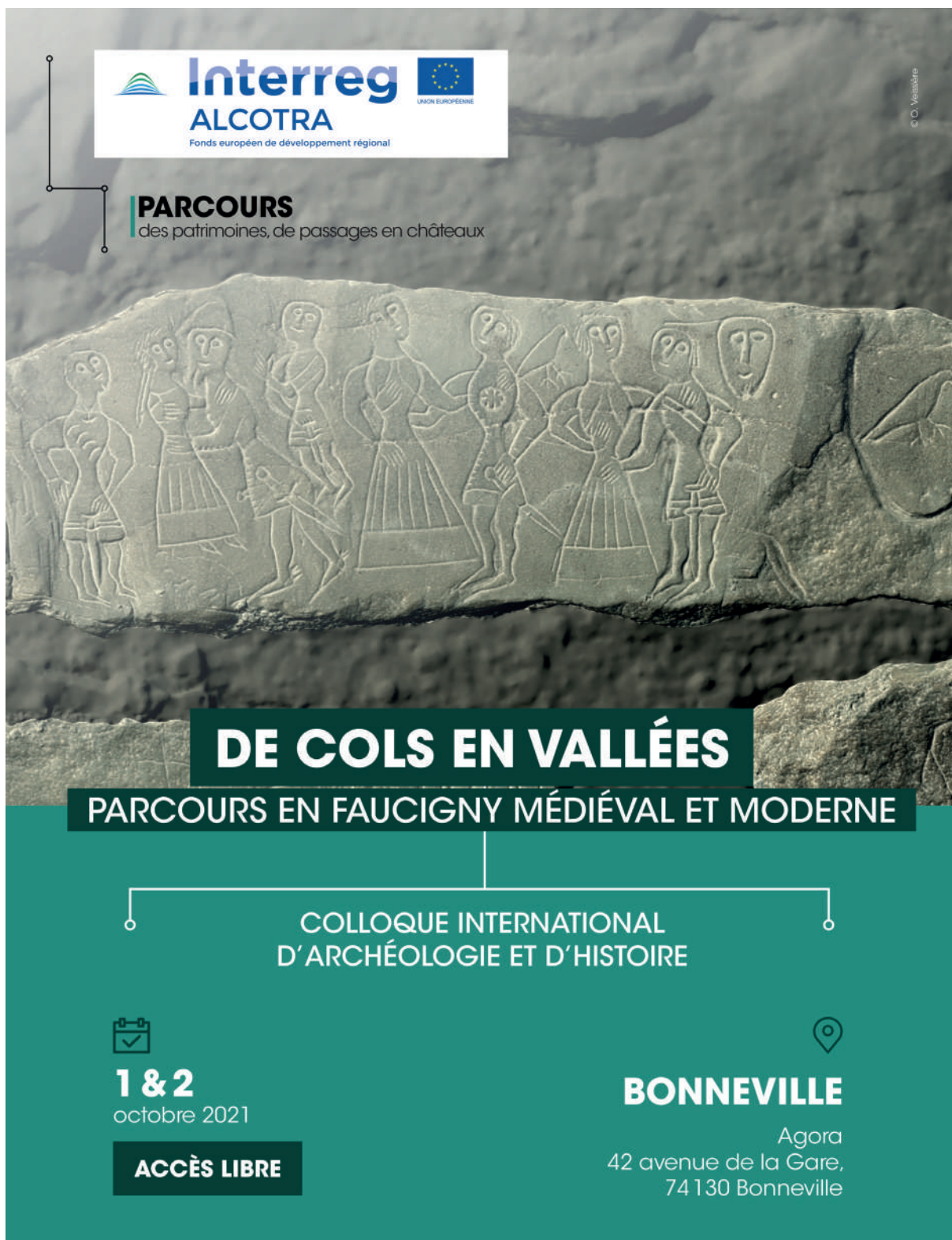


Fig 9 : Affiche du colloque scientifique du projet Parcours des patrimoines, de passages en châteaux.

1.4. Méthodologie

1.4.1. Stratégie et objectifs

1.4.1.1. La réunification de la documentation

Le site de Bonneville a, dans son ensemble, fait l'objet d'un nombre conséquent d'études de natures diverses²⁶. Afin de proposer l'approche la plus complète, nous avons voulu réunir l'ensemble de ces données afin d'avoir un aperçu des travaux réalisés avant notre intervention. Ces données recueillies et inventoriées nous ont permis d'établir les supports de base pour notre projet pluriannuel. La volonté étant de construire une archive pouvant réunir l'ensemble des études passées et à venir, le Département de la Haute-Savoie a pris le parti d'une numérisation 3D systématique des opérations archéologiques, programmées et préventives, afin de créer une base de données numérique exhaustive. Cette dernière est complétée par une série d'ortho-images apportant des points de focus sur certaines zones du site castral. Aussi, une maquette numérique du château de Bonneville a été constituée entre 2018 et 2020 et pourra être agrémentée de nouvelles données selon les opérations à venir.

Ce travail a également été l'occasion de compléter les travaux réalisés par Christian Guilleré sur la comptabilité médiévale²⁷. Ce dernier avait proposé en 2005 la transcription et la traduction des *opera castris*, catégorie liée aux travaux du château au sein des comptes, pour toute la période du XIV^e siècle. Ce projet a été l'occasion de consulter et d'analyser la comptabilité des XV^e et XVI^e siècles, mais aussi de nous intéresser aux archives plus récentes provenant des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Ce travail a permis l'obtention d'informations inédites sur le site castral, mais aussi la création de tableurs d'exploitations des données qui constituent un outil précieux pour toute personne travaillant sur Bonneville.

Enfin, afin de cerner la relation du château à son territoire, nous avons réalisé un appendice centré sur le réseau fortifié autour de Bonneville. Cette partie permet l'observation de la mise en place du réseau de fortifications secondaires au tour du château comtal, mais aussi de questionner l'ordre d'implantation historique. Pour cela, des notices afférentes à chaque site répertorié ont été créées et comprennent à la fois des données historiques et bibliographiques, mais également une description architecturale lorsque cela était possible. Cette micro base de données pourra également servir à l'alimentation de la carte archéologique afin de sanctuariser certains espaces urbains et extra-urbains autour de Bonneville.

1.4.1.2. Les sondages

Les différents sondages stratigraphiques réalisés entre 2018 et 2020 ont principalement été implantés d'après l'enquête delphinale de 1339 ainsi que d'après les premières observations réalisées par Sylvie Bocquet en 2003²⁸.

26 Études historiques, comptables, archéologies programmée et préventive.

27 GUILLERE 2005.

28 CARRIER, CORBIERE 2005, p.3-15 ; BOCQUET R-2003.



Fig 10 : Sondage est de la cour seigneuriale. Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 11 : Fouilles dans la cour des prisons. Cliché : O. Veissière – patrimoine numérique.

En 2018, le choix a été d'implanter nos premiers sondages dans la cour dite seigneuriale, celle-ci étant censée accueillir les bâtiments seigneuriaux du château (*aulae*, chapelle, etc.). Pour cela, deux espaces de 8 x 4 m, légèrement désaxés l'un par rapport à l'autre, ont été disposés selon un axe nord-sud **[Planches 9, 12 et 15]**. L'objectif était alors d'être perpendiculaire aux différents bâtiments mentionnés dans la comptabilité afin d'obtenir des informations sur les maçonneries, mais aussi sur les différents espaces intérieurs potentiellement présents. Les dimensions initiales des zones de travail étant assez restreintes, nous avons rapidement dû étendre le sondage oriental afin de pouvoir répondre aux problématiques abordées. Au total, ce sont donc environ 110 m² qui ont été fouillés lors de la campagne 2018 **[Fig. 10]**.

La campagne 2019, au vu des réorientations des axes de recherches (*cf. supra*), a vu les fouilles se déplacer dans la cour dite des « prisons ». La complexité d'occupation de cet espace dû à son utilisation comme espace résidentiel au Moyen Âge puis comme prison jusqu'au XX^e siècle nous a confortés dans nos choix d'implantation de nos sondages pour 2019 **[Fig. 11]**. Deux sondages ont été positionnés au sein de la cour des prisons. Mesurant 25 et 60 m² selon un axe est-ouest, il s'agissait alors de saisir l'importance des vestiges en sous-sol et de comprendre l'organisation des bâtiments seigneuriaux autour de l'axe principal de circulation **[Planche 9, 13 et 27]**. Pour cela, les deux aires de fouilles ont été placées au centre de la cour entre plusieurs murs maçonnes a priori attribuables aux prisons.

Enfin, durant la campagne 2020, essentiellement centrée sur le bâti (*cf. infra*), un petit sondage complémentaire, de 2.5 x 3 m, a été réalisé dans l'angle sud-ouest du site castral à l'emplacement présumé d'une des tours circulaires médiévales encore visible sur la mappe de 1730 **[Planches 2 et 32]**. L'objectif était de vérifier l'existence de cette structure, au cœur de nombreux débats entre scientifiques, ainsi que sonder les niveaux stratigraphiques en lien avec les édifices carcéraux.

Les différents terrassements de surface (terre végétale et remblais contemporains) ont été réalisés soit manuellement (2018 et 2020) soit mécaniquement (2019), toujours sous surveillance archéologique. Les fouilles ont ensuite été réalisées manuellement. En fin d'opération, les vestiges ont été protégés par un géotextile avant que les sondages ne soient rebouchés²⁹.

1.4.1.3. L'étude de bâti

Après avoir investigué la cour seigneuriale en 2018 et la cour des prisons en 2019, les recherches menées en 2020 visaient à poursuivre la compréhension du secteur des prisons et notamment des bâtiments **[Planches 32]**. En effet, si les façades extérieures vont faire l'objet de travaux de restauration, et sont donc soumises à l'archéologie préventive, l'intérieur des bâtiments, abritant actuellement les cellules, n'est pas concerné par ces travaux. Cet espace ayant vocation à être transformé en musée par la suite, la compréhension de sa construction, de son organisation et de son évolution était primordiale pour la connaissance globale du site fortifié.

Pour répondre aux problématiques soulevées au sein de ce projet (*cf. supra*), il nous fallait mettre en

²⁹ En 2018, nous avons bénéficié du concours de l'INRAP pour une partie du rebouchage dans la mesure où ils intervenaient juste après notre fouille programmée.



Fig 12 : Salle non accessible pour notre étude.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 13 a et b : Exemples d'une pièce à l'étage présentant des murs presque sans enduits et d'un décrouantage partiel.
Clichés : Équipe de fouille 2020.



place une stratégie bien définie dans la mesure où toutes les maçonneries ne pouvaient faire l'objet de décroûtage en raison de l'état de conservation de certaines pièces, de la présence de graffiti nombreux, d'enduits encore non étudiés et du projet muséographique [Fig. 12].

Dans un premier temps, nous avons concentré nos recherches à l'étage de ces bâtiments, les murs étant pour la plupart dénués d'enduit. Dans un deuxième temps, nous avons fait réaliser un décroûtage partiel des maçonneries septentrionales présentes au rez-de-chaussée de sorte à pouvoir observer les niveaux bas du bâtiment. Malheureusement, nos investigations n'ont pu se dérouler dans les cellules basses, ces dernières n'étant pas sujettes à décroûtage pour le moment [Fig. 13].

1.4.2. Méthodes de relevés

L'étude archéologique des éléments architecturaux et stratigraphiques présents sur la zone d'étude s'est appuyée sur des relevés manuels et photographiques complétés par une série de relevés photogrammétriques et lasergrammétriques. Cet assemblage de méthodes différentes nous a permis d'obtenir des relevés exhaustifs de l'ensemble des fonds de fouilles. Ainsi, l'analyse des structures en place s'appuie sur un support graphique qui se veut le plus complet possible, complété par un enregistrement méthodique et systématique des données.

1.4.2.1. Stratégie générale

Concernant la documentation d'ensemble du site, notre étude s'est basée sur les différents plans et cadastres ainsi que sur les relevés lasergrammétriques réalisés pour cette étude. De même, le relevé LIDAR effectué à l'échelle de la commune a servi de base à l'insertion des différentes données numériques. Grâce à ces derniers et à l'enregistrement établi lors des précédentes opérations/études sur le site, l'acquisition de nos données a grandement été facilitée.

Le choix réalisé pour la documentation de ce travail a été de combiner des relevés manuels des coupes stratigraphiques et des élévations conservées avec des relevés photogrammétriques en plan des sondages. L'ensemble est complété par une couverture photographique importante.

Plusieurs raisons expliquent ce choix : en premier lieu, ces orthophotoplans ne relèvent pas de l'interprétation applicable à chaque dessinateur. De même, cette technique a plusieurs fois fait ses preuves pour les études de bâti et est de plus en plus utilisée en plan également pour les fouilles stratigraphiques. Les différents relevés manuels effectués complètent les informations manquantes. Enfin, les données numériques associées à la couverture photo permettent de revenir sur nos analyses au besoin.

1.4.2.2. Les relevés sur le terrain et les photographies

Grâce aux moyens et au temps alloués aux opérations sédimentaires, l'intégralité des sondages a pu bénéficier de relevés exhaustifs de l'ensemble des maçonneries ainsi que des coupes stratigraphiques. Concernant l'opération de bâti, seul un décroûtage partiel a été réalisé au vu de la surface investiguée. Toutefois, l'intégralité des maçonneries observées a pu être mise en relation avec l'ensemble des bâtiments grâce aux relevés lasergrammétriques et à la création de nombreuses coupes internes aux édifices.

Les relevés réalisés au cours de ce travail de terrain répondant avant tout à une volonté de compréhension de l'évolution des structures, de leur construction et de l'occupation, différentes techniques ont été utilisées sur le terrain pour agrémenter notre analyse.

Concernant les relevés de terrain, ils ont été réalisés selon les normes établies par le SRA Auvergne-Rhône-Alpes sur des calques millimétrés. Toutes les minutes ont été réalisées à l'échelle 1 : 20. Les éléments caractéristiques des structures sont notifiés sur le graphique grâce à une légende complète et commune à toute l'équipe de recherche. Une fois terminés, les relevés sont scannés et importés sous le logiciel Adobe Illustrator pour être informatisés et mis en page selon des normes graphiques établies. Des orthophotographies complémentaires à celles commandées ont également été réalisées par nos soins. Pour ces dernières, nous avons utilisé la technique de la corrélation de points. Nous utilisons une série de photographies rapprochées de la structure étudiée pour créer un nuage de point donnant un modèle 3D. Les clichés répondent tous au même réglage de l'appareil photo. À partir du nuage de point et donc du modèle 3D, nous pouvons extraire une ortho-image servant pour faire du relevé en plan ou, dans notre cas, en élévation. Le nombre de clichés utilisés pour la création du modèle varie en fonction de la surface étudiée. Enfin, l'image est traitée via Adobe Photoshop puis Adobe Illustrator pour obtenir un cliché à l'échelle.

Le travail accompli directement sur photographies non redressées est produit sous le logiciel Adobe Illustrator, ce qui nous a permis de réaliser différents tracés et annotations. La couverture photographique a été faite avec deux appareils différents : un Nikon D5500 (24 millions de pixels) équipé d'un objectif 18-120 mm et un Pentax K7 (14 millions de pixels) équipé d'un objectif 18-55 mm pour les photographies de terrain et autres détails.

1.4.3. Système d'enregistrement

Le système d'enregistrement utilisé lors de cette intervention fait suite à celui mis en œuvre lors du projet européen A.V.E.R – des montagnes de châteaux³⁰, ainsi que durant l'opération archéologique réalisée par le groupe Hadès en 2013³¹. Dans un souci de continuité et d'homogénéisation des données, nous avons pris le parti d'insérer nos travaux dans le même système. Aussi, nous considérons Bonneville comme une seule entité. Celle-ci a été divisée en trois zones au cours de notre opération de terrain. Elles se répartissent de la manière suivante :

La première (**Zone 1**) définit la partie la plus élevée de la ville à savoir le château médiéval. Elle est également nommée haute cour. Elle est délimitée par une plateforme sommitale quadrangulaire sur laquelle est installée la courtine ainsi que plusieurs tours rondes. Les vestiges de la structure du château possèdent encore une bonne élévation. L'ensemble se situe à l'ouest de la **Zone 2** et domine le bourg. Au total trente-trois espaces (**ES 1.1 à 1.33**) ont été créés, durant les campagnes de fouilles entre 2018 et 2021, au sein de la **Zone 1 [Planches 10 et 11]**.

La deuxième zone (**Zone 2**) correspond à une ancienne cour dont le rôle est difficile à cerner. Il pourrait

30 D'AGOSTINO *et alii* R-2012 ; D'AGOSTINO R-2016.

31 Ce système reprend celui mis en place précédemment pour le projet européen AVER alliant Hadès et le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

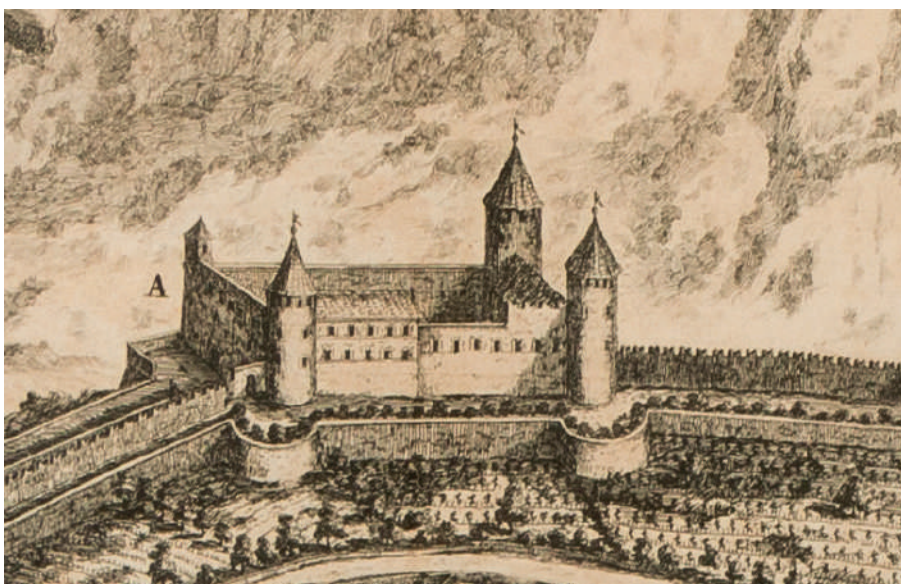
s'agir d'un potentiel plain château mais est aussi attesté en tant que jardin. Cet emplacement correspond aujourd'hui au parking situé en contrebas de la forteresse à l'est. Si aujourd'hui, nous ne décelons plus d'éléments liés à une potentielle occupation de la zone, un arrachement de courtine présent dans la tour nord-est du château indique le prolongement de cette dernière à l'est. De même, une plateforme fermée est représentée dans le *Theatrum Sabaudiae*³² [Fig. 14]. Toutefois, sa fonction reste à ce jour mal déterminée et le terme de plain château pourrait ne pas être adapté.

Enfin, la **Zone 3** se situe au sud du château. Elle correspond au bourg castral de Bonneville. Ce dernier était ceint d'une muraille avec trois ou quatre portes fortifiées. Néanmoins, elle est aujourd'hui presque complètement absente du paysage urbain.



Fig 14 : Bonneville dans le *Theatrum Sabaudiae* détails du château.

Crédits : Collection départementales – Bibliothèque du Grand Séminaire.



32 Représentation du XVII^e siècle. Bibliothèque du Grand Séminaire, Département de la Haute-Savoie.

Les diverses informations recueillies lors de l'intervention ont été enregistrées sur le terrain sous la forme de fiches d'enregistrement ou directement sur une tablette numérique dans laquelle était présente notre base de données. Ces données ont été réparties en Zones, Entités Spatiales (ES), Entités Archéologiques (EA) et ces dernières ont été complétées par des Unités Stratigraphiques (US) ainsi que des Unités Stratigraphiques Construites (USC).

Ces fiches ont été remplies selon un système d'enregistrement que vous trouverez en **Annexe 1**. Le système de fiches numériques a été réalisé sous le logiciel FileMaker Pro et permet d'obtenir des descriptions ainsi que des liens entre entités. L'enregistrement sur le terrain a été réalisé par les différents membres de l'équipe sous la supervision de Loïc Benoit et Mathilde Duriez.

La couverture photographique ainsi que l'enregistrement des divers fichiers photo ont été réalisés par l'équipe présente sur le terrain.

1.4.4. Documentation

La documentation, qu'elle soit écrite, graphique ou photographique a été inventoriée lors de la phase de post-fouille selon les normes définies par le Ministère de la Culture et de la Communication dans l'Arrêté du 16 septembre 2004 portant sur les *définitions des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques*, et dans l'Arrêté du 27 septembre 2004 portant *définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques* ; ces deux arrêtés ministériels sont complétés et précisés par le cahier des charges défini par le Service Régional de l'Archéologie en date du 15 février 2008 et dénommée *Enregistrement et conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives) : normes de présentation et de contenu des rapports d'opérations d'archéologie préventive en Rhône-Alpes*.

Les diagrammes stratigraphiques [**Planches 76 à 82**], les inventaires des structures archéologiques (ES, EA, US, USC) [**Annexes 2 à 4**] et l'inventaire des minutes de terrain sont présentés en annexes de ce rapport. Le mobilier issu des fouilles archéologiques (céramique, verre, TCA, petit mobilier et Lapidaire) a également fait l'objet d'inventaires présents en **Annexes 5 à 8**

Les documents graphiques ont été mis en forme et informatisés par les membres de l'équipe avec le logiciel Adobe Illustrator et Adobe Photoshop. La page de couverture a été réalisée avec l'aide d'Adobe Indesign.

1.4.5. Etudes connexes

En corrélation avec la stratégie d'étude, et à la faveur du contexte financier et du partenariat que permet ce projet européen, différentes études spécialisées ont pu être réalisées en parallèle aux opérations de terrain. L'ensemble de ces travaux visait une meilleure compréhension du site castral et de son environnement afin de restituer au mieux son occupation et sa construction.

1.4.5.1. Datations

Dans le cadre de ce projet, plusieurs séries de datation par le radiocarbone (C14) ont été engagées tandis qu'une datation de la charpente par dendrochronologie, réalisée quelques années auparavant, a pu être mise à profit.

La charpente présente sur les bâtiments des prisons encore en élévation a fait l'objet de datations dendrochronologiques par Christian Dormoy (*Archéolabs*) en 2003 [**Annexe 19**]. 34 échantillons de bois ont pu être datés à cette occasion permettant ainsi d'observer plusieurs remaniements de la structure en bois. Une nouvelle série de datations dendrochronologiques, sur la charpente, a été commandé par l'INRAP au C.E.D.R.E dans le cadre des interventions archéologiques préventives³³. Réalisée par François Blondel, cette nouvelle étude a permis de confronter les résultats obtenus précédemment.

Les échantillons de charbons étant rare en dehors des remblais de surface, seuls quatre échantillons ont pu faire l'objet de datations par radiocarbone afin d'aider à établir une chronologie de la stratigraphie et donc de l'occupation du site. A ce premier corpus se rajoutent quatre autres échantillons de bois prélevés dans les structures encore en élévation et destinés à faire l'objet de datation par radiocarbone. Ces derniers avaient pour objectifs d'améliorer les datations des différentes phases de constructions des édifices carcéraux. Les analyses radiocarbone ont été réparties entre le Centre de Datation par le RadioCarbone (Université Claude-Bernard Lyon 1) et le Poznan Radiocarbon Laboratory (Poznan, Pologne) et sont présentées en **Annexe 18**

Au final, nous avons obtenu, sur les seules opérations d'archéologies programmées un total de 8 datations sur le château de Bonneville. Ce corpus est complété par les datations réalisées lors des interventions de l'INRAP³⁴, et permet l'obtention d'un référentiel partagé fiable.

1.4.5.2. Etude géomorphologique

L'étude géologique et géomorphologique du château des sires de Faucigny a été commandée à Sylvain Coutterand, docteur en géographie, membre associé du laboratoire Environnement et Dynamique des Territoires de Montagne (EDYTEM – UMR 5204 ; Université de Savoie) et assistant à l'institut Géographique de l'Université de Lausanne (IGUL). Les objectifs de ce travail portaient sur la compréhension de la formation du paysage local, de son évolution ainsi que l'identification de la nature des matériaux de construction employés et de leur provenance. Enfin, l'identification de plusieurs carrières a également été réalisée. Un glossaire lié à l'étude géomorphologique est présent en **Annexe 12**

33 BOCQUET R-2018 à 2019

34 BOCQUET R-2018 à 2019

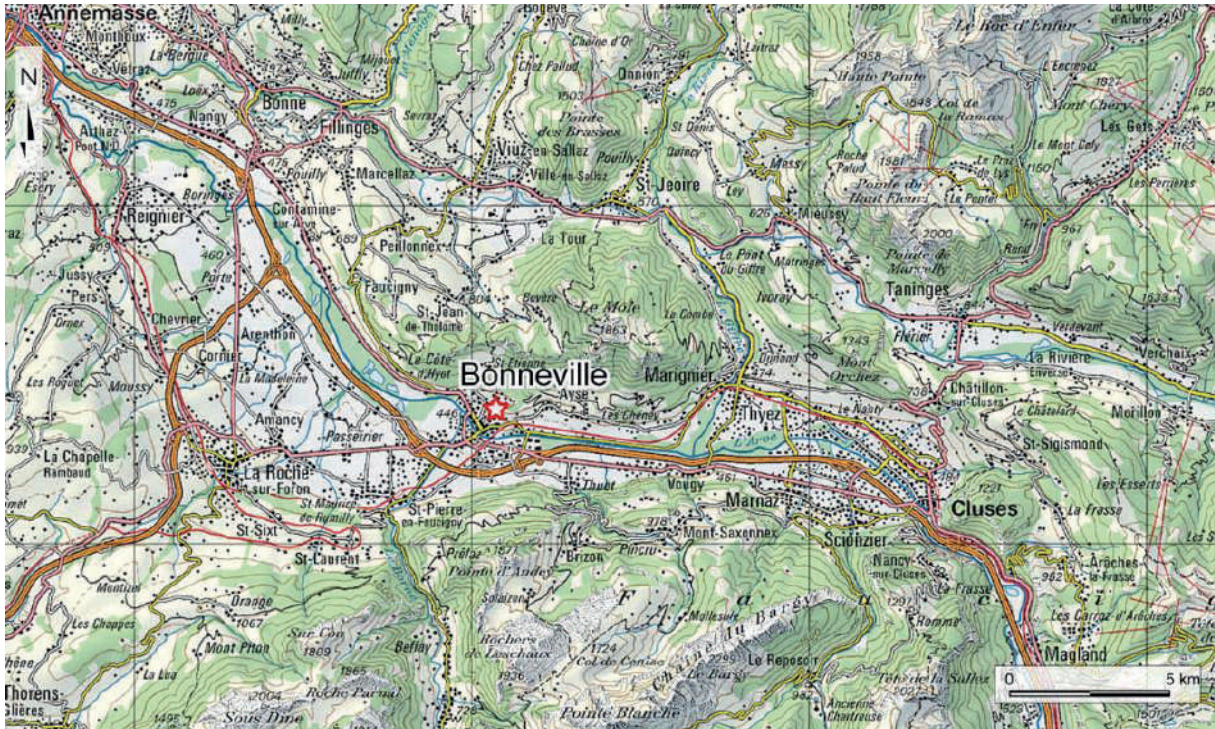


Fig 15 : Carte topographique de la vallée de l'Arve (<https://map.wanderland.ch>) : localisation du site du château Médiéval de Bonneville.

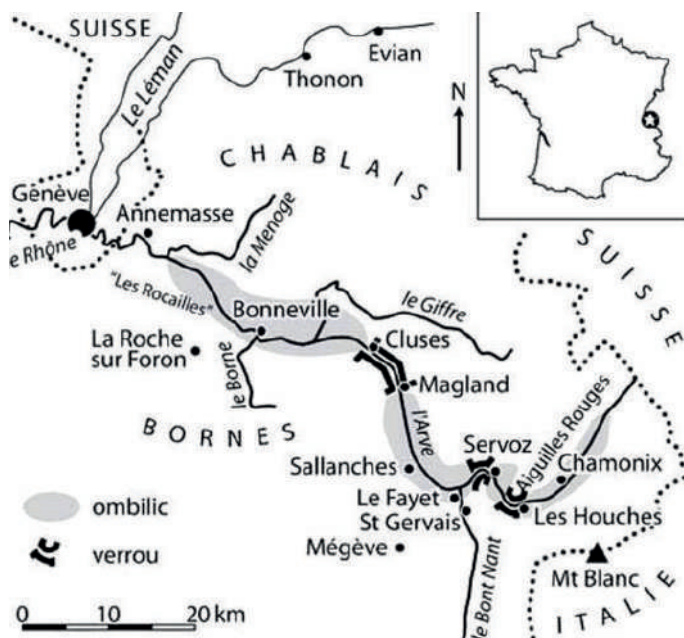


Fig 16 : Carte schématique de la succession d'ombilics et de verrous entre Chamonix et la basse vallée de l'Arve (Nicoud et Coutterand, 2005).

2. LE CADRE NATUREL

SYLVAIN COUTTERAND (EDYTEM)

À la demande de l'Unité Archéologie et Patrimoine Bâti de la Haute-Savoie 74041, une étude géologique et géomorphologique du site du château médiéval de Bonneville (vallée de l'Arve) a été réalisée.

Le travail s'est principalement attaché à l'étude des données environnementales du château. Cette étude s'est concentrée sur la connaissance de la géologie locale et des héritages géomorphologiques. Une attention particulière a été accordée à la mise en place des formations superficielles quaternaires de l'environnement de Bonneville. Une reconstitution de la déglaciation fini-Quaternaire de ce secteur de la vallée de l'Arve, suivie de la mise en place du paysage actuel est proposée. Enfin, l'identification des matériaux employés dans la construction du château médiéval constitue une part importante de l'étude, de même que celle de leurs origines, naturelles ou anthropiques. L'exploitation des ressources locales ayant contribué à la construction a été abordée ainsi que leur localisation.

2.1. Cadre géographique et géologique

2.1.1. Contexte géographique

La zone étudiée est couverte par la carte au 1/25 000 de l'IGN ANNEMASSE (3429 OT). Situé à 450 mètres d'altitude, le château médiéval de Bonneville est un ancien château fort, du XIII^e siècle, restauré au XVI^e siècle, dont les vestiges se dressent sur la commune de Bonneville dans le bassin de l'Arve, département de la Haute-Savoie [Fig. 15].

Le bassin de l'Arve couvre une superficie de 1 856 km², allant du sommet du Mont-Blanc (4 807 m) au bassin genevois (375 m). L'altitude moyenne de ce bassin est élevée (1 427 m) et la topographie très tourmentée. De nos jours, la glaciation est concentrée sur le massif du Mont-Blanc (s.s.) qui regroupe 101 glaciers pour une superficie de près de 170 km² (Vivian, 2001).

Longue de 88 km, l'Arve draine une vallée fortement sculptée par les glaciers du quaternaire. En effet, ceux-ci ont recoupé les différentes structures géologiques et imprimé dans le relief une succession de verrous et d'ombilics (Coutterand et Nicoud, 2005). Ainsi, l'Arve traverse successivement, d'amont en aval [Fig. 16] :

- l'ombilic de Chamonix limité en aval par le verrou cristallin des Houches ;
- l'ombilic de Servoz entre le verrou cristallin des Houches et le verrou cristallin des Gurrees ;
- le verrou cristallin des Gurrees entre Servoz et Chedde ;

- l'ombilic du Fayet à Sallanches, large de 2 km et long de 10 km ;
- le verrou - défilé de Magland à Cluses, étroit de quelques centaines de mètres et long de près de 9 km ;
- enfin, l'ombilic de Bonneville, entre Cluses et le verrou du Salève, long de 28 km.

La basse vallée de l'Arve est limitée au Nord par la montagne du Môle, visible de toutes parts par sa forme conique et à son isolement en rive droite de l'Arve, où elle domine du côté ouest les collines du Faucigny.

Hydrographie :

L'Arve, d'une longueur de 109 km, parcourt un massif cristallin, traversant en amont la vallée alpine de Chamonix, entre le Massif du Mont Blanc (à l'Est) et les Aiguilles Rouges (à l'Ouest). Elle reçoit en rive gauche deux affluents importants : l'Arveyron de la Mer de Glace et la Creusaz (commune de Chamonix) et, en aval des Houches, la Diosaz en rive droite (Servoz). A Passy, l'Arve reçoit le Nant Bordon en rive droite puis le Bon Nant en rive gauche. Elle s'écoule ensuite sur le remplissage post-glaciaire de l'ombilic de Sallanches, avant de traverser le défilé-verrou Magland / Cluses. Dans l'ombilic de Bonneville, l'Arve reçoit les apports du Giffre, affluent important en rive droite à hauteur de Marignier.

Enfin, elle suit la plaine alluviale jusqu'à Genève, rejointe par le Borne en rive gauche (Bonneville) puis le Foron de La Roche. Elle s'encaisse ensuite dans les dépôts quaternaires, notamment dans la terrasse fluvioglaciaire d'Arthaz (Armand, 1978), puis reçoit les eaux de la Menoge en rive droite [Fig. 15].

2.1.2. Contexte géologique

Couvert par les cartes géologiques du BRGM au 1/50 000, Feuille n° 679 Cluses et Feuille n° 654 Annemasse, le cadre géologique de la région étudiée correspond à la basse vallée de l'Arve (Kerrien *et al.*, 1998).

Depuis Cluses jusqu'à la région d'Annemasse, le cours de l'Arve suit la limite structurale entre les massifs subalpins calcaires en rive gauche (Bornes et Aravis) et les nappes de charriage du Chablais de nature marmo-calcaire en rive droite. Tout le versant moins élevé dominant en rive gauche (la Roche sur Foron) est constitué par les grès molassiques d'âge Tertiaire, largement masqués par les formations morainiques glaciaires .

Au sens géologique (*s.s.*), l'ombilic de Bonneville appartient à la zone externe ou zone delphino-helvétique dont le front s'étend du Léman à Cluses.

Cette zone est limitée :

- à l'Est, par le chevauchement du front subalpin (zone dauphinoise pour les Alpes françaises, zone helvétique pour la partie suisse), figuré ici par les massifs des Bornes et des Aravis ;
- à l'Ouest par la chaîne du Jura, figuré ici par le Salève.

En rive droite de la vallée de l'Arve, au Nord de Bonneville, le Môle constitue le témoin à la fois le plus méridional et le plus occidental de la nappe des Préalpes médianes (Chablais). C'est sur cette transversale de la vallée de l'Arve que se terminent en direction du Sud les affleurements de l'Ultra-helvétique de la

marge occidentale du Chablais : à l'Est de Bonneville les nappes médianes sont directement en contact avec l'autochtone, représenté ici par l'enveloppe tertiaire des plis du massif des Bornes.

Ce secteur de l'avant-pays alpin est caractérisé par la prédominance, d'une unité appelée molasse*, qui résulte de l'accumulation d'anciens dépôts deltaïques marins, au Tertiaire récent (Oligocène et Miocène). Ces molasses, grés-conglomératiques, ont été abandonnées là par les fleuves qui descendaient de la chaîne alpine naissante, dans une mer qui occupait les bassins d'avant-pays de la façade occidentale, correspondant aujourd'hui au «sillon molassique péri-alpin» [Fig. 17 et 18].

Plus à l'Ouest de la montagne du Môle, les escarpements qui tombent sur la vallée de l'Arve depuis le rebord Sud des collines du Faucigny sont essentiellement constitués par la barre calcaire tithonique (Jurassique). Elle s'y montre également affectée de plis déversés vers l'Ouest, et l'abondante couverture

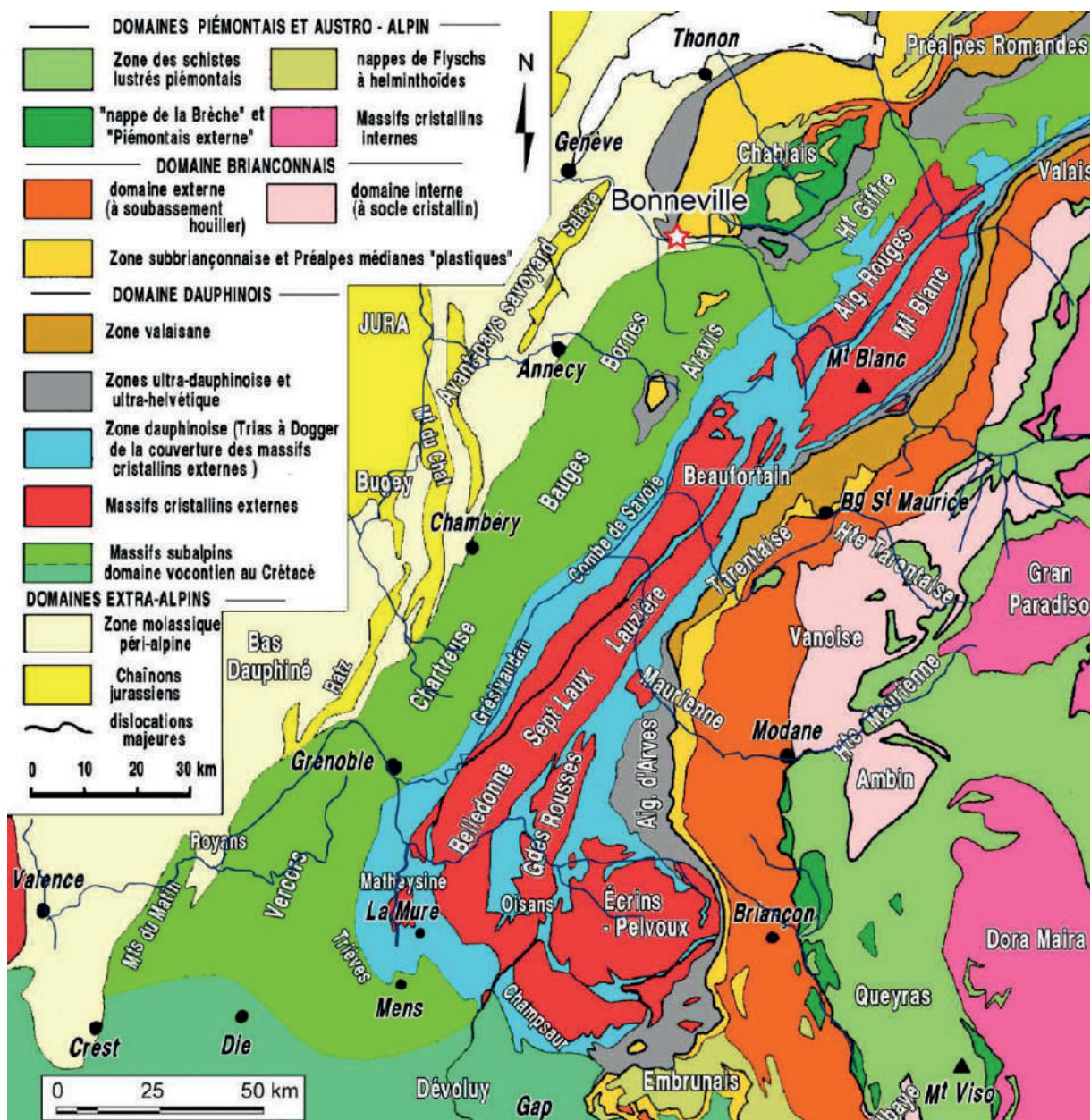


Fig 17 : Carte géologique des Alpes du nord occidentales, les bassins molassiques sont localisés (d'après Guidon, 1997).

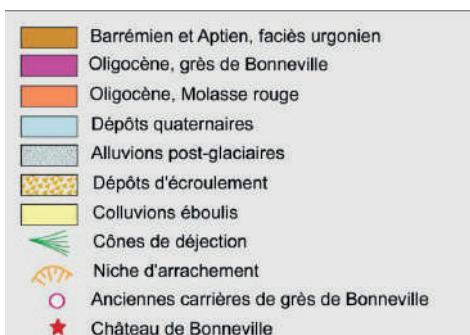
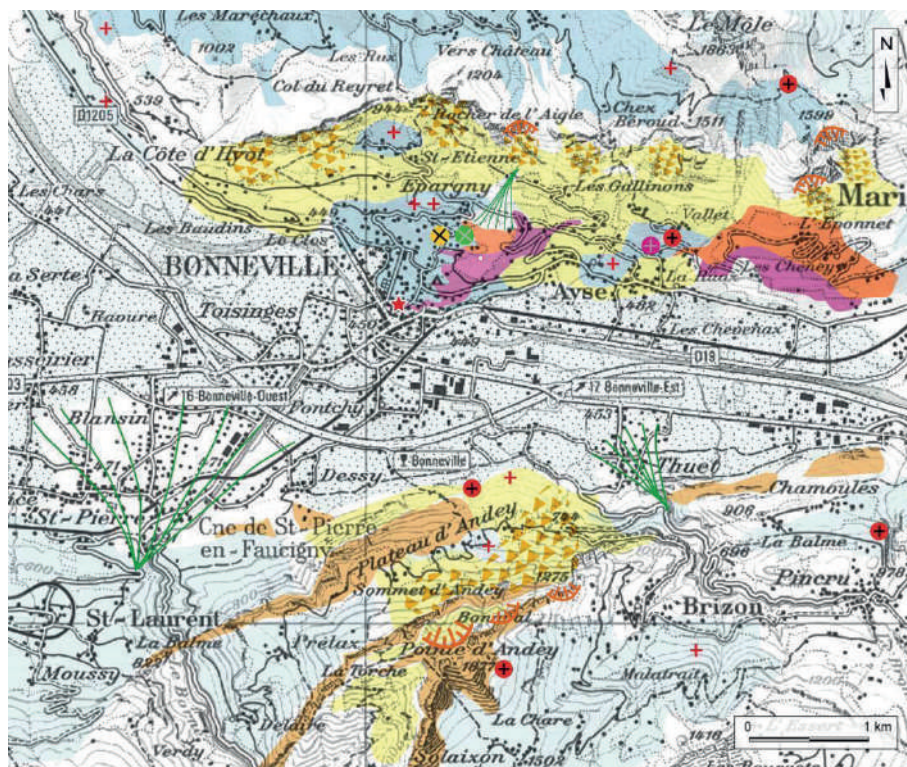


Fig 18 : Carte géologique et géomorphologique de la zone étudiée (d'après la carte géologique du BRGM au 1 : 50 000).

d'éboulis et de colluvions qui tapisse leur pied cache leur substratum. Toutefois cette dernière n'empêche pas de constater, à l'Ouest de Saint-Etienne (commune de Bonneville) que l'on retrouve du Berriasien et du Tithonique sous l'Argovien, ce qui atteste un dispositif d'imbrication de lames chevauchantes.

Les versants proches de l'agglomération de Bonneville (entre 450 m et 800 m d'altitude) laissent saillir sous la couverture de dépôts quaternaires, des affleurements du Tertiaire autochtone d'âge oligocène qui appartiennent clairement au remplissage du sillon molassique périalpin. Le faciès «molasse rouge», grés-marneux s'y développe au-dessus d'un ensemble plus grossièrement détritique connu sous le nom de Grès de Bonneville. Cette formation constitue le soubassement du château de Bonneville.

2.1.2.1. Les Grès de Bonneville

Le terme « Grès de Bonneville » a vraiment prêté à confusion, Douxami et Deschamps (1905) écrivaient en conclusion de leur travail : « La Molasse de Bonneville, qu'il vaudrait mieux appeler Flysch gréseux de Bonneville ou mieux encore Grès de Bonneville ».

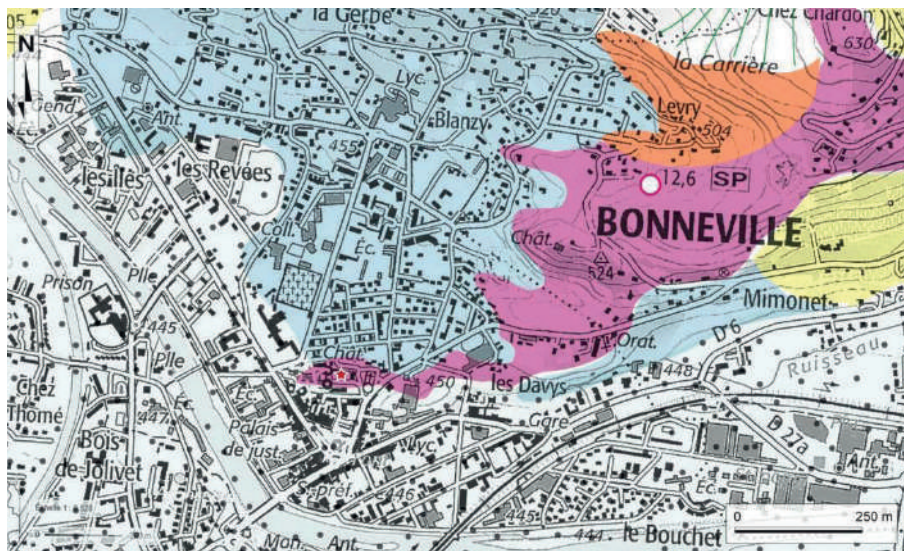
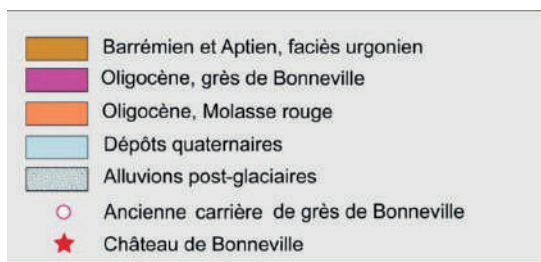


Fig 19 : Recadrage de la carte géologique, secteur de l'agglomération de Bonneville (d'après la carte géologique du BRGM au 1 : 50 000).



Flysch et Molasse, la différence :

Les flysch se mettent en place en début d'orogénèse alors que la chaîne de montagnes n'est pas encore vraiment formée, on les associe plus à la phase de collision.

Les molasses se déposent plus tardivement, avec les produits d'érosion de la chaîne en cours de soulèvement ; elles suivent la formation de reliefs, l'empilement des nappes et leur érosion.

Dans l'environnement proche du château de Bonneville, il semble que les fondations des bâtiments anciens soient entaillées dans les séries marno-miacées de «Grès de Bonneville» qui affleurent sur les collines dominant Bonneville et qui ont souvent été exploitées en carrières, d'où leur nom général de «Grès des carrières». Des études actuellement en cours ont pour but de définir stratigraphiquement cette formation.

Les Grès de Bonneville (34 - 29 Ma) d'une épaisseur variant de 0 à 50 m [Fig. 18 et 19], appelés parfois «Molasse grise» et plus anciennement «Molasse de Bonneville» ou «Flysch gréseux de Bonneville» (Douxami et Deschamps, 1905 a,b), ont été définis dans les environs de Bonneville, où ils atteignent une cinquantaine de mètres d'épaisseur. Ils ont donné lieu à des exploitations de pierre de taille, en carrières à ciel ouvert. Les Grès de Bonneville n'affleurent qu'au Nord et à l'Est de Bonneville ; ils se poursuivent à l'Ouest, sous les dépôts de Molasse rouge.

La formation des Grès de Bonneville est constituée d'une série de bancs massifs quartzo-feldspathiques (environ 30 % de quartz détritiques) à ciment calcaire, d'ordre décimétrique à la base, et métrique dans les parties moyenne et supérieure, à patine grisâtre, et séparés par des délits marno-gréseux souvent très charbonneux. L'étude des figures sédimentaires a permis à Weidmann *et al.* (1982) de préciser le milieu de dépôt de cette formation qu'ils ont étudiée, plus au Nord-Est, en Suisse romande (Grès de Vaulruz): leur paléoenvironnement correspondrait à des plages de sable, accumulées par l'effet de la houle en cordons littoraux. Les Grès de Bonneville ont fourni une flore importante dans la région de la localité-type (Douxami et Deschamps, 1905 a,b). Moret (1934) en fait l'inventaire et cite des fougères, des conifères, des palmiers, des myricées, des laurinéas, des éricinées, des diospyrinées, des rhamnées et des légumineuses.

Plus récemment, Châteauneuf (*in* Charollais *et al.*, 1988) a fait une étude palynologique de certains niveaux des Grès de Bonneville (carte géologique Annecy-Bonneville); cet auteur cite un grand nombre de dinoflagellés ainsi qu'un cortège sporopollinique important. Malgré l'abondance et la diversité des espèces, l'auteur souligne la difficulté, en l'état actuel des connaissances de proposer un âge précis pour les Grès de Bonneville. Par analogie aux Grès de Vaulruz, équivalent stratigraphique des Grès de Bonneville, il paraît logique de rattacher cette formation au niveau Rupélien inférieur (34 - 29 Ma).

2.1.2.2. Molasse rouge

La Molasse rouge (**29 - 23 Ma**), d'une épaisseur d'environ 1 000 m, correspond à la Molasse d'eau douce inférieure du plateau des Bornes et de la région de Bonneville [Fig. 18 et 19]. Généralement recouverte par les formations glaciaires quaternaires, elle n'affleure que sporadiquement entre le Salève et le front des chaînes subalpines, où son épaisseur est proche d'un millier de mètres. D'après Rigassi (1957), la Molasse rouge est constituée par une suite puissante et monotone de grès et de marnes bariolées. Aucune subdivision franche n'y est possible. D'après cet auteur, les grès prédominent dans les deux cents mètres inférieurs ; ils sont riches en éléments dolomitiques et pauvres en débris de jaspes rouges ou verts, et les marnes sont plus souvent grises que rouges. La Molasse rouge du plateau des Bornes et de la région de Bonneville, qui s'étend au Nord-Est sur le plateau suisse, où les géologues germanophones lui donnent le nom de « Untere Süsswasser molasse » (USM), n'a fourni que des gastéropodes («*Helix ramondi*», «*Limnaea urceolata*»). Sur la carte géologique Annecy-Bonneville, les auteurs (Charollais *et al.*, 1981 a) ont cité des gisements de mammifères, qui permettent de dater avec précision la base et le sommet de la Molasse rouge du plateau des Bornes. Ces auteurs s'appuyant sur la présence de vertébrés, à la base de la Molasse rouge, dans le secteur de la Roche-sur-Foron ont proposé un âge compris entre l'Oligocène inférieur (partie supérieure du Rupélien) et l'Oligocène supérieur (Chattien).

Les bassins molassiques :

Ces bassins correspondent à l'extrémité Ouest d'une région déprimée et vallonnée qui s'étend de Grenoble à Vienne entre le Jura et les Alpes. Sur un soubassement de terrains mésozoïques faiblement plissés passant en continuité du Jura aux Alpes et surmontant le socle cristallin, repose la Molasse, une série de roches détritiques formées soit dans un milieu marin (Molasse marine) soit dans un milieu continental (Molasse d'eau douce). Dans cette formation, les grès prédominent mais des calcaires, des marnes et du gypse sont également présents. Son âge se situe entre l'Oligocène supérieur et le Miocène [Fig. 20a et 20b], son épaisseur est très variable (plus de 1 000 m à quelques dizaines de mètres).

Les couches de la Molasse ne sont que faiblement plissées et faillées sauf sur la bordure Ouest du bassin de l'Arve. Dans ce secteur dénommé Molasse subalpine (au pied des Voirons), elles sont plissées et écaillées en raison du front des Préalpes qui les chevauche.

Une grande partie de la Molasse est masquée par des dépôts quaternaires, cependant quelques coteaux molassiques (Ballaison, colline de Monthoux, Mont Gosse, colline de Bonneville, etc.) affleurent.

Ere	Epoque/Période	Age
TERTIAIRE Cénozoïque	Quaternaire	1,75 - 0
	Pliocène	5,30 - 1,75
	Miocène	23,5 - 5,30
	Oligocène	33,7 - 23,5
	Eocène	65 - 33,7
	Paléocène	65 - 53
SECONDAIRE Mésozoïque	Crétacé	135 - 65
	Jurassique	203 - 135
	Trias	250 - 203
	Permien	295 - 250
PRIMAIRE Paléozoïque	Carbonifère	355 - 395
	Dévonien	410 - 355
	Silurien	435 - 410
	Ordovicien	500 - 435
	Cambrien	540 - 500
	Protérozoïque	2500 - 540
PRECAMBRIEN	Archéen	4550 - 2500

eonthem Eon	Erathem Era	System Period	Series Epoch	Stage Age	Age Ma	GSSP	
Phanerozoic	Cenozoic	Quaternary	Holocene				
			Pleistocene	Upper	0.0117	🔑	
				"Ionian"	0.126		
				Calabrian	0.781	🔑	
		Neogene	Pliocene	Gelasian	1.806	🔑	
				Piacenzian	2.588	🔑	
			Miocene	Zanclean	3.600	🔑	
				Messinian	5.332	🔑	
				Tortonian	7.246	🔑	
				Serravallian	11.608	🔑	
				Langhian	13.82	🔑	
				Burdigalian	15.97	🔑	
				Aquitanian	20.43	🔑	
					23.03	🔑	
		Paleogene	Oligocene	Chattian	28.4 ± 0.1	🔑	
				Rupelian	33.9 ± 0.1	🔑	
			Eocene	Priabonian	37.2 ± 0.1	🔑	
				Bartonian	40.4 ± 0.2	🔑	
				Lutetian	48.6 ± 0.2	🔑	
				Ypresian	55.8 ± 0.2	🔑	
			Paleocene	Thanetian	58.7 ± 0.2	🔑	
				Selandian	~ 61.1	🔑	
				Danian	65.5 ± 0.3	🔑	

Fig 20 a - gauche : échelle stratigraphique des périodes géologiques (les âges sont exprimés en Millions d'années BP).

Fig 20 b - droite : échelle stratigraphique détaillée des périodes géologiques du Cénozoïque (les âges sont exprimés en Millions d'années BP), extrait International Stratigraphic.

La Molasse et l'histoire de sa formation :

La Molasse est une roche sédimentaire, essentiellement détritique, orogénique et post-orogénique, s'accumulant dans des bassins d'avant-pays en périphérie des chaînes de montagnes (appelés également bassins flexuraux*) [Fig. 17]. Les molasses sont souvent constituées par un grès feldspathique glauconieux à ciment calcaire, de granulométrie variable, avec chlorite, biotite, muscovite, glauconie (couleur verte), sphène, grenat, zircon, limonite. Elle est parfois grossière avec débit en plaquettes, elle présente parfois des ripple-marks* et joints marneux ; la stratification est fréquemment entrecroisée. Ce sont généralement des roches friables, tendres et imperméables, formant des reliefs à topographie douce.

Suivant les sites, la Molasse présente de grandes variations d'épaisseur : de 5 à 6 km près des Alpes, elle est réduite à quelques centaines de mètres vers le nord. En outre, on constate dans un même niveau une diminution de la taille des éléments : des conglomérats appelés Nagelfluh*, sur la bordure des Alpes, des grès dans la partie centrale des cuvettes, et des roches essentiellement argileuses et marneuses sur la bordure septentrionale du bassin. Les produits d'érosion provenaient du domaine alpin, situé au Sud. Les grands cours d'eau ont déposé leurs plus gros éléments dans les deltas à leur embouchure, dans les bras de mer et lagunes, à la sortie des Alpes. De nombreuses régions de Nagelfluh montrent encore aujourd'hui les formes typiques d'épaisses formations deltaïques ; on parle alors de cônes ou deltas de Nagelfluh (Cônes du Hôrnii, Delta du Napf). Seul le matériel plus fin - des sables et des argiles - a été transporté et déposé par les fleuves en position distale, loin vers le Nord. Souvent, les grès présentent des stratifications obliques et entrecroisées, des figures typiques de dépôts dans des deltas en eau peu profonde.

Molasse marine et Molasse d'eau douce :

Depuis longtemps, les géologues ont reconnu (Labhart et Decrouez, 1997) une alternance de dépôts de Molasse d'eau douce et de Molasse marine. Des soulèvements et des enfoncements du bassin molassique ainsi que des fluctuations du niveau marin ont provoqué, par deux fois, la venue et le retrait de la mer. Suivant leur origine, les dépôts sont nommés Molasse marine et Molasse d'eau douce; pour indiquer l'âge, on ajoute les adjectifs inférieure (la plus vieille) et supérieure (la plus récente) [Fig. 20b et 21].

► La Molasse marine inférieure (36 à 30 Ma) se caractérise par des couches assez épaisses de grès, d'argiles et de marnes bien stratifiées qui renferment des fossiles marins: gastéropodes, bivalves, dents de requins. Les dépôts de la molasse (Rupélien inférieur) qui constituent le relief structural du château de Bonneville sont contemporains de cette période [Fig. 20b et 21].

L'Oligocène

La dérive des continents continue à les rapprocher de leurs positions actuelles. L'Amérique du Sud et l'Antarctique se séparent en ouvrant le passage de Drake, le courant circumpolaire antarctique se met en place, ce qui conduit à un refroidissement très net du continent Antarctique qui se couvre de glace. Ce refroidissement va se poursuivre durant le Néogène* pour culminer pendant les glaciations du Pléistocène.

Associée à ce refroidissement général, se développe une aridité croissante et une couverture végétale ouverte de type savane, aux dépens des milieux forestiers. Ces modifications de l'environnement affectent directement les faunes, particulièrement dans l'hémisphère Nord. L'Europe connaît une extinction massive et un flux d'animaux d'origine asiatique.

Subdivision classique de la Molasse	Age en millions d'années	Echelle internationale			
Molasse d'eau douce supérieure	5	Mioène	Tortonien Serravallien Langhien	«Tortonien»	
	10				
15					
Molasse marine supérieure	16,3		Partie supérieure: «Helvétien» Burdigalien		
	22,5				
Molasse d'eau douce inférieure	24		Oligocène	Aquitanién	
	30				
Molasse marine inférieure	30			Chattien	Stampien
	36			Rupélien	

Fig 21 : Les périodes tertiaires de sédimentation de la Molasse.

► La Molasse d'eau douce inférieure (30 à 22 Ma) comporte des grès plus grossiers et plus fins, des marnes et des argiles rouges avec des fossiles de mammifères terrestres et des vestiges d'une végétation subtropicale telles que des feuilles de palmiers ou de canneliers. Le terme Molasse d'eau douce ne doit pas être pris au pied de la lettre ; il signifie plutôt une Molasse déposée sur une terre émergée.

Les conglomérats, appelés Nagelfluh dans le Moyen-Pays suisse, sont très utiles pour retracer l'histoire du plissement des Alpes. Une couche de Nagelfluh contient une collection étonnante de galets de roches très différentes que l'on peut parfois retrouver aujourd'hui dans les Alpes. Ils proviennent d'unités alpines élevées, érodées au Tertiaire et qui devaient se trouver plusieurs milliers de mètres au-dessus des sommets actuels. Dans les galets de la Nagelfluh, des informations importantes sur les produits de l'érosion des Alpes sont mémorisées : par exemple, leur composition mais aussi l'endroit où ils ont été arrachés. Par leur diversité, les couches de la Nagelfluh reflètent l'évolution de l'orogénèse* alpine et de son érosion.

► La Molasse marine **supérieure** (22,5 à 16,3 Ma).

Des mouvements d'abaissement du fond des bassins flexuraux permirent l'arrivée d'un nouveau bras de mer étroit et peu profond qui constituait une liaison entre le bassin du Rhône à l'ouest, et celui

du Danube à l'est. Sur la bordure des Alpes, les cônes détritiques du Napf et du Hôrli s'agrandissaient, suite à des changements importants du réseau fluvial. Dans le bassin marin, des courants transportaient des sables et des argiles loin vers l'est.

► La Molasse d'eau douce supérieure (16,3 à 5 Ma).

A la suite d'un nouveau retrait de la mer le drainage des régions émergées se fait alors vers l'ouest (vers l'ancien Rhône). Les couches de Nagelfluh des cônes du Hôrli, qui ont jusqu'à 1500 m d'épaisseur, passèrent au Nord à des grès et à des marnes : des couches de Nagelfluh intercalées, qui correspondent à des crachées soudaines de galets, montrent qu'il existait durant cette période une tectonique très active [Fig. 21].

2.1.3. Tectonique du substratum anté-quaternaire

Dans la région de Bonneville, le soubassement mésozoïque autochtone des Molasses est déformé et plissé.

Le profil structural (schématique) de la zone d'étude montre, malgré l'absence de données sismiques dans la vallée de l'Arve, la compression entre le massif des Bornes et les nappes des Préalpes du Chablais. L'ombilic de Bonneville subit ainsi un raccourcissement selon un axe Nord/sud [Fig. 22 et 23].

Malgré tout, peu d'éléments permettent de relier la série autochtone* traversée par les forages aux séries parautochtones* du massif des Bornes.

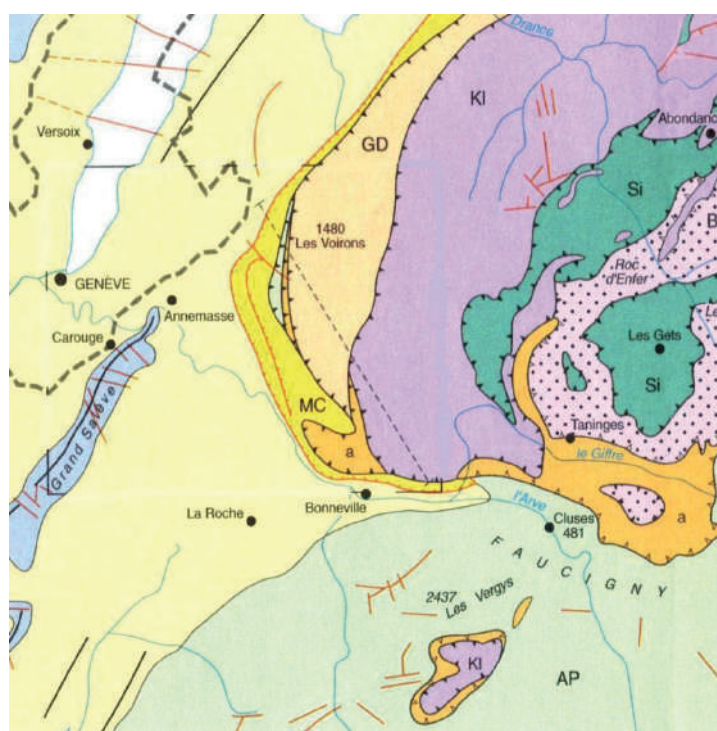
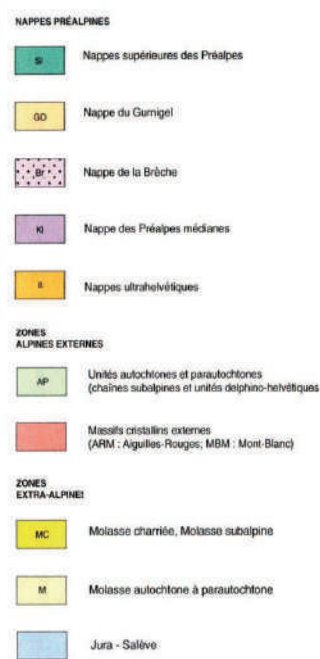


Fig 22 : Cadre structural des Alpes françaises nord-occidentales d'après la carte de la Suisse au 1/500 000.



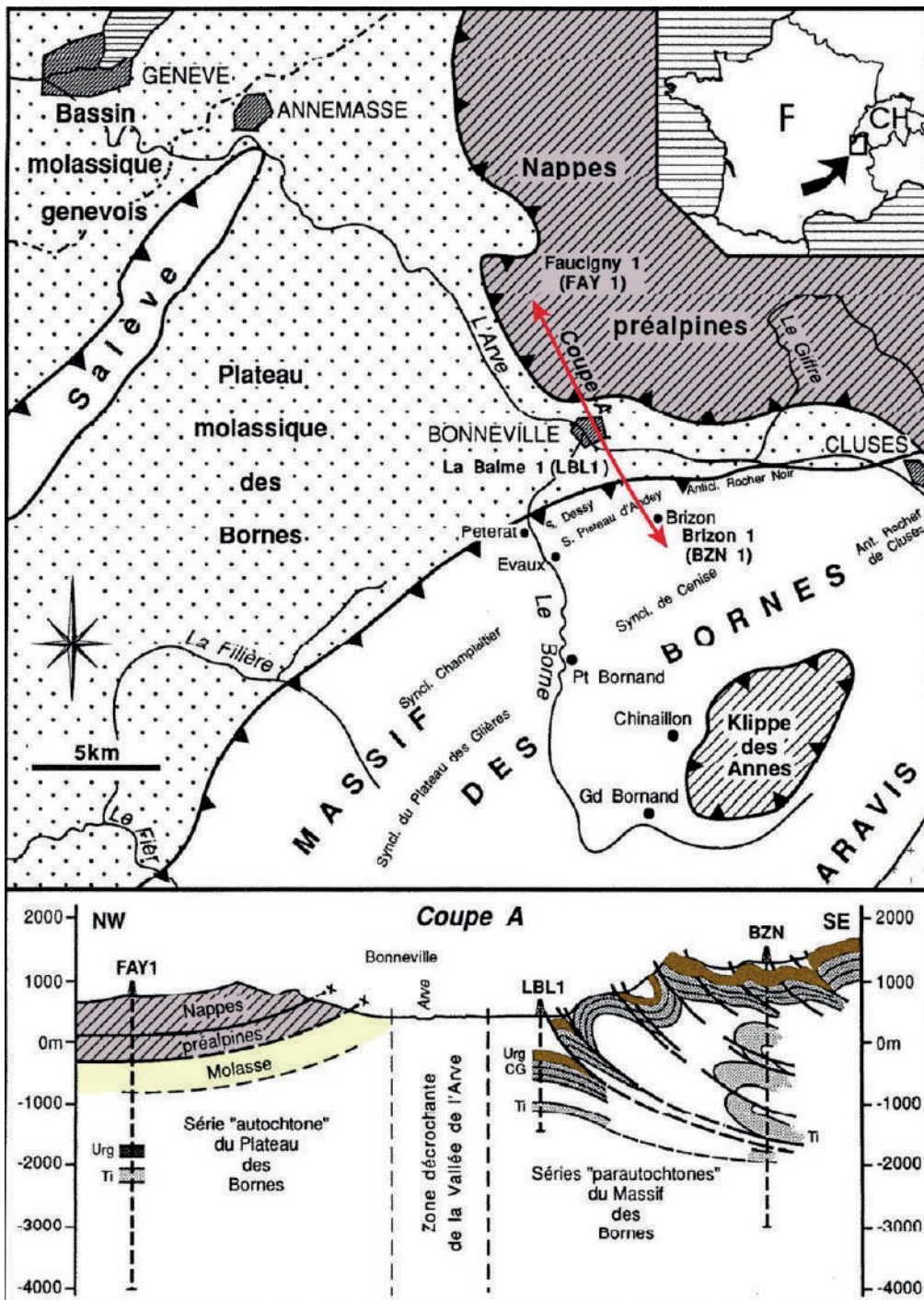


Fig 23 : Coupe géologique et structurale entre le massif des Bornes et le Chablais. Urg : « Calcaires urgoniens » ; CG : « Calcaire gréseaux » ; Ti : « Barre tithonique », d'après Charolais et al., 1996).
Flèche rouge : transect de la vallée de l'Arve.

2.2. Contexte géomorphologique

2.2.1. Les formations superficielles

Les formations molassiques et les unités mésozoïques se trouvent le plus souvent recouvertes par des formations superficielles telles des tabliers d'éboulis ou dépôts d'éroulements, laves torrentielles, travertins, etc... Elles s'accumulent au pied des versants.

Ces formations sont également représentées par une couverture morainique présente de manière discontinue, des terrasses constituées d'alluvions fluvio-glaciaires (terrasses fluvio-glaciaires) mises en place localement.

Les alluvions récentes sont présentes au niveau de la vallée de l'Arve et de ses affluents. Elles sont également recouvertes par des colluvions de remaniement superficiel et des dépôts lacustres à palustres. Dans la vallée de l'Arve, les formations superficielles sont principalement constituées de dépôts glaciaires abandonnés lors du retrait du glacier wurmien de l'Arve.

2.2.2. Les formations superficielles quaternaires

L'essentiel des terrains quaternaires lié à l'histoire glaciaire de la région est représentée sous la forme de moraines, de sédiments glacio-lacustres et d'épandages fluvio-glaciaires.

L'histoire quaternaire vraiment déchiffrable commence à la fin de l'avant-dernière glaciation (Riss I.S.). Les glaciers rissiens, après avoir profondément surcreusé leurs auges (une centaine de mètres environ au-dessous du niveau actuel du lac Léman, pour le Rhône, au droit de Genève), abandonnent leurs vallées en y laissant une moraine de fond (traversée par certains sondages), de rares lambeaux de moraines d'ablation (sommet des Voirons, à 1 400 m) et quelques blocs erratiques.

2.2.2.1. Les dépôts glaciaires würmiens

Les glaciers du Rhône, de l'Arve et du Giffre réoccupent leurs vallées en creusant une deuxième auge emboîtée dans la précédente, atteignant parfois le substratum. Un premier retrait glaciaire se produit ensuite, pendant lequel se déposent les formations lacustres et deltaïques du Pas-de-l'Échelle-Bossey, au pied du Salève..

La déglaciation définitive, très complexe du fait de la confluence de trois glaciers inégaux réagissant différemment aux modifications du climat, intervient enfin.

Huit étapes de retrait ont pu être distinguées (dans le cadre de la feuille géologique Annemasse), surtout grâce aux sédiments qui se déposent dans de petits lacs de barrage glaciaire (sédiments glacio-lacustres) à des altitudes progressivement décroissantes.

L'histoire géologique se termine par l'alluvionnement des basses terrasses fluviales de l'Arve et de la Menoge. puis celui des fonds de vallées.

Les principaux faciès représentés sont les suivants :

• *Formations morainiques.*

La moraine würmienne recouvre largement les flancs de la vallée, des restes de moraines et de matériel erratique peuvent être observés au moins jusqu'à 1 650 m (Môle, et Pointe d'Andey). Leur composition pétrographique dépend des unités géologiques des bassins-versants.

Les moraines du Rhône (plateau d'Annemasse, par exemple) montrent des éléments essentiellement calcaires, sombres, où dominent les calcaires jurassiques et des éléments cristallins, ces derniers provenant des socles anciens. Les pourcentages donnés par les auteurs sont trop variables pour servir d'éléments de reconnaissance. Les roches caractéristiques semblent être les quartzites du Trias, les roches vertes et les brèches variées du Chablais, même si elles sont faiblement représentées.

Les moraines du Giffre (région de Fillinges, Peillonex, la Tour à l'Ouest de Saint-Jeoire) sont caractérisées par des éléments très hétérométriques (blocs jusqu'à 1 m et plus), presque exclusivement calcaires (surtout noirs, jurassique supérieur), souvent striés. Le matériel cristallin est rare (moins de 5 %).

Les moraines de l'Arve (rive gauche de l'Arve en amont de Reignier, dans les tranchées de l'autoroute A41 vers Porte-d'en-Bas et l'échangeur de Boringe) offrent un matériel peu grossier, très arrondi et très polygénique, dans lequel le matériel calcaire reste prédominant (environ 50 %) mais où le cristallin est plus développé (25 à 40 %), notamment le granité du Mont-Blanc qui reste l'élément caractéristique.

Un cas particulier de cette moraine de l'Arve est le faciès «Rocailles», visible dans la plaine des Rocailles. On l'appelle ainsi parce que c'est un chaos de blocs de toutes tailles, très anguleux, entassés en désordre dans une gangue de couleur claire. Les blocs sont presque exclusivement constitués de calcaires urgoniens. Il s'agit d'un ancien et volumineux écoulement supra glaciaire déplacé par le glacier de l'Arve.

• *Formations glacio-lacustres.*

Elles peuvent s'être déposées sur le fond des lacs (faciès fins) ou représenter un delta torrentiel (faciès grossiers). Les faciès fins affleurent rarement en raison de leur faible résistance mais ont généralement été recoupés par les nombreux sondages pratiqués. Ce sont des argiles litées, noires ou grises, à lits plus ou moins limoneux et sableux.

Les faciès deltaïques sont des graviers à galets roulés dans une matrice sableuse abondante bien lavée (sans argile ni limon). Leur caractéristique est l'existence de litages obliques décimétriques dont la direction donne le sens du courant. Le sommet est couronné par une couche horizontale, mince, marquant le passage à des alluvions fluviales subaériennes, ce qui traduit l'émersion. L'un des plus caractéristiques est celui de la butte du château de Villy, au Nord-Est de Reignier.

• *Formations fluvio-glaciaires et juxta-glaciaires.*

Elles forment des terrasses ou remplissent des chenaux actuellement secs comme celui de Cranves-Sales. Elles sont peu nombreuses et se développent surtout dans la région d'Annemasse, au débouché du gros chenal de Machilly. On ne peut observer les faciès que dans deux coupes, Ce sont des cailloutis à galets hétérométriques, généralement bien arrondis, dans une matrice sablo-graveleuse grossière, à litage horizontal chenalisé.

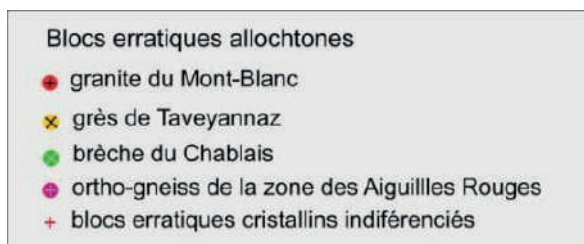
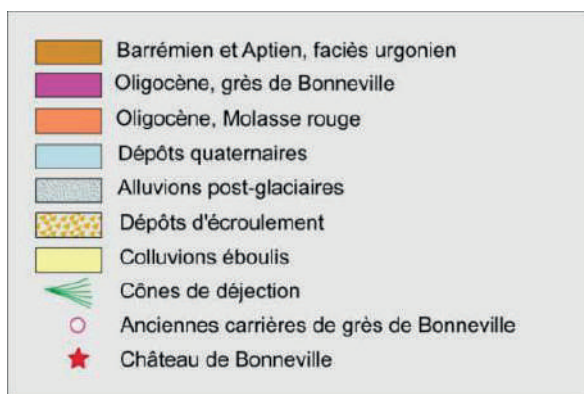
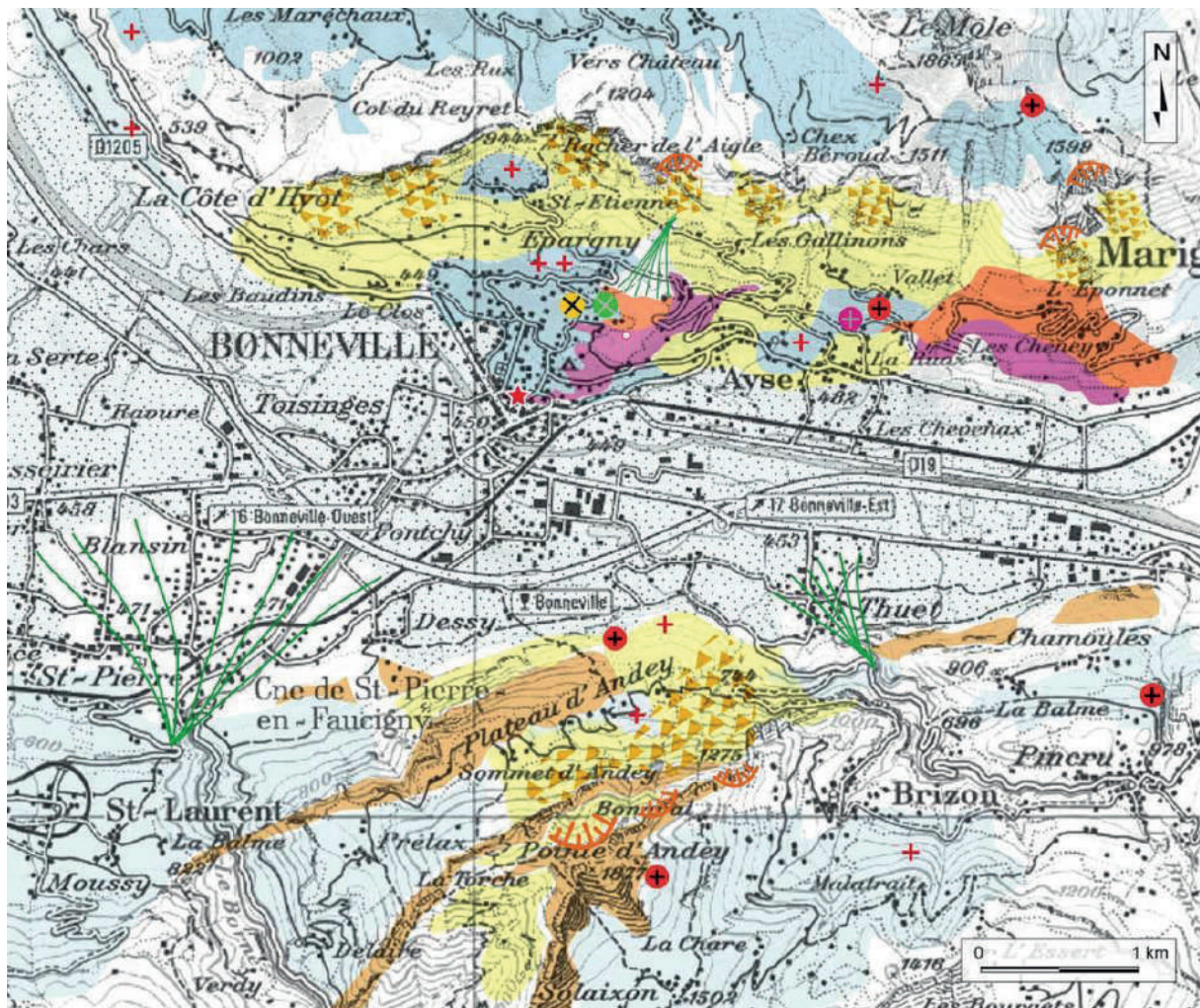


Fig 24 : Carte de la géologie structurale et des formations superficielles de la région de Bonneville (entre le Môle et la pointe d'Andey), les formations quaternaires sont figurées en bleu, les principaux blocs erratiques sont localisés.

2.2.2.2. Les formations anté-würmiennes (Riss l.s.)

Des placages morainiques subsistent sur le versant SE de la montagne des Voirons, un peu en contrebas du sommet (cote 1400 environ). Ce sont des cailloutis arrondis ou anguleux, avec cristallins (granites et gneiss), des calcaires clairs et parfois striés, dans une matrice argilo-sableuse brunâtre.

2.2.2.3. Les formations würmiennes

Les plaquages morainiques contemporains du dernier cycle glaciaire sont quasiment continus sur les versants de la basse vallée de l'Arve. Les cordons morainiques sont également présents, ils témoignent de stades de stationnements du glacier lors de la déglaciation.

Le matériel provient principalement de deux sources :

- le glacier de l'Arve, venu du Mont-Blanc,
- le glacier du Giffre,

Les éléments d'origine interne sont absents, en revanche les éléments issus des massifs cristallins externes et des massifs subalpins sont présents ; (granites du Mont-Blanc, gneiss, schistes cristallins, grès de Taveyannaz).

Rappelons que les formations glacio-lacustres du retrait wurmien (8 étapes) se sont déposées dans de petits lacs de barrage glaciaire, au débouché aval de vallées adjacentes. On y observe donc souvent des faciès fins, bien lités. de fond de lac et des faciès deltaïques plus grossiers et plus irrégulièrement stratifiés. Leur chronologie relative est liée à leur altitude décroissante qui traduit évidemment l'abaissement du glacier faisant barrage.

2.2.3. Pétrographie des blocs erratiques

Comme précédemment évoqué, ce secteur de la vallée de l'Arve présente une abondante, mais irrégulière, couverture de dépôts quaternaires. Les blocs erratiques, malgré leur exploitation ancienne, sont encore présents sur les versants de la vallée jusqu'à l'altitude de 1650 m [Fig. 24]. Dans ce chapitre, nous allons analyser la pétrographie des blocs erratiques les plus courants, puis déterminer les unités dont ils sont issus.

Granite du Mont-Blanc

Les blocs erratiques de granite du Mont-Blanc sont rares dans le secteur étudié. C'est une roche plutonique magmatique à texture grenue. Sa constitution en minéraux est la suivante : quartz, feldspaths potassiques (orthoses) et plagioclases, micas (biotite ou muscovite). C'est un matériau résistant très utilisé autrefois comme chasse-roues.

Origine : massif du Mont-Blanc

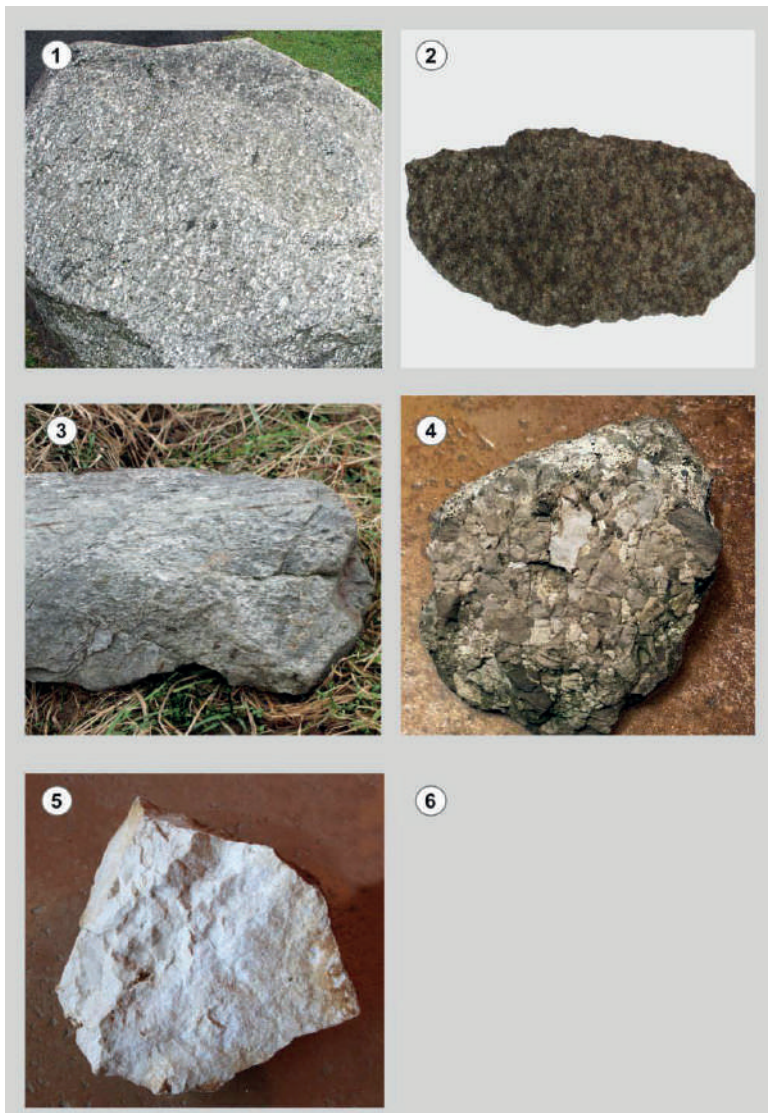


Fig 25 : Planche photos : blocs erratiques identifiés dans le secteur de Bonneville.

1 - granite du Mont-Blanc ; 2 - grès de Taveyannaz ; 3 - gneiss de la zone des Aiguilles Rouges ; 4 - brèche polygéniques du Chablais ; 5 - calcaire urgoniens.

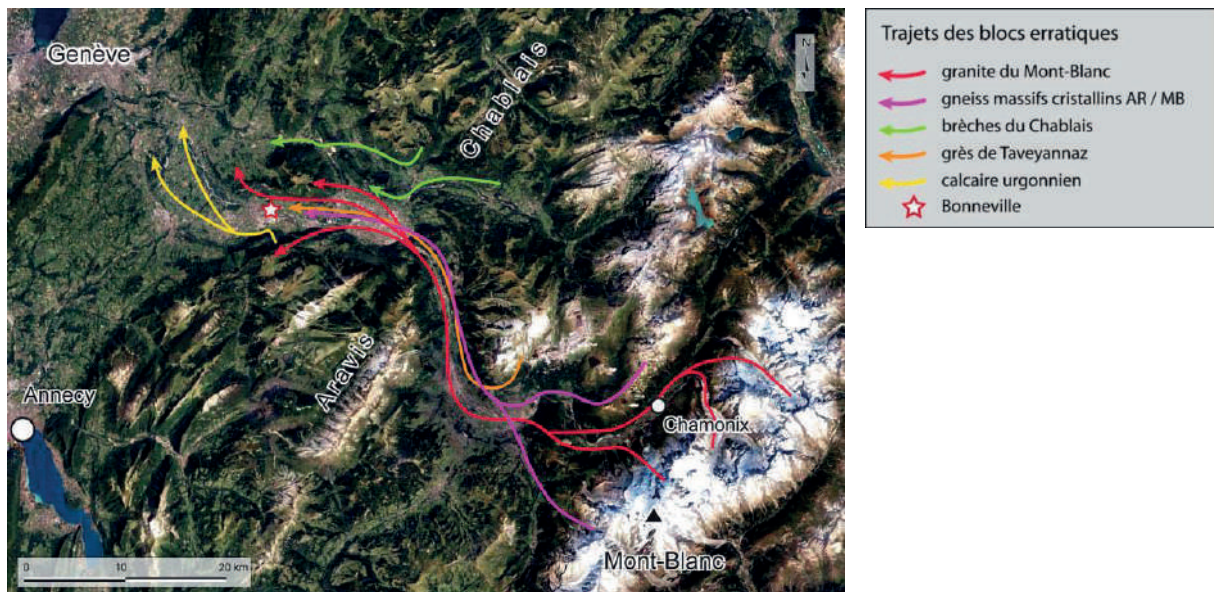


Fig 26 : Parcours glaciaire des blocs erratiques (lithologies les plus courantes) identifiés dans le secteur du château de Bonneville et de la basse vallée de l'Arve. La localisation des blocs erratiques permet de reconstituer leur déplacement et ainsi d'identifier les bassins versants et les unités géologiques dont ils sont issus.

Grès de Taveyannaz

Une épaisse succession gréseuse à caractères de flysch* est à l'origine de cette formation. C'est une roche remarquable qui coiffe certains sommets du secteur du massif de Platé : les grès de Taveyannaz (env, -34 Ma, Oligocène inférieur). Il s'agit d'un grès dans lequel on trouve jusqu'à 90 % de débris d'andésite, qui est une roche volcanique. Il contient en outre des débris de presque toutes les roches du Pays du Mont-Blanc. Cette roche est une des rares preuves d'un volcanisme tardif ayant affecté la marge externe des Alpes en cours de soulèvement.

Origine : massif de Platé

Brèches

Ce sont des brèches polygéniques (grès conglomératiques) provenant de la nappe de la brèche supérieure du Chablais. Le caractère sub-anguleux (bréchique) des éléments constitutifs caractérisent cette lithologie. Par opposition aux brèches de Tarentaise/Beaufortain, cette unité n'a pas été affectée par le métamorphisme et ne présente pas d'étirement des éléments.

Provenance : bassin du Giffre. La nappe de la brèche correspond au Roc d'Enfer et aux contreforts de la pointe de Marcellly (1 999 m), elle s'étend en rive droite de la vallée du Giffre jusqu'à Morillon.

Quartzite

Origine : indéterminable, minéral ubiquiste

Gneiss des massifs cristallins externes

Ce sont majoritairement des orthogneiss issus d'anciens granites. Ils présentent généralement une forte schistosité* [Fig. 25].

Origine : massifs des Aiguilles Rouges et du Mont Blanc.

Origines et trajets des blocs erratiques :

Malgré quelques anciennes hypothèses obsolètes, issues notamment des travaux de De Martonne (1931), puis de Bourdier (1961). Ces deux auteurs envisageaient une diffuence du glacier du Rhône vers le glacier de l'Arve par la vallée du Trient et la vallée de Chamonix. Cette situation aurait généré le transport de bloc erratiques marqueurs du Valais (roches vertes, gabbros etc...). Or, rien de tel n'a été observé sur le terrain. De fait, tous les blocs erratiques de la région de Bonneville sont issus des bassins de l'Arve et du Giffre (Coutterand, 2010) [Fig. 26].

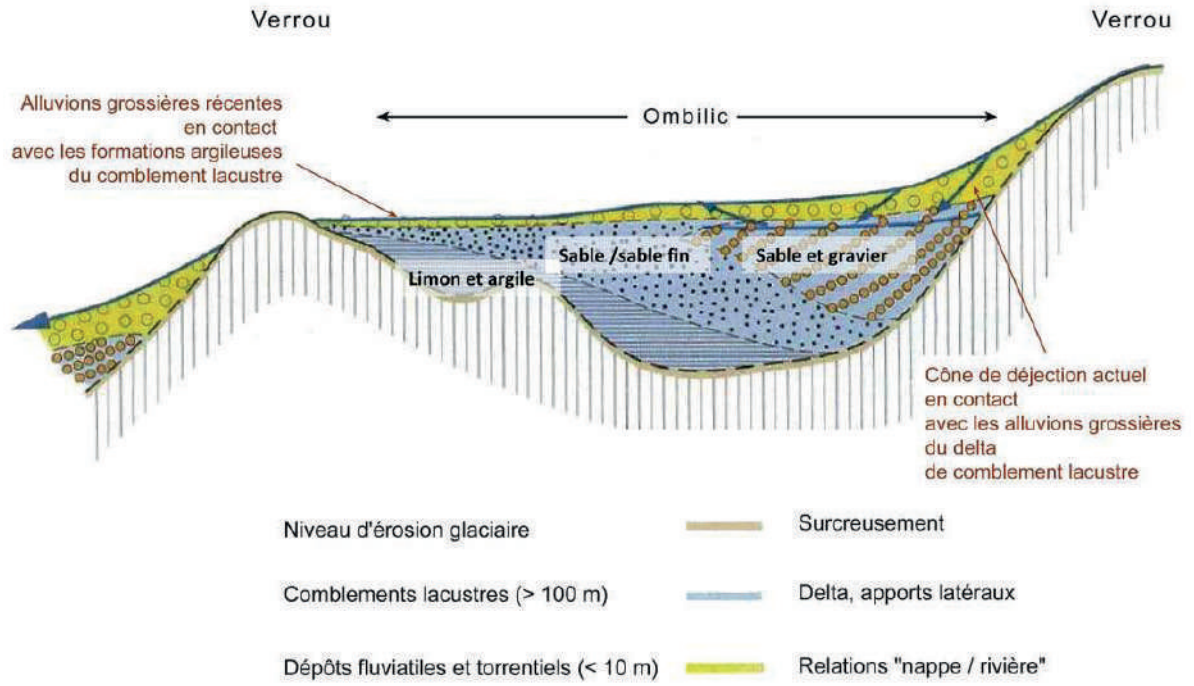


Fig 27 : Schéma de remplissage d'un ombilic glaciaire (d'après Nicoud, 1996, complété).

2.2.4. Hydrogéologie

Les formations aquifères de l'Arve et du Giffre sont conditionnées par les apports graveleux du comblement postglaciaire. Ce comblement se faisant en conditions lacustres, il existe une très forte hétérogénéité dans les formations des vallées en considérant les apports fluvio-glaciaires, glacio-lacustres et torrentiels. D'une manière générale, ce comblement suit un classement granulométrique :

- à l'échelle générale de la vallée, les formations sont plus grossières en partie amont proche des sources d'alimentation détritiques (bassin des Houches, de Sallanches-Le Fayet) ;
- à l'échelle locale, en considérant chaque ombilic occupé par un ancien lac, avec un granoclassement depuis la zone d'apport plus grossière, et une sédimentation progressivement plus fine vers l'aval (sables, puis limons et argiles).

Ce schéma se répète à l'échelle locale par les apports des cours d'eau latéraux sous forme de deltas imbriqués dans les formations lacustres (cône du Giffre à Marignier, cône du Borne à Saint-Pierre en Faucigny).

La Figure 24 illustre le granoclassement dans le remplissage d'un ombilic postglaciaire, et les superpositions avec les formations récentes des cours d'eau postérieures au comblement **[Fig. 27]**.

Les cônes de déjection des cours d'eau, comme le Giffre à Marignier ou le Borne à Saint-Pierre en Faucigny sont des formations grossières aquifères qui relayent généralement les anciens deltas imbriqués dans les formations lacustres. Les cônes de déjection sont souvent imbriqués dans les alluvions récentes de la vallée de l'Arve.

Les formations aquifères vont donc préférentiellement se concentrer au droit des cônes de déjection ou des alluvions récentes de l'Arve et du Giffre. En profondeur, les formations de delta imbriquées dans les alluvions lacustres présentent également un potentiel aquifère. Ces deltas sont en toute logique en continuité des cônes de déjection actuels en bordure de vallée. Les alluvions récentes de l'Arve et du Giffre postérieures aux comblements lacustres sont réputées grossières. Elles sont présentes en continuité des deltas à éléments grossiers dans les vallées en amont ou, au contraire, en contact direct des formations argileuses de comblement lacustre, loin de la source d'apport de sédiments. Les alluvions récentes de l'Arve dans la basse vallée, comme à Bonneville sont épaisses de quelques mètres au-dessus des silts et argiles lacustres.

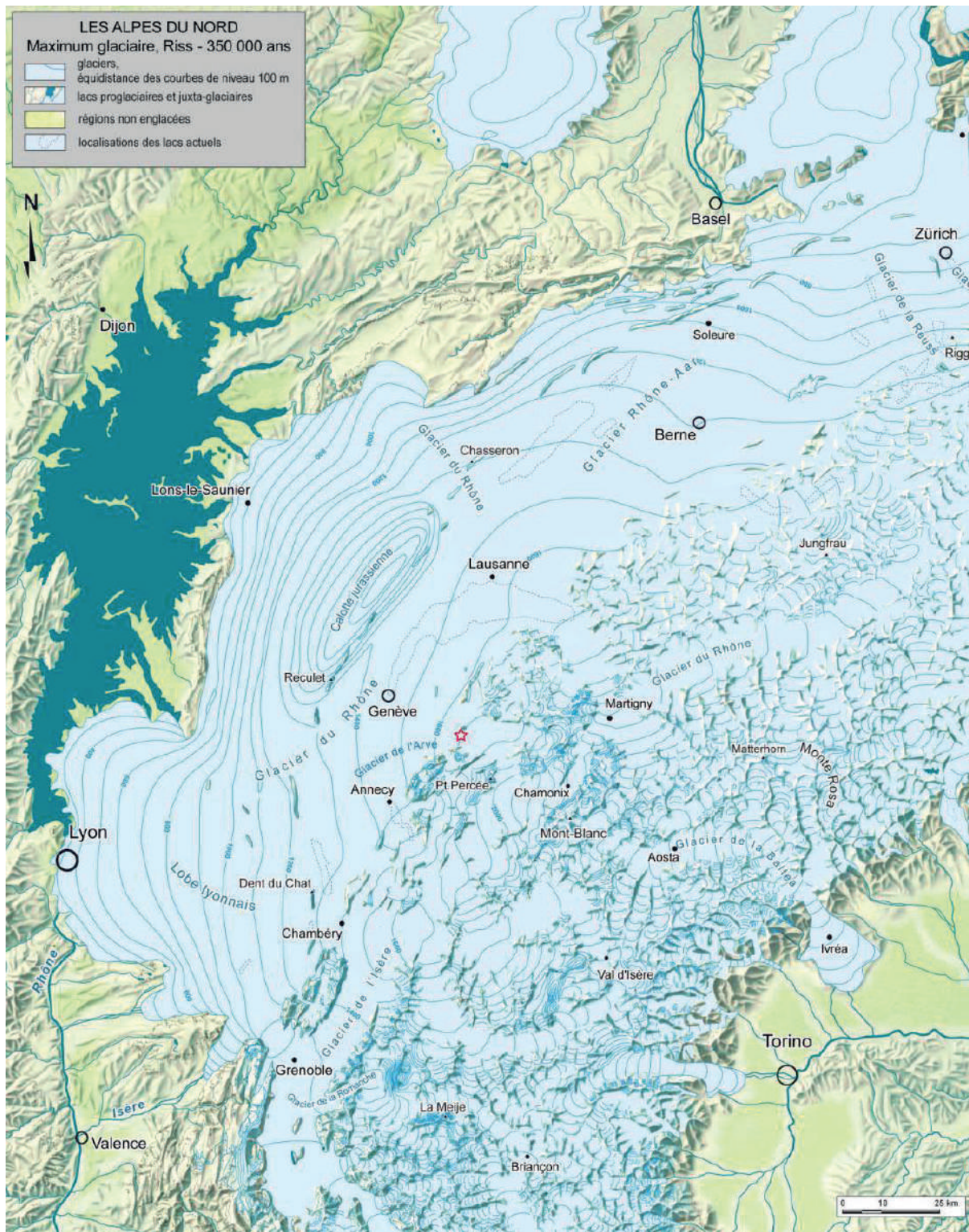


Fig 28 : Paléogéographie des Alpes du Nord au maximum de la glaciation du Riss (450 000 BP).

2.3. Mise en place du paysage

2.3.1. Les glaciations du Quaternaire

Les glaciations du Quaternaire ont donné la touche finale au paysage que nous connaissons. Dans le secteur étudié, la géomorphologie est principalement héritée de la déglaciation et de la période post-glaciaire.

Il s'agit notamment de la sédimentation lacustre post glaciaire de l'ombilic de Bonneville et des rééquilibrages gravitaires des versants.

En s'appuyant sur une cartographie précise des formations superficielles würmiennes et l'analyse des blocs erratiques, une reconstitution des modalités du retrait glaciaire est avancée.

Le Quaternaire commence il y a 2,6 Ma, il inaugure l'un des épisodes les plus froids de l'histoire terrestre, avec une trentaine d'offensives particulièrement vigoureuses des glaces – qui constituent les glaciations – séparées par des périodes plus chaudes (les interglaciaires).

Plusieurs glaciations paroxysmales (une tous les 100 000 ans) sont désignées par les noms de rivières de Bavière : Günz, Mindel, Riss et Würm (Penck et Brückner, 1909). C'est au cours de la phase glaciaire ancienne du Riss (trois glaciations) que les glaciers des Alpes furent les plus étendus **[Fig. 28]** ; le glacier du Rhône s'étalait alors sur le plateau de la Dombes. Le lobe de glace venait en contact avec le massif du Mont d'Or au nord de Lyon. Il barrait le cours de la Saône, d'où la présence d'un vaste lac qui s'étendait jusqu'à Dijon. À Lyon, les glaciers recouvraient la colline de Fourvière, atteignant Tassin-la-Demi-Lune (Falsan et Chantre, 1879). Dans le bassin genevois, le glacier du Rhône en contact avec le Jura jusqu'à 1400 m d'altitude, ennoyait le Mont Salève (Preusser et al., 2011).

Dans la région de Bonneville, le glacier de l'Arve présentait des épaisseurs considérables comme le suggèrent les cinq épaulements du Môle, aux altitudes remarquablement constantes (entre 1 535 et 1 627 m). Leur origine glaciaire est incontestable **[Fig. 29]**.

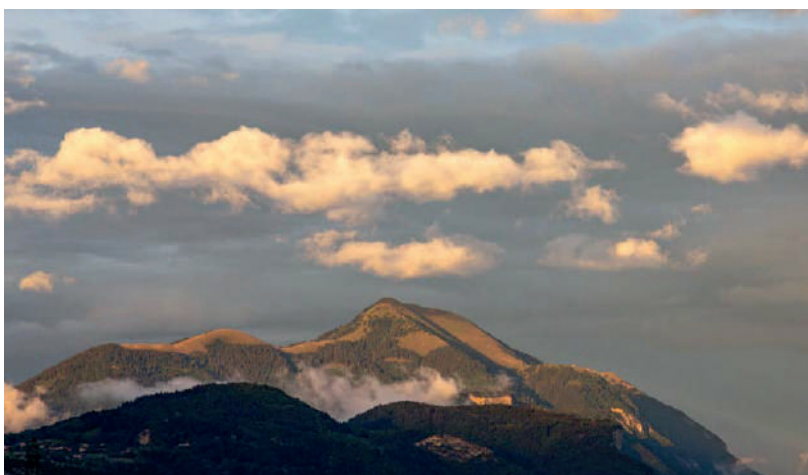


Fig 29 : Le Môle vu de Cornier, deux épaulements sont ici bien l'Écutieux et le Petit Môle.



Fig 30 a : Un bloc de granite du Mont-Blanc déposé par le glacier de l'Arve sur le versant Est de la pointe d'Andey à 1650 m d'altitude.



Fig 30 b : Un bloc erratique de granite du Mont-Blanc déposé par le glacier de l'Arve à 1550 m d'altitude sur le versant Nord du Môle de Marignier .

Des blocs erratiques sont également identifiés sur ces épaulements, témoin le bloc de granite venu du massif du Mont-Blanc déposé à 1 550 m d'altitude sur le flanc nord du Môle de Marignier. On découvre également sur l'autre versant de la vallée de l'Arve, versant S-E de la Pointe d'Andey à l'altitude de 1 650 m, un volumineux bloc de granite du Mont-Blanc **[Fig. 30a et b]**. Ces blocs erratiques, sont vraisemblablement contemporains de l'avant dernière glaciation «Riss».

Le dernier maximum glaciaire du Würms :

La dernière de ces glaciations, celle du «Würm», commence il y a environ 75 000 ans. On a coutume de diviser la glaciation würmienne en deux périodes froides séparées par des interstades plus tempérés : le Pléniglaciaire inférieur (de -70 000 à - 50 000 ans) et le Pléniglaciaire supérieur (de - 30 000 à -16 000 ans). Le Pléniglaciaire inférieur, particulièrement froid et humide, permet aux glaciers alpins d'atteindre leur plus grande extension. Cet épisode très froid est suivi d'une longue période plus tempérée : les glaciers abandonnant les piémonts et reculant dans les vallées. Cependant, le climat n'était pas aussi tempéré qu'en période interglaciaire comme aujourd'hui. Il y a 30 000 ans, nouvelle péjoration climatique : les dix millénaires suivants, le Pléniglaciaire supérieur, sont les plus froids de la glaciation würmienne, les températures moyennes de l'Europe étant inférieures de 10 à 12 °C à celles que nous connaissons **[Fig. 31]**.

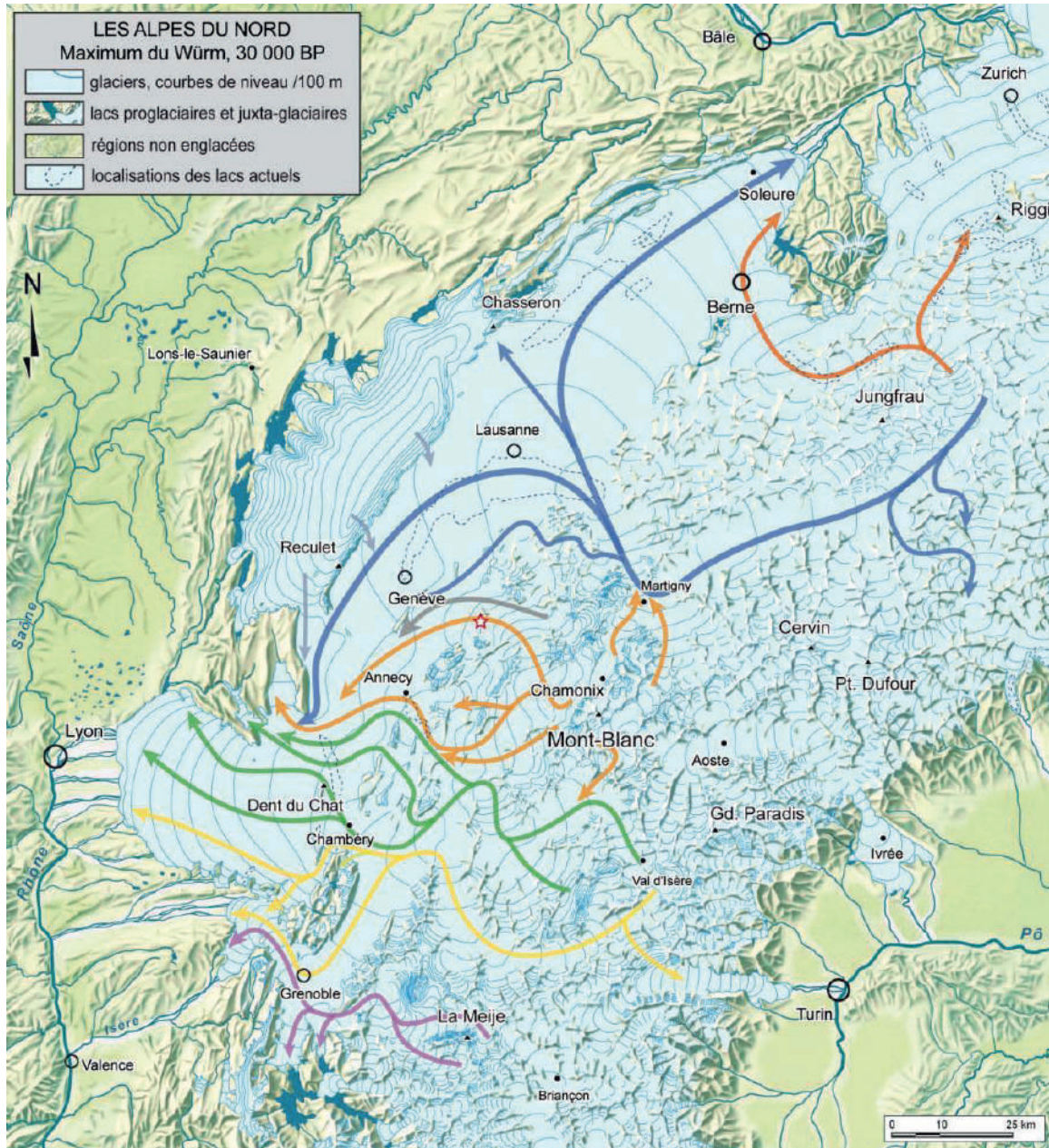


Fig 31 : Paléogéographie des Alpes du Nord au maximum de la dernière glaciation (environ 30 000 BP). Les principaux flux glaciaires sont identifiés.

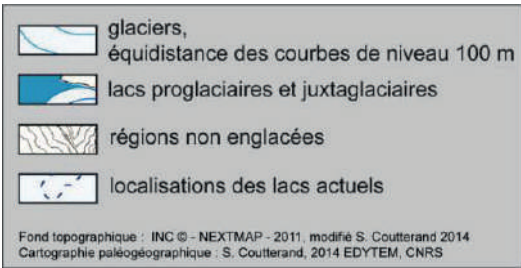
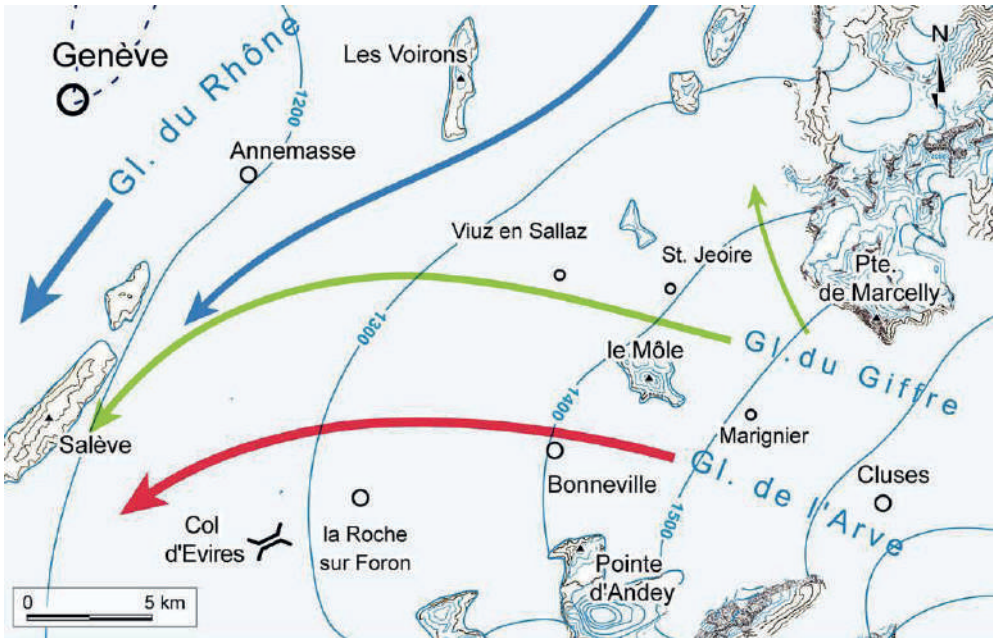


Fig 32 : Paléographie de la basse vallée de l'Arve au maximum de la dernière glaciation. Flèche rouge : glacier de l'Arve ; flèche verte : glacier du Giffre ; flèche bleue : glacier du Rhône.

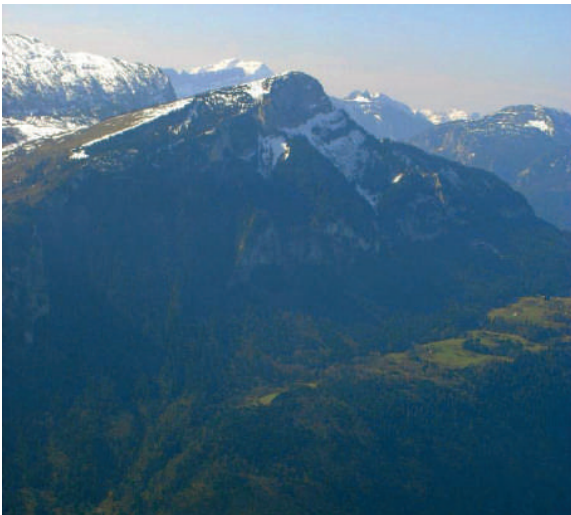


Fig 33 a et b : La vallée de l'Arve et la pointe d'Andey aujourd'hui et au dernier maximum glaciaire il y a 30 000 ans.

Le système glaciaire alpin était drainé par de gigantesques glaciers. Au nord de la Suisse, le glacier du Rhin s'est avancé jusqu'à Schaffhouse ; les célèbres chutes du Rhin sont héritées de l'action conjointe du glacier et des eaux de fusion. Ce glacier alimentait un vaste lobe de piémont qui remplissait la cuvette de Constance, et débordait largement dans les vallées du sud de la Bavière ; dans l'une d'elles coule la rivière Würm. Sur les plaines de l'est lyonnais, on observe une série de moraines frontales bien individualisées. Durant les stades maximums, l'alimentation en glace était suffisante pour permettre aux glaciers savoyards de s'étaler sur la région, abandonnant les moraines frontales de Grenay à 20 kilomètres de Lyon (Coutterand, 2010). Le glacier du Rhône, au débouché de l'étroit couloir de Martigny, s'étalait en une vaste nappe sur l'emplacement du plateau suisse. Venant buter contre le flanc oriental du Jura, il donnait alors naissance à deux gigantesques lobes de glace, le plus septentrional recouvrant l'emplacement des actuels lacs subjurassiens (lacs de Bièvre et de Neuchâtel) et le cours de l'Aar (Bini et al., 2009). C'est à Wangen, au nord-est de Soleure, que l'on observe les moraines frontales de cette branche. L'autre lobe, d'une importance égale, envahit la région lémanique et le cours du Rhône en aval de Bellegarde [Fig. 32].

Ainsi, il y a 30 000 ans, pendant ce dernier maximum d'extension glaciaire, près de 1 000 m d'épaisseur de glace recouvrait le site du château de Bonneville. La surface des glaciers de l'Arve et du Giffre atteignait 1 400 m d'altitude au nord du Môle, un glacier local occupait le versant nord de cette montagne (combes de Creux des Nœuds et de Pont Perdu). Une reconstitution du paysage de cette période est proposée [Fig. 33a et b].

2.3.2. Reconstitution des différentes paléogéographies du retrait würmien

2.3.2.1. La déglaciation würmienne

Après le dernier maximum d'extension glaciaire du Würm, période durant laquelle les vallées étaient totalement englacées, le réseau glaciaire, alors totalement anastomosé*, se scinde et les grands appareils s'individualisent dans leurs vallées respectives, cette longue période se déroule entre 25 000 et 11 700 BP*.

Dans les basses vallées du Giffre et de l'Arve, plusieurs étapes successives (appelées stades) du retrait glaciaire sont bien identifiées. Les premiers stades concernent un abaissement de la surface des glaciers encore jointifs avec le glacier du Rhône. Les seconds se sont déroulés après la séparation des trois appareils glaciaires ; plusieurs stades de retrait, correspondant à des stationnements des glaciers, voire de petites réavancées, sont clairement identifiés. Ces stades matérialisés principalement par des crêtes morainiques* témoignent de petites fluctuations climatiques qui ont affecté la dynamique du retrait des glaciers du Rhône, de l'Arve et du Giffre.

2.3.2.2. Modalités du retrait glaciaire

La déglaciation de la vallée de l'Arve a fait l'objet depuis le XIX^e siècle de nombreux travaux et reconstitutions paléogéographiques.

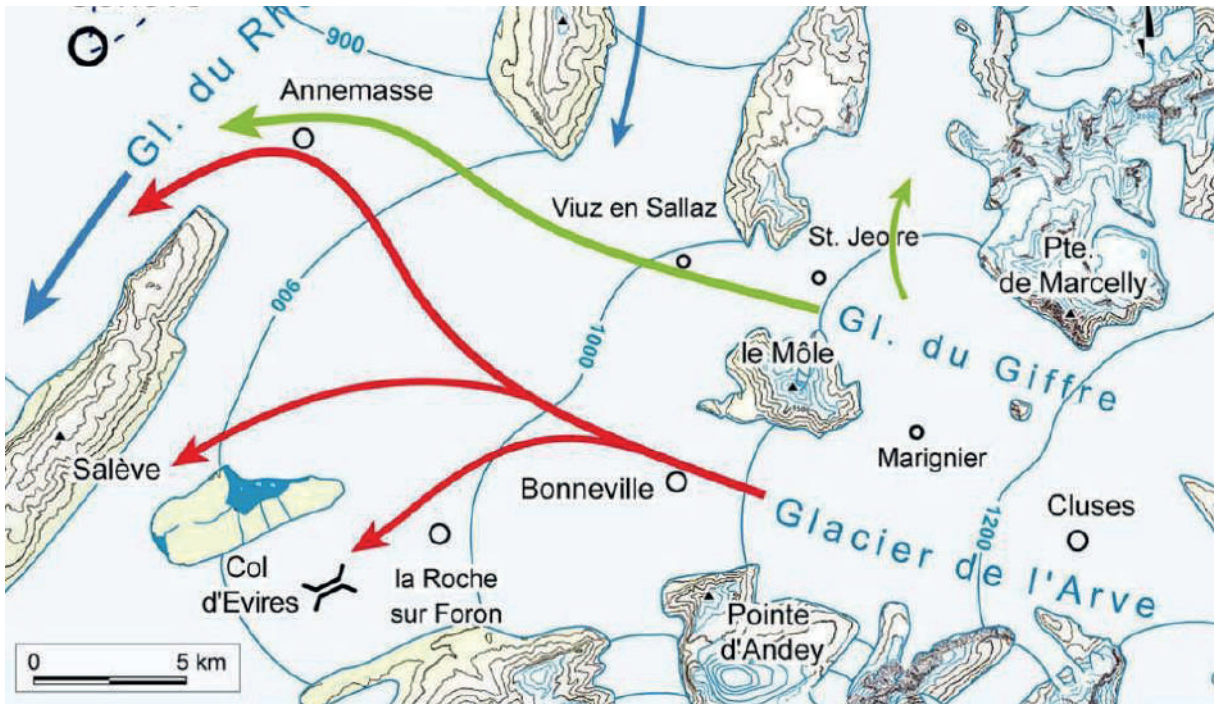


Fig 34 : Paléographie des basses vallée de l'Arve et du Giffre au stade de la Marmotte (Kerrien et al., 1998, complété, Couterand, 2005). Flèche rouge : glacier de l'Arve ; flèche verte : glacier du Giffre ; flèche bleue : glacier du Rhône.

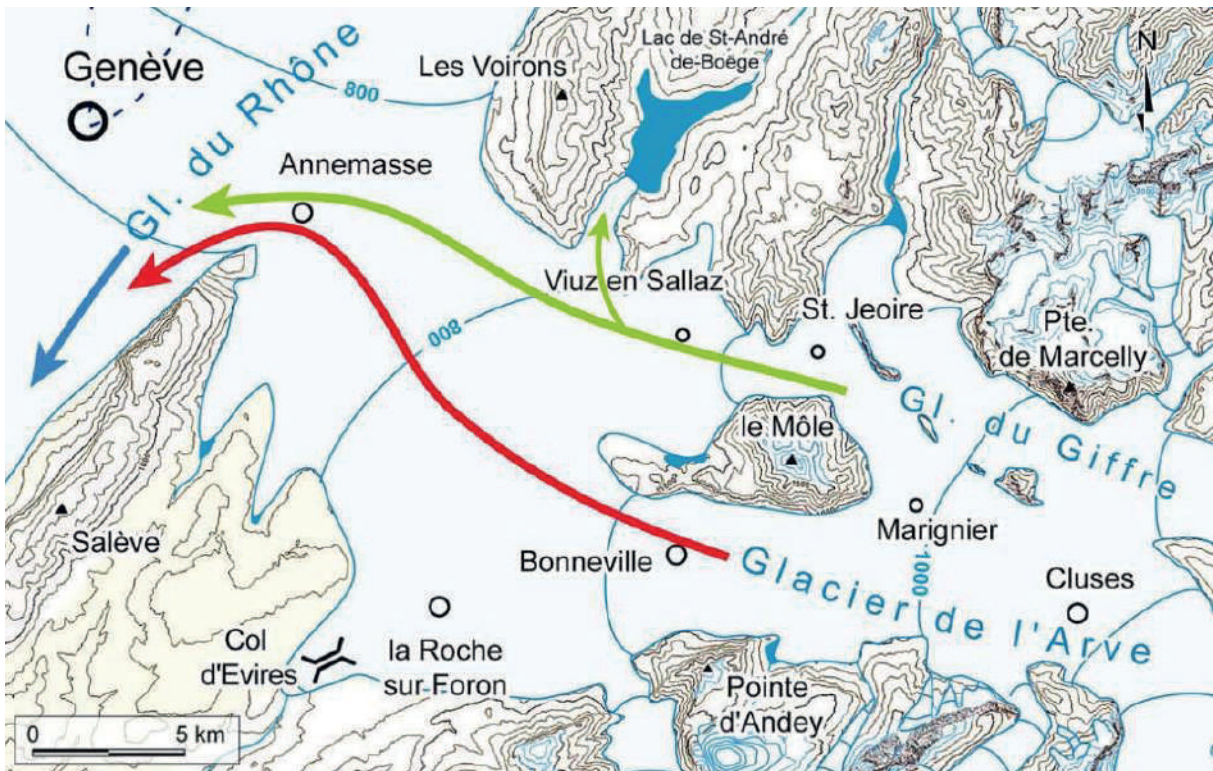


Fig 35 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade du lac de Saint-André-de-Boège (Kerrien et al., 1998, complété, Couterand, 2005). Flèche rouge : glacier de l'Arve ; flèche verte : glacier du Giffre ; flèche bleue : glacier du Rhône.

C'est ainsi que les dernières synthèses proposées (Dorthe-Monachon, 1986 ; Kerrien et al., 1998), complétées par nos observations *in situ*, permettent de proposer huit étapes de retrait des glaciers de l'Arve et du Giffre.

1 - Glaciers de Arve et du Giffre : étape I - Le stade de la Marmotte

La première étape correspond à un abaissement des surfaces glaciaires d'environ 300 m depuis le dernier maximum du Würm. L'englacement généralisé atteint l'altitude de 900 m sur le plateau des Bornes. Le glacier barre un lac dans lequel les eaux de fonte issues de la surface glaciaire ont progradé* dans le delta de la Marmotte, prolongé à l'amont par une vaste dépression liée à la topographie du plateau des Bornes. A ce stade, où le seuil de la Chapelle-Rimbaud est environné par les glaces, le glacier de l'Arve diffuse* en direction d'Annecy par les cols d'Evires et du Sappey. Le glacier du Giffre s'écoule au Nord et à l'Est du Môle, rejoignant le glacier de l'Arve au sud du massif des Voirons [Fig. 34].

2 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape II –Le stade du lac de Saint-André-de-Boège

Peu après, le niveau de la glace s'abaisse puis stagne à une altitude proche de 750 m comme en témoignent les dépôts glacio-lacustres du lac de Saint-André-de-Boège (750 m) hérités de ce paléo-lac. Celui-ci doit sa présence au barrage glaciaire du glacier du Giffre [Fig. 35].

A ce stade, les diffuences du glacier de l'Arve par les cols d'Evires et du Sappey ne sont plus actives. L'analyse pétrographique des dépôts glaciaires de la région de Peillonex montre quelques éléments cristallins (granite) qui ne peuvent provenir du glacier du Giffre mais du glacier de l'Arve [Fig. 36]. Une coupe d'origine anthropique dans une moraine située à Peillonex en Faucigny montre des galets en forme de fer à repasser, caractéristiques du transport glaciaire.

Ces données suggèrent qu'à cette période, le glacier de l'Arve a largement diffusé sur le seuil de Faucigny-Peillonex en direction du glacier du Giffre.



Fig 36 : Volumineux bloc de granite déposé par le glacier de l'Arve à Peillonex

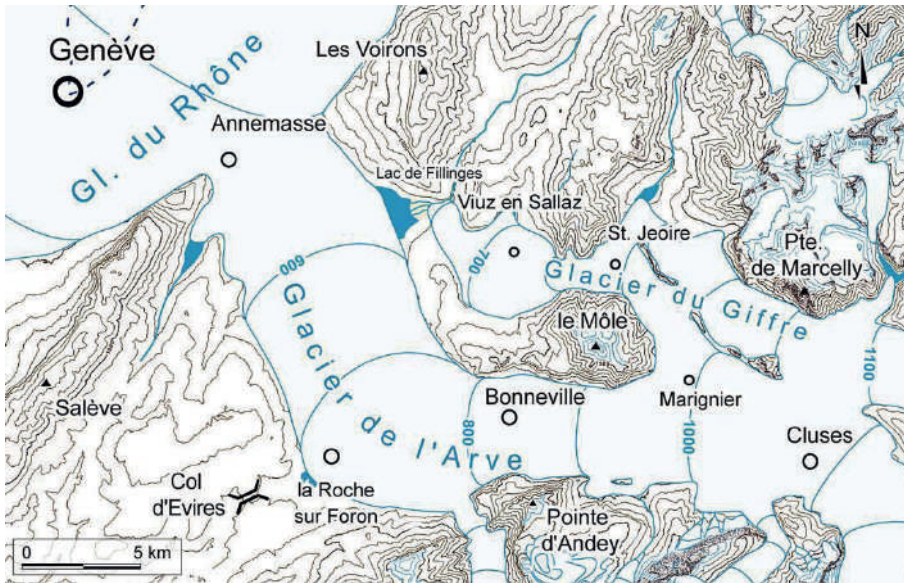


Fig 37 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade des lacs de Fillings et d'Esserts-Salève (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

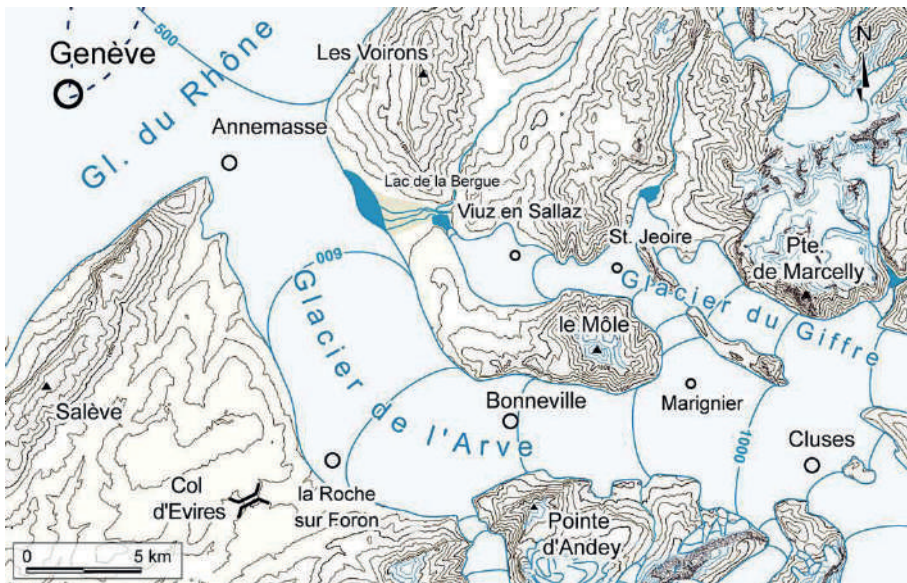


Fig 38 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre du lac de Bergue (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

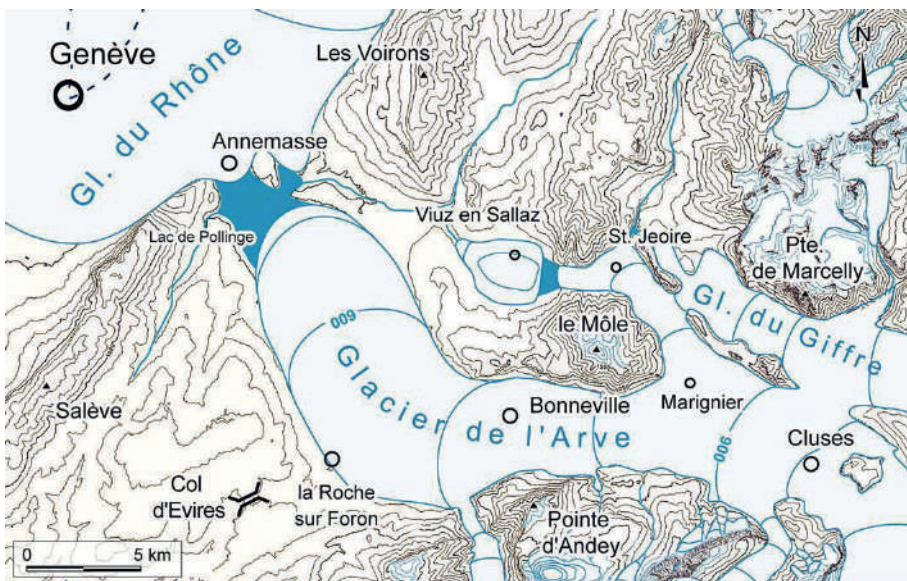


Fig 39 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre des lacs de Pollinge et de la Tour (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

3 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape III – Le stade des lacs de Fillinges et d'Esserts-Salève

Cette étape correspond à la séparation du glacier de l'Arve avec le glacier du Giffre moins puissant. La rive gauche du glacier de l'Arve est bordée par les cordons morainiques latéraux de Bas-Mornex et Essery (environ 600 m). Dans la vallée du Vaison se dépose la terrasse glacio-lacustre d'Esserts-Salève (lac d'Esserts-Salève, 560 m). En rive droite, la formation glacio-lacustre de Fillinges atteste la présence d'un lac de barrage glaciaire à l'altitude de 580 m [Fig. 37].

Le glacier du Giffre est encore joint à celui de l'Arve au col de Châtillon et dans la dépression du Pont du Giffre. Il franchit le seuil de Faucigny-Peillonex et barre le débouché du Foron et de la Menoge.

Contemporaines de ces dépôts, les terrasses d'alluvions fluvio-glaciaires de Fillinges, Arpigny et Faucigny se sont formées entre 560 et 640 m d'altitude entre le lobe du glacier du Giffre et la rive droite du glacier de l'Arve.

Le glacier du Giffre, s'avance encore au-delà du Pont de Fillinges et entretient un large sandur* qui alimente le lac de Fillinges.

4 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape IV –Le stade du lac de la Bergue

Ce stade est reconnu par Dorthe-Monachon (1986). Pour le glacier du Rhône, il est identifié par les moraines de Cranves-Sales (530 m) et Borly, mises en place par une apophyse latérale gauche du glacier. Pour le glacier de l'Arve, la moraine de Loex (520 m) est reconnue comme une moraine latérale droite. Toujours en rive droite, la formation glacio-lacustre de la Bergue (cote 520 m) démontre une obturation glaciaire de la basse vallée de la Menoge par le glacier de l'Arve [Fig. 38]. Le glacier du Giffre en retrait, occupe encore l'ombilic* de Viuz-en-Sallaz.

5 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape V –Le stade des lacs de Pollinge et de La Tour

C'est l'étape de la séparation des glaciers de l'Arve et du Rhône [Fig. 39]. Ce dernier obture encore la basse vallée de l'Arve au niveau de l'étranglement d'Etrembières. Le barrage glaciaire est responsable de la formation du vaste paléo-lac de Pollinge (cote 495 m). La moraine de Vercot (Kerrien et al., 1998) limite la langue glaciaire, déposée sur la marge latérale gauche du glacier de l'Arve, elle forme une crête continue entre Reignier et Pers-Jussy (557 m).

Le glacier du Giffre au cours de son retrait se déconnecte du lobe de glace remplissant encore l'ombilic de Viuz-en-Sallaz, au niveau du verrou du village de la Tour. Entre les deux parties du glacier, un lac se crée. La présence d'un plan d'eau est prouvée par la butte de La Tour (au nord du village éponyme) haute d'une quarantaine de mètres. Elle présente une formation deltaïque grossière, à pendage orienté vers l'ouest et composée d'éléments hétérométriques arrondis. Les nombreux galets striés confirment la position proximale du glacier.



Fig 40 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve (stade de la terrasse d'Arthaz) et du Giffre (stade de Vieuz-Sallaz), (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

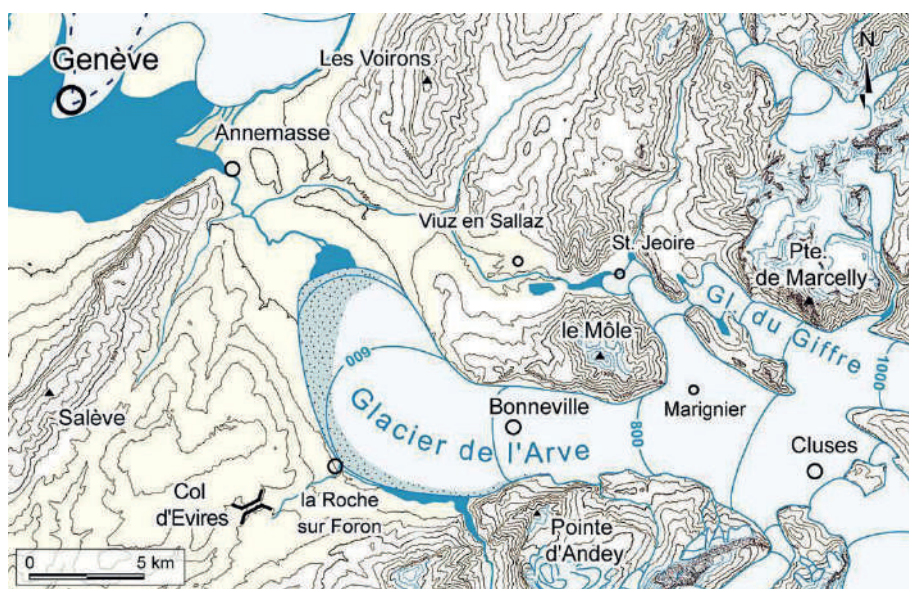


Fig 41 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve au stade de la plaine des rocailles et du lac de Saint-Jeoire, (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

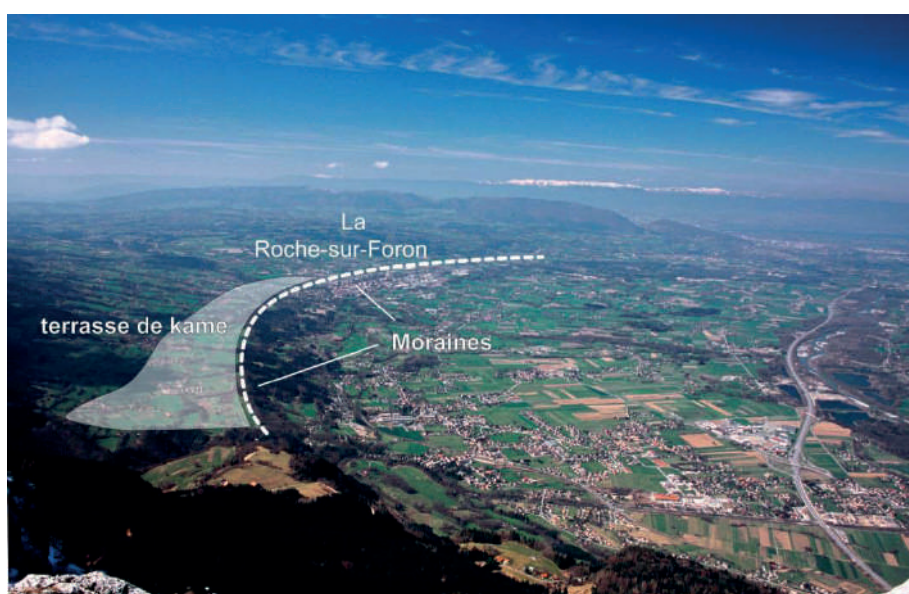
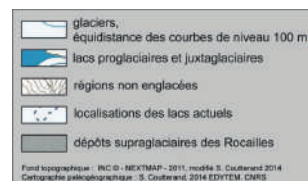


Fig 42 : Arc morainique des Rocailles vu de la pointe d'Andey.

6 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape VI - Le stade de la terrasse d'Artaz

Les glaciers de l'Arve et du Giffre reculent, celui de l'Arve est alors séparé du glacier du Rhône (également en retrait) par un vaste sandur* constitué d'épandages fluvio-glaciaires qui ont sédimenté progressivement le lac de Pollinge [Fig. 40]. De cette formation, il nous reste aujourd'hui la terrasse fluvio-glaciaire d'Arthaz-Pont-Notre-Dame (480 m).

La position du glacier de l'Arve est matérialisée par la moraine de Loisinges (540 m) par un chenal marginal (chenal de Vercot) rejoignant le sandur frontal de la terrasse fluvio-glaciaire d'Arthaz.

Le glacier du Giffre, en retrait, dépose la moraine de La Tour (à l'Est, en contrebas de la formation deltaïque antérieure). L'ombilic de Viuz-en-Sallaz est alors occupé par un lac à la cote de 610 m [Fig. 40], témoins aujourd'hui les épaisseurs considérables d'argiles lacustres.

7 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape VII – Le stade «des Rocailles» et du lac de Saint-Jeoire

De nombreuses formations d'origine glaciaire et périglaciaire sont reconnues ; elles dessinent remarquablement la langue terminale du glacier [Fig. 41].

Le front du glacier est marqué par la zone des Rocailles suivie au nord par un vaste sandur, localement occupé par un paléo-lac. La gravière de Villy montre un delta correspondant au lac de Reignier (475 m) situé entre le front du glacier et le pied du Mont Gosse. En rive gauche, en position latéro-frontale, la moraine des Rocailles, à l'intérieur de la moraine de Loisinges, délimite le glacier ; elle est bordée par le chenal marginal de Chevrier qui se raccorde au lac de Reignier.

À l'est de la Roche-sur-Foron, le vaste replat où sont construits les villages de Saint-Sixt et Saint-Laurent doit être interprété comme une «terrasse de kame*». Sur cette terrasse se sont accumulés des sédiments glacio-lacustres alimentés par les écoulements de versant et le cours du Borne. Le rebord de l'auge glaciaire du glacier de l'Arve est coiffé par les cordons morainiques du bois des Fournets. Cette moraine, où affleurent en grande majorité des calcaires urgoniens (voir coupe du Bois des Fournets), prend naissance sous le plateau d'Andey à 680 m d'altitude et se prolonge au nord-ouest de La Roche-sur-Foron (Eteaux) à 550 m d'altitude ; elle est incisée par le Borne. Ces observations confirment l'hypothèse de Dorthe-Monachon : le glacier du Borne ne conflue plus à ce stade avec le glacier de l'Arve (stade du Petit Bornand, Dorthe-Monachon, 1986). En amont, la présence de rides morainiques situées en bordure nord du plateau d'Andey ainsi que les plaquages morainiques, identifiés à l'altitude de 900 m, au-dessus du verrou de Cluses, témoignent vraisemblablement de cette extension.

Le profil en long des moraines situées entre la Roche-sur-Foron et la base de la Pointe d'Andey [Fig. 42] permet une reconstitution paléogéographique fiable du profil de la langue glaciaire : 650 m au droit de la Roche-sur-Foron, 800 m au niveau de Mont-Saxonnex (petite formation morainique à Chamoules, 800 m) et 900 m au franchissement du verrou de Cluses.

En rive droite, quelques formes de dépôts glaciaires témoins de ce stade sont relevés : au lieu-dit les Grivaz, on note un replat long de 800 m, vraisemblablement d'origine morainique à l'altitude de 550 m.

Le glacier du Giffre conflue avec le glacier de l'Arve au col de Châtillon (750 m) et dans la dépression de Pont du Giffre. La langue glaciaire atteint Saint-Jeoire, les eaux émissaires du glacier sont retenues par le barrage de glace qui forme ainsi le lac de Saint-Jeoire à la cote 610 m.



Fig 43 : Bloc urgonien de la plaine des Rocailles (hauteur 10 m)

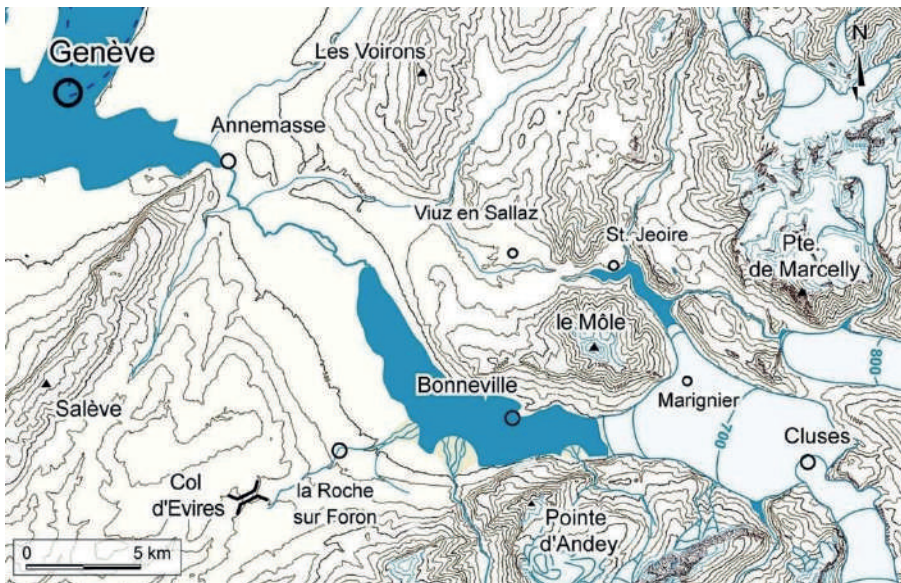


Fig 44 : Paléogéographie des basses vallées de l'Arve au stade de Marignier.

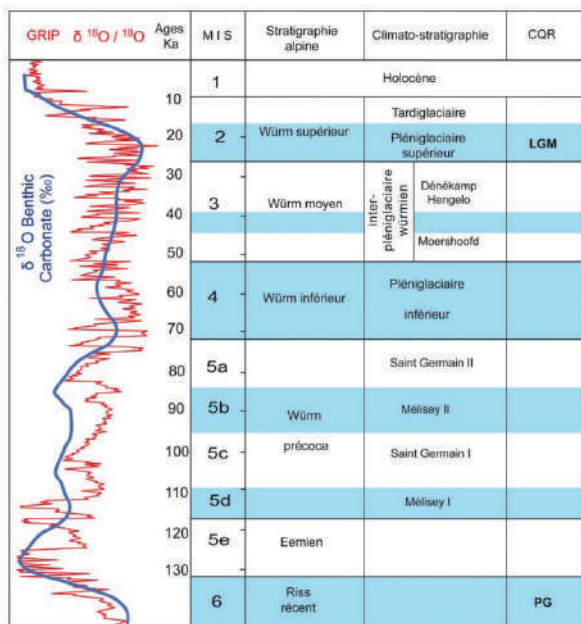


Fig 45 : Stratigraphie alpine, corrélation (hypothèse) des avancées glaciaires avec la courbe GRIP (Groenland) et la courbe des Stades Isotopiques Marins (MIS).

MIS = Marine Isotopiques Stages
LGM = Last Glacial Maximum
CQR = Circumalpine Quaternary Correlations
PG = Penultimate glaciation
D'après Monjuvent, Nicoud, Mandier, 1988

Le faciès des Rocailles est un chaos de blocs de calcaire urgonien anguleux, décamétriques à pluri décamétriques [Fig. 43]. Couvrant une surface d'environ 20 km², la moraine des Rocailles n'existe principalement qu'en rive gauche de l'Arve mais aussi localement en rive droite, entre le plateau de Boringes et la Croix des Serves, au Château de Pierre (gigantesque bloc pluri décamétrique). Elle montre de nombreux vallums frontaux (Saint Ange) latéraux et longitudinaux qui se prolongent en amont de la zone à gros blocs. Ce dépôt peut atteindre localement 20 m d'épaisseur (Kerrien et al., 1898). Les Rocailles trouvent leur origine dans un gigantesque écroulement sur glacier. Celui-ci, issu des escarpements de la Pointe d'Andey a sans doute recouvert une partie de la langue glaciaire (Coutterand et Amelot, 2018).

8 - Glaciers de l'Arve et du Giffre : étape VIII – Le stade de Marignier

Enfin, lors du retrait de l'étape des Rocailles, les glaciers du Giffre et de l'Arve se séparent au niveau de Pont du Giffre. Un lac à la cote 600 m s'est ainsi mis en place, barré par le glacier de l'Arve [Fig. 44].

Ce stationnement du glacier de l'Arve dans l'ombilic de Cluses a déposé les faibles accumulations de la rive droite (Dorthe-Monachon, 1986). La paléogéographie de la langue glaciaire est suggérée par une succession de replats d'origine morainique reconnus entre Cluses et Marignier. Le front du glacier vèle alors dans un lac de niveau 450 m (Kerrien et al., 1998) entre Bonneville et Marignier [Fig. 44].

Après cette étape la déglaciation entre dans la période appelée « Tardiglaciaire ». Deux stationnements du glacier de l'Arve dans l'ombilic de Cluses ont déposé les faibles accumulations de la rive droite (Dorthe-Monachon, 1986).

La paléogéographie de la langue glaciaire est suggérée par la présence de replats d'origine morainique identifiés sur plusieurs kilomètres en amont de Marignier. Ce replat s'étend entre les hameaux de Charmey (620 m), Soucy (550 m) puis en rive droite du Giffre au lieu-dit les Rots (510 m).

A cette période le glacier du Giffre se retire en amont de Pont du Giffre, dans le bassin de Taninges-Samoëns où il abandonne quelques crêtes morainiques latérales gauches, notamment en aval de Taninges, en rive droite, puis à la Rivière-Enverse (700 m), en rive gauche.

2.3.3. La chronologie des fluctuations glaciaires

Approche chronologique

Du point de vue chronologique, la datation des premiers stades de la déglaciation postérieurement au dernier maximum glaciaire se révèle très hypothétique, l'âge du dernier maximum d'englacement du Würm étant encore débattu.

Le dernier maximum glaciaire se serait déroulé autour de 30 000 BP [Fig. 45], la récurrence du glacier du Rhône à Genève s'est déroulée entre 26 000 et 24 000 BP (Burri, 1977 ; Triganon et al., 2003), elle serait contemporaine du stade des Rocailles du glacier de l'Arve (Armand, 1998 ; Coutterand et Amelot, 2018). Sur la base de ces données, on peut avancer que la déglaciation de l'ombilic de Bonneville s'est déroulée entre 30 000 BP et 22 000 BP.

L'écroulement issu de la pointe d'Andey, à l'origine de la zone des Rocailles, correspondrait à une période comprise entre 24 000 BP et 22 000 BP. Les stades de retraits du glacier en amont du verrou de Cluses se sont déroulés postérieurement à cette période (Coutterand et Nicoud, 2005).

2.4. Détermination des roches utilisées dans la construction

Pétrographie des matériaux de construction

L'observation des murs du château [Fig. 46] ainsi que l'analyse des blocs provenant des matériaux de construction mettent en avant l'utilisation intensive des matériaux suivants :

A - principalement de la molasse locale, Rupélien inférieur (grès de Bonneville, constituant le substratum du château) et de la Molasse rouge (proximale), Rupélien supérieur-Chattien.

B - de calcaires massifs Barrémien et Aptien, faciès Urgonien ; l'Urgonien est un faciès sédimentaire calcaire du Crétacé inférieur, correspondant aux étages de l'Aptien et du Barrémien [Fig. 47], très abondant dans les chaînons subalpins (Vercors, massif de la Chartreuse, Bauges, etc.) et le sud-est de la France. Il est caractérisé par sa teinte très claire, souvent blanche. Sa solidité et sa couleur blanche en font une pierre très employée dans le bâtiment.

Son nom provient de la commune d'Orgon (Bouches-du-Rhône), où les roches de ce faciès, défini en 1847 par Alcide Dessalines d'Orbigny, ont été exploitées, et le sont encore par la société Omya.

C - dans une moindre mesure, du till d'ablation (blocs erratiques).

Les analyses pétrographiques des matériaux issus du till d'ablation montrent la grande variété lithologique d'éléments provenant des massifs subalpins et des massifs cristallins externes des Alpes (au sens géologique). Le till d'ablation provient principalement des bassins de l'Arve et du Giffre.



Fig 46 : Mur intérieur du château de Bonneville et son soubassement (substratum) constitué de « grès de Bonneville ». Remarquez le pendage du substratum.

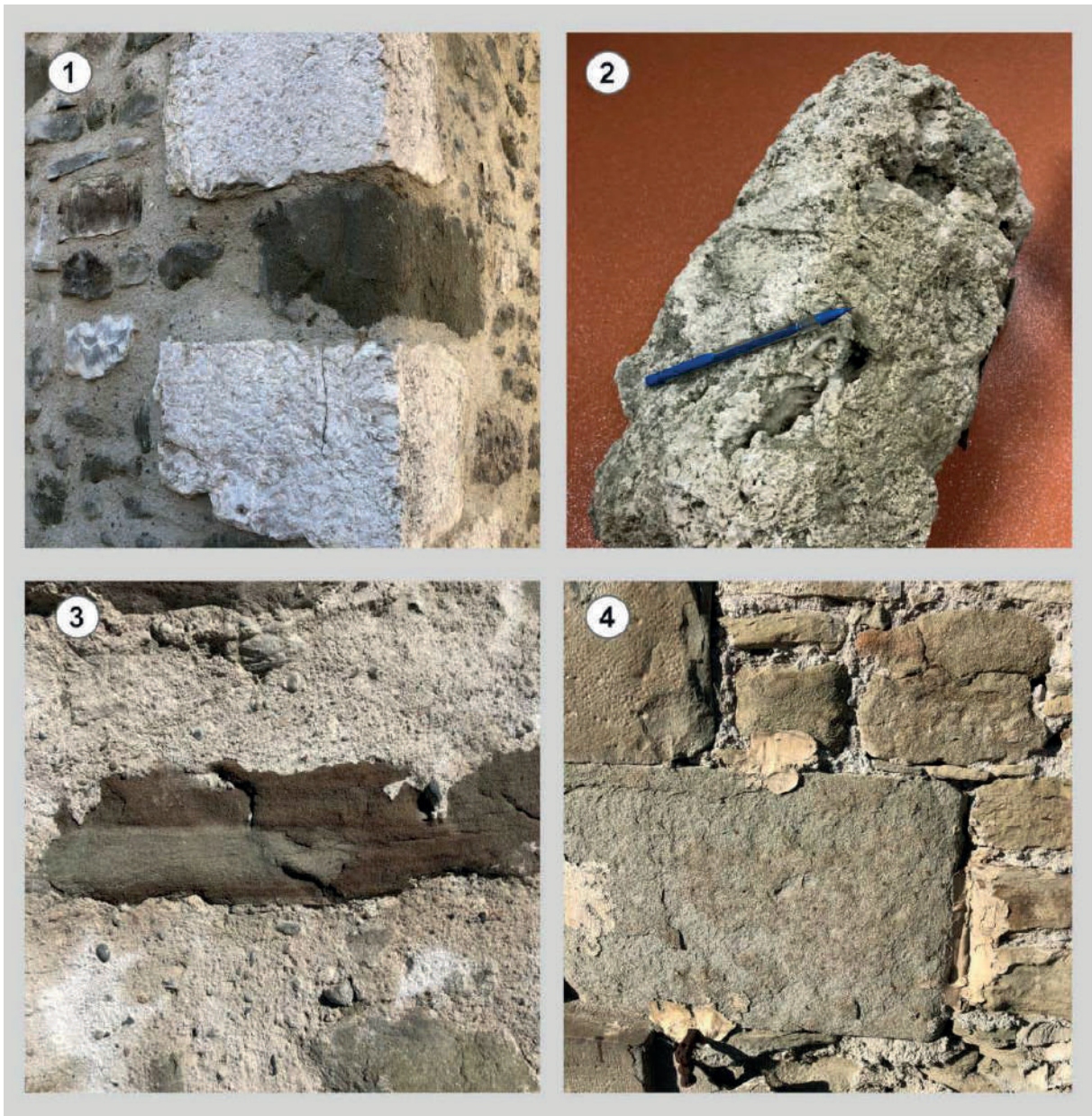


Fig 47 : Planche photo de blocs (mur extérieur du château) utilisés comme matériaux de construction : l'analyse pétrographique permet de distinguer :

- 1 - Calcaire urgonien et Molasse rouge
- 2 - Travertin
- 3 - Molasse rouge
- 4 - Grès de Bonneville

2.5. Ressources locales et exploitation

2.5.1. Exploitations de travertins

Le tuf calcaire (ancienne dénomination) est aujourd'hui appelé travertin, ces dépôts se manifestent au niveau des écoulements d'eau.

Le travertin est une roche sédimentaire calcaire continentale biogénique (construite par des organismes vivants ; on parle de biolithogénèse), grossièrement litée, parfois concrétionnée, de couleur blanche quand elle est pure, ou tirant vers des teintes jaunâtres, rougeâtres ou brunes, selon les impuretés qu'elle renferme. La roche est caractérisée par de petites cavités (vacuoles) inégalement réparties. Les travertins contiennent également de l'aragonite qui recristallise rapidement en calcite. Provenance : de nombreux affleurements dans la vallée de l'Arve et du Giffre sont à l'origine d'exploitations [Fig. 50].

Les «tufières» ont fourni beaucoup d'éléments architecturaux. Dans la vallée de l'Arve plusieurs affleurements ont été exploités, vraisemblablement celle de Contamine sur Arve (lieudit la Perrine). En effet, De Mortillet (De Mortillet, 1858) y signale des « tufs de bonne qualité ». Il faut mentionner, sur la commune de Saint-Jeoire, l'exploitation de Pouilly qui fut certainement la plus importante de la région. Située sous le hameau de Pouilly, une masse de travertins plus ou moins lités affleure depuis la surface du plateau jusqu'au talweg, sur une épaisseur de 50 à 60 m. Ils ne semblent plus être en cours de formation. Un peu plus au Nord, sous le hameau d'Aveyran, des tufs semblables occupent le versant sur une épaisseur supérieure à une dizaine de mètres. Broise (1986) en donne la description suivante : «Celles-ci (les carrières de Pouilly) alimentées par une grosse source pétrifiante, débitant 120l/s, comporte deux paliers avec fronts de taille et talus de déchets, s'étendant en bordure du Risse, sur 210 m de longueur. Selon G. Thevenot (*in* Broise, 1986), ces carrières ont été exploitées avec quarante ouvriers jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les moellons sciés en étaient exportés surtout à Genève, Il en était de même dès l'Antiquité, ... ».

Des exploitations sont mentionnées à Etrembières «un tuf argilo-calcaire pulvérulent qui se vend à Genève pour les nettoyages» (De Mortillet, 1858). Des travertins ont également été exploités à Marignier. Au-dessus de Bonneville, en contrebas de la crête calcaire du Reray un gisement de travertins est également mentionné mais ne semble pas avoir été exploité.

Tous ces travertins sont récents, d'âge Holocène (entre 11 700 BP et aujourd'hui). Ils ne semblent plus être en formation aujourd'hui.

2.5.2. Exploitation des «grès de Bonneville»

Malgré l'exploitation intensive du substratum constituant la base du château, plusieurs carrières semblent avoir été ouvertes dans cette formation. Nous avons identifié une ancienne carrière ouverte au NE du château de Bonneville (cercle rouge et blanc sur la carte Fig. 19).

2.5.3. Exploitation de la Molasse rouge

Malgré nos investigations sur le terrain, aucune carrière n'a été identifiée.

2.5.4. Exploitation des calcaires massifs

Dès l'Antiquité, les calcaires urgoniens ont été activement exploités dans différentes carrières. La résistance et la couleur claire de cette unité en font une pierre très employée dans le bâtiment.

La figure n° 45 permet de localiser les origines envisagées de cette lithologie à proximité de Bonneville. On peut supposer que les blocs erratiques de calcaire urgoniens de la zone des Rocailles ont fourni une part non négligeable des blocs calcaires utilisés dans la construction du château (cercles gris et blancs sur la carte) [Fig. 48].

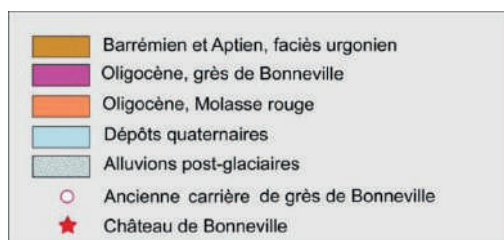
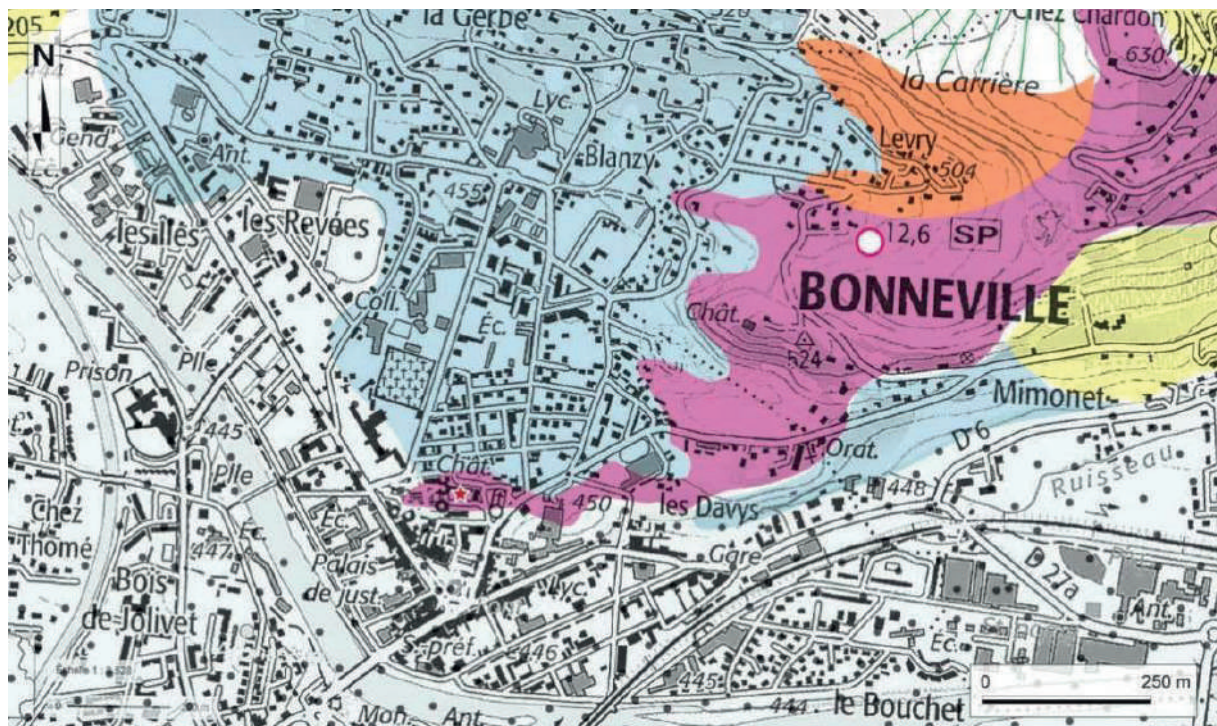


Fig 48 : Recadrage de la carte géologique, secteur de l'agglomération de Bonneville, les unités locales dont sont issues la plupart des matériaux de construction sont représentées (d'après la carte géologie du BRGM au 1 : 50 000).

2.5.5. Production de la chaux

La chaux est un corps chimique minéral, l'oxyde de calcium de formule brute CaO . Il s'agit d'une espèce minérale naturelle rare, isométrique de maille cubique, qu'il est possible d'observer en petites masses blanches avec les éjectas transformés à haute température, parmi lesquels les laves communes sur les flancs des formations volcaniques, par exemple sur le Vésuve en Italie. Référencée officiellement en 1935 dans le champ de la minéralogie, elle fait partie du groupe du périclase MgO .

Mais le terme désigne surtout une matière sèche alcaline ou fortement basique, facilement poudreuse et hydrophile, de couleur blanche ou blanchâtre, obtenue par calcination du calcaire, fabriquée autrefois artisanalement dans un four à chaux, puis industriellement dans divers fours modernes. Elle est utilisée depuis l'Antiquité, notamment dans la construction et pour les assises et fondations des voies et bâtiments. La chaux, à propriétés réfractaires, est à la base de la chimie de l'élément calcium et intervient comme intermédiaire dans la métallurgie de nombreux métaux non ferreux. C'est un des produits manufacturés les plus communs de l'industrie. Le chaulage désigne l'apport de chaux ou un traitement spécifique à la chaux.

D'un point de vue chimique, la matière fabriquée par l'industrie, est un oxyde de calcium avec plus ou moins d'oxyde de magnésium et des impuretés à base de carbonates et d'hydroxydes de calcium ou magnésium, d'argiles, de divers silico-aluminates⁴, etc. Ainsi, la désignation usuelle et traditionnelle de la matière chaux peut englober différents corps chimiques proches de ce premier produit. On les distingue dans le langage courant, par exemple, selon leurs utilisations anciennes et spécifiques dans la construction ou le bâtiment :

- la chaux vive est le produit direct de la thermolyse ou calcination du calcaire, principalement de l'oxyde de calcium (CaO) ; c'est la matière basique qui permet par chauffage de rendre caustique la soude ou carbonate de sodium des anciens chimistes ;
- la chaux éteinte est obtenue après la réaction complète de la chaux vive avec de l'eau et un séchage rigoureux. Cette base, hydroxyde caustique peu corrosif, très peu soluble dans l'eau, est constituée d'hydroxyde de calcium ($\text{Ca}(\text{OH})_2$). D'un point de vue minéralogique, il s'agit de l'espèce minérale naturelle nommée « portlandite » ;
- la chaux aérienne ou chaux grasse, un liant de chaux, composant de base de mortier en très faible partie argileux, qualifié pour sa prise lente au gaz carbonique de l'air, car elle réagit avec le dioxyde de carbone (CO_2) de l'air ;
- la chaux hydraulique, liant de chaux du commerce, proche d'un ciment de chaux qui durcit à l'eau, contient en plus des silicates et des aluminates, car elle est fabriquée à partir de calcaires argileux. Elle est appelée « hydraulique » pour sa première prise : elle durcit en présence d'eau vive, avant d'être plus ou moins lentement renforcée à l'air par carbonatation ;
- la chaux désigne aussi le matériau final de chaulage, la matière ou liant « ayant fait prise » après utilisation. Bien que ce ne soit que le liant, on parle d'un mur à la chaux, mais chimiquement, la chaux en question est majoritairement redevenue du calcaire (principalement du carbonate de calcium (CaCO_3)).

Il existe aussi la chaux dolomitique ou chaux magnésienne, elle aussi utilisée depuis l'Antiquité, à base de dolomie ou de calcaire magnésien.

Historique :

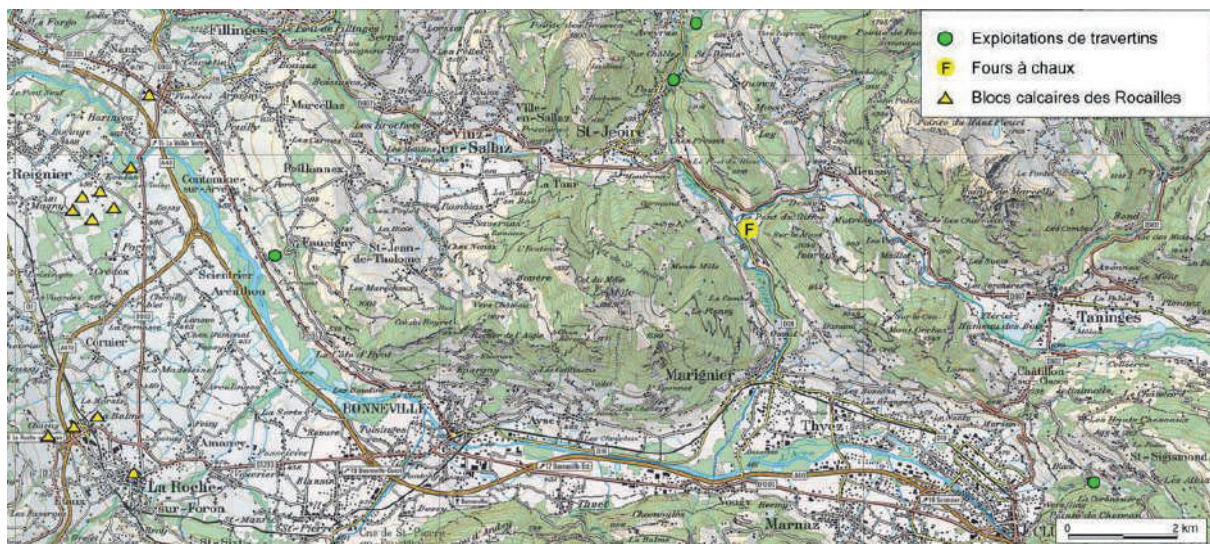
Pour la construction d'ouvrages comme le pont de Cluses au XVII^e siècle on recherchait une chaux spéciale dite chaux de Marignier ; l'entrepreneur avait cuit sur place la chaux à partir du calcaire qui forme la rive gauche de l'Arve au niveau du Vieux Pont de Cluses ; mais ce calcaire ne convenait pas pour lier les pierres du pont, dit le responsable des travaux. A Cluses, il est probable que la chaux pour la construction de l'église au XVIII^e siècle fut cuite sur place avec des calcaires choisis et amenés par voitures, notamment des « pierres maigres » pour faire de la chaux maigre (Broise, 1986).

Le secteur de Marignier a été prospecté, car il semble bien qu'un four à chaux ait existé à l'emplacement de «l'ancienne usine du Giffre». La présence de ce four est confirmée en rive gauche, au débouché de la gorge du Giffre [Fig. 49 et 50]. L'existence de fours entre le moyen âge et le XIX^e siècle est logique en raison de la proximité des affleurements de calcaires massifs du Jurassique supérieur (Thitonique) en rive gauche du Giffre. Ces calcaires sont aujourd'hui exploités par la carrière Rossetto.



Fig 49 : L'ancien four à chaux de Pont du Giffre était encore en activité au XIX^e siècle.

Fig 50 : Carte topographique de la basse vallée de l'Arve, localisation des blocs calcaires des Rocailles, des gisements de travertins exploités et du four à chaux du Pont du Giffre.



2.6. Conclusion

Cette étude fait ressortir de nombreux éléments liés à la géologie locale du substratum et des formations superficielles de la région.

L'utilisation intensive des «grès de Bonneville» démontre que la géologie structurale a fortement influencé le bâti du château médiéval de Bonneville.

Contrairement à d'autres sites, les formations superficielles quaternaires héritées de la déglaciation würmienne et malgré la présence de nombreux blocs erratiques, ont peu influencé le choix des éléments de construction.

Enfin les ressources locales, molasse et calcaires massifs ont été fortement exploitées dans le cadre du bâti, de même que dans la production de la chaux, matière indispensable aux bâtisseurs.

3. LE SITE ET SON HISTOIRE

LOÏC BENOIT (SAPB) ET CHRISTOPHE GUFFOND (SAPB)

Entre les XX^e et XXI^e siècles, l'histoire de la ville et du château de Bonneville ont fait l'objet d'un certain nombre d'études abordant toutes le sujet par un biais différent. Nous observons donc aussi bien des travaux archéologiques, liés à l'archéologie préventive et programmée que des études historiques sur l'ensemble du site ou encore des études archivistiques en lien avec un domaine particulier. Pour cela, nous avons décidé de réaliser un rappel sur l'historiographie du site ainsi qu'un bref résumé concernant la situation et l'histoire de Bonneville.

3.1. Historiographie

Au XIX^e siècle, des chercheurs commencent à s'intéresser au site de Bonneville et notamment à ses propriétaires originaux : les sires de Faucigny. Amédée de Foras en 1878 publiera notamment, dans son armorial³⁵, la généalogie de cette famille assortie de références à de nombreux anciens actes manuscrits appuyant ses propos.

En 1922, Lucien Guy propose une première monographie de Bonneville³⁶. Cependant, il faudra attendre le milieu du XX^e siècle pour observer un intérêt sur les questions architecturales et archéologiques. En 1956, Louis Blondel³⁷ propose la première synthèse réunissant une approche historique et archéologique du site de Bonneville. Ses travaux mêlant prospections et études des sources manuscrites abordent l'histoire générale du site ainsi que la forteresse médiévale. Dans les années quatre-vingt, Henri Baud et Jean-Yves Mariotte écrivent une longue notice sur Bonneville, son histoire et ses monuments dans *Histoire des communes savoyardes*³⁸. Ce dernier propose un an plus tard un article sur la naissance de Bonneville et les raisons de sa création³⁹. Le site est fermé au public quelques années après pour des questions d'insalubrité.

À partir du XXI^e siècle, les travaux se multiplient sur le site castral de Bonneville. En 2003, Sylvie Bocquet réalise une série de sondages archéologiques dans les différentes cours du château ainsi qu'au niveau de la troisième grande tour, aujourd'hui disparue⁴⁰. Un an après, Christian Guilleré publie la transcription et la traduction des travaux réalisés au château au XIV^e siècle, ainsi que les grandes constructions des années 1380⁴¹. En 2007, Pierre Guichonnet, historien spécialiste de la Savoie, publie une nouvelle

35 FORAS 1878, vol2.

36 GUY 1922.

37 BLONDEL 1956.

38 BAUD, MARIOTTE 1981, p.555-9.

39 MARIOTTE 1982.

40 BOCQUET 2003.

41 GUILLERE 2005.

édition augmentée de son ouvrage monographique *Notre Bonneville d'hier à aujourd'hui*, qui s'attarde longuement sur l'histoire médiévale du lieu⁴². En 2009, deux interventions archéologiques préventives sont réalisées au sein du bourg⁴³. Au début des années 2010, un pan de la courtine nord s'écroule. Du projet de restauration des maçonneries nord-ouest découle une opération d'étude de bâti sur la portion des travaux. Elle sera réalisée en 2013 par Laurent D'Agostino⁴⁴. Dans le même temps (entre 2010 et 2012) le projet européen A.V.E.R – des montagnes de châteaux, s'intéresse aux sites castraux de Haute-Savoie et inclut Bonneville dans son corpus d'étude⁴⁵.

Aujourd'hui un nouveau projet de restauration et de transformation concerne le site castral. Aussi, des études archéologiques préventives sont réalisées par l'INRAP et dirigées par Sylvie Bocquet. Elles concernent principalement l'étude de la courtine et un suivi des divers aménagements liés à l'accès au site et devraient avoir lieu jusqu'en 2022. En parallèle à cela, Bonneville est le site témoin français d'un nouveau projet européen centré sur les châteaux et leurs terroirs. Il est prévu entre 2018 et 2021 et a pour objectif une étude poussée du site fortifié et de ses alentours. Aussi, en plus de l'archéologie préventive, des opérations d'archéologie programmée sont prévues. Le présent rapport concerne la première année de ce projet.

42 GUICHONNET 2007.

43 NEZET-CELESTIN, DELOMIER R-2009.

44 D'AGOSTINO 2016

45 D'AGOSTINO, GUFFOND *et alii* R-2010-2012.

3.2. Situation, Contexte et Chronologie synthétique

3.2.1. Situation

Le centre de la localité de Bonneville est situé au fond de la moyenne vallée de l'Arve, à un peu moins d'une trentaine de kilomètres au sud-est de Genève et à près de 6 km au sud-ouest du château de Faucigny. Le territoire de la paroisse de Bonneville est modeste au Moyen Âge et s'est enrichi depuis la fusion des territoires de Saint-Étienne et d'une partie de celui d'Ayse (1839), de Pontchy (1961) et de la Côte d'Hyot (1964)⁴⁶.

Le site du château repose sur une croupe molassique dominant la plaine environnante à une altitude d'environ 460 m en rive droite du torrent et à quelques centaines de mètres de la confluence avec le torrent du Borne, qui s'est trouvée déplacée au cours des derniers siècles. La roche du substrat est connue sous l'appellation de « grès de Bonneville » et a été exploitée en différents endroits à Bonneville et Ayse⁴⁷.

Cette situation en rive droite du cours de l'Arve, en cet endroit axé de l'est vers l'ouest, place la localité de Bonneville sous un coteau ensoleillé et favorable à la culture de la vigne (que Pierre Broise désigne comme la Côte du Faucigny⁴⁸). L'implantation du bourg est liée à un pont qui franchit l'Arve et qui est attesté dès 1306⁴⁹. Le site de Bonneville est par ailleurs connu pour des découvertes antiques⁵⁰.

3.2.2. Mentions historiques de la localité et du château

Le site originel de Bonneville serait Tucinges, localité ressortant vraisemblablement de la seigneurie de Faucigny, située en rive gauche de l'Arve, mais relevant de la paroisse genevoise de Saint-Pierre (actuellement Saint-Pierre-en-Faucigny)⁵¹. Le nom de Bonneville découle de l'octroi de franchises municipales concédées en 1283⁵².

En 1262 Agnès de Faucigny déclare que son mari Pierre de Savoie a fait construire, à ses propres frais, le lieu-dit « Tucinges » dans la vallée de Faucigny⁵³. À la même date la localité se voit dotée de franchises⁵⁴. Tucinges est désigné comme *castrum* en 1269⁵⁵ puis comme *domum* en 1270, si bien que si l'on suit Jean-Yves Mariotte, il est peu probable qu'un château maçonné ait existé dès cette période⁵⁶. Les fortifications évoquées en 1270 désigneraient, selon ce même auteur, à la fois le bourg (la localité est alors entourée d'une palissade et de fossés en eau, protégée par trois chaffaux et possède une « maison du marché ») et un éventuel édifice fortifié. La disposition de ces « chaffaux » (édifices de protection en bois⁵⁷ jouant en l'occurrence le rôle de portes fortifiées) est révélatrice de la logique d'implantation de Bonneville qui va marquer l'urbanisme de la localité jusqu'à nos jours : un premier chaffal commande la porte de Cluses et paraît être le mieux fortifié, un second garde le passage

46 GUFFOND D-1998, p. 12.

47 Voir notamment TANGHE 1993, p. 7.

48 BROISE 1974, planche IX.

49 CORBIERE 2002, p. 258.

50 CAG 74, p. 73-74.

51 MARIOTTE 1978, p. 109.

52 *Idem*, p. 112.

53 LULLIN, LE FORT 1866, p. 233 et MARIOTTE 1978, p. 109.

54 MARIOTTE 1978, p. 109.

55 LULLIN, LE FORT 1866, p. 257

56 MARIOTTE 1978, p. 110.

57 MARTEAUX 1935, p. 151.

de l'Arve et un troisième tend à être vu comme étant au pied de l'emplacement du château actuel, protégeant l'entrée côté Genève⁵⁸. Il n'est pas fait mention d'une éventuelle quatrième porte que l'on retrouverait du côté d'Ayze et qui est attestée à la fin du XVII^e siècle sur la vue du *Theatrum Sabaudiae*.

Béatrix de Faucigny donne à son cousin Amédée comte de Savoie différents châteaux faucignerands, dont celui de Bonneville en mai 1293⁵⁹. En 1308, par le traité de paix de Montmélian, Hugues et Béatrix de Faucigny reconnaissent tenir du comte de Savoie l'ensemble du Faucigny et ses châteaux, dont celui de Bonneville⁶⁰. En cette même année 1308, le 8 septembre, l'église de Bonneville accueille le mariage entre le dauphin Hugues de Viennois et Marie de Savoie. La grande salle du château sert de lieu de signature pour une tractation entre le seigneur de Valbonnais et le dauphin Hugues⁶¹. Les conventions pour le mariage d'Hugues de Viennois et de Marie de Savoie sont passées sur la place derrière le château de Bonneville le 9 septembre 1309⁶².

En 1355, suite au traité de Paris, le comte de Savoie entre à Bonneville pacifiquement, le 9 février⁶³ puis, suite à la réaction des faucignerands rejetant le nouveau pouvoir savoyard, revient les armes à la main en juillet de la même année⁶⁴. Au-delà des conflits féodaux opposant les familles de Savoie et de Faucigny, la localité de Bonneville se trouve mêlée à des dissensions qui vont perdurer et qui l'opposent aux villes de La Roche et de Cluses. Les conflits avec La Roche semblent d'abord provenir de problèmes de confins entre ces mandements relevant jusqu'au début du XV^e siècle de seigneurs différents et définis par rapport au cours de l'Arve, rivière assez « remuante »⁶⁵... Le conflit avec Cluses découle de la rivalité administrative des deux bourgades⁶⁶, Bonneville ayant accédé au rôle de capitale de la Baronnie de Faucigny au détriment de sa rivale clusienne à partir du milieu du XIV^e siècle. Bonneville est attaquée par deux fois, en 1340 et en 1392, par les clusiens. Le château subit un incendie en 1392 et les conséquences du sinistre font l'objet d'une expertise en 1393⁶⁷.

3.2.3. Évolution du château du Moyen âge à nos jours

3.2.3.1. Liaison avec le bourg

Le bourg se développe dans un petit espace coincé entre l'Arve et au niveau d'un franchissement, légèrement en amont de l'ancienne confluence du Borne, et une série de petits éperons axés est-ouest. Le château commande l'entrée du bourg qui vient du nord-ouest (vers Genève).

Un plan du XIX^e siècle indique que la parcelle située au nord-est du château était un ancien cimetière⁶⁸. On s'explique difficilement cette mention d'autant plus que sur la carte sarde (1730) le cimetière paroissial est alors situé autour de l'église. Par ailleurs si ce cimetière situé dans la pente septentrionale du château a fonctionné au Moyen Âge, il se trouvait alors en dehors de l'enceinte urbaine, disposition inhabituelle. Le franchissement de

58 MARIOTTE 1978, p. 111 et GUICHONNET 1981, p. 60

59 LULLIN, LE FORT 1866, p. 343

60 *Idem*, p. 410-411.

61 *Idem*, p. 381.

62 *Idem*, p. 419.

63 CORBIERE 2002, p. 162.

64 *Idem*, p. 164.

65 *Idem*, p. 233.

66 GUICHONNET 1981, p. 72.

67 *Idem*, p. 76.

68 AD Haute-Savoie, 15 FS 1.

l'Arve à la hauteur de Bonneville est permis par un pont attesté dès 1306⁶⁹ et dont la présence influence toute l'organisation du bourg. Le bourg apparaît de taille moyenne au XIV^e siècle, équivalent à des localités telles que Versoix (CH – GE), Bonne, La Roche ou Léaz (01)⁷⁰.

3.2.3.2. Disposition générale des bâtiments à l'époque médiévale

Sans pour autant suivre Louis Blondel qui pense que le château est construit dès 1262, et en s'en remettant plutôt à l'avis de Jean-Yves Mariotte que nous avons abordé précédemment, la construction du château débute, sans nul doute, avant la fin du XIII^e siècle. Ainsi, en 1296 est fait mention d'un « logis neuf » du château de Bonneville⁷¹. Deux états d'ensemble du château sont connus avant les réaménagements du XIX^e siècle. Le premier état est celui de 1339⁷². Une grande tour, à identifier comme l'actuelle tour maîtresse, à quatre niveaux, dont le premier est voûté, et couverte de hourds est dans un angle du château⁷³. Daniel de Raemy met en évidence la parenté entre la grande tour de Bonneville et celles d'Yverdon et du Châtelet du Credo⁷⁴. Ce même auteur pense qu'il faut rajouter à la hauteur actuelle trois mètres pour tendre vers une hauteur originelle de 19,50 m⁷⁵. L'enquête delphinale lui donne une hauteur de 16 toises en 1339⁷⁶.

A côté de cette tour se trouve un logis comprenant une cave vraisemblablement creusée dans la pierre, la chapelle castrale et une grande salle. Se développe-t-il le long de la courtine nord ? Différents logis comprenant des pièces chauffées se développent à côté de ce dernier. Une « tourelle ronde au-dessus des murs » se trouve « dans le deuxième angle » probablement au nord-est. S'agit-il d'une échauguette ? Une autre tour ronde se trouve dans le troisième angle « du côté de la grande tour », et donc au sud-est, à côté de laquelle semble être une grande salle avec « deux baies en pierre de taille, munies de gros barreaux » qui correspondent certainement à celles que l'on peut encore observer aujourd'hui. Daniel de Raemy en attribue la réalisation au tout début du XIV^e siècle⁷⁷. Ces fenêtres sont à mettre en relation avec celles de l'église prieurale de Contamine-sur-Arve ou encore du château d'Épierre en Savoie⁷⁸. Daniel De Raemy y voit aussi des liens avec des châteaux suisses⁷⁹.

Une troisième tour ronde se trouve, toujours selon les sources, dans le quatrième angle, couverte d'un crénelage. Il est tentant de la situer dans l'angle sud-ouest. Le portail d'entrée, côté Arve, est décrit comme important et doté d'une tour carrée. Une autre issue se trouve de l'autre côté, décrite comme une poterne et donnant sur un assez vaste recepit, à l'emplacement de l'actuel parking, côté église. Le château comprend différents autres bâtiments

69 CORBIERE 2002, p. 258.

70 *Idem*, p. 390.

71 MARIOTTE 1978, p. 111.

72 CARRIER, CORBIERE 2005, p. 3-7 citant Archives du Vatican, *Collectoria* 259 folios 206 à 207v.

73 Il est alors dit « presque carré », description contestable au regard de la configuration du socle rocheux.

74 RAEMY 2004, p. 102

75 *Idem*, p. 177

76 CARRIER, CORBIERE 2005, p. 3 citant Archives du Vatican, *Collectoria* 25, folio 206.

77 RAEMY 2004, p. 178

78 DOUSSOT 2003.

79 « La seule baie originale conservée [de Bonneville], non un rajout tardif mais liée à la maçonnerie, est géminée, formée de deux lancettes en arc brisé, voire trilobé, surmontées d'un oculus en forme de dalle de pierre ajouré d'un quadrilobe (fig. 264). Cet élément est rare. L'exemple le plus proche se trouve au château de Chillon. L'*aula* du réduit seigneurial et ses annexes U, construites au tout début des années 1250, y sont éclairées par de telles fenêtres géminées surmontées d'un quadrilobe, là dressé sur un des lobes, comme on le voit le plus souvent. Le quadrilobe couché sur deux lobes est beaucoup plus rare : dans la région, il existe dans un des remplacements d'une des baies ajourant le mur gouttereau nord de l'église de Contamine-sur-Arve. L'inspiration « anglaise » perceptible à cet endroit après 1295 a bien été démontrée. En Pays de Vaud, il orne le remplacement de la grande baie éclairant le chevet de la chapelle du château de Champvent dans les années 1290. Cependant les remplacements à nervures de Contamine comme celui de Champvent restent stylistiquement très éloignés de celui à dalle de pierre du château de Bonneville. On ne saurait franchement parler d'influence anglaise pour ce dernier. » dans RAEMY 2004, p. 178.

détaillés dans l'enquête. Il faut noter les différentes mentions de « poêles » et de « fourneaux » qui témoignent du niveau de confort de la forteresse. Enfin les bâtiments sont tous couverts de tuiles de bois dites « escindoles ».

Le second état d'ensemble date de 1553⁸⁰. L'entrée se fait désormais par deux portes et l'on retrouve la mention d'une tour protégeant l'entrée. Le logis habité par le châtelain est encadré d'une tour dite « Tour Blanche » au couchant, et de deux autres du côté de l'église dont l'une est alors dite « Tour Noire ».

Sur l'approvisionnement en eau du site, on sait notamment qu'une fontaine jaillissante était située dans le château et qu'elle se trouve épuisée en 1854⁸¹.

3.2.3.3. Evolution du château depuis le XVIII^e siècle

Les charpentes des bâtiments est, ouest et du gardien ont fait l'objet de datations dendrochronologiques en 2003⁸². Les dates d'abattage des bois de charpente se situent autour des années 1727-28 pour le bâtiment ouest (avec une probable reprise de la croupe ouest, datée 1843), dans les années 1822-1823 pour le bâtiment est et entre 1874 et 1877 pour les charpentes du logement du gardien. Des travaux semblent encore connus au milieu du XVIII^e siècle⁸³.

Au XIX^e siècle le château connaît différents réaménagements liés à son statut de prison royale. En 1860, le château-prison compte ainsi 15 cellules, une cour, une chapelle et un logement pour des gardiens et il est alors envisagé de créer des dortoirs, une salle de travail, une prison pour les femmes et un réfectoire⁸⁴. Les travaux sont partiellement terminés en 1866. Une citerne est encore aménagée en 1882⁸⁵.

3.2.4. Les autres sites fortifiés de Bonneville

Mathieu de la Corbière range Bonneville dans la catégorie des châteaux doubles⁸⁶ mais plus de deux sites fortifiés encadrent Bonneville. Le *Theatrum sabaudiae* livre une vision idéalisée de Bonneville à la fin du XVII^e siècle tout en offrant néanmoins une idée de la capitale du Faucigny au plus près de son état médiéval. On note donc, outre les portes d'enceinte qui commandent les quatre entrées de la ville, la présence d'un réseau de sites fortifiés proches assez fourni⁸⁷. En effet, outre le château, l'enceinte du bourg renferme la maison forte du Rocher (qui sera démolie au milieu du XIX^e siècle afin de laisser place à l'église paroissiale⁸⁸) et la maison forte de Pressy⁸⁹. En dehors des murs se trouvent la maison forte du Maney⁹⁰ (hors des murs mais sur le territoire paroissial de Bonneville), celle de Cormand (ancien territoire de La Côte d'Hyot - Saint-Étienne) et celles d'Asnières et des Tours⁹¹ situées sur le territoire d'Ayse.

80 GUICHONNET 1981, p. 84-86 citant sans autre précision une publication d'André PERRET. Roger DEVOS a publié plus tard différents extraits de ces visites de châteaux s'étant déroulées de 1553 à 1572 (ADHS, SA 18717 à 18719) dans DEVOS 1995. Enfin voir CORAM-MEKKEY, CORBIERE 2015.

81 AD Haute-Savoie, 15 FS 1.

82 DORMOY, PERARD D-2003

83 Archives Dép. Savoie: C95 (1751-1755), p. 717-737, Bonneville, prisons, travaux, 2 plans de niveaux du bâtiment...

84 AD Haute-Savoie, 4 N 27, Lettre du Sous-Préfet au Préfet en date du 15 novembre 1860.

85 AD Haute-Savoie, 4 N 27.

86 CORBIERE 2002, p. 301.

87 DELOMMIER D-1998

88 AD Haute-Savoie, 6 FS 65.

89 RAYNAUD 1992b

90 Datant vraisemblablement de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle elle compte des peintures murales inédites dans ses combles.

91 FORAS, BRUCHET 1900

3.3. Les principales sources exploitées

Rapidement exposées dans le rapport d'opération d'archéologie préventive réalisé en 2013 par le bureau d'investigation Hadès, les différentes sources n'ont, à ce jour, jamais fait l'objet d'un inventaire global⁹². Toutefois, mentionnons le travail réalisé dans le cadre du projet européen A.V.E.R. – des montagnes de château qui a permis de regrouper une bonne partie de l'iconographie existante. De même, Christian Guilleré a également publié la transcription, ainsi que la traduction, des *opera castrri* présents dans les comptes de châtelainie du XIV^e siècle en 2005⁹³. L'essentiel de cette documentation se répartit entre les archives départementales de la Savoie (ADS) et celle de la Haute-Savoie (ADHS). Quelques documents se trouvent également aux archives du Vatican ainsi qu'à Turin. Cependant, nous n'avons pas pu nous déplacer dans ces lieux éloignés dans le cadre de ce projet.

3.3.1. Les sources documentaires manuscrites

Relativement nombreuses, les sources médiévales et modernes concernent de nombreux sujets. Toutefois, peu de sources précédant le XIV^e siècle ont traversé les siècles. Si l'inventaire présenté ne se veut pas exhaustif, il a pour objectif de présenter les principales sources ayant servi à notre travail.

Archives départementales de la Haute-Savoie :

- SA 83 à 94 : archives de cour : Faucigny (1225 – 1417).
- SA 18717 à 18725 : comptes rendus d'inspections des sites castraux de l'apanage Genevois-Nemours⁹⁴.
- 4 C 490 à 4 C 511 : prix faits, devis et plans en lien avec les prisons de Bonneville (XVIII^e siècle).
- 5 FS 43 : prix faits, devis et plans en lien avec les prisons de Bonneville (XVIII^e-XIX^e siècles).
- 8 FS 3/133 : prix faits, devis et plans en lien avec les prisons de Bonneville (XVIII^e-XIX^e siècles).
- 15 FS 1 : travaux de restructurations de réparations et d'agrandissements (XIX^e siècle).
- 1 J 84, 130, 145 et 148 : papiers en lien avec diverses familles locales (XVII^e-XIX^e siècles).
- 4 N 27 : travaux de restructurations de réparations et d'agrandissements (1860 -1933).

Archives départementales de Savoie :

- SA 1085 : requêtes de juin 1594 et attestions de syndics.
- SA 1863 : dénombrement des feux du Chablais, Genevois et Faucigny (1515).
- SA 12690 à 12854 : comptes de châtelainie de Bonneville (1355– 1553)⁹⁵.
- SA 12855 à 12886 : comptes de subsides (1356 – 1550).
- 2 B 3603 : informations sur les détenus à Bonneville (1783).
- 2 B 10906, 10926, 11358, 12369, 12756, 12758, 12783, 12873, 12890, 13355, 13357, 13925, 14185 et 14228 : délits : évasions, tentatives d'évasions ou complicité d'évasion (1733 à 1781).

92 D'AGOSTINO R-2016.

93 GUILLERE 2005.

94 Publiés, pour la partie XVI^e siècle, en 2015 : CORAM-MEKKEY, CORBIERE 2015.

95 Transcrits en partie (les *opera castrri*) dans le cadre d'une thèse de doctorat en cours.

- C 471, 477, 479, 480, 489 : bâtiments royaux : mandats, correspondances et devis (XVIII^e - XIX^e siècles).

3.3.2. Les sources documentaires éditées

Les ouvrages regroupant des mentions nous intéressant sont présents en quantité. Nous répertorions ci-dessous, les manuscrits nous ayant été utiles en priorité.

- CARRIER Nicolas, CORBIERE (de la) Matthieu, *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2005.

- CORAM-MEKKEY Sandra, CORBIERE (de la) Matthieu, *Entre Rhône et Mont-Blanc au XVI^e siècle*, Mémoire et Documents publiés par l'Académie Salésienne, t.122, 2015.

- GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Lyon, 1660.

- GUILLERE Christian, *Les comptes de la châtelainie de Bonneville : Registres de comptes de construction de 1385, opera castris de 1355 à 1400*, Les amis du château et de la Bonne ville, 2005.

- GLN-5790 : *Statuta Sabaudie nova et vetera noviter impressa* (1512). Bibliothèque de Genève.

- LULLIN Paul, LE FORT Charles, *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1866.

3.3.3. Les sources planimétriques

Les sources planimétriques sont nombreuses et nous ont permis d'agrémenter notre travail de recherche.

Archives départementales de la Haute-Savoie :

- 1 C d 208-A – Original : mappe Sarde de Bonneville (1728-1738).

- 1 C d 208 – Copie : copie de la Mappe Sarde de Bonneville.

- 3 P 3/2929-2945 : cadastre français de Bonneville (1868).

- 4 N 27 : plans en lien avec les travaux aux prisons (XIX^e siècle).

- 5 FS 43 : plans en lien avec les travaux aux prisons (XIX^e et XX^e siècles).

Géoportail.gouv :

- Carte de l'état-major (1820 – 1866).

- Plan cadastral (XXI^e siècle).

3.3.4. Peintures, lithographies et photographies

Dès le XIX^e siècle, le château de Bonneville a fait l'objet d'un nombre important de représentations dans des lithographies ou peintures, dans un premier temps, puis dans des photographies dans un deuxième

temps. De la vue générale au cliché de détails, c'est par dizaines que nous comptons ces documents, si bien qu'il n'est pas envisageable de réaliser un inventaire exhaustif, les côtes étant, lorsqu'elles existent, réparties entre de nombreux lieux de stockage privés ou publics.

Entre le projet A.V.E.R – des montagnes de châteaux (2010-2012) et le projet PITER – Parcours des patrimoines, de passages en châteaux (2018-2021), l'Unité Archéologie et Patrimoine Bâti a constitué une base iconographique concernant le château de Bonneville. Cette dernière, présente en **Annexe 16**, regroupe une cinquantaine de documents. Sont ainsi présentés 20 cartes postales ou photographies anciennes, 17 plans, 12 lithographies ou peintures ainsi qu'une médaille. Notons que la production artistique du XIX^e a été importante concernant la vallée de l'Arve et que le château de Bonneville est largement représenté. Aussi, nous trouvons pas moins de 6 tableaux réalisés par J.M.W. Turner et plusieurs autres faits par H. Terry, Dandiran ou encore G. Loppé,

4. LE CHÂTEAU DE BONNEVILLE D'APRÈS LES SOURCES ÉCRITES

LOÏC BENOIT (SAPB) ET JONATHAN LAIR (SAPB)

4.1. Le château entre les XIV^e et XVI^e siècles

4.1.1. Les sources étudiées

Les sources manuscrites médiévales concernant la châtelainie de Bonneville sont nombreuses et permettent d'appréhender, entre autres, les contextes économiques et juridiques de ce territoire. Au sein de cette documentation, de nombreuses informations ayant trait au site castral nous sont parvenues. Publiées en partie par Christian Guilleré, Nicolas Carrier, Matthieu de la Corbière et Sandra Corram-Mekkey entre 2003 et 2015⁹⁶, de nombreux textes, relatifs à la résidence seigneuriale, restent encore inexploités.

L'ensemble de cette manne documentaire est conservé au sein de divers dépôts d'archives parmi lesquels nous pouvons citer les Archives Départementales de la Haute-Savoie, les Archives Départementales de la Savoie, les Archives de l'État de Genève ou encore les Archives de Turin en Italie.

Si l'on se concentre exclusivement sur l'organisation, la structuration et la construction du château de Bonneville durant le bas Moyen Âge, trois séries de documents archivistiques nous fournissent l'essentiel des données. Il s'agit, dans l'ordre chronologique, des enquêtes delphinales et pontificales, des comptes de châtelainie et des inspections de l'apanage de Genevois-Nemours. Ces différents documents nous procurent des données sur les différents travaux réalisés au sein de l'édifice castral mais aussi sur l'évolution de son organisation entre les XIV^e et XVI^e siècles.

Les séries sont répertoriées comme suivant :

- Archives du Vatican : Coll. 259, fol 206-211 et Coll. 109, fol 3-5 : soit 2 visites de site réalisées en 1339 par ordre du dauphin de Viennois, d'une part, et du Pape, d'autre part.
- Archives Départementales de la Haute-Savoie : SA 18717 à 18719 : 3 comptes rendus d'inspection du château réalisés entre 1553 et 1556 pour le premier, 1560-1531 pour le deuxième et 1566-1572 pour le troisième.
- Archives Départementales de la Savoie : SA 12690/1 à 12854 : soit 183 comptes de châtelainie couvrant les années 1355 à 1553.

Au sein de ces sources, nous distinguons deux types de textes. Aussi les visites et inspections ne sont que descriptives et proposent une vision du site castral à un instant donné, ici au XIV^e puis au XVI^e siècles⁹⁷. A contrario, les comptes de châtelainie sont des documents comptables. Il y est donc fait mention

96 CARRIER, CORBIERE 2005; CORRAM-MEKKEY, CORBIERE 2015; GUILLERE 2003. De même, Louis Blondel pour sa notice sur le château avait également transcrit quelques *opera castri* : Archives Blondel – Genève.

97 CARRIER, CORBIERE 2005 ; CORRAM-MEKKEY, CORBIERE 2015.

des recettes et dépenses de la châtelainie dont Bonneville est le chef-lieu. Ces textes médiévaux ne s'intéressent donc pas seulement aux différents travaux, mais également à toute l'économie du mandement. Les catégories retenues pour notre étude s'appellent les *opera*⁹⁸ autrement dit les travaux. Ces derniers renseignent sur les édifices, leurs dimensions, les matériaux employés, la main-d'œuvre, et le coût plus ou moins détaillé de chacun.

Il s'agira ici de réaliser une synthèse des sources déjà publiées, portant essentiellement sur le XIV^e et le XVI^e siècle et d'y inclure une analyse inédite des textes provenant du XV^e siècle, ces derniers n'ayant jamais fait l'objet d'une publication. Parmi ces comptes du XV^e siècle, la découverte de deux visites inédites du château, respectivement datées de 1446-1447 et 1467-1468, nous a incité à en produire une transcription qui se trouve en **Annexes 13 et 14**. Ces deux documents complètent ainsi l'enquête de 1339 et les visites de la fin du XVI^e siècle en nous décrivant un état intermédiaire du site castral.

4.1.2. Les édifices présents

Avant 1339, nous ne connaissons pas de textes détaillant les bâtiments présents au sein du château de Bonneville. Néanmoins, le site castral est connu par des actes dès le dernier quart du XIII^e siècle où il apparaît dans les chartes de franchises de la ville⁹⁹. De même, une présence antérieure est probable comme nous avons pu le voir dans l'historique dédié¹⁰⁰. Si cette présence reste floue dans la documentation écrite, les investigations stratigraphiques pourront peut-être nous éclairer sur l'occupation ancienne du molard rocheux sur lequel est installé le château faucignerand. Les premiers comptes de châtelainie n'apparaissent pas avant 1355, date à laquelle la Savoie acquiert le Faucigny, anciennement province rattachée au Dauphiné. Pour autant, la visite de 1339 est la preuve formelle que le château était bien présent avant. Comme pour une majorité de sites liés au Faucigny, il nous est difficile d'être catégorique quant à l'absence de sources antérieures. En effet, est-ce que l'administration faucignerande était moins poussée que chez ses voisins savoyard et genevois ou a-t-elle été simplement perdue ? Il nous est difficile de nous prononcer même si cela peut paraître étonnant que le Faucigny, entouré par deux administrations bien développées et liées de longue date avec ces dernières, n'ait pas mis en place des outils similaires. Toujours est-il, qu'au vu de la visite de 1339 et des premiers comptes en 1355, les bâtiments principaux du site sont, pour majorité, bien en place.

Les comptes livrent des informations assez nombreuses qui permettent d'appréhender de manière assez globale les édifices présents. Les bâtiments sont souvent décrits avec leur voisinage proche et assez régulièrement avec certaines dimensions. Toutefois, ces dernières sont à utiliser avec précaution dans la mesure où il est désormais bien connu que notre territoire comporte une multitude de mesures locales¹⁰¹. Un compte de construction daté de 1385 fournit de nombreux détails sur le mobilier en bois présent au sein de la fortification. De même, les matériaux employés et leurs provenances sont assez régulièrement décrits tout comme la main d'œuvre. La période chronologique couverte permet de mieux cerner l'apparition de certains édifices bien que les premiers états de construction du site ne soient pas

98 *Castri, molendini, furni*, etc.

99 MARIOTTE 1978, p.109.

100 Cf : 1.2 : situation, contexte et chronologie synthétique.

101 CARRIER, CORBIERE 2005, D'AGOSTINO *et alii* 2010-2012.

abordés faute de documents. Basée sur l'enquête de 1339 et ses observations de terrain, Sylvie Bocquet (INRAP) a proposé une restitution en plan des édifices présents au sein du château à cette époque¹⁰². Dans le cadre du projet européen PITER - Parcours des patrimoines, de passages en châteaux, nous travaillons à proposer une restitution complémentaire prenant en compte l'ensemble des données textuelles et archéologiques.

L'ensemble des sources manuscrites anciennes et des observations réalisées à ce jour semblent nous indiquer une fortification constituée à la manière d'une rue ou ruelle avec un axe de circulation central d'axe est-ouest avec une entrée à l'ouest, autour duquel se développent divers bâtiments, le tout dans un espace légèrement trapézoïdal. De plus, deux secteurs distincts semblent apparaître au sein de ce plan avec une moitié orientale dédiée, *a priori*, aux aspects administratifs et à l'hébergement de la cour seigneuriale (*aula, camera, capella*) tandis que la moitié ouest se compose des communs (cuisine, étable, bouteillerie, poêle, autres chambres, etc). Peu d'espaces extérieurs sont mentionnés. Seul un jardin situé à l'est, du côté de l'église, apparaît dans la documentation. De même, si l'on a du mal à comprendre son utilité, un pont est mentionné sur ce côté du château.

Voici, regroupées dans un tableau, les données liées aux bâtiments issus de l'ensemble de la documentation archivistique comprise entre le XIV^e et le XVI^e siècle.

Bâtiments du château de Bonneville :			
Espace :	Bâtiment/structure ¹⁰³ :	Première mention :	Nom latin ¹⁰⁴ :
Espace seigneurial	Une cave adjacente à la tour maîtresse (s-s) ¹⁰⁵ :	1339	<i>Adheret dicte turri quedam cava seu crotam lapideam</i>
	- 1 chambre voûtée en pierre (à l'entrée de la cave)	1339	<i>Ad introitum dicte cave est quedam camera facta ad crotam lapideam</i>
	- 1 cheminée (dans ladite chambre)	1339	<i>Habens unum fornellum</i>
	- 4 canalisations en bois au-dessus de la cave	1494-1495	<i>En français dans le texte</i>
	Une chapelle (RdC) :	1339	<i>Capella dicti castri</i>
	- 1 fenêtre	1385	<i>Pro una fenestra [...] in capella</i>
	- 1 escalier	1414-1415	<i>Pro reparatione graduum dicte capelle</i>
	Une grande salle (RdC) ¹⁰⁶ :	1339	<i>Quedam magna aula</i>
	- 1 cheminée	1356-1357	<i>Charforium [...] et alterius in parva aula</i>
	Une chambre (étage) :	1339	<i>Alia camera</i>
	- 1 cheminée	1339	<i>Cum fornello</i>

102 BOCQUET 2019.

103 Etage, RdC, s-s (sous-sol) pour indiquer les différents niveaux du bâtiment quand ils sont connus.

104 Noms latin issus de la lecture des comptes, des travaux de N. Carrier, M. de la Corbière, C. Guilleré et complétés par le glossaire réalisé par JM. Poisson et A. Kersuzan sur le vocabulaire de construction dans les comptes des XIII^e et XIV^e siècles. CARRIER, CORBIERE 2005 ; GUILLERE 2003 ; KERSUZAN, POISSON 2017.

105 Plusieurs mentions de toits de la salle voûtée ou cave sont présentes dans la comptabilité. Néanmoins, nous comprenons difficilement leur organisation dans la mesure où plusieurs pièces se situent au-dessus de ladite cave.

106 Il s'agit pour celle-ci de la seconde *aula*, la principale étant évoquée juste après. Elle porte le nom par la suite de petite *aula*.

	- 2 fenêtres	1339	<i>Duabus fenestragiis</i>
	La grande salle (RdC) :	1339	<i>Quedam magna aula</i>
	- 1 cheminée	1339	<i>Ad unum fornellum</i>
	- 2 fenêtres en pierre de taille	1339	<i>Cum fenestragiis duabus lapidum scissorum</i>
	- porte en pierre de taille	1339	<i>Cum uno portale facto de lapidibus scisis</i>
	- 1 vantail muni de pentures	1339	<i>Hostio munito sparris</i>
	- 3 fenêtres ou « O » (comprendre <i>occuli</i> ?)	1355-1356	<i>Pro tribus fenestris seu .O. in magna aula</i>
	Une nouvelle chapelle ¹⁰⁷ :	1385	<i>tribus teysiis muri per ipsum factis imbochiati et plastrati pro altendo capellam magnam</i>
	- des verrières	1385	<i>pro verreis ab ipso emptis positus in dicto castro [...] in magna finestra et alta magne capelle</i>
	La salle sous la chambre de parement :	1467-1468	<i>Le tinel dessoubz le parement</i>
	- des escaliers		<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
Espace résidentiel	Une chambre peinte (RdC) :	1339	<i>Post dictam aulam bassam est quedam camera pincta</i>
	- 1 cheminée	1339	<i>Camera pincta cum fornello</i>
	Un poêle (étage) :	1339	<i>Supra cameram est quoddam peyllou</i>
	- 1 cheminée	1339	<i>Perfectum cum fornello</i>
	Une loge	1356-1357	<i>Et logerie</i>
	Le petit poêle	1356-1357	<i>Tectum dicti pelluli</i>
	Une petite chambre ¹⁰⁸	1356-1357	<i>In parva camera</i>
	- 1 cheminée	1356-1357	<i>Charforium [...] Junius in parva camera</i>
	- 2 petites fenêtres donnant sur la chambre de la fille	1467- 1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	La chambre du comte ¹⁰⁹ :	1357-1358	<i>Camere domini</i>
	- 1 place devant la chambre	1357-1358	<i>Plateam ante cameram domini</i>
	- 1 tourelle	1367-1368	<i>Parve turris tovellete camere domini</i>
	- 1 latrine	1385	<i>Latrinis factis ad serviendum cameram domini</i>
	- 1 cheminée	1467 - 1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 échelle ou un escalier montant de la cour	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
La chambre de la comtesse :	1385	<i>Camera domine supradictam cameram domini</i>	

107 Une vieille chapelle est mentionnée juste après. GUILLERE 2003.

108 Impossible de l'associer à une pièce déjà mentionnée. Aussi, nous la considérons comme un autre ensemble.

109 Séparée de la chapelle par une autre chambre (SA 12701).

- 1 latrine	1385	<i>Latrinis factis ad serviendum cameram domini, altera camera domine</i>
- 1 poterne	1385	<i>pro uno hostio per ipsum facto in camera domine ad exeundum de retro dictum castrum</i>
- des fenêtres	1385	<i>pro transmutacione finestrarum existentium in dicta camera</i>
La chambre du porche à côté de la porte	1357-1358	<i>Camera porchi iuxtam portam castris</i>
La chambre sous le retrait ¹¹⁰	1357-1358	<i>Camera subtus retroitum</i>
La petite cour de la comtesse :	1357-1358	<i>Hostio clostreti domine</i>
- 1 fenêtre	1357-1358	<i>In fenestra dicti clostreti</i>
Les latrines du comte	1357-1358	<i>In latrina domini</i>
Un retrait (RdC ?) :	1357-1358	<i>Hostio retroito a parte parve aule</i>
- plusieurs fenêtres	1357-1358	<i>In fenestris dicti retroiti</i>
Une étuve ¹¹¹	1377-1378	<i>In stuphe</i>
Plusieurs chambres ¹¹²	1385	<i>Cameris</i>
Lucarnes dans le toit	1385	<i>Lucerans factis in tecto supra dictas cameras</i>
Escalier en pierre pour accéder aux chambres du comte et de la comtesse (en extérieur)	1385	<i>Quatuor paribus graduum factorum de lapidibus</i>
Chambre du fils du comte :	1385	<i>Camera Amedei filii dicti domini comitis</i>
- 1 cheminée en tuf	1385	<i>Pro una chiminata [...] de tuphis</i>
La Chambre de la fille du comte ¹¹³ :	1467-1468	<i>La chambre de mademoiselle Loyse</i>
- 1 cheminée en grès	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
- 1 porte donnant sur la chambre de la comtesse	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
- Au moins 1 fenêtre à coussièges	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
La Chambre rouge à côté de la chapelle :	1414-1415	<i>Camera vocata camera rubea iuxta capellam</i>
La chambre Blanche	1446-1447	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
La chambre des chambriers :	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
- 1 porte la reliant à la grande salle	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>

110 Impossible de l'associer à une pièce déjà mentionnée. Aussi, nous la considérons comme un autre ensemble.

111 Peut-être à rapprocher du poêle.

112 SA 5689, GUILLERE 2003. Construction d'au moins cinq chambres réparties sur plusieurs étages dans le château. Mention de deux étages en plus du rez-de-chaussée.

113 À l'emplacement de l'ancienne chapelle : « en laquelle souloit estre la chapelle vieille ».

	La chambre de parement près des galeries :	1453-1454	<i>Et camera paramenti</i> <i>En français dans le texte de 1467 – Annexe 14</i>
	- 1 porte côté galerie	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 porte côté retrait	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 cheminée	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 2 fenêtres donnant dans et hors du château	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 porte donnant dans la chambre du seigneur de Menthon	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 échelle ou un escalier montant de la cour	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	La chambre du maître d'hôtel Pierre de Myonnaz (étage) :	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 cheminée	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	La chambre du maître d'hôtel Guillaume de Foraz (RdC) :	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 cheminée	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 escalier en pierre	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 porte donnant au lardier	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	La chambre du seigneur de Menthon :	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 porte donnant dans le retrait	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	La chambre du seigneur de Montrottier :	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 1 cheminée	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	- 2 fenêtres à coussièges	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	La chambre du seigneur de Lornay	1471-1472	
	Le verger	1487-1488	<i>Aux pieds du curty petit vergie</i>
Communs	Une cuisine (RdC) ¹¹⁴ :	1339	<i>Adheret dicte aule quedam coquina</i>
	- 1 cheminée	1339	<i>cum fornello</i>
	- 1 four en pierre	1339	<i>Furnus lapideus</i>
	- 1 porte en pierre de taille (accès à la grande salle)	1339	<i>Et hostium per quod intratur ad magnam aulam [...] est lapidibus scisis</i>

114 Adjacente à la grande salle.

	- 1 dressoir	1355-1356	<i>Et dreccerio ipsius coquine</i>
	- 2 archères	1385	<i>Ab una fenestra archieri usque ad aliam archieri</i>
	Une chambre appelée « lardier » (RdC) ¹¹⁵	1339	<i>Alia camera vocata larderium</i>
	Une étable (RdC) ¹¹⁶ :	1339	<i>Sequitur stabularia dicti castr</i>
	- un clayonnage	1355-1356	<i>Cuiusdam sepis facte in stabulo</i>
	Un grenier (RdC)	1339	<i>Inter duas portas est quoddam granerium</i>
	Une bouteillerie :	1357-1358	<i>Botailia ferranda et tablanda, et hostio ipsius botoillie</i>
	- des fenêtres	1357-1358	<i>Fenestris panaterie et botoillie</i>
	Une paneterie :	1357-1358	<i>Hostiis panaterie</i>
	- des fenêtres	1357-1358	<i>Fenestris panaterie et botoillie</i>
	Deux latrines	1367-1368	<i>Duarum latrinarum dicti castr</i>
	Un guichet	1369-1370	<i>Cuiusdam billereti de novo facti</i>
	Une fontaine	1482-1483	<i>Fontis castr</i>
	Une prison	1397-1399	<i>Carceris</i>
	Un cellier	1467-1468	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
Éléments défensifs	Une grande tour (appelée tour noire):	1339	<i>Magna turris</i>
	- 4 planchers	1339	<i>Ad quatuor soleria</i>
	- 1 RdC voûté	1339	<i>Quorum inferius est factum ad cro-tam lapideam</i>
	- des hourds	1339	<i>Et est coperta ad foreysiam</i>
	- 1 poterne	1379-1380	<i>Unum hostium duplex in posterla magne turris</i>
	- 1 fenêtre	1397-1399	<i>Fenestram magne turris</i>
	- 2 archères et fenêtres et une trappe	1446-1447	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>
	Des prisons	1453-1454	<i>Ad ipsos carceres in qua pro dictus carceribus</i>
	Une tourelle ronde au-dessus des murs (échauguette)	1339	<i>Quedam tornella supra muros rotonda</i>
	Une autre grande tour ronde (appelé tour blanche):	1339	<i>A parte magne turris est quedam alia turris magna, rotonda</i>
	- 3 planchers	1339	<i>Tria soleria</i>
	- 1 fenêtre ¹¹⁷	1355-1356	<i>Obstruendum quandam fenestram in turri dicti castr</i>
	Une autre tour ronde :	1339	<i>Quedam turris rotonda</i>
	- 3 planchers	1339	<i>Ad tria soleria</i>
	- crénelage	1339	<i>Et est mergulata desuper</i>

115 En 1385, il est dit que la cuisine et le lardier sont côte-à-côte (SA 5689).

116 Adjacente à la cuisine.

117 Cette fenêtre est murée afin que des captifs ne s'échappent pas. Aussi, la tour mentionnée servait en partie de prison.

	- 1 archère	1397-1399	<i>Hostia parve turris fecet et quandam archeriam dicte turris</i>
	- une petite chambre	1385	<i>Parva camera que est in parva turri</i>
	- une chambre moyenne	1385	<i>Cameram mediam dicte turris</i>
	Un portail en pierre de taille (ouest) :	1339	<i>Portale dicti castrum factum de lapidibus scisis</i>
	- une tour carrée au-dessus du portail	1339	<i>Est quedam turris quadrata supra portale</i>
	Une poterne (en pierre de taille) entre deux tours rondes (est) :	1339	<i>Inter duas maiores turres est quedam posterla facta de lapidibus scisis</i>
	- une double porte en contrebas de la poterne	1379-1380	<i>Unum hostium duplex in posterla magne turris</i>
	Un pont derrière la grande tour	1357-1358	<i>Pontem castrum retro magnum turrim</i>
Recept	Un recept (RdC)	1339	<i>A parte dictarum magnarum turrium est quidam receptus mureus</i>

Tab. 1: Bâtiments présents au sein du château durant le Moyen Âge.

Nous dénombrons peu de nouveaux bâtiments construits après le XIV^e siècle, mais un bon nombre subissent des réparations ou sont remaniés. Toutefois, il faut se méfier des mots employés et du sens à leur attribuer. En effet, beaucoup de *camerae* sont mentionnées sans qu'une fonction particulière leur soit forcément attachée. Le terme prend donc régulièrement un sens générique ne nous permettant pas d'affiner notre analyse. Aussi, si nous comparons l'enquête de 1339 aux visites du XVI^e siècle, nous observons une différence dans le nombre de pièces citées. Dans la première, hormis les différentes tours, nous comptons 12 pièces ou bâtiments répartis à l'intérieur du château. Pour le XVI^e siècle, il faut rajouter à celles-ci 8 pièces de plus. Toutefois, dans les deux cas, le terme utilisé (*camera*/chambre) ne nous permet pas d'affiner notre connaissance de l'espace d'autant plus qu'en 1385, un certain nombre de « chambres » semblent être aménagées dans des pièces préexistantes pour l'arrivée du comte et de la comtesse¹¹⁸. Ainsi, l'occupation interne du site castral semble constante jusqu'au XVI^e siècle. Des changements surviennent avec l'installation plus pérenne de prisons royales. Néanmoins, il semble logique d'envisager une restructuration de l'espace plutôt qu'une reconstruction intégrale. Seul, l'actuel bâtiment des gardiens, construit en 1862, correspond à une construction entièrement nouvelle.

Concernant la défense du château, trois tours rondes et une tourelle sont localisées dans les angles de la forteresse. Celles-ci sont complétées par une tour porte carrée, située à l'ouest, au niveau du portail. De même, plusieurs archères sont explicitement localisées. Peu nombreuses dans la documentation écrite, elles s'avèrent présentes en plus grand nombre sur le terrain malgré la disparition de certaines. Il est intéressant de noter le vocable associé à deux des tours rondes : la tour noire et la tour blanche. Si leur identification est aisée de par le descriptif associé, le nom lui-même n'apporte pas de précision quant

118 GUILLERE 2003.

à la fonction de l'édifice comme cela peut être le cas dans le château de Clermont par exemple¹¹⁹. Si le nombre d'éléments défensifs peut paraître élevé au premier abord, l'organisation générale du château ne laisse pas entrevoir une efficacité militaire avérée. Aussi, sa caractérisation en tant que château dit « de ville » nous paraît plus opportune.

Étant donné le nombre d'éléments construits mentionnés dans la comptabilité médiévale ainsi que dans les différentes visites, il semble bien que le molard, sur lequel est bâti le château de Bonneville, devait être, durant le Moyen Âge, bien occupé avec peu d'espace libre. Toutefois, les différentes réorganisations modernes du site ont créé plusieurs cours à ciel ouvert ne permettant plus d'aborder l'organisation interne sans intervention archéologique.

4.1.3. Les matériaux mentionnés

S'interroger sur les matériaux de construction permet de développer une réflexion autour de l'économie de chantier ainsi que les coûts et temps des travaux. Parmi l'ensemble des achats nous dénombrons cinq matériaux principaux permettant de réaliser la majorité des œuvres du château : le bois, la pierre, le sable, la chaux et le fer. D'une précision très variable et dépendante du scribe à l'œuvre, les comptes de châtelainie permettent de recueillir des informations sur la variété des essences de bois, des types de pierre mais aussi des provenances de l'ensemble des matériaux mis en œuvre.

Concernant le bois, son utilisation revient principalement pour les travaux en lien avec les toitures (charpente et couverture) ainsi que pour les niveaux de sol des différents bâtiments. Nous l'observons également dans quelques structures, qu'elles soient structurelles (fenêtres, portes, etc.) ou défensives (pont, hourds, etc.). Trois essences de bois distinctes sont mentionnées sur la période 1339 – 1553. Il s'agit du sapin, du chêne et du peuplier. Leur emploi semble être lié à une utilisation spécifique dans les bâtiments puisque les escindoles, ou tavaillons, sont réalisées en sapin, mais a priori jamais en chêne. Pour l'intérieur des bâtiments, il semblerait que toutes les essences puissent servir à réaliser une même pièce. Toutefois, il apparaît que le chêne est plus souvent utilisé dans les parties basses, sûrement du fait de sa meilleure résistance à la compression¹²⁰. Nous constatons peu d'approvisionnement local malgré la mention de deux forêts appartenant au château en 1339 (le bois de la Combe et celui de Ban)¹²¹. En effet, mis à part la réutilisation de pièces de bois provenant de la halle de Bonneville, les autres mentions concernent des localités plus éloignées. Parmi celles situées à moyenne distance, nous trouvons Rumilly-sous-Cornillon, le château de Cohendier ainsi que les bois appartenant à la chartreuse du Reposoir¹²². Le châtelain de Bonneville se fournit en bois également plus loin puisque sont attestées des livraisons depuis Genève et Nyon¹²³. Enfin, plusieurs personnes sont mentionnées sans toutefois savoir d'où elles proviennent.

119 BENOIT, TOURNIER R-2018.

120 Lignum.ch : Propriétés mécaniques du bois. Chêne : 52-64 N/mm² - Sapin : 40-52 N/mm².

121 CARRIER, CORBIERE 2005, p.11.

122 « pro precio triginta sex milliarum scindulorum per ipsum emptorum apud Rumiliacum subtus Curmillion » ; « pro vendicione viginti septem duodenarum trabium per ipsos scisarum et operatarum in nemoribus et ioriis domus repositorii Carthusiensis ordinis » : GUILLERE 2003.

123 « Libravit Petro Bonis pro salario sui currus cum duabus equabus pro uno viagio quo fuit apud Gebennam et adduxit a dicto loco duo milliarum scindulorum ad dictum castrum: 6 s » : GUILLERE 2003.

Les informations concernant les provenances du matériau « pierre » sont un peu plus maigres que pour le bois. Trois types de pierre sont identifiés avec précision dans les sources tandis que deux autres sont mentionnés sans détail sur leur nature. Les roches identifiées sont le tuf, la molasse et le grès. Les deux autres sont à *contrario* simplement nommées pierre ou pierre de taille. L'ensemble de ces types de pierre a pu être observé sur le terrain, que ce soit pendant les excavations, ou simplement par observation des maçonneries encore en élévation. Si plusieurs lieux d'approvisionnement sont mentionnés dans les sources écrites, tel que Châtillon ou encore Marignier¹²⁴, l'étude géomorphologique conduite en 2019 par Sylvain Couterand a permis d'affiner largement la connaissance sur les lieux d'extractions et d'approvisionnements¹²⁵. La molasse est très présente dans la mesure où le grès de Bonneville, dont est constitué le molard sur lequel est construit le château, est une variété de pierre molassique. Toutefois, nous n'avons pas relevé de traces d'extraction sur les affleurements observés. Que ce soit dans les textes ou via l'analyse géomorphologique, l'approvisionnement en pierres semble suivre le même schéma que celui du bois à savoir une provenance principalement des environs avec quelques exceptions un peu plus lointaines.

Enfin, si les pièces en fer étaient souvent produites localement, nous remarquons un certain nombre d'achats de clous à La Roche ou même Genève¹²⁶.

Les provenances de ces matériaux sont donc assez variées bien que la grande majorité semble provenir d'un périmètre autour du château. Voici un tableau résumé des types de matériaux et de leur provenance connue¹²⁷ :

Matériaux et provenance			
Matériaux :	Essence/type :	Provenance(s) ¹²⁸ :	Exemple citation latin :
Bois	Sapin	Halle du marché	« Octo postium de sapino »
		Henrico Coendier	
		Rumilly-sous-Cornillon	
		Nyon	
		Genève	
		Forêts de la chartreuse du Reposoir	
		Scionzier	
	Chêne	R. de Chissiac	« octo trabes de quercu »
		?	
Peuplier	?	« pro porta turris albe nemorum populis »	

124 ADS SA 12690, GUILLERE 2003 : « *sex oytanarum gree empte in mandamento Castillionis* » ; ADS SA 5689, GUILLERE 2003 : « Libravt lohanni Bissex , Petro Panery et lohanni den Thomex et pluribus aliis personis de parrochia Marrigniaci pro uno mille tuthorum ab ipsis per dictum magistrum lohannem emptorum apud Marrigniacum »

125 Cf : partie 2 : Le cadre naturel.

126 « *emptorum, videlicet scindulos ab Henrico Coenderii et clavinum apud Gebennam* » ADS SA 12710 ; GUILLERE 2003.

127 Ce tableau est principalement tiré des comptes des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

128 Cela peut être une personne ou un lieu.

	Non défini	Seigneur Rosset	« in Ionis emptis a »	
		Iohanne Chapuys		
		Rives de l'Arve		
		Glaudio Pruloni		
		Nemore Nigro		
		Mont-Saxonnex		
		Magland		
		Cluses		
		Taninges		
		Saint-Laurent		
		La Roche		
		La forêt noire		
		Pierre		Grès
Tuf	Marrignier		« dicta charfoiria de tuffis »	
Molasse	Carrière à 2 lieues du château mais non nommée		« de lapidibus molaciis »	
Pierre de taille (non défini)			« de lapidibus de taillia »	
Non défini	Bonneville			
Métal	Fer	Halle du marché	« Decem esparrarum ferri »	
		Genève		
		La Roche		
		Amedeo Rossier		
		Bonneville		
Fer	Jaques Gandi	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>		
Autre	Chaux	Hugone de Contamina	« embochianti una cum calce, arena »	
		Scionzier		
		Vongier		
	Sable	L'Arve	« embochianti una cum calce, arena »	
		M. Exerterii		
	Toile	?	« septem ulnarum tele »	
	Mousse	?	« apportancium mossam et terram »	
	Terre	Extérieur du château	« apportancium mossam et terram »	
	Verre	Genève	« pro verreis ab ipso emptis »	
	Plâtre	Genève	« pro plastrando de grea »	
		Mandement de Châtillon		
Carrons	Genève	<i>En français dans le texte – Annexe 14</i>		

Tab. 2 : Matériaux de constructions et provenances.

4.2. Le château entre les XVII^e et XX^e siècles

4.2.1. Les sources étudiées

Le château de Bonneville évolue de façon significative pendant la période Moderne. Son abandon progressif et sa transformation en prisons, puis leur développement, entraînent de nombreux travaux et la production de plusieurs documents comptables. Une partie de ces sources, conservées aux archives départementales de Haute-Savoie, a été étudiée par deux architectes du patrimoine dans le cadre de l'étude préalable aux travaux de restauration datant de 2004¹²⁹. Une autre partie, conservée aux archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie, a également fait l'objet d'un travail universitaire en 1998¹³⁰.

Le reste de la documentation, publiée ou non, est constitué de manuscrits administratifs, d'actes comptables ou privés. Elle fait, pour la majorité, état des travaux entrepris sur le château entre le XVIII^e et le XIX^e siècle et est conservée d'une part aux archives départementales de la Haute-Savoie sous les côtes 4 C 490 à 4 C 511, 5 FS 43, 8 FS 3/133, 15 FS 1 et 4 N 27, et d'autre part aux archives départementales de la Savoie sous les côtes 2B 3603, 2B 10906, 2B 10926, 2B 11358, 2B 12369, 2B 12756, 2B 12758, 2B 12783, 2B 12873, 2B 12890, 2B 13355, 2B 13357, 2B 13925, 2B 14185 et 2B 14228 **[Annexe 15]**. La part déjà analysée pour l'étude préalable aux travaux a permis aux architectes de proposer trois plans d'évolution du site, ainsi qu'une chronologie des principaux aménagements réalisés¹³¹. Le volume de tous les documents que nous avons pu consulter représente 122 manuscrits, tous écrits sur support papier sauf un, réalisé sur parchemin. On peut d'emblée exclure quatorze registres qui font office de répertoire et ramener ainsi le nombre de documents utiles à 108.

Une dernière part constitue un recueil de trois témoignages concernant la seconde moitié du XX^e siècle, rassemblés par Sylvie Bocquet, à l'occasion d'une rencontre avec Christiane Saillet-Marmoux et Dominique Détharré de l'association les Amis du Château et de la Bonne Ville, et généreusement transmis par elle.¹³² Il s'agit de documents de quelques pages rédigés par Messieurs Bernard Burthey, Roger Bourgeois et Jean-Marie Genvo qui ont fait partie de différentes initiatives citoyennes s'étant réapproprié le château entre les années 1960 et 2001.

L'ensemble des sources consultées relève de différentes catégories, que nous proposons de classer et répartir dans une typologie établie en fonction de leur nature, qui apporte des informations différentes sur les transformations et l'histoire du château de Bonneville à cette époque. Leur répartition est la suivante :

Les devis représentent la plus grande part de ces documents avec trente-cinq exemplaires listant chaque opération à entreprendre sur le château avec leur coût. Les détails fournis sont plus ou moins riches

129 PANIOUCHKINA-MOUILLET, TUDOR, 2004.

130 GUFFOND, 1998.

131 PANIOUCHKINA-MOUILLET, TUDOR, 2004, p.8B.

132 Responsable d'opération à l'INRAP en charge des études archéologiques préventives.

selon les documents. Toutefois, certains précisent la provenance des matériaux, leur traitement, les outils utilisés et plusieurs autres informations enrichissantes sur les méthodes et techniques pratiquées.

Un devis étant souvent associé à un précédent prixfait, on ne s'étonne donc pas d'en retrouver un nombre proche puisqu'il s'élève à vingt-sept exemplaires. Cet acte notarié constitue l'étape juste en amont de celle du devis, car il désigne officiellement l'entrepreneur ayant fait la meilleure proposition financière en réponse à l'appel d'offres de l'administration des prisons lié aux futurs travaux. Le détail de ces opérations prenant place dans le devis, ou la visite quand elle existe, le prixfait ne les précise pas, mais apporte d'autres informations. Plusieurs documents font office de rapport du déroulement de l'enchère inversée à laquelle les potentiels entrepreneurs se livrent en annonçant leur prix dans un délai précis. La somme de départ est fixée par le premier à annoncer un tarif. À la fin du temps imparti, celui qui propose le prix le plus bas remporte le chantier si la somme ne dépasse pas un plafond maximum. Si le prix est encore trop élevé, le notaire mène une consultation directe auprès de quelques entrepreneurs pour leur proposer le marché.

Les rapports d'évasions arrivent derrière avec quinze documents. Ils sont tous conservés aux archives départementales de la Savoie sauf un. Ils nous renseignent sur le contexte des évasions, la tenue des prisons et de manière plus générale, sur les conditions d'incarcération.

Les lettres occupent la quatrième position avec onze exemplaires. Émises par un représentant de l'autorité administrative, à l'exception de deux exemplaires, elles font l'objet de demandes répondant la plupart du temps à un besoin de travaux. L'auteur y détaille l'urgence nécessaire et la nature générale des interventions à effectuer.

Les neuf plans et coupes, tous datés du XIX^e siècle, reproduisent sur des grands formats la répartition des pièces constituant les prisons. Les plans permettent d'illustrer et de confirmer l'évolution des structures présentes à un moment donné. Les coupes, quant à elles, donnent à voir les élévations et les différences de niveau du château ainsi que la structure générale des murs.

Les deux derniers types de sources sont chacun représentés par huit spécimens. Tout d'abord, les visites compilent des procès-verbaux rédigés suite à la venue d'un expert pour établir la liste des travaux à prévoir. Ensuite, la catégorie « divers » rassemble différents documents comme les cautions de libération de prisonniers, les ventes ou échanges de parcelles, les propositions de réaménagement du site, les cahiers des charges, et autres manuscrits en nombre insuffisant pour constituer une catégorie individuelle. La présente synthèse rassemble les informations apportées par les sources déjà publiées et propose l'étude de celles encore inédites pour la période comprise entre le XVII^e et le milieu du XX^e siècle. Les édifices présents sont déjà clairement identifiés dans le travail des architectes du patrimoine qui servira de principale référence pour cette partie. S'en suivra une étude se focalisant sur les matériaux utilisés précédant une dernière partie qui proposera un aspect des conditions d'incarcérations.

4.2.2. Les édifices présents

La synthèse historique et documentaire auparavant publiée ouvre la période Moderne sur l'étude d'un rapport de visite du château effectuée entre octobre et décembre 1553 et rédigé en 1556 :

« Le 16 octobre les enquêteurs arrivent à Bonneville. La description du château comporte pour l'essentiel l'énumération du mobilier et des dispositifs assurant le clos et le couvert des bâtiments (portes et serrures, fenêtres, toitures, maçonneries). La description n'est pas structurée et il est difficile de tenter une restitution de l'organisation des bâtiments d'après ce texte. Il est toutefois intéressant de remarquer que plusieurs bâtiments se trouvent en mauvais état : toitures percées, absence de fenêtres ou de portes etc. [...] La chapelle a disparu, et la toiture de la grande salle est en désordre.

Nous retiendrons aussi de ce texte que le château est flanqué de trois tours, dont une protège l'entrée principale. A l'intérieur de l'enceinte se trouve le «grand maysonement». Ce terme semble désigner l'ensemble des bâtiments adossés aux courtines sud et est puisque il est précisé qu'il est flanqué de la «Tour Blanche au couchant» (tour sud-ouest disparue), «de la Tour noire» (donjon) et «d'une autre tour du côté de l'église» (tour sud-est). Des galeries couvertes relient les différentes parties de ce bâtiment. Le registre mentionne la grande salle, et l'endroit où «jadys estoit la chappelle». La porte située à côté de la Tour Noire donne dans le jardin et les vignes derrière le château.¹³³ »

Ce rapport est en partie confirmé par la vue proposée en 1682 dans le *Theatrum statuum regiae Celsitudinis, Sabaudiae* qui constitue le seul lien entre le XVII^e et le XVIII^e siècle puisque les sources suivantes ne remontent pas avant 1721. La gravure de Bonneville propose une vue du château depuis le sud, sur laquelle on note plusieurs éléments, tout en restant prudent sur leur exactitude à cause de la nature même du *Theatrum Sabaudiae* qui reste une commande officielle visant à mettre en avant les possessions ducales. Premièrement, on remarque les différentes tours, encore au nombre de quatre, avec leur niveau de baies-créneaux. Ensuite, en observant les toitures, on identifie au moins deux corps de logis : un contre la courtine sud et un autre à l'est. Enfin, avec une nette séparation au centre de la courtine sud, on situe la grande salle et son alignement de fenêtres qui longe le reste de la courtine vers l'est et qui semble encore surmontée d'un reste de niveau crénelé [Fig. 14]. Cette partie de la représentation illustre bien la prudence à avoir puisque cette salle n'est, en réalité, dotée que de deux grandes baies (cf. *supra et infra*) et non de sept comme dans le *Theatrum Sabaudiae*. Le texte lié à la gravure présente rapidement le château dans les termes suivants sans le développer davantage :

« Ad Septentrionem, situ editiore, habet veteris structura Castrum expugnatum non ita facile, rotundis quatuor ad angulos Turribus ex secto lapide circumseptum, quas aedificavisse Bona de Borbonio Uxor Amedei VI. Sabaudiae Comitit, cognomento Viridis, perhibetur.¹³⁴ »

À partir de 1721, le château est déjà converti en prisons et fait l'objet d'une visite affectée à la réalisation d'une liste des travaux à entreprendre en vue de l'obtention de devis¹³⁵. Produits régulièrement tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles, ces documents permettent d'identifier l'organisation des bâtiments au fil des années. Le tableau suivant en constitue un résumé pour les principaux aménagements, en évitant la répétition des très nombreuses restaurations et des entretiens des murs et couverts :

133 PANIOUCHKINA-MOUILLET, TUDOR, 2004, p.7B.

134 *Theatrum statuum regiae Celsitudinis, Sabaudiae*, p. 29.

135 AD74, 4 C 490, folios 19 à 28.

Bâtiments du château de Bonneville à la période Moderne			
Espace	Bâtiment / Structure	Première mention	Extrait de la mention
Espace carcéral	Cachots (généralités) :		
	- nombre de cachots	1750	« Pour réparer les souspieds des neuf cachots contenus aux dites prisons... » « Pour surcharger les quatre voutes du dernier étage... »
	- murs en pierre de taille	1761	« À fortifier et revêtir en pierres de taille, trois portions des vieux murs restés en maçonnerie de petits moëlons, lors de la bâtise desd ^{es} prisons... »
Espace carcéral	Cachots au rez-de-chaussée :		
	- cellule	1721	« cachot à plein pied dudit premier étage... »
	- porte à serrure	1721	« il faut faire une porte de bois de chêne [...] faire faire à ces fins deux clefs et deux anneaux appelés vulgairement voruau le reste de la serrure étant à la vielle porte... »
	- fenêtre	1721	« ferrer ensuite la fenêtre dudit cachot en deux endroits soit quatre barreaux de fer... »
	- un cachot repose sur le rocher	1750	« supprimer celui qui est au bout du corridor du rez dechaussée, attendû qu'au souspied d'iceluy il se trouve du roch vif, qu'il suffira d'applanir... »
Espace carcéral	Cachots à l'étage :		
	- cellule	1721	« Il faut maçonner une brèche en dedant du cachot du second étage... »
	- porte	1721	« raccommoder les gonds, et anneaux sois vorualles de la porte dudit cachot... »
	- cachots voûtés	1750	« une brèche qu'ils ont reussis dis pratiquer à la voute du chachot dans lequel ils estoient detenus qui est sur la droite des escalliers, au premier étage... »
	- souspieds en bois	1750	« les prisonniers pouvants reussir a se deferrer, ils peuvent aisément parvenir a deffaire les mesmes soupieds pour pratiquer des ponts aux moyens desquels ils peuvent atteindre aux clefs des dites voutes... »
	- voûtes surchargées	1750	« dès que l'on aura reparé les soupieds, et surchargés les quatre voutes du dernier etage... »
Espace carcéral	Logement des sœurs :		
	- des sœurs sont déjà installées aux prisons	1852	

Espace carcéral	Bâtiment des femmes :		
	- construction	1863	« Construction d'un bâtiment des et établissement d'un 3 ^e préau pour les femmes dans l'espace GHIK [cf. plan] qui sert actuellement de jardin. »
Espace carcéral	Toiture :		
	- couvert	1721	« refaire tout à neuf le couvert, et la ramure avec des tavaillons... »
	- épi de faitage	1721	« et couvrir tavaillon au dessus dudit couvert de fer blanc [...] sur lequel on mettre une boule ronde aussy de fer blanc [...], et une lance aussy de fer blanc terminée en pointe à la cime... »
	- passage du tavaillon à l'ardoise	1721	« il seroit que de couvrir a ardoises il coute onze livre six sols six denier moins encore que de couvrir a tavaillons... »
Ancien élément défensif	Tour sud-ouest		
	- muraille	1721	« Il faut remailler une fente étant à la muraille de la tour desdits cachots du côté de la ville, et en dehors... »
Espace carcéral	Escalier :		
	- marches	1738	« il faut faire un degré de maçonnerie les marches couvertes de pierres plattes... »
	- rampe en fer	1738	« Il faut faire rétablir 2 barreaux de fer de la rampe sur l'escalier en entrant qu'il faut recourber d'un pouce et les plomber dans les marches... »
	- fenêtre	1738	« Autre breche faite par un prisonier sous la fenestre du degré, du costé de la ville... »
Espace carcéral	Une chambre servant de cour		
	- mur	1721	« il faut faire un bout de maçonnerie au mur [...] à la chambre marquée par le chiffre 7, laquelle chambre pourra servir de cour pour donner de l'air aux prisonniers... »
Espace seigneurial	Logis seigneurial		
	- logis ruiné	1721	« l'on pourra prendre le fer nécessaire pour tous les ouvrages [...] dans les grilles des fenestres du vieu bastiment... »

Logement du concierge	Appartement du concierge :		
	- couvert	1721	« Il faut de toute nécessité raccommode le couvert de l'appartement du geolier... »
	- cheminée	1721	« hausser la cheminée jusqu'à quatre pieds au dessus du couvert... »
	- réduit	1760	« fermer le réduit qui se trouve derriere le contrecoeur de la même cheminée par une porte capable d'y renfermer les ferts, ou cepts, et menottes des detenus sous clef. »
Espace carcéral	Chapelle :		
	- voûte	1776	« les platres des murs et de la voute de cette chapelle seront piqués à fond... »
	- fenêtre en arc	1776	« les dormans et chacis de l'arc qui donne jour à la chapelle se reconstruiront à neuf... »
	- grillage de protection devant la fenêtre	1776	« le treillis en fil de fer qui est placé extérieurement devant l'arc susd ^e et qui garantit le vitrage... »
	- porte	1776	« les venteau de la porte d'entrée de la d ^e chapelle se reconstruira à neuf »
	- autel	1776	« l'autel de la d ^e chapelle étant en mauvaise maçonnerie brute très mal construit et en partie caduc devra se rétablir à neuf [...] en maçonnerie de brique... »
	- escalier	1778	« comme la nouvelle chapelle construite depuis peu de tems se trouve élevée de deux pieds au dessus du sol de la cour, il faudra quatre marches en pierre de roch des carrières de Rumilly... »
	- démolition et reconstruction de la chapelle	1863	« Démolition complète de la chapelle P [cf. plan]. [...] La chapelle serait placée au premier étage d'un bâtiment, pour les femmes[...] Ce bâtiment comprendrait, en outre, le logement des sœurs et la chapelle... »

Espace carcéral	Cours (généralités) :		
	- rampe entre les deux cours	1781	« Le petit mur de soutènement de la rampe qui conduit à la seconde cour étant à partie détruit sera refait à neuf... »
	- 3 cours existantes ?	1785	« Les doublures des portes de communication des deux dernières cours, étant hors d'usage par usure, il est de nécessité indispensable pour la sûreté des détenus de les reconstruire à neuf... »
	- séparation des cours	1863	« Création, à l'aide du mur R [cf. plan], de deux préaux distincts pour les prévenus et les condamnés... »
	- création des latrines	1864	« Deux cabinets de latrines seront établis dans les cours, un dans l'angle de la cour des condamnés, et un dans l'angle de la cour des prévenus... »
	- 2 bassins	1864	« Un bassin en pierre pour contenir l'eau sera placé dans la cour des condamnés [...] l'autre semblable... »
Première cour :			
- porte fermée par un râteau fermant à clef	1750	« le ressort de la serrure du premier rateau, est cassé, de mesme qu'une partie de la clef d'iceluy [...] d'autant que ce rateau fait la principale seureté de la première cour, il importe esentiellement de reparer ladite serrure... »	
Espace carcéral	Seconde cour :		
	- porte fermant à clef	1738	« il faut à la porte de la seconde cour faire une clef et racomoder la serrure... »
	- clôture en pierre de taille	1787	« pour éviter les frais d'entretien, on recouvrira le mur ainsi que l'on a pratiqué les années dernières aux autres endroits de cette même cour en quartier de grais... »
Espace carcéral	Salle de justice :		
	- volets et porte d'entrée	1738	« dans la sale de justice il faut une clef avec des volets du cotté de la cour, et à la porte d'entré il faut faire la clef qui ferme la barre... »
	- escalier	1750	« des étrangers pourroient forcer les dittes prisons du costé des portes, qui ferment au levant la cour des prisonniers et le pied de l'escalier de la chambre de justice... »
	- fenêtre donnant sur la cour	1762	« Les chassiss de la fenestre sur la cour de la sale de justice es trouvant cassé... »
	- cheminée	1775	« le foyer et le contrecoeur de la salle d'audience soit de la cheminée d'icelle étant extremement caduc... »

Espace carcéral	Couloir :		
	- fenêtre	1738	« <i>Ci pour evitter loccasion aux prisonniers de faire semblables ruptures à la fenestre du corridor qui est vis avis de la chapelle, du cotté de la ville... »</i>
	- fenêtre percée	1788	« <i>Le corridor qui conduit auxdits cachots de rez de chaussée ne recevant aucun jour, se trouve humide et malsain ; pour l'eclairer et le rendre plus salubre, il devient indispensable de pratiquer un petit abbajour, dans le milieu de son étendue... »</i>
Espace carcéral	Galetas :		
	- entre les prisons et l'appartement du concierge	1750	« <i>projetter une reparations a faire en clautures, soit separations des galletaz des prisons, et de son appartement... »</i>
Espace carcéral	Grande porte :		
	- cloche	1750	« <i>attendû que des prisonniers pouvant atteindre lesdits galletaz, il s'insinuerioient aisement chez luy [...] ou atteindre a la corde de la cloche qui est sur la grande porte... »</i>
Espace carcéral	Divers :		
	- création d'un vestibule	1863	« <i>Création de vestibule d'entrée en N [cf. plan], car celui qui existe actuellement n'est à proprement dire qu'une embrasure de porte... »</i>
	- création d'une salle pour les gardiens et parloir	1863	« <i>Création d'une salle pour les gardien et le parloir en O [cf. plan], au moyen de la démolition de quelques anciennes maçonneries... »</i>

Tab. 3 : Bâtiments du château de Bonneville à la période Moderne.

L'observation de ces données, en plus de révéler les bâtiments présents ou repris durant la période Moderne, permet de distinguer plusieurs phases de travaux. La première phase, située entre 1721 et 1856, montre une volonté de maintien des prisons en état avec des interventions visant principalement à réparer ou entretenir les cachots, mais aussi leur amélioration par quelques transformations plus importantes, espacées d'une trentaine d'années environ. L'aménagement le plus précoce, apparaissant dès le premier devis (1721), est le remplacement des tuiles de couverture. Composée initialement par des tavaillons, la nouvelle toiture voit la mise en place d'une couverture en ardoises. On ignore si ce changement est effectué une première fois intégralement en 1721. Cependant, les architectes du patrimoine ayant fait dater de 1728 une partie de la charpente¹³⁶ et les devis faisant très souvent part d'un besoin de *regotoyements*, on peut supposer qu'il se fait de manière plus progressive et zone par zone. Les interventions d'importance qui suivent concernent la sûreté des prisons et la nécessité de réduire les évasions ou tentatives d'évasion. Outre les innombrables brèches à reboucher dans presque

tous les devis, il est décidé, suite à une spectaculaire évasion en 1750¹³⁷, de surcharger les voûtes des cellules de l'étage. Dans ce même but, on commence à couvrir les murs d'un parement en pierre de taille à partir de 1761¹³⁸. Les plans de 1836 et 1856¹³⁹ confirment la présence des mêmes structures, avec des modifications se limitant à seulement quelques murs **[Fig. 51]**.

La seconde phase correspond aux années 1861-1864 avec la proposition de réorganisation globale du bâtiment des prisons de Bonneville par un architecte¹⁴⁰. Le premier document ne semblant pas satisfaire le conseil qui en a la charge. Il est alors modifié et mène finalement à un ensemble de travaux dont le procès-verbal de vérification de 1863 et le plan associé constituent le témoignage le plus important¹⁴¹. Ces transformations sont d'ampleur conséquente car elles redessinent une bonne partie des prisons. On y constate notamment la construction des premières latrines pour les prisonniers **[Fig. 52]**.

Enfin, la dernière période, représentée par les documents de 1866 et 1933, revient sur des travaux d'entretien courant des prisons avec une certaine attention à la salubrité et à l'hygiène. Ainsi, on note dans ces devis quelques nouveaux aménagements comme l'évacuation des eaux de pluie ou l'aération dans certains couloirs et cellules encore trop humides.

4.2.3. Les matériaux utilisés

La somme documentaire étudiée nous apporte également d'intéressantes informations quant aux matériaux utilisés pour l'entretien et la construction aux prisons de Bonneville. On trouve, entre autres, des occurrences pour le bois, le métal, la pierre, la brique et le verre. La provenance de ces derniers n'est malheureusement précisée que rarement, si bien qu'on ne relève que sept localisations différentes, dont cinq concernant de la pierre, en plus de la réutilisation possible des ruines du château cité en 1721¹⁴².

Le bois est l'élément qui revient le plus souvent et on retrouve quatre essences auxquelles ont recours les entrepreneurs : le sapin, le chêne (souvent du chêne rouge) le peuplier et le noyer. Le choix de l'essence répond à une utilisation pour des éléments déterminés en fonction de ses propriétés. Ainsi, le chêne est utilisé pour les éléments de grandes pièces de bois comme les planchers, tandis que le peuplier combiné au sapin sert aux portes et aux fenêtres. Le sapin seul sert aussi beaucoup, notamment pour renforcer des brèches avant leur rebouchage ou comme chevrons dans les charpentes. Le noyer n'est présent que dans les encadrements. Dans les prisons de Bonneville, le bois sert pour la charpenterie, la menuiserie, les huisseries et même pour le mobilier.

La pierre représente aussi une bonne part des matériaux nécessaires. Elle est le plus souvent utilisée sous forme de blocage pour reboucher les nombreuses brèches faites par les prisonniers ou pour assembler les structures maçonnées. Ces dernières correspondent surtout à des reprises ou la construction de murs et d'escaliers, mais concernent aussi parfois des voûtes, des seuils, une cheminée voire des latrines. La

137 AD74, 4 C 493.

138 AD74, 4 C 494.

139 AD74, 5 FS 43 pour les deux plans.

140 Tous les documents relatifs à ce réaménagement sont rassemblés sous la côte 8 FS 3 133 (AD74).

141 AD74, 4 N 27.

142 Voir tableau précédent.

Pierre de taille est, quant à elle, de plus en plus présente à partir de 1761 pour remplacer les parements, si facilement creusés par les détenus, et présente l'avantage d'un entretien bien moindre. En tant que tuile, l'ardoise est également très souvent nécessaire pour *regottoyer* les toits. C'est notamment dans cette utilisation que deux provenances sont précisées, à savoir Passy, Morzine et Tanninge. Passy n'est mentionnée qu'une fois en 1761 et Morzine en 1931. Tanninge, en revanche, est largement privilégiée, tant et si bien qu'on la retrouve dans vingt-et-une occurrences. Les quatre autres provenances connues pour la pierre sont la mollasse de Suisse¹⁴³, la pierre de taille des carrières de Rumilly¹⁴⁴, et enfin les moellons de la carrière du bois des Tours¹⁴⁵. Les seules mentions de la molasse dans les sources modernes correspondent aux travaux effectués dans le logement du concierge, ou geôlier, où il est nécessaire de remplacer des plaques usées dans la cuisine ou celles de l'âtre de la cheminée. Concernant la pierre de taille de Rumilly, il s'agit des marches d'accès à la chapelle qui est surélevée de deux pieds dans la cour. Le « Rumilly » le plus proche étant Rumilly-sur-Cornillon, on peut supposer qu'elles proviennent de cette localité plutôt que de Rumilly en Albanais¹⁴⁶. Enfin, les moellons de la carrière du bois des Tours sont nécessaires à la reconstruction du mur d'une cellule. C'est sans doute la carrière la plus proche de la ville puisqu'il s'agit de la colline forestière située directement à l'extérieur de la ville au nord-est, sur laquelle sont construits le château d'Asnières et le château des Tours, visibles sur le *Theatrum Sabaudiae*.

Le besoin en métal est également très important. Indispensable pour tout ce qui se rapporte à la serrurerie et à la quincaillerie (clous, serrures, cadenas, clefs, gonds, etc.), on y a également systématiquement recours dans les opérations de *regottoyement*, d'une part pour fixer les tuiles, mais aussi pour les épis de faîtage. Dans ce dernier cas, il s'agit de fer blanc, dont on se sert aussi pour toutes les canalisations. L'utilisation du fer est également liée à la fonction carcérale du château dans la réfection ou le remplacement de grilles, barreaux, guichets, ceps et bien sûr dans les fers portés par les prisonniers. Ces derniers objets sont réalisés en fer doux, dont la provenance est attestée une fois comme issue d'une fabrique dans les Bauges¹⁴⁷.

La terre cuite architecturale n'est mentionnée que sous forme de briques dans les différentes réfections de la cheminée du logement du concierge ou la construction de la voûte des latrines. Sa provenance est précisée une fois, en 1760, et est localisée à Contamine¹⁴⁸.

Enfin, on retrouve le verre sous forme de carreaux de vitre pour la salle de justice et la chapelle.

Pour illustrer l'utilisation des matériaux et leur provenance, on peut établir un tableau en les classant par type avec les premières occurrences modernes et quelques citations détaillées en exemple :

143 AD74, 4 C 494.

144 AD74, 4 C 498.

145 AD74, 4 C 507.

146 Rumilly en Albanais est située à la frontière sud-ouest de la Haute-Savoie à proximité du département de la Savoie.

147 AD74, 4 C 494.

148 AD74, 4 C 494.

Exemples de matériaux de construction					
Type, essence	Élément	Dénomination	Provenance	Première mention	Citation détaillée
Bois					
sapin	couvert	ramure		1721	
	porte	porte double		1721	
	couvert	pannes		1721	
	brèche	coins de bois		1750	« on garnirat icelle cadette de mortier, et de coins de bois de sapin chassés à la masse... »
	stores ou abats-vent	staure		1760	« les staures seront construits, en bois fin et sec de sappin par des palettes [...] assemblés à tenons [...] le tout proprement travaillé au rabot, peint de toutes faces en couleur rouge par trois couches de vernis à l'huile... »
	réduit	portail		1760	« en quatrieme lieu, on fermera la baye duy reduit [...] par un portail en bois dur [...] et un vanteau simple de sapin, proprement blanchi des deux faces... »
chêne	porte	madriers		1721	
	couvert	poinçon		1721	
	plancher	plateaux de chêne		1750	« l'entrepreneur fournirat et remplacera a neuf les plattaux de chesne manquants, avec le nombre de quarente cinq fillières de chesne [...] les dittes fillières seront lateralement canellées... »
	plancher	choix du bois		1750	« que le bois ne soit point emprunté, mais d'un bon rouge de chesne, bien sain, et droit a la ligne sans aucun defect, ny aubier... »
	fers	ceps		1764	« pour la construction de deux seps, formés chacun de deux pieces eb bous chêne d'hage sans aubier, et d el amielleure qualité... »
noyer, sapin	fenêtre	chassis, dormants, tenons et mortaises		1760	« l'on remplacera a neuf les dormants, et chassis des fenestres [...] dont les bayes sont de [...] trois dormants en bois noyer [...] et les trois chassis brisés en deux, chacun par des montants, et traverses de bois sappin fin et sec [...] proprement travaillées, assemblés a tenons, mortaises et entailles plaines... »
non précisé	couvert	tavaillons		1721	
	couvert	chevrons		1721	
	couvert	lattes		1721	
	-	tout le bois	vieux bâtiment	1721	
	fenêtre	volet		1721	
	brèche	cadettes		1738	
Pierre					
Divers	brèche	bouchage		1721	
	escalier	plateforme		1721	« tabler les deux plattes formes aussy de pierres plattes proprement travaillées... »

	mur	cloison		1721	« faire un bout de maçonnerie au mur [...] pour servir de closture à la chambre... »
	voûtes	mur de surcharge		1750	« des quartiers de roch [...] régularisés, épinées, garnis de pierres d'eclats noyés dans un bon mortier clarifié... »
	porte	assemblage de seuils		1760	« solidement placés en bonne maçonnerie a mortier de cheau maigre... »
	cheminée	assemblage cheminée		1760	« les joint et encastrures fait au ciseau, et posé a bon bain de mortier... »
ardoise	couvert	quatrième équerre	Taninge	1721	« pour couvrir à ardoises il faut faire le couvert en octogone cestadire a huit pans, ou en decagone soit à dix pans [...] et devra le prixfacteur se servir des ardoises de Taninge des quatriemes, et des meilleures... »
	couvert	seconde équerre		1738	
	couvert	grande équerre	Passy	1761	« pour ce fair de quoy, il y en entrera quinze cent de celles de Passy dont mille du grand equerre et cinq cent du petit... »
	couvert	grand equerre, second equerre, petit équerre	Taninge	1764	« douze cent ardoises de la carriere de Taninge dont cinq cent du grand equerre [...] cinq cent du second equerre [...] et deux cent du petit equerre... »
	couvert	ardoise de Morzine	Morzine	1931	
pierre de taille	escalier	marches		1721	« marches couvertes de pierres plattes durement picquées et cyillées et... »
	porte	seuils		1760	« l'on déplacera les seuils en pierre de graissage qui exitent en la princiaple porte [...] pour leur substituer des nouveaux seuils en pierre de roch blanc, non gelisse, ny filtreuse, bien saine, uniment taillée a la fine boucharde, avec les arettes au cyseau... »
	cachots	recouvrement		1761	« maconnerie de gros moëlons de roch taillés à la petite pointe avec les aretes au cizeau [...] et autant de joints, sans économie ou défaut des pierres [...] et seront epmployés par assises réglées se surcoupant des uns aux autres, à bon bain de mortier liquide, tierce de chaux maigre recemmant cuitte sur deux tiers de sable grené, et deterge sans aucun moëlon brute sauf sur le derriere des mêmes quartiers pour unir la vielle maçonnerie à la neuve... »
	escalier	marches		1778	« il faudra quatre marches en pierre de roch des carrières de Rumilly... »
	latrines	siège		1864	« siège à la turque, formé par une pierre d'une seule pièce, percée au niveau du sol, et dont le trou sera traversé par une barre de fer... »
pierre de taille (molasse)	cheminée	plaques	Suisse	1760	« on retablira en premier lieu , les atre, et contrecoeur en plaques de molasses[...] le tout en bonne mollasse de Suisse, proprement taillée, taillandée... »

Pierre de taille (grès)	cachots	recouvrement		1771	« ils seront revetus en taille de grest piqués à la petite pointe en face... »
Pierre de taille (tuf)	cheminée	canal en tuf ou briques		1775	
moëllons	cachots	reconstruction	bois des Tours	1788	« reconstruire à neuf le dit mur [...] en bons moëllons de carrière du bois des Tours... »
Métal					
fer	porte	clefs		1721	
	porte	anneaux		1721	
	fenêtre	barreaux		1721	
	fenêtre	gonds		1721	
	fenêtre	pansures		1721	
	fenêtre	verroux		1721	
	couvert	clavin, clous		1721	
	escalier	garde-corps		1721	« mettre un gardefol à la platte forme... »
	porte	ferrage, serrure, clef		1721	« faire une porte double de bois de sapin, dûrement ferrée, garnie de la serrure et d'une petite clef... »
	fenêtre	grille	vieux bâtiment	1721	« l'on pourra prendre le fer nécessaire [...] dans les grilles des fenestres du vieu bastiment... »
	rampe escalier	recourber et plomber		1738	
	brèche	crampons plombés		1738	
	fers	clavettes		1738	
	plancher	happes		1750	« le dernier platteau sera affermi par trois happes, ou pattes de fer plombées a queües cambrées de trois pouces, et crossées es pattes par trois gros clous a testes nouée, le tout encastre dans le bois, pour que des tenailles ou pressons ne puissent avoir prise sur icellé... »
couvert	taches		1761		
fers	cadenas, pieds, mains, colliers		1771	« j'ai fourny au jeolier huit cadenas fermant a deux clefs pour fermer les fers des pieds, mains et colliers des détenus... »	
fer blanc	couvert	pour couvrir le couvert		1721	
	couvert	boule ronde		1721	
	couvert	lance		1721	
	couvert	fer blanc à l'encre		1721	« pour 120 feüilles de fer blanc à l'encre pour couvrir l'équillon au dessus du couvert... »
fer doux, plomb	fenêtre	pattes, gonds, éparres		1760	« chaque dormant scellés de six pattes, a queues, ou a plomb, et les chassis de chaque fenestre par quatre gonts a pottente, et autant d'éparres, aux deux tomiquets le tout en fer doux... »

fer doux	fers	ceps, cadenas, colliers	Bauges	1764	<i>« pour la construction de deux seps, fermés [...] ferrées chacun de deux charnières [...] solidement scellées [...] par des cloux a tete perdue de quatre pouces de long, et se reuniront en une au point de leur fermeture, où elles se termineront en anaux solides, pour recevoir les fort cadenaz a visse dont les seps devront fermer ajoutant deux lieües à double equere de huit pouces de queües en tête des branches respectives où ils seront également encastrées, cloués, et cramponés au bois pour affermir efficacement les charnières, le tout en fert doux, non paillant de la fabrique des Bauges[...] finalement pour retablir, en bon fert doux de la qualité que dessus, les annaux manquants aux deux colliers des detenus... »</i>
TCA					
brique	cheminée	parpaings	Contamine	1760	<i>« en troieme lieu on retablira a neuf le canal ou tuyau de ladite cheminée [...] en parpain de briques de la thuilliere de Contamine, employées de plat, a bon bain de mortier liquide, platri au dedans et crepis au dehors... »</i>
	voûte des latrines	briques		1864	
Verre					
vitre	fenêtre	carreaux de vitre		1771	

Tab. 4 : Matériaux et provenances à la période Moderne.

4.2.4. Prisonniers et cachots aux Royales prisons de Bonneville

La somme documentaire étudiée permet de nous donner quelques aperçus de la vie des prisonniers durant cette période Moderne et plus particulièrement au XVIII^e siècle. En premier lieu, on remarque que les évasions, ou tentatives d'évasion sont très nombreuses au vu du nombre de brèches à reboucher dont font part les lettres, visites et devis. Ces brèches sont pratiquées principalement dans les cachots, dans lesquels les prisonniers creusent les murs, les voûtes ou défont les planchers. La récurrence est telle qu'on remarque à partir du devis de 1770, une tarification prenant en compte les brèches à venir dans le supplément pour dépenses imprévues. Ce « forfait » apparaît en fin de devis, après le total des réparations prévues. Son ajout, quand l'information est connue, dépasse systématiquement la somme prévue initialement dans le prixfait. L'annonce d'une période de validité est parfois ajoutée à la suite, annoncée pour l'année en cours ou celle à venir. Ce supplément ne concerne pas que les brèches, mais aussi l'entretien courant (serrures, tuiles emportées par le vent, etc.). Nonobstant, elles sont souvent

mentionnées sous la formule « *Pour les brèches que pourroient faire les détenus* », formule pouvant varier très légèrement d'un devis à l'autre. Concernant le montant, on ignore si ce prix répond à une tarification régulée ou à une estimation. Le seul élément précis à ce sujet apparaît dans le devis de 1864 qui encadre ce montant à 10 % du total des réparations avant application des suppléments¹⁴⁹, ce qui n'est pas le cas pour les autres exemples, dans lesquels on oscille entre 25 et 132 livres :

Année	Montant (en livres)	Mention des brèches
1770	40	Oui
1772	132	Oui
1775	84	Oui
1776	44	Oui
1778	60	Oui
1781	80	Oui
1783	60	Oui
1786	40	Non
1788	60	Oui
1789	60	Non
1791	25	Non
1792	25	Non
1864	340,16	Non

Tab. 5 : Paiements supplémentaires pour cause d'évasions ou tentatives d'évasions.

Malgré une différence très importante entre le prix minimum et le maximum, on constate une relative régularité des montants de 40, 60 et 80 livres. Sans savoir si le remplacement des parements des cellules en pierre de taille a une réelle efficacité dans le creusement des brèches, on constate que leur bouchage n'est plus explicitement cité à la fin du XVIII^e siècle. Il est peu probable que les brèches permettent aux détenus de s'évader avant leur rebouchage. Les quinze rapports d'évasion étudiés concernent quarante-quatre prisonniers au XVIII^e siècle (peut-être parfois les mêmes) et dans seulement un cas, à savoir celui de 1750, les évadés y ont eu recours. Les détenus profitent davantage de l'absence du gardien et de la grande négligence dans la tenue de la prison pour s'échapper.

Les entraves en usage au château de Bonneville apparaissent dans quelques documents où il est justement question de réparer ou de remplacer des fers. On apprend par ces mentions que des fers sont prévus pour le cou, les mains et les pieds des prisonniers. Ils comportent tous des clavettes dans leur construction et sont fermés par des cadenas. Le métal utilisé n'est mentionné que pour les nouvelles pièces du devis de 1764 qui nécessite de les fabriquer en fer doux. Les fers de cou sont mentionnés au fur et à mesure de la visite des cachots et sont systématiquement au bout d'une chaîne, probablement ancrée au mur à l'instar de la salle de justice. On ignore si les prisonniers y sont attachés à chaque fois qu'ils sont en cellule, mais elles semblent bien être présentes dans chacune d'entre elles. Les menottes et fers de pied sont également utilisés. Ces pièces étant refaites indépendamment les unes des autres on

149 AD74, 8 FS 3 133.

peut supposer qu'elles ne sont pas reliées entre elles par une chaîne. Les fers non utilisés sont stockés chez le geôlier, dans le réduit derrière la cheminée. On note en 1764, la présence d'un cep dans la prison, capable de maintenir cinq prisonniers attachés à la même pièce de bois. Son remplacement est effectué par deux plus petits cepts, dont la manutention sera plus aisée et dont la construction est très détaillée dans le devis. Voici un tableau rassemblant une partie des extraits concernant les entraves :

Année	Type de fers	Citation
1738	6 fers : - clavettes	<i>« Il faut faire six fers pour ferrer les prisonnier en conformitté des autres avec leurs clavettes. »</i>
1760	fers, ceps, menottes	<i>« pour fermer le réduit se trouvant derrière le contrecoeur de la même cheminée par une porte capable d'y renfermer les ferts, ou cepts, et menottes des détenus sous clef. »</i>
1764	2 cepts : - bois, - charnières, - clous, - anneaux, - cadenas chaînes : - anneaux, - 2 colliers	<i>« les bois du sep existant aux dites prisons, se trouve usé de caducité [...] et que ce sep ayant pu fermé pour contenir cinq prisonniers [...] il est plus expedient de reablr au constraire deux seps neufs, capables de contenir chacun deux detenues, que d'en former un conforme à l'existant. Et en second lieu, qu'entre le nombre des colliers, et fers relatifs à la sureté des detenues, il s'en trouve deux dont les annaux sont rongé [...]</i> <i>Pour la construction de deux seps, fermés chacun de deux pieces en bois chêne d'hage sans aubier, et de la meilleure qualité, equarris de vives arestes [...] ferrées chacun de deux charnières doubles a bandes plattes [...] qui seuront le circuit de longueur des deux branches, dedans lesquelles elles seront encastrées [...] et se reuniront en une au point de leur fermeture, où elles se termineront en anaux solides, pour recevoir les fort cadenaz a visse dont les seps devront fermer [...]</i> <i>Finalemnt pour retablir, en bon fert doux [...] les annaux manquants aux deux colliers des detenues, j'estime la depece en egard au déplacement, et remplacement des chaines, et le tous retablie en bon etat à reason d'une livre pour chaque collier... »</i>
1771	8 cadenas : - pieds, - mains, - colliers fers des pieds : - une paire - clavettes	<i>« j'ai fourny au jeolier huit cadenas fermant a deux clefs pour fermer les fers des pieds, mains et colliers des détenus [...]</i> <i>plus avoir fourny une paire de fer pour les jambes avec leur clavettes... »</i>

1781	chaîne : - collier - clavette clavettes : - 3 aux colliers, - 3 aux fers des pieds, menottes : - 2 paires	<i>« 2 : Le premier cachot a gauche se trouve dans un bon état quant à present, sauf la chaine ou il manque le collier et clavete d'icelle, le tout refaire à neuf [...] »</i> <i>Trois clavetes à faire à neuf aux colliers ; ainsi que trois autres aux fers des pieds ; deux paires de manettes, en se servant des vieaux fers... »</i>
1787	chaînes : - 2 cadenas collier : - 2 cadenas	<i>« Pour la fourniture de deux cadenas bien forts pour fermer les chaines qui se trouvent insinés dans les murs de la sale d'audience pour contenir les detenus en cas de besoin, pour fournir deux autres cadenas pour les fers du cou qui se trouvent dans les cachots.. »</i>

Tab. 6 : Les fers aux prisons de Bonneville.

La salubrité de certaines zones de la prison est très mauvaise. Les visites et devis prévoient plusieurs travaux visant à assainir les lieux. Pour citer quelques exemples marquants, on relève en 1775 que l'eau de pluie s'accumule dans un cachot jusqu'à y tourber¹⁵⁰ ; en 1786, un détenu est mort de maladie épidémique dans sa cellule et il est nécessaire de racler tous les murs et la voûte pour l'enduire à neuf puis remplacer le plancher¹⁵¹ ; en 1788, le corridor du rez-de-chaussée doit être percé, car il ne reçoit aucun jour ce qui le rend humide et malsain¹⁵² ; en 1861, une lettre envoyée au préfet pour se plaindre du retard des travaux et de la mauvaise conduite du gardien-chef révèle entre autres que celui-ci entasse les prisonniers dans les cellules pour éviter à ses gardiens d'ouvrir trop de portes, qu'il ne les habille pas du « *costume pénal* », ne leur fournit qu'une paille pour deux avec une couverture au lieu d'un lit individuel avec des draps¹⁵³ ; enfin, les premières latrines de la prison ne sont construites qu'en 1864, une dans chaque cour des hommes, les immondices étant jusqu'alors jetées dans une fosse ouverte, au pied des fenêtres du bâtiment des femmes. On constate bien que l'amélioration des conditions de vie n'intervient que lorsque la situation atteint une limite qui n'est plus tenable.

150 AD74, 4 C 496.

151 AD74, 4 C 505.

152 AD74, 4 C 507.

153 AD74, 8 FS 3 133.

4.2.5. Oublis et redécouvertes du château de Bonneville (XX^e siècle)

Le début du XX^e siècle voit l'abandon progressif du château. Quelques informations nous sont fournies dans la cote 4 N 27 (AD74). On y lit notamment en 1900 le dernier décompte connu pour les prisonniers qui dénombre douze hommes et deux femmes en détention. Les travaux réclamés en 1909 sont refusés et jugés impossibles, la vente est même envisagée. On relève aussi la présence d'un gardien bénévole entre 1925 et 1929. Enfin, en 1933, les jardins sont occupés par la gendarmerie sous les murs au sud alors que la prison est désaffectée. En juin de la même année, la foudre s'abat sur le château et incendie la tour nord, mais les dégâts sont minimes. Pour finir, les cellules furent encore utilisées pour les prisonniers de guerre allemands en 1945 et la tradition orale garde le vocable de « prisons » pour le château jusqu'aux années 1960¹⁵⁴.

La lecture des trois témoignages concernant le château dans la période 1955-1990 nous permet de constater différentes phases d'occupation et d'abandon dans cette période, en lien avec l'engouement de la population de Bonneville pour celui-ci. On lit que la redécouverte du château est initiée par la commune qui décide, vers 1955-1960, de créer au château une Maison des Jeunes qui accueille rapidement plusieurs activités : un judo-club, un photo-club, un atelier de construction de kayak, un ciné-club et un petit club disco sans alcool. L'accès au château en 1960 ne pouvait se faire que par deux endroits : par la grande porte cochère ou par la petite poterne entre les deux tours, en faisant le tour par le chemin de ronde le long des murs, côté ville. La Maison de Jeunes fonctionne bien, notamment grâce à Monsieur Roger Bourgeois, et se développe avec d'autres activités (boxe, chorale...). Ces activités permettent la tenue de manifestations ouvertes au public à plusieurs moments chaque année. En 1972, une fusion avec le Mille-Club du bois Jolivet apporte de nouvelles activités, notamment un club de théâtre qui ouvre le château encore davantage au public pour ses représentations et spectacles. En 1974, une dalle de béton est coulée dans la cour pour accueillir une piste de danse. Entre les années 1970-1980 un club « vieilles pierres » se met en place et commence le nettoyage approfondi et l'exploration de la cour, des cellules et de l'étage si bien qu'un été le site accueille un chantier international de jeunes venus passer quelques semaines pour continuer ce travail de découverte et de restauration. Sous l'impulsion du couple de Monsieur et Madame Doll, on évacue des gravats, on rénove des plafonds, des planchers et une part de l'électricité permettant d'exploiter à nouveau des salles de l'étage, au-dessus des cellules, pour en faire des locaux pour amateurs de musique de chambre de haut niveau dont ils faisaient partie. À cette occasion, des documents historiques abandonnés auraient été retrouvés dans la boue d'une cellule et sauvés tant bien que mal. Malheureusement, on ignore ce qu'il en est advenu par la suite¹⁵⁵. Dans les années 1980, le château est jugé trop dangereux et fermé. Il est alors en partie occupé par un groupe de squatters et la commune entreprend de couper le site en deux en murant de nombreuses ouvertures. Dans la partie moderne, un appartement est aménagé pour un gardien de site. Dans cette même période, le grand jardin au pied du château à l'est est donné à la commune pour être rendu accessible à la population. La ville décidera rapidement de transformer les lieux pour en faire l'actuel parking. En 1987, grâce à l'historien Paul Guichonnet, le château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. En 1990, le couple Doll crée l'association « Les Amis du Château et de la Bonneville » pour continuer de sensibiliser le public à l'histoire de leur commune.

154 Témoignage de B. Burthey.

155 Témoignage Jean-Marie Genvo.

Les sources analysées dans l'étude des prisons du château de Bonneville des XVIII^e et XIX^e siècles nous apportent à la fois des informations sur leur organisation et leur construction, mais aussi sur les matériaux qu'on y utilise. En outre, elles nous renseignent aussi sur les conditions d'incarcération au travers de plusieurs rapports, visites et autres devis. Au final, la documentation nous a fourni plus d'informations que celles initialement cherchées et leur lecture permet de mieux nous représenter l'histoire du site et sa vie durant la période Moderne.



Fig 53 : Vue du château depuis le nord. Cliché : C. Guffond.



Fig 54 : Parking situé en contrebas de la courtine orientale. Cliché : C. Guffond.

5. LES DONNÉES DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

LOÏC BENOIT (SAPB), MATHILDE DURIEZ (SAPB) ET JONATHAN LAIR (SAPB)

5.1. Topographie générale du site et chronologie

5.1.1. Organisation générale

Le site du château des sires de Faucigny à Bonneville se situe au cœur du Faucigny historique, à environ trente kilomètres au sud-est de Genève et 15 kilomètres à l'ouest de Cluses. Le château est bâti sur une crête rocheuse et l'ensemble castral culmine à 460 m d'altitude en moyenne [Planches 1 à 8 et Fig. 53]. Cet éperon rocheux est aujourd'hui situé en plein cœur de l'agglomération de Bonneville, à l'arrière de l'Hôtel de Ville, et arbore toujours les vestiges du château médiéval représentés par sa courtine quadrangulaire et ses deux tours circulaires. Cette plateforme domine le bourg historique, bien remanié, mais qui garde un plan relativement ancien. Le fait que la forteresse ait été longtemps utilisée en tant que prison a permis une préservation partielle de ses parties médiévales.

L'ensemble de l'agglomération est réparti selon trois plateformes formant un système de terrasses. Le premier pôle (**Zone 1**) correspond à la crête rocheuse, occupée sur sa quasi-intégralité par la forteresse des sires de Faucigny. Le deuxième (**Zone 2**) correspond à l'actuel parking situé en contrebas de la forteresse à l'est [Fig. 54]. Si la fonction primaire de cet espace n'est à ce jour pas connue, d'anciennes représentations, ainsi que les sources manuscrites médiévales, semblent le désigner comme un espace secondaire lié au château, vraisemblablement apparenté à un jardin durant certaines périodes (*cf. supra*). Cette zone sépare le château du bourg et complète en cela le substrat rocheux situé au sud de la construction princière. Enfin, le troisième et dernier ensemble (**Zone 3**) correspond au bourg de Bonneville qui se développe au sud et à l'est du château dans la plaine, en bordure de l'Arve. Si le bourg est ceint au Moyen Âge d'une courtine, il n'en reste rien aujourd'hui.

Le site castral se devise aujourd'hui en deux grands ensembles au sein de la courtine : la cour « seigneuriale », s'étend sur la moitié orientale du château¹⁵⁶, et la cour dite « des prisons » correspond à la moitié occidentale de la fortification¹⁵⁷ [Planches 5, 6, 10 et 11 et Fig. 55].

La première comprend un vaste espace, aujourd'hui vide de construction interne, permettant de desservir la moitié ouest de la fortification ainsi que les deux tours conservées. La tour maîtresse, située au nord-est, est conservée sur quatre niveaux tandis que la tour sud-est n'en présente que trois. Ces deux édifices ont été étudiés dans le cadre de l'archéologie préventive¹⁵⁸. Cette cour seigneuriale abritait l'aula

156 Étudié en 2018 : BENOIT, DURIEZ R-2018.

157 Étudié en 2019 et 2020 : BENOIT, DURIEZ R-2019 ; BENOIT, DURIEZ R-2020.

158 BOCQUET R-2019.



Fig 55 : Vue nadirale du château des sires de Faucigny. Cliché : Communauté de communes Faucigny-Glières.



Fig 56 a : Cour seigneuriale avant intervention en 2018. Cliché : Équipe de fouille 2018.



Fig 56 b : Cour des prisons avant la fouille de 2019. Cliché : Équipe de fouille 2019.

(**ES 1.3/1.5/1.10**), la chapelle castrale (**ES 1.1**), un cellier (**ES 1.7**), une pièce annexe (**ES 1.4**) ainsi qu'un axe de circulation (**ES 1.2/1.6**) [**Planches 10 et 11 et Fig. 56a**].

La cour des prisons, quant à elle, est formée par un espace à ciel ouvert plus restreint au sein duquel ont été retrouvés un espace de circulation (**ES 1.8a/1.9a**) ainsi qu'un espace correspondant à une ancienne pièce (**ES 1.8b/1.9b**). Elle est entourée par quatre grands ensembles bâtis : le bâtiment ouest, l'aile basse, l'aile haute et le bâtiment des gardiens [**Planches 10 et 11 et Fig. 56b**].

Le bâtiment ouest, est un édifice rectangulaire, d'orientation nord-sud, logé dans l'angle nord-ouest du château formé par les courtines septentrionale (**M 1107**) et occidentale (**M 1098**) [**Fig. 57**]. Développé sur un rez-de-chaussée et un étage, il se compose de cinq espaces distincts axés est-ouest. Le rez-de-chaussée comprend le vestibule **ES 1.23**, une cage d'escalier **ES 1.24** ainsi que la pièce **ES 1.25** [**Planche 8**]. À l'étage, nous retrouvons la cage d'escalier **ES 1.24** ainsi que les pièces **ES 1.26** et **1.27** situées respectivement au nord et au sud de l'escalier [**Planches 10 et 11**].

L'aile basse des prisons est un bâtiment subrectangulaire orienté est-ouest accolé à la courtine sud [**Fig. 58**]. Il se loge dans l'angle sud-ouest du château formé par les courtines ouest (**M 1098**) et sud (**M 1064**). Limité à l'est par l'aile haute, il comprend un rez-de-chaussée ainsi qu'un étage. Le rez-de-chaussée est formé par le couloir **ES 1.11**, les cellules **ES 1.16** à **1.20**, la cage d'escalier **ES 1.21** ainsi



Fig 57 : Bâtiment ouest des prisons avant travaux. Cliché : Équipe AVER 2010-2012.



Fig 58: Aile basse des prisons. Cliché : Équipe de fouille 2019.

que la pièce **ES 1.22**. Le couloir, situé entre la courtine sud et les cellules est orienté est-ouest alors que l'ensemble des autres pièces est orienté selon un axe sud-nord [**Planches 10 et 11**]. Nous accédons à l'étage par la cage d'escalier **ES 1.21**. Quatre nouveaux espaces composent alors cette zone. Il s'agit de la cage d'escalier **ES 1.15**, qui mène de la cour aux ailes haute et basse des prisons selon un axe nord-sud, et des pièces **ES 1.28 à 1.30**. L'espace **ES 1.28** est situé dans l'angle sud-ouest du château et reprend le plan de son équivalent au rez-de-chaussée (**ES 1.22**). Les espaces **ES 1.29** et **1.30** sont quant à eux localisés au-dessus des cellules du rez-de-chaussée. Ils adoptent aujourd'hui un plan longitudinal suivant un axe est-ouest [**Planches 10 et 11**].

L'aile haute des prisons est adjacente à l'aile basse à l'est [**Fig. 59**]. En appui contre la courtine sud, ce bâtiment, légèrement saillant par rapport à l'aile basse des prisons, présente un plan rectangulaire ouvert sur la cour au nord. L'édifice présente un plan sur deux étages orientés est-ouest [**Planches 10 et 11**]. Au rez-de-chaussée, le couloir **ES 1.11** communique entre les deux ailes du bâtiment des prisons grâce à un escalier. Coudé, ce couloir d'abord orienté nord-sud contre le bâtiment du gardien situé à l'est, est ensuite orienté est-ouest contre la courtine sud. Il dessert alors trois cellules orientées nord-sud (**ES 1.12 à 1.14**). Au premier étage, nous percevons à nouveau la cage d'escalier **ES 1.15** décrite précédemment. Cette dernière mène, du côté de l'orient, au couloir **ES 1.31** d'axe ouest-est. Situé juste au-dessus de son homologue du rez-de-chaussée, il donne accès aux espaces **ES 1.32** et **1.33**. Le premier est une pièce rectangulaire d'axe est-ouest tandis que le deuxième, plus petit se développe selon un axe nord-sud [**Planches 10 et 11**].

Enfin, le bâtiment des gardiens est un édifice rectangulaire construit selon un axe nord-sud [**Fig. 60**]. Il vient s'appuyer à l'ouest contre l'aile haute des prisons, et donne sur la cour seigneuriale à l'est. Son emprise s'étend de la courtine nord à la courtine sud. Il est élevé sur deux niveaux. Chaque étage, à l'exception des cloisons récentes, est divisé de la même manière. Au nord du bâtiment, une cage d'escalier permet l'accès aux différents niveaux du bâtiment. Elle ouvre, pour chaque étage, sur un couloir desservant plusieurs salles. Très peu abordé au sein de cette étude pour des questions historiques, sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, mais aussi pour les raisons évoquées en amont¹⁵⁹, seule une pièce au rez-de-chaussée de ce bâtiment a bénéficié d'une numération. L'espace **ES 1.10** se situe donc à l'étage inférieur et correspond à une large pièce orientée nord-sud venant prendre appui contre la courtine sud (**M 1064**), mais aussi contre l'aile haute (**M 1063**) [**Planches 10 et 11**].

5.1.2. La chronologie

Les études menées sur le château de Bonneville depuis quelques années sont assez nombreuses puisque nous ne dénombrons pas moins de dix opérations archéologiques rien qu'entre 2013 et 2021¹⁶⁰. Ces différentes opérations se sont intéressées aussi bien aux élévations du site castral qu'aux vestiges enfouis dans le sous-sol. Ainsi, ces études, cumulées à des campagnes de datations radiocarbone ont permis la mise en exergue de plusieurs grandes phases de construction. Au total, 5 grands états ont

159 Cf : Partie 1.1.1.

160 D'AGOSTINO R-2016 ; BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020 ; BOCQUET R-2018, 2019 et à paraître.

été identifiés [Planches 62 à 82]. Certaines de ces phases présentant des sous-parties, elles seront discutées au cas par cas :

- Phase 1 : construction du château initial (2^e moitié du XIII^e siècle).
- Phase 2 : occupation du site à la fin du Moyen Âge (XIV^e – XVI^e siècles).
- Phase 3 : les transformations de la période Moderne : Installation des prisons (XVII^e – XVIII^e siècle).
- Phase 4 : agrandissements des structures carcérales (XIX^e siècle).
- Phase 5 : agencements et restaurations récentes (XX^e siècle).

Chaque bâtiment sera présenté selon ces phases et les questionnant au besoin.

Afin de faciliter la présentation de nos résultats et la lecture du présent rapport, le développement des résultats archéologiques sédimentaires se fera par espace découvert tandis que ceux issus de l'étude de bâti se fera par période chronologique, la présentation par secteur nuisant à la compréhension des vestiges.

L'argumentaire détaillé concernant chacune de ces phases de construction sera de nouveau développé et argumenté en synthèse (*cf. infra*).



Fig 59 : Aile haute des prisons.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 60 : Bâtiment du gardien, vue générale depuis l'ouest.
Cliché : Équipe AVER 2010-2012.



Fig 61 a et b : Aménagements de surface difficilement identifiable.
Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 62 : Vue d'ensemble du sondage 2.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



5.2. Les vestiges enfouis

5.2.1. La cour seigneuriale (SD 1 et 2)

Le sondage 1 a été implanté à l'est de la cour du château de Bonneville. De forme irrégulière, il a permis de mettre au jour des vestiges jusqu'à 2 m de profondeur sous le niveau actuel du sol. La prospection effectuée lors de cette opération a permis d'observer le rocher à plusieurs endroits. La topographie de ce dernier a fortement joué sur l'implantation des vestiges découverts. L'aménagement actuel du jardin a été décaissé sur environ 0.30 m à 0.40 m d'épaisseur. Ce dernier était organisé autour de chemins de schiste blanc-gris et de graviers reposant sur une préparation de sable grossier (US 10004 – US 10122). Une pelouse (US 10001) entourait ces chemins orientés est-ouest et nord-sud. Cheminement récent, il remplaçait un aménagement de jardin préexistant, observé dans les sondages 1 et 2. En effet, de fins niveaux de graviers ont été isolés dans deux remblais limoneux, meubles et homogènes : US 10002 et US 10003. Ils ont été interprétés comme des vestiges de chemins abandonnés au profit d'une réfection plus importante. Trois fosses, datées par le mobilier de la fin de l'époque moderne et du début de l'époque contemporaine, peuvent être associées aux chemins de graviers. La fosse **FSE 1011** est la plus ancienne, la plus soignée et la plus grande (US 10021). Ovale, elle est creusée dans le niveau de démolition US 10007. Comblée par une terre meuble associée à des gravillons (US 10008), elle présente au fond de son creusement des fragments de tuile posés à plat et superposés (US 10020). Cette fosse est interprétée comme une fosse de plantation, les tuiles morcelées au fond servant au drainage de la plante aujourd'hui disparue. La fosse **FSE 1011** est perturbée par une fosse plus petite et moins soignée : la fosse **FSE 1004**. Creusée dans la démolition US 10007, elle perturbe également le mur préexistant **M 1005** (US 10006). Cette fosse est comblée par une terre, très meuble limono-sableuse qui a livré beaucoup de clous. Parallèle à la fosse **FSE 1004**, un creusement similaire perturbe le parement nord et une partie du blocage du mur **M 1001**. Ces aménagements sont pour le moment difficilement identifiables [Fig. 61].

Le sondage 2 a été implanté plus à l'ouest dans la cour seigneuriale. Rectangulaire, il a permis de réaliser des observations stratigraphiques sur environ 2 m de profondeur avec l'aide des paliers de sécurité. Le substrat naturel a pu être atteint partiellement. Toutefois, son creusement en direction de la courtine sud n'a pas permis sa mise au jour total. De même que pour le sondage 1, sa topographie a joué sur l'implantation des vestiges. Les aménagements récents de la cour étaient perceptibles sur moins de 40 centimètres. Toutefois, nous retrouvons les chemins aménagés sur les axes est-ouest et nord-sud de même que la pelouse environnante. Sous cette surface, des vestiges d'anciens chemins étaient présents, de même qu'un certain nombre de creusements en lien avec des aménagements domestiques telle que la fosse **FSE 1007** associée à l'installation d'un égout dans la cour. D'autres trous, probablement liés à la plantation d'arbustes, ont été repérés en surface [Fig. 62].

Après le décapage et la fouille de ces niveaux contemporains, plusieurs maçonneries ont été dégagées. Arasées irrégulièrement, elles délimitent plusieurs espaces qui ont été fouillés en 2018.



Fig 63 a et b : Vues du sol SOL 1009.
Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 64 : Vestiges de l'enduit présent sur le parement intérieur du mur M 1005.
Cliché : Equipe de fouille 2018.

Fig 65 : Vue générale du sondage 1.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



5.2.1.1. L'espace ES 1.1 : la chapelle castrale ?

L'espace **ES 1.1** est situé au nord du sondage 1 [**Planches 15 et 16**]. Il est délimité au sud par le mur **M 1005** et à l'est par le mur **M 1036**. Ils forment l'angle sud-est d'un bâtiment dont les limites nous sont, pour le moment, inconnues. Très arasés, les murs **M 1005** et **M 1036** n'ont pas conservé d'élévation à l'intérieur de l'espace. Chainés, ils possèdent un mortier de construction similaire (Groupe 3). Ce mortier de couleur beige foncé-gris se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier, de gravillons et ponctué de quelques galets. Il se retrouve sur toutes les élévations conservées découvertes dans le sondage 1 (**M 1001, M1002, M1005, M1036**). L'espace intérieur de ce bâtiment a été dégagé sur une surface d'environ 15 m² [**Planches 18 et 19**].

Les niveaux archéologiques sont apparus très rapidement sous les niveaux contemporains (*US 10001-10002-10003-10004*). Tous ont été identifiés comme des sols, plus ou moins soignés avec des aménagements associés. Trois phases d'occupation ont pu être déterminées. Cependant ces niveaux n'ont pas pu être datés. Nous ne connaissons donc que leur chronologie relative [**Planche 19**].

La phase d'occupation la plus récente est également la plus fragmentaire. Découverte à la cote 466.25 m NGF, elle se caractérise par un aplat irrégulier de mortier de couleur gris-blanc dans lequel ont été observés de nombreux nodules de chaux (*US 10037*). Ce niveau identifié comme un sol (**SOL 1026**) n'est conservé que dans la partie nord-est de l'espace **ES 1.1**. À l'ouest, il a été remplacé par un apport sablo-limoneux, gris et meuble (*US 10109*) [**Fig. 63**].

Sous l'*US 10037* se trouve le sol maçonné **SOL 1009**. Ce dernier a été dégagé sur une surface d'environ 8 m². Mieux conservé à l'est qu'à l'ouest, il s'appuie contre les murs **M 1036** et **M 1005**¹⁶¹. L'enduit (*US 10016*) découvert contre le parement nord du mur **M 1005** repose sur ce sol **SOL 1009** [**Fig. 64**]. Tous deux sont donc liés. Le sol se compose de blocs et de moellons de molasse de petites dimensions, équarris et posés de chant, face dressée en surface. Ils sont liés les uns aux autres par un mortier de chaux très blanc (*USC 10009*). Les modules de ces blocs sont très hétérogènes avec des longueurs et des largeurs extrêmement variées. L'ensemble est installé sur un radier grossier composé de mortier et de galets (*US 10033*). La pose de ces blocs ne répond pas à une organisation particulière. Cependant, ils sont ajustés contre les murs **M 1005** et **M 1036** et autour d'aménagements intégrés ou liés au sol **SOL 1009** [**Fig. 65**]:

- En premier lieu, une structure (**ST 1034**) formant un massif quadrangulaire légèrement saillant a été dégagée au centre du sol **SOL 1009**, sur une surface d'environ 3 m². Détruite sur son côté oriental, elle est construite avec les mêmes matériaux que le sol **SOL 1009**. Elle se distingue pourtant de ce dernier par un léger ressaut maçonné, visible sur ses faces ouest et sud [**Fig. 66**].
- Ensuite, un négatif de paroi, large de 0.20 m et peu profond, creuse du nord au sud le sol **SOL 1009**. Lié à la structure maçonnée **ST 1034**, il rejoint le parement nord du mur **M 1005** et perturbe l'enduit blanc *US 10016* [**Fig. 67**].

161 Il a été perturbé par le décaissement contemporain de la cour. L'Us 10109 comble ce décaissement.



Fig 66 a et b : Négatif de parois liés à la structure ST 1034.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 67 : Second négatif de paroi de la structure ST 1034.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 68 : Dalles de molasse posées en insert dans le mur M 1036. Probable vestige de placard.
Clichés : Equipe de fouille 2018.

- Enfin, deux grandes dalles de molasses ont été découvertes dans l'angle sud-est de l'espace **ES 1.1** à 466.18 m NGF. De forme quadrangulaire, elles sont partiellement conservées. Une semelle de fondation débordante en mortier grossier les maintient au-dessus du sol **SOL 1009** et sur le parement intérieur est du mur **M 1036**. Elles reposent contre le parement nord du mur **M 1005** et contre l'enduit blanc qui le recouvre. Perturbées par un poteau de bois encore en place (**TRP 1038**), elles forment la base d'une structure en creux ménagée au sein du mur **M 1036** [Fig. 68].

Nous sommes ici en présence d'une pièce particulièrement bien aménagée. L'ensemble de ces structures semble fonctionner ensemble. Face aux témoignages des sources archivistiques nous pourrions être ici à l'intérieur de la chapelle castrale. Avec cet éclairage, nous pouvons donc essayer d'interpréter ces aménagements comme des aménagements liturgiques : le massif quadrangulaire pourrait servir à réceptionner un autel tandis qu'une cloison, aujourd'hui discernable par son négatif, viendrait isoler le lieu de culte. Enfin, la structure maçonnée dans l'angle sud-est pourrait être identifiée comme une armoire liturgique [Fig. 69].

Un dernier niveau de sol (**SOL 1021**) a pu être appréhendé dans l'espace **ES 1.1**. Ce dernier est en grande partie détruit par l'aménagement du sol **SOL 1009**. Conservé sur une petite surface, il est représenté par un fin niveau sableux, gris (**US 10066**). Celui-ci recouvre un sol de mortier rosé-blanc, de bonne facture,



Fig 69 : Vue générale de l'espace ES 1.1, probable chapelle castrale. Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 70 : Vestiges d'un sol en mortier de chaux. Cliché : Equipe de fouille 2018.

et très compact principalement composé de chaux (*USC 10034*). Ce sol repose sur un radier (*US 10035*) de mortier grossier et de galets qui comble et recouvre l'extrados aménagé de la voûte **VOU 1025** de l'espace **ES 1.7** (*cf. infra*) [Fig. 70].

5.2.1.2. Les espaces ES 1.2 et 1.6 : un axe de circulation central

L'espace **ES 1.2** est situé au centre du sondage 1 [Planches 15 et 16]. Il est délimité au nord et au sud par deux maçonneries parallèles : **M 1001** et **M 1005** [Planche 20]. Cet espace a été fouillé sur une surface d'environ 14.50 m² en 2018 avant d'être agrandie par les investigations de nos confrères de l'Inrap entre 2018 et 2020 [Planche 9].

En limite méridionale le mur **M 1001** a été dégagé sur 1 m de hauteur maximum et 5 m de long [Planche 20]. Très homogène, le parement nord (*USC 10090*) est élevé à l'aide de moellons de molasse simplement ébauchés ou grossièrement équarris formant des assises très irrégulières. Les modules des blocs de pierres sont compris entre 0.19 x 0.09 m et 0.71 x 0.13 m. Les moellons les plus imposants sont utilisés pour maintenir une relative horizontalité de l'appareillage tandis que des petits blocs de calages verticaux ou des petites dalles horizontales sont utilisés pour compléter le parement. Parallèle au mur **M 1001**, le parement sud (*USC 10102*) du mur **M 1005** a pu être observé sur 5 m de long environ pour une hauteur maximale de 1.70 m [Planche 20]. Sa mise en œuvre est similaire au mur **M 1001**. Très homogène, il est élevé à l'aide de moellons de molasse simplement ébauchés ou grossièrement équarris formant des assises irrégulières. Les modules sont néanmoins plus petits sur la portion dégagée avec des dimensions oscillant entre 0.15 x 0.06 m et 0.57 x 0.19 m. Deux mortiers différents sont utilisés pour la construction de ces deux murs. Le premier (Groupe 2) se retrouve en partie basse des murs **M 1001** et **M 1005**. Ce mortier gris foncé, compact et homogène se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de graviers et de galets associés à un sable grossier peu présent. Le second mortier, est utilisé pour les parties supérieures des murs **M 1001** et **M 1005**. On le retrouve sur toutes les maçonneries du sondage 1, entre les moellons des parements et dans le blocage des murs. Il s'agit d'un mortier beige foncé gris (Groupe 3) composé d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier, de gravillons, voire de quelques galets multicolores. L'utilisation de deux mortiers différents est à rattacher au chantier de construction du château. Les mortiers visibles en parties basses sont très proches de ceux retrouvés dans l'espace souterrain **ES 1.7** (*cf. infra*). Le chantier de construction des fondations de **M 1001**, **M 1005** et des élévations souterraines peut être dissocié d'une seconde phase de chantier, qui, lui, ne concernerait que les élévations visibles du château [Planche 18].

La fouille de ce secteur s'est arrêtée à 2 m de profondeur pour des raisons de sécurité. Ainsi, le terrain naturel n'a pas été atteint à cet emplacement. Une première phase d'abandon a pu être identifiée directement sous les niveaux contemporains. Celle-ci est caractérisée par un niveau de démolition dégagée sur environ 5 m² et reposant, en partie, sur les arases des maçonneries **M 1001** et **M 1005**. Épaisse de plus de 0.50 m à l'est du sondage, elle s'amenuise et disparaît à l'ouest. Nous pouvons donc suggérer, grâce à son agencement, qu'elle provient d'une construction située à l'est ; peut-être issue de la partie supérieure de la courtine orientale aujourd'hui détruite¹⁶². Très hétérogène, elle se compose en



Fig 71 : Démolition présente au sein de l'axe de circulation ES 1.2.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 72 a et b : Evolution de la stratigraphie de l'espace ES 1.2. Clichés : Equipe de fouille 2018.



partie supérieure de blocs bruts de molasse associés à de nombreux fragments de mortier (US 10007). En partie inférieure les blocs de molasse sont mélangés à de nombreux graviers et galets (US 10045). L'US 10045, présente le même pendage est-ouest que la démolition US 10007 [Fig. 71].

Une deuxième phase d'abandon est présente directement sous les US 10007 et 10045. Celle-ci, beaucoup plus homogène, correspond plutôt à un comblement progressif de l'espace laissé entre les maçonneries M 1001 et M 1005 (US 10046 a b c). De nombreux moellons de molasse ont été dégagés en partie supérieure (US 10046 c). Ils reposaient sur un niveau limono-argileux, homogène, assez compact ponctué de blocs et de moellons de molasse associés à de gros nodules de mortier (US 10046 a). Ce niveau recouvrait un aplat de tuiles jaunes complètes ou fragmentées (US 10046 b). Interprété comme un niveau d'abandon [Planches 18, 19 et Fig. 72].

Sous ce dernier, un niveau de circulation de sable fin gris a été découvert (US 10051) autour de la cote 465.68 m NGF. Il recouvre une calade très soigneusement construite (SOL 1019). Celle-ci, orientée est-ouest, a été dégagée sur 3.80 m de long entre les murs M 1001 et M 1005¹⁶³. Elle se compose de galets posés de chant, fortement serrés les uns contre les autres (US 10047). Leurs modules sont homogènes avec des longueurs moyennes de 0.20 m pour une largeur de 0.10 m. Les galets, assemblés sans mortier, sont enfoncés dans un lit de pose en terre sableuse, meuble, de couleur grise (US 10055). Une fine terre comble les interstices laissés par les galets. Ce sol, profilé en « U », possède un caniveau central légèrement décalé vers le nord. L'évacuation des eaux est donc correctement organisée avec léger pendage depuis l'est vers l'ouest. Des usures pluviales ont été observées de chaque côté de la ligne d'évacuation [Fig. 73]. L'opération d'archéologie préventive menée par S. Bocquet en 2020 a permis la découverte d'une évacuation aménagée dans la courtine orientale et directement en lien avec le caniveau central découvert dans la calade¹⁶⁴.



Fig 73 : Calade en galets.
Cliché : Equipe de fouille
2018.

163 Elle a été perturbée par un décaissement contemporain comblé par l'Us 10002.

164 BOCQUET à paraître.



Fig 74 : Niveau de préparation de l'installation de la calade.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 75 : Remblais inférieurs de l'espace ES 1.2.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 76 : Sol en mortier de tuileau présent sous la calade.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 77 : Remblais présent sous les niveaux de sol en mortier de tuileau.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 78 : Bourrelets de réfection des maçonneries. Cliché :
Equipe de fouille 2018.



Fig 79 : Remblais de nivellement inférieurs de l'espace ES 1.2. Cliché : Equipe de fouille 2018.

Cette calade repose sur un remblai préparatoire argilo-limoneux de couleur orange, très compact et épais (US 10048). Ce remblai semble également servir de drain sous le sol de galets US 10047 [Fig. 74].

Sous ce sol, la lecture et l'interprétation des niveaux sont plus difficiles. En effet, nous sommes en présence d'une succession de niveaux qui n'ont pas ou peu fourni de mobilier datant. On distingue cependant trois phases d'occupation différentes [Fig. 75].

En premier lieu, deux niveaux de sols en mortier de tuileau orangé (US 10060 et US 10065) ont pu être isolés de ces remblais. Superposés, ils présentent tous deux des restaurations en terre mélangée avec le même mortier de tuileau. Présentant un pendage vers l'occident, ils ont été recouverts par un remblai tassé en surface pour l'installation de la calade (US 10064) [Fig. 76].

Sous ces niveaux, deux phases de remblaiement peuvent être identifiées. Le plus récent correspond à plusieurs apports de terre pour une surélévation du niveau de sol (US 10070 et US 10075). Il se caractérise par un apport de terre argilo-limoneuse de couleur brun-orangé, compacte et homogène dans lequel ont été retrouvés de nombreux blocs bruts de molasse [Fig. 77].

Cette surélévation des niveaux intervient au-dessus d'une probable réfection des murs M 1001 et M 1005 identifiée par un bourrelet de mortier (US 10077) associé à un niveau de circulation en gravier (US 10081)¹⁶⁵ [Fig. 78]. Ce niveau de circulation se trouve au-dessus d'un second nivellement du terrain réalisé avec deux remblais très hétérogènes. Le premier se compose de graviers, de galets et de blocs bruts de molasse, pris dans un gravier et sable gris de rivière extrêmement humide (US 10083). Le second, argilo-molassique annonce la présence toute proche du rocher (US 10082-10084) [Fig. 79].

L'espace ES 1.6 se situe au nord du mur M 1024 dans le sondage 2 [Planches 10 et 17]. Il a pu être observé sur un peu plus de 8 m² et sur une profondeur comprise entre 1.30 et 1.82 m [Planche 21]. De par sa position au nord des espaces ES 1.3/1.5 et au vu de la stratigraphie observée, nous l'associions à l'axe de circulation ES 1.2¹⁶⁶ [Fig. 80].



Fig 80 : Vue générale de la fouille 2018. Cliché : Equipe de fouille 2018.

165 Ce sol peut être rattaché à celui découvert dans le sondage 2.

166 Observations confirmées par les investigations menées par l'INRAP : BOCQUET R-2018 et 2019.



Fig 81 : Apparition de la couche US 10018.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 82 a et b : Coupes de l'espace ES 1.6. Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 83 : US 10069 dans
l'espace de circulation ES
1.6.
Cliché : Equipe de fouille
2018.

Si l'ensemble se développe au-delà du mur précédemment évoqué, aucune autre maçonnerie n'a été observée dans ce secteur au cours de nos investigations¹⁶⁷.

La stratigraphie de l'espace **ES 1.6** est relativement simple et concorde avec celle observée en **ES 1.2** malgré un certain nombre de perturbations contemporaines. Sous le sol actuel *US 10001* se trouve une couche limono-gravillonneuse (*US 10013*) compacte de couleur marron et épaisse d'une vingtaine de centimètres [**Planche 21**]. La cour seigneuriale ayant servi de jardin depuis la fermeture du château dans les années quatre-vingt, cette couche pourrait être liée à l'occupation et à la circulation des gardiens du site. Situé juste en-dessous de cette couche stratigraphique, à la cote 465.37 m NGF, se trouve un aplat de mortier de chaux blanc présent sur la moitié occidentale du site [**Fig. 81**]. Épais d'un peu moins de dix centimètres, il pourrait s'agir d'un épandage des restes d'un mortier de chaux en lien avec d'anciennes restaurations effectuées au XX^e siècle. Sous cet aplat se trouve un remblai limono-sableux jaunâtre (*US 10023*) d'une épaisseur variant entre 0.20 et 0.50 m entre les côtes 465.7 et 465.2 m NGF. Il recouvre un second remblai (*US 10050*) dont la matrice plus argileuse le distingue du précédent. Quasi stérile en mobilier moderne, cette couche est observable sur une hauteur comprise entre 0.40 et 0.85 m et sur toute la largeur du sondage [**Planche 21**]. Ce second remblai est perturbé par le creusement *US 10052* de la fosse **FSE 1017**. Celle-ci possède un axe est-ouest et n'est observable qu'en limite nord du sondage 2. Seule sa moitié sud a pu être observée, l'autre moitié étant prise dans la coupe. Elle possède un profil en V et est comblée par une couche gravillonneuse brune (*US 10049*) [**Planche 21**]. La fonction de cette fosse n'a pu être déterminée. Il pourrait s'agir d'une tranchée de récupération au vu du peu de blocs de pierre observés. Sous cette tranchée, et englobé par le remblai *US 10050*, se trouve le niveau de destruction *US 10032* lié à la maçonnerie **M 1024**. Observable contre le parement *USC 10105* de cette dernière, il est constitué d'une matrice limoneuse avec beaucoup de gravillons englobant une charge de blocs de molasse importante [**Planche 21 et Fig. 82**]. Quelques nodules de mortiers ont également pu être observés. De même, les modules des blocs retrouvés sont à l'échelle de ceux observés dans le mur voisin. Nous interprétons cette couche comme appartenant à la démolition du secteur de la cour seigneuriale, en lien avec son abandon. Cette couche de démolition ainsi que le remblai *US 10050* reposent tous deux sur un niveau de circulation (*US 10069*) en mortier de chaux partiellement conservé [**Fig. 83**]. Ce dernier est constitué d'un aplat de mortier de chaux enduré contenant des inclusions de petites pierres. Observable à la cote 464.36 m NGF il est conservé sur un peu plus de 2 m de longueur pour une largeur d'environ 1 m [**Planches 21 et 22**]. De plus il possède un léger pendage est-ouest comme les niveaux de circulation observés dans l'espace **ES 1.2** et présente les mêmes caractéristiques physiques que l'*US 10081*. Ce niveau de circulation n'a pu être observé sur la totalité de la largeur du sondage du fait du resserrement de ce dernier provoqué par la mise en place de bermes de sécurité. Enfin, sous cette couche stratigraphique se trouve un autre remblai de terre présentant une matrice argilo-limoneuse brune peu compacte. Nous n'avons pu observer l'entièreté de celle-ci, car à ce niveau (464.19 m NGF), nous avons atteint la profondeur maximale de notre sondage en termes de sécurité. Aussi, nous n'avons pas observé le substrat rocheux dans cet espace.

¹⁶⁷ Le départ de la voûte VOU 1025, localisé par nous dans l'espace ES 1.7, a toutefois été retrouvé ultérieurement par nos collègues de l'INRAP, confirmant ainsi le plan général de la cour seigneuriale. BOCQUET R-2018 et 2019.



Fig 84 : Parement sud de M 1001.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 85 : Elévation occidentale du mur M 1002.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 86 : Niveau de destruction de l'espace ES 1.3. Cliché : Equipe de fouille 2018.

5.2.1.3. Les espaces ES 1.3 et 1.5 : La magna aula

L'espace **ES 1.3** est situé à l'angle sud-ouest du sondage 1. Il a été fouillé sur une surface d'environ 5.30 m² en 2018 avant d'être exploré plus amplement dans le cadre de l'archéologie préventive¹⁶⁸. Cet espace est délimité au nord et à l'est par deux maçonneries chaînées, **M 1001** et **M 1002**, qui forment l'angle d'un bâtiment **[Planche 20]**.

Le parement sud (*USC 10089*) de **M 1001**, construit à même le rocher, a été dégagé sur 3.15 m de long et 1.40 m de haut. Très homogène, il est élevé à l'aide de moellons de molasse simplement ébauchés ou grossièrement équarris formant des assises très irrégulières¹⁶⁹. Les modules des moellons oscillent entre 0.40 x 0.24 m, pour les plus imposants, et 0.18 x 0.08 m pour les plus petits. Les plus gros règlent l'horizontalité et sont complétés par de petites cales **[Fig. 84]**¹⁷⁰.

Chaînée au mur **M 1001**, la maçonnerie **M 1002** se développe au sud de ce dernier. Disposé selon un axe nord-sud, le parement occidental a été dégagé sur 1.70 mètre de long et 1.30 mètre de haut. L'élévation, soignée, possède encore six assises irrégulières nettement identifiables. Elles sont formées de moellons assez soigneusement ébauchés ou équarris. Un plus petit module est ici utilisé par rapport au reste des constructions dégagées dans la cour seigneuriale avec une taille moyenne de 0.24 x 0.22 m. Les élévations des murs **M 1001** et **M 1002** sont réalisées avec un même mortier beige-gris foncé (Groupe 3) composé d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier, de gravillons, voire de quelques galets multicolores **[Fig. 85]**.

Ces deux maçonneries forment l'angle nord-est d'un vaste bâtiment dont les limites s'étendent du mur **M 1002** au mur **M 1063** dans le bâtiment du gardien (*cf. infra* – opération 2020), d'est en ouest, et du mur **M 1001** à la courtine sud (**M 1064**) selon un axe nord-sud¹⁷¹. La fouille de ce secteur s'est arrêtée à 1.80 mètre de profondeur, sur le niveau d'apparition du terrain naturel (464.50 m NGF) **[Planche 18 et 19]**.

Un niveau de destruction hétérogène (*US 10044 – US 10041*) a été retrouvé sous le nivellement du terrain contemporain (*US 10003*). Irrégulière, cette démolition est peu présente contre le parement sud (*USC 10089*) du mur **M 1001**. Elle s'épaissit et devient plus importante au sud pour atteindre une épaisseur maximale de 0.50 m. Appuyée contre le parement est (*USC 10093*) du mur **M 1002**, elle se compose de pierres et de galets en tout-venant, de moellons de molasse ébauchés ou grossièrement équarris et de dalles de molasse. Des blocs de mortier de couleur jaune et des fragments d'enduit grossier de couleur beige-jaune ont également été dégagés dans ce niveau. Fouillée sur une surface réduite, elle s'étend au-delà des bermes, principalement vers le sud. Nous pouvons donc supposer, grâce à son agencement, qu'elle provient de l'élévation du mur **M 1001** **[Fig. 86]**.

La démolition *US 10041* repose sur un niveau incendié hétérogène d'une épaisseur irrégulière. Ce dernier se compose de cendre associée à des fragments de charbon et à des poches de chaux. Il renferme de nombreux fragments de planches/poutres épaisses totalement ou partiellement brûlées¹⁷². La position anarchique de ces planches laisse supposer l'effondrement d'un plancher ou d'une poutraison à la suite

168 BOCQUET R-2018.

169 Aucune trace de taille n'a été relevée sur ce parement.

170 La dimension moyenne de ces pierres et dalles est de 18 cm de long pour 6 cm de haut.

171 Information tirée des trois années de fouilles et des opérations d'archéologie préventives.

172 Une datation C14 a été demandée ainsi qu'une étude dendrochronologique.



Fig 87 a, b et c : Niveau incendié (US 10079) et détail des planches.
Clichés : Equipe de fouille 2018.

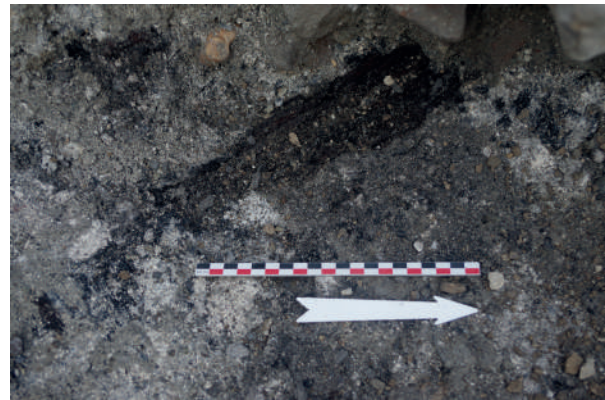
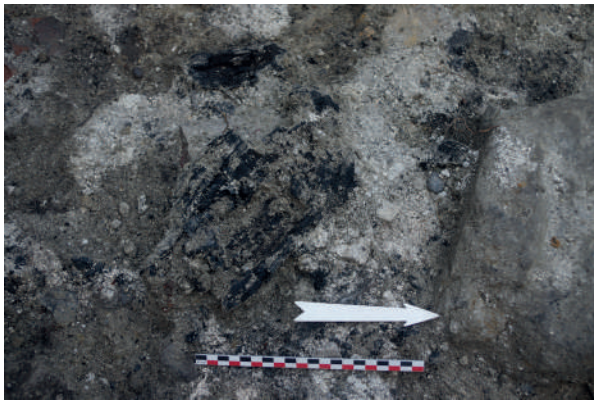


Fig 88 : Niveau d'occupation du RdC du bâtiment.
Cliché : Equipe de fouille 2018.

d'un incendie assez important¹⁷³. Ces vestiges brûlés (*US 10079*) reposent sur un fin niveau de mortier jaune lissé en surface (*US 10085*) situé à 465,00 m NGF. Ce dernier peut être interprété comme le sol de ce bâtiment détruit brutalement [Fig. 87].

Ce niveau incendié intervient après une surélévation des intérieurs du bâtiment. On constate en premier lieu la mise en place d'un épais remblai limono-sableux très homogène parsemé de nodules de mortier et de déchets de tailles (*US 10086*)¹⁷⁴. À cette modification des niveaux s'ajoute une possible réfection des maçonneries **M 1001** et **M 1002** qui ne transparaît aujourd'hui qu'au travers d'un bourrelet de mortier grossier et de couleur grise (*US 10088*) posé par-dessus le remblai *US 10086* et contre les parements intérieurs de la pièce. Ce dernier n'est que très partiellement conservé contre le mur **M 1001**. Il a cependant pu être observé sur 0.20 m de large contre le mur **M 1002** [Fig. 88].

Sous le remblai *US 10086*, un niveau de dalles en molasse, ne présentant pas d'organisation particulière, a été dégagé sur environ 1 m² (*USC 10087*). Très perturbé et découvert sur une surface restreinte, ce niveau peut être interprété comme un vestige de mur extrêmement arasé orienté nord-ouest/sud-est ou comme le reste d'un sol peu soigné et très perturbé. La découverte d'un niveau similaire dans l'espace **ES 1.5** du sondage 2, situé à la même altitude de 464,67 m NGF, interroge mais ne permet pas d'affirmer l'hypothèse d'un niveau de sol en dalles de molasse (**SOL 1027**). Le manque de temps ne nous a pas permis de préciser les relations stratigraphiques entre ce niveau *US 10087* et l'angle nord-ouest du bâtiment. Ces dalles reposent directement sur le rocher tandis qu'un remblai d'installation argilo-molassique très homogène est utilisé pour combler les dépressions de ce rocher [Fig. 89]. Les investigations menées par S. Bocquet en 2018, à la suite de nos travaux, ont permis la découverte de vestiges d'une cheminée monumentale installée dans le parement occidental du mur **M 1002**, maçonnerie venant prendre appui contre la courtine sud¹⁷⁵.



Fig 89 : Niveau de sol inférieur constitué de dalles de molasse. Cliché : Equipe de fouille 2018.

173 De nombreux clous de charpente ont également été découverts dans ce niveau.

174 Cette surélévation est également visible dans l'espace 1.5

175 BOCQUET R-2018 et 2019.



Fig 90 a et b : Détail de traces d'outils sur le parement nord de M 1024.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 91 : Détail de traces d'outils sur le parement nord de M 1024.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



L'espace **ES 1.5** est délimité au nord par le mur **M 1024** coupant le sondage 2 d'est en ouest. Observable sur les quatre mètres de large du sondage, l'arase de la maçonnerie se situe à une altitude comprise entre 465.43 m NGF à l'est, où le mur est le mieux conservé, à 465.09 m NGF à l'ouest où l'installation d'une bouche d'égout contemporaine est venue perturber l'ensemble dans sa partie supérieure **[Planche 23]**. De même, l'arase de la maçonnerie se trouve sous plusieurs couches stratigraphiques dont nous parlerons ultérieurement. Le parement septentrional (*USC 10105*) du mur a pu être observé sur 1.33 m tandis que celui méridional (*USC 10106*) a pu l'être sur 1.83 m **[Fig. 90]**. L'exiguïté de l'espace libre entre la limite de sondage nord et le mur, liée aux bermes de sécurité, ne nous a pas permis de fouiller plus en profondeur l'espace **ES 1.6** précédemment décrit **[Planches 21 et 22]**. De fait l'observation du parement nord en a été contrainte. Ce dernier est constitué de moellons ébauchés et équarris de molasse liés par un mortier de chaux blanchâtre très dégradé, mais observable dans le blocage du mur *USC 10107*. Les modules des blocs varient entre 0.03 x 0.11 m, pour les plus petits, et 0.67 x 0.18 m pour les plus grands. L'appareillage n'est pas spécialement assisé. Néanmoins, nous avons décelé des traces de taille attribuables à un marteau taillant droit **[Fig. 91]**. Le parement sud (*USC 10106*) a pu être partiellement observé sur toute sa hauteur. Sa mise en œuvre est globalement similaire à celle observée sur le parement nord mais aussi sur le mur **M 1001**. Sont ainsi mis en œuvre des moellons ébauchés et équarris de molasse dont les modules sont compris entre 0.30 x 0.07 m et 0.89 x 0.18 m. Disposés en *opus incertum*, nous observons plusieurs blocs dont la largeur atteint presque celle du mur entier renforçant ainsi la solidité de la structure (0.96 m de large alors que le mur mesure 1.40 m de large). Le tout est lié par un mortier de chaux épais dont la granulométrie est décrite en **Annexe 8**. Des vestiges d'enduits sont encore présents sur la maçonnerie et forment une limite horizontale nette à la cote 464.60 m NGF, que l'on pourra associer avec le niveau de sol **SOL 1028** décrit ultérieurement **[Fig. 92]**. Ce parement méridional ne possède pas de tranchée de fondation, mais est installé directement sur le substrat rocheux *US 10110* à 463.58 m NGF **[Planches 21 et 22]**. Ce dernier a été taillé de manière à pouvoir accueillir la maçonnerie **M 1024**, disposée dans l'alignement du mur **M 1001**. De même, il fonctionne également avec les deux baies présentes dans la courtine sud et aucun arrachement visible dans cette dernière ne semble indiquer un éventuel mur intermédiaire. De plus, les textes médiévaux nous décrivent une grande pièce à deux baies à meneaux le

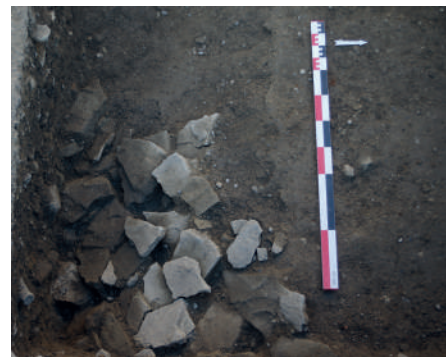


Fig 92 a et b : Vestiges d'un niveau de sol dallé et limite d'enduit horizontale sur la maçonnerie. Clichés : Equipe de fouille 2018.

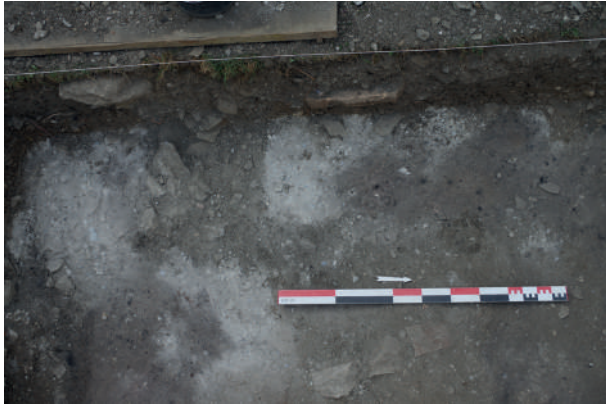


Fig 93 : Epannage de chaux US 10018.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 94 a et b : Chemin bétonné ST 1010 et blocs de pierres associés. Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 95 : Fosses modernes.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 96 : Foyers dans l'épannage de chaux moderne. Cliché : Equipe de fouille 2018.

long de la courtine sud¹⁷⁶. Il semble alors que les espaces **ES 1.3** et **1.5** appartiennent à la même pièce au sein du château. Néanmoins, ils ont subi une évolution différente comme nous allons le voir à présent. La stratigraphie de l'espace **ES 1.5** est relativement simple et observe le même développement que l'espace **ES 1.6** sur ses parties supérieures. Aussi, sous le sol actuel *US 10001*, nous retrouvons la couche limono-gravillonneuse (*US 10013*) compacte de couleur marron, épaisse d'une vingtaine de centimètres et potentiellement attribuable à l'occupation de la cour en tant que jardin [**Planche 21**]. De même, l'aplat de mortier de chaux blanc est à nouveau présent sur la moitié occidentale du site [**Fig. 93**]. Cet aplat est perturbé à l'est par la mise en place de la structure **ST 1010**, qui se constitue de blocs de pierre liés par du ciment (*US 10010* et *USC 10017*) et dont la surface a été lissée de sorte à former un cheminement dans la cour [**Planche 21** et **Fig. 94**]. D'axe est-ouest et large d'environ 2.10 m, la structure a pu être observée sur la quasi-totalité de la largeur du sondage 2. En effet, son extrémité occidentale, de même que les unités précédemment mentionnées, sont perturbées par l'installation de la fosse **FSE 1007** (*US 10014* et *10015*). Cette dernière est liée à l'implantation d'un égout et de ses canalisations au niveau du logement du gardien. Une autre petite fosse (**FSE 1039**) perturbe les couches *US 10001*, *10013* et *10018* au sud-ouest du sondage 2 [**Fig. 95**]. Possédant un creusement régulier en anse de panier (*US 10129*), cette structure pourrait être liée à la plantation d'un arbuste post fermeture du site. L'aplat de mortier *US 10018* est également perturbé par l'installation des deux foyers **FOY 1012** présents au sud-ouest de l'espace **ES 1.5**. Mesurant chacun environ 0.40 m de diamètre pour une profondeur de 0.10 m, nous pouvons les caractériser de contemporain grâce à la présence de vestiges plastiques en leur sein [**Fig. 96**]. Sous le mortier se trouve la couche stratigraphique *US 10022*. Épaisse d'une dizaine de centimètres, elle est présente sur les deux tiers ouest de l'espace **ES 1.5**. De couleur noir-rougeâtre, il s'agit d'un niveau limono-terreux brûlé comprenant de nombreuses inclusions de restes végétaux brûlés ainsi que du mobilier contemporain (céramique, câbles électriques, etc.) ayant subi le même traitement. S'il paraît hasardeux de se prononcer en faveur d'un incendie, il paraît plus probable que cette couche stratigraphique soit à associer à un espace d'incinération des déchets liés à une activité dans le château [**Planche 21** et **Fig. 97**]. Sous ce niveau brûlé se trouve la couche stratigraphique *US 10019* qui possède



Fig 97 : Niveau d'apparition de la couche d'incinération *US 10022*. Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 98 a et b : Vestiges du sol SOL 1028 et creusement de la fosse moderne FSE 1018. Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 99 : Rocher taillé en pente à l'intérieur de la pièce. Cliché : Equipe de fouille 2018.

une matrice limono-argileuse avec graviers de couleur marron très sombre. Très meuble, la couche abonde en mobilier contemporain mêlant vestiges de bouteille de bière, céramique, plastique, pièces de francs des années soixante à quatre-vingts entre autres. La couche est observable sur toute la largeur du sondage et sur 3.60 m de long. Très épaisse, elle est présente sur 1.20 m de profondeur et comble la fosse **FSE 1018**, les deux entités semblant liées [**Planche 21**]. Le comblement inférieur (*US 10030*) de cette fosse est légèrement différent, car plus argileux, mais la présence d'un mobilier similaire nous permet de les associer à un même état. Aussi, il semblerait que cette fosse ait été creusée dans le courant du XX^e siècle à des fins de dépotoir. Le comblement *US 10019* a été perturbé plus récemment par le creusement de deux petites fosses **FSE 1013** et **1014**, la première ayant servi à abriter une chaussure et ayant été fermée avec des ardoises. Le creusement *US 10053* de la fosse dépotoir vient border le mur **M 1024** et perturber le sol **SOL 1028** (*USC 10111*). Ce dernier est très lacunaire et n'a pu être observé que sur une zone de 1 m² en limite orientale de l'espace **ES 1.5** [**Planche 21 et Fig. 98**]. Constitué de dalles plates de molasse de dimensions variables, ce niveau se trouve à 464.54 m NGF d'altitude soit au même niveau que l'arrêt horizontal de l'enduit et des dalles observées dans l'espace **ES 1.3**. Aussi, il est tentant de voir en ces dalles un niveau de sol de la grande pièce présente le long de la courtine sud. Sous ce niveau de sol se trouve le remblai *US 10057*. Ce dernier, de couleur noir assez sombre, possède une matrice limono-argileuse uniforme et relativement peu compacte. Observable sur une cinquantaine de centimètres, il recouvre la démolition *US 10063* présente en fond de sondage. Ce niveau de démolition est représenté par de nombreux blocs de molasse dont les dimensions correspondent aux modules observés dans le mur **M 1024**. Ces blocs sont compris dans une matrice limoneuse présentant quelques petits nodules de chaux. La couche stratigraphique repose sur le substrat rocheux en partie et vient s'appuyer également contre le parement sud de la maçonnerie. Nous notons que le substrat rocheux est taillé en pente et plonge vers le sud [**Planche 21 et Fig. 99**]. Au vu des dimensions du sondage 2, nous n'avons pu atteindre le substrat rocheux en intégralité, mais un sondage au fer à béton semble indiquer une présence de ce dernier 0.80 m en-dessous de la limite de fouille. La couche de remblai précédemment mentionnée recouvrant cette démolition et accueillant le sol **SOL 1028**, nous la supposons rapportée. Toutefois, la présence de cette démolition *US 10063* en-dessous nous indique un état antérieur et un niveau de circulation inférieur assez bas. Nous n'avons à ce jour, aucun élément directement en lien avec cette occupation ancienne.

5.2.1.4. L'espace ES 1.4 : une annexe ?

Situé à l'angle nord-est du sondage 1, l'espace **ES 1.4** a été fouillé sur une surface d'environ 5 m². Il est délimité au nord par le mur **M 1001** (nommé provisoirement dans cette pièce **M 1003**) et à l'ouest par le mur **M 1002**. Ces deux maçonneries forment l'angle nord-ouest d'un bâtiment [**Planche 20**].

L'élévation du mur **M 1001**, visible dans l'espace **ES 1.3** se poursuit à l'est dans l'espace **1.4**. Dans cet espace, le mur **M 1001** a été dégagé sur 2.90 m de long et 1.20 m de haut. Les fouilles menées par S. Bocquet en 2020 ont depuis montré que la maçonnerie se développe jusqu'à la courtine orientale sans être chaînée à cette dernière¹⁷⁷ [**Planches 5 et 9**]. Très homogène, l'élévation dans ce secteur ne diffère

177 BOCQUET 2020 à paraître.



Fig 100 : Parement méridional du mur M 1001/1003. Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 101 : Elévation orientale de la maçonnerie M 1002. Cliché : Equipe de fouille 2018.

pas de celle observée dans l'espace **ES 1.3**. Le parement méridional de **M 1001** (*USC 10089*) conserve ici 6 à 7 assises composées de moellons de molasse simplement ébauchés ou grossièrement équarris. Ces derniers possèdent des modules compris entre 0.18 x 0.08 m et 0.40 x 0.24 m. Les moellons de dimensions plus importantes maintiennent alors l'horizontalité des assises, tandis que des pierres de calage de taille moyenne ou des petites dalles horizontales sont utilisées pour compléter et régulariser le parement. Le mortier utilisé pour l'élévation de ce parement est similaire à celui observé dans l'espace **ES 1.3** (Groupe 3) [Fig. 100]. Le parement nord de **M 1001** au niveau de l'espace **ES 1.4** ne présentait qu'une assise conservée. Toutefois, les excavations réalisées par l'INRAP ont mis au jour, à la liaison entre cet espace et la courtine orientale, un massif de maçonnerie pouvant correspondre à un escalier¹⁷⁸ [Planche 5 et 9]. Associés à l'archère présente dans la courtine à un niveau intermédiaire, ces deux éléments confirment la présence d'un étage au-dessus de **ES 1.4**.

La maçonnerie **M 1002** se développe au sud de **M 1001**, auquel elle est chaînée [Planches 5 et 20]. D'orientation nord-sud, le parement est du mur **M 1002** a été dégagé sur 1.70 m de long et 0.80 m de haut. Ce dernier est élevé à l'aide de moellons assez soigneusement ébauchés ou équarris. Un plus petit module est ici utilisé par rapport au reste des constructions dégagées en 2018, notamment par rapport au mur **M 1001**. Les moellons de molasse présentent des dimensions variables avec un module moyen mesurant 0.35 x 0.10 m. De même que sur le reste des maçonneries l'usage de pierres de calage est attesté. Le mortier utilisé pour l'élévation de ce parement est similaire à celui observé dans l'espace **1.3** (Groupe 3) [Fig. 101].

Un ressaut de fondation, commun aux deux murs, a été dégagé. Ce dernier est construit à même le rocher. Large de 20 à 25 cm, il est composé de deux assises irrégulières montées à l'aide de moellons, pour la plupart équarris ou ébauchés, liés par un mortier différent de l'élévation. Ce dernier, alvéolé et gris foncé, se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de graviers, de sable grossier dans lequel ont été utilisés quelques galets de petite taille (Groupe 2).

Ces deux maçonneries forment l'angle nord-ouest d'un vaste bâtiment dont les limites nous sont actuellement inconnues¹⁷⁹. La fouille de ce secteur s'est arrêtée à 1.80 mètre de profondeur, sur le niveau d'apparition du terrain naturel (465.12 m NGF). Le promontoire molassique apparaît dans cet espace autour de 1,30 à 1,40 mètre de profondeur¹⁸⁰. Trois phases d'occupations différentes ont été déterminées en fonction de leur nature et du mobilier retrouvé :

La première correspond à la création d'une petite fosse irrégulière de forme ovale (environ 0.50 m de diamètre). Cette dernière apparaît directement sous les niveaux contemporains du sondage (**FSE 1016**). Elle est aménagée à équidistance des deux maçonneries **M 1001** et **M 1002** et possède un creusement très soigné (*US 10043*). Ce dernier est aménagé à l'aide d'ardoises de toiture réemployées. Un comblement hétérogène, riche en mobilier céramique, vient remplir cette fosse. En premier lieu une terre limono-sableuse brun-clair recouvre le fond tandis qu'au-dessus, des fragments d'ardoise, des petites pierres et des tessons de la fin de l'époque moderne et du début de l'époque contemporaine¹⁸¹ forment

178 BOCQUET 2020 à paraître.

179 Cet angle de bâtiment peut être rattaché à l'espace 1.5.

180 L'espace 1.4 a la forme d'un quadrangulaire irrégulier d'environ 3 mètres de long (O-E) et 1.80 mètre de large (N-S).

181 Ces datations doivent être confirmées par l'étude céramique.



Fig 102 : Aménagement de la petite fosse FSE 1016 à l'intérieur de l'espace ES 1.4. Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 103 : Niveau de chantier et bourrelets de réfection.

Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 104 : Vestiges d'un niveau d'occupation à l'intérieur de l'espace ES 1.4.

Cliché : Equipe de fouille 2018.

le comblement intermédiaire. Un agglomérat de mortier gris-clair et des petits galets clos forment le bouchon supérieur de cette fosse (*US 10042*). Celle-ci est creusée dans un épais remblai argilo-limoneux très compact (*US 10038*), présentant en surface un fin niveau induré de sable-gravier gris mélangé à l'argile et au limon de ce même remblai. Situé au niveau des arases des murs **M 1001** et **M 1002**, il s'agit possiblement d'un niveau de circulation temporaire associé à un aménagement fossoyé, intervenant après la destruction de cette partie du château. La céramique, au profil moderne, retrouvé dans ce niveau semble confirmer cette chronologie [Fig. 102].

Sous ce remblai, postérieur à l'abandon et à la destruction partielle du site castral, ont été découverts deux niveaux, possiblement de chantier, associés au parement intérieur sud (*USC 10089*) du mur **M 1001** et au parement est (*USC 10094*) de la maçonnerie **M 1002**. L'*US 10058*, situé à 465.84 m NGF suit l'angle formé par ces deux maçonneries. Simple bourrelet de mortier assez friable (sable grossier et peu de chaux), l'*US 10058* semble liée à un fin niveau de petites pierres. Difficile à interpréter, il pourrait s'agir d'une réfection des murs ou d'un possible niveau de sol, aujourd'hui très partiellement conservé. Ce niveau repose sur un remblai marron orangé, très argileux et compact (*US 10059*) [Fig. 103].

La deuxième phase d'occupation recouvre, sur toute la surface fouillée de l'espace **ES 1.4**, un fin niveau de gravillons associés à un mortier grossier gris foncé (*US 10071*). Situé à une altitude constante de 465.45 m NGF, ce niveau s'appuie contre le ressaut de fondation commun aux parements des murs **M 1001** et **M 1002**. Il est ici interprété comme un niveau de sol. Ce dernier repose sur deux remblais assez similaires : l'*US 10074* et l'*US 10078*. Ceux-ci sont caractérisés par une absence de mobilier [Fig. 104].

La dernière phase d'occupation semble être contemporaine ou tout du moins fonctionner avec les maçonneries **M 1001** et **M 1002**. Un niveau de sol construit (**SOL 1037**) est apparu à 465.45 m NGF directement sous le remblai *US 10074*, il intervient contre les ressauts respectifs des maçonneries **M 1001** et **M 1002** (*US 10113* et *US 10072*). Partiellement conservé, il se compose de dalles de molasse irrégulières posées à plat (*US 10117*). Ce sol repose directement sur le rocher au nord-est de la zone de fouille (*US 10110*), tandis qu'ailleurs, un remblai d'installation, limono-molassique très homogène, semble avoir été apporté pour combler les interstices et les dépressions ponctuelles du terrain naturel (*US 10116*) [Fig. 105].



Fig 105 : Présence d'un niveau de dalles de molasse.

Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 106 : Parement sud de la courtine M 1029 et ouverture ARC 1032.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 107 : Détail de la potentielle archère ARC 1032.
Cliché : Equipe de fouille 2018.

5.2.1.5. L'espace ES 1.7 : une cave voûtée

L'espace **ES 1.7** correspond à une pièce voûtée souterraine découverte en cours de fouille dans le sondage 1 et aménagée sous l'espace **ES 1.1 [Planche 5]**. Découverte exceptionnelle : il s'agit d'une vaste pièce longue d'environ 8 mètres et large de 5.40 mètres. Elle possède aujourd'hui une élévation observable sur 4 à 5 mètres de haut. Cette pièce souterraine est aménagée au niveau de la rupture nord du substrat rocheux. Ce dernier semble d'ailleurs avoir été ponctuellement retaillé pour une meilleure assise des maçonneries **[Planches 23 à 25]**.

Dans un premier temps, les maçonneries délimitant la pièce au nord (**M 1029**), à l'est (**M 1030**) et au sud (**M 1005**) ont été élevées simultanément. Ces dernières sont systématiquement chaînées en parties basses. En revanche, elles le sont plus sporadiquement en partie haute. Un mortier unique est utilisé pour élever ces maçonneries (Groupe 5). Ce dernier, de couleur beige foncé, est compact et très homogène. Il se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier, de gravillons et de graviers voire de quelques petites pierres. La maçonnerie est homogène et ne présente qu'une unique phase de construction avec cependant des choix de mises en œuvre divers **[Planches 24 et 25]**.

Le parement sud de la courtine septentrionale **M 1029 (USC 10123)** a pu être observé sur une longueur de 7.70 m et une hauteur 1.50 m de haut. Le mur **M 1029**, repose sur une fine semelle de mortier grossier posé sur le rocher. Le parement **USC 10123** est élevé à l'aide de moellons de molasse ébauchés ou équarris. Leurs modules oscillent entre 0.09 x 0.10 m, pour les plus petits, et 0.43 x 0.20 m pour les plus grands. Ces blocs de molasse sont disposés en assises irrégulières. De nombreux blocs sporadiques, ainsi que des pierres de calage verticales et des dalles horizontales, sont utilisés pour maintenir la régularité du parement. Lorsque s'amorcent l'appui et les piédroits de l'archère **ACH 1032**, dont l'altitude se situe à 462.80 m NGF, les assises s'alignent plus régulièrement **[Fig. 106]**.

L'archère **ACH 1032** aménagée au sein du mur, puis dans la voûte, offre alors l'avantage de pouvoir réguler aisément l'élévation¹⁸². Les moellons de molasse constituant les piédroits de la structure sont disposés en carreau et boutisse. Ils assurent ainsi un chaînage solide entre ébrasements et parement qui encadrent fermement le blocage. Les ébrasements intérieurs se composent d'assises de moellons qui adoptent la même hauteur que celle des assises du parement **USC 10123**. Elles sont ajustées si besoin au moyen de chandelles verticales ou de dalles horizontales de petites dimensions. L'arc de la baie, aménagé dans la voûte **VOU 1025** est composé de claveaux de molasse de dimensions homogènes **[Fig. 107]**.

L'irrégularité de la maçonnerie est également perceptible au niveau de la naissance de la voûte **VOU 1025**. Ce décalage est possiblement l'indicateur d'une réunion de chantier. À l'est, ce départ se situe à 464 m NGF, tandis qu'à l'ouest il se situe autour de 464.50 m NGF. Des encoches, attribuées au cintre supportant la construction de la voûte, ont été identifiées. Ces dernières, de dimensions similaires, sont soit façonnées, soit maçonnées.

¹⁸² L'ouverture intérieure de la baie (ACH 1032) est large de 1.70 et haute de 2 m de haut. L'ouverture extérieure de la baie (ACH 1032) est plus petite : 1.50 m de haut et 1 m de large.



Fig 108 a, b et c : Parement occidental du mur M 1030.
Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 109 : Vue de l'intrados de la voûte VOU 1025.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



L'intégralité du parement ouest (*USC 10125*) du mur **M 1030** a pu être analysé. Celui-ci, long de 5.50 m s'élève sur une hauteur maximale de 4.70 m. Trois modules distincts de moellons ébauchés ou équarris sont utilisés dans la construction. En partie basse du parement (sous 461.50 m NGF), les blocs présentent des longueurs moyennes de 0.30 m pour une hauteur de 0.10 m. Si les blocs sont disposés en assises presque régulières, hautes de 0.10 à 0.12 m, ces dernières augmentent et perdent en horizontalité dans la partie haute de parement. Les moellons de molasse, ébauchés ou grossièrement équarris, présentent alors des longueurs moyennes de 0.30-0.40 m pour des hauteurs comprises entre 0.20 à 0.25 m. Afin de régler ces différentes assises, nous retrouvons l'usage de petits blocs de calage observé précédemment [Fig. 108].

Le parement nord du mur **M 1005** (*USC 10124*) a pu être observé sur une longueur maximale de 7.50 m pour 2.50 m de haut. Le départ de la voûte se situe autour de 464.20 m NGF. Comme pour le mur **M 1029**, la maçonnerie ne repose pas directement sur le rocher, mais sur une fine couche intermédiaire de mortier grossier. Le parement est élevé à l'aide de moellons de molasse ébauchés ou équarris dont les dimensions et la mise en œuvre font écho à celles observées dans le reste de l'espace.

La voûte **VOU 1025** est mise en place dans un second temps [Planche 19]. La pièce est couverte par une voûte « extradossée » en plein cintre¹⁸³. Elle prend appui sur les maçonneries nord (**M 1029**) et sud (**M 1005**) et repose contre le pignon est de la salle (**M 1030**). Elle est élevée à l'aide de voussoirs en molasse, grossièrement équarris, pris dans un abondant mortier (Groupe 1). Ce dernier, assez grossier et friable, se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable fin, de gravillons et de galets de taille importante (\geq à 2-3cm) [Fig. 109].

Plusieurs négatifs de couchis, composant un cintre provisoire sont encore visibles à l'est de la pièce, sur l'intrados de la voûte [Fig. 110].



Fig 110 : Détail du négatif des planches du coffrage de la voûte.

Cliché : Equipe de fouille 2018.

183 L'épaisseur de la voûte diminue à partir de la naissance vers la clé = voûte extradossée.



Fig 111 a et b : Détails du tas de charge de la voûte VOU 1025.
Clichés : Equipe de fouille 2018.



Fig 112 : Niveau supérieur de l'extrados de la voûte.
Cliché : Equipe de fouille 2018.

Le tassement et la mise en charge de la voûte, au-dessus de l'extrados (*US 10067*) sont réalisés avec des blocs de molasse bruts et ébauchés de dimensions importantes liées par un mortier grossier et friable composé d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable fin, de gravillons et de galets de taille importante (Groupe 1) [Fig. 111]¹⁸⁴.

Cette réalisation est achevée par l'apposition d'un niveau de mortier extrêmement compact, proche du ciment, sur toute la surface extérieure de l'espace voûté (*US 10036 = SOL 1022*) [Fig. 112].

La dernière maçonnerie observée dans cette salle souterraine est le mur de refend **M 1031**. En appui sur les murs nord et sud, il est postérieur à la construction des autres maçonneries et de la voûte. Ce mur a été observé sur environ 1 m de large et 1.50 m de hauteur. Deux modules distincts de construction ont été identifiés. En partie basse (inférieure à 464,00 m NGF), le mur est monté en pierre sèche. La maçonnerie se compose de blocs de molasse et d'agglomérats de mortier réemployés pour former des assises irrégulières. Au-dessus, entre 464.00 NGF m et 464.50 m NGF, ces mêmes matériaux réemployés ont été liés par un mortier très grossier. Ce dernier, de couleur grise et très alvéolé, se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier, de graviers, de galets et de fragments de tuiles voire de quelques petites pierres (Groupe 4). Il est utilisé pour l'élévation du mur **M 1031**, mais également dans le bouchage en tout-venant de l'archère **ARC 1032** [Fig. 113].

Ce mur de refend présente, en partie supérieure, une perturbation. Elle semble également toucher et percer la voûte **VOU 1025**. Cette perturbation pourrait être en lien avec la partie supérieure du cône de déjection ouest-est présent dans cette salle voûtée. En effet, la partie haute du cône de déjection se compose, sur une hauteur de 2.50 mètres à 3 mètres, d'une terre grasse et homogène¹⁸⁵. Cette terre de jardin repose sur une démolition antérieure, aujourd'hui difficilement interprétable et datable.



Fig 113 : Paroi occidentale de l'espace ES 1.7.
Cliché : Equipe de fouille 2018.

184 La taille moyenne de blocs de molasse utilisés dans la charge de la voûte tourne autour de 50 à 60 cm de longueur pour 20-25 cm de hauteur.

185 Le mobilier retrouvé en partie supérieure est visiblement contemporain = XIX^e – XX^e siècle avec quelques fragments modernes de céramique.



Fig 114 : Aménagement du substrat rocheux lors de la construction de l'édifice. Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 115 : Dépression présente dans terrain naturel. Cliché Équipe de fouille 2019.

5.2.2. La cour des prisons (SD 3)

Le sondage 3 a été implanté dans la cour des prisons du château de Bonneville. De forme quadrangulaire, il a permis d'atteindre les plus anciens vestiges à 1.20 m de profondeur sous le niveau actuel [Planches 9, 26 et 27].

Cette intervention a permis, entre autres, l'observation du substrat rocheux (US 10110) dans les espaces de fouille ES 1.8 et 1.9. Son altitude varie entre 462.40 m NGF (ES 1.8) et 462.00 m NGF (ES 1.9). On constate donc un léger pendage d'est en ouest. Dans l'espace 1.8, le rocher est très irrégulier et présente une alternance de creux et protubérances plus ou moins prononcés. À l'inverse, dans l'espace ES 1.9, il présente une large surface plane, très probablement taillée, d'environ 5 m² ayant sans doute servi d'espace de circulation. De même, cette zone comporte de possibles zones d'usures associées à des réfections/comblements au mortier de chaux (US 10192). Globalement, la topographie du substrat (US 10110) a fortement joué sur l'implantation des vestiges découverts [Planche 27 et Fig. 114].

La fouille dans l'espace ES 1.9, a également permis de dégager une excavation du terrain naturel sur environ 1.50 m². Partiellement fouillé pour des raisons de sécurité, ce creusement est profond au minimum de 0.70 m sous la surface haute du rocher située à 462.00 m NGF. Ce creux pourrait être mis en relation avec le chantier de construction du château. En effet, les murs de ce dernier sont principalement construits avec des moellons en matériaux locaux, comme le grès molassique de Bonneville qui compose le substrat géologique. Nous serions donc, possiblement, ici en présence d'une zone d'extraction [Fig. 115].

La séparation du sondage 2019 en deux espaces découle de la présence de plusieurs murets affleurant en surface et délimitant différentes « cours ». Ces deux secteurs ont, à leur tour, été divisés en sous-espaces correspondant aux vestiges les plus anciens [Planches 10 et 26].

- L'espace ES 1.8 est situé à l'est du sondage ouvert en 2019. Il est délimité à l'ouest par le mur M 1042 et par le mur M 1045 à l'est. De forme quadrangulaire, cet espace a été fouillé sur environ 25 m². La moitié nord de ES 1.8, dénommée ES 1.8a, correspond, dans son état le plus ancien, à l'emplacement d'une ancienne pièce, tandis que la partie sud, ES 1.8b, est identifiée comme une zone de circulation.
- L'espace ES 1.9 est situé à l'est du sondage ouvert en 2019. Il est délimité à l'ouest par M 1040 et M 1042 à l'est. Deux extensions ont été réalisées pour comprendre les relations stratigraphiques avec le mur nord des anciennes prisons (M 1052). Cet espace a été fouillé sur environ 53 m². De même que pour l'espace voisin, la moitié septentrionale, ES 1.9a, correspond, dans son état le plus ancien, à une ancienne pièce tandis, que la moitié sud, ES 1.9b, est identifiée comme une zone de passage.

Séparés pour des raisons pratiques durant la fouille, ces espaces possèdent plusieurs niveaux stratigraphiques en commun. Il s'agit, pour la plupart, de niveaux contemporains qui seront donc décrits dans leur ensemble.



Fig 116 : Couche supérieure constituant un niveau de « jardin ».
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 117 : Exemple de lapidaire retrouvé dans la couche US 10141. Il s'agit probablement d'une pièce de remplage.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 118 : Remblais nivelant l'espace ES 1.9.
Cliché : Équipe de fouille 2019.

5.2.2.1. Les strates de surface

Entre les maçonneries présentes en surface du sondage 3, le niveau de circulation actuel (US 10131) a été dégagé à la pelle mécanique. Il était constitué d'une pelouse reposant sur un niveau d'humus irrégulier de 0.20 m à 0.40 m d'épaisseur. Ce niveau, très dégradé, de « jardin » ne présentait pas une surface plane, mais un pendage nord-sud très prononcé [Fig. 116].

L'irrégularité et le dénivelé nord-sud du niveau de circulation actuel s'expliquent par un apport contemporain de gravats et de déchets (US 10141). Ce niveau est particulièrement visible dans les coupes au nord des espaces ES 1.8 et 1.9. Dégagé à la pelle mécanique, il présentait une structure très hétérogène et instable. Constitué essentiellement de gravats en tout genre, sans doute issus de démolition (briques, briques réfractaires, tuiles, fragments de béton, moellons ou blocs bruts de molasse et de calcaire), ce niveau était constellé de mobiliers contemporains (verre, céramique, métal, plastique...). Il a cependant livré deux fragments lapidaires anciens dont la provenance nous échappe [Fig. 117].

Malgré l'ensevelissement partiel de plusieurs structures murales dans et hors emprise du sondage 2019 (OUV 1043 et ESC 1044), nous avons pu constater l'abandon progressif du passage d'est en ouest contre le mur nord de la prison (M 1052 – cf. *infra*). Cet axe, aujourd'hui visible en négatifs reposait sur deux remblais (US 10133 = ES 1.8 – US 10143 = ES 1.9) ponctués de poches de sable-mortier (US 10132) ou d'amas de gravats (US 10133) [Fig. 118].

Ces niveaux contemporains de « jardins » recouvraient l'ensemble des vestiges archéologiques, mais également plusieurs perturbations [Fig. 119].

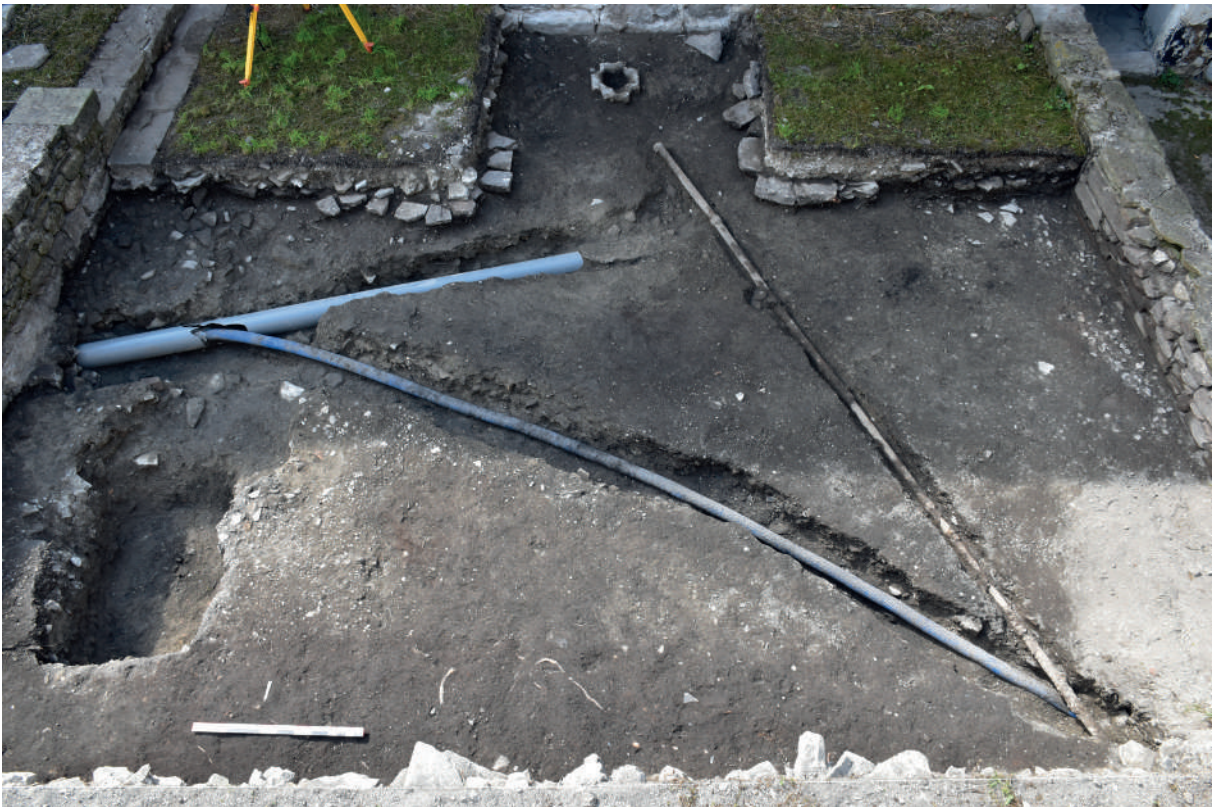


Fig 119 : Tranchées de creusement pour les canalisations modernes et contemporaines.

Cliché : Équipe de fouille 2019.

5.2.2.2. L'espace ES 1.8

5.2.2.2.1. Les élévations

A son extrémité orientale, l'espace **ES 1.8** est délimité par le mur **M 1045**. Construit selon une orientation nord-sud il a été dégagé sur 6 m de long et 0.90 m de haut [**Planche 28**]. Il présente une épaisseur d'environ 0.80 m. À son extrémité sud, le mur **M 1045** est chaîné en carreaux et boutisses à un autre mur formant un retour vers l'est. Murs de terrasse, ils ferment une plateforme dont le niveau de circulation actuel se situe à 463.70 m NGF. Seul le parement ouest (*USC 10184*) du mur **M 1045** a pu être observé. Uniforme, il est élevé à l'aide de moellons de molasse équarris à face dressée. Des moellons de taille moyenne (de 0.20 à 0.30 m de long et de 0.10 à 0.15 m de haut) forment des assises irrégulières et ponctuelles. Des moellons de molasse et de calcaire de taille plus importante (de 0.30 m à 0.50 m de long et de 0.20 à 0.45 m de haut) ponctuent et perturbent la mise en œuvre. Des chandelles sont utilisées pour compléter et réguler la maçonnerie [**Planche 28 et Fig. 120**].



Fig 120 : Vue du parement ouest du mur M 1045.

Cliché : Équipe de fouille 2019.

Le mur **M 1042**, également orienté nord-sud marque la limite ouest de l'espace **ES 1.8** et le sépare de l'espace voisin **ES 1.9**. Dégagé sur 5.40 m de long, il conserve une élévation de 0.95 m pour une largeur de 0.80 m. Une porte (**OUV 1043**) est aménagée à son extrémité sud. Cette dernière est associée à un emmarchement (**ESC 1044**) [**Planches 27, 28 et 30**].

Au sein de **ES 1.8**, le parement occidental de **M 1042** (*USC 10140*) est long de 5.20 m pour 0.95 m de haut. Ce parement, homogène, est élevé grâce à des moellons de molasse équarris à face dressée formant des assises très irrégulières. La majorité de la maçonnerie met en œuvre des moellons de molasse dont les dimensions moyennes avoisinent les 0.25 x 0.15 m. Des blocs de molasse et de calcaire plus importants (0.40 x 0.45 m) ponctuent et perturbent la régularité relative de la maçonnerie. Des chandelles sont utilisées pour compléter et réguler la maçonnerie. Lorsque s'amorce le piédroit en pierres de taille de l'ouverture **OUV 1043** au sud, ce sont ces moellons de petites dimensions qui permettent

d'ajuster la construction. L'assise supérieure est correctement nivelée à 463.23 m NGF [Planche 28 et Fig. 121]. Ni le blocage, ni le mortier de construction du mur **M 1042**, n'ont pu être observés et décrits. La présence d'un mortier de ciment (**Groupe 7**) permet de constater une restauration récente et une réfection des joints simultanée des deux murs¹⁸⁶ [Annexe 8].

Au sud, le mur **M 1042** est marqué par la présence de la porte **OUV 1043**, ouverture associée à l'embranchement **ESC 1044**. Ces structures semblent contemporaines de la maçonnerie. Large de 1.80 m, ce passage est matérialisé au sol par une dalle de molasse peu épaisse (environ 0.05 m) reposant sur une maçonnerie très hétérogène de blocs bruts, de moellons ébauchés ou grossièrement équarris et de pierres de taille en remploi. Cette maçonnerie diffère des parements *USC 10138 et USC 10140* du mur **M 1042** avec l'utilisation de modules plus petits (moyenne de 0.10 m de long pour 0.10 m de haut). Nous constatons cependant que le piédroit nord de l'ouverture **OUV 1043** est intégré à la mise en œuvre des deux parements du mur **M 1042** (*USC 10138 et USC 10140*). Des pierres de taille et des moellons soigneusement taillés sont placés en alternance et permettent de chaîner correctement le piédroit nord au reste de la maçonnerie **M 1042**. En parallèle, le parement nord du mur de prison (**M 1052**) fait office de piédroit sud à l'ouverture **OUV 1043** [Planches 27, 28 et 30 ; Fig. 122].



Fig 121 : Parement oriental de M 1042.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 122 : Ouverture OUV 1043 et escalier ESC 1044.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 123 : VUS 10131 à 10133.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 124 : Épandage d'ardoise situé sur la moitié nord de l'espace ES 1.8.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 125 : Creusement de la fosse FOS 1049.
Cliché : Équipe de fouille 2019.

5.2.2.2. La stratigraphie

La stratigraphie de l'espace **ES 1.8** est très similaire à celle observée en **1.9** (*cf. infra*). Sous la terre végétale *US 10131* se trouvent les unités *US 10132* et *10133*. Réparties sur l'ensemble des 25 m² investigués, il s'agit de remblais contemporains venant niveler la cour des prisons afin d'installer les terrasses encore visibles aujourd'hui. Ces deux entités se composent de terre, de sable, de limon et de blocs de molasse formant ainsi une couche hétérogène [**Planche 28 et Fig. 123**].

Sous cet amas se trouve un fin épandage d'ardoises fragmentaires (*US 10159*) localisé au nord de l'espace **ES 1.8** sur une surface de 3 x 4.65 m [**Fig. 124**]. Cette strate se retrouve également au sein de l'espace voisin **ES 1.9**. Son niveau inférieur, localisé à l'altitude de 462.56 m NGF, repose sur la couche *US 10158*. Celle-ci correspond à un niveau de démolition important de couleur jaunâtre, assez compact et comportant de nombreux gravillons. Présent sur l'ensemble de la surface de l'espace **ES 1.8**, il est épais entre 0.10 et 0.20 m [**Planche 28**]. Cette démolition scelle un remblai (*US 10171*) sablo-limoneux jaunâtre comprenant quelques éclats de molasse. Reposant directement sur le substrat rocheux *US 10110* et les structures construites sur ce dernier, il vient niveler l'ensemble de la surface à une altitude moyenne de 462.40 m NGF. De prime abord, il semble s'agir d'un niveau correspondant à l'occupation moderne.

Ce niveau a largement été perturbé par les installations hydrauliques réalisées entre les XIX^e et XX^e siècles (*US 10151 et 10180*), mais aussi par le creusement d'une petite fosse (**FOS 1049**) [**Fig. 125**]. Cette dernière mesure 2.72 x 1.32 m pour une profondeur n'excédant pas les 0.20 m. Stérile en mobilier, il nous est difficile de lui attribuer une fonction particulière.

Si le remblai *US 10171* vient niveler le substrat rocheux sur ses niveaux supérieurs, les creux naturels les plus profonds présentent un autre type de comblement [**Planche 28**]. Aussi, le remblai *US 10183*, de couleur vert pâle, est assez argileux. Il s'agit du substrat détritique ayant été prélevé et réutilisé afin de combler les dépressions les plus profondes du terrain naturel. Vierge en mobilier, il sera difficilement datable même si l'on peut penser qu'il s'agit probablement de l'un des premiers aménagements du site [**Planche 28 et Fig. 126**].



Fig 126 : Stratigraphie profonde et nivellement du substrat rocheux.
Cliché : Équipe de fouille 2019.

Aucune maçonnerie n'a été retrouvée au sein de l'espace **ES 1.8**. Toutefois, plusieurs aménagements du substrat rocheux ainsi que l'orientation des vestiges présents en **ES 1.9** (*cf. infra*), laissent présumer de la présence du mur, **M 1053 [Planche 27]**.

Deux niveaux de sol distincts ont été mis au jour au sein de cette zone.

Le premier correspond à un fragment du sol **SOL 1054**. Retrouvé au sud de l'emplacement présumé du mur **M 1053**, il est relié à ses équivalents en **ES 1.9** en passant sous la maçonnerie contemporaine **M 1042 [Planche 28]**. Il est observable, de ce côté, sur une petite portion de 1.13 x 0.98 m et semble avoir été détruit ou prélevé plus à l'est dans la mesure où le substrat remonte **[Planches 27 et 28]**. Il se compose de moellons de petite taille, voire de galets, dont les modules ne dépassent guère les 0.20 x 0.10 m **[Fig. 127]**. Disposés de chant de manière très resserrée, les moellons sont assemblés avec un mortier très sableux et reposent sur un lit de pose assez fin de couleur grisâtre. Ils forment ainsi une calade. Du fait de sa position, il constitue l'espace **ES 1.8b**.

Le second niveau de sol observé se situe au nord de l'emplacement présumé de **M 1053** et donc dans l'espace **ES 1.8a [Planches 27 et 28]**. Il s'agit du sol **SOL 1057**. Très peu conservé, il est présent sur une langue de 2.00 x 0.50 m. À nouveau, il prend la forme d'un pavage mettant en œuvre des galets ou petits moellons de pierre d'environ 0.20 x 0.10 m et disposés de chant **[Fig. 128]**. De par sa position au nord, il pourrait s'agir d'un intérieur et peut-être même d'un équivalent au fait **SOL 1056** observé en **ES 1.9** (*cf. infra*). Toutefois, l'absence de connexion entre ces structures et le très mauvais état de conservation invitent à la prudence.

5.2.2.3. L'espace ES 1.9

5.2.2.3.1. Les élévations

Le mur **M 1040** ferme à l'ouest l'espace **ES 1.9**. Orienté nord-sud, il s'appuie contre le mur nord des prisons (**M 1052**) **[Planches 27 et 30]**. Dégagé sur 1 m de haut et 6.70 m de long, il possède une épaisseur d'environ 0.80 m.

Son parement ouest (*USC 10134*) a été observé sur une hauteur de 0.80 m de haut, les parties inférieures étant masqué par l'aménagement de l'actuel cheminement. Deux mises en œuvre différentes, sans doute contemporaines, le composent. Elles mettent en œuvre principalement des moellons de molasse avec quelques blocs de calcaire. En partie basse, le parement *USC 10134* est élevé, sur une à trois assises, à l'aide de pierres de taille. Ces éléments, ici réemployés, présentent des traces de tailles (broche, ciseaux et parfois boucharde). Longiformes (longs de 0.40 à 0.90 m et hauts de 0.20 à 0.40 m), ils forment des assises régulières. En partie haute, reposant sur les pierres de taille, des moellons équarris à face dressée forment des assises relativement régulières dont la hauteur médiane avoisine les 0.12 m. Ces moellons équarris présentent des modules variés compris entre 0.52 x 0.15 m et 0.19 x 0.10 m. De petites pierres, brutes ou ébauchées, de formes et de tailles variées s'intercalent entre les moellons du parement et maintiennent l'horizontalité des assises. On constate l'utilisation ponctuelle de deux pierres de taille,

en réemploi, dans cette mise en œuvre. Ces deux appareillages sont réalisés avec un même mortier de chaux (**Groupe 8**) [Annexe 8]. De couleur beige-clair, ce mortier homogène, assez compact, se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier et de gravillons. Il est également ponctué par quelques galets de petite taille [Planche 30 et Fig. 129].



Fig 127 : Tronçon du sol 1054 dans l'espace ES 1.8.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 128 : Vestiges du sol SOL 1057.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 129 : Parement occidental du mur M 1040.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 130 : Vestige d'un piédroit présent sur l'extrémité nord de M 1040. Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 131 : Porte POR 1041 et son bouchage. Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 132 : Parement oriental du mur M 1040. Cliché : Équipe de fouille 2019.

À l'extrémité nord du mur **M 1040**, le piédroit droit d'une porte est présent dans la maçonnerie *USC 10134*. Celui-ci, partiellement conservé, se compose de deux pierres de taille en molasse présentant des traces de tailles (broche, ciseaux et boucharde). L'une d'elles conserve l'amorce d'une feuillure de porte. Ce piédroit peut être associé à l'embranchement qui s'appuie contre la partie basse du parement *USC 10134* [Fig. 130].

Au sud du mur **M 1040**, une césure d'insertion délimite l'aménagement plus récent de la porte **POR 1041**. Visible sur la totalité du parement *USC 10134*, elle épouse les extrémités des moellons et des pierres de taille de la construction primaire. La structure est conservée sur 0.40 m de haut, et 1.30 m de large. Les piédroits et le seuil, situés à 462.20 m NGF, sont constitués chacun d'une seule pierre de taille calcaire. Les faces des pierres de taille formant les piédroits ne sont pas toutes taillées. On constate cependant la présence des mêmes traces d'outils vues précédemment (*cf. supra*). L'unique pierre de taille constituant le seuil est à l'envers, permettant ainsi l'observation de sa face de pose d'origine. De facture assez grossière, les pierres de taille constituant la porte **POR 1041** sont ici, a priori, réemployées [Planche 30 et Fig. 131].

La porte **POR 1041** est aujourd'hui bouchée (*USC 10137*). Ce bouchage est constitué d'un parement soigné de moellons équarris et de remplois. Il présente une épaisseur similaire au mur **M 1040**. Au-dessus du bouchage de la porte, une assise de moellons équarris nivelle l'ensemble autour de 462.67 m NGF. Un deuxième mortier a été observé sur le bouchage *USC 10137*, mais également sur les piédroits de la porte **POR 1041** et sur le parement *USC 10134*. Ce mortier de ciment correspond à une réfection récente du mur (**Groupe 7**) [Annexe 8 et Planche 30]¹⁸⁷.

Le parement oriental de **M 1040** (*USC 10136*) a été observé sur 4.60 m de long pour 1.05 m de haut. De même que le pendant occidental de la maçonnerie, il présente deux mises en œuvre distinctes, mais contemporaines. Celles-ci utilisent des blocs de molasse et parfois de calcaire. En partie basse, le parement *USC 10136* se compose d'une assise de pierres de taille. Ces blocs, réemployés dans l'élévation du mur **M 1040**, présentent des traces de tailles : broche et ciseaux. De formes extrêmement variées, ils forment une assise très irrégulière qui sert de base à la seconde mise en œuvre du parement *USC 10136*. Cette dernière se compose de moellons équarris à face dressée. Les moellons, de dimensions variées (0.15 à 0.40 m de long pour 0.10 à 0.15 m de haut) forment des assises très irrégulières. Nous constatons la présence de nombreuses pierres de nivellement horizontales ou verticales qui régularisent la maçonnerie. L'utilisation ponctuelle de pierres de taille en réemploi au sein de ce parement est également observée. Ces deux mises en œuvre sont réalisées avec un même mortier de chaux (**Groupe 8**). De couleur beige-clair, ce mortier homogène, assez compact, se compose d'une quantité moyenne de chaux liée à un agrégat de sable grossier et de gravillons ponctué par quelques galets de petite taille [Annexe 8]. La porte **POR 1041** et sa césure d'insertion sont perceptibles à l'extrémité sud de la partie du mur dégagée, mais ne peuvent pas être décrites du fait de la présence d'une zone non fouillée [Planche 30 et Fig. 132]. Entre les deux blocs de parement, le blocage (*USC 10136*), quand il existe, est constitué de petits blocs bruts de molasse et de fragments de TCA associés au mortier de construction déjà observé dans les parements (**Groupe 8**) [Annexe 8].

187 Cf. Annexe – Inventaire des prélèvements et des groupes de mortier.



Fig 133 : Parement ouest
du mur M 1042.
Cliché : Équipe de fouille
2019.



Fig 134 : Vue des terrasses
constituant la cour des
prisons aujourd'hui.
Cliché : Équipe de fouille
2019.



Fig 135 : Tronçon oriental
de la canalisation CAN
1046.
Cliché : Équipe de fouille
2019.

A l'est, l'espace **ES 1.9** est fermé par le mur **M 1042** séparant **ES 1.9** de **ES 1.8**. Long de 5.40 m pour 0.95 m de haut, seul son parement occidental (*USC 10138*) sera décrit ici, le reste de la maçonnerie ayant déjà été abordée lors de la description de l'espace voisin (*cf. supra*). Homogène, ce parement est construit à l'aide de moellons de molasse équarris à face dressée formant des assises très irrégulières. Ces dernières sont principalement constituées de moellons de taille moyenne (0.20 à 0.35 m de long pour 0.10 à 0.20 m de haut), ponctuellement remplacés par des moellons de dimensions plus importantes (0.40 à 0.60 m de long et 0.10 à 0.20 m de haut). Des chandelles, des petits blocs ou moellons de calage verticaux ou des petites dalles ou moellons horizontaux sont utilisés pour compléter et réguler la maçonnerie. Lorsque s'amorce le piédroit en pierres de taille de l'ouverture **OUV 1043** située à son extrémité sud, ce sont ces moellons, de petites dimensions, qui permettent d'ajuster la construction. L'assise supérieure est correctement nivelée à 463.23 m NGF. En partie basse du mur, à 462.70 m NGF, le parement *USC 10138* a fait l'objet d'une reprise en sous-œuvre grossière. Elle se distingue nettement par une mise en œuvre différente (*USC 10156*) [**Planche 30 ; Fig. 133**]. Comme sur le parement oriental, ni le blocage ni le mortier de construction du mur **M 1042** n'ont pu être observés et décrits. La présence d'un mortier de ciment similaire à celui observé sur le mur **M 1040 (Groupe 7)** permet de constater une restauration récente et une réfection des joints simultanée des deux murs¹⁸⁸ [**Annexe 8**].

Cet ensemble de murs de terrasses, associés à ceux de l'espace **ES 1.8** (*cf. supra*), constitue l'aménagement le plus récent de la cour des prisons. Il se compose donc d'une succession de terrasses qui, d'est en ouest, aménagent progressivement la cour dite « des prisons » du château de Bonneville. Un axe de circulation, est-ouest, situé contre le mur nord des prisons (**M 1052**) permet une circulation fluide dans cet espace de « jardin ». La dénivellation assez forte créée par ces terrasses est compensée par l'aménagement de deux, voire trois, volées de marches (**ESC 1044**) associées à des ouvertures aujourd'hui conservées (**OUV 1043**) ou bouchées (**POR 1041 – USC 10137**) [**Fig. 134**].

5.2.2.3.2. Les structures intermédiaires

À une époque récente, une installation hydraulique en PVC (*US 10151a*) a été creusée dans des niveaux plus anciens. Cette installation hydraulique se retrouve dans les espaces **1.8** et **1.9**. Cette tranchée large d'environ 1 m a été dégagée sur environ 12 m de long. Elle présente un profil en « v » très irrégulier (*US 10150*). Elle perturbe une succession de remblais (*US 10163 et Us 10164*), un mur ancien (**M 1053**) et son niveau de sol associé (**SOL 1054 – cf. infra**). Profonde d'environ 0.90 m, elle possède un seul comblement constitué d'une terre sablo-limoneuse de couleur beige-grise, hétérogène, ponctuée de graviers, de galets voire de petites pierres (*US 10152a*) [**Planches 28, 30 et Fig. 135**].

Cette première canalisation passe sous les murs **M 1045**, **M 1042** et potentiellement sous le mur **M 1040**. Son installation a pour conséquence une reprise en sous-œuvre grossière (*USC 10156*) du mur **M 1042**. Cette dernière est bien visible dans l'espace **ES 1.9**. Un renfort maçonné est installé sous le parement oriental du mur. Celui-ci se compose d'une pierre de taille en emploi liée par un mortier de ciment grossier à de petits blocs bruts. La canalisation en PVC *US 10151a* passe sous ce renfort maçonné.

Une seconde tranchée (*US 10151b*), orientée sud-est/nord-ouest, est creusée pour accueillir le

188 Cf. Annexe – Inventaire des prélèvements et des groupes de mortier.



Fig 135 : Niveau d'ardoise
US 10159.
Cliché : Équipe de fouille
2019.



Fig 137 a et b :
Aménagements de la
fontaine FON 1047.
Clichés : Équipe de fouille
2019.



détournement de la canalisation en PVC. Celle-ci accueille un second tuyau de couleur bleue (US 10151b). Plus étroite, elle a été observée sur 9 m de long. De même que ses voisines, elle présente un profil en « U ». Le comblement de cette dernière est réalisé avec la terre issue du creusement (US 10152b). Il se compose d'une terre sablo-limoneuse, hétérogène, ponctuée de graviers, de galets, voire de petites pierres. Ce dernier est cependant plus foncé, tirant vers le gris sombre.

Cet aménagement hydraulique en plastique, succède à un ensemble hydraulique plus ancien, observé dans les deux espaces de fouille. Ces aménagements peuvent être datés de la fin du XIX^e siècle. Ils sont stratigraphiquement antérieurs à l'aménagement des terrasses de la cour.

La première canalisation a été observée en limite nord de l'espace **1.9** sur une longueur de 8.20 m, mais aussi dans l'espace **1.8** sur une longueur d'environ 5.70 m. Elle a donc été observée sur une longueur totale de 13.90 m. En fonte, cette canalisation de 0.45 m de diamètre repose au fond d'une tranchée d'installation partiellement creusée dans le terrain naturel (US 10110) et dans le remblai US 10163. Orientée sud-est / nord-ouest, cette tranchée large de 0.55 m au minimum présente un profil en « U » irrégulier (US 10178). Elle présente plusieurs comblements. En premier lieu, une terre sablo-limoneuse, de couleur grise-jaune, peu compacte, hétérogène associée à quelques blocs bruts de molasse de petites dimensions recouvre le fond de la tranchée et le tuyau en fonte (US 10179). Au-dessus, une terre plus grasse, limono-sableuse de couleur noire forme le comblement supérieur de la tranchée (US 10165). On observe, en surface de cette installation hydraulique, un fin épandage d'ardoises fragmentaires (US 10159)¹⁸⁹ [Fig. 136].

Un ensemble hydraulique (**FON 1047**), sans doute installé à la même période, a été dégagé cette fois uniquement dans l'espace **ES 1.9** : sont associés les vestiges d'un robinet, les restes d'un puisard (US 10148) et deux canalisations en fonte (US 10149 et US 10182). Un robinet en fonte, encore en place et comprenant un départ de canalisation, a été daté de 1893 grâce à un millésime gravé dans le ciment. À proximité immédiate de ce robinet, à environ 0.40 m du mur nord des prisons (**M 1052**), les vestiges d'un puisard en conglomérat (US 10149) ont été retrouvés sous les niveaux de jardin actuels (US 10131 et US 10143). Ce dernier a été installé au centre d'une fosse irrégulière (US 10162) creusée dans le remblai US 10163. Des blocs de calage en béton, des ardoises et quelques briques servent à maintenir l'installation recouverte par une terre limoneuse ponctuée de petits nodules de mortier (US 10161). Le puisard était comblé par une terre très noire et très grasse (US 10160). [Fig. 137]. Deux canalisations orientées sud-nord peuvent être associées à ces vestiges de fontaine. Superposées grâce à des pilotis de briques, elles sont orientées nord-sud et présentent deux pendages différents. La canalisation supérieure, d'un diamètre de 0.10 m, semble être la canalisation d'évacuation de la fontaine **FON 1047**. Elle possède un pendage sud-nord. La canalisation inférieure, d'un diamètre de 0.05 m, est interprétée comme une arrivée d'eau pour le robinet de 1893. Elle présente un pendage nord-sud. Ces deux tuyaux de fonte ont été installés dans une tranchée étroite de 0.35 m de largeur au maximum, mais profonde de plus de 0.40 m (US 10155). Elle est, elle-aussi, creusée dans le remblai US 10163. Elle perturbe plusieurs sols anciens (**SOL 1054** et **SOL 1056**), deux murs (**M 1053** et **USC 10185**), mais utilise le terrain naturel (US

189 Cet épandage Us 10159 a été fouillé dans les espaces 1.8 et 1.9 sur une surface totale d'environ 2.5 m².



Fig 138 a et b : Remblais et canalisations associés à la fontaine FON 1047. Clichés : Équipe de fouille 2019.



Fig 139 a et b : Vestiges du sol dallé SOL 1048. Clichés : Équipe de fouille 2019.



Fig 140 a et b : Remblais scellant les niveaux anciens. Clichés : Équipe de fouille 2019.



10110) comme fond. Une terre sablo-limoneuse (US 10155), hétérogène, peu compacte, associée à des nodules de mortier de grandes dimensions recouvre les canalisations et comble la tranchée d'installation US 10154 [Planche 27 et Fig. 138].

5.2.2.3.3. La stratigraphie

Sous les remblais de surface, un niveau de circulation récent est matérialisé par le sol US 10145. Repéré sur 2 m² dans une des extensions de l'espace **ES 1.9**, il repose sous un fin niveau sableux de couleur grise (US 10144)¹⁹⁰. Le sol, localisé à 462.27 m d'altitude, est constitué de dalles de molasse de formes et de dimensions irrégulières. Les plus grandes mesurent autour de 0.82 m de long, pour 0.40 m de large et 0.07 m d'épaisseur. Les plus petites mesurent, quant à elles, 0.16 m de long pour 0.14 m de large et 0.03 m d'épaisseur. Ces dalles, posées très aléatoirement, ne sont pas liées par du mortier. Nous observons alors des joints de terre très larges et ponctuellement comblés par des fragments de TCA. Ce sol (**SOL 1048**) repose, dans la partie ouest de l'espace **ES 1.9**, sur un remblai limono-argileux de couleur brune, très homogène et compact (US 10147). En partie orientale de l'espace **ES 1.9**, il reposait sur le niveau de destruction US 10153, nivelé entre 461.75 m NGF et 461.89 m NGF [Planche 29 et Fig. 139].

Aux endroits où le sol **SOL 1048** n'est pas présent, nous avons dégagé deux remblais successifs, d'épaisseurs très irrégulières : les US 10157 et 10142. La première, présente de manière très ponctuelle, est de couleur grise et se compose de petits graviers et de gravillons. Elle a été observée dans l'extension centrale de l'espace **ES 1.9**. L'US 10142, plus vaste, de couleur gris-noire et de texture limono-sableuse, recouvrait à contrario la quasi-totalité de l'espace **ES 1.9** [Planche 29].

Ces deux remblais en scellaient un troisième très différent par sa nature (US 10163=10170=10175). Hétérogène et peu uniforme, l'US 10163 est à la fois un niveau de terre très sableuse, ponctuée de fragments de mortiers et de tufs, mais aussi un niveau de démolition, puisque l'US 10163 présentait de vastes amas regroupant des blocs bruts, des moellons de molasse, de nombreux fragments de TCA et également quelques fragments d'enduits [Planche 29 et Fig. 140].

Ce remblai a très largement été perturbé par les installations hydrauliques du XIX^e siècle et des XX^e-XXI^e siècles, mais aussi par deux fosses plus anciennes. La première a été découverte dans la partie ouest du sondage contre le parement est du mur **M 1040** (USC 10136). Irrégulière, cette fosse (US 10146) était principalement comblée par des ardoises entières ou fragmentées. La seconde a été découverte au centre de l'espace **ES 1.9**. Quadrangulaire et très régulière, elle était comblée par une terre similaire à l'US 10163, mais plus meuble (US 10166) [Fig. 141].

Un grand nombre de tessons modernes ont été retrouvés dans le remblai US 10163. Ils permettront de dater ce niveau, qui scelle toutes les structures les plus anciennes retrouvées en 2019. L'US 10163 pourrait être interprétée comme le dernier indice d'un arasement presque total des structures médiévales et d'un nivellement de la cour au moment de la construction des prisons modernes [Planche 29 et Fig. 142].

190 Observé également dans la coupe sud de l'espace **ES 1.9**.

Fig 141 : Fosse présente au cœur de l'espace ES 1.9.
Cliché : Équipe de fouille 2019.

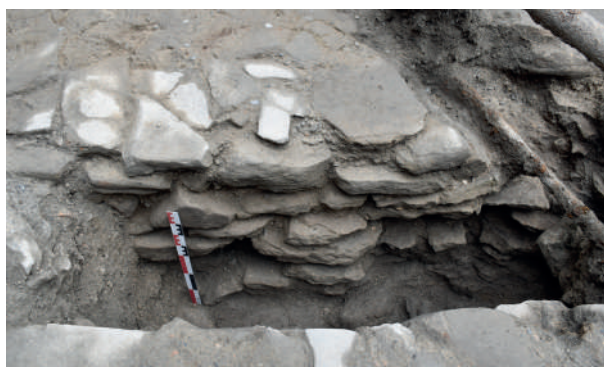


Fig 142 : Vue des derniers niveaux conservés en ES 1.9.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 143a et b : Vues du mur M 1053 datant probablement de l'installation du site au XIII^e siècle. Clichés : Équipe de fouille 2019.

Fig 144 : Aménagement maçonné, potentiellement tardif, au nord de M 1053.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Sous le remblai *US 10163*, un fin niveau de mortier très grossier, essentiellement composé de petits gravillons, a été retrouvé sur une grande partie de l'espace **1.9**. Interprété comme un fin niveau de piétinement, il recouvrait plusieurs structures maçonnées (**M 1053 et 1067, CAN 1058**), plusieurs niveaux de sol (**SOL 1054 et SOL 1056**) ainsi que le substrat géologique (*US 10110*). Ces différentes structures permettent de restituer un état ancien de ce secteur [**Planche 29**].

Le mur **M 1053** est l'élément central des structures retrouvées sous le remblai *US 10163*. En effet, il conditionne l'emplacement de la canalisation **CAN 1058** et des différents niveaux de sol superposés [**Planche 31**]. De même, il conditionne la répartition des espaces **ES 1.9a et 1.9b**, correspondant respectivement aux zones situées de part et d'autre de cette maçonnerie (*cf. supra*). Orienté est-ouest, le mur **M 1053** présente une arase dont l'étiage est compris entre 461.75 m NGF et 461.70 m NGF. Il n'a pas conservé d'élévation. En revanche, sa fondation a pu être décrite grâce à la fouille du drain **CAN 1058**. Large de 0.70 m, le mur **M 1053** a été dégagé sur 5.85 m de long. Seul son parement nord (*USC 10186*) peut être décrit car observable sur 0.70 m haut. Il présente une mise en œuvre irrégulière. Ce parement est élevé à l'aide de moellons ébauchés et équarris, parfois avec une face dressée, formant ponctuellement des assises. Leurs modules oscillent entre 0.07 x 0.03 m et 0.30 x 0.11 m. La variété des modules des blocs ne permet pas, en effet, d'obtenir une mise en œuvre homogène. Le mur **M 1053** repose en partie sur le substrat rocheux (*US 10110*) et en partie sur un niveau de mortier préparatoire de couleur beige, assez meuble (*US 10190*) [**Planche 31 et Fig. 143**].

A son extrémité occidentale, le mur **M 1053** fonctionne avec une seconde maçonnerie, **M 1067**, disposée selon un axe nord-sud [**Planches 30 et 31**]. Localisée sous le mur moderne **M 1040** et conservée sur une unique assise, cette structure est très peu observable. La fouille de ce secteur a permis de repérer cette maçonnerie sur 3.30 m de long pour une hauteur conservée ne dépassant pas les 0.30 m. Les matériaux employés sont similaires au mur **M 1053** avec l'emploi de moellons de molasse liés au mortier de chaux. Le mur clôture l'espace **ES 1.9a** à l'ouest et déborde sur la calade **SOL 1054** au sud (*cf. infra*) [**Planches 29 à 31**]. S'il devait théoriquement être associé à un accès au sein de l'espace **ES 1.9b**, ce dernier n'a pas été retrouvé à ce jour.

À 0.50 m au nord du parement septentrional du mur **M 1053** (*USC 10186*), un aménagement maçonné (*USC 10185*), épousant les dénivelés du rocher (*US 10110*) a été observé sur 3.43 m de long, 0.39 m de large et 0.70 m de profondeur au maximum. Ce parement est construit à l'aide de moellons ébauchés et équarris, parfois avec une face dressée, formant ponctuellement des assises. La mise en œuvre de modules de pierres variés ne permet pas d'obtenir une construction régulière. Cette maçonnerie a été interprétée comme le piédroit nord d'un drain (**CAN 1058**), le mur **M 1053** étant utilisé comme piédroit sud [**Fig. 144**]. Ce drain était comblé de façon homogène par une terre très sableuse, associée à du mortier en petits et grands nodules et ponctuée de fragments de TCA (*US 10181*) [**Fig. 145**].

De part et d'autre du mur **M 1053** et de la canalisation **CAN 1058** ont été retrouvés plusieurs niveaux superposés, identifiés comme des sols ou comme des niveaux de circulations. Trois niveaux de sol peuvent d'ailleurs être distingués.

Le sol le plus récent est également le plus fragmentaire (*US 10188*). Découvert à 461.84 m NGF, il se caractérise par un aplat de mortier de couleur grise régulier et homogène, d'environ 0.05 m d'épaisseur.



Fig 145 : Comblement du potentiel drain CAN 1058. Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 146 : Niveau de sol SOL 1059. Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 147 : Sol SOL 1056.
Cliché : Équipe de fouille 2019.

Fig 148 a et b : Vues des différentes portions du sol SOL 1054 retrouvées en place. Clichés : Équipe de fouille 2019.



Ce niveau (**SOL 1059**) est conservé sur moins de 1m². Il repose sur le rocher *US 10110*, à cet endroit plat, et sur le sol construit *USC 10189* [Fig. 146].

Le sol **SOL 1056** (*USC 10189*) apparaît autour de 461.79 m NGF. Orienté est-ouest, il a été dégagé sur 1.15 m de long contre la maçonnerie *USC 10185* et contre le substrat *US 10110*, qui forme ici un replat vers le nord et l'ouest. Il se compose de petits moellons arrondis posés de chant, fortement serrés les uns aux autres et correspond ainsi à une calade. La mise en œuvre homogène et soignée de ce sol n'est cependant pas organisée en motif. Le module des blocs utilisés est globalement homogène avec des longueurs moyennes de 0.20 m et des largeurs autour de 0.10 m. Ces moellons, assemblés avec un mortier très sableux, sont enfoncés dans un lit de pose en terre sableuse, meuble, de couleur grise [Fig. 147]. Ce niveau de circulation paraît correspondre au sol afférant à l'espace **ES 1.9a**.

Le **SOL 1056** est contemporain d'un niveau très similaire découvert au sud du mur **M 1053 à savoir le sol SOL 1054**. Retrouvé sur environ 8m² dans la partie sud de l'espace **ES 1.9**, le niveau *USC 10176* est apparu sous le remblai *US 10163* entre 461.85 m NGF et 461.63 m NGF. Comme le sol **SOL 1056**, le sol **SOL 1054** correspond à une calade. Il se compose de petits moellons arrondis posés de chant, fortement serrés les uns aux autres. La mise en œuvre homogène et soignée laisse entrapercevoir une certaine organisation de ces blocs. Le module des blocs utilisé est globalement homogène avec des longueurs moyennes de 0.20 m et des largeurs moyennes de 0.10 m. Ces moellons, assemblés avec un mortier très sableux, sont enfoncés dans un lit de pose très fin (inf. à 0.01 m) en terre sableuse de couleur grise [Planche 27 et Fig. 148]. Ce niveau de circulation forme l'espace **ES 1.9b** et pourrait reprendre la même fonction que l'espace **ES 1.2** retrouvée dans la cour seigneuriale (*cf. supra*).

Un troisième niveau de sol (**SOL 1068**), antérieur à **SOL 1054 et 1056** a été entraperçu en fin de fouille sur environ 1 m². Correspondant également à un niveau pavé, il se compose de moellons arrondis et de galets allongés posés de chant, fortement serrés les uns aux autres. Les blocs sont séparés par des joints fins en terre (inf. ou = à 1cm). La mise en œuvre de ce sol est moins soignée. Les blocs utilisés sont de forme homogène, mais de taille variable avec des longueurs comprises entre 0.26 m et 0.36 m pour les largeurs de 0.09 m à 0.16 m et une épaisseur constante de 0.10 m. La fouille de 2019 s'est arrêtée sur ce niveau. Un prélèvement de charbon a été réalisé entre les deux sols superposés pour les dater [Fig. 149]. Nous reviendrons sur cet élément en synthèse.



Fig 149 : SOL 1068.
Cliché : Équipe de fouille 2019.



Fig 150 a : Espace ES 1.25. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 150 b : Extrait de l'espace ES 1.27. Cliché : Équipe de fouille 2020.

5.3. Les prisons (Bâtiments et SD 4)

5.3.1. Le bâtiment ouest des prisons

Le bâtiment ouest des prisons est, comme son nom l'indique, situé à l'extrémité occidentale du château de Bonneville. Il se loge plus précisément dans l'angle nord-ouest du site castral et vient s'appuyer au sud contre l'aile basse des prisons. Cet édifice se compose de cinq espaces distincts répartis sur 2 étages **[Planche 8]**. Long de 10.20 m sur son axe nord-sud pour une largeur est-ouest de 7.70 m, il occupe une surface au sol d'environ 78 m². Seuls deux espaces, **ES 1.25** et **1.27**, ont pu être sondés archéologiquement au cours de cette étude, les autres étant trop insalubres pour accueillir une équipe de chercheurs. Concernant la pièce **ES 1.25**, située au rez-de-chaussée, les murs étant entièrement enduits et la pièce en travaux, seules de petites fenêtres de sondages ont pu être réalisées dans les murs **M 1098**, **M 1105** et **M 1107** **[Planches 10 à 14, 33 et 46 ; Fig. 150]**. A contrario, l'espace **ES 1.27**, situé à l'étage, était plus accessible et ce sont trois pans de murs complets (**M 1052**, **M 1133** et **M 1134**) qui ont fait l'objet d'observations **[Planches 32, 34-35 et 47-48]**.

Quatre grandes phases de construction ont été identifiées au sein de ce bâtiment et permettent de le remettre en perspective avec la chronologie du reste du château **[Planches 62 à 64, 75 et 79]**.

5.3.1.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII^e siècle)

La phase 1, correspondant à la construction du château de Bonneville, est très peu perceptible dans le bâtiment ouest des prisons. Seuls les murs **M 1098** et **M 1107 (ES 1.25)**, respectivement courtine occidentale et septentrionale de la fortification, témoignent de cet état, et en des proportions très réduites **[Planches 32, 33 et 46]**.

5.3.1.1.1. Mise en œuvre générale

Des vestiges des maçonneries primitives paraissent conservés au sein des murs ouest (**M 1098**) et nord (**1107**) de cet édifice.

La présence de nombreux gravats et l'absence de sondage au sol n'ont pas permis d'observations sur la fondation de ces maçonneries à l'intérieur du bâtiment. Néanmoins, les nombreux points d'observations extérieurs ainsi que l'étude menée par L. D'Agostino sur la moitié occidentale de la courtine nord (**M 1107**) confirment une construction sur le substrat rocheux, ce dernier ayant été partiellement aménagé pour accueillir les maçonneries¹⁹¹.

Le parement oriental du mur **M 1098 (USC 10316)** a pu être observé sur une surface de 2.28 m de long pour 2.08 m de haut selon un axe nord-sud, soit un peu plus de 4 m². Sa mise en œuvre pourrait correspondre à celle observée lors des précédentes opérations archéologiques sur les éléments datant de cette période¹⁹² **[Planches 33 et 46]**. Il est construit en moellons équarris de molasse dont les modules

191 D'AGOSTINO R-2016, p.77-80.

192 D'AGOSTINO R-2016 ; BOCQUET R-2019 ; BENOIT, DURIEZ R-2018.



Fig 151 : Parement USC 10316 au sein de l'espace ES 1.25. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 152 : Liaison entre les courtines occidentale et septentrionale au sein de l'espace ES 1.25. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 153 a : Extrait du parement extérieur de M 1052 en dehors de l'espace ES 1.27. Cliché : Équipe de fouille 2020..



Fig 153 b : Sondage au pied du mur M 1052 en 2019. L'installation de cette maçonnerie vient démolir le niveau de sol ancien. Cliché : Équipe de fouille 2019.

oscillent entre 0.36 x 0.17 m, pour les plus importants, et 0.10 x 0.07 m pour les plus petits [Fig. 151]. Les moellons sont disposés en assises sommairement réglées dont la hauteur est comprise entre 0.08 et 0.21 m. Les pierres sont liées par un mortier de chaux de couleur gris-blanc à granulométrie moyenne composé de gravillons, de sable grossier et de nombreux nodules de chaux. Disposé en joints gras, nous retrouvons ce type de mortier dans les parties anciennes du château ainsi que sur une autre portion de ce parement localisé dans l'aile basse des prisons en **ES 1.22**¹⁹³[Annexe 8].

De nombreux reparaitements et réfections viennent masquer la courtine primaire (**M 1098 et 1107**) à cet endroit. Si d'origine le parement sud (*USC 10319*) du mur **M 1107** devait être similaire à l'*USC 10316* ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le tronçon de maçonnerie présent au sein du bâtiment ouest correspond donc à un remaillage plus tardif. Cela est visible du fait d'une mise en œuvre différente, mais aussi parce qu'il vient s'appuyer en partie, à l'ouest, contre le mur **M 1097** [Planches 33, 46 et Fig. 152]. La liaison entre ces deux maçonneries n'est toutefois pas entièrement nette du fait d'un enduit encore très présent. Néanmoins, si le parement intérieur n'est plus d'origine, la structure interne ainsi que le parement extérieur correspondent bien à la maçonnerie du XIII^e siècle comme l'a démontré L. D'Agostino¹⁹⁴.

5.3.1.1.2. Les structures

Aucune structure spécifique n'est liée à cette phase de construction au sein de ce bâtiment.

5.3.1.2. Phase 3 (XVII^e – XVIII^e siècles)

Si la phase 2 est absente des observations réalisées au sein du bâtiment ouest, la phase 3 est à l'image du premier état. Aussi, elle n'est représentée que par le mur **M 1052**, maçonnerie assurant la jonction entre le bâtiment ouest et l'aile basse des prisons au sein de l'espace **ES 1.27** [Planche 32, 35 et 48].

5.3.1.2.1. Mise en œuvre générale

Cette phase de construction n'ayant été identifiée qu'à l'étage du bâtiment ouest, nous n'avons pas réalisé d'observations sur sa fondation. Toutefois, le parement nord du mur **M 1052** (*USC 10390*), d'axe est-ouest, étant homogène sur toute la longueur de l'aile basse des prisons¹⁹⁵, nous pouvons prendre en compte les découvertes réalisées lors des sondages de la cour des prisons en 2019¹⁹⁶. Aussi, l'installation du mur **M 1052** vient percer un niveau de sol médiéval, et ce jusqu'au substrat molassique sur lequel est construite la nouvelle maçonnerie [Fig. 153].

Le parement *USC 10390* a été observé sur une longueur de 5.53 m et une hauteur de 3.13 m à l'intérieur de l'espace **ES 1.22** [Planches 35 et 48]. Il est construit au moyen de moellons de molasse soigneusement

193 Cf : Partie 2.3 : Aile basse des prisons.

194 D'AGOSTINO R-2016, p.77-80.

195 Observations réalisées par S. Bocquet (INRAP) qui était en charge de l'étude des parements extérieurs des bâtiments, ces derniers étant sujets aux travaux de restauration et donc à l'archéologie préventive. La présence en parallèle de notre opération de l'équipe INRAP a permis la discussion autour des structures communes d'étude. Rapport à paraître

196 BENOIT, DURIEZ R-2019.



Fig 154 a et b : Parement USC 10390 conservé en partie sur le mur M 1052 au sein de l'espace ES 1.27.
Clichés : Équipe de fouille 2020.



Fig 155 : Ouverture OUV 1142. Cliché : Équipe de fouille 2020.

équarris de grandes dimensions. Les modules des pierres varient entre 0.27 et 0.58 m de long pour 0.12 à 0.32 m de haut. Ces moellons sont disposés en assises réglées. Elles sont nivelées par l'emploi de petits blocs bruts de molasse dont les dimensions sont comprises entre 0.08 x 0.04 et 0.10 x 0.10 m [Fig. 154]. Nous retrouvons des assises à une altitude similaire sur la portion de parement située en extérieur et hors de notre emprise de fouille. Le mortier d'origine de ce parement, largement rejointoyé avec les modifications plus tardives, n'a pas pu être observé à cet endroit.

5.3.1.2.2. Les structures

Une ouverture, **OUV 1142**, est appareillée dans le parement *USC 10390* au sein du mur **M 1052 (ES 1.27) [Planches 35 et 48]**. Située à 1.50 m du mur oriental **M 1134**, elle est aujourd'hui bouchée et coupée par l'installation du plancher de l'espace **ES 1.27** à la cote 464.56 m NGF [Planches 35, 48 et Fig. 155]. L'encadrement de cette baie est construit en moellons équarris de molasse de dimensions variables. Ils forment un arc en plein cintre irrégulier supporté par deux sommiers reposant probablement sur deux départs de piédroits aujourd'hui masqués par le plancher. La contemporanéité de l'ouverture **OUV 1142** et de la maçonnerie est marquée par une adaptation fine des moellons autour de l'arc. En effet, l'utilisation d'assises soignées et de petits blocs de calage permettent une jointure nette entre les deux structures. Au vu des données à disposition, nous ne pouvons savoir s'il s'agissait d'une baie ou d'une porte. Toutefois, notons que l'altitude du sommet de l'intrados de l'arc, situé à 465 m NGF environ, est similaire à celles des intrados des arcs de décharge des baies inférieures de la façade nord de l'aile basse des prisons (**M 1052**)¹⁹⁷. S'agissant du même mur et de la même phase de construction, il pourrait s'agir de structures identiques.

5.3.1.3. Phase 4 (XIX^e siècle)

La phase 4 correspond à la majeure partie du bâtiment ouest qui semble être construit assez tardivement. En effet ce dernier n'est pas représenté sur le cadastre Sarde de 1730 ni sur d'autres plans de la fin du XVIII^e siècle [Planche 2 et Fig. 156]. Visible principalement au sein de l'espace **ES 1.27**, elle est également présente au sein de **ES 1.25 [Planche 32]**. Deux phases secondaires ont été identifiées : la phase 4a (1^{re} moitié du XIX^e siècle) correspond à l'installation du bâtiment ouest des prisons et la

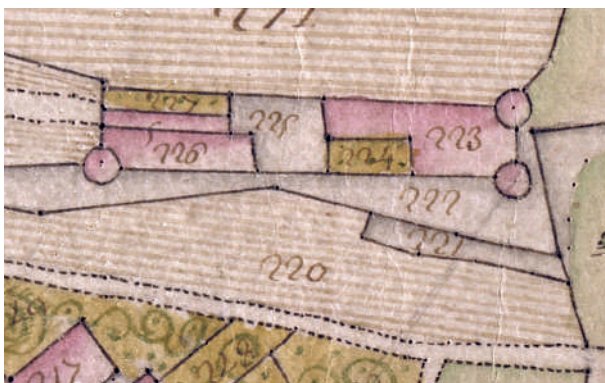


Fig 156 : Aile basse des prisons figurée sur la mappe Sarde (1730) : n° 266.

Archives Départementales de la Haute-Savoie.

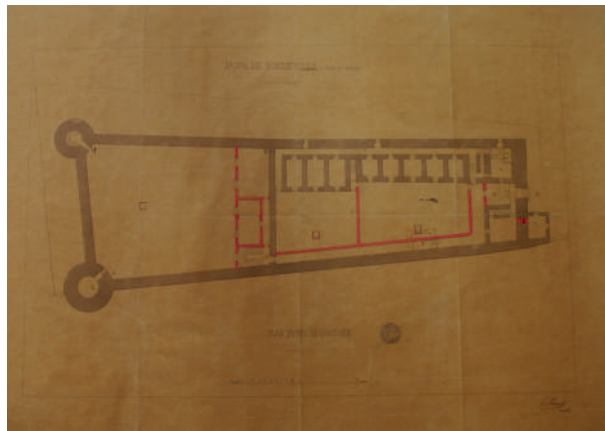
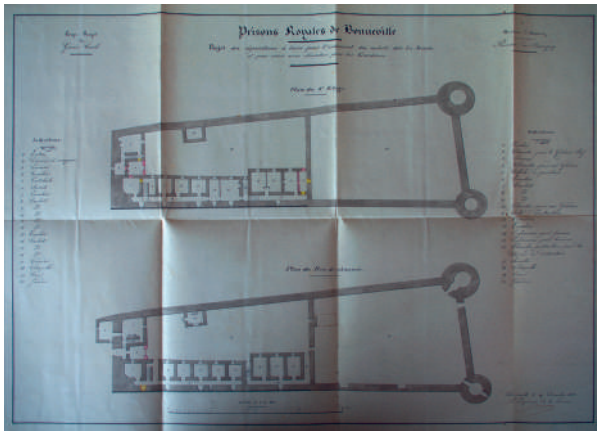


Fig 157 a et b : Projet de construction du bâtiment du gardien à l'est et d'un agrandissement du bâtiment ouest. Plans de 1856 et 1861. Archives Départementales de la Haute-Savoie (fonds 5FS43 et 4N27).



Fig 158 a : Parement USC 10315 présent sur le mur M 1105 au sein de l'espace ES 1.25. Cliché : Équipe de fouille 2020.

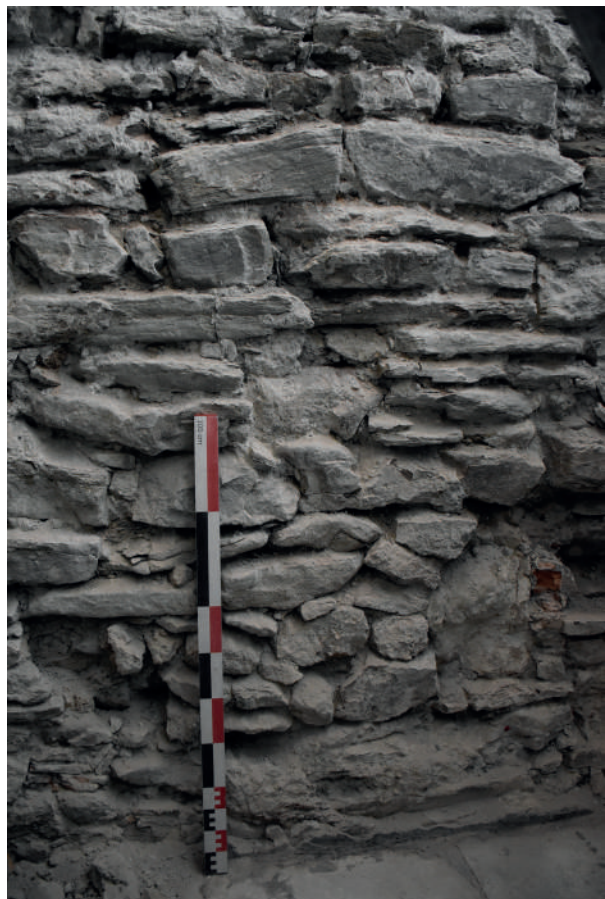


Fig 158 b : Parement USC 10319 présent sur le mur M 1107 au sein de l'espace ES 1.25. Cliché : Équipe de fouille 2020.

phase 4b correspond à son agrandissement post 1856. Cette date provient de plans retrouvés aux archives où figure le projet d'agrandissement¹⁹⁸ [Fig. 157].

5.3.1.3.1. Phase 4a (1^{ère} moitié du XIX^e siècle)

5.3.1.3.1.1. Mise en œuvre générale

La base du mur n'ayant pas fait l'objet de dégagements particuliers, aucune information concernant la fondation ne nous est parvenue.

La phase 4a est présente dans l'ensemble du bâtiment ouest. Elle regroupe les *USC 10319, 10320 et 10321*, visibles sur la courtine nord **M 1107** au sein de l'espace **ES 1.25**, l'*USC 10315* du mur **M 1105** de la pièce **ES 1.25** ainsi que les *USC 10384, 10401 (M 1133)*, et les entités **M 1173** et **POR 1138** de l'espace **ES 1.27** [Planches 32 à 35 et 46 à 48]. Du fait de la dispersion de ces unités, nous n'avons pas de relations stratigraphiques directes pour certaines d'entre elles. Aussi, nous les traitons en deux ensembles successifs malgré une mise en œuvre commune.

Au sein de la pièce **ES 1.25**, localisée au rez-de-chaussée, les parements des murs **M 1107** (*USC 10319*), d'axe est-ouest, et **M 1105** (*USC 10315*), d'axe nord-sud, sont tous deux construits au moyen d'un mélange de blocs bruts et de moellons ébauchés de molasse disposés de manière irrégulière. Leurs modules sont très variables et oscillent entre 0.56 x 0.17 m, pour les plus imposants, et 0.05 x 0.10 m



pour les plus petits [Fig. 158]. Les pierres sont liées par un mortier de chaux blanc-gris disposé en joints gras et dont la granulométrie est assez fine avec peu de nodules de chaux. Quelques morceaux de TCA viennent rééquilibrer la pose tandis que de fines dalles de molasses sont sporadiquement utilisées pour régler *a minima* l'appareillage. Le parement *USC 10319* correspond à un remaillage de la maçonnerie initiale de **M 1107** appartenant à la phase 1 et aujourd'hui non visible à cet emplacement. Cette réfection intervient probablement juste avant la construction du bâtiment ouest des prisons, ce parement servant d'appui au **M 1105** (*USC 10315*) [Planches 33, 46 et Fig. 159].

De plus, la correspondance des mises en œuvre incite à y voir des travaux synchrones.

Fig 159 : Liaison entre les murs M 1105 et 1107 dans la pièce ES 1.25. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 160 : Parement USC 10401 du mur M 1133 dans l'espace ES 1.27.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 161 : Traces de l'arrachement du mur M 1173.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 162 : Placard PLC 1109. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 163 : Porte POR 1138 présente au sein de la pièce ES 1.27. Cliché : Équipe de fouille 2020.

Au sein de l'espace **ES 1.27**, ce sont les murs **M 1133** (*USC 10384 et 10401*) et **M 1173**, respectivement d'axe est-ouest et nord-sud, qui correspondent à cette phase. Les parements *USC 10384 et 10401* reprennent la mise en œuvre précédemment évoquée avec un mélange de blocs bruts et de moellons ébauchés [**Fig. 160**]. Les modules sont très proches avec une variable comprise entre 0.44 x 0.20 m et 0.06 x 0.08 m. De même, le mortier est tout à fait similaire d'après nos observations.

Nous remarquons un appareillage un peu plus soigné. Mais peut-être est-ce dû à l'aménagement simultané d'une porte et du mur de refend **M 1173**. Nous reviendrons ultérieurement sur la porte. Le mur **M 1173**, d'axe nord-sud, est aujourd'hui absent des vestiges maçonnés. Seules les traces de son arrachement sont perceptibles, ces derniers étant plus tardifs [**Planches 34, 35, 47, 48 et Fig. 161**]. D'après celles-ci, il devait initialement mesurer 3.07 m de long pour une largeur comprise entre 0.40 et 0.80 m. Sa présence, au sein de cette phase de construction, est confirmée du fait qu'il existe déjà sur les plans concernant l'agrandissement de ce bâtiment [**Fig. 157**]. Cet ensemble bâti devait alors, durant la première moitié du XIX^e siècle (*phase 4a*), adopter un plan en forme de « P » se développant du nord au sud [**Planches 6 et 32**].

5.3.1.3.1.2. Les structures

Seuls deux aménagements repérés dans nos sondages sont attribuables à cette phase de construction. Le premier se situe dans le mur **M 1107** au sein de l'espace **ES 1.25**. Il s'agit du placard **PLC 1109** [**Planches 33 et 46**]. Large de 1.50 m environ pour une hauteur de 1.54 m a minima, sa mise en œuvre n'a pu être détaillée du fait de la présence d'un enduit sur la structure et de notre impossibilité de l'enlever, les maçons se servant de cet espace comme lieux de stockage. Toutefois, la fonction de la structure a pu être déterminée par la présence de plusieurs négatifs de rayonnages dans l'enduit [**Fig. 162**].

La porte **POR 1138** est située à l'étage, au sein du mur **M 1133** de l'espace **ES 1.27** [**Planches 8 et 10**]. Elle est contemporaine du parement *USC 10384/10401*. Mesurant 1.20 m de large pour 1.87 m de haut, seuls son piédroit occidental et son arc légèrement surbaissé sont d'origine, le piédroit est ayant probablement été arraché en même temps que le mur **M 1173** [**Planches 34 et 47**]. Ces deux éléments sont construits en moellons de molasse équarris et soigneusement disposés [**Fig. 163**].

5.3.1.3.2. Phase 4b (2^{ème} moitié du XIX^e siècle)

5.3.1.3.2.1. Mise en œuvre générale

La *phase 4b* a été observée uniquement au sein de l'espace **ES 1.27** [**Planche 32**]. Elle correspond à l'agrandissement du bâtiment ouest des prisons. Elle regroupe les parements *USC 10383 et USC 10394*, respectivement localisés sur les murs **M 1134** et **1052** de l'espace **ES 1.27**, ainsi que les unités *USC 10386 et 10391* [**Planches 32, 34-35 et 47-48**].

Le parement *USC 10383* est identifié sur l'entièreté de la maçonnerie **M 1134**. Sa mise en œuvre est homogène et uniforme. Elle utilise des moellons de molasse soigneusement équarris de dimensions variables. Disposés en assises réglées, les modules des pierres sont compris entre 0.07 x 0.05 m, pour



Fig 164 : Parement USC 10383 du mur M 1134. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 165 : Parement extérieur de l'agrandissement du bâtiment ouest des prisons. Présence d'un coup de sabre sur toute la hauteur du bâtiment. Cliché : Équipe de fouille 2020.

les plus petits, et 0.44 x 0.28 m pour les plus grands [Planches 34, 47 et Fig. 164]. L'ensemble est lié par un mortier de chaux gras potentiellement bâtardé au ciment. Le parement n'est pas chaîné à ses extrémités nord et sud et vient s'appuyer sur les murs **M 1133** et **1052** sur toute sa hauteur. Un coup de sabre est visible à l'extérieur au niveau de cette liaison, et ce sur toute la hauteur du bâtiment [Fig. 165]. Le remaillage *USC 10394* présent sur le parement nord du mur **M 1052** semble être associé à cette phase. En lien avec l'insertion de la porte **POR 1137**, sur laquelle nous reviendrons, cette unité constitue une poche de reparation de 1.66 x 1.62 m [Planches 35 et 48]. Elle met en œuvre des moellons équarris de molasse disposés en assises régulières et liés par un mortier de chaux gris mélangé à du ciment. Les modules des blocs sont compris entre 0.10 x 0.03 m et 0.35 x 0.25 m [Fig. 166]. L'ensemble de la mise en œuvre est similaire à celle observée sur **M 1134** et correspond chronologiquement aux événements marquant cet espace. Les *USC 10386* et *10391* correspondent à l'installation du plafond de l'espace **ES 1.27**. Visibles sur les murs nord et sud de la pièce, elles coïncident avec le remaillage nécessaire lors de la pose des solives sur les murs existants [Planches 34-35 et 47-48]. Enfin, la création de cette nouvelle pièce a eu un impact sur la baie **1142** présente dans le mur **M 1052**. En effet, se retrouvant au niveau du plancher du projet de construction, elle a très probablement été fermée à ce moment par le bouchage *USC 10396* [Planche 35, 48 et Fig. 167]. Ce dernier est constitué d'un mélange de moellons et de blocs de molasse liés par un mortier de chaux/ciment gris clair recouvrant en partie les pierres. Ces dernières s'adaptent à la forme de l'arc et ne présentent donc pas d'organisation régulière.



Fig 166 : Remaillage USC 10394 présent sur le mur M 1052. Équipe de fouille 2020.



Fig 167 : Bouchage de l'ouverture OUV 1142. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 168 : Porte POR 1139 percée dans le parement USC 10401 du mur M 1133. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 169 : Installation de la porte POR 1137 dans le mur M 1052. Cliché : Équipe de fouille 2020.



5.3.1.3.2.2. Les structures

Deux nouvelles portes sont mises en place au sein de l'espace **ES 1.27** au moment de la construction du mur **M 1134**. Il s'agit des portes **POR 1139**, dans le mur **M 1133**, et de la porte **POR 1137** au sein du mur **M 1052** [Planches 32, 34-35 et 47-48]. La première (**POR 1139**) est percée dans le parement *USC 10401*. Une césure périmétrale (*USC 10387*) est visible autour de l'ouverture sur une largeur de 1.48 m pour une hauteur de 2.50 m. Les piédroits de la structure sont construits en pierre de taille de molasse. Elles constituent des remplois et sont disposées de manière irrégulière. Ils supportent un linteau monolithe, également en molasse, surmonté d'un arc de décharge dressé en moellons ébauchés [Fig. 168]. La porte **POR 1137** est percée dans le mur **M 1052**. Une large césure entoure la structure sur un peu plus de 1.98 x 1.90 m. Couverte en partie par un placage de bois, cet aménagement n'était que partiellement visible. L'encadrement de l'ouverture est construit selon deux mises en œuvre distinctes. À l'est, le piédroit est inséré dans la maçonnerie *USC 10390* et réutilise partiellement les moellons de molasse équarris pour son élévation, les vides étant comblés par de petits blocs [Planches 35, 48 et Fig. 169]. À l'ouest, le piédroit est entièrement neuf. Il est construit en pierres de taille de molasse et de calcaire de dimensions variables. Cette construction est contemporaine du remaillage *USC 10394* dans la mesure où les assises fonctionnent parfaitement avec les différents blocs du piédroit [Planches 35, 48 et Fig. 169]. La fenêtre **FEN 1135** est directement appareillée avec le mur **M 1134** (*USC 10383*) au moment de sa construction [Planches 34 et 47]. Les piédroits de la structure sont réalisés en pierres de taille de molasse complétées par quelques moellons équarris à face dressée du même matériau. L'arc est légèrement surbaissé et construit en moellons équarris de dimensions très proches (0.24 x 0.08 m en moyenne) [Planches 34 et 47 ; Fig. 164 et 170]. Enfin, les trous de boulin **TRB 1177** et **1178** sont eux aussi contemporains de l'élévation du mur **M 1134**. Aménagés en partie basse de la maçonnerie, ils sont à moitié coupés par le plancher bas. De forme quadrangulaire, ces deux structures présentent des dimensions similaires (0.25 x 0.15) et sont localisées à la même altitude (464.67 m NGF) [Planches 34 et 47].

5.3.1.4. Phase 5 (XX^e siècle)

La phase 5 correspond ici à de petites réfections ou installations survenues très probablement durant les dernières décennies de l'utilisation de la prison, à savoir entre 1900 et 1933. Ces différents éléments se répartissent de manière aléatoire entre les deux étages du bâtiment, ici représentés par les espaces **ES 1.25 et 1.27** [Planches 5, 6 et 32].

5.3.1.4.1. Mise en œuvre générale

Le principal changement dans les maçonneries est opéré par l'abattage du mur **M 1173** dans la pièce **ES 1.27** à une date indéterminée. Cette action intervient bien après l'agrandissement du bâtiment puisque la clôture est encore visible sur des plans postérieurs. Cette démolition a laissé des traces dans les maçonneries **M 1052** et **1133** en la présence d'arrachements ou de remaillages (*USC 10385, 10388, 10397 et 10400*) [Planches 34-35 et 47-48]. Ces différentes poches se font face et présentent une étendue de la largeur d'une cloison à savoir 0.80 m environ. De nature et mise en œuvre similaire, nous



Fig 171 : Vestiges de l'arrachement de la cloison M 1173 dans le mur M 1052.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 172 : Césure USC 10389 à l'ouest du mur M 1133 en ES 1.27. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 173 : Reparementage USC 10399 à l'extrémité occidentale du mur M 1052. Cliché : Équipe de fouille 2020.

notons l'emploi de blocs bruts et de tout venant sur le parement nord de **M 1052** (*USC 10397 et 10400*) [**Planches 35, 48 et Fig. 171**]. L'ensemble est lié par un mortier de ciment. Sur la maçonnerie d'en face, **M 1133**, le traitement de l'arrachement et son rebouchage sont plus soignés, probablement du fait de la présence de la porte **POR 1138**. Ainsi, nous constatons l'utilisation de moellons ébauchés voir équarris de molasse disposés de manière irrégulière. Leurs modules oscillent entre 0.60 x 0.18 m et 0.06 x 0.04 m et le liant est composé d'un mortier chargé en ciment. La démolition du mur a probablement endommagé la porte susmentionnée puisque son piédroit oriental est compris dans le remaillage du mur [**Planches 34, 47 et Fig. 161**].

Nous observons également deux réfections des murs nord et sud de la pièce **ES 1.27**. La première, *USC 10389*, se situe à l'extrémité ouest du mur **M 1133** [**Planches 34, 47**]. Très peu visible, car masquée en partie par du lambris, il semble que la maçonnerie ait subi un désordre important au niveau de sa liaison avec la courtine ouest (**M 1098**) puisque cette réfection paraît être présente sur une bonne partie de la hauteur du mur et sur une largeur d'au moins 0.50 à 1.00 m. Cette reconstruction hétérogène met en œuvre blocs bruts et moellons ébauchés de petites et moyennes dimensions (de 0.06 x 0.08 m à 0.20 x 0.10 m) disposés de manières irrégulières et liés au ciment [**Fig. 172**]. Le parement *USC 10399*, localisé à l'extrémité ouest du mur **M 1052**, est construit de manière similaire. L'absence de lambris à cet endroit rend néanmoins plus lisible la césure. En effet, une rupture nette de la maçonnerie est visible sur 3.11 m de haut et sur une largeur de 1.05 m en partant de l'angle occidental [**Planches 35, 48 et Fig. 173**]. L'usage intensif de ciment nous permet de supposer la réalisation de ces travaux à une période récente, les maçonneries antérieures, même du XIX^e siècle, étant encore faites majoritairement à la chaux.

5.3.1.4.2. Les structures

Cette dernière phase de construction voit également la mise en place de deux structures de chauffe. La première, **CHE 1109**, est installée au rez-de-chaussée au sein de l'espace **ES 1.25** [**Planches 33, 46 et Fig. 174**]. Elle prend la forme d'une structure en briques, percée dans le mur de courtine ouest **M 1098**.



Fig 174 : Structure de chauffe au sein de ES 1.25 ?
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 175 : Cheminée aménagée contre le parement nord du mur M 1052 dans la pièce ES 1.27.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 176 a : Couloir ES 1.11 Clichés : Équipe de fouille 2020..



Fig 176 b : Cellule ES 1.18. Clichés : Équipe de fouille 2020.

Mesurant 1.48 m de haut pour une largeur de 1.10 m, son insertion (*USC 10317*) est réalisée en briques. Un léger ragréage (*USC 10318*) est présent au fond de l'ouverture. Un conduit de chauffe se trouvant au sommet de la structure semble confirmer sa vocation.

La deuxième structure, **CHE 1141**, est présente contre le mur **M 1052** de la pièce **1.27**. Construite de manière sommaire, il s'agit d'un assemblage de petits blocs bruts de molasse formant deux piédroits et un plateau. L'ensemble, lié au ciment, vient s'appuyer contre le parement *USC 10390*. La hotte a totalement disparu, mais des traces de suie sur le mur en révèle le négatif [**Fig. 175**]. Aucun élément datant n'a été trouvé, mais la construction très basique, l'utilisation importante de ciment et son positionnement contre des structures plus anciennes, semblent confirmer une mise en œuvre très tardive.

5.3.2. L'aile basse des prisons

L'aile basse ouvre sur l'ancienne cour des prisons, en partie occidentale du château de Bonneville. Cet édifice se compose de plusieurs espaces distincts répartis sur deux étages [**Planche 32**]. Au rez-de-chaussée, les espaces **ES 1.16**, **ES 1.17**, **ES 1.18**, **ES 1.19** et **ES 1.20** correspondent à d'anciennes cellules carcérales desservies par le long couloir **ES 1.11** [**Fig. 176**]. Ce dernier donne sur la cage d'escalier **ES 1.21** ouvrant à l'ouest sur l'espace **ES 1.22** au rez-de-chaussée et sur l'espace **ES 1.28** à l'étage. Cette même cage d'escalier permet également l'accès à deux espaces en enfilade : **ES 1.29** et **ES 1.30** situés à l'étage, juste au-dessus des cellules du rez-de-chaussée [**Fig. 177**]. Long de 27.50 m sur son axe est-ouest, pour une largeur nord-sud de 8.5 m, il occupe une surface au sol d'environ 234 m². Seuls les espaces **ES 1.11**, **ES 1.21**, **ES 1.22**, **ES 1.29** et **ES 1.30**, ont pu être sondés archéologiquement au cours de cette étude. Les cellules **ES 1.16**, **ES 1.17**, **ES 1.18**, **ES 1.19** et **ES 1.20** n'ont pas fait l'objet d'une étude archéologique en raison d'un très grand nombre de graffitis ne permettant pas un décroutage des enduits recouvrant les maçonneries.

Cinq phases de construction ont été identifiées au sein de ce bâtiment et permettent de le replacer dans la chronologie de construction et d'occupation générale du château.



Fig 177 : Espace ES 1.29.
Cliché : Équipe de fouille
2020.

5.3.2.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII^e siècle)

La phase 1 correspond à la construction du château de Bonneville durant la deuxième moitié du XIII^e siècle. Cette première phase de construction est perceptible sur les courtines méridionale **M 1064** et occidentale **M 1098** de la forteresse.

5.3.2.1.1. Mise en œuvre générale

La base, tout comme les fondations de la courtine sud **M 1064** n'ont pas été observées à l'intérieur de l'aile basse des prisons en raison des limites de l'intervention archéologique. Néanmoins, les études menées par S. Bocquet (INRAP), en 2003¹⁹⁹ et 2019²⁰⁰, sur les parements extérieurs de la courtine sud, permettent d'avancer que le mur **M 1064** repose directement sur le socle rocheux molassique, aménagé pour l'installation de la maçonnerie, ou sur une couche de mortier de chaux intermédiaire.

Les élévations de la courtine sud **M 1064** du château, étudiées dans l'aile basse des prisons sur 27.32 m de long et sur 6.78 m à 7.08 m de haut, nous ont permis d'observer plusieurs maçonneries, pouvant être rattachées à la première phase de construction du château [**Planches 36-37 et 49-50**]. En l'absence de relations stratigraphiques directes, les différents parements ont été distingués sur le terrain en plusieurs unités de construction. En raison d'une mise œuvre commune, ils sont ici regroupés au sein de trois ensembles maçonnés.

Le premier ensemble regroupe les *USC 10340*, *USC 10348*, *USC 10357* et *USC 10361* visibles à la base du mur **M 1064** dans l'espace **ES 1.11** et les *USC 10283* et *USC 10266* conservées respectivement dans l'espace **ES 1.21** et l'espace **ES 1.22**. Ils sont ici regroupés en un seul ensemble en raison d'une mise en œuvre commune. Ces parements sont construits au moyen de blocs et de moellons de molasse bruts ou ébauchés de dimensions variées (en moyenne de 0.16 m à 0.40 m de longueur pour 0.07 m à 0.22 m de hauteur). Ces blocs sont montés en assises globalement réglées. Ces dernières se suivent d'un ensemble construit à l'autre [**Planches 36-37, 49-50 et Fig. 178**]. Des blocs centimétriques, principalement en tuf et en molasse, comblent des manques dans la mise en œuvre. Ils pourraient correspondre à un ragréage plus tardif de ces parements. Un mortier de chaux gris-beige foncé, homogène et relativement friable, est utilisé pour la mise en œuvre de ces différents parements. Parfois terreux, il inclut une charge de sable grossier et de graviers dans laquelle sont pris des nodules de chaux et des petits galets dont le diamètre est compris entre 0.01 m et 0.08 m (Groupe 33).

Le deuxième ensemble rassemble les portions de parement *USC 10302*, *USC 10311*, *USC 10467* visibles en partie haute du mur **M 1064** dans l'espace **ES 1.29** [**Planches 36 et 49**]. Ces parements forment, en raison d'une mise en œuvre similaire, un ensemble maçonné cohérent. Ils sont construits au moyen de blocs et de moellons de molasse bruts ou ébauchés de dimensions variées (de 0.20 m à 0.23 m de longueur pour des hauteurs moyennes comprises entre 0.09 m et 0.10 m). Ces blocs sont, pour la plupart, disposés en épis. Les interstices laissés par cette disposition aléatoire sont comblés par de plus petits blocs de molasse (autour de 0.02 m de longueur pour 0.05 m de hauteur). Un mortier de chaux beige-

199 BOCQUET, R 2003.

200 BOCQUET, R 2019b.



Fig 178 : Espace ES 1.11, parement USC 10361 du mur M 1064.
Cliché : Équipe de fouille 2020.

jaune, hétérogène et relativement compact, peut être observé entre les joints irréguliers de ces maçonneries (entre 0.01 m à 0.05 m d'épaisseur). La chaux partiellement mélangée à une charge de sable grossier et de graviers ou gravillons est également présente sous la forme de nodules de petites dimensions (inf. à 0.02 m). De nombreux galets dont le diamètre est compris entre 0.01 m et 0.04 m sont également visibles dans la matrice (Groupe 21) [Fig. 179].

Le troisième ensemble maçonné correspond aux parements *USC 10445*, *USC 10303* et *USC 10297*. Ces derniers sont visibles en partie haute du mur **M 1064**, respectivement dans l'espace **ES 1.30** pour l'*USC 10345* et dans l'espace **ES 1.29** pour les *USC 10297* et *USC 10303* [Planches 36 et 49]. Ces parements homogènes sont construits au moyen de blocs de molasse bruts associés à des moellons de molasse ébauchés ou grossièrement équarris. Ces derniers, de formes hétérogènes (moellons réguliers, irréguliers, dalles...) présentent en partie basse des dimensions variées comprises entre 0.20 m et 0.50 m de long pour 0.09 m à 0.20 m de haut. Le module des pierres s'affine progressivement



Fig 179 : Parement USC 10302 du mur M 1064 en ES 1.29.
Cliché : Équipe de fouille 2020



Fig 180 : Parement USC 10297 et reprise en sous-œuvre 10296. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 181 : Parement de la première phase de construction du mur M 1098. Cliché : Équipe de fouille 2020.

vers le haut des parements. Les moellons utilisés mesurent alors entre 0.09 m à 0.20 m de long pour 0.09 m à 0.16 m de haut [Fig. 180]. Ces mises en œuvre, tout comme les assises observées, se suivent d'un parement à l'autre et adoptent un très léger pendage d'est en ouest. L'ensemble est lié par un mortier de chaux beige-jaune, hétérogène et relativement compact. Il peut être observé entre les joints irréguliers de ces maçonneries (entre 0.01 m à 0.05 m d'épaisseur). La chaux, partiellement mélangée à une charge de sable grossier et de graviers ou de gravillons, est également présente sous la forme de nodules de petites dimensions (inf. à 0.02 m). De nombreux galets, dont le diamètre est compris entre 0.01 m et 0.04 m, sont également visibles dans la matrice (Groupe 21).

Malgré une diversité de mise en œuvre, également observée par S. Bocquet (2020) sur le parement extérieur de la courtine sud **M 1064**²⁰¹, ces ensembles construits semblent correspondre à une même phase de construction, réalisée en plusieurs étapes de chantier. En l'absence de datation absolue, nous ne pouvons pas les dater avec précision. Néanmoins, ils sont clairement antérieurs à l'ensemble des autres faits archéologiques observés durant l'étude du mur **M 1064**. Nous pouvons donc avancer qu'il s'agit de maçonneries composant le parement intérieur d'origine de la courtine sud **M 1064**, construites durant la seconde moitié du XIII^e siècle.

Les élévations de la courtine ouest **M 1098** du château, observées dans l'aile basse du bâtiment des prisons sur 0.60 m à 3.70 m de long et sur 6.90 m de haut au maximum, nous ont également permis d'apercevoir la mise en œuvre d'origine du parement nord de la courtine ouest [Planches 38 et 51]. Ce parement (*USC 10412*) a été étudié sur 2.60 m² en partie basse du mur **M 1098**. Il est constitué de blocs et de moellons de molasse bruts ou ébauchés, de formes et de dimensions variées (de 0.22 m à 0.50 m de longueur pour 0.10 m à 0.16 m de hauteur). Ces derniers, parfois disposés de biais, forment des assises irrégulières. Ces assises sont ponctuellement nivelées grâce à l'utilisation de plus petits blocs interstitiels [Fig. 181]. Un mortier de chaux gris-blanc est utilisé dans la mise en œuvre de ce parement. La chaux, homogènement répartie dans la matrice, est associée à une charge de sable grossier à granulométrie importante (proche du gravier) incluant de nombreux galets de dimensions inférieures à 0.03 m (Groupe 18).

5.3.2.1.2. Les structures

Trois fenêtres sont appareillées dans les parements intérieurs du mur **M 1064** associés à la phase 1 [Planches 36 et 49]. Les fenêtres **FEN 1079** et **FEN 1080**, situées dans l'espace **ES 1.30**, sont les mieux conservées, malgré un remontage partiel de leurs piédroits, de leurs appuis et de leurs encadrements. La fenêtre **FEN 1176**, située dans l'espace **ES 1.29**, subsiste uniquement grâce à une partie de son arc. Les distances, mesurées depuis le centre de l'arc de chaque baie, sont irrégulières. La fenêtre centrale **FEN 1080** est à 3.70 m de la fenêtre orientale **FEN 1079** et à 3.39 m de la fenêtre occidentale **FEN 1176**. Toutefois, leurs arcs se situent à une altitude très proche comprise entre 468.23 m NGF et 468.30 m NGF. Il est donc très probable qu'elles aient fonctionné ensemble. Elles intègrent la mise en œuvre générale du parement d'origine de **M 1064**, en suivant le très léger pendage des assises de ce dernier d'est en ouest. En l'absence de datation absolue, nous ne pouvons pas affirmer avec précision la contemporanéité de

201 S. BOCQUET, INRAP Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon, 2020-2021 (en cours de rédaction). Informations transmises à l'oral.



Fig 182 : Fenêtre FEN 1079.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 183 : Vestiges de l'arc de la fenêtre FEN 1176.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 184 : Trou de boulin TRB 1131 aménagé dans le parement USC 10361. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 185 : Trou de boulin TRB 1100.
Cliché : Équipe de fouille 2020.

ces baies par rapport à la construction d'origine de la courtine sud **M 1064**. Les élévations primitives de ces fenêtres sont réalisées au moyen de blocs de molasse soigneusement taillés (traces d'outils : pic et broche) et de moellons de molasse équarris, disposés en carreau et boutisse, assurant ainsi un chaînage solide entre les ébrasements des fenêtres et le parement *USC 10445* du mur **M 1064**. Les ébrasements intérieurs des baies se composent de moellons de molasse équarris bien assisés. La hauteur des assises se règle sur celle des blocs et moellons du piédroit [**Planche 55**]. Leur arc est composé de claveaux en moellons de molasse équarris de dimensions homogènes. Ils mesurent entre 0.06 m et 0.12 m de large pour une flèche de 0.18 m à 0.30 m de haut, formant ainsi un plein cintre légèrement surbaissé [**Fig. 182 et 183**].

Deux trous de boulin, **TRB 1130** et **TRB 1131**, sont visibles dans le parement *USC 10361* en partie basse du mur **M 1064** (**ES 1.11**) [**Planches 36 et 49**]. Ils mesurent respectivement 0.30 x 0.22 m et 0.32 x 0.22 m de section. Ces trous sont bouchés par deux blocs bruts de molasse posés de chant, maintenus par de plus petits blocs de molasse ou de tuf pris dans du mortier de chaux. Leur profondeur ne dépasse pas 0.40 m pour le **TRB 1130** et 0.50 m pour le **TRB 1131**. Il pourrait s'agir de trous de boulin borgnes²⁰². Situés à 1.40 m l'un de l'autre, ils intègrent la mise en œuvre du parement *USC 10361*, en suivant la très légère pente des assises d'est en ouest de ce dernier. Ainsi leurs bases se situent à des altitudes différentes : 462.82m NGF pour le **TRB 1130** et 462.71 m NGF pour le **TRB 1131** [**Fig. 184**].

Quatre autres trous de boulin sont visibles dans les parements *USC 10297* et *USC 10303*, en partie haute du mur **M 1064** (**ES.1.29**) [**Planches 36 et 49**].

Les **TRB 1097** et **TRB 1175** sont disposés à 2.12 m l'un de l'autre. Leurs bases se situent à une altitude similaire : 467,49 m NGF. Ils mesurent respectivement 0.16 m x 0.20 m et 0.16 m x 0.16 m de section et sont bouchés par un bloc de molasse brut (**TRB 1097** = *USC 10286*) ou un bloc de tuf brut (**TRB 1175** = *USC 10288*) pris dans du mortier de chaux. Ces aménagements sont intégrés à la mise en œuvre du parement *USC 10297*.

Les **TRB 1099** et **TRB 1100** sont situés de part et d'autre de la **FEN 1176** à 2.10 m l'un de l'autre. Ils sont positionnés sur un même alignement à 468.11 m NGF. Ils mesurent respectivement 0.20 m x 0.16 m et 0.18 m x 0.24 m de section. Ils sont bouchés par plusieurs blocs bruts de tuf et de molasse de petites dimensions liés ensemble par du mortier de chaux. Ces aménagements maçonnés intègrent la mise en œuvre des parements *USC 10297* et *USC 10303*. Ils peuvent être identifiés comme des trous de boulin borgnes utilisés pour la construction du parement intérieur du mur **M 1064** ou pour la construction de la fenêtre **FEN 1176** [**Fig. 185**].

5.3.2.2. Phase 2 (XIV^e – XVI^e siècles)

La phase 2 correspond aux différentes modifications structurelles du château de Bonneville. Elle est uniquement perceptible sur le parement intérieur de la courtine méridionale **M 1064** [**Planches 37 et 50**]. Elle correspond à la création de quatre baies. Ces dernières sont aujourd'hui bouchées et presque totalement effacées par des remontages ultérieurs du parement nord de **M 1064**. En partie basse du mur, les ouvertures **OUV 1115** et **OUV 1119** ont été redécouvertes dans le couloir **ES 1.11**, tandis que

202 BAUD *et alii* 1993, p.51-59.



Fig 186 : Baie en tuf OUV 1119 de la deuxième phase de construction. Cliché : Équipe de fouille 2020.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 187 a : Vestiges de la baie OUV 1115. Clichés : Équipe de fouille 2020. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 187 b : Vestiges de la baie OUV 1115. Clichés : Équipe de fouille 2020.

l'ouverture **OUV 1121** a été dégagée dans la cage d'escalier **ES 1.21**. En partie haute du mur **M 1064**, l'ouverture **OUV 1104** a été observée dans l'espace **ES 1.29**. Chacune de ces baies a conservé des éléments de piédroit, d'appui ou de couverture.

L'ouverture **OUV 1119**, partiellement détruite par le reparalementage *USC 10354*, a été observée sur 1.98 m de haut et sur 0.48 m de large. Cette baie est insérée grâce à un percement irrégulier réalisé dans le parement *USC 10357* de la courtine **M 1064** [Planches 37 et 50]. La maçonnerie *USC 10356* comble l'espace entre le creusement et les éléments constitutifs de la fenêtre **OUV 1119**. Il s'agit d'une maçonnerie hétérogène, non assisée, composée de blocs de molasse bruts de petites dimensions (de 0.12 m à 0.14 m de long pour 0.02 m à 0.08 m de haut). Le piédroit ouest de cette baie (*USC 10355*) est élevé à l'aide de trois pierres de taille en tuf de dimensions homogènes (entre 0.28 m et 0.30 m de long pour 0.29 à 0.37 m de haut). Ce piédroit supporte un large sommier en tuf qui marque le point de départ d'un arc, uniquement conservé sur un seul claveau, lui aussi en tuf [Fig. 186].

L'ouverture **OUV 1115** est située à l'est de l'ouverture **OUV 1119** dans l'espace **ES 1.11** [Planches 37 et 50]. Son insertion dans le parement *USC 10348* n'est plus visible en raison de reparalementages importants dans cette zone (*USC 10344* et *USC 10347*). Son piédroit oriental (*USC 10345*) est conservé sur 0.23 m de large et sur 0.52 m de haut. Ce dernier est constitué de plusieurs moellons de molasse équarris et d'une pierre de taille en tuf. Son piédroit ouest (*USC 10346*) est observable sur 0.28 m de large et sur 0.32 m de haut. Il est construit au moyen de plusieurs moellons de molasse équarris. Ces deux piédroits sont situés à 1.10 m l'un de l'autre [Fig. 187].



L'ouverture **OUV 1121** est située à l'ouest de l'**OUV 1119** [Planches 37 et 50]. Elle est visible dans l'espace **ES 1.21**. Son piédroit occidental (*USC 10374*) est conservé sur 1.20 m de haut et 0.42 m de large. Ce dernier est constitué de trois pierres de taille en tuf de dimensions hétérogènes (entre 0.25 m et 0.40 m de long pour 0.26 et 0.36 m de haut). Il supporte un sommier en tuf qui marque le point de départ d'un arc non conservé. L'appui de cette baie *USC 10377* a été identifié à 462.29 m NGF. Il se distingue du bouchage irrégulier *USC 10375*, constitué de remplois, grâce à une mise en œuvre soignée et régulière, réalisée au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris formant des assises réglées [Fig. 188].

Fig 188 : Piédroit occidental de l'ouverture OUV 1121.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 189 : Vestiges de l'ouverture OUV 1104 située à l'étage de l'aile basse. Cliché : Équipe de fouille 2020.

L'ouverture **OUV 1104** est visible en partie haute du mur **M 1064** dans l'espace **ES 1.29**. Elle est aujourd'hui effacée par le bouchage **USC 10314** et l'installation de la fenêtre **FEN 1095 (USC 10310)** [**Planches 37 et 50**]. Son piédroit oriental (**USC 10312**), observé sur 1.23 m de haut et 0.30 m de large, est inséré dans le parement d'origine de la courtine **M 1064 (USC 10311)** grâce à un percement irrégulier. Ce piédroit est constitué de plusieurs moellons de molasse équarris régulièrement mis en œuvre et de deux blocs en tuf de moyennes dimensions (autour de 0.30 m de long pour 0.19 m de haut) [**Fig. 189**].

Un mortier de chaux blanc homogène, très compact est utilisé pour la construction de ces baies. La chaux, en quantité très importante, est homogènement répartie dans la matrice. Elle est associée à une charge faible de sable grossier, de graviers et gravillons (Groupe 35). Plusieurs sondages, réalisés à proximité des piédroits conservés des baies **OUV 1115**, **OUV 1119**, **OUV 1121** et **OUV 1104** ont permis d'observer les embrasures de ces baies sur 0.20 m à 0.40 m de profondeur. Un même enduit de chaux gris, supportant un badigeon de couleur beige, recouvre les ébrasements de ces ouvertures.

À partir de ces quatre baies partiellement conservées, deux niveaux de baies peuvent être restitués éclairant un bâtiment, potentiellement à étage, aujourd'hui disparu.

5.3.2.3. Phase 3 (XVII^e – XVIII^e siècles)

La 3^e phase de construction correspond à la création de l'aile basse du bâtiment des prisons contre le mur de courtine sud **M 1064** et contre le mur de courtine ouest **M 1098**. Plusieurs étapes d'aménagements peuvent être identifiées.

5.3.2.3.1. Mise en œuvre générale

La 3^e phase de construction correspond à la création de l'aile basse du bâtiment des prisons contre le mur de courtine sud **M 1064** et contre le mur de courtine ouest **M 1098**. Plusieurs étapes d'aménagements peuvent être identifiées.

La première étape du chantier correspond à la construction du mur nord **M 1054** de l'aile basse des prisons. Ses élévations ont été étudiées en partie haute sur 19.70 m de long et sur 3.40 m de haut dans

les espaces **ES 1.29** et **ES 1.30** [Planches 39 et 52]. Les maçonneries *USC 10270* et *USC 10240* peuvent être identifiées comme les parements intérieurs d'origine du mur **M 1054**. Bien que dissociées sur le terrain, en raison d'une absence de relations stratigraphiques, ces deux maçonneries présentent une mise en œuvre commune. Les parements *USC 10270* et *USC 10240* sont construits au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de dimensions hétérogènes comprises entre 0.25 m et 0.55 m de long et entre 0.13 m et 0.20 m de haut. Ces moellons forment des assises globalement nivelées grâce à l'utilisation de plus petits blocs molassiques (de dimensions comprises entre 0.06 m et 0.09 m de long pour 0.04 m et 0.08 m de haut), posés sur chant ou sur bout, intercalés entre les blocs principaux du parement ou positionnés en assises de réglage ponctuelles. Un mortier de chaux gris-clair, homogène et compact est utilisé pour la mise en œuvre des *USC 10270* et *USC 10240*. La chaux, homogènement répartie dans la matrice, malgré la présence de quelques nodules, est associée à une charge de sable à granulométrie importante, dans laquelle sont pris ponctuellement quelques gravillons et graviers (Groupe 28) [Fig. 190].

La deuxième étape de chantier, contemporaine de la construction du mur **M 1054**, correspond à la création de plusieurs murs de refend **M 1086**, **M 1075** et **M 1076** entre les mur nord (**M 1054**) et sud (**M 1064**) de l'aile basse des prisons. Les murs **M 1086** et **M 1076** sont associés à la création de deux cages d'escalier **ES 1.21** (est) et **ES 1.15** (ouest) permettant des accès latéraux aux différents niveaux de l'aile basse des prisons [Planche 32]. Les parements de ces murs (*USC 10265* et *USC 10223*) présentent une mise en œuvre assez similaire.

Le premier (*USC 10265*) est conservé en partie haute du mur **M 1086** dans l'espace **ES 1.29** [Planches 40 et 53]. Il est construit au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de dimensions hétérogènes comprises entre 0.17 m et 0.35 m de long et entre 0.08 m et 0.15 m de haut. Ces moellons forment des assises globalement nivelées, grâce à des dédoublements ponctuels ou à l'utilisation de plus petits blocs molassiques interstitiels entre les blocs principaux. Un mortier de chaux gris clair homogène et compact est utilisé pour la mise en œuvre du parement *USC 10265*. La chaux présente en assez grande quantité dans la matrice y est homogènement répartie (présence



Fig 190 : Vue générale du mur M 1054.

Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 191 : Parement d'origine USC 10265 du mur M 1086. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 192 : Parement USC 10223 au sein du mur M 1076. Cliché : Équipe de fouille 2020.

très ponctuelle de nodules de chaux). La chaux est associée à une charge de sable grossier, de graviers et de gravillons, dans laquelle sont pris ponctuellement quelques petits galets (proche du groupe 30) [Fig. 191].

Le parement *USC 10223* du mur **M 1076** a été observé sur 5.21 m de long et 2.80 m de haut [Planches 41 et 54] dans l'espace **ES 1.30**. Il est partiellement chaîné au mur **M 1054** : *USC 10243* et au mur **M 1064** : *USC 10250* [Planches 36, 39, 49 et 52]. Ce parement est construit au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de dimensions hétérogènes comprises entre 0.26 m et 0.45 m de long pour 0.10 à 0.15 m de haut. Ces moellons forment des assises globalement nivelées. Ponctuellement de plus petits blocs de molasse, intercalés entre les blocs principaux, régulent la mise en œuvre. Un mortier de chaux blanc-gris homogène et compacte est utilisé pour la mise en œuvre du parement *USC 10223*. La chaux présente en assez grande quantité dans la matrice y est homogènement répartie (présence très ponctuelle de nodules de chaux). La chaux est associée à une charge de sable grossier, de graviers et de gravillons, dans laquelle sont pris ponctuellement quelques petits galets (Groupe 30) [Fig. 192].

Le mur de refend **M 1075** sépare les espaces **ES 1.30** et **ES 1.29** à l'étage de l'aile basse. Ce mur, plusieurs fois modifié, n'a conservé que partiellement sa mise en œuvre d'origine *USC 10231*. Reposant contre le mur nord **M 1054** de l'aile basse des prisons, le parement *USC 10231* a été observé en partie basse du mur **M 1075** dans l'espace **ES 1.30**, sur 3.34 m de long et sur une hauteur maximale de 0.55 m. Ce parement est construit au moyen de pierres de taille de molasse réemployées de moyennes et grandes dimensions, associées à des moellons de molasse équarris, parfois à face dressée, de dimensions hétérogènes

comprises entre 0.23 et 0.34 m de long et entre 0.09 m et 0.23 m de haut. Ces moellons forment des assises globalement nivelées qui s'adaptent aux pierres de taille réemployées. Un mortier de chaux blanc, homogène et compact est utilisé pour la mise en œuvre de cette élévation. La chaux ponctuellement visible sous la forme de nodules (= 1 mm) est homogènement mélangée à une charge de sable fin ponctuée de gravillons (Mortier *USC 10231*) [Fig. 193]. À cette étape du chantier, l'espace **ES 1.29** abrite deux cellules et un large espace dont la fonction reste aujourd'hui indéterminée. Il pourrait s'agir d'un espace de circulation, suggéré par la présence de la porte **POR 1085** dans le mur **M 1075**. Les cellules sont



Fig 193 : *USC 10231* et porte **POR 1085** partiellement conservée en partie basse du mur **M 1075**.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 194 : Parement oriental du mur M 1075. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 195 : Reparementage en pierre de taille des cellules de l'aile basse. Cliché : Équipe de fouille 2020.

matérialisées grâce à trois murs de refend **M 1171**, **M 1175**, **M 1170** aujourd'hui disparus mais perceptibles grâce à leurs arrachements *USC 10271*, *USC 10272* et *USC 10457*.

La troisième étape du chantier de construction de l'aile basse, correspond à la réfection des cellules de l'espace **ES 1.29** et à l'aménagement d'une troisième cellule. À cette occasion, la porte **POR 1085** permettant une circulation entre les espaces **ES 1.29** et **ES 1.30** est supprimée. Elle est cependant partiellement conservée, tout comme le parement *USC 10231* en partie basse de la nouvelle élévation (*USC 10232 = USC 10259*) du mur **M 1075**. Ce parement *USC 10232 (=USC 10239)* est construit au moyen de moellons de molasse équarris, parfois à face dressée, de longueurs hétérogènes comprises entre 0.28 m et 0.68 m pour des hauteurs variant de 0.14 m à 0.22 m. Ces moellons forment des assises réglées. Des blocs centimétriques, principalement en tuf, comblent des manques dans la mise en œuvre. Ils pourraient correspondre à un ragréage tardif de ce parement. Un mortier de chaux de couleur blanc-gris-clair, homogène et compact est utilisé pour l'élévation de ces deux parements. La chaux utilisée en très grande quantité, parfois présente sous la forme de nodules, est liée à une charge de sable fin, de sable grossier et de gravier (Groupe 25) [Fig. 194].

Des reprises en sous-œuvre des parties basses des murs **M 1086**, **M 1052**, **M 1075** et des refends **M 1171** et **M 1172** sont ensuite réalisées. Seules les reprises *USC 10264*, *USC 10258*, *USC 10274* peuvent encore être observées. Elles sont chaînées l'une à l'autre. Elles sont visibles sur 1.60 m de haut environ. Ces parements sont construits en moyen appareil régulier. Ce dernier se suit d'un parement à l'autre. Les pierres de taille en molasse utilisées présentent des dimensions variées comprises entre 0.42 m et 1.02 m de longueur pour une hauteur moyenne de 0.40 m. Un smillage systématique à la broche peut être observé sur leurs faces visibles. Un mortier de chaux gris-blanc, homogène, dense et compact est utilisé pour la mise en œuvre de ces parements. Il est visible entre les joints fins (inf. à 1 cm) du moyen appareil. Ce mortier est constitué d'une quantité moyenne de chaux associée à une charge de sable fin dans laquelle sont pris de petits gravillons et de petits graviers (Groupe 27). Cette opération semble pouvoir être datée de la deuxième moitié du XVIII^e siècle d'après les archives²⁰³ [Fig. 195].

En plus de ces reprises en sous-œuvre, le mur préexistant **M 1170**, d'orientation ouest-est, est prolongé pour fermer la troisième cellule. Le piédroit nord de la **POR 1084** conserve, dans son élévation, un vestige du parement sud *USC 10462* du mur **M 1170**. Ce parement est construit en moyen appareil régulier. Les pierres de taille en molasse utilisées présentent des dimensions variées. Un smillage systématique à la broche peut être observé sur leurs faces visibles. Un mortier de chaux gris-blanc, homogène, dense et compact est utilisé pour la mise en œuvre de ces parements. Il est visible entre les joints fins (inf. à 1 cm) du moyen appareil. Ce mortier est constitué d'une quantité moyenne de chaux associée à une charge de sable fin dans laquelle sont pris de petits gravillons et de petits graviers (Groupe 27). Son agrandissement est donc contemporain des reprises en sous-œuvre. Dans ces reparationnements en moyen appareil régulier ont été façonnés des encoches pour l'installation de paillasses. Les bases des six encoches retrouvées dans le mur **M 1054** ont été observées autour de 464.17 m NGF.

Ainsi, à la fin de l'époque moderne, nous pouvons restituer dans l'espace **ES 1.29**, grâce à ces données archéologiques, mais également grâce aux sources archivistiques, trois pièces d'environ 11 m²,

203 PANIOUCHKINA, TUDOR, 2004.

desservies au sud par un couloir long de 11 m et large d'environ 1 m. Ce couloir dessert les nouvelles cellules et débouche sur la pièce **ES 1.30** structurellement non modifiée.

Parallèlement à la construction de l'aile basse des prisons, la courtine sud **M 1064** subit de nouvelles modifications. Ces dernières, distinguées en plusieurs unités de construction, sont ici regroupées au sein de deux ensembles maçonnés [**Planches 37-38 et 50-51**]. Ces derniers utilisent des mortiers de constructions très proches d'un point de vue de leur composition. Il s'agit de mortiers de chaux blanc-gris ou gris clair, homogènes, denses et très compacts, constitués d'une quantité très importante de chaux dans leurs matrices. La chaux y est également présente sous forme de nodules (diamètre moyen de 0.01 m). Le liant de ces mortiers est mélangé à des charges hétérogènes de sable grossier, de graviers et de gravillons. De nombreuses pierres et de nombreux galets de diamètre moyen de 0.02 m sont également visibles dans la matrice de ces mortiers (**Groupe 34**) [**Fig. 196**].

Le premier ensemble est visible en partie basse du mur **M 1064** dans le couloir **ES 1.11**. Il correspond aux reprises *USC 10344*, *USC 10347*, *USC 10354* et *USC 10358*. Ces réfections synchrones réagrègent très largement les parements d'origine *USC 10348*, *USC 10357* et *USC 10361* du mur **M 1064**, après la destruction partielle, mais en profondeur, des baies **OUV 1115**, **OUV 1119** et **OUV 1121**. Ces reparablements se distinguent des parements d'origine du mur **M 1064** par leurs régularités. Ils sont construits au moyen de moellons équarris et équarris à face dressée de dimensions variées (en moyenne de 0.40 m à 0.60 m de long et de 0.08 m à 0.22 m de haut). Ces moellons sont montés en assises réglées. Ces dernières ne se suivent pas d'un reparablement à l'autre, révélant ainsi plusieurs périodes de modifications, aujourd'hui peu perceptibles, mais sans doute effectuées sur une chronologie de chantier très rapprochée.

Le deuxième ensemble est visible en partie haute du mur **M 1064** dans l'espace **ES 1.29**. Il correspond des reparablements. La réfection *USC 10296* constitue une importante reprise en sous-œuvre, visible sur 4.50 m de long et 1.52 m de haut, des parements d'origine *USC 10297* et *USC 10311* du mur **M 1064**. La réfection *USC 10314* réagrège très largement les parements d'origine *USC 10311*, *USC 10467* du mur **M 1064**, après la destruction partielle, mais en profondeur, de la baie **OUV 1104**. Ces reparablements



Fig 196 : Reparementage USC 10344 du parement USC 10340 au sein du mur M 1064 (ES 1.11).
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 197 : Reprise en sous-œuvre USC 10296 en partie basse du mur M 1064 dans l'espace ES 1.29. Cliché : Équipe de fouille 2020.

sont construits au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de dimensions hétérogènes comprises entre 0.20 m et 0.53 m de long pour 0.10 m à 0.21 m de haut. Ils sont montés en assises réglées grâce à un nivellement ponctuel réalisé à l'aide de plus petits blocs molassiques, interstitiels, posés sur chant ou sur bout, intercalés entre les blocs principaux des parements **[Fig. 197]**.

Un dernier bouchage *USC 10375* peut être associé à ces différentes reprises **[Planches 37 et 50]**. Ce dernier correspond à la suppression de l'ouverture **OUV 1121** visible dans l'espace **ES 1.21**. Le mortier de construction utilisé pour ce bouchage est similaire à celui observé pour les reprises et les reapparementages décrits précédemment (Groupe 34). Cependant, sa mise en œuvre est différente. Il s'agit d'une maçonnerie hétérogène, non assisée, constituée de blocs et de moellons de molasse bruts, ébauchés ou équarris associés à plusieurs blocs réemployés de tuf, parfois taillés.

5.3.2.3.2. Les structures

Plusieurs structures permettant un éclairage des espaces **ES 1.29** et **ES 1.30** sont créées durant la construction de l'aile basse des prisons. Ainsi, cinq fenêtres peuvent être rattachées à cette construction de l'aile basse des prisons. Elles sont toutes construites dans l'élévation du mur **M 1054**. Deux mises en œuvre différentes peuvent néanmoins être observées. Les fenêtres **FEN 1091**, **FEN 1092** et **FEN 1093** éclairent l'espace **ES 1.29**. Elles sont contemporaines du parement *USC 10270*. De forme et d'aspect homogène, renforcées par un arc de décharge, elles présentent des dimensions très légèrement différentes. Appareillées au parement *USC 10270*, elles intègrent la mise en œuvre générale de ce dernier **[Planches 39 et 52]**. Ces fenêtres sont couvertes par un linteau monolithique en calcaire, d'une longueur légèrement supérieure à celle de la baie. Les encadrements de ces fenêtres sont bâtis avec des pierres de taille de molasse et de calcaire. Ces pierres présentent des longueurs variables, mais des hauteurs homogènes (autour de 0.40 m). Superposées les unes sur les autres, elles forment des piédroits réguliers, très légèrement harpés au parement *USC 10270*. Leurs appuis intérieurs se situent à une altitude moyenne



Fig 198 : Fenêtres FEN 1091, 1092 et 1093 de l'espace ES 1.29.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 199 : Fenêtres 1081 et 1082 de ES 1.30.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 200 a et b : Insertions des fenêtres FEN 1114 et 1120 dans le mur M 1064 (ES 1.11). Cliché : Équipe de fouille 2020.

de 466.38 m NGF. Ils sont constitués de deux dalles de molasse reposant contre l'encadrement extérieur des baies, plus étroit, présentant encore des négatifs de grilles [**Planche 55 et Fig. 198**]. Les fenêtres **FEN 1081** et **FEN 1082** éclairant l'espace **ES 1.30** sont contemporaines du parement *USC 10240*. Elles intègrent la mise en œuvre générale de ce dernier [**Planches 39 et 52**]. Situées à 2.85 m l'une de l'autre, ces deux baies présentent des dimensions et une mise en œuvre similaire. Elles sont couvertes par un linteau monolithique en calcaire d'une longueur légèrement supérieure à celle de la baie. Les encadrements intérieurs, sans appuis de fenêtre, sont bâtis avec des pierres de taille de calcaire de dimensions hétérogènes. Superposées les unes aux autres, irrégulièrement montées en carreaux et boutisse, ces pierres de taille forment des piédroits réguliers, harpés au parement *USC 10240*, sur une hauteur de 2.24 m [**Planche 55 et Fig. 199**]. Leurs appuis, associés à leurs encadrements extérieurs, se situent en retrait des piédroits intérieurs à une altitude moyenne de 466.35 m NGF.

Durant cette phase contemporaine du château de nouvelles baies sont également créées dans le mur de courtine sud **M 1064** pour éclairer plus largement l'espace **ES 1.29** et le couloir **ES 1.11**. Les fenêtres **FEN 1114**, **FEN 1118**, **FEN 1120** éclairent le couloir **ES 1.11** en partie basse du mur **M 1064**. Ces fenêtres sont couvertes par un linteau monolithique en calcaire, d'une longueur légèrement supérieure à celle de la baie. Les encadrements de ces dernières sont bâtis avec des pierres de taille calcaires de dimensions hétérogènes. Ces fenêtres,, fortement ébrasées vers l'extérieur, possèdent des appuis monolithiques en calcaire. Ils se situent entre 463.61 m NGF et 463.56 m NGF.

L'implantation de ces baies suit donc la légère descente d'est en ouest des parements du mur **M 1064**. Ces baies sont insérées grâce à des percements irréguliers réalisés dans les parements d'origine *USC 10340*, *USC 10348*, *USC 10361* et dans les reparationtages modernes *USC 10354*, *USC 10358*. Les espaces entre les creusements et les éléments constitutifs de ces fenêtres sont comblés par les maçonneries *USC 10343*, *USC 10352* et *USC 10366* construites au moyen de blocs et de moellons de molasse bruts, ébauchés ou équarris de dimensions très hétérogènes, formant des assises globalement réglées [**Fig. 200**].

Parallèlement, un fenestron **OUV 1117** est créé dans le mur **M 1064** dans l'espace **ES 1.11**. Légèrement de biais, il mesure 0.76 m de long pour 64 cm de haut. Son appui se situe à 464.98 m NGF. Cette baie est aujourd'hui entièrement recouverte par des enduits. Sa mise en œuvre ne peut donc pas être décrite. Aux fenêtres décrites précédemment peuvent être rattachées les fenêtres **FEN 1094** et **FEN 1095**, éclairant l'espace **ES 1.29** en partie haute du mur **M 1064**. La fenêtre **FEN 1094** mesure 1.22 m de long et 1.46 m de haut. La fenêtre **FEN 1095** mesure 1.41 m de long et 1.39 m de haut. Ces baies sont aujourd'hui entièrement recouvertes de béton projeté. Leur mise en œuvre ne peut donc pas être décrite. Leurs appuis se situent entre 466.41 m NGF et 466.39 m NGF. Ces baies sont insérées grâce à des percements irréguliers réalisés dans les parements d'origine *USC 10303*, *USC 10302*, *USC 10297*, *USC 10467* et dans les reparationtages modernes *USC 10296* et *USC 10314*. La création de la **FEN 1094** supprime presque entièrement la fenêtre plus ancienne **FEN 1176** (cf § phase 1).

Les espaces entre les creusements et les éléments constitutifs de ces fenêtres sont comblés par les maçonneries *USC 10298*, *USC 10310*. Ces dernières sont construites au moyen de blocs et de



Fig 201 : Fenêtre FEN 1095.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 202 : Ragréage USC 10351 visible en partie basse du mur M 1064 (ES 1.11).
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 203 a : FEN 1079 – piédroit ouest USC 10253.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 203 b : FEN 1079 – appuie USC 10446 sur maçonnerie USC 10252. Cliché : Équipe de fouille 2020.

moellons de molasse bruts, ébauchés ou équarris de dimensions très hétérogènes, formant des assises globalement réglées [Fig. 201].

Avec la création de ces ouvertures, des ragréages partiels du mur **M 1064** peuvent être observés à différents endroits de l'élévation. La plupart du temps, ces ragréages sont identifiés grâce à des blocs centimétriques, en tuf et en molasse, qui comblerent les interstices laissés dans les différents parements du mur. Dans le couloir **ES 1.11**, ces ragréages sont légèrement différents. Ils correspondent à d'importants placages de TCA fragmentées liées à du ciment (*USC 10341* et *USC 10351*). Ces ragréages plus ou moins épais supportent, la plupart du temps, plusieurs badigeons [Fig. 202].

En parallèle de ces nouveaux points d'éclairage, les fenêtres médiévales **FEN 1079** et **FEN 1080** (§ Phase 1) sont modifiées. En effet, les baies **FEN 1079** et **FEN 1080** aménagées dans le mur de courtine sud **M 1064**, attestent de modifications intervenues au cours des transformations du site en prisons [Planches 36, 49 et 55]. En premier lieu, leurs piédroits sont partiellement ou totalement repris. L'encrage de ces nouveaux piédroits dans le parement *USC 10445* est réalisé grâce à des insertions réduites (*USC 10253*, *USC 10446*). Les piédroits sont reconstruits au moyen de blocs et pierres de taille en molasse ou en tuf réemployés, associés à des moellons de molasse équarris. Parallèlement, les ébrasements sont également repris. Ces derniers sont élevés au moyen de blocs de molasse bruts, de moellons de molasse équarris et dalles de molasse ébauchées. Ces pierres non réglées, parfois disposées de biais, sont très largement recouvertes de mortier. En second lieu, ces mêmes baies sont réduites en partie basse. De nouveaux appuis sont créés, nivelés à 461.41 m NGF pour la **FEN 1079** et 466.36 m NGF pour la **FEN 1080**. Ceux-ci sont constitués de deux dalles de molasse présentant de nombreuses traces d'outils : ciseaux et broche (*USC 10444*, *USC 10447*). Ces dalles reposent sur une maçonnerie élevée avec des blocs de molasse ébauchés de grandes dimensions associés à des moellons de molasse équarris. Ces blocs et moellons sont globalement réglés, grâce à l'utilisation de plus petits blocs de molasse mesurant entre 0.02 m et 0.05 m de longueur pour 0.02 m à 0.05 m de hauteur [Fig. 203]. Un mortier de chaux gris clair, mal brassé et compact, est utilisé lors de la modification de ces baies. La matrice de ce dernier, très chargée en chaux, est également constituée de sable fin et grossier (Groupe 32).

Des axes de circulation, contemporains de la construction de l'aile basse des prisons, ont été identifiés dans les murs **M 1076** et **M 1075**.

La porte **POR 1083** est conservée dans les élévations du mur **M 1076** [Planches 41 et 54]. Elle permet un accès à l'espace **ES 1.30** depuis la cage d'escalier **ES 1.15**. Son seuil, marqué par une pierre de taille de molasse monolithique, se situe à 465.72 m NGF. Ses dimensions sont de 1.70 m de long pour 1.87 m de haut. Les piédroits de cette porte sont construits en pierres de taille de molasse de grandes dimensions. Disposées en carreaux et boutisses, ces pierres forment des piédroits réguliers appareillés au parement *USC 10223*. Ces piédroits supportent un linteau monolithique en molasse, d'une longueur légèrement supérieure à celle de l'ouverture. Ce dernier est surmonté par un arc de décharge parfaitement intégré à la mise en œuvre générale du parement *USC 10223*.

La porte **POR 1085** est appareillée dans l'élévation *USC 10231* du mur **M 1075** [Planches 41 et 54]. En revanche, elle repose contre les parements *USC 10240* du mur nord **M 1054** grâce à une maçonnerie intermédiaire, constituée de petits moellons et de blocs bruts de molasse irrégulièrement mis en œuvre.



Fig 204 : Vestiges de la porte POR 1085 dans le mur M 1075 (ES 1.30). Cliché : Équipe de fouille 2020.

La porte **POR 1085** permet un passage entre les espaces **ES 1.29** et **ES 1.30**. Son seuil, marqué par une pierre de taille de molasse monolithique (1.43 m de long et 0.28 m de large) se situe à 465.72 m NGF. Cette porte est conservée sur 1.50 m de long et 1.84 m de haut. Seul son piédroit nord peut être décrit. Celui-ci est construit en pierres de taille de molasse de dimensions hétérogènes possiblement réemployées. Un chanfrein de 0.03 m à 0.05 m court le long de ce piédroit et sur le seuil de cette porte.

Ces portes situées autour de 465.72 m NGF, tout comme le plancher de l'espace **ES 1.30**, nous permettent d'avancer l'hypothèse, d'un sol conservé et non modifié depuis l'époque moderne dans l'espace **ES 1.30** [Fig. 204].

Avec la création d'une troisième cellule, la porte **POR 1085** est supprimée. On constate alors la création d'un axe de circulation en enfilade, contre la courtine sud du château grâce aux ouvertures **POR 1084** et **POR 1087**.

5.3.2.3.3. Des éléments probablement contemporains

Deux structures de chauffe peuvent enfin être associées à cette phase de construction de l'aile basse des prisons :

La cheminée **CH 1078** est conservée dans l'élévation du mur **M 1076** [Planches 41 et 54]. Le foyer, appareillé au parement *USC 10223* est élevé en pierres de taille de molasse de grandes dimensions. Il mesure 0.70 m de haut et 1.37 m de large. Le conduit *USC 10224* de cette cheminée, bien que restaurée à une période récente (*USC 10226*), est à l'origine construit au moyen de moellons de tuf ébauchés appareillés au parement *USC 10223* [Fig. 205].

La cheminée **CH 1077** est très partiellement conservée dans les élévations du mur de courtine sud **M 1064** [Planches 36 et 49]. Cette dernière est presque totalement effacée par des remontages ultérieurs (*USC 10256*, *USC 10254*, *USC 10448*). Son conduit, entraperçu grâce au démontage partiel du bouchage *USC 10256* n'est conservé qu'en partie haute du mur **M 1064**. Ce conduit *USC 10257* est construit au moyen de moellons de tuf ébauchés de dimensions hétérogènes (0.20 à 0.50 m de long et 0.10 m à 0.20 m de haut). Ces moellons forment des assises réglées. En l'absence de datation absolue, nous proposons de considérer la cheminée **CH 1077** comme contemporaine de la **CH 1078** en raison d'une mise en œuvre



Fig 205 : Cheminée CHE 1078 (ES 1.30). Cliché : Équipe de fouille 2020.

similaire de son conduit. Cependant, la présence de deux cheminées dans une même pièce, à une même période, reste problématique. Cette cheminée **CHE 1077** semble rapidement être abandonnée. Un reparalementage hétérogène du mur **M 1064** est alors réalisé (*USC 10448* et *USC 10256*). Celui-ci est constitué en partie basse de blocs et moellons de molasse bruts ou ébauchés de dimensions moyennes comprises entre 0.20 m et 0.32 m de long et 0.18 m et 0.23 m de haut, associés à de petites dalles de molasse. Blocs, dalles et moellons forment des assises globalement réglées. En partie haute, le reparalementage perturbe l'ancien conduit *USC 10257*. Il est constitué de plus petits blocs et moellons de molasse bruts ou équarris. Leurs dimensions varient entre 0.10 m et 0.50 m de long pour des hauteurs homogènes avoisinant les 0.08 m. Ces blocs forment des assises nivelées.

Deux autres modifications postérieures à ces réfections ont été identifiées :

En premier, le plafond de l'espace **ES 1.30** est modifié. Plusieurs encoches irrégulières sont ouvertes dans les murs **M 1052** et **M 1064** pour l'installation de solives.

En second, les reparalementages *USC 10256* et *USC 10448* sont perturbés par l'installation d'une pierre de taille maintenant un anneau métallique **ST 1162**. Cette pierre *USC 10255* est insérée dans le mur **M 1064** grâce à un percement irrégulier de la maçonnerie. La maçonnerie homogène *USC 10254* comble l'espace laissé entre la pierre à anneau et l'insertion. Cette maçonnerie est élevée au moyen de blocs et moellons de molasse, de moyennes et petites dimensions, formant des assises réglées. Un aménagement similaire **ST 1161** peut être observé juste en face dans le **M 1064**. Ces anneaux sont situés tout deux entre



Fig 206 : Structure indéterminée ST 1162 au sein de l'espace ES 1.30. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 207 : Parement extérieur de la courtine ouest M 1098. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 208 : Parement USC 10267 et fenêtre FEN 1089. Cliché : Équipe de fouille 2020.

466.61 m NGF et 466.98 m NGF, à environ 1.26 m au-dessus du plancher. La fonction de ces anneaux métalliques reste aujourd'hui indéterminée [Fig. 206].

5.3.2.4 Phase 4 (XIX^e siècle)

La 4^e phase de construction correspond aux modifications de l'aile basse du bâtiment des prisons au XIX^e siècle.

5.3.2.4.1 Phase 4a (1^{ère} moitié du XIX^e siècle)

La phase 4a correspond, pour l'aile basse des prisons, à la suppression de la tour située dans l'angle sud-ouest du bâtiment. En effet, cette dernière encore présente sur des plans du XVIII^e siècle, a totalement disparu dans le projet de restauration du château de 1856.

5.3.2.4.1.1. Mise en œuvre générale

Les plus gros travaux de cette phase se localisent donc dans l'angle sud-ouest du bâtiment des prisons. En effet, la reconstruction totale de cet angle fait suite à la destruction de la tour d'angle médiévale **M 1125** (cf § sondage). Cette reconstruction est visible à l'intérieur de l'aile basse des prisons sur les murs sud et ouest des espaces **ES 1.22** et **ES 1.28** [Planches 37-38 et 50-51]. Observée sur 5.88 m de long pour 2.63 m de haut, elle se greffe sur l'arrachement irrégulier des parements intérieurs primitifs (*USC 10283* et *USC 10266*) de la courtine sud, mais aussi sur l'arrachement des parements extérieurs de ce mur²⁰⁴. L'observation des élévations de la courtine ouest **M 1098** permet d'émettre l'hypothèse d'un agencement similaire contre l'arrachement des parements extérieur et intérieur du mur de courtine ouest²⁰⁵ [Fig. 207]. Les parements *USC 10284* (**M 1064**) et *USC 10304* (**M 1098**) correspondent à l'élévation basse de cette reconstruction. Les parements *USC 10267* (**M 1064**) et *USC 10305* (**M 1098**), chaînés l'un à l'autre, correspondent à l'élévation haute de cette reconstruction. Ces parements présentent une mise en œuvre hétérogène, mais uniforme. Ils sont construits au moyen de blocs bruts et de moellons ébauchés en tuf et en molasse. Ces derniers présentent des dimensions variées comprises entre 0.07 m et 0.38 m de long et entre 0.10 et 0.16 m de haut. Ils sont montés en assises globalement réglées. En effet, face à l'hétérogénéité des blocs utilisés dans la mise en œuvre, des dédoublements d'assises ponctuels et des petites pierres de calage viennent réguler la mise en œuvre qui est continue d'un parement à l'autre. Un mortier gris, bâtardé, à granulométrie grossière est utilisé pour cette reconstruction. Un ragréage récent de ces parements peut être avancé en raison d'une présence importante de blocs centimétriques, en tuf et en molasse, qui comblent les interstices laissés dans ces parements. Ce ragréage peut être contemporain de l'enduction actuelle des murs (béton projeté) [Fig. 208].

5.3.2.4.1.2. Les structures

Deux baies sont contemporaines de la reconstruction de l'angle sud-ouest du château. Elles sont visibles dans les espaces **ES 1.22** et **ES 1.28** [Planches 37 et 50]. Les fenêtres **FEN 1089** et **FEN 1096** sont

204 S. BOCQUET, Opération 2020, INRAP.

205 S. BOCQUET, Opération à venir (2021), INRAP.



Fig 209 a : Arrachement des maçonneries en ES 1.29 et reparaementage partiel. Clichés : Équipe de fouille 2020.



Fig 209 b : Arrachement des maçonneries en ES 1.29 et reparaementage partiel. Clichés : Équipe de fouille 2020.



Fig 210 : Porte POR 1084 entre les espaces ES 1.29 et 1.30. Cliché : Équipe de fouille 2020.

toutes deux construites dans les parements intérieurs *USC 10267* et *USC 10284* du mur **M 1064**.

La fenêtre **FEN 1089**, aménagée dans le parement *USC 10284*, mesure 1.63 m de long et 1.99 m de haut. Son appui en blocs et moellons de molasse est situé à 463.05 m NGF. Cette baie est aujourd'hui entièrement recouverte d'enduit. Sa mise en œuvre générale ne peut donc pas être décrite.

La fenêtre **FEN 1096**, situé dans le parement *USC 10267*, mesure 1.56 m de long et 1.53 de haut. Cette baie est couverte par un linteau monolithique en calcaire, d'une longueur légèrement supérieure à celle de la baie. L'encadrement de cette dernière est bâti avec des pierres de taille calcaires de dimensions hétérogènes. Fortement ébrasée vers l'extérieur, elle possède un appui constitué de deux dalles en calcaire. Ce dernier est situé à 466.29 m NGF [Fig. 208].

5.3.2.4.2. Phase 4b (1^{ère} moitié du XIX^e siècle)

5.3.2.4.2.1. Mise en œuvre générale

Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, les cellules aménagées à l'étage de l'aile basse des prisons, dans l'espace **ES 1.29**, sont supprimées. Les murs **M 1170**, **M 1171** et **M 1172** sont démontés et leurs arrachements lissés par des placages hétérogènes et irréguliers [Planche 15]. À cette occasion, le mur **M 1052** est localement restauré. Une réfection *USC 10273*, localisée entre les fenêtres **FEN 1092** et **FEN 1093**, a été observée sur 1.30 m de large et 2.04 m de haut. Ce reparementage est construit au moyen de moellons de molasse équarris de longueurs hétérogènes comprises entre 0.11 m et 0.37 m de long pour des hauteurs variées comprises entre 0.04 m et 0.17 m. Ces moellons forment des assises globalement réglées [Fig. 209].

5.3.2.4.2.2. Les structures

Deux portes **POR 1084** et **POR 1087**, sont créées après la suppression des cellules aménagées à l'époque moderne dans l'espace **ES 1.29**. Leurs créations interviennent après l'arrachement du mur **M 1170**.

La porte **POR 1084** structure un axe de circulation préexistant entre les espaces **ES 1.29** et **ES 1.30**. Elle mesure 1 m de large et 1.83 m de haut. Son piédroit sud est élevé grâce à trois pierres de taille en calcaire et en molasse réemployées. Il est inséré dans les parements *USC 10445* et *USC 10302* de la courtine sud **M 1064**. Son piédroit nord utilise les vestiges du parement *USC 10462* du mur arraché **M 1170**. Il est constitué de pierres de taille en grès présentant un smillage. Cette porte est surmontée par un arc de décharge construit au moyen de moellons de molasse équarris de dimensions homogènes (moyenne de 0.20 m de haut pour 0.10 m de large). Cet arc de décharge est appareillé aux parements *USC 10233* (**ES 1.29**) et *USC 10261* (**ES 1.30**) contemporains de la porte **POR 1084** [Fig. 210].

La porte **POR 1087** structure aussi un axe de circulation préexistant entre la cage d'escalier **ES 1.21** et l'espace **ES 1.29**. Elle mesure 1.08 m de large et 1.85 m de haut. La présence d'enduits peints sur le mur **M 1064** empêche toute lecture de relation entre la porte **POR 1087** et le mur **M 1064**. En revanche, le piédroit nord est inséré dans l'arrachement *USC 10457* du mur **M 1170**. Les piédroits de la porte



Fig 211 : Porte POR 1087 menant de la pièce ES 1.29 à la cage d'escalier ES 1.21. Cliché : Équipe de fouille 2020. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 212 : USC 10285 reprise en partie basse du chaînage d'angle du mur M 1064 (USC 10284) et M 1098 (USC 10304). Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 213 : CHE 1090 et reprises USC 10306 et USC 10307 du parement USC 10305 (M 1098 - ES 1.28). Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 214 : Espace ES 1.22 avant sondage stratigraphique. Cliché : Équipe de fouille 2020.

POR 1087 sont élevés en pierres de taille calcaires buchées. Ils supportent un linteau monolithe en molasse. Ce linteau est surmonté d'une maçonnerie hétérogène *USC 10262* contemporaine de la porte **[Fig. 211]**.

5.3.2.5. Phase 5 (XX^e siècle)

La cinquième phase de construction correspond à des modifications récentes des élévations de l'aile basse des prisons.

Plusieurs modifications sont regroupées dans les espaces **ES 1.22** et **ES 1.28**, leur chronologie est difficile à établir.

En premier lieu, l'angle sud-ouest, reconstruit au XIX^e siècle après la destruction de la tour médiévale **M 1125**, est repris en partie basse de l'espace **ES 1.22**. Délimitée par une césure périmétrale irrégulière, cette reprise (*USC 10285*) est constituée de blocs bruts et de moellons ébauchés de tuf et de molasse. Ces derniers présentent des dimensions variées comprises entre 0.07 m et 0.38 m de long et entre 0.10 et 0.25 m de haut. Ils sont montés en assises globalement réglées. Un mortier gris, bâtardé, à granulométrie grossière est utilisé pour cette reconstruction **[Fig. 212]**.

En second lieu, dans l'espace **ES 1.28**, le parement *USC 10305* fait l'objet de deux reprises ponctuelles : les *USC 10306* et *USC 10307*. Il s'agit de reparementages irréguliers, sans réglage d'assises, constitués de blocs bruts ou éclatés de longueurs hétérogènes comprises entre 0.06 m 0.28 m et de hauteurs variées comprises entre 0.04 m et 0.16 m. Ces reprises semblent contemporaines de la création d'une cheminée **CHE 1090** contre le mur **M 1098**. Le conduit d'origine de cette cheminée *US 10308* est construit en briques réfractaires assisées (0.24 m x 0.16 m de modules). Il est modifié en partie basse pour l'ajout d'une trape d'accès métallique. Cette modification (*USC 10309*) est réalisée avec de simples briques mesurant 0.36 m x 0.03 m de section **[Fig. 213]**.

Enfin, les fenêtres **FEN 1094** et **FEN 1095**, situées dans l'espace **ES 1.29**, sont restaurées grâce à un rechapage en béton projeté.

5.3.2.6. Sondage stratigraphique (SD 4) en ES 1.22

Un sondage a été implanté dans l'angle sud-ouest de l'aile basse des prisons, dans l'espace **ES 1.22**. De forme quadrangulaire, il a permis de mettre au jour des vestiges jusqu'à 0.38 m et 1.04 m de profondeur sous le niveau de sol actuel **[Planches 56, 57 et Fig. 214]**.

Les investigations effectuées lors de cette opération ont permis d'observer le rocher molassique sur presque toute la surface du sondage. La topographie et la nature de ce dernier a fortement joué sur l'implantation des vestiges. Le rocher *US 10110* apparaît au sud du sondage à 461.68 m NGF et à 461.08 m NGF au nord. Il présente donc une légère descente sud-nord. Sa nature évolue au sein même du sondage, solide et entaillé au sud, il devient lisse et poreux au nord.

Le niveau de sol actuel *USC 10329*, constitué d'un mélange de sable et de poussière de couleur beige-clair a été décaissé sur 0.10 m d'épaisseur sur toute la surface du sondage. Après son décapage, deux maçonneries, **M 1112** et **M 1135**, ont été dégagées. La première, d'orientation sud-ouest/nord-est, peut être observée sur 1.80 m de long et 0.50 m de large. Son arrase *USC 10333* est située à 461.89 m NGF.



Fig 215 a et b : US 10329 et vue générale du sondage. Clichés : Équipe de fouille 2020.



Fig 216 : Détail de la couche US 10328. Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 217 : Parement nord du mur M 1112. Cliché : Équipe de fouille 2020.

Le mur **M 1125** d'orientation sud-est / nord-ouest a été dégagé 3.20 m de long et 1.30 m de large. Son arrase *USC 10339* est apparu à 461.89 m NGF. Ces deux murs conditionnent l'ensemble de la stratigraphie du sondage [Fig. 215].

En partie sud, une zone très restreinte a été explorée sur moins de 1 m². Elle est délimitée à l'ouest par le parement est *USC 10338* du mur **M 1125** et au nord-est par le parement sud *USC 10332* du mur **M 1112**. Un niveau de mortier gris, induré en surface a été dégagé autour de 461.85 m. Interprété comme un niveau de circulation temporaire, il repose sur un niveau argileux détritique *USC 10328*. Ce dernier recouvre le rocher *US 10110* [Fig. 216].

En partie nord, une zone irrégulière d'environ 5 m² a été fouillée. Elle est délimitée par trois maçonneries : au sud par le parement nord *USC 10331* du mur **M 1112**, au sud-ouest par le parement oriental *USC 10333* du mur **M 1125** et à l'ouest par le parement *USC 10412* du mur de courtine occidental **M 1098**. Sous le niveau *USC 10329*, le remblai sablo-limoneux gris-beige *USC 10382*, très hétérogène, constitué de nombreuses poches de pierres, de galets et surtout de TCA, est postérieur à l'ensemble des niveaux et structures archéologiques retrouvés dans le sondage. Il recouvre la tranchée de fondation **TRF 1113** du mur **M 1112**. Présentant un profil en « u », elle a été observée sur 1.66 m de long et 0.30 m de large (*US 10335*). Elle perturbe au nord plusieurs remblais, tandis qu'elle disparaît au sud, au profit du rocher. Le parement nord *USC 10331* du mur **M 1112** est construit au centre de cette tranchée. Le parement sud *USC 10332* repose directement sur le substrat rocheux *US 10110*. Conservé sur 2 à 3 assises, le mur **M 1112** est monté au moyen de blocs de molasse bruts irréguliers et de moellons de molasse ébauchés de moyennes dimensions (autour de 0.22 m de long et 0.18 m de haut). Ils forment des assises irrégulièrement nivelées. Un mortier de chaux gris, homogène et très compact est visible entre les joints gras et irréguliers du mur. Ce mortier est constitué d'une quantité moyenne de chaux liée à une charge de sable grossier ponctuée de petits nodules de tuf et de petits fragments de végétaux (Groupe 19) [Fig. 217].

La tranchée **TRF 1113** est comblée par un niveau argileux brun moyen dans lequel sont pris de nombreux graviers (*US 10334*). L'installation du mur **M 1112** est postérieure à une succession de remblais limoneux (*US 10330*) ou argileux (*US 10336*, *US 10381*) et de niveaux de mortier indurés (*US 10327*, *10350*, *10380* et *10372*). Ces niveaux s'appuient contre les parements des murs **M 1098** et **M 1125** [Fig. 218].



Fig 218 : Coupe stratigraphique nord.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 219 : Comblement de la tranchée TRF 1156.

Cliché : Équipe de fouille 2020.

Fig 220 : Parement USC 10412 du mur M 1098 en ES 1.22.

Cliché : Équipe de fouille 2020.



Le mur **M 1125** et le parement *USC 10412* du mur **M 1098** sont donc les structures les plus anciennes conservées dans le sondage de l'espace **ES 1.22**. Ces deux murs contemporains reposent sur le rocher molassique *US 10110*. Plusieurs points d'observations, situés dans le sondage, permettent de préciser leurs relations avec ce dernier. Dans l'angle sud-ouest de l'aile basse des prisons, le parement intérieur *USC 10412* du mur **M 1098** repose sur le rocher *US 10110* et sur une couche de mortier de chaux irrégulière, épaisse de 0.04 m à 0.05 m. Une même mise en œuvre de fondation est observée pour le parement *USC 10338* du mur **M 1125** dans sa partie sud-est. Au nord-ouest du sondage, les fondations de ces deux maçonneries sont élevées dans une tranchée de fondation commune. Cette tranchée (**TRF 1156**), comblée par un mélange de sable, de gravillons et de petits galets (*US 10410*), présente un profil en « U ». Elle forme un coude observé sur 2.5 m de long. Le substrat rocheux y est irrégulièrement entaillé sur 0.30 m à 0.45 m de profondeur. L'utilisation ponctuelle d'une tranchée de fondation peut s'expliquer par la nature hétérogène du socle molassique, qui, à cet endroit, présente un aspect détritique et poreux, donc instable. La construction partielle en tranchée des murs **M 1098** et **M 1125** leur permet ainsi d'avoir une assise plus stable [Fig. 219].

Le parement intérieur *USC 10412* de la courtine ouest **M 1098**, est donc partiellement élevé, sans ressaut, dans une tranchée de fondation **TRF 1156** ou directement sur le socle rocheux [Fig. 220]. Il a été observé sur 2.60 m² en partie basse du mur **M 1098**. Il est constitué de blocs et de moellons de molasse bruts ou ébauchés, de formes et de dimensions variées (de 0.22 m à 0.50 m de longueur pour 0.10 m à 0.16 m de hauteur). Ces derniers, parfois disposés de biais, forment des assises irrégulières. Celles-ci sont ponctuellement nivelées grâce à l'utilisation de plus petits blocs de molasse, posés sur chant ou sur bout, intercalés entre les blocs principaux du parement. Un mortier de chaux gris-blanc est utilisé dans la mise en œuvre de ce parement. La chaux, homogènement répartie dans la matrice, est associée à une



Fig 221 : Chaînage entre la courtine M 1098 et le mur M 1125.
Cliché : Équipe de fouille 2020.

Fig 222 : Parement du mur M 1125. Cliché : Équipe de fouille 2020.



charge de sable grossier à granulométrie importante (proche du gravier) incluant de nombreux galets de dimensions inférieures à 0.03 m (Groupe 18) [Fig. 221].

Le parement *USC 10412*, d'orientation nord-sud, est chaîné au parement *USC 10338* de la maçonnerie **M 1125** d'orientation sud-est/nord-ouest [Fig. 221]. Le parement *USC 10338* est constitué de blocs de molasse bruts irréguliers de grandes dimensions (moyenne de 0.40 m de long pour 0.30 m de haut), associés à des dalles et des moellons de molasse ébauchés. Ces blocs forment des assises globalement réglées [Fig. 222]. Le parement *USC 10338*, partiellement construit dans la tranchée de fondation **TRF 1156**, repose contre et habille le rocher *US 10110* grâce à l'utilisation du blocage *USC 10339*. Il est constitué de blocs et moellons équarris de molasse pris dans un mortier de chaux très abondant. Ce mortier est similaire à celui utilisé pour la construction du mur **M 1098** (*USC 10142*). La chaux, homogènement répartie dans la matrice, est associée à une charge de sable grossier à granulométrie importante (proche du gravier) incluant de nombreux galets de dimensions inférieures à 0.03 m (Groupe 18).

5.3.3. L'aile haute des prisons

L'aile haute ouvre au nord sur l'ancienne cour des prisons. Elle est située entre l'aile basse à l'ouest et le bâtiment du gardien à l'est. Ce bâtiment est divisé en plusieurs espaces distincts répartis sur deux étages [Planche 32]. Au rez-de-chaussée un long couloir coudé **ES 1.11**, accessible depuis la cour des prisons, donne sur d'anciennes cellules carcérales (**ES 1.12, 1.13 et 1.14**). Long de 21 m, il s'inscrit dans la continuité du couloir du rez-de-chaussée de l'aile basse des prisons **ES 1.11**, grâce à un escalier droit. Le premier étage de ce bâtiment n'est accessible que depuis la cage d'escalier **ES 1.15**. Celui-ci est situé entre l'aile haute et l'aile basse du bâtiment des prisons. À l'est, le couloir **ES 1.31** dessert les espaces **ES 1.32 et 1.33**. Long de 14.55 m sur un axe est-ouest, pour une largeur nord-sud de 9.021 m,



Fig 223 : Vestiges du parement USC 10325 dans l'espace ES 1.31.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 224 : Surélévation de la courtine sud (M 1064) visible en ES 1.31.
Cliché : Équipe de fouille 2020.

il occupe une surface au sol d'environ 131.24 m². Seuls les espaces **ES 1.31** et **1.33** ont pu être sondés archéologiquement au cours de cette étude.

5.3.3.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII^e siècle)

Cette première phase correspond à la construction du château durant la seconde moitié du XIII^e siècle. Elle est perceptible dans l'aile haute du bâtiment des prisons sur l'élévation intérieure du mur **M 1064** [Planches 21 et 34]. En effet, le parement d'origine *USC 10325* de la courtine sud **M 1064** peut être observé dans le couloir **ES 1.31**. Il est conservé sur 6.12 m de long et sur 0.10 m à 1.05 m de haut. Ce parement est élevé en moellons équarris de modules homogènes compris entre 0.40 m et 0.44 m de long et entre 0.22 m et 0.27 m de haut. Ces moellons sont disposés en assises réglées [Fig. 223].

5.3.3.2. Phase 2 (XIV^e – XVI^e siècles) ?

La troisième phase de construction du château correspond dans l'aile haute du bâtiment des prisons à une restauration partielle de la courtine sud du château **M 1064**. Cette dernière est contemporaine de la construction de l'aile basse du bâtiment des prisons.

Deux réfections sont observées sur la courtine sud dans le couloir **ES 1.31** [Planches 21 et 34]. Ces réfections *USC 10323* et *USC 10324* réagrègent très largement le parement d'origine *USC 10325*. Elles sont réalisées au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de longueurs hétérogènes comprises entre 0.17 m et 0.47 m et de hauteurs variées entre 0.1 m et 0.16 m. Ces moellons sont montés en assises réglées. De petits blocs et des moellons de molasse interstitiels règlent la mise en œuvre de ces réfections. Les assises observées dans les *USC 10323* et *USC 10324* ne se suivent pas d'un

reparementage à l'autre, révélant ainsi plusieurs temps de modifications, aujourd'hui peu perceptibles, mais sans doute effectuées sur une chronologie de chantier très rapprochée [Fig. 224]. Cette surélévation correspond à un bouchage du crénelage découvert en extérieur par l'équipe de l'INRAP en 2020²⁰⁶. Les créneaux sont alors bouchés de même que le chemin de ronde qui sert de fondation à l'élévation.

5.3.3.3. Phase 4 (XIX^e siècle)

Seule la phase 4a est représentée dans l'aile haute du bâtiment des prisons. Cette phase correspond à sa construction au XIX^e siècle.

5.3.3.3.1. La phase 4a (1^{ère} moitié du XIX^e siècle)

5.3.3.3.1.1. Mise en œuvre générale

Seules les élévations intérieures de l'espace **ES 1.33** ont été étudiées archéologiquement. Les autres espaces de l'aile haute des prisons étant inaccessibles ou leurs maçonneries encore très largement recouvertes d'enduits. Les murs **M 1061**, **M 1143**, chaînés l'un à l'autre, sont contemporains, malgré des mises en œuvre différentes [Planches 43-44, 59-60 et 72-73]. Le mur **M 1144**, en appui sur **M 1143**, est probablement construit de manière très rapproché puisqu'il constitue un élément structurel de ce bâtiment.

Le parement intérieur du mur **M 1061** a été étudié sur 5.14 m de long et 3.21 m de haut. L'élévation *USC 10426* est homogène. Elle est construite au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de dimensions hétérogènes comprises entre 0.08 m et 0.45 m de long pour 0.06 m et 0.17 m de haut. Ces moellons sont disposés en assises sommairement réglées dont la hauteur est comprise entre 0.10 m et 0.23 m. Les assises irrégulièrement réglées sont ponctuellement renforcées par l'utilisation de petits blocs et petits moellons de molasse posés sur chant ou sur bout [Fig. 225]



Fig 225 : Mur M 1061 au sein de l'espace ES 1.33.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 226 : Parement USC 10414 du mur M 1143.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 227 : Vue générale du mur M 1144 depuis l'espace ES 1.33.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 228 : Fenêtres FEN 1154 et 1155 du mur M 1061 (ES 1.33).
Cliché : Équipe de fouille 2020.

Le parement intérieur du mur **M 1143** a été étudié sur 5.20 m de long et 2.90 m de haut. Son élévation *USC 10414* est homogène, structurée par la présence, tous les 0.30 m à 0.75 m, d'assises de réglage. Entre ces assises de nivellement, la maçonnerie *USC 10414* est construite au moyen de moellons de molasse équarris et équarris à face dressée de dimensions hétérogènes comprises entre 0.08 m et 0.45 m de long pour 0.03 m et 0.25 m de haut. Ces moellons sont disposés en assises sommairement réglées dont la hauteur est comprise entre 0.08 m et 0.18 m. Cette élévation est réalisée contre le mur **M 1063**, ancien mur ouest de l'Aula médiévale du château, conservé dans les élévations du bâtiment des gardiens (§ 2.5.1.) [Fig. 226].

Enfin, le parement intérieur du mur **M 1144** a été étudié sur 5.14 m de long et 3.19 m de haut. Son élévation *USC 10402=USC 10408* est homogène. Elle est construite au moyen de moellons de molasse ébauchés et équarris de dimensions hétérogènes comprises entre 0.23 m et 0.52 m de long pour 0.07 m et 0.17 m de haut. Ces moellons sont disposés en assises sommairement réglées dont la hauteur est comprise entre 0.09 m et 0.18 m. Les assises irrégulièrement réglées sont ponctuellement renforcées par l'utilisation de petits blocs et petits moellons de molasse posés sur chant ou sur bout (dimensions moyennes de 0.15 m de long et 0.03 m de haut) [Fig. 227].

5.3.3.3.1.2. Les structures

Plusieurs structures sont contemporaines de la construction, au XIX^e siècle, des murs **M 1061**, **M 1143** et **M 1144** :

Située à 2.39 m l'une de l'autre, les fenêtres **FEN 1154** et **FEN 1155** sont contemporaines du mur **M 1061** [Planches 43, 49 et 72]. Elles sont appareillées dans son parement intérieur *USC 10426* et intègrent donc la mise en œuvre générale de ce dernier. Cependant la **FEN 115**, insérée dans le parement **USC 10414** est contrainte par le mur est **M 1143** de l'espace **ES 1.33**. Ces fenêtres sont couvertes par un linteau monolithique en molasse, d'une longueur légèrement supérieure à celle de la baie. Les encadrements de ces fenêtres sont bâtis avec des pierres de taille de molasse et de calcaire. Ces pierres présentent des dimensions variables. Superposées les unes sur les autres, elles forment des piédroits réguliers, très légèrement harpés au parement *USC 10426*. Leurs appuis intérieurs se situent à une altitude moyenne de 468.56 m NGF. Ils sont constitués de deux dalles de molasse reposant contre l'encadrement extérieur des baies, plus étroit, présentant encore des négatifs de grilles [Fig. 228].

La porte **POR 1146** permet la circulation entre l'espace **ES 1.33** et le couloir **ES 1.31** [Planches 44, 60 et 73]. Elle mesure 1.6 m de large et 1.95 m de haut. Cette porte est couverte par un linteau monolithique en molasse, d'une longueur légèrement supérieure à l'ouverture de la porte. Les piédroits de cette porte sont élevés avec des pierres de taille de molasse. Cette porte était autrefois surmontée par un arc de décharge partiellement visible sous la réfection ultérieure (*USC 10407*). Cet arc de décharge, tout comme les piédroits de cette baie, est appareillé aux parements *USC 10402* et *USC 1040* du mur **M 1144**. Le seuil de la porte **POR 1146** est situé à 467.57 m NGF. Le niveau de sol du couloir **ES 1.31** est situé à la même altitude [Fig. 229].

Deux ouvertures aveugles (**OUV 1147** et **OUV 1148**), possiblement des armoires, sont créées dans les élévations *USC 10402* et *USC 10408* du mur **M 1144** [Planches 44, 60 et 73]. Elles sont situées de part et



Fig 229 a et b : Porte POR 1146 et ouvertures OUV 1147 et 1148 réparties de part et d'autre de la porte.
Clichés : Équipe de fouille 2020.

d'autre de la porte **POR 1146**, à 3.72 m l'une de l'autre. Elles mesurent respectivement 0.40 m x 0.30 m et 0.98 m x 0.56 m de section. Ces ouvertures sont couvertes par un linteau monolithique en molasse, d'une longueur légèrement supérieure à l'ouverture de ces armoires. Leurs encadrements utilisent les blocs et moellons de molasse bruts ou équarris des assises des parements *USC 10402* et *USC 10408*. Ces deux armoires sont donc contemporaines de l'élévation du mur **M 1144**. Elles sont aujourd'hui soigneusement comblées par des moellons de molasse montés en assises réglées [**Fig. 229**].

Parallèlement à la création de l'aile haute du bâtiment des prisons, une nouvelle baie est créée dans le mur de courtine sud **M 1064**, pour éclairer plus largement le couloir **ES 1.31** [**Planches 42 et 58**]. La Fenêtre **FEN 1110** mesure 1.11 m de long et 1.08 m de haut. Elle est couverte par un linteau monolithique en molasse, d'une longueur légèrement supérieure à celle de la baie. L'encadrement de cette dernière est bâti avec des pierres de taille calcaires de dimensions hétérogènes. Cette fenêtre, légèrement ébrasée vers l'extérieur, possède un appui monolithique en molasse. Il se situe à 468.56 m NGF. Cette baie est insérée grâce à un percement irrégulier réalisé dans les reapparementages *USC 10323* et *USC 10324* du **M 1064**. L'espace entre le creusement d'insertion et les éléments constitutifs de cette fenêtre est comblé par une maçonnerie hétérogène *USC 10322* élevée au moyen de blocs et de moellons de molasse bruts, ébauchés ou équarris de dimensions très hétérogènes, formant des assises globalement réglées.

D'autres structures, liées au chantier de construction de l'aile haute sont visibles dans les élévations des murs **M 1061**, **M 1143** et **M 1144** :

Un trou de boulin (**TRB 1160**) est visible en partie basse du mur **M 1144** (**ES 1.32**) [**Planches 44 et 60**]. Il mesure 0.16 m x 0.16 m de section. Ce trou est bouché par plusieurs blocs bruts de molasse pris dans du mortier de chaux. Sa profondeur n'a pas été testée. Il est situé à 467.80 m NGF et intègre la mise en œuvre du parement *USC 10402*.

Deux trous de boulin, **TRB 1157** et **TRB 1158**, sont visibles dans le parement intérieur du mur **M 1061** (**ES 1.33**) [**Planches 43, 59 et 72**]. Ils mesurent respectivement 0.16 m x 0.16 m et 0.20 m x 0.16 m de section. Ces trous de boulin sont bouchés par un ou plusieurs blocs bruts de molasse pris dans du mortier de chaux très recouvrant. Leur profondeur n'a pas été testée. Cependant, S. Bocquet ne les a pas repérés sur le parement extérieur du mur **M 1061**²⁰⁷. Il pourrait donc s'agir de trou de boulin borgne. Situés à 2.45 m l'un de l'autre, ils intègrent la mise en œuvre du parement *USC 10426*. Leurs bases se situent sur une altitude très légèrement différente : 469.34 m NGF pour le **TRB 1157** et 469.33 m NGF pour le **TRB 1158**.

Quatre trous de boulin, **TRB 1149**, **1150**, **1151**, **1152** et une structure associée **ST 1153** sont visibles dans le parement intérieur du mur **M 1143** (**ES 1.33**) [**Planches 43, 59 et 72**] : les trous de boulin **TRB 1149** et **1150** sont visibles en partie haute du mur **M 1143**. Ils mesurent respectivement 0.20 m x 0.18 m et 0.16 m x 0.18 m de section. Situés à 2.35 m l'un de l'autre, ils intègrent la mise en œuvre du parement *USC 10414*. Leurs bases se situent sur une altitude légèrement différente : 469.67 m NGF pour le **TRB 1149** et 469.70 m NGF pour le **TRB 1150**. Environ 1.55 m en dessous, les trous de boulin **TRB 1151**

207 BOCQUET, R 2020 (en cours)



Fig 230 a et b : Présence de trous de boulin au sein du mur M 1143.
Clichés : Équipe de fouille 2020.



Fig 231 : Reprise de la partie haute de la porte POR 1146.
Cliché : Équipe de fouille 2020.

et **1152** sont visibles en partie basse du mur **M 1143**. Ils mesurent respectivement 0.18 m x 0.17 m et 0.22 m x 0.15 m de section. Situés à 2.35 m l'un de l'autre, ils intègrent la mise en œuvre du parement *USC 10414*. Leurs bases se situent sur une altitude légèrement différente : 468.14 m NGF pour le **TRB 1151** et 468.11 m NGF pour le **TRB 1152**. Ces trous de boulins sont tous aujourd'hui bouchés par un ou plusieurs blocs bruts de tuf ou de molasse pris dans du mortier de chaux très recouvrant. Leur profondeur n'a pas été testée. La structure **ST 1153** a été observée entre ces deux alignements de trous de boulins entre 469.35 m NGF et 469.59 m NGF. Il pourrait également s'agir d'un trou de boulins. Cependant, cette structure quadrangulaire présente des dimensions plus importantes. Elle mesure 0.24 m x 0.24 m de section. Aménagée dans le parement *USC 10414*, elle est comblée par des moellons équarris, parfois à face dressée formant des assises réglées **[Fig. 230]**.

La répartition des trous de boulins observés dans l'espace **ES 1.33** reflète la disposition des échafaudages encastrés pour la construction des parements intérieurs de l'aile haute du bâtiment des prisons. Nous pouvons ainsi restituer plusieurs platelages superposés, se suivant d'un mur à l'autre malgré quelques légers décalages d'altitude. Lorsque sont créés ces platelages, les maçonneries *USC 10426*, *USC 10414* et *USC 10402* sont systématiquement réglées grâce à une fine assise de nivellement.

5.3.3.3.2. La phase 4b (2^{ème} moitié du XIX^e siècle)

Aucune maçonnerie ni structure identifiée dans l'aile haute des prisons ne correspond à la phase 4b.

5.3.3.4. Phase 5 (XX^e siècle)

La phase 5 correspond pour l'aile haute des prisons à de petites réfections et à des modifications ponctuelles du bâtiment. Ces dernières doivent être liées à une remise aux normes du bâtiment lors des transformations du XX^e siècle :

En premier lieu, le parement *USC 10426* du mur **M 1061** est perturbé pour l'installation d'un tuyau en plomb. Cette perturbation **TU 1159** est visible dans l'angle nord-ouest de l'espace **ES 1.33** à environ 1 m au-dessus du plancher actuel **[Planches 43 et 59]**.

En second lieu, les parements contemporains *USC 10402* et *USC 10408* du mur **M 1144** sont repris en partie haute du mur. Cette réfection soignée, visible sur 0.90 à 1.30 m de long et sur 0.72 m de haut, est située jusqu'au-dessus de la porte **POR 1146**. Elle détruit presque entièrement l'arc de décharge de cette dernière. Cette réfection soignée *USC 10407* est réalisée au moyen de moellons de molasse soigneusement équarris de dimensions hétérogènes, associés à des dalles de molasse de taille importante. Dalles et moellons forment des assises globalement réglées, grâce à l'utilisation de blocs interstitiels posés sur chant ou sur bout entre les assises **[Planches 44, 60 et Fig. 231]**.

Enfin les parties hautes de l'espace **ES 1.33** sont modifiées pour l'installation du plancher actuel. Les murs **M 1061** et **M 1144** sont légèrement surélevés **[Planches 43-44, 59-60 et 72-73]**. Ces surélévations *USC 10409* et *USC 10433* sont réalisées au moyen de blocs et de moellons de molasse bruts ou ébauchés, sans doute réemployés, de petites et moyennes dimensions. Les solives du plafond sont fixées grâce à du ciment dans ces maçonneries irrégulières.

5.3.4. Le bâtiment du gardien

Le bâtiment du gardien marque la fin du secteur carcéral du château de Bonneville à l'est. Il se situe entre l'aile haute des prisons et la cour seigneuriale et se développe entre la courtine nord (M 1107) et la courtine sud (M 1064). Cet édifice, construit après 1856, d'après les sources archivistiques, comprend deux étages quasi identiques [Planches 5 et 6]. Long de 21.5 m selon son axe nord-sud, il est large en moyenne de 6.63 m soit une surface au sol de 142.55 m². Un seul espace, ES 1.10, a été sondé au sein de cette zone [Planche 32]. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, de nombreux travaux étaient en cours sur cet édifice ne permettant pas d'accéder à toutes les pièces. Une partie du bâtiment était également utilisé en tant que « base-vie » par les différentes équipes d'archéologues. Enfin, le caractère très récent de cet ensemble ne nous a pas incités à déployer plus de moyens à cet endroit, nos principales recherches étant centrées sur l'aile haute, l'aile basse et le bâtiment ouest. Néanmoins, la pièce ES 1.10, située au rez-de-chaussée, pouvant supposément être en lien avec la *magna aula* médiévale²⁰⁸, il était nécessaire de réaliser des sondages sur ses maçonneries. Deux tronçons de murs ont ainsi fait l'objet d'un décroustage préliminaire et d'observations par notre équipe. Il s'agit d'une portion de la courtine sud (M 1064) et du mur de refend M 1063 dont l'épaisseur et l'emplacement étaient suspects²⁰⁹ [Planches 32, 45 et 61].

Trois grandes phases de construction ont été identifiées au sein du bâtiment du gardien dont la chronologie se révèle assez simple [Planches 74 et 82].

5.3.4.1. Phase 1 (deuxième moitié du XIII^e siècle)

La phase 1, correspondant à la construction du site castral, est l'une des phases majeures retrouvées au sein de l'espace ES 1.10. Aussi, elle se retrouve à la fois sur le pan de courtine sud observé (M 1064), mais aussi sur le mur de refend M 1063 [Planches 32, 45 et 61].



Fig 232 : Courtine sud (M 1064) avant travaux.
Cliché : Équipe AVER 2010-2012.

208 BENOIT, DURIEZ R-2018 ; BOCQUET R-2019a.

209 *Idem*. En prenant en compte les dimensions de l'aula décrite en 1339, ledit mur de refend tombait à l'emplacement de clôture de l'édifice. De même, son épaisseur sur plan ne correspondait pas au reste du bâtiment carcéral tandis qu'elle ressemblait aux maçonneries retrouvées en fouille au sein de la cour seigneuriale.



Fig 233 : Parement septentrional de la courtine sud (M 1064). Cliché : Équipe de fouille 2020.

5.3.4.1.1. Mise en œuvre générale

Aucune observation sur la base des murs **M 1063** et **M 1064** n'a pu être réalisée à l'intérieur de l'espace **ES 1.10** du fait de la présence d'un sol en béton. Néanmoins, les fouilles menées dans la cour seigneuriale²¹⁰ ainsi que des observations sur l'extérieur de la courtine sud nous permettent d'affirmer que cette dernière est fondée sur le substrat rocheux sans préparation particulière de celui-ci **[Fig. 232]**. *A fortiori*, le mur de refend doit suivre le même schéma si l'on se fie à tous les éléments appartenant à cette phase qui ont pu être observés ces dernières années²¹¹.

Le parement septentrional du mur de courtine **M 1064** (*USC 10199*) a été étudié sur une fenêtre de 2.48 m de long pour 2.06 m de haut, soit une surface de 5.10 m². Il est construit en moellons de molasse ébauchés dont les modules oscillent entre 0.15 x 0.07 m et 0.54 x 0.24 m. Ces derniers sont disposés en assises sommairement réglées dont la hauteur moyenne avoisine les 0.18 m. Plusieurs irrégularités dans la construction sont compensées par l'utilisation de blocs positionnés de chant ou en arête. De même, de petits blocs de calages viennent régler certaines assises **[Planches 45, 61 et Fig. 233]**. L'ensemble est lié par un mortier de chaux blanc-gris à granulométrie forte mélangeant gravillons, petits galets, sable fin et quantité importante de chaux. Ce mortier avait déjà été observé sur la courtine et sur les murs de l'aula en 2018 et 2019²¹².

210 BENOIT, DURIEZ R-2018 ; BOCQUET R-2019a et b.

211 *Idem* ; D'AGOSTINO R-2016.

212 *Idem*.



Fig 234 : Vue générale du parement oriental du mur de refend M 1063.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 235 : Liaison entre les murs M 1063 et 1064 au sein de l'espace ES 1.10.
Cliché : Équipe de fouille 2020.



Fig 236 : Vestiges de la porte POR 1180. Cliché : Équipe de fouille 2020. Cliché : Équipe de fouille 2020.

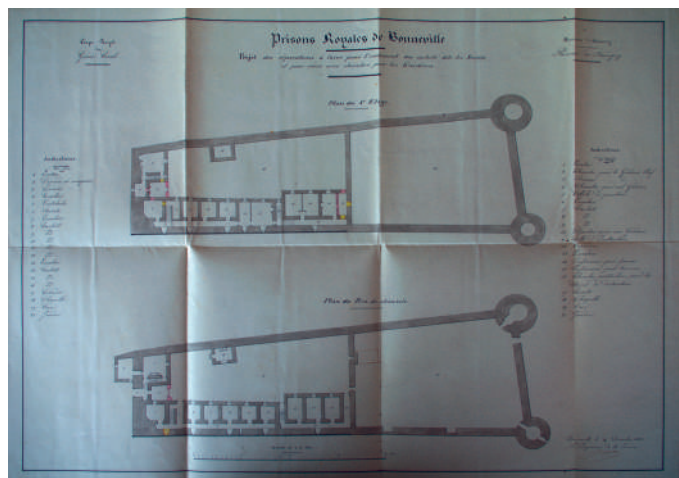


Fig 237 : Plans de 1856. Archives Départementales de la Haute-Savoie (fonds 5FS43).

Le parement *USC 10202* (**M 1063**) se développe selon un axe nord-sud. Il reprend la mise en œuvre précédente mélangeant blocs bruts et moellons ébauchés de molasse. Ces éléments possèdent des modules assez variés compris entre 0.09 x 0.05 m et 0.39 x 0.18 m faisant échos à ceux observés sur le mur voisin. L'ensemble est assisé sommairement (hauteur moyenne de 0.13m), de petits blocs bruts venant fréquemment compenser l'irrégularité des blocs de pierre [**Planches 45, 61 et Fig. 234**]. Le liant est un mortier de chaux disposé en joints gras dont la composition est strictement similaire à celle observée sur le parement *USC 10199*. La maçonnerie *USC 10202* vient s'appuyer au sud contre le mur de courtine (*USC 10199*) [**Fig. 235**]. Si de prime abord nous pouvons penser à une construction plus tardive du fait de cette relation, les observations réalisées dans la cour seigneuriale ont démontré l'absence de chaînage entre des structures médiévales contemporaines, notamment au niveau de l'aula²¹³.

Le mur de refend (**M 1063**), large de 1.15 m, présente une mise en œuvre et une emprise similaire aux maçonneries de la magna aula découvertes en fouille lors de la campagne 2018. De même, il se situe à l'extrémité occidentale de cette dernière, selon les dimensions données dans l'enquête delphinale en 1339²¹⁴. Il pourrait alors s'agir d'un élément de cet espace médiéval [**Planche 5**].

5.3.4.1.2. Les structures

Aucune structure spécifique n'est liée à cette phase de construction au sein de ce bâtiment.

5.3.4.2. Phase 4 (XIX^e siècle)

Grâce aux nombreuses archives ainsi qu'aux différents plans de projet de construction²¹⁵, nous savons que la majeure partie du bâtiment du gardien est construite durant la phase 4 et plus particulièrement durant la phase 4b (2^{ème} moitié du XIX^e siècle). Ce nouvel édifice s'appuyant sur des maçonneries existantes à l'ouest, quelques rares éléments de la 1^{ère} moitié du XIX^e (phase 4a) siècle subsistent. L'ensemble de ces observations ne concernent que le mur de refend **M 1063** au sein de l'espace **ES 1.10** [**Planches 32, 45 et 61**].

5.3.4.2.1. Phase 4a (1^{ère} moitié du XIX^e siècle)

Seuls les vestiges de la porte **POR 1180** semblent pouvoir être associés à cette phase de construction. Entourée de réfections plus récentes, nous ne pouvons caractériser le mur dans lequel elle est construite. La structure, très peu conservée, se compose d'un claveau et d'un probable sommier. Ces deux éléments sont construits en moellons équarris de molasse et mesurent respectivement 0.58 x 0.19 m et 0.37 x 0.30 m. Le sommier est taillé en oblique, au niveau du claveau, pour pouvoir l'accueillir et au droit, sur sa face inférieure, laissant présumer d'un ancien piédroit [**Planches 45, 61 et Fig. 236**]. Aucun élément de datation absolue ne nous permet de placer avec rigueur cette structure. Néanmoins, l'existence d'une porte à cet emplacement sur un plan, du milieu du XIX^e siècle, où ne figure pas encore le bâtiment du gardien permet d'envisager une appartenance à cette phase de construction [**Fig. 237**].

213 BENOIT, DURIEZ R-2018, p.80-92 ; BOCQUET R-2019a et b, p.60-68.

214 CARRIER, CORBIERE 2005, p.3-7

215 Ces archives, conservées aux Archives départementales de Haute-Savoie, feront l'objet d'une synthèse dans le dernier rapport d'opération prévue en 2021.



Fig 238 : Reparementages
USC 10214 et 10216.
Cliché : Équipe de fouille
2020.



Fig 239 : Buchage entre les reparationtages USC 10214 et 10216 et appareillage de ce dernier.
Clichés : Équipe de fouille 2020.

5.3.4.2.2. Phase 4b (2^{ème} moitié du XIX^e siècle)**5.3.4.2.2.1. Mise en œuvre générale**

Parmi les maçonneries observées au sein de l'espace **ES 1.10**, la phase 4b est uniquement présente sur le mur d'axe nord-sud **M 1063**. Elle regroupe les *USC 10213, 10214, 10216 et 10218* [**Planches 32, 45 et 61**]. Le parement *USC 10213* correspond à un reparementage du mur **M 1063**. Localisé sur une surface de 3 m² environ, il s'insère dans le parement *USC 10202* (phase 1). Il met en œuvre des moellons ébauchés et équarris de molasse de formes et dimensions hétérogènes. Ainsi, les modules de pierre sont compris entre 0.12 x 0.08 m, pour les plus petits, et 0.36 x 0.15 m pour les plus gros. Les moellons sont disposés de manière irrégulière et ne respectent pas d'assises précises donnant à cette réfection une allure peu soignée [**Planches 45, 61 et Fig. 238**]. L'ensemble est lié par un mortier blanc à granulométrie moyenne et appliqué en joints gras.

Le parement *USC 10214* est localisé dans le dernier tiers nord du mur **M 1063**. Il est construit selon deux mises en œuvre distinctes, mais pourtant contemporaines. En partie basse et sur une hauteur de 1.26 m, la construction est faite en moellons soigneusement équarris, parfois à face dressée, disposés en assises régulières. Les pierres utilisées peuvent atteindre des dimensions assez conséquentes puisque certains modules mesurent 1.14 x 0.24 m. Au niveau de la cote 427.20 m NGF, l'appareillage change quelque peu et met en œuvre des moellons équarris plus trapus et moins allongés. Il semble qu'à partir de ce niveau les contraintes de la maçonnerie existante aient été plus importantes. Les modules sont ici compris entre 0.13 x 0.04 m et 0.34 x 0.11 m. L'ensemble est lié par un mortier gris à granulométrie moyenne mélangeant sable fin et gravillons centimétriques. Ce parement occupe une double fonction au sein du mur **M 1063**. Dans un premier temps, au sud, il agit clairement comme un remaillage de la maçonnerie, venant épouser le parement *USC 10202* aussi bien en partie basse que haute [**Planches 45 et 61**]. Dans un second temps, ce remaillage est placé juste en dessous des vestiges de la porte **POR 1180**, à l'emplacement du piédroit et de l'ouverture. Il semble donc pertinent d'y voir également le bouchage de cette structure, ce dernier intervenant probablement au moment de l'érection du bâtiment [**Planches 45, 61 et Fig. 238**].

Le parement *USC 10216* est directement adjacent à l'unité *USC 10214* au nord. Toutefois, il lui est postérieur d'au moins quelques années. En effet, nous observons un buchage systématique du parement *USC 10214* au niveau de leur liaison [**Fig. 239**]. Ce buchage est potentiellement lié à une erreur de construction de l'*USC 10216*, cette dernière provoquant un retrait du mur **M 1063** d'une dizaine de centimètres. Le buchage aurait alors servi à réaliser un raccord plus propre des maçonneries. Cela implique *de facto* deux éléments : tout d'abord le parement *USC 10216* correspond à une reconstruction importante du mur. Ensuite, sa mise en œuvre s'est très probablement faite du nord au sud, sans quoi cette erreur n'aurait pas été possible. Le parement a été observé sur une surface de 1.78 x 2 m soit un peu moins de 4 m². Il est construit en moellons équarris à face dressée de molasse dont les modules oscillent entre 0.26 x 0.03 m et 0.42 x 0.13 m. Les moellons, assez longilignes, sont disposés en assises régulières dont la hauteur est comprise entre 0.14 et 0.23 m [**Planches 45, 61 et Fig. 238 et 239**]. De



Fig 240 a et b : Exemples de bouchage d'anciens trous de poutre au sein du mur M 1063.
Clichés : Équipe de fouille 2020.

petits blocs de molasse sont utilisés pour régler ponctuellement la construction. L'ensemble est lié par un mortier de chaux gris clair à granulométrie moyenne et disposé en joints relativement fins dont l'épaisseur est de l'ordre du centimètre.

Enfin, à l'extrémité sud du mur **M 1063** se trouve le ragréage *USC 10218* venant boucher l'espace entre les maçonneries **1063** et **1064**. Observable sur les 2 m de hauteur de notre sondage, cette réfection est large de 0.20 m en partie haute pour quelques centimètres en partie basse [**Planches 45 et 61**]. Ce bouchage met en œuvre des blocs bruts de molasse ainsi qu'un mortier proche des autres réfections observées au sein de cette phase.

5.3.4.2.2. Les structures

Cinq structures en creux rythment la phase 4b. Il s'agit des entités **TRP 1070, 1071, 1072, 1073 et 1074** installées dans le parement oriental du mur **M 1064** [**Planches 45, 61 et 74**]. Du fait de l'emprise de notre sondage, nous n'avons pas pu observer la partie haute de celles-ci.

L'ensemble présente un étiage situé à 467.57 m NGF ainsi qu'un entraxe entre chaque élément compris entre 0.55 et 0.65 m. De même, ces structures de forme quadrangulaire ont des dimensions très proches avec une emprise moyenne de 0.30 x 0.40 m et présentent donc une certaine régularité [**Planches 45, 61 et Fig. 240**]. Enfin, elles sont toutes percées dans le parement *USC 10202*. Au vu de ces éléments, ces entités correspondent, sans trop de doute, à un ancien niveau de plafond, les trous étant probablement l'emplacement des solives. Plusieurs informations découlent de l'existence de cette structure. Tout d'abord, si cela paraissait évident du fait de sa mise en œuvre, le sol actuel est un état tardif de construction. En effet, les trous de poutre sont situés à environ 1.60 m au-dessus du niveau de circulation, ce qui est un



Fig 241 : Réfection USC 10200 sur le parement nord du mur M 1064 (ES 1.10). Cliché : Équipe de fouille 2020.

peu bas pour un plafond. Enfin, il ne peut s'agir d'un ancien plancher médiéval. Si nous admettons être dans l'aula, comme nous l'avons précédemment vu, les fenêtres de cette pièce sont encore en place et observables dans la courtine. Or le sommet de ces baies est situé à environ 470 m NGF d'altitude²¹⁶, soit 2 m au-dessus de nos structures. Elles ne peuvent donc être contemporaines. L'option la plus probable est qu'il s'agisse d'un premier état de sol du bâtiment du gardien qui a, par la suite, été changé pour celui encore en place aujourd'hui. Ce dernier fait impliquant les bouchages observables aujourd'hui. Malheureusement, le décroûtage partiel de cette pièce ne permet pas de répondre entièrement à ces interrogations.

5.3.4.3. Phase 5 (XX^e siècle)

La phase 5 correspond, dans ce bâtiment, à de petites réfections des maçonneries, probablement en vue d'une remise aux normes lors de ses transformations du XX^e siècle. Elles se répartissent entre les murs **M 1064** (USC 10200 et 10201) et **M 1063** (USC 10215, 10217 et 10219) [**Planches 32, 45 et 61**].

Le premier groupe (USC 10200 et 10201) est localisé sur le parement USC 10199 du mur **M 1064**. Il suit donc un axe est-ouest. Il s'agit de deux poches de réfection, respectivement de 0.52 x 1.02 m et 0.42 x 0.50 m, venant lisser la maçonnerie en surface [**Planches 45, 61 et Fig. 241**]. Ces deux placages se composent de blocs bruts et de moellons grossièrement ébauchés de molasse de faibles dimensions. Leurs modules oscillent entre 0.06 x 0.03 m, pour les plus petits, et 0.13 x 0.09 m pour les plus grands. L'ensemble est disposé sans organisation particulière et est lié par un mortier de chaux gras très marqué par les restes d'enduit.

216 BOCQUET R-2019b.

Le deuxième groupe (*USC 10215, 10217 et 10219*) suit l'axe nord-sud du mur **M 1063**. Ces placages sont installés à la jonction entre les parements *USC 10214 et 10216*. De même que pour le premier groupe, il s'agit ici de petites poches de réfections de quelques dizaines de centimètres venant lisser le parement principal **[Planches 45, 61 et Fig. 242]**. Leur composition varie légèrement avec l'emploi, outre de la molasse, de quelques blocs de tuf décimétriques. Néanmoins, nous retrouvons le mortier utilisé pour les réfections présentes sur le mur de courtine sud.

Ces différents placages, que l'on suppose contemporains, semblent avoir été mis en œuvre afin de réparer les parements principaux en vue de l'application des enduits à la chaux *USC 10220 et 10221*²¹⁷ qui viennent recouvrir l'intégralité des maçonneries.



Fig 242 : Placages USC 10215, 10217 et 10219. Cliché : Équipe de fouille 2020.

5.4. De nombreux graffitis²¹⁸

Les différentes campagnes de fouilles ont permis d'enregistrer 234 graffitis et lots de graffitis au sein du château de Bonneville. De formes et techniques variées, ils se répartissent dans les différents espaces du site castral. Hormis les gravures médiévales découvertes par Sylvie Bocquet (INRAP) dans la tour nord-est, et peut-être une autre découverte par l'équipe départementale représentant un personnage de face (graffiti n° 6), ces graffitis semblent dater des périodes Moderne et Contemporaine et sont associés à l'utilisation du château comme prisons, puis à son exploration et redécouverte par la jeunesse du XX^e siècle²¹⁹. Après un pointage de chaque graffiti dans la base de données iconographique, nous avons pu relever 416 exemples sur les 234 enregistrements **[Annexe 17]**.

La forme des graffitis, assez variable avec seize types identifiés, a été classée en six grandes catégories dont voici la répartition :

Les écritures représentent près de la moitié des graffitis relevés. Elles rassemblent toutes les inscriptions alphabétiques, qu'il s'agisse de mots, seuls ou en petites phrases (85 cas), d'initiales ou de lettres isolées (64 cas), de nom complet ou de signatures (52 cas) et de symboles de ponctuation (3 « ? »). Cette catégorie rassemble un total de deux-cent-un éléments.

Viennent ensuite les dessins avec cent-vingt-six exemples. On retrouve d'une part des formes géométriques de type lignes ou polygones (25 cas), mais aussi des symboles simples comme des croix (35 cas), des étoiles (11 cas) ou des flèches (9 cas), et des dessins figuratifs représentant des personnages (15 cas), trois blasons, et divers autres sujets (27 cas).

On compte également une quarantaine de caractère numériques et nombres qui rassemblent à la fois les millésimes ou dates (20 cas) et les chiffres isolés (20 cas).

Les inscriptions illisibles sont au nombre de vingt. Il s'agit la plupart du temps de signatures ou de mots effacés en grande partie ce qui rend leur lecture impossible.

Enfin, les marques de tâcheron (12 cas) et les gravures médiévales (13 cas) constituent les catégories les moins représentées mais leur présence demeure une indication importante dans la compréhension du site.

Trois techniques sont utilisées pour ces inscriptions. Dans l'ordre décroissant, on retrouve en premier les gravures, puis le crayon, la craie, la peinture et enfin la graphite quand elle est clairement distinguable du crayon :

²¹⁸ Dans un souci d'harmonisation, nous avons décidé d'appliquer la règle orthographique française dans cette étude ainsi que dans la base de données. Nous avons donc un singulier « graffiti » et un pluriel « graffitis ».

²¹⁹ BENOIT, DURIEZ R-2019 ; BOCQUET R-2019.

	Technique utilisée				
	Gravure	Crayon	Craie	Peinture	Graphite
Nombre de cas	277	89	29	22	2
Représentation	66,6 %	20,7 %	7,0 %	5,3 %	0,5 %

Les couleurs principalement utilisées restent le noir ou le blanc en fonction de la technique. Toutefois, la craie et la peinture peuvent en user de différentes telles que le rouge, l'orange, le vert, le bleu et enfin le rose.

En ce qui concerne la localisation des graffitis, on retrouve quatre supports que sont les murs, les fenêtres, les portes et leur pourtour et enfin une cheminée. Leur répartition est la suivante :

	Localisation			
	Mur	Fenêtre et leur pourtour	Porte et leur pourtour	Cheminée
Nombre de cas	181	128	114	1
Représentation	42,7 %	30,2 %	26,9 %	0,2 %

Sans surprise, la majorité des graffitis est faite sur les murs. Cependant, un nombre assez important est situé dans les encadrements de fenêtres ou leur pourtour immédiat. Cela pourrait s'expliquer d'une part par le nombre de graffitis sur les pierres d'appui de fenêtre en molasse, d'autre part, grâce à la lumière qui y pénètre. Les portes et leur montant sont également assez utilisés. Le dernier est un *unicum* constitué de griffures illisibles faites sur un linteau de cheminée.

Ces différents éléments graphiques participent à l'intérêt patrimonial du site de Bonneville et témoignent de l'histoire du bâtiment. Il était donc essentiel de les inventorier avant restauration du monument.

6. LE MOBILIER

6.1. Céramique, verre et matériaux de construction

LILIANA CECI (DCP)

Les trois campagnes archéologiques menées sur le château de Bonneville par le Département de la Haute-Savoie ont livré du mobilier composé de céramique, de verre, de métal, de pierre et de matériel de construction. L'étude ci-dessous présente l'ensemble de la céramique, du verre, des objets du quotidien ainsi qu'un résumé des éléments architecturaux en terre cuite.

Le traitement de ce mobilier a été réalisé en deux étapes : dans un premier temps, le lavage, le tri et le comptage de tous les fragments selon les méthodes de quantification du Nombre de Restes (NR) et du Nombre Minimum d'Individus (NMI) mises au point dans le « Protocole de quantification des céramiques » du Mont Beuvray²²⁰. Ainsi, le Nombre de Restes prend en considération tous les fragments avant le remontage des vases et le Nombre Minimum d'Individu est déterminé d'après le nombre de bords, après recollage. Ensuite, un inventaire plus précis concernant la description des formes, puis des photos et les dessins des fragments les plus remarquables ont été réalisés pour mieux illustrer cette étude. Ce mode opératoire a été mis en œuvre sur toutes les couches qui montrent la présence de mobilier archéologique, soit 54 unités stratigraphiques identifiées.

La plupart des niveaux fouillés sont assez perturbés, offrant des contextes archéologiques peu homogènes et clos. En effet, les unités stratigraphiques sont remplies de céramiques attestées du XX^e siècle et mélangées aux récipients en faïence fabriqués au XIX^e siècle, ainsi que du service vert, qui était en usage dans le territoire savoyard dès le XVI^e siècle.

6.1.1. Le mobilier céramique : vaisselle

L'équipe de terrain a collecté un échantillonnage de 1 411 fragments de céramique [Tab. 7] : de la terre vernissée, de la faïence, des tessons du « service vert » et quelques morceaux de porcelaine.

La poterie vernissée prime sur les autres catégories puisqu'elle représente 1 313 fragments, soit 93 % du mobilier. Elle est suivie par la faïence avec 54 tessons, soit 4 % de la céramique, ensuite 40 morceaux du service vert qui correspondent à 2 % et, enfin, 4 fragments de porcelaine, soit 1 % du mobilier [Tab. 8].

L'élément le plus répandu est sans aucun doute la panse (1 083 tessons, soit 77 %), ensuite les bords (182 fragments, soit 13 %), après les fonds (106 morceaux, soit 7 % de la céramique) et, en dernier, 40 éléments d'anse, de bec verseur ou de goulot (3 % du mobilier céramique).

Il convient de rappeler que les tessons sont très fragmentés et plusieurs bords sont de petite taille ce qui empêche de les associer à une forme précise.

220 ARCELIN, TUFFREAU-LIBRE 1998.

Mobilier céramique
2018 - 2019 - 2020

US	Terre vernissée						Faïence				Service Vert				Autre		Campagnes	
	Bord	Fond	Panse	Bec	Anse/ colerette bouton		Bord	Fond	Panse	Anse/ colerette bouton	Bord	Panse	Fond	Pied Anse			N. tessons	N. Individus
10 001, sdg1		1															2	
10001, sdg 1 et 2	3		18														21	3
10 001, sdg2	12	6	17		3	8	2	2	1								52	15
10	3	3	86		2			1								1	99	3
10			9														10	
10			2														3	
10		1								1							2	1
10		1				2	1										4	1
10	1	3	2	2	1	4	2								1	16	5	
10			1							1	1					3	1	
10	5	4	67		1			1		1	3					82	6	
10	19	12	100	2	1			3		2	1	1				141	17	
10	1															1	1	
10	25	9	150	2	4			1				3		2		196	24	
10			8								1					9		
10	3	1	14													18	3	
10	1	1	1							2						5	2	
10			6													6		
10		1	2		1											4		
10		1	1								1					3		
10	23	7	128								1					159	20	
10	2	6	22								1	1				32	2	
Voûte			2		1					1						4	1	
Décapage		1	4		1	3	3	2								14	3	
10	3	3	42	2	2	3	5				1					59	6	
10	2		8		1											11	1	
10			2													2		

Tab 7 : Type de mobilier céramique 2018 à 2020.

Mobilier céramique 2018 - 2019 - 2020				
Type de production	N.tessons	% N.tessons	N.Individus	% N.Individus
Terre vernissée 2018	811	57,5%	86	58,1%
Terre vernissée 2019	497	35,2%	28	18,9%
Terre vernissée 2020	5	0,4%	1	0,7%
Faïence 2018	28	2,0%	11	7,4%
Faïence 2019	24	1,7%	10	6,8%
Faïence 2020	2	0,1%	1	0,7%
Service vert 2018	29	2,1%	7	4,7%
Service vert 2019	10	0,7%	3	2,0%
Service vert 2020	1	0,1%	0	0,0%
Autre	4	0,3%	1	0,7%
Total	1411		148	

Tab 8 : Proportion mobilier céramique 2018 à 2020.



Fig 243 : Plusieurs pichets découverts au château de Bonneville.
Cliché : L. Ceci.

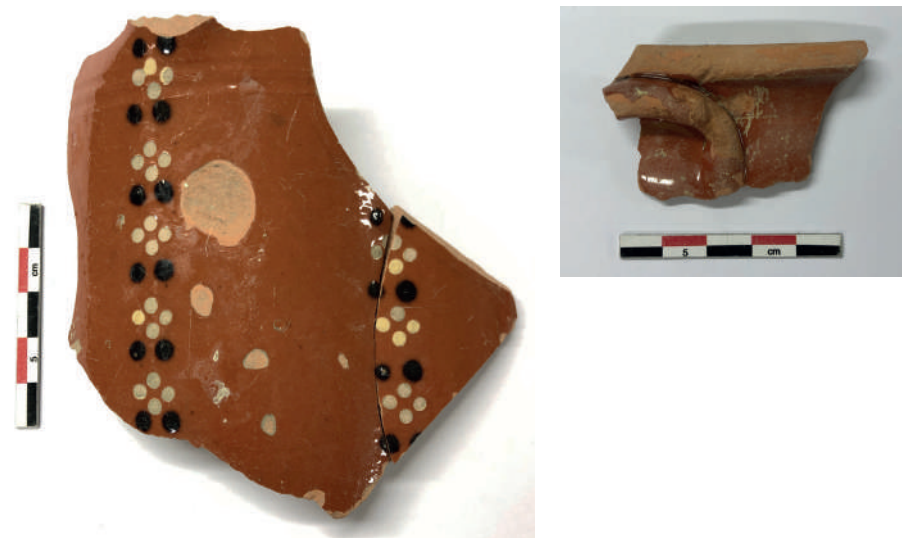


Fig 245 : Bord d'un pot muni d'une anse annulaire.
Cliché : L. Ceci.

Fig 244 : Fragment de pichet décoré de motifs posés à la barbotine. Cliché : L. Ceci.

6.1.1.1. Terre vernissée

La céramique vernissée²²¹ est présente dans presque toutes les unités stratigraphiques, à l'exception des couches 10 174 et 10 334. Les 1 313 fragments, dont 115 individus - 144 bords, 91 fonds, 1 039 panses et 39 éléments d'anse, de bec verseur ou de goulot - appartiennent au répertoire des productions de terre vernissée locale de la fin du XIX^e et du XX^e siècles : pots de stockage, assiettes, bols, cruches, pichets... De pâte claire orangée constituée de dégraissants fins, ces formes sont engobées avec des couleurs de fond très sobres comme le vert, le jaune ou le marron. Les motifs décoratifs sont essentiellement végétaux, géométriques et jaspés posés à la barbotine ou au pochoir.

Ces récipients répondent aux besoins du quotidien des cuisines savoyardes. Non destinée au feu, la terre vernissée est utilisée comme service de table, pour la préparation et la consommation des aliments, à l'usage domestique et au stockage.

Etude morphologique :

Pichet : le pichet est la forme la plus représentée de l'ensemble des terres vernissées découvertes à Bonneville, avec un total de 27 individus, dont 1 exemplaire archéologiquement complet. Ces récipients appartenant au service de table possèdent des bords droits ou très légèrement obliques arrondis, munis d'un bec verseur assez fin [Fig. 243]. Ils sont recouverts d'un engobe marron ocre ou jaune sur la surface interne et externe. Certains exemplaires proposent des motifs décoratifs comme le jaspé, le moucheté ou, encore, des petits points qui forment des lignes verticales [Fig. 244]. Le diamètre d'ouverture supérieur varie de 10 à 14 cm, tandis que le diamètre d'ouverture inférieur est de 6,5 cm, pour le pichet complet.

Pot : le pot est illustré de 18 individus. Cette vaisselle est très diversifiée par ses formes et sa taille : pots de stockage, de conserve, à confiture... De ce fait, leurs bords présentent différents profils : évasé aplati, rentrant en bandeau et droit arrondi. Les diamètres d'ouverture supérieurs varient de 11 cm, pour les récipients les plus petits, et de 21 cm, pour les pièces les plus grandes.

La plupart des pots sont engobés sur les deux surfaces, à l'exception de 4 bords bruts à l'extérieur et qui font probablement partie de la même pièce [Planche 109]. Quant aux formes glaçurées, elles proposent des tonalités comme le jaune, le vert et le brun comme couleurs de fond, sans aucun décor, à l'exception d'un exemplaire qui révèle des motifs de petits points orangés et marrons. Dans ce groupe, un pot est muni d'une anse en forme de demi-lune [Fig. 245].

Ces récipients, destinés à conserver le miel, les fruits secs, les céréales, la confiture, étaient rangés dans une pièce fraîche, à l'abri de la chaleur et des rongeurs, pour conserver les produits consommés au quotidien.

Bol : le bol est une forme très présente sur le vaisselier savoyard. Dans cette étude, il est évoqué par 7 individus. Engobé seulement sur la surface interne, il est de couleur jaune ou marron, à l'exception d'une pièce qui est constituée d'un revêtement marron foncé avec un aspect métalléscent sur les deux surfaces. Ces récipients sont munis d'un bord rentrant arrondi, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 8 à

221 Céramique recouverte d'une glaçure au plomb qui la rend brillante.

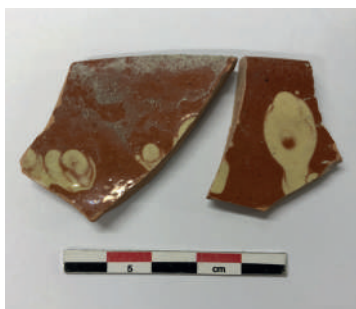


Fig 246 : Tessons d'un bol avec décor tourbillonné. Cliché : L. Ceci.



Fig 247 : Assiette creuse composée d'un décor posé au pochoir. Cliché : L. Ceci.



Fig 248 : Assiette creuse munie d'un décor géométrique. Cliché : L. Ceci.



Fig 249 : Pot en terre vernissée constitué d'un trou sur le bord. Cliché : L. Ceci.



Fig 250 : Panse d'un récipient où est visible un décor jaspé. Cliché : L. Ceci.

18 cm. Trois exemplaires proposent des décors posés à la barbotine de points bruns ou verts en reliefs ou des coulures jaunes qui forment des tourbillons [Fig. 246]. Deux autres formes révèlent des motifs floraux ou de tâches vertes appliquées au pochoir [Planche 109]. Ces pièces sont composées de deux anses, une anse annulaire d'un côté et une oreille pincée de l'autre mais, malheureusement, aucun exemplaire nous est parvenu avec ses éléments.

Connu sur le nom de bol de berger ou bol d'alpage, ce récipient est une des formes très connues et originales du vaisselier en terre vernissée savoyard²²².

Jatte : la jatte est représentée par 5 individus : deux exemplaires ont un bord rentrant pourvu d'une gorge interne, les deux autres jattes possèdent un profil oblique et lèvres retombantes et, enfin, un seul individu est muni d'un bord évasé [Planche 109]. Le diamètre d'ouverture supérieur varie entre 14 et 22 cm. La surface externe est brute alors que sa paroi interne est recouverte d'un engobe marron ou jaune. Une seule jatte offre un décor qui est presque effacé.

Cette vaisselle est destinée au service de table ou à la préparation des aliments.

222 CECI 2016.

Assiette : seules 4 formes, dont 2 archéologiquement complètes, ont été comptabilisées dans l'ensemble de la terre vernissée découverte au château de Bonneville [Fig. 247]. Il s'agit principalement d'assiettes creuses à bord évasé arrondi, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 19 à 21 cm. Brutes à l'extérieur, les assiettes sont essentiellement engobées sur la surface interne de tonalité jaune et proposant des ornements géométriques comme des lignes marrons ou des fleurs vertes répétés en frises [Fig. 248].

Cruche : la cruche est illustrée par 3 individus, sans aucun décor [Planche 109]. Elles sont pourvues d'un bord remontant arrondi légèrement rentrant et une gorge interne. Leur diamètre d'ouverture supérieur varie entre 12 et 17 cm. Sur un récipient est visible un départ d'anse depuis le bord.

Les cruches ont été utilisées pour stocker de l'eau car elles ne révèlent pas de traces d'huile.

Au-delà des individus décrits ci-dessus, 51 bords ont été comptabilisés et rattachés à des formes indéterminées (diamètre d'ouverture supérieur qui varie de 7 à 20 cm). En effet, leur petite taille ne permet pas de les attribuer à une forme précise.

En revanche, pour quatre bords, il y a des doutes pas rapport aux formes : deux bords de profil oblique arrondi, engobés sur les deux surfaces, semblent appartenir à des soucoupes de pot à fleurs (US 10 042 et 10 024) [Planche 109] ; un individu à lèvre fine évasée d'un diamètre d'ouverture de 7 cm ressemble à un sucrier (US 10 057) [Planche 109] et, enfin, un bord droit arrondi, d'un diamètre de 13 cm, est vraisemblablement un pot dont la fonction est incertaine (US 10 023). Au-dessus de la lèvre est visible un trou de 0,5 cm de diamètre, probablement un trou d'agrafe de restauration [Fig. 249 et Planche 109]. Cette catégorie de céramique est aussi composée de 106 fragments de fonds plats (diamètre d'ouverture inférieur de 6 à 16 cm) et 40 tessons divers qui font partie des certains pots ou couvercles : anses annulaires, becs verseurs, des goulots et des boutons de préhension.

La terre vernissée est complétée par 1 084 panses. Plusieurs tessons sont ornés de motifs réalisés à la barbotine comme les fleurs, les végétaux, les dessins géométriques, le jaspage ou les coulures. Un fragment présente un jaspage aux tonalités bleues, un motif de décoration typique de l'atelier Fauquet de Bonneville, une poterie en activité depuis 1884 jusqu'à 1972²²³ [Fig. 250]. Finalement, certains tessons attestent l'utilisation de la technique de l'estampage ou du pochoir, une technique de décor utilisée par les faïenciers dès le XVII^e et XVIII^e siècles, et qui permettait d'orne les parois des assiettes, les bols, les saladiers pour réaliser des frises décoratives.

6.1.1.2. Faïence

La faïence est le deuxième groupe de céramique le plus représenté de cette étude [voir Tab. 8]. D'un total de 54 tessons, 22 individus ont été enregistrés : 11 assiettes, 6 bols ou tasses, 1 couvercle et 4 formes indéterminées. Ces fragments sont dispersés dans diverses couches stratigraphiques (US 10 001, 10 002, 10 014, 10 019, 10 023, 10 024, 10 030, 10 142, 10 146, 10 152, 10 157, 10 158, 10162, 10 166, 10 171 et 10 329). Il s'agit de la faïence fine à pâte blanche ou beige clair et émail transparent, constituée principalement de formes qui composent le service de table de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle.

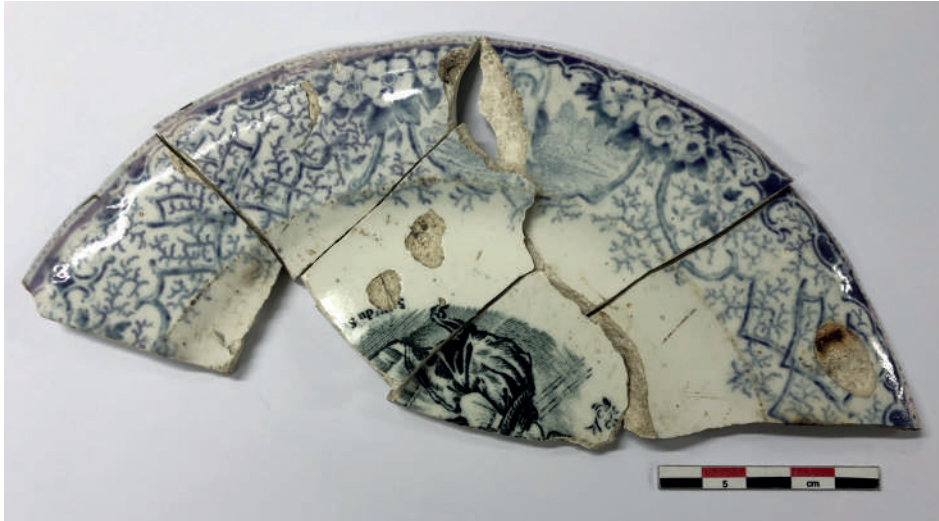


Fig 251 : Assiette plate en faïence décorée sur le marli et le fond. Cliché : L. Ceci.



Fig 252 : Fragment d'un fond de la manufacture de «Tardy, Motte & Cie» située dans le Rhône. Cliché : L. Ceci.

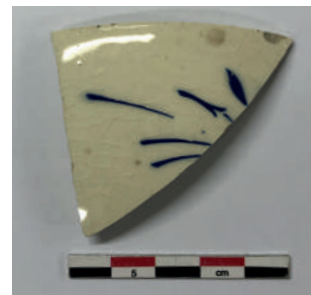


Fig 253 a et b : Quelques fragments de bols ou de terrines en faïence où sont visibles des motifs zoomorphes et végétaux. Clichés : L. Ceci.



Fig 254 : Tesson d'un couvercle en faïence de forme rectangulaire. Cliché : L. Ceci.

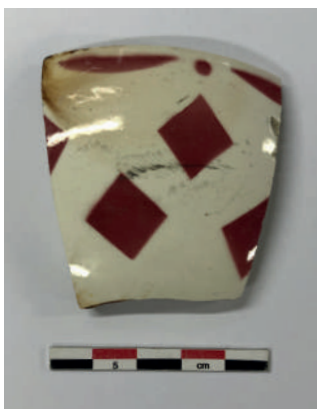


Fig 255 : Panses en faïence qui proposent différents motifs décoratifs. Clichés : L. Ceci.



Fig 256 : Fragment d'un fond provenant d'une faïencerie située dans le nord de la France. Cliché : L. Ceci.

Etude morphologique :

Assiettes : les assiettes creuses ou plates sont les formes les plus enregistrées dans ce lot de céramique, d'un total de 11 individus, dont 5 formes complètes. Les bords sont principalement à profil évasé arrondi, d'un diamètre d'ouverture supérieure de 13 à 22 cm et d'un diamètre d'ouverture inférieur de 8 à 13 cm. De ce groupe, 9 exemplaires sont ornés de motifs floraux, d'oiseaux ou de lignes qui entourent le récipient à l'intérieur, sur le fond ou le marli [Fig. 251 et Planche 110]. Deux autres assiettes sont blanches, sans aucune décoration.

Sur le fond d'une forme est visible la marque [T.M. & C" Grigny] de «Tardy, Motte & Cie» appartenant à la manufacture de Grigny. Située dans le Rhône, elle a fabriqué de la faïence à partir de la fin du XIX^e siècle, (US 10 019) [Fig. 252].

Bols : 6 bols à bords légèrement rentrant, formant une lèvre fine arrondie, ont été répertoriés. D'un diamètre d'ouverture supérieur de 12 à 22 cm, ces individus appartiennent probablement à des bols, pour les récipients plus petits, ou à des terrines, pour les formes plus grandes. Ils sont décorés de fleurs bleues à l'extérieur (US 10 158) et de losanges rouges (US 10 019) [Fig. 253].

Couvercle : un couvercle de forme rectangulaire a été découvert dans l'unité stratigraphique US 10 001, sgd2 [Fig. 254]. Il est recouvert d'un émail assez épais par rapport aux autres faïences recueillies dans les fouilles archéologiques.

Ce lot est complété par 4 individus qui sont rattachés à des formes indéterminées. En ce qui concerne les 18 tessons de panses, quelques-uns sont agrémentés de motifs floraux [Fig. 255].

Par rapport aux fonds, 9 au total, ils sont soit plats pour les assiettes, soit à pied annulaire pour les tasses ou bols. Le diamètre d'ouverture inférieur varie entre 5 et 13 cm. Sur quatre exemplaires sont visibles des marques de faïencerie :

- sur la première marque on peut observer la signature « A. Lebacqz & M. Bouchart » de la manufacture de Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord-Pas-de-Calais, datée du début du XX^e siècle (US 10 001, sgd2) [Fig. 256] ;
- la deuxième signature est plus difficile à identifier car certaines lettres sont presque effacées et ainsi difficiles à déterminer la faïencerie « T...OG...S » (US 10 019) [Fig. 257];



Fig 257 : Morceau d'un fond avec une marque difficile à déterminer.

Cliché : L. Ceci.

- la troisième estampille « Digoin, Digoin & Sarreguemines, France » appartient à la société Sarreguemines-Digoin en Moselle qui a fonctionné entre 1920 et 1950 [Fig. 258] ;
- le dernier fond est constitué d'une marque incomplète de teinte verte. La tasse provient apparemment de la manufacture de Badonviller, dans la Meurthe-et-Moselle, des productions fabriquées au début du XX^e siècle [Fig. 259].

6.1.1.3. Service vert

La fouille a permis d'enregistrer des morceaux de terre cuite appartenant au service vert de Meillonas et Treffort, plus précisément 40 fragments : 23 panses, 11 bords et 6 fonds [Fig. 260]. Ces tessons sont présents dans plusieurs couches stratigraphiques [US 10 001, 10 002, 10 003, 10 005, 10 008, 10 020, 10 046, 10 051, 10 023, 10 024, 10 030, 10 032, 10 057, 10 063, 10 142, 10 153, 10 162, 10 163, 10 174, 10 181, 10 196, 10 334 et voûte]. Ce type de poterie est très fragmentée et dispersée dans les contextes archéologiques où la terre vernissée, produite à la fin du XIX^e et du XX^e siècle, se mélange aux formes de ce service daté du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle. Seules les unités stratigraphiques 10 334 et 10 174 sont composées d'un seul tesson du service vert qui correspondent vraisemblablement aux niveaux d'occupation plus profonds et anciens fouillés par les archéologues.



Fig 258 : Fond avec une signature d'une manufacture localisée en Moselle. Cliché : L. Ceci.



Fig 259 : Tasse avec une marque incomplète visible sur la panse. Cliché : L. Ceci.

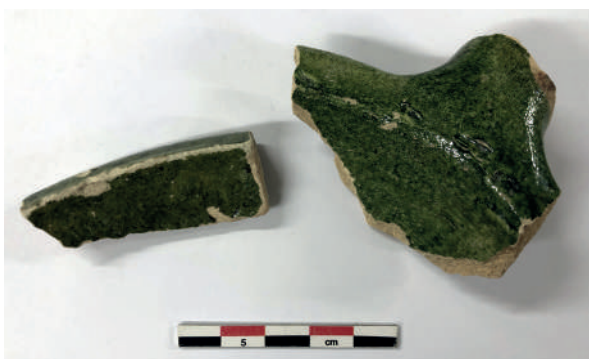


Fig 260 : Poêlon et coquemar qui composent le service vert. Cliché : L. Ceci.



Fig 261 : Bouton découvert sur le château de Bonneville. Cliché : L. Ceci.

9 individus composent un vaisselier constitué de poêlons, de coquemars et d'une marmite. Ce sont des formes caractérisées par une pâte blanche fine, recouverte d'un engobe vert et d'une glaçure plombifère qui donne un aspect brillant à la poterie. Ces revêtements sont posés principalement à l'intérieur des récipients. La surface externe est brute et parfois sont visibles des coulures irrégulières de revêtement, surtout vers le fond des récipients et à l'extérieur, sous les bords. Les exemplaires trouvés à Bonneville sont des récipients destinés essentiellement à la cuisson des aliments.

Etude morphologique :

Poêlons : le poêlon est la forme la plus inventoriée de ce lot, 3 au total (US 10 020, 10 046 et 10 174). Le rebord forme un marli horizontal, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 13 à 17 cm, muni d'un manche creux posé contre la lèvre [**Planche 110**]. L'engobe recouvre toute la surface interne du récipient ainsi que la partie supérieure du manche et le dessous du bord à l'extérieur, formant ainsi une coulure irrégulière. Le fond de ces récipients peut être tripode ou plat. Les poêlons sont en usage dès le XVI^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle²²⁴.

Coquemars : cette étude a répertorié 2 coquemars à bord évasé aplati, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 13 et 17 cm (US 10 023 et 10 024). Utilisé pour faire cuire les aliments, il est muni d'une anse ou parfois d'une poignée. Le fond peut être tripode ou plat. La glaçure recouvre la paroi interne et déborde à l'extérieur, juste au-dessous de la lèvre [**Planche 110**].

Marmite : les marmites sont évoquées par un seul récipient. Son bord est évasé aplati, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 17 cm (*sdg1, voûte*) [**Planche 110**]. Destinée aussi à la cuisson des aliments, elle porte des traces de feu à l'extérieur de sa panse globulaire.

Enfin, 4 fragments de bords de petite taille nous sont parvenus. Cependant, leurs dimensions ne permettent pas de déterminer avec précision la forme. Aucun élément de pied, d'anse ou de bec verseur ne nous est parvenu des opérations archéologiques.

6.1.1.4. Porcelaine

Un seul récipient en porcelaine a été enregistré dans la céramique découverte au château de Bonneville. C'est une assiette complète sans aucun décor à bord évasé d'un diamètre d'ouverture supérieur de 19 cm (US 10 019).

6.1.2. Autre mobilier

Les objets divers utilisés au quotidien par les habitants du château sont très faiblement illustrés par 1 bouton en os, 2 jetons en céramique, 1 pierre à aiguiser et 10 fragments de pipe [**Tab. 8**].

Le *bouton* en os composé de 4 trous, présente un diamètre de 1,7 cm et une épaisseur de 0,4 cm (US 10 019). C'est le seul élément de ce type de mobilier archéologique provenant des fouilles [**Fig. 261**].

Par rapport aux deux *jetons de jeu*, ils sont en terre cuite présentant un diamètre de 1,2 cm et de 4,8 cm et une épaisseur de 0,3 cm et de 1,4 cm (10 063 et 10 163) [Fig. 262]. Ces pièces sont des témoins des loisirs pratiqués dans ces lieux.

Quant à la *Pierre à aiguiser*, en grès, d'une longueur de 6,7 cm et une largeur maximale de 2,6 cm, elle montre des traces d'abrasion sur les deux faces (US 10 329) [Fig. 263]. Ce sont des objets ordinaires et pourtant indispensables au quotidien afin d'aiguiser la coutellerie ou des outils agricoles.

Enfin, concernant les dix *fragments de pipe*, ils sont en argile blanche. Les morceaux de tuyaux mesurent 1,9 cm à 4,9 cm de longueur et ont un diamètre qui varie de 0,4 cm à 0,9 cm. Les fourneaux de ce lot sont très fragmentés et sur deux exemplaires sont visibles quelques décors en relief [Fig. 264]. Sur un fragment sont observables des points formant un motif stylisé de fleur ou alors une ligne en creux. Ces éléments de pipe en terre cuite ont servi car ils présentent des traces de combustion.



Fig 262 a et b : Deux jetons en terre cuite recueillis lors des campagnes de fouilles. Clichés : L. Ceci.



Fig 263 : Pierre à aiguiser déformée suite aux frottements des outils. Cliché : L. Ceci.



Fig 264 : Plusieurs fragments de tuyaux de pipe en terre cuite. Cliché : L. Ceci.



Fig 265 : Récipients en verre découverts dans la cour seigneuriale du château. Cliché : L. Ceci.



Fig 266 : Débris d'une fiole à col haut. Cliché : L. Ceci.



Fig 267 : Fragment d'une bouteille dont le col est entouré d'un cordon. Cliché : L. Ceci.

6.1.3. Le mobilier en verre

L'ensemble du matériel en verre est illustré par **181** fragments, dont 30 individus [Tab. 9]. Présent dans 29 contextes stratigraphiques [décapage, 10 001, 10 002, 10 008, 10 012, 10 014, 10 019, 10 022, 10 024, 10 030, 10 032, 10 039, 10 041, 10 042, 10 049, 10 050, 10 057, 10 063, 10 142, 10 152, 10 153, 10 157, 10 158, 10 166, 10 169, 10 181, 10 185, 10 196 et 10 329], il est constitué de 144 débris de panses (soit 80 % de la verrerie), suivi par 24 bords (13 % du verre) et 13 fragments de fond (1 % du matériel). La verrerie est composée essentiellement de vaisselle de table, de stockage et d'objets liés à l'hygiène personnelle [Fig. 265].

Cette étude a permis d'identifier plusieurs formes - fioles, gobelets, bocaux, bouteilles et flacons. Les exemplaires les plus anciens sont illustrés d'une fiole (US 10 041) ainsi que d'une bouteille de teinte vert foncé irisé (US 10 008). Quant aux fragments les plus récents, ils sont constitués de gobelets, de bouteilles, de flacons et des bocaux, dont la couleur varie du jaune, au bleu ou au vert foncé.

À l'instar de la céramique, les unités stratigraphiques sont très perturbées et constituées essentiellement de verrerie caractéristique de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle.

Etude morphologique :

Formes anciennes :

Seules deux formes semblent être plus anciennes que le reste du mobilier en verre. La première est un fragment de *fiole* à bord évasé arrondi déformé et un col haut, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 1,5 cm (US 10 041). D'une hauteur de 7 cm, le verre est de couleur vert foncé [Fig. 266].

Le deuxième individu est un bord d'une *bouteille* à profil droit et d'une lèvre arrondie, d'un diamètre d'ouverture de 5 cm (US 10 008). Sa couleur est vert foncé et son goulot est muni d'un cordon arrondi qui l'entoure [Fig. 267]. D'après l'ouvrage sur les visitandines à Chalon-sur-Saône, dans le courant du XVIII^e siècle, ces récipients ressemblent aux bouteilles utilisées pour le transport et la consommation du vin²²⁵.

Verre 2018 - 2019 - 2020					
US	Bord	Fond	Panse	N.tessons	N.Individus
decapage	2		1	3	2
10	1			1	1
10	1			1	1
10	1		2	3	1
10	1			1	1
10	2	3	5	10	8
10	1		2	3	1
10			1	1	
10	9	2		11	9
10	2	1		3	2
10		1	1	2	
10			2	2	
10	1		7	8	1
10		1	2	3	
10			1	1	
10			3	3	
10		1	1	2	
10		2	11	13	
10			2	2	
10	1		4	5	1
10	1		10	11	1
10			4	4	
10			3	3	
10		1	78	79	
10		1		1	
10			1	1	
10	1			1	1
10			1	1	
10			2	2	
Total	24	13	144	181	30

Tab 9 : Mobilier en verre (2018 à 2020).



Fig 268 : Petit flacon qui a conservé son bouchon.
Cliché : L. Ceci.



Fig 269 : Bouteille qui conservait de la fleur de sel provenant d'Italie. Cliché : L. Ceci.



Fig 270 : Plusieurs flacons de parfum ou de médicaments ramassés lors de la fouille du château en 2018. Cliché : L. Ceci.

Formes récentes :

Les formes contemporaines sont constituées de bouteilles, de flacons, de fioles, de bocaux et de gobelets. Par rapport aux *bouteilles*, 12 individus, elles sont destinées à la consommation des boissons alcoolisées et des sodas. D'une hauteur de 7,5 cm à 18 cm, pour les pièces complètes, les bords présentent des formes variées : en biseau, droit aplati ou droit arrondi, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 2,5 cm à 3 cm. Ces pièces sont de couleur vert foncé, jaune, bleu clair ou incolores.

En ce qui concerne les *flacons*, ils sont au nombre de 14, dont 12 pièces complètes de teinte jaune, bleue et incolore. Leur hauteur varie de 5,5 cm à 12,7 cm et leur largeur de 3,8 cm à 6,4 cm. D'un diamètre d'ouverture de 1,2 cm à 3,9 cm, certains exemplaires ont encore le bouchon en plastique ou en métal [Fig. 268]. Sur un flacon est visible l'inscription « *Sale jodato tamerici* ». Ce sont les anciennes bouteilles qui conservaient de la fleur de sel provenant d'Italie et commercialisées dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle [Fig. 269].

Les flacons restants sont des récipients qui contenaient des médicaments ou du parfum [Fig. 270].

De cet inventaire fait partie un bord de *fiole* de couleur bleu translucide. Sa lèvre est arrondie, d'un diamètre d'ouverture supérieur de 1,5 cm et son col mesure 7,5 cm de hauteur (*US 10 030*).

Un seul bocal incolore a été enregistré, dont le bord est à profil droit retombant, d'un diamètre d'ouverture de 8 cm (*US 10 001*).

Finalement, les gobelets à boire sont représentés essentiellement par des fonds plats incolores (5 exemplaires), d'un diamètre inférieur d'ouverture de 4 cm à 8 cm. Les autres fonds (5 débris) appartiennent à des bouteilles récentes utilisées pour le vin ou la fleur de sel. Ils présentent une forme ombiliquée, d'un diamètre inférieur de 5,5 à 8 cm.

6.1.4. Matériel de construction

La terre cuite architecturale est illustrée sur le site par 176 morceaux [Tab. 10] : 116 fragments de tuile plate, 7 tessons de dallage et 3 fragments de tuile creuse dite « canal ». L'autre matériel de construction, 50 au total, sont des morceaux soit de tuiles soit de briques indéterminées.

Matériel de construction 2018 - 2019 - 2020					
US	Tuile plate	Tuile canal	Dalles	Fragmentaire	Lapidaire
10		1		18	
10			1		
10				12	
10			1		
10				2	
10					1
10		1			
10				7	
10	2			1	
10				10	
10	4				
10	38				
10	2				1
10	6		4		
10	9				
10					1
10			1		
10	18				
10	5	1			
10	1				
10	9				
10	12				
10	10				
Total	116	3	7	50	3
Total ensemble 179					

Tab 10 : Les matériaux de construction (2018 à 2020).



Fig 271 : Deux fragments de tuile munies d'un crochet.
Cliché : L. Ceci.



Fig 272 : Tuile dite « canal » où est visible un trou.
Cliché : L. Ceci.



Fig 273 : Deux exemplaires de brique ramassés dans la fouille. Cliché : L. Ceci.

Les tuiles plates sont illustrées par deux formes différentes : rectangulaires d'un format assez large²²⁶ et rectangulaire d'un format plus étroit (largeur maximale de 17 cm). Le premier groupe se caractérise par des tuiles munies d'un crochet semi-annulaire. Cet élément a été fixé après la fabrication de celle-ci. En effet, on peut constater les traces de doigts du potier quand il faisait pression pour fixer ces bouts d'argile aux tuiles plates [Fig. 271]. Le deuxième lot ne présente aucun crochet et l'une des extrémités est arrondie.

À propos des tuiles creuses dite « canal », seuls 3 morceaux incomplets nous sont parvenus des campagnes archéologiques. Deux exemplaires sont munis d'un trou d'un diamètre de 1,2 et 1,4 cm [Fig. 272].

Enfin, les éléments de dallage, peu présents sur le site, sont d'une largeur maximale de 8,5 cm et d'une épaisseur de 4 à 5 cm [Fig. 273].

Au matériel de construction en céramique s'ajoute un fragment d'une pierre en grès (US 10 065) et deux plaques en schiste constituées d'un trou d'un diamètre d'ouverture de 1 à 1,5 cm (US 10 025 et 10 153) [Fig. 274].

D'après la technique de fabrication et l'aspect des pâtes, le matériel de construction découvert au château de Bonneville a été en usage probablement dès la fin du XVIII^e siècle et principalement à partir du XIX^e siècle.

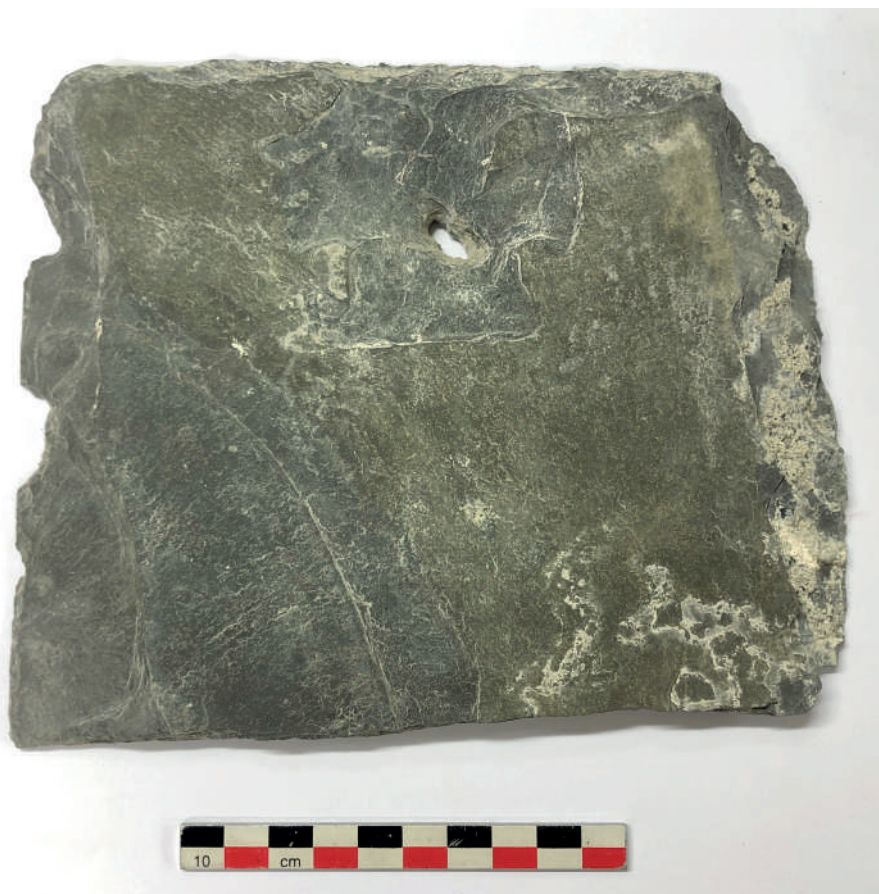


Fig 274 : Plaque en schiste où l'on peut observer une perforation.
Cliché : L. Ceci.

226 L'état fragmenté du matériel ne permet pas de prendre les mesures intégrales de ces pièces.

6.1.5. Conclusions

L'ensemble de mobilier en terre cuite et en verre découverts dans la cour seigneuriale et dans la cour des prisons du château de Bonneville nous a livré des données archéologiques importantes sur les productions céramiques et en verre fabriquées localement ou importées en Haute-Savoie.

Les trois campagnes ont permis de recueillir plus de mille sept cents fragments en céramique, en verre, en os, des objets divers du quotidien et du matériel de construction. Ces objets ont été recueillis dans des contextes stratigraphiques très perturbés et hétérogènes où on peut constater le mélange de récipients de cuisine datés de l'époque Moderne à des bouteilles en verre en usage dans les dernières décennies du XX^e siècle. Nul doute que le site du château a dû servir de dépotoir après l'abandon des prisons et les divers travaux entrepris dans les cours du château, aux différentes périodes, ont contribué au bouleversement des nombreuses couches d'occupation.

Seuls les unités stratigraphiques 10 041, 10 174 et 10 334 sont constituées de formes plus anciennes, plus précisément une fiole en verre et un poêlon appartenant au service vert, attestés du courant du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle. Ce sont précisément ces couches archéologiques qui correspondent aux niveaux plus anciens fouillés par l'équipe du Département de la Haute-Savoie.

Par rapport à la vaisselle en terre cuite et en verre, elle est majoritairement réservée à l'alimentation, au service de table et au stockage, privilégiant les formes produites localement comme la terre vernissée savoyarde. Par rapport à l'hygiène personnelle, elle est bien représentée par les nombreux flacons en verre. En revanche, les objets qui illustrent la vie quotidienne des occupants de ce lieu, dès la période Moderne, sont presque inexistantes.

Pour conclure, l'étude du mobilier archéologique nous a révélé des données intéressantes sur le type de vaisselle consommé sur le site du château de Bonneville, principalement à partir du XVIII^e siècle, permettant ainsi de compléter le répertoire morphologique des céramiques et de la verrerie découvertes sur les sites haut-savoyards, dès l'époque Moderne. L'analyse des objets a permis également d'aborder les questions de l'approvisionnement de ces demeures en récipients et en produits alimentaires importés. Prenons l'exemple de la faïence fabriquée dans les centres de production du nord et du centre de la France et les flacons de fleur de sel italiens.

Malheureusement les campagnes de terrain n'ont pas enregistré la présence de mobilier médiéval. En revanche, ces découvertes ont contribué à mieux connaître les périodes d'occupation plus récentes de ce site castral. En effet, les contextes archéologiques des périodes plus récentes de ces lieux sont encore méconnus dans le territoire haut-savoyard.

6.2. Le petit mobilier

GEORGIE BAUDRY (ARTEHIS) ET LOÏC BENOIT (SAPB)

6.2.1. La cour seigneuriale

6.2.1.1. Méthodologie appliquée

6.2.1.1.1. Le traitement matériel des objets

Les objets ont été traités en vue de leur étude. Les différents éléments ont été conditionnés dans des sacs plastiques, identifiés par différentes informations, notamment sur le contexte archéologique et une étiquette a été ajoutée dans chaque sac pour doubler l'information. Faute d'autres moyens trop coûteux et de formation nécessaire, la gangue de corrosion des objets n'a pas été altérée pour les protéger. Les objets ont seulement été nettoyés à sec et seuls les éléments dont le matériau le permet ont été lavés. Les objets conditionnés seuls dans un sac possèdent un numéro d'inventaire unique équivalent à celui du sac. Pour les sacs contenant plusieurs objets, le numéro d'inventaire est subdivisé selon le nombre d'éléments présents.

6.2.1.1.2. Mode de représentation

Les éléments sont représentés graphiquement pour apporter des informations complémentaires et clarifier l'étude. La méthode choisie pour chaque objet est définie en fonction de la quantité d'informations nécessaires. Les objets dont la représentation n'a aucun apport pour le discours n'ont été ni photographiés, ni dessinés. De même, les dessins n'ont été effectués que s'ils apportent des informations plus précises que les photographies ou s'ils les complètent utilement [**Planche 111**].

6.2.1.1.3. La caractérisation des éléments

Les éléments ont été mesurés afin de définir leurs caractéristiques physiques de conservation. Les mesures métriques ont été effectuées au dixième de millimètre. La longueur, la largeur et l'épaisseur sont les principales données utilisées, mais des compléments peuvent aussi être apportés en fonction des besoins. Les diamètres mesurés correspondent toujours au diamètre interne. Ces mesures permettent d'obtenir les caractéristiques morphométriques des éléments.

L'état de conservation des objets est défini par deux indices : la fragmentation et le degré de corrosion. La première est une méthode développée pour le vaisselier céramique et adaptée pour le petit mobilier²²⁷. Les éléments sont gradués entre éléments complets, archéologiquement complets et fragmentaires. Les deuxièmes correspondent aux éléments fragmentaires, mais dont leurs formes conservées permettent

de restituer leurs morphologies. L'indice de corrosion est décrit d'une manière graduée subjective grâce à plusieurs niveaux : imperceptible, lisible, déformante et complète. Les objets sont qualifiés de restaurés lorsque leur état antérieur à la restauration n'est pas connu, ce qui n'est le cas d'aucun élément du corpus. Les objets sont identifiés afin de restituer leur utilité primaire en fonction de leurs caractéristiques morphométriques, technologiques et du contexte de découverte. Lorsque les identifications ne sont pas assurées, elles sont marquées comme conjecturales. Les éléments indéterminés correspondent à ceux dont la forme n'est pas connue ou n'est pas reconnaissable. Cette identification permet de les catégoriser en catégories fonctionnelles et domaines selon le modèle établi par le groupe de travail *Instrumentum* dirigé par N. Tisserand et B. Fort²²⁸.

6.2.1.1.4. La quantification

Le mobilier a été compté selon différentes méthodes inspirées de plusieurs propositions²²⁹. Le comptage principal utilisé est le nombre d'éléments. Un élément correspond à une référence du catalogue et à un numéro d'inventaire. Un élément est un objet ou une partie d'objet complexe encore complet ou formé d'un fragment ou d'un ensemble de fragments recollant par des cassures fraîches ou anciennes. Le nombre d'élément (N.E.) est donc différent du nombre de reste, qui est égal au nombre de fragments retrouvés²³⁰. Très biaisé comme système de comptage, le nombre de reste (N.R.) est cependant indiqué pour suggérer la fragmentation et la conservation des objets.

Des méthodes de quantifications pondérées sont utilisées depuis quelques années pour pallier les problèmes liés à l'utilisation du nombre de reste. Le nombre minimum d'individu (N.M.I.) développé par G. Bataille en collaboration avec J.-P. Guillaumet a été développé dans ce but²³¹. Cette méthode a été améliorée dans le cadre du groupe de travail *Instrumentum* qui a différencié le N.M.I. basique (N.M.I.b.) et le nombre minimum d'individus pondéré (N.M.I.p.)²³². Le N.M.I.b. correspond au nombre d'objets complets et de parties complètes d'objets complexes. Pour les objets fragmentaires, pour chaque type d'élément identifié, le nombre d'individus est égal à la quantité de la partie la plus abondante de chaque type²³³. Comme précisé par G. Bataille, les parties d'objets utilisables pour ce comptage sont à définir pour chaque type d'objet. Le N.M.I.p. correspond à ce nombre soustrait des remontages théoriquement possibles entre les différents individus²³⁴. Le nombre minimum d'objets réels (N.M.O.) est égal au nombre minimum d'individus soustrait des éléments d'assemblage, d'huissierie, de serrurerie, indéterminés et artisanaux²³⁵. Il permet de calculer des rapports entre les proportions de chaque type d'objet sans que les éléments qui ne sont pas des objets à part entière faussent ce rapport.

228 BRIAND et al. 2013 : p. 16

229 DEMIERRE et al. 2013 : p. 11 ; GIRARD-MILLEREAU 2010 : vol. 1, p. 57-60 ; BATAILLE 2008 : p. 22 ; GUILLAUMET 2003 : p. 76.

230 GUILLAUMET 2003 : p. 76.

231 BATAILLE 2008 : p. 23

232 DEMIERRE et al. 2013 : p. 12

233 DEMIERRE et al. 2013 : p. 23

234 DEMIERRE et al. 2013 : p. 12

235 GIRARD-MILLEREAU 2010 : vol. 1, p. 59

6.2.1.2. Analyse

Le corpus mobilier est composé de 409 éléments formant 176 individus en termes de N.M.I.b. et 201 individus N.M.I.p. (catalogue en **Annexes 5.1 et 5.3**). La catégorie la plus représentée est celle des éléments d'assemblage et de serrurerie, qui comptabilise 89,95 % des éléments. Cette surreprésentation est assez classique dans beaucoup de corpus de petit mobilier. Les comptages en termes de N.M.I. pondèrent légèrement ce résultat. Outre cette catégorie, les plus représentés sont les éléments indéterminés, puis ceux liés à l'équipement de l'animal et à la parure/vêtement. Ils représentent respectivement 5,88 %, 2,20 % et 1,47 % du total [**Fig. 275**]. Les autres méthodes de comptage permettent d'augmenter légèrement la présence de ces catégories, notamment celle liée à l'équipement de l'animal. Le comptage en termes d'objets ne prenant pas en compte les deux catégories les plus représentées dans ce corpus, les autres voient leur représentativité croître largement. Les éléments liés à l'animal forment ainsi plus de la moitié des objets réels.

Tous les objets sont en fer, mis à part trois boutons en matière dure d'origine animale et trois éléments en alliage base cuivre. Ces objets, notamment ceux en fer, sont moyennement bien conservés, plus des trois quarts des éléments étant fortement corrodés.

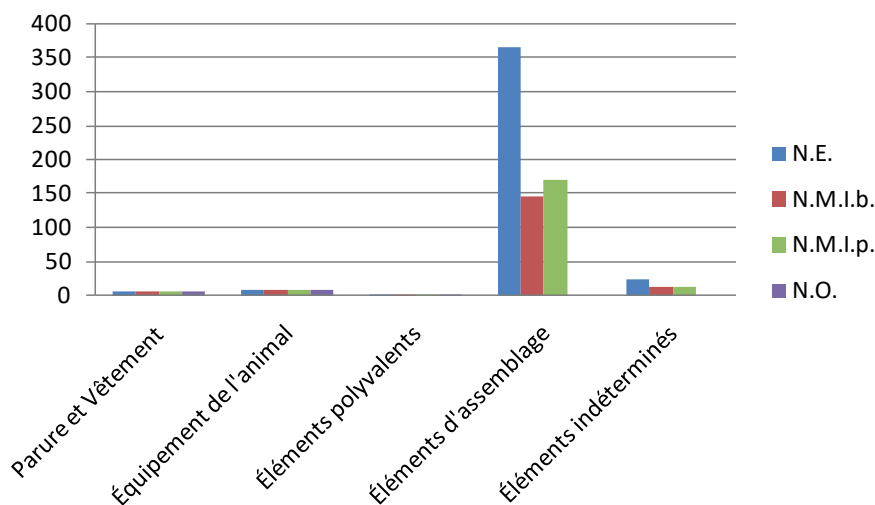


Fig 275 : Catégorie de mobilier.
Réalisation : G. Baudry.

6.2.1.2.1. Les éléments liés à la parure et au vêtement

Six éléments sont liés à la parure et au vêtement. Ils sont formés de trois boutons, deux épingles et un ardillon [**Planche 111**]. Ces six éléments sont également six individus en termes de N.M.I.b et N.M.I.p., et six objets en termes de N.M.O. Deux des boutons sont des disques plats en matière dure d'origine animale. Cette forme simple, fabriquée au tour, est très courante à partir du XVII^e siècle²³⁶. Ce type de boutons peut présenter un unique trou comme à Bonneville, ou plusieurs, généralement quatre ou cinq. Des boutons plus moulurés existent également, comme l'élément MT-2212973-0002. Ce dernier possède cinq trous d'attaches comme les exemplaires 9, 14, 15 et 17 retrouvés à Marseille dans des contextes

allant du XVII^e siècle au début du XX^e siècle²³⁷. L'exemplaire 2017.19 retrouvé à Asnois, Nièvre, dans un contexte moderne tardif présente des caractéristiques similaires²³⁸. Ces objets servent à fermer des pans de tissus, de la même manière que nos boutons actuels.

Les éléments MT-2212973-0004 et MT-2212973-0005 sont deux épingles utilisées pour mettre en forme et faire tenir des tissus ou des coiffes. Ce type d'épingle est formé d'un fil époiné et peut présenter différentes formes de têtes. Les têtes des deux exemplaires de Bonneville sont formées par un fil enroulé autour de la tige. Ces épingles sont dites de linceul, mais elles recouvrent des usages plus variés: attacher un linge funéraire, tenir un vêtement ou aider à tenir une coiffe ou une coiffure²³⁹. La disposition, le nombre et l'agencement des différentes épingles permettent seuls d'interpréter ces éléments pour tenter d'approcher l'enveloppe funéraire du mort. Outre les différents types d'enveloppes funéraires, les linceuls, par exemple, ne sont pas tous identiques aux vues des différentes attestations iconographiques²⁴⁰. De même, certains défunts sont enterrés avec plusieurs linceuls et des vêtements, par exemple²⁴¹. Ces deux épingles proviennent de contextes perturbés et sont isolées dans leurs contextes.

L'ardillon MT-2212973-0044 est un probable fragment d'une boucle de vêtement d'une forme très commune et indéterminable plus en détail. En effet, les ardillons en fer de section subquadrangulaire sont les plus couramment répandus et ce à toutes les époques²⁴².

6.2.1.2.2. L'équipement de l'animal

Neuf clous de fer à cheval se rattachent à cette fonction (**Annexes 5.1 à 5.3**). Ces clous présentent une variété de formes de têtes correspondant à une évolution typologique complexe. Tous ces clous comportent une tête, ils présentent la même partie caractéristique et leur quantification ne peut ainsi pas être pondérée. Leur N.M.I.b., N.M.I.p. et N.M.O. sont donc égaux à neuf. Plusieurs tentatives de typologies des clous de fer ont été tentées, mais aucune ne possède de valeur typochronologique ou typotechnologique complètement fiable. Les études proposées représentent plus des pistes d'études à poursuivre et restent généralement centrées sur quelques sites ou une petite région²⁴³. Les clous de Bonneville se rapprochent plus des types datés comme moderne, c'est-à-dire des XIV^e-XVIII^e, par G. Brunner²⁴⁴. Ce type de tête de clou se retrouve peu dans le corpus et la typologie de N. Portet. Cette dernière étant centrée sur la période médiévale, cela peut apporter un léger argument en faveur d'une datation moderne²⁴⁵.

6.2.1.2.3. Les éléments polyvalents

Trois éléments possèdent trop de fonctions variées pour pouvoir être classés plus avant [**Planche 111**].

237 CHAZOTTES, THUAUDET 2014 : p. 310

238 BAUDRY 2018 : p. 66

239 ALEXANDRE-BIDON 1996 : p. 10 ; ZADORA-RIO 1996 : t. 31/1, p. 117

240 ALEXANDRE-BIDON 1996 : p. 10-14 ; TREFFORT 1996 ; p. 8-9

241 ALEXANDRE-BIDON 1996 : p. 11

242 par exemple pour la Picardie : LEGROS 2015 ; pour la Provence : THUAUDET 2015.

243 BRUNNER 2007 ; PORTET 1998

244 BRUNNER 2007 : p. 4-6

245 PORTET 1998 : p. 102-111

Ils forment trois individus en termes de N.M.I.b. et N.M.I.p., ainsi que trois objets réels. Le couteau MT-2212973-0030 est un objet multifonctionnel pouvant être utilisé pour préparer ou consommer de la nourriture, au travail artisanal, à la cueillette ou simplement portés à la ceinture pour être utiles en toutes circonstances. Aucune typologie à valeur chronologique n'a été établie pour les couteaux médiévaux et modernes. Les typologies ont soit uniquement une valeur morphologique, soit sont basées sur un corpus chronologiquement restreint²⁴⁶. Cet individu est un fragment de lame dont la forme précise est indéterminable. Ces fragments de lame sont courants, mais il est impossible de les relier à une datation ou une production précise. Le crochet MT-2212973-0021 en fer possède un anneau de suspension, ainsi qu'une partie active permettant de suspendre des objets. Cependant, il peut appartenir à de nombreux objets complexes, ainsi qu'être utilisé seul de nombreuses manières différentes.

La virole MT-2212973-0026 est un anneau en alliage base cuivre caractérisée par une forme tronconique. Ce critère morphologique est assez typique de ces éléments. Les viroles permettent de maintenir des assemblages par compression et sont notamment utilisées sur des outils. Le fin diamètre de l'élément de Bonneville peut correspondre, par exemple, à un petit manche d'outil fin utilisé avec une seule main. La forme tronconique permet également d'exclure selon toute vraisemblance une identification à une bague.

6.2.1.2.4. Les éléments d'assemblage et de serrurerie

287 clous, 56 clous à tavaillon, 20 clous-rivets, 1 peinture et 3 éléments d'assemblage indéterminés forment cette catégorie. La peinture MT-2212973-0001 correspond probablement, au vu de sa taille, à un petit coffret à couvercle mobile. Cet élément de ferrure permet de maintenir le couvercle lors de ses rotations.

Les 56 clous à tavaillon sont caractérisés par une tête de forme triangulaire plate et longitudinale à la tige. Ces 56 clous possèdent une tête et ils forment donc le même nombre d'individus et d'objets selon les différents modes de comptage. Ce type de clou est utilisé pour accrocher des tavaillons, ou tuiles de bois, en toiture ou en bardage de mur. La forme de la tête permet probablement de crocheter le tavaillon afin de le maintenir. Cependant, cette forme ergonomique peut être totalement enfoncée dans le bois, ce qui limite l'oxydation et l'altération du métal. Même si l'usage est d'appeler ce type de clous, clou à tavaillon, ils peuvent être utilisés de manière optimale, ou en ersatz, pour beaucoup d'autres opérations, comme la pose d'un plancher par exemple. Provenant généralement de contextes perturbés, leur analyse reste limitée. L'ensemble des têtes bien conservées ont été mesurées, soit 54 individus. Elles varient entre 3,8 et 11,1 mm de largeur. Cette variabilité ne peut, dans l'état actuel des découvertes, être caractérisée plus précisément. Elle peut correspondre à des différences de chronologie, de fonctions, etc. Un exemple similaire a été découvert dans un contexte perturbé de Châtenois, Haut-Rhin²⁴⁷. Un important corpus de ce type de clous provient de niveaux modernes de la motte des Fourgs, Jura²⁴⁸.

Les 287 clous et les 20 clous-rivets du corpus ont été inventoriés grâce à la typologie mise en place par F. Blondel²⁴⁹. Ils forment respectivement 78 individus et 8 individus en termes de N.M.I.b., ainsi que 103

246 LEGROS 2015 ; LAGANE 2011 ; BOURGEOIS et al. 2009 ; COWGILL et al. 2004 ; DEMIANS d'ARCHIMBAUD 1979

247 SPIELMANN 2015 : p. 80

248 BAUDRY à paraître

249 BLONDEL 2007

individus et 8 individus en termes de N.M.I.p. (**Annexe 5.2**). Cette dernière permet une caractérisation morphométrique rapide des clous en cinq catégories. Leur fragmentation est également décrite afin de faciliter les comptages et les analyses. Les clous sont plantés pour fixer un assemblage, tandis que les clous-rivets sont plantés et rabattus pour fixer l'assemblage²⁵⁰. 14 clous complets sont du type II, 1 du type III et 1 du type V. Les clous fragmentaires peuvent rarement être rattachés à un groupe morphométrique avec sûreté. Ainsi, 52 clous sans pointe ne sont pas caractérisés plus avant et seuls 2 appartiennent au type II. 62 clous sont uniquement conservés par leur pointe et 155 par leur tige. 8 clous-rivets ne conservent que leur pointe et 12 uniquement leur tige. Les tiges de clou ne formant pas d'individus, la partie caractéristique la plus abondante est la pointe. Ainsi, le N.M.I.b. des clous est égal à 78 et celui des clous-rivets à 8. Ce nombre peut être pondéré à 103 pour les clous et en termes de N.M.I.p.

6.2.1.2.5. Les éléments indéterminés

Les éléments indéterminés se composent de 15 tiges, 7 plaques, 1 tôle et 1 élément informe. Ils sont trop fragmentaires ou trop simples pour pouvoir être identifiés précisément et peuvent correspondre à un très grand nombre d'objets. Aucun élément ne se distingue plus particulièrement mis à part l'élément MT-2212973-0055. Cet élément quadrangulaire possède une extrémité s'affinant à une extrémité et aplatie de l'autre. L'évasement et l'aplatissement de cette extrémité pourraient correspondre avec une fonction de clavette. Cependant, cette interprétation reste hypothétique et aucun exemple similaire n'a pu être identifié. Pour les pondérer, au maximum un seul individu peut être comptabilisé pour les éléments de même type, même matériau et même contexte. Ainsi, les N.M.I.b. et N.M.I.p. sont égaux à 13. Aucun de ces fragments ne forme un objet réel.

6.2.2. La cour des prisons

La campagne 2019 s'est focalisée sur la fouille d'une partie de la cour des prisons. Deux espaces majeurs ont été découverts. Afin d'assurer une cohérence avec l'étude menée par G. Baudry en 2018 sur le petit mobilier, nous avons repris sa méthodologie et avons complété l'inventaire général selon la même méthode.

L'espace **ES 1.8** a livré assez peu de petit mobilier. Seuls les strates *US 10158* et *10171* ont livré du mobilier métallique pour un N.M.I de 28 [**Annexe 5.1**].

La couche *US 10158* comprend 22 individus. La clouterie est majoritaire, avec 17 éléments, suivie de l'huissierie (1 gond) et de l'outillage représenté par un coin. Trois individus non identifiés complètent le corpus.

La strate *US 10171* a livré un N.M.I de 6. Au sein de ce dernier nous trouvons 2 clous, ainsi que 4 éléments non identifiés.

L'espace **ES 1.9**, de plus grandes dimensions, est plus riche en mobilier métallique. Ce dernier est issu des couches *US 10142*, *10146*, *10152*, *10157*, *10162*, *10163*, *10165*, *10166*, *10174*, *10181*, *10185* et *10196*. Au total, nous obtenons un N.M.I de 121 [**Annexe 5.1**].

250 BLONDEL 2007 : p. 20

L'US 10142 comprend 19 éléments distincts. Au sein de ce lot, nous trouvons 1 dé à coudre, 1 plaque indéterminée et 17 objets identifiés comme appartenant à la clouterie.

La strate US 10146 a livré 7 individus, exclusivement associés à la clouterie.

La couche US 10152 regroupe 18 éléments métalliques. Parmi ceux-ci nous trouvons, 8 tiges ou plaques indéterminés, 2 gonds de porte, 1 trajecte, 7 clous.

L'US 10157 regroupe 6 éléments parmi lesquels 1 opercule, 2 clous et 3 tiges indéterminées.

Un unique élément indéterminé a été trouvé dans la couche US 10162.

La strate US 10163 comporte 12 objets métalliques. Ces derniers se répartissent comme suivant : 5 éléments indéterminés, 2 gonds, 5 clous.

Une opercule a été retrouvé dans l'US 10165.

La couche US 10166 a livré 31 éléments de petit mobilier au sein desquels nous trouvons 1 élément de porte de poêle en fonte, 4 plaques indéterminées, 17 clous variés, 1 potentiel élément de boucle et 8 tiges indéterminées.

La strate US 10174 comprend 18 individus parmi lesquels 17 clous divers et 1 tige indéterminée.

Un unique clou a été trouvé dans l'US 10181.

L'US 10185 comporte deux objets, tous deux attribuables à la clouterie.

Enfin, la couche US 10196 comprend 4 clous et 1 balle de pistolet, datant vraisemblablement de la fin du XVIII^e siècle au vu du calibre.

Le mobilier retrouvé est au final assez pauvre et peu varié. Il ne nécessite pas d'étude approfondie en l'état et traduit dans son ensemble une occupation assez récente participant ainsi à confirmer la purge des niveaux médiévaux, le substrat rocheux ayant été atteint sur toute la surface des sondages.

La clouterie est la catégorie de mobilier la plus représentée avec 79 éléments complets ou fragmentaires. Plusieurs variétés de clous sont présents avec quelques clous de tavaillons mais surtout des clous de charpente et d'huissierie. La deuxième catégorie la plus présente correspond aux éléments indéterminés (tiges et plaques) avec 31. Les autres catégories d'objets sont, au final, minimes sur l'intégralité des vestiges mis au jour.

6.2.3. La tour sud-ouest et ses environs

En 2020, seul l'espace **ES 1.22**, anciennement lié à une tour d'angle et à des latrines modernes, a fait l'objet d'un sondage stratigraphique, le reste de la campagne s'étant focalisé sur le bâti. Au total, nous avons obtenu un NMI de 10 reparti sur deux couches stratigraphiques (US 10329 et 10330) **[Annexe 5.1]**.

La couche US 10329 comporte 9 individus comprenant essentiellement des clous et des tiges indéterminées (7). Deux boutons vestimentaires, en très mauvais état ont également été trouvés. Aucun élément n'est caractéristique d'une activité quelconque.

La couche US 10330 comprend un unique clou.

Le petit sondage réalisé en ES 1.22 n'a pas permis la découverte de mobilier caractéristique et témoigne d'une purge régulière des niveaux stratigraphiques. Le corpus découvert ne nécessitait pas la réalisation d'une étude spécialisée.

6.2.4. Conclusion

L'ensemble d'artefact, relevant du petit mobilier, découvert lors des trois campagnes de fouilles au château de Bonneville livre un important lot de clouteries (charpente, toiture, etc.) et de plaques métalliques indéterminées ne permettant pas la caractérisation des espaces découverts. Plusieurs éléments d'huissierie complètent cet ensemble ainsi que quelques outils et éléments de militaria (balles de mousquet). Aucun élément médiéval n'a été répertorié, l'ensemble correspondant, selon toute vraisemblance à l'occupation de l'Époque moderne du château et donc à sa transformation en édifice carcéral. Cette observation est confortée par l'étude de la céramique dont les plus vieux éléments ne remontent pas avant le XVII^e siècle. L'absence d'éléments anciens conforte l'idée d'un curage important des niveaux d'occupation du site castral.

6.3. Le lapidaire

LOÏC BENOIT (SAPB)

La campagne de fouilles principale en 2018 n'a pas permis la découverte d'éléments de lapidaire conservés en place ou dans les décombres. Toutefois, la découverte de la cave voûtée (**ES 1.7**) en fin de campagne a quelque peu changé cela. En effet, cette dernière est remplie par un cône de remblais important. L'exploration en surface de ce dernier a permis la découverte de quatre éléments (**LAP 7 à 10**) de lapidaire appartenant vraisemblablement au château [**Annexe 5.7**]. Nous comptons deux éléments en tuf, dont un bloc de piédroit et un claveau, et deux éléments en calcaire correspondant à un morceau de meneau ainsi qu'un bloc de piédroit à nouveau. Malheureusement, hors contexte, nous ne pouvons développer plus sur ces éléments.

Les investigations menées en 2019 dans le secteur de la cour des prisons ont permis la découverte de six éléments de lapidaire [**Annexe 5.7**]. Issus des niveaux de démolition des espaces **ES 1.8** (*US 10158*) et **ES 1.9** (*US 10141*), et mélangés à des éléments de toutes périodes, ils ne permettent malheureusement pas de dater l'occupation sédimentaire. Toutefois, plusieurs éléments remarquables datent de l'occupation et de la construction médiévale, tandis que certains semblent plus associés aux prisons.

Au sein de l'espace **ES 1.8**, seul un élément de piédroit (**LAP3**) a été mis au jour. Mesurant 0.54 m de long pour une hauteur de 0.40 m, le bloc de molasse présente des traces de broche, de ciseau, ainsi qu'une feuillure conservée sur la totalité de la hauteur [**Fig. 276**]. Les dimensions de la pierre de taille ainsi que le fait que celle-ci présente un profil trapézoïdale, pourraient indiquer que cet élément était associé à une porte. Toutefois, la mise en œuvre, assez commune et retrouvée dans des structures datées de plusieurs périodes distinctes, ne permet pas de l'associer à une phase de construction en particulier.



Fig 276 : Élément d'un piédroit d'ouverture.
Cliché : L. Benoit.

L'espace **ES 1.9** est plus fourni avec la découverte de cinq éléments. Parmi ces derniers, les blocs **LAP1** et **LAP2** ont pu être recollés et ne forment au final qu'un unique élément. Il s'agit d'un remplage de baie. Taillés dans la molasse, ils forment un quart de cercle mouluré de deux gorges mesurant 0.73 m de long pour 0.61 m de haut [Fig. 277]. Les différentes moulures présentes rapprochent cet ensemble d'un remplage de baie gothique dont nous ne connaissons pas la position exacte. Ceci étant, la présence de cet élément est intéressante puisqu'elle suggère l'existence d'autres baies sculptées à l'image de celles présentes dans la courtine sud et étudiées par S. Bocquet²⁵¹.

Deux autres éléments de piédroits en calcaire (**LAP4**) et en molasse (**LAP6**) ont également été mis au jour. Leurs dimensions suggèrent leurs emplois au sein de petites ouvertures, probablement de type baie. Enfin, le bloc **LAP5** n'a pu être identifié avec précision mais possède un système d'ancrage taillé directement dans la pierre [Annexe 5.7]. Les traces de boucharde observées sur cet élément indiquent une utilisation tardive ne remontant pas avant le XVI^e siècle pour notre territoire.



Fig 277 : Fragment de remplage.
Cliché : L. Benoit.

7. ELÉMENTS DE SYNTHÈSE

Loïc BENOIT (SAPB)

Après trois années de recherches archéologiques programmées et plusieurs opérations préventives menées en parallèle, la connaissance du château des sirs de Faucigny a pris un bel essor. Aussi, des éléments de synthèse peuvent dorénavant être avancés, bien qu'une part d'inconnue subsiste toujours. Néanmoins, le site castral de Bonneville est, à ce jour, l'un des mieux documentés du territoire haut savoyard, si bien qu'une vue d'ensemble du lieu est à présent possible. Ainsi, la chronologie de l'occupation de l'éperon, l'organisation de la forteresse et son évolution sur le temps long nous apparaissent bien plus clairement.

7.1. Eléments de chronologie

Les données acquises, qu'elles soient archéologiques ou historiques, voient l'occupation du château de Bonneville s'étaler sur une période chronologique longue. En effet, en admettant une construction prenant place au plus tôt dans le dernier tiers du XIII^e siècle, et une fin d'occupation régulière aux alentours de 1930²⁵², ce sont six siècles et demi de vie de l'édifice qui sont présents sur place au sein des vestiges **[Planches 75 à 82]**. Les relations chronologiques relatives sont nombreuses et l'étude combinée des élévations et des vestiges enterrés, couplée à une analyse fine des matériaux, a permis la mise en évidence de cinq différents états de construction. Malgré une analyse large des différentes parties du château, le manque d'éléments datant, dont la partie issue des recherches programmées est présentée en **Annexes 18 et 19**, ne permet pas d'affiner pleinement les phases de constructions mises en évidence par l'archéologie, mais parvient à appuyer les grandes phases précédemment évoquées. Aussi, la découverte d'éléments organiques ou de nouvelles techniques de datation permettraient d'affiner le phasage (*cf. infra*). Le mobilier découvert lors des excavations n'aide que peu la compréhension chronologique du site. En effet, d'une part, seule une faible quantité de mobilier a été retrouvée, d'autre part, l'essentiel de ce dernier est postérieur au XVI^e siècle, en créant de ce fait un biais dans la compréhension matérielle.

7.1.1. Le château en tant qu'édifice élitare

L'occupation du site castral de Bonneville comme résidence élitare correspond à la moitié de la durée de vie du site. Elle est essentiellement documentée par les vestiges maçonnés et les sources historiques, les vestiges mobiliers datant de cette période ayant largement été purgés lors des occupations les plus récentes. Les différentes recherches effectuées au sein de la forteresse ont mis en exergue deux grandes phases d'occupation, ou états de construction, attribuables à la période médiévale.

²⁵² Nous décelons des occupations ponctuelles jusque dans les années quatre-vingt, voir même après puisqu'une maison de gardien est présente sur site jusqu'en 2019.

La première phase de construction du site castral de Bonneville (état 1) correspond à l'installation du château à la fin du XIII^e siècle. Nous ne pouvons dater avec précision sa fondation. Toutefois, les différentes études archéologiques, stylistiques et sources à disposition permettent de situer sa construction dans le dernier tiers du XIII^e siècle²⁵³. Aucune trace, d'une éventuelle occupation antérieure à ces constructions, n'a été détectée à ce jour. Cette phase comprend l'installation des courtines et des différentes tours et se retrouve donc, dans une grande partie, des élévations²⁵⁴. De même, est concerné l'ensemble des bâtiments découverts dans la cour seigneuriale [Planches 75 à 82]. Aussi, sont inclus dans cette phase les murs **M 1001, 1002, 1024, 1063 et 1064** formant la *magna aula* (**ES 1.3 / 1.5**) ; **M 1003** délimitant la pièce sud-est (**ES 1.4**) ; **M 1005, 1036 et 1107** formant la chapelle et la cave voûtée (**ES 1.1 et 1.7**) ; ainsi que les sols **SOL 1008 et 1019** correspondant à la calade orientale ainsi qu'au sol de la chapelle. Dans la cour des prisons, à l'ouest, les vestiges de cette première phase de construction sont assez ténus du fait des remaniements postérieurs. Toutefois, nous pouvons associer à cet état le mur **M 1053**, le sol **SOL 1068**, recouvert par un fin remblai daté entre 1297 et 1409²⁵⁵, et potentiellement le mur **M 1067** qui paraît être en relation avec **M 1053**. L'ensemble de ces structures est réalisé dans un appareillage très proche lié par un mortier de chaux aux caractéristiques similaires (cf. infra). De même, si les fondations de chacune des structures n'ont pu être observées de manière exhaustive, nous avons pu voir que les murs **M 1001, 1002, 1003, 1024, 1053** ainsi que toute la moitié orientale de l'espace **ES 1.7** sont fondés directement sur le substrat naturel *US 10110*.

Une fois le corps principal de bâtiments construit, ce dernier a subi un certain nombre de réfection et de réaménagement durant son occupation²⁵⁶. Il s'agit de l'état 2. De même qu'explicité précédemment, le manque de mobilier et d'éléments datant et/ou conservés ne permet pas de borner finement cet état. Aussi, il est donc à ce jour assez large et correspond à l'occupation du site ante-prison, soit la période comprise entre les XIV^e et XVI^e siècles [Planches 75 à 82]. Durant la campagne de fouille 2020, il n'a été observé que sur le mur d'enceinte sud (**M 1064**). Il prend alors la forme de quatre baies (**OUV 1104, 1115, 1119 et 1121**) percées dans la courtine de la phase 1. Ces fenêtres, très peu conservées, sont construites soit entièrement en tuf soit avec un mélange de molasse et de tuf²⁵⁷. Trois ouvertures ont été repérées en partie basse et une en partie haute. Seuls des vestiges de piédroits nous sont parvenus et parfois uniquement quelques blocs. Toutefois, nous pouvons, grâce à deux sommiers conservés, observer un pendage des baies vers l'ouest. Les observations réalisées par S. Bocquet sur le reste des courtines et les deux tours orientales permettent d'associer, à cette phase, plusieurs réfections des maçonneries ainsi que la mise en place d'une archère basse dans la tour sud-est et de la porte basse de la tour maîtresse²⁵⁸. Concernant les vestiges enfouis, nos investigations ne permettent pas d'associer de structures à cet état. En effet, si nous supposons qu'un sol pavé découvert dans la cour des prisons pouvait être associé à

253 BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020 ; BOCQUET R-2018 et 2019 ; D'AGOSTINO R-2016.

254 *Idem*.

255 Réf. CDRC - Lyon-17387 (GrM) ; **Annexe 18**.

256 Les comptes de châtelainie retranscrivent bien les nombreux travaux effectués au château (BENOIT, DURIEZ R-2019. Une synthèse de tous ces travaux sera proposée en 2021.

257 Notons que ce matériau est complètement absent de la phase 1.

258 BOCQUET R-2019.

l'état 2⁵⁹, de récentes observations tendent à le situer dans la phase de construction suivante²⁶⁰ (*cf. infra*). Toutefois, la cheminée découverte au sein de l'aula lors des fouilles préventives présente un resserrement de son âtre qui pourrait dater de cette phase²⁶¹.

7.1.2. Les prisons au sein du château de Bonneville

Entre la fin des XV^e et XVI^e siècles, le site castral perd vivement en intérêt. En témoigne une inspection effectuée à la fin du XVI^e siècle où l'inspecteur témoigne de différentes parties de la forteresse tombant en ruine²⁶². Il n'est d'ailleurs, à cette période, plus habité. Le château semble alors transformé en prisons royales dès le XVII^e siècle, donnée confirmée par les opérations archéologiques sédimentaires²⁶³. Cinq datations radiocarbone ont été effectuées sur des éléments organiques provenant de la mise en place de plusieurs fenêtres ainsi que d'un sondage réalisé dans l'angle sud-ouest des prisons **[Annexe 18-3]**. Malheureusement, ces éléments n'ont pas permis d'affiner la chronologie générale de ces installations, mais confirment la période globale de mise en place de ces bâtiments entre les XVII^e et XIX^e siècles²⁶⁴.

La première phase de transformation en prisons correspond à l'**état 3** de construction (XVII^e-XVIII^e siècles).

Au niveau du bâti, cet état est présent dans toute l'aile basse des prisons. Il correspond de fait à l'installation de l'intégralité du bâtiment **[Planches 75 à 82]**. Ce dernier, d'axe est-ouest, vient prendre appui sur la courtine sud, de son centre jusque dans l'angle sud-ouest du site castral. Si nous avons émis l'hypothèse, en 2019²⁶⁵, d'un emploi partiel de bâtiments médiévaux lors de sa construction, l'homogénéité de la mise en œuvre nous fait revenir sur cette hypothèse. Il semble dès lors que l'édification de l'aile sud ait impliqué une destruction systématique des anciennes structures. Cela est notamment visible dans le sondage réalisé dans la cour en 2019 où la mise en place du parement nord du mur **M 1052** nécessite le démontage de la calade médiévale pour atteindre le substrat molassique²⁶⁶. Cet état perdure au XVIII^e siècle. En effet, si l'on regarde le cadastre Sarde de 1730, seul le bâtiment correspondant à l'aile basse des prisons est décrit comme en élévation²⁶⁷ **[Planche 2]**. Cette troisième phase est également perceptible dans les différentes courtines du château où de nombreuses réfections sont effectuées²⁶⁸. Ces réfections s'accompagnent également d'un changement de porte au niveau de la poterne orientale²⁶⁹.

Au niveau sédimentaire, cette phase de construction ne correspond pas à des constructions ensevelies dans la cour orientale. Elle se repère essentiellement par différents remblais venant recouvrir les structures médiévales. Dans la cour des prisons à l'ouest, le schéma est, dans les grandes lignes, similaire avec la

259 BENOIT, DURIEZ R-2019.

260 BOCQUET à paraître.

261 BOCQUET R-2018.

262 CORAM-MEKKEY *et alii* 2015.

263 BENOIT, DURIEZ R-2018 et 2019 ; BOCQUET R-2019a et b.

264 Réf : Poz-132379 (ES 1.18) – 1526-1929 AD ; Poz-132380 (ES 1.33) – 1658-1910 AD ; Poz-132382 (ES 1.30) – 1656-1939 AD ; Poz-132383 (ES 1.29) – 1634-1925 AD ; Poz-132384 (ES 1.22) – 1490-1649 AD ; **Annexe 18-3**

265 BENOIT, DURIEZ R-2019.

266 Fait confirmé par de nouvelles observations : la calade supérieure est contemporaine de l'installation du bâtiment tandis que celle d'en dessous a disparu. BOCQUET à paraître.

267 Sa fonction de prisons est également évoquée.

268 BOCQUET R-2019 ; D'AGOSTINO R-2016.

269 BOCQUET R-2019.

présence d'importants remblais contenant du mobilier attribuable aux XVII^e et XVIII^e siècles. Toutefois, il semble que la calade supérieure, découverte en fouille, vient prendre appui sur l'aile basse des prisons selon des observations récemment faites par S. Bocquet (INRAP)²⁷⁰. Le fait que ce niveau de sol repose sur un petit remblai daté entre 1297 et 1409²⁷¹, et recouvrant une calade plus ancienne, va également dans ce sens.

L'état 4 correspond aux aménagements du XIX^e siècle [**Planches 75 à 82**]. Il se retrouve aussi bien dans le bâti que dans les vestiges enfouis. Deux états intermédiaires ont pu être déterminés en croisant les résultats de terrain et les archives. Le premier (**phase 4a**) se situe durant la première moitié du XIX^e siècle tandis que la **phase 4b** correspond à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Concernant les vestiges enterrés, c'est essentiellement dans la cour ouest qu'ils ont été observés. Ils sont, selon toute vraisemblance, attribuable à la **phase 4b**. En effet, les prisons, en pleine activité à ce moment-là, font régulièrement l'objet de travaux de réfection et d'amélioration que ce soit au sein des bâtiments ou dans les différentes cours associées²⁷². Concernant les espaces **ES 1.8** et **1.9**, plusieurs canalisations sont installées, dont une en lien avec une fontaine également retrouvée en fouille. La canalisation **CAN 1050** vient alors alimenter et évacuer l'eau de la fontaine **FON 1047** (datée 1893 par un millésime) tandis que la canalisation **CAN 1055** se dirige vers un point d'eau non connu à l'est [**Planche 75**]. L'installation de ces structures a de lourdes conséquences pour les vestiges antérieurs dans la mesure où les tranchées réalisées viennent casser les anciennes maçonneries et sols. Dans la cour orientale, cette phase se transcrit surtout par d'importants remblais venant recouvrir des ruines attestées entre les XVII^e et XVIII^e siècles. De même, les différents murets présents dans la cour des prisons paraissent appartenir à cette phase d'occupation. Ces derniers viendraient délimiter différentes cours pour les prisonniers.

Concernant le bâti en élévation, du fait de nombreux plans d'archives et de prix-faits de travaux, il s'agit de la phase la mieux documentée [**Planches 75 à 82**]. Les deux phases intermédiaires sont ici les plus observables. La première (**phase 4a**), située durant la première moitié du XIX^e siècle, comprend la construction du bâtiment ouest ainsi que de l'aile haute. Ces deux édifices viennent prendre appui sur l'aile basse ainsi que sur les différents pans de courtine à proximité. Non présent sur un plan de la fin du XVIII^e siècle, ils le sont sur un document de 1856 permettant l'obtention d'une fourchette chronologique resserrée. Le bâtiment ouest prend une forme de « P » et se loge dans l'angle nord-ouest du château, tandis que l'aile haute est construite adjacente à l'aile basse et contre les vestiges du mur **M 1063** à l'est. La mise en œuvre de ces deux ensembles diffère largement de la phase 3, notamment dans l'emploi des matériaux, les encadrements de fenêtre étant ici en molasse alors que le calcaire était employé précédemment. La **phase 4b** correspond à la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elle comprend l'extension du bâtiment ouest et la construction du bâtiment du gardien. Deux plans, respectivement de 1856 et 1861, nous permettent de bien dater ces constructions puisqu'il s'agit de documents préparatoires pour de futurs travaux. Ainsi, le mur **M 1134** est construit selon un axe nord-sud entre l'aile basse et le bâtiment ouest existant. Il vient donc clôturer le vestibule à l'est et créer une nouvelle pièce à l'étage. Cette dernière

270 BOCQUET à paraître.

271 Réf. CDRC - Lyon-17387 (GrM) ; **Annexe 18**.

272 Cf. partie 4.2.

est accompagnée de la mise en place d'axes de circulations dédiés. Le bâtiment du gardien est construit sur le mur **M 1063** et prend appui sur les courtines nord et sud du château. Grand bâtiment rectangulaire, il s'agit d'une construction entièrement neuve à l'exception du refend **M 1063**. Là encore, la mise en œuvre diffère des phases précédentes avec un appareillage moins soigné et l'utilisation plus récurrente de ciment.

La dernière phase chronologique (**état 5**) comprend tous les aménagements récents [**Planches 75 à 82**]. Il s'agit pour la plupart de petites réfections, de placages ou de percements divers mettant en œuvre un mortier de béton gris. Ces perturbations se retrouvent dans tous les bâtiments des prisons. Si nous ne possédons pas d'éléments de datations absolues, l'ouverture des prisons jusqu'en 1933 nous incite à y voir des travaux issus du XX^e siècle, ces trois dernières décennies de vie ayant sûrement apporté leur lot de réfections. De même, plusieurs fosses découvertes dans les cours orientale et occidentale sont bien datées de cette période grâce à un mobilier riche en déchets humains. Enfin, l'installation d'une canalisation en PVC (**CAN 1046**) dans la cour ouest, venu détruire les vestiges anciens, affère également à ce cinquième état. Commercialisé à partir de 1926, le PVC ne devient commun que post seconde guerre mondiale nous donnant ainsi un bon *terminus ante quem*.

7.2. Organisation du château de Bonneville

Les différentes opérations archéologiques²⁷³ et recherches historiques²⁷⁴ menées au sein du château des sires de Faucigny à Bonneville permettent d'avoir un bon aperçu de l'organisation générale du site castral et de son évolution. S'il reste quelques zones d'ombre, notamment dans la cour des prisons à l'ouest, nous pouvons aujourd'hui dire que le plan du château est connu à plus de 80 %. Le site étant toujours en travaux, ces observations seront complétées par des études menées par l'INRAP. Nous traiterons du site par période, répondant ainsi aux observations chronologiques (*cf. supra*).

7.2.1. Un édifice élitaire de plan régulier

Le château des sires de Faucigny est installé sur un éperon rocheux à 460 m NGF environ. Il domine le bourg de Bonneville, qui s'étend au sud de la fortification en direction de l'Arve, ainsi qu'un espace intermédiaire mal connu, mais prenant place au niveau du parking situé directement à l'est du château [Planches 1 à 4].

Le site castral se développe selon un axe ouest-est et mesure 82 m de long pour 20 à 28 m de large soit une surface totale d'environ 2 500 m² [Planches 5 et 6]. De forme trapézoïdale allongée, une grande partie de la courtine médiévale est conservée et les angles orientaux sont dotés de deux tours circulaires. L'accès d'origine, situé à l'ouest ainsi que les deux tours occidentales ont aujourd'hui disparu (*cf. infra*). L'organisation interne du château est, au Moyen Âge, assez simple. Un axe de circulation principal, représenté par les sols **SOL 1019 et 1068 (ES 1.2, 1.6, 1.8b et 1.9b)**, traverse le château d'ouest en est et semble relier le portail occidental à la poterne orientale. D'après les vestiges découverts, cet axe n'est pas rectiligne et doit présenter un décrochage nord-sud au niveau de l'actuel bâtiment du gardien. Cette théorie reste à confirmer. Cet axe délimite ainsi deux ensembles bâtis prenant principalement appui contre les courtines nord et sud.

Deux ensembles médiévaux ont été découverts contre la courtine sud. Le premier prend place dans l'angle sud-est (**ES 1.4**). Occupant une surface au sol d'environ 12 x 7.5 m, il n'est, à ce jour, pas caractérisé et très partiellement fouillé. S'il semble donner accès à la tour sud-est, il pourrait s'agir d'un petit receipt. Il comprend visiblement un étage du fait de la présence d'une archère haute dans la courtine orientale²⁷⁵. Directement adjacent à l'ouest se développe la grande salle (**ES 1.3 et 1.5**). Mesurant environ 25 m de long, selon un axe est-ouest, pour 11.5 m de large en nord-sud, cette pièce aurait mesuré dans les 10 m de haut selon l'enquête de 1339²⁷⁶. Plusieurs structures, rythment l'intérieur de cette salle dont deux grandes baies et une cheminée, structures retrouvées et étudiées par S. Bocquet²⁷⁷. Les dimensions de la salle, la présence des deux grandes baies ainsi que de la cheminée plaident amplement en faveur de

273 BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020 ; BOCQUET R-2018 et 2019 ; D'AGOSTINO R-2016.

274 BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020 ; CARRIER, CORBIERE 2005 ; CORRAM-MEKKEY, CORBIERE 2015 ; GUILLERE 2005.

275 BOCQUET R-2019.

276 *Idem*.

277 BOCQUET R-2003, 2018 et 2019.

l'identification comme aula, d'autant plus que cela correspond également à la description faite en 1339²⁷⁸. La moitié ouest du corps de bâtiment sud est actuellement occupé par les prisons et ne laisse transparaître aucun bâtiment médiéval. Néanmoins, la longueur de la courtine est bien attribuable au Moyen Âge²⁷⁹. Dans l'angle sud-ouest a été mis au jour un tronçon de mur dont les caractéristiques sont similaires aux édifices médiévaux. D'axe sud-est/nord-ouest, il paraît correspondre aux vestiges de l'ancienne tour d'angle sud-ouest.

Sur le flanc nord, trois ensembles médiévaux ont été découverts. Le premier (**ES 1.1**) vient prendre appui sur la tour maîtresse. Observé sur une quinzaine de mètres carrés, il est long à minima de 6.75 m pour une largeur équivalente. Il présente plusieurs niveaux de sol maçonnés ainsi que des négatifs de cloisons en matériaux périssables.

Directement sous cet espace se développe une cave voûtée partiellement conservée (**ES 1.7**). Il s'agit d'une vaste pièce longue d'environ 8 m, selon un axe est-ouest, et large de 5.40 m. Elle possède aujourd'hui une élévation observable sur 4 à 5 m de haut [**Planches 23 et 24**]. Cette pièce souterraine est aménagée au niveau de la rupture nord du substrat rocheux. La présence de cette cave souterraine tend à nous faire voir dans la pièce supérieure la chapelle castrale, cette dernière étant située à cet emplacement dans l'enquête de 1339 et la comptabilité médiévale²⁸⁰.

Enfin, un dernier bâtiment, non identifié (**ES 1.8a** et **1.9a**) se trouve plus à l'ouest au niveau de l'actuelle cour des prisons. Ses limites précises n'ont pu être déterminées du fait d'une conservation très lacunaire.

Les éléments médiévaux retrouvés au sein du château de Bonneville nous décrivent donc un site se développant en longueur, d'ouest en est, autour d'un axe de circulation principal, un peu à l'image d'un bourg rue²⁸¹. Ce plan correspond largement à la description du château réalisée en 1339, sur laquelle nous reviendrons (*cf. infra*).

7.2.2. Un plan assez commun

Construit à la fin du XIII^e siècle, le plan du château de Bonneville décrit un édifice quadrangulaire au sein duquel les bâtiments sont disposés le long des courtines. Ce plan régulier, dont le développement en pays de Savoie se propage à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, rompt avec les autres fortifications construites jusqu'alors²⁸². Ainsi, il ne présente plus un étalement de constructions échelonnées et ponctuées de défenses, mais un corps resserré et géométrique. Ce type de construction porte alors plusieurs noms tels que « château régulier organique », « château philippin » ou encore « carré savoyard ». Le premier, utilisé par Marcel Grandjean, est peut-être le plus descriptif et le plus neutre²⁸³ tandis que celui de « carré savoyard », utilisé par des auteurs locaux, peut-être le plus sujet à caution²⁸⁴. En effet, si ces sites

278 CARRIER, CORBIERE 2005, p.3-6.

279 BENOIT, DURIEZ R-2020, BOCQUET à paraître.

280 CARRIER, CORBIERE 2005, p.3-6 ; GUILLERE 2005.

281 CORBIERE 2002.

282 BENOIT - thèse de doctorat à paraître ; RAEMY 2004.

283 GRANDJEAN 1976, p.54.

284 CORBIERE T-2000, p.280 ; RAEMY 2004, p.171-258. L'utilisation de ce terme est actuellement remise en cause dans la mesure où il ne définit pas une réalité stricte. BENOIT *et alii* R-2018b à 2021b ; BOCQUET R-2018 à 2020.

quadrangulaires correspondent bien à une réalité physique et présentent des similitudes entre elles, nous trouvons des fortifications similaires en France ou en Angleterre dès le XII^e siècle²⁸⁵. Dès lors, il est difficile de caractériser cette forme comme étant savoyarde, d'autant plus que Bonneville ne relève pas de cette principauté lors de son édification.

Toujours est-il que cette forme de résidence élitaires correspond à une nouvelle tendance en pays de Savoie, tendance qui se retrouve aussi bien au sein des châteaux comtaux que dans les maisons fortes. Aussi retrouvons-nous de nombreux exemples d'édifices arborant ce type de plan ; Yverdon, Morges, Buffavent, Evian, Coudrée ou les bâties Meillier et Rouelbeau pour n'en citer que quelques-uns²⁸⁶. Les observations archéologiques combinées à l'exploration des documents médiévaux permettent de mettre en évidence des caractéristiques propres à ces édifices réguliers²⁸⁷. Ils se caractérisent par l'utilisation de grandes lignes communes dans leur construction. Ainsi, ils se situent pour la plupart à basse altitude (autour des 400 m NGF), dans une zone dégagée comme une plaine ou une large vallée. Ils adoptent un plan quadrangulaire régulier dénué de plain château, marquant ainsi une rupture avec les fortifications plus anciennes. Au niveau défensif, ces châteaux sont flanqués de tours dans les angles, présentent tous un fossé, une braie ou les deux. À l'intérieur, les bâtiments s'agencent autour d'une cour qui se veut centrale ou prend la forme d'une ruelle. De même, la présence d'aménagements liés à l'eau « courante » semble avoir eu une certaine importance²⁸⁸.

Ce type de construction semble répondre, avant tout, à un changement dans les mœurs élitaires et à la recherche de construction plus confortable et mieux placée au sein du territoire. Le plan du château de Bonneville n'est donc pas particulier, mais s'inscrit dans une tendance générale applicable à l'ensemble des terres alpines septentrionales.

7.2.3. Une occupation carcérale partielle

Durant la seconde moitié du XVI^e siècle, Bonneville fait partie de l'apanage de Genevois-Nemours. Afin de dresser un bilan de ses possessions, le comte apanagiste fait réaliser des inspections de plusieurs de ses possessions parmi lesquelles figure le château de Bonneville²⁸⁹. Ce dernier y apparaît dans un état de conservation préoccupant, plusieurs toitures et planchers étant pourris et plusieurs maçonneries présentant des brèches. Au début du siècle suivant, le château est transformé en prisons et d'importants travaux y sont effectués et les bâtiments médiévaux internes sont rasés. (*cf. supra*).

Les prisons de Bonneville se développent dans la moitié occidentale du château autour de la cour dite « des prisons ». Cet ensemble adopte une organisation en « U » et prend principalement appui sur les courtines sud et ouest.

À l'ouest se développe un bâtiment d'axe nord-sud venant prendre appui sur les courtines nord-ouest et sur l'aile basse au sud. Cet ensemble, construit au XIX^e siècle, englobe le sas et le portail d'entrée

285 BRAGARD 1999, p.141-167 ; MESQUI 1991 ; RAEMY 2004, p.171-258

286 D'AGOSTINO *et alii* R-2011b et 2018 ; BENOIT - thèse de doctorat à paraître ; BLONDEL 1956 ; RAEMY 2004.

287 BENOIT - thèse de doctorat à paraître.

288 Expression utilisée pour distinguer les ouvrages qui acheminent de l'eau en continu de ceux stockant cette dernière.

289 CORRAM-MEKKEY, CORBIERE 2015.

(**ES 1.23**). Le bâtiment se développe sur trois niveaux desservis par un escalier (**ES 1.24 à 1.26**). Il occupe une surface au sol de 10 x 5 m, sas d'entrée inclus.

Le bâtiment sud, appelé « aile basse des prisons » est vraisemblablement mis en place au XVII^e siècle. Il se développe depuis l'angle sud-ouest en direction de l'orient. Il prend une forme rectangulaire de 29.25 x 6 m et comprend deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend deux cages d'escaliers (**ES 1.15 et 1.21**), cinq cellules (**ES 1.16 à 1.20**), une pièce occidentale à fonction multiple (**ES 1.22**) ainsi qu'un couloir (**ES 1.11**). L'étage comporte, quant à lui, trois grandes salles (**ES 1.28 à 1.30**), mais était initialement divisé en plusieurs cellules.

Directement adjacent à l'est se déploie « l'aile haute » des prisons. Probablement située sur un ressaut du substrat géologique, son faîtage dépasse largement celui du bâtiment occidental lui valant ce nom. Mis en place dans la première moitié du XIX^e siècle, le bâtiment mesure 12.5 x 7.5 m et possède deux niveaux. Au rez-de-chaussée, un escalier partant de l'aile basse permet la prolongation du couloir **ES 1.11** qui bifurque au nord à l'extrémité orientale du bâtiment. Ce couloir dessert trois nouvelles cellules (**ES 1.12 à 1.14**). À l'étage, deux nouvelles pièces (**ES 1.32 et 1.33**) desservies par le couloir **ES 1.31**, agrandissent l'espace carcéral.

Enfin, un nouveau bâtiment est installé contre l'aile haute, sur les vestiges de la grande salle médiévale, dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Cet édifice, d'axe nord-sud, occupe une surface au sol de 20.75 x 5.25 m. Peu étudié, il comprend au rez-de-chaussée, deux pièces (dont la salle **ES 1.10**) ainsi qu'une cage d'escalier permettant d'accéder à l'étage. Ce dernier, transformé en appartement, comprend une multitude de pièces de vie et de chambres.

L'espace ouvert situé au centre de ces bâtiments correspond à une vaste cour compartimentée en plusieurs cours intermédiaires délimitées par des murets et des systèmes de portes. Une chapelle était présente également dans ce grand espace, chapelle attestée par les plans aux archives.

L'installation progressive des bâtiments des prisons s'est faite au détriment des édifices médiévaux qui ont été soit entièrement rasés, à l'ouest, soit laissés à l'abandon puis évacués, à l'est. Au final, seule la « carcasse » du château a été conservée. Pour autant, les constructions carcérales n'ont pas été développées sur l'intégralité de la forteresse. S'agit-il d'une non-nécessité ou d'un réel besoin d'espaces ouverts, cela reste difficile à expliquer.



Fig 278 : Fondation du mur oriental de la cave ES 1.7.
Cliché : Equipe de fouille 2018.



Fig 279 a et b :
Exemples de maçonneries de type 1a.
Clichés : Equipe de fouille 2018.



7.3. Construire le château de Bonneville

Qu'il s'agisse des fouilles programmées ou des opérations liées à l'archéologie préventive (dir. L. D'Agostino et S. Bocquet), l'ensemble des vestiges bâtis a fait l'objet d'un enregistrement minutieux, notamment sur la question des modes de construction²⁹⁰. Nous porterons l'attention principalement sur les découvertes réalisées au cours des trois campagnes de fouilles programmées, réalisées entre 2018 et 2020. Les résultats des opérations d'archéologie préventive étant en cours de mise en forme, nous n'y ferons que référence et la mise en commun de nos synthèses sera l'objet d'une publication future²⁹¹. Nous l'avons vu, les sources et les études spécifiques (géomorphologie, analyse de terrain) montrent que l'approvisionnement en matériaux de construction pour le château de Bonneville est assez varié. Concernant la pierre, les sources sont assez locales et proviennent essentiellement du Faucigny et plus particulièrement des basse et moyenne vallées de l'Arve. Le bois suit globalement un schéma similaire avec toutefois quelques imports plus lointains provenant du Genevois et des rives ultra lémaniques. Les éléments en bois ayant disparu, nous concentrerons nos propos sur la mise en œuvre de la pierre.

7.3.1. Les fondations

Durant nos investigations, nous n'avons décelé qu'un unique type de fondation. Aussi, les maçonneries sont installées directement sur le substrat rocheux. Ce dernier peut être alors soit utilisé tel quel ; en résulte une maçonnerie très irrégulière à sa base ; soit être retaillé afin de mieux asseoir les premières assises de moellons²⁹² [Fig. 278]. Cette méthode a pu être observée sur l'intégralité des maçonneries, quelle que soit leur période construction. Aucune trace de tranchée de fondation n'a été décelée.

7.3.2. Les élévations

Trois grands modes de construction ont pu être observés sur l'ensemble du site castral. À ces derniers s'ajoutent plusieurs sous variantes reprenant les grandes caractéristiques des types principaux en ajoutant quelques particularités [Fig. 279].

Le premier (**type 1a**) a été observé sur l'ensemble des maçonneries attribuables au premier état de construction du château (**M 1001, 1002, 1003, 1005, 1024, 1053, 1063, 1064 et 1098**). Il est constitué de moellons de molasse bruts ou ébauchés de dimensions assez variées disposés en assises globalement régulières. Les modules sont compris entre 0.16 x 0.07 m et 0.40 x 0.22 m en moyenne. L'ensemble est lié par un mortier de chaux gris-beige foncé, homogène et relativement friable. Parfois terreux, il inclut une charge de sable grossier et de graviers dans laquelle sont pris des nodules de chaux et des petits galets dont le diamètre est compris entre 0.01 m et 0.08 m. Aucune trace d'outils n'a été repérée sur les portions étudiées. Cet appareillage se retrouve également sur les tours ainsi que sur la courtine, où il

290 BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020 ; BOCQUET R-2003 et 2019 a et b ; D'AGOSTINO R-2016.

291 Un projet de publication de l'ensemble des résultats obtenus à Bonneville, sous forme de monographie, est en cours.

292 BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020 ; BOCQUET R-2019a et b.

correspond là aussi à la plus ancienne phase de construction²⁹³. Les différentes ouvertures associées à cet état mettent également exclusivement en œuvre de la molasse²⁹⁴.

Le **type 1b** n'a été observé que sur le mur **M 1064** correspondant à la courtine sud. Dans l'absolu, ce type ne correspond pas à une élévation dédiée, mais à des modifications des maçonneries existantes. Il s'agit principalement de l'installation de plusieurs baies dans l'enceinte méridionale. Aussi, l'appareillage reprend les caractéristiques du **type 1a**. La différence réside dans l'introduction de l'usage de pierres de taille de tuf pour les piédroits des baies. Ce matériau n'a pas été observé dans le premier état de construction et semble caractéristique du deuxième état.

La mise en œuvre de **type 2** possède trois variantes assez proches. Le **type 2a** est localisé sur l'ensemble de l'aile basse des prisons (état 3). L'élévation se compose alors d'un assemblage de moellons de molasse grossièrement ébauchés et vaguement assisés. Les moellons sont de dimensions hétérogènes comprises entre 0.25 m et 0.55 m de long et entre 0.13 m et 0.20 m de haut et nous notons l'usage fréquent de petits blocs de molasse, posés de chant ou sur bout, afin de régler la maçonnerie. L'ensemble est lié par un mortier de chaux gris clair, homogène et compact. Ce dernier forme des joints grossiers et présente quelques nodules de chaux associés à une charge de sable à grosse granulométrie. Cet appareillage est associé à des ouvertures dont les montants sont réalisés en pierre de taille calcaire.

La variante **type 2b** se retrouve sur l'aile haute des prisons, sur le bâtiment ouest ainsi que dans l'angle sud-ouest de l'aile basse sur une reprise de la courtine **M 1064**. Cette variante reprend dans les grandes lignes l'appareillage de **type 2a** en étant légèrement moins soignée. Les matériaux sont les mêmes avec l'usage massif de moellons de molasse aux dimensions très variées. Nous notons l'usage ponctuel de blocs de tuf, vraisemblablement en remploi dans ces constructions tardives. Le **type 2b** caractérise le 4^{ème} état de construction.

Le mur **M 1040** correspond à la variante de **type 2b**. Daté de la fin du XIX^e ou du début du XX^e siècle, la maçonnerie reprend l'usage de moellons hétérogènes de molasse relativement assisés. Elle se caractérise néanmoins par l'usage important de pierres de taille en remploi de grandes dimensions (longs de 0.40 à 0.90 m et hauts de 0.20 à 0.40 m). Ces derniers portent des traces de ciseaux, de broche et parfois de boucharde. Ils viennent niveler régulièrement les assises et diminuent le nombre de moellons employés. Enfin, le dernier type (**type 3**) correspond à une reprise en sous-œuvre (durant l'état 3) des murs **M 1052, 1075, 1086** et **1107**. Visibles sur 1.60 m de haut environ, ces reprises sont construites en moyen appareil régulier. Réalisées en molasse, les pierres de taille présentent des dimensions variées comprises entre 0.42 m et 1.02 m de longueur pour une hauteur moyenne de 0.40 m. Un smillage systématique à la broche peut être observé en façade. L'ensemble est lié par un mortier de chaux gris-blanc, homogène, dense et compact. Il est visible entre les joints fins (inf. à 1 cm) du moyen appareil. Ce mortier est constitué d'une quantité moyenne de chaux associée à une charge de sable fin dans laquelle sont pris de petits gravillons et de petits graviers. Cette mise en œuvre est assez bien datée par les archives modernes qui placent ces travaux dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle²⁹⁵.

293 BOCQUET R-2003 et 2019 a et b ; D'AGOSTINO R-2016.

294 *Idem.*

295 PANIOUCHKINA, TUDOR, 2004.

La construction du château des sires de Faucigny à Bonneville est réalisée avec des mises en œuvre à la fois variées, mais aussi proches par un usage massif du même matériau, à savoir la molasse. La différence entre les appareillages réside alors principalement dans la taille et la disposition des moellons, mais aussi dans les mortiers utilisés. Malgré un réel manque d'éléments de datation absolue, la chronologie relative des maçonneries et la stratigraphie observée en fouille nous permettent d'admettre des mises en œuvre et éléments propres à des états de constructions distincts. Aussi, il apparaît que le chantier médiéval est assez homogène et que ce sont surtout les bouleversements liés à la transformation du site castral en prison qui amènent des changements constructifs majeurs.

7.4. Le château : Les sources manuscrites face aux vestiges

A l'image des vestiges maçonnés, les sources manuscrites médiévales et modernes sont nombreuses et couvrent plusieurs siècles d'occupation du site castral (*cf. supra*).

Le document le plus ancien nous donnant une description du château est l'enquête delphinale de 1339²⁹⁶. Elle est suivit par les comptes de châtelainie dont le plus ancien rouleau remonte à 1355, année du transfert du Faucigny à la Savoie²⁹⁷. Enfin, plusieurs inspections de la seconde moitié du XVI^e présentent également le site²⁹⁸.

L'enquête de 1339 décrit un édifice quadrangulaire perché sur un molard et flanqué de trois tours circulaires et d'une échauguette. Les bâtiments interne du château sont logés contre les courtines avec du côté du bourg une grande salle, proche de la tour sud-est, dotée de deux grandes baies et d'une cheminée. A l'ouest de cette salle se développent la cuisine puis les étables. Le long de la courtine nord se trouve, adjacente à la tour maîtresse, une cave voûtée surmontée de la chapelle et d'une autre grande salle. Contre ces pièces, plusieurs chambres et salles diverses se poursuivent en direction de l'ouest. C'est donc un site bien ordonné qui est décrit.

Les comptes de châtelainie, ainsi que les diverses visites réalisées au XV^e siècles (**Annexes 13 et 14**), ne présentent pas de grands bouleversements dans l'organisation générale du site castral mais plutôt de nombreuses réparations de l'existant et des modifications internes aux bâtiments. Ainsi, plusieurs nouvelles chambres sont créées, tandis que d'autres ba^timents voient leurs fonctions changer (**Annexes 13 et 14**). Cette tendance est confirmée par les inspections du XVI^e siècle qui nous décrivent, finalement, une organisation générale similaire à celle observée en 1339²⁹⁹.

En faisant abstraction des bâtiments carcéraux complètement attribuables aux périodes Moderne et Contemporaine, les vestiges retrouvés au sein du château de Bonneville s'organisent autour d'une courtine quadrangulaire flanquée de deux tours ronde encore en place, et d'une troisième dont seuls quelques traces ont été repérées. A l'intérieur, nous avons mis en évidence une grande salle conservée du côté du bourg, salle dotée de deux grandes baies et d'une cheminée³⁰⁰. Au nord, a été mis au jour une salle voûtée partiellement conservée, au-dessus de laquelle se développe un bâtiment très arasé mais présentant un cloisonnement interne visible en négatif. De même, plus à l'ouest se trouve un autre bâtiment venant, vraisemblablement, prendre appui contre la courtine nord [**Planche 75**].

Le parallèle entre vestiges et données textuelles est donc assez simple dans la mesure où les deux se répondent parfaitement. Néanmoins, les niveaux archéologiques supérieurs ayant été largement

296 CARRIER, CORBIERE 2005.

297 GUILLERE 2005 ; BENOIT thèse à paraître ; **Annexes 13 et 14**.

298 CORRAM-MEKKEY, CORBIERE 2015.

299 *Idem*, p.

300 BOCQUET R-2018 et R-2019.

perturbés par les aménagements liés aux prisons, seuls les textes permettent de saisir l'organisation des étages, les vestiges s'exprimant principalement en plan. Ainsi, le château des sires de Faucigny présente une organisation générale stable entre sa construction à la fin du XIII^e siècle et sa transformation en prison entre les XVI^e et XVII^e siècles. Cette transformation bouleverse, quant à elle, les bâtiments internes qui sont arasés au profit de nouvelles constructions.



Fig 280 : Assemblage Lidar, mappe Sarde et numérisation du château.
Crédit : O. Veissière – patrimoine numérique.

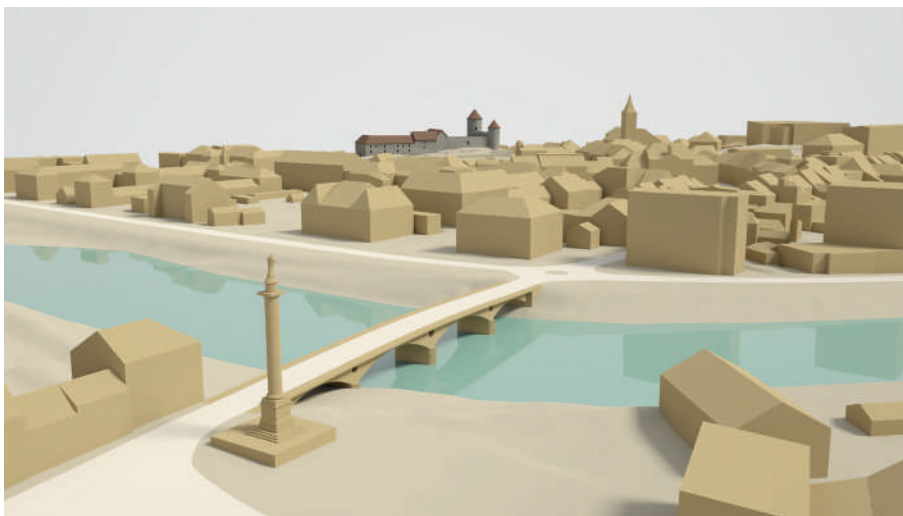


Fig 281 : Volumétrie du bourg et maquette 3D du château.
Crédit : O. Veissière – patrimoine numérique.

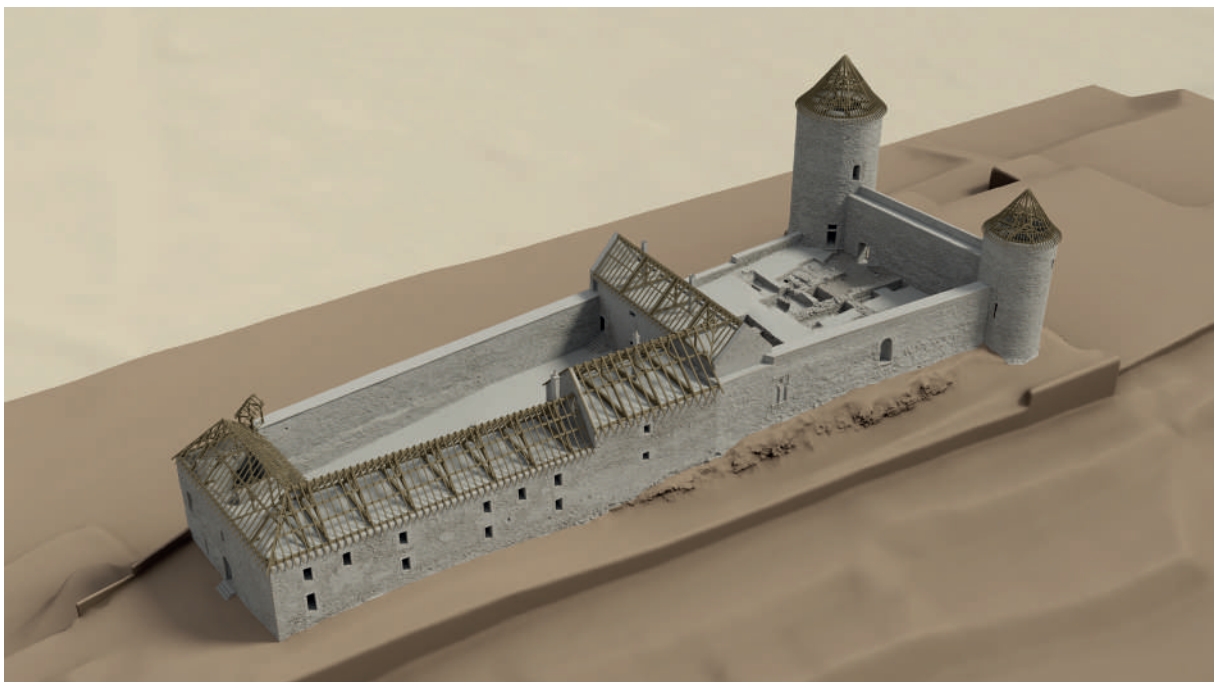


Fig 282 : Vue du château sur son socle. Crédit : O. Veissière – patrimoine numérique.

7.5. Le château des sires de Faucigny : modélisation 3D et hypothèse de restitution architecturale

LOÏC BENOIT (SAPB), DAVID FERT (DAVID FERT CRÉATION GRAPHIQUE) ET OLIVIER VEISSIÈRE (PATRIMOINE NUMÉRIQUE)

Les données acquises sur le château des sires de Faucigny sont nombreuses et variées. Elles incluent des relevés de terrain, lasergrammétriques, photogrammétriques et photographiques mais aussi des analyses d'échantillons et de matériaux ainsi qu'une exploration de la comptabilité médiévale. Afin d'enrichir l'interprétation des données enregistrées tout au long de ce programme de recherche pluriannuel, et multi opérateurs, plusieurs modélisations et hypothèses de restitution ont été produites. Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif est de délivrer une représentation la plus fidèle possible d'éléments en encore en élévation ou disparus. Notons toutefois que si les modélisations illustrent un état non interprété des vestiges, la restitution, elle, comporte une petite part d'interprétation.

7.5.1. Modélisation 3D des vestiges

Les différentes campagnes de fouilles archéologiques, qu'elles soient réalisées dans le cadre de l'archéologie programmée ou préventive, ont bénéficié entre 2018 et 2020 de relevés lasergrammétriques afin de d'établir une sauvegarde numérique des découvertes réalisées mais aussi produire des outils de travail pour les différents acteurs de la recherche sur le château de Bonneville. Dans le cadre du projet européen « Parcours des patrimoines, de passages en châteaux », il était également prévu de numériser l'ensemble du site castral avant la réalisation des travaux de restauration et ce dans des objectifs similaires. Enfin, le projet a pu bénéficier d'une levée topographique Lidar, réalisée et mise à disposition par le syndicat mixte d'aménagements de l'Arve et de ses affluents (SM3A).

Les différentes interventions ont ainsi généré une importante manne de données. Dans une optique de valorisation des différentes actions entreprises et en lien avec le futur projet muséographique, il semblait opportun de produire un modèle 3D texturé à l'échelle du site et du bourg, selon une emprise définie en amont et cadrée par la mappe Sarde de 1730 [Fig. 280]. L'enjeu était alors de cerner le site dans son environnement et ce jusqu'à l'Arve. Ainsi, le modèle contient les intérieurs et extérieurs du châteaux, les fonds de fouilles, la volumétrie du bourg et le relief paysager [Fig. 281]. L'ensemble contient entre 5 et 10 millions de polygones. Outre les vues générales permettant de comprendre la position du site, le développement urbain mais aussi les anciens lits de l'Arve, plusieurs vues détaillées du site castral ont été produites et sont présentées au sein des planches [Fig. 282 et Planches 83 et 84].

7.5.2. Hypothèse de restitution de la cour seigneuriale au XIV^e siècle

Au-delà de la réalisation d'un modèle 3D des vestiges du château, nous avons souhaité, pour valoriser les résultats de la recherche archéologique, proposer une hypothèse de restitution d'une partie du site castral. Ce projet avait pour objectif de présenter un état des lieux et une vision de la forteresse durant la première moitié du XIV^e siècle. Le choix de cette période s'explique principalement pour deux raisons. La première relève du fait qu'il s'agit de la mieux documentée par les sources historiques et archéologiques. La deuxième découle de l'importance du site à cette époque, où il est à son apogée **[Planche 85]**.

Pour réaliser ce travail, il a été nécessaire de regrouper l'ensemble des données à disposition. Ainsi, ont été compulsées les recherches réalisées par le Département de la Haute-Savoie³⁰¹, par l'INRAP³⁰² et par le bureau Hadès³⁰³. À ces données de terrain ont été adjointes celles issues de la comptabilité médiévale ainsi que les descriptions des visites delphinale et pontificale de 1339 qui donnent une description relativement précise du site à cette date³⁰⁴. Le travail a ensuite consisté à comparer ces différentes sources (*cf. supra*) afin d'en sortir un modèle cohérent. Le processus de création s'est ensuite déroulé en cinq grandes étapes ponctuées de nombreux allers-retours entre les chercheurs et le graphiste³⁰⁵.

Dans un premier temps, les réflexions se sont portées sur le choix de l'angle de vue de la représentation. En effet, malgré le nombre considérable d'informations récoltées durant ces trois années d'investigations, des lacunes persistent dans la compréhension du site. Aussi, l'objectif était de trouver une orientation permettant de montrer le plus d'éléments possibles tout en évitant au mieux les interprétations hasardeuses découlant de ces lacunes. A partir de ce constat, le champ des possibles s'est considérablement réduit et cela nous a mené à choisir une vue plein est, centrée sur la cour dite seigneuriale.

Une fois ce premier choix établi, une maquette préparatoire à l'échelle 1/90 a été réalisée par D. Fert, maquette incluant l'ensemble des relevés archéologiques réalisés sur ce secteur **[Fig. 283]**. Cette étape a permis de mieux appréhender les différents volumes et de jouer sur les perspectives. De là, a débuté le travail d'illustration.

Les inconnus et les lacunes ont généré une étape de travail supplémentaire. Typiquement ce sont essentiellement les parties hautes, non conservées, qui ont posé le plus de problèmes. Les choix effectués découlent de longs débats **[Fig. 284]**. Ils sont basés sur des comparatifs, l'un interne au site castral (pour les différents crénelages par exemple), l'autre externe au château, notamment pour les questions de charpentes et d'habillage des maçonneries. Nous pouvons citer entre autres les travaux de D. de Raemy sur les châteaux d'Yverdon mais aussi ceux de F. Epaud et de J.-Y. Hunot. Une fois le choix de la charpente arrêté, les croquis ont été soumis à un compagnon charpentier afin de valider la cohérence structurelle de l'œuvre en lien avec les dimensions des espaces.

Enfin, l'insertion de « vie » à l'intérieur des espaces représentés est toujours un moment délicat puisqu'il

301 BENOIT, DURIEZ R-2018 à 2020.

302 BOCQUET R-2003 et 2019a et b

303 D'AGOSTINO R-2016

304 BENOIT, DURIEZ R-2019 ; CARRIER, CORBIERE 2005 ; GUILLERE 2005.

305 L. Benoit (SAPB), S. Bocquet (INRAP), D. Fert (Graphiste) et C. Guffond (SAPB).

faut que cela soit bien dosé afin d'être le plus proche de la réalité. Pour cela, nous nous sommes basés sur la connaissance des textes médiévaux³⁰⁶ ainsi que sur une large base iconographique propre au XIV^e siècle³⁰⁷. À cela se sont ajoutés les faits historiques environnants ainsi que les études menées sur le terroir dans le cadre du projet européen PITER Parcours des Patrimoines, de Passages en Châteaux. La présence de vignes en arrière-plan résulte, par exemple, des études historiques et ethnographiques portant sur l'activité vini-viticole autour de Bonneville³⁰⁸. De même, la présence d'une litre funéraire dans la chapelle castrale découle de faits historiques locaux. En effet, le dauphin Jean Ier de Viennois, fils de Béatrice de Faucigny et du Dauphin Guigues VII, décède à Bonneville à la fin du XIII^e siècle. Aussi, il est tout à fait possible qu'une litre ait été mise en place dans la chapelle du château, possession de ses parents, en sa mémoire.

Cette restitution se voulant la plus fidèle possible, elle pourra alors valoriser les résultats des opérations archéologiques. Enfin, elle permettra d'illustrer les futures publications scientifiques aussi bien que d'être présentée au sein d'expositions et de projets muséographiques.

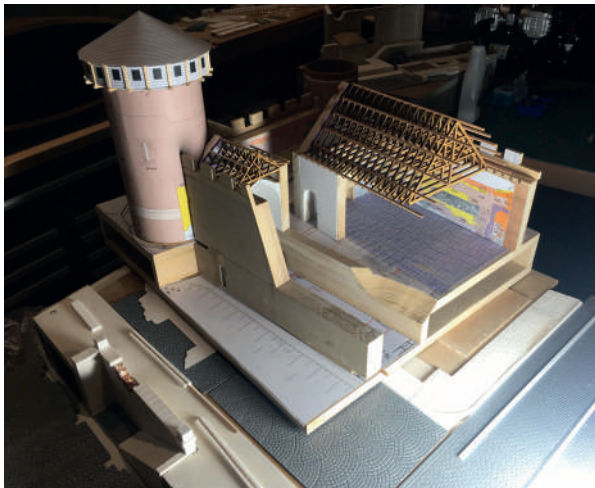


Fig 283 : Maquette à l'échelle du château avec les relevés servant de base à la future perspective.
Crédit : D. Fert – création graphique.

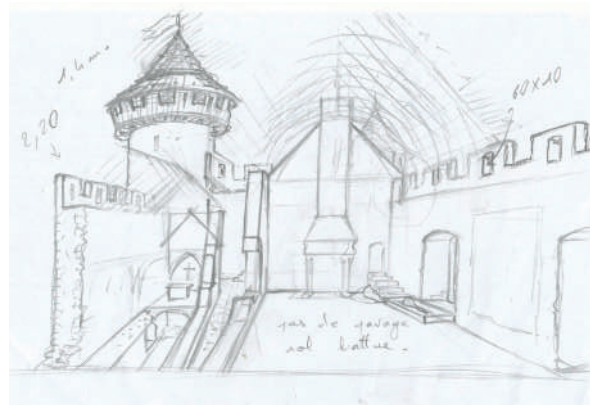


Fig 284 : Crayonné préparatoire.
Crédit : D. Fert – création graphique.

306 Les comptes de châtellenie regorgent d'indices sur la vie au château.
307 Tentures, tableaux, tapisseries, fresques, miniatures, gravures, etc.
308 Etudes menées par Alain Mélo et Gilles Armani.

8. LE RÉSEAU DE FORTIFICATIONS DANS LE PROCHE PÉRIMÈTRE DU CHÂTEAU DE BONNEVILLE

LOÏC BENOIT (SAPB), CHRISTOPHE GUFFOND (SAPB) ET JONATHAN LAIR (SAPB)

8.1. Contexte et stratégie

8.1.1. Contexte de réalisation et enjeux

Le projet européen PITER – Parcours des patrimoines, de passages en château, engagé entre 2018 et 2021 visait la mise en évidence des relations entre un château et son terroir, en l'occurrence le château de Bonneville et le vignoble d'Ayze situé sur les coteaux au nord du château. Pour répondre à ces interrogations, diverses études (archéologiques, historiques, ethnographiques, inventaire du patrimoine) ont été menées conjointement. Si la présente étude permet de saisir la mise en place, l'occupation et l'évolution du site castral, il paraissait néanmoins important d'élargir notre approche aux abords immédiats de Bonneville et ce afin de comprendre et documenter l'installation élitaires locale et son imbrication dans la gestion du territoire environnant.

Les différentes fortifications de la vallée de l'Arve sont connues, pour partie, par les nombreux travaux ayant porté sur l'ancien diocèse de Genève. Nous pouvons citer le travail fondateur de Louis Blondel qui, en plus de son intérêt pour les résidences comtales, s'est régulièrement penché sur les édifices élitaires secondaires proches des chefs-lieux de châtellenies³⁰⁹. De même, la synthèse réalisée par Edmond Brocard et Elisabeth Sirot, dans les années quatre-vingt, a largement participé à la connaissance de l'implantation de ces résidences seigneuriales sur le territoire des deux Savoie³¹⁰. Plus historiques, les travaux d'Henri Baud ou de Matthieu de la Corbière se sont révélés des plus utiles pour comprendre les imbrications politiques et leurs rôles dans le développement du réseau castral au sein de l'ancien diocèse³¹¹. Enfin, plus récemment, le travail de doctorat de Nicolas Payraud a largement réinterrogé ce réseau et sa constitution en haute vallée de l'Arve. Cette étude a été complétée ultérieurement par une opération archéologique menée par Laurent D'Agostino sur la maison forte du Chatelet à Saint-Gervais, investigations ayant permis la réalisation d'un inventaire archéologique des résidences élitaires en haute vallée de l'Arve³¹².

A contrario, la moyenne vallée de l'Arve ne connaît pas d'inventaire détaillé de ce type. Aussi, à une échelle certes réduite, ce travail sur le château de Bonneville était l'occasion de produire un appendice dédié à ces résidences secondaires afin de les documenter au mieux et de voir quel rôle elles pouvaient avoir avec le site comtal.

309 BLONDEL 1956.

310 BROCARD, SIROT 1981.

311 BAUD, MARIOTTE 19814 ; CORBIERE T-2002.

312 D'AGOSTINO *et alii* R-2009 ; PAYRAUD T-2009.

8.1.2. Stratégie d'approche

Afin d'établir un corpus cohérent, il nous fallait définir un périmètre d'intervention appréciable en marge de l'étude principale. Pour cela, nous avons limité nos investigations à la partie du mandement de Bonneville située en rive nord de l'Arve et aux sites ayant une relation directe avec le bourg médiéval. Pour définir cet ensemble l'enquête delphinale de 1339 ainsi que la mappe sarde de 1730 ont constitué une bonne base³¹³. A ces éléments, nous pouvons rajouter les travaux déjà mentionnés (*cf. supra*). De cette recherche sont ressorties sept résidences seigneuriales conservées et réparties autour du chef-lieu ainsi qu'un édifice récemment disparu pour lequel nous avons recueillis des témoignages **[Planche 86]**.

Afin de proposer l'approche la plus complète possible, chacun de ces bâtiments, lorsqu'ils étaient encore visibles, a fait l'objet d'une visite sur une ou plusieurs journées. Les différents propriétaires ont été contactés en amont, et tous se sont montrés prompts à nous accueillir et à discuter autour de leurs propriétés. Chacune des maisons fortes a alors fait l'objet de relevés cartographiques, photographiques et d'une levée de plan, qu'il s'agisse d'un plan topographique ou d'un simple croquis de terrain lorsque cela était suffisant. Chaque site a ensuite bénéficié d'une synthèse historique, d'une description des vestiges conservés et d'une analyse des sources à disposition lorsque ces dernières existaient.

Outre la compréhension de l'organisation d'un territoire, cette prospection complémentaire vise également à enrichir la carte archéologique, plusieurs éléments notables ayant été découverts.

313 CARRIER, CORBIERE 2005 ; ADHS.

Jacques Rochette qui y écrit son testament³¹⁴. Il n'est pas improbable, comme le supposent plusieurs auteurs³¹⁵, que cette demeure ait été en possession de cette famille depuis les XIV^e et XV^e siècles période durant laquelle émergent ses premiers membres. Toutefois, l'absence de mention de ladite résidence ne permet pas une affirmation catégorique. En 1673, la maison forte des Roches est présente sur la représentation de Bonneville dans le *Theatrum Sabaudiae* [Fig. 285]. On y décèle un bâtiment en « L » situé dans un angle de la courtine du bourg fortifié. En 1750 la maison forte est toujours habitée par la famille de Rochette³¹⁶. La bâtisse est d'ailleurs présente sur le cadastre sarde et nous décelons encore une fois son plan en « L » [Fig. 286]. nous perdons la trace de ce site à la fin du siècle. peut-être subit-il des dégâts durant la révolution. Il sera définitivement démoli entre 1838 et 1840 afin de procéder à un terrassement en vue de la construction de l'église Saint-Catherine³¹⁷.

8.2.3 : Observations de terrain

Démolie lors des travaux d'urbanisation et de construction de l'église Sainte-Catherine aux alentours de 1838, il ne reste aujourd'hui plus rien de visible de la maison forte des Roches.

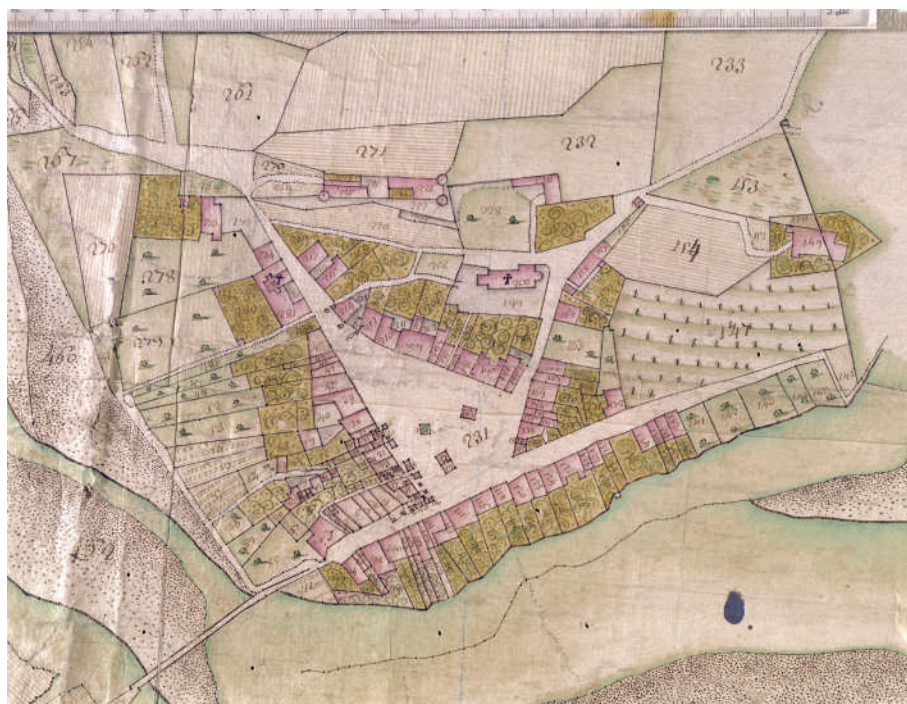


Fig 286 : Mapped sarde de Bonneville (années 1730) : maison forte des Roches – parcelle 230.
Crédit : Archives départementales de Haute-Savoie.

314 FORAS 1910, p.202-203.

315 BAUD, MARIOTTE 1981, p.50 ; BLONDEL 1956, p.251 ; BROCARD, SIROT 1981, p.114 ; GUICHONNET 2007, p.201.

316 FORAS 1910, p.202-203.

317 GUICHONNET 2007, p.201.

8.3. La maison forte de Pressy

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Bonneville (74042)

Lieu-dit : Chef-lieu

Coordonnées Lambert 93 :

X : 963603.12 m

Y : 6558935.61 m

Z : 472.12 m

Cadastre : AM 78

8.3.1. Situation

Régulièrement confondue avec la maison forte d'Asnières alors que les deux sites sont distincts, la maison forte de Pressy est localisée au sein de la commune de Bonneville, dans le bois longeant la rue de Pressy, à l'extrémité orientale du bourg historique. Elle se situe sur un léger promontoire à 472.12 m d'altitude, entre la rivière de l'Arve et la montagne du Môle (1863 m) **[Planches 89 et 90]**. Aujourd'hui parc public, son accès se fait via un chemin aménagé dans la pente depuis le nord, dans la rue de Pressy.

8.3.2. Données bibliographiques

Outre le fait que le site de Pressy soit assez peu présent dans la documentation historique, il est également régulièrement confondu par les auteurs, avec la maison forte d'Anières située non loin³¹⁸.

En 1339, nous avons la mention d'un certain Aymon de Pressy qui possède une maison forte dans le mandement de Bonneville³¹⁹. Si le rapprochement avec le site fortifié de Pressy pourrait être envisagé, nous n'avons pas plus de précisions à apporter pour valider cette hypothèse. Plusieurs auteurs ont attribué Pressy aux familles Boège et Montvuagnard, mais il s'agit en fait d'une confusion avec le site d'Anières. Nous retrouvons une mention du site au XVI^e siècle où un certain Raymond Pobel est décrit comme seigneur de Pressy³²⁰. Il semble hériter ce titre de ses aïeux Catherin I et Catherin II Pobel mais là encore, les données textuelles sont manquantes. Toujours est-il que cette famille garde possession du site jusqu'en 1731, où Guy-Balthazard Pobel, dernier descendant, est toujours mentionné comme seigneurs de Pressy³²¹. La maison forte apparaît sur la mappe sarde de 1730 comme encore en bon état **[Planche 90]**. Un siècle plus tard, la demeure n'est plus cadastrée et paraît donc démolie. La maison forte de Pressy a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en juillet 1992 dans le cadre de l'extension du lycée G. Fichet sur ses anciennes parcelles ayant fait l'objet d'un rapport d'intervention³²².

318 BAUD, MARIOTTE 1981, p. 50 ; BLONDEL 1956, p. 251 ; BROCARD, SIROT 1981, p. 114.

319 CARRIER, CORBIERE 2005, p. 13.

320 FORAS 1893, p. 426-430.

321 *Idem.*

322 FONTANIER, RAYNAUD, 1992.



Fig 287 : Mur nord de la maison forte de Pressy.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 288 a et b : Chaînes d'angles nord-est et est.
Clichés : Equipe de fouille.



8.3.3. Observations de terrain

Actuellement, le site présente une plateforme rectangulaire arasée, aménagée en aire de pique-nique laissant apparaître quelques vestiges de maçonneries au nord, à l'est et au sud. Le diagnostic archéologique a permis le creusement de huit tranchées à la pelle mécanique, dont les tranchées supplémentaires n° 7 et n° 8 qui ont été effectuées sur le promontoire accueillant la maison forte afin d'établir son état de conservation **[Planche 91]**. La n° 7 a permis la mise au jour d'une cave dans l'angle nord-ouest, et du mur oriental de la maison forte. Leur état très arasé, mais présentant encore quelques maçonneries, différencient nettement un bâtiment ancien d'un bâtiment moderne. Quant à la tranchée n° 8 creusée au sud du bâtiment, elle a partiellement révélé une citerne.

Le bâtiment ancien présente un appareil de construction encore visible aujourd'hui sur quelques assises du mur nord. Il est monté avec un *opus spicatum* constitué de moellons molassiques liés avec un mortier de chaux à granulométrie médiane **[Fig. 287]**. De même, nous observons encore l'arase des chaînes d'angle nord-est et est, composées de dalles de mollasse **[Fig. 288]**. En outre, le diagnostic nous fournit davantage de données :

« [La cave] a été creusée dans le rocher sur une largeur de 4,50 m ; seulement repérée sur 4m de long, elle se prolonge vers le nord. Les parois longitudinales servent de bases à une voûte en berceau dont quatre assises sont conservées à l'ouest et une dizaine à l'est. Ces dernières sont encore recouvertes par une épaisse couche de mortier de chaux présentant les traces des planches du coffrage ayant servi à sa construction, le parement extérieur est en *opus spicatum*. Le mur, limitant cet espace au sud, a été dégagé sur 4 m de long ; large de 1,30 m et conservé sur 0,88 m de haut maximum ; il présente deux parements en *opus spicatum*. Ces trois murs sont bâtis à l'aplomb de parois verticales de l'excavation de la cave, sur des ressauts taillés dans le rocher, profond de 15 cm à l'est et de 55 cm au sud par rapport au socle rocheux extérieur. L'espace intérieur a été comblé par une grande quantité d'éléments provenant de la démolition. La hauteur maximale observée est de 1,40 m par rapport au sommet du rocher, cependant le sol intérieur n'a pas pu être atteint du fait de l'instabilité des bords de fouille.

Le mur oriental a pu être repéré sur toute sa longueur (10,60 m) [...] Le mur septentrional est apparent sur une longueur de 19 m, il est arasé à la côte d'altitude 474,35 m et présente une élévation visible sur environ 0,60 m de haut. Il est donc lié au mur oriental avec lequel il forme un angle à 94° et paraît parallèle au mur sud, seulement repéré sur 4 m de long. »³²³

323 *Idem*, p. 5.



Fig 289 : Mur sud du bâtiment moderne.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 290 a et b : Vestiges maçonnés dans les pentes au nord.
Cliché : Equipe de fouille.



Le bâtiment moderne incorpore cet ancien édifice. Le mur sud, en partie observable aujourd'hui, constitue le principal témoin de la maison forte durant cette période. Le diagnostic archéologique a permis d'en mesurer une longueur de 10 m, pour une élévation allant jusqu'à 2,20 m. L'appareil est en moellons de molasse, disposés horizontalement, assisés, et liés au mortier de chaux [Fig. 289]. Deux autres murs, probablement modernes, ont également été identifiés à cette occasion : le premier en appui sur l'angle sud-est de la cave, le second à l'ouest, dans la tranchée. Concernant la citerne, on lit dans le rapport d'opération qu'elle est de plan rectangulaire, avec des dimensions de 4 x 3 m et que la voûte de couverture en berceau est recouverte d'un mortier de tuileau³²⁴.

La maison forte de Pressy et sa terrasse constituant l'angle nord-est de l'enceinte urbaine, des observations complémentaires autour du site ont également pu être faites. Tout d'abord, le diagnostic relève une dépression à l'ouest de la terrasse, encore visible, liée à la rampe d'accès que l'on voit sur le *Theatrum Sabaudiae* et la mappe sarde³²⁵. Ensuite, quelques pans du mur nord de la terrasse sont encore visibles en montant le chemin actuel bien que recouverts en partie par la végétation [Fig. 290]. L'appareil est fait de moellons en molasse pour une très grande majorité, ébauchés grossièrement et de dimensions petites à grosses. Il pourrait s'agir d'éléments en lien avec la courtine urbaine de Bonneville. Enfin, plusieurs fragments de pierre de taille sont encore observables dans la pente : un possible claveau en molasse et quatre piédroits en calcaire [Fig. 291].



Fig 291 a et b : Éléments de lapidaire dispersé autour de la maison forte.
Cliché : Equipe de fouille.

324 *Idem*, p. 6.

325 *Idem*.

8.3.4. D'après les sources iconographiques

Le site est très peu documenté par le matériel iconographique mais on relève tout de même sa présence dans le *Theatrum Sabaudiae* en 1673 et dans la carte sarde de 1728-1738. Dans le *Theatrum Sabaudiae*, la maison forte de Pressy apparaît comme un bâtiment rectangulaire de quatre logis, avec une tour à chaque angle et constituant l'extrémité nord-est de l'enceinte urbaine. Concernant le bâtiment, on compte trois niveaux en plus des combles pour les logis et quatre pour les tours. Il est construit sur une terrasse isolée dans la ville, fortifiée et munie de deux échauguettes (angle nord-ouest et sud-est). Le seul accès visible est celui de la rampe descendant dans la ville [Fig. 292].

Cette vision proposée par une commande officielle semble très exagérée quand on la compare à la carte sarde. Dans cette dernière, le plan n'est pas aussi régulier et la terrasse se prolonge au-delà de l'enceinte urbaine en formant une pointe vers l'est. Le bâtiment présente un plan polygonal avec trois formes saillantes pouvant correspondre à des tours à l'ouest, au sud et au sud-est. La rampe est aussi présente et forme un coude passant par le milieu du mur terrasse [Planche 90].

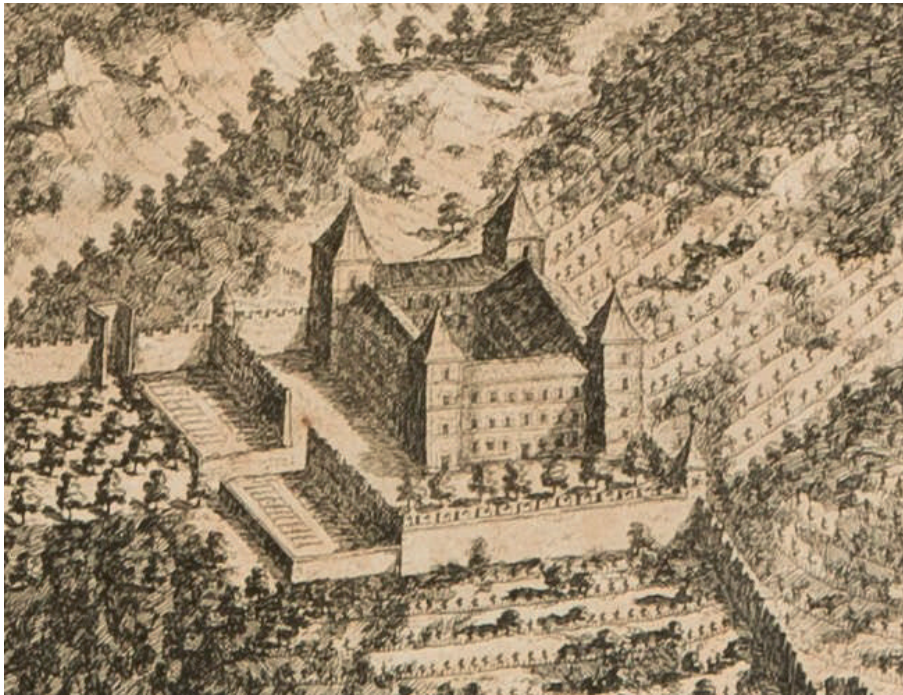


Fig 292 : Détails de la carte Sarde.
Crédit : Bibliothèque du Grand Séminaire.

8.4. La maison forte de Cormand

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Bonneville (74042)

Lieu-dit : Cormand

Coordonnées Lambert 93 :

X : 962081.25 m

Y : 6559737.63 m

Z : 455.91 m

Cadastre : AA 25

8.4.1. Situation



Fig 293 : Vue générale de la maison forte de Cormand.
Cliché : Equipe de fouille.

La maison forte de Cormand, parfois également appelée château de Cormand, se trouve à environ 1 km au nord-ouest de la commune de Bonneville le long de la route départementale D 1205 [Planches 92 et 93 et Fig. 293]. Initialement située dans la commune de La côte d'Hyot avant son absorption par Bonneville en 1964, le site domine la rive droite de l'Arve à 455.91 m d'altitude et fait face à la montagne du Môle (1 863 m).

8.4.2. Données bibliographiques

La maison forte de Cormand est mentionnée pour la première fois au XIV^e siècle. Un certain Wuifred Sadot, alors châtelain de Bonneville pour le compte du dauphin de Viennois, obtient la propriété de Cormand

suivant un albergement passé en sa faveur³²⁶. De même, en 1339, un Viffred Saddod est mentionné dans l'enquête delphinale comme possédant une maison forte dans le mandement de Bonneville³²⁷. Si l'orthographe diffère nous pouvons, avec peu de doute, associer ces deux personnages. Nous pouvons dès lors supposer une prise de possession du bâtiment, ce dernier étant potentiellement plus ancien. Cormand reste aux mains de la maison Sadot jusqu'à la fin du XIV^e siècle³²⁸. En 1399, la veuve de Louis Saddot, héritière universelle, se marie en secondes noces à Pierre de Menthon-Montrottier, faisant entrer la maison forte dans la famille de Menthon³²⁹. Par transaction du 20 février 1409, Cormand rentre définitivement dans les biens de cette lignée³³⁰. Plusieurs nobles de Menthon-Montrottier testeront dans cette demeure.

En 1636, Charles III de Menthon-Montrottier décède sans héritier. Il lègue alors la seigneurie de Cormand à Bernard IV de Menthon, permettant au bien de passer dans la branche principale de cette lignée³³¹.

Au XVIII^e siècle, la famille de Menthon vend la maison forte de Cormand à la famille Duparc³³². La maison, alors cadastrée sur la mappe de 1730 avec ses dépendances, présente encore plusieurs éléments défensifs³³³ **[Planche 93]**. Le site semble survivre à la révolution puisqu'il est à nouveau mentionné en 1815, où il voit se dérouler, devant ses portes, un affrontement entre les troupes françaises et autrichiennes³³⁴. Par la suite, plusieurs familles dont les Thévenet et Pigot prirent possession de la demeure la transformant peu à peu au goût des derniers siècles³³⁵. Entre la fin du XIX^e et le début du XX^e s., le château appartient à la famille Amoudruz qui entreprend d'importants travaux pour moderniser la maison, notamment au niveau des ouvertures³³⁶. Elle crée aussi le bassin du jardin relié à une source située plus haut. Entre 1962 et 2010, le château appartient à la famille Suisse de Montenach qui aménage le second étage qui n'était encore qu'un grand grenier. Les propriétaires actuels du château, M. et Mme. Nicholson, ont entièrement rénové le second étage et continuent d'entretenir l'édifice. Ils l'occupent toute l'année et y tiennent des chambres d'hôte et gîte de charme.

8.4.3. Observations de terrain

Le château de Cormand est construit sur une grande terrasse suivant un plan en U, implanté sur un axe ouest-est. Bâti sur trois étages, il présente un niveau semi-enterré comprenant six caves, un étage d'habitation principal et un niveau secondaire aménagé sous combles. La toiture récente est couverte de tuiles en écailles et épis de faîtage. L'édifice comprend également un jardin au bout de la cour, et un grand terrain herbeux avec une ancienne piscine au sud. La maison et le jardin sont clos par un muret maçonné et bétonné. Le terrain en herbe n'est muré que du côté de la maison et le long du chemin descendant

326 BROCARD, SIROT 1981, p.215 ; GUICHONNET 2007, p.202 ; GUY 1929, p.158 ; REGAT, AUBERT 1981, p.60.
327 CARRIER, CORBIERE 2008, p.13.
328 BAUD, MARIOTTE 1981, p.59 ; BROCARD, SIROT 1981, p.215 ; GUY 1929, p.158 ; REGAT, AUBERT 1981, p.60.
329 FORAS 1893, p.444.
330 GUY 1929, p.158.
331 FORAS 1893, p.425-444.
332 BAUD, MARIOTTE 1981, p.59 ; BROCARD, SIROT 1981, p.215 ; GUY 1929, p.158 ; REGAT, AUBERT 1981, p.60.
333 ADHS, parcelle 868 et autres, 1 C d 208, section B, COPIE, Saint-Étienne, copie de la mappe, 1728-1738.
334 BAUD, MARIOTTE 1981, p.59 ; BROCARD, SIROT 1981, p.215 ; GUY 1929, p.158 ; REGAT, AUBERT 1981, p.60.
335 GUY 1929, p.159.
336 Informations fournies par les propriétaires actuels.

vers l'Arve, côté ouest. Les façades extérieures sont enduites mais laissent entrevoir l'appareillage des murs à plusieurs endroits. Il se compose de moellons de modules moyens à petits, assez grossièrement ébauchés en molasse, calcaire et blocs erratiques dont les couleurs varient du marron au jaune et du blanc au gris-noir. On remarque également quelques blocs de tuf et inclusions de TCA. Les chaînes d'angles visibles présentent quelques différences entre elles : celles de la façade ouest sont en pierre de taille de molasse et de calcaire tandis que celles à l'est, côté cour, sont montées en grand appareil de pierres de taille laissées bien visible, correspond certainement à une reprise ou une modification moderne **[Planches 94 et 95]**.

Devant l'entrée de la maison forte, à l'occasion de travaux de réseaux, un pont en pierre a été très partiellement mis au jour par les électriciens sur son parement sud. Les actuels propriétaires nous ont permis d'accéder à plusieurs photographies prises durant ces travaux **[Fig. 294]**. Visible sous une vingtaine de centimètres de terre végétale et de remblais, le pont semble toujours en élévation et dans un état de conservation exceptionnel. Il est probable que les fossés aient été simplement remblayés entre 1730 et 1868³³⁷ **[Planche 93]**. Les clichés montrent la clef de l'arche encore en place. Le reste de la maçonnerie met en œuvre des moellons ébauchés ou équarris en molasse de Bonneville et en calcaire de taille moyenne à petite.

L'accès au château se fait sous une tour-porte qui occupe le second quart de la façade ouest **[Fig. 295]**. L'entrée de ce passage voûté est marquée par un arc en plein cintre encadré de piédroits à chapiteaux en pierre de taille calcaire. Au premier niveau, la tour est percée d'une petite fenêtre carrée barreaudée,



Fig 294 : Vestiges du pont médiéval de Cormand.
Cliché : Famille Nicholson.



Fig 295 : Tour porte de Cormand. Cliché : Equipe de fouille.

337 Le fossé encore en eaux en 1730 a totalement disparu en 1868.



Fig 296 : Intérieur de la tour porte et bouchage des ouvertures.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 297 : Arc reconstruit au niveau de la jonction entre la tour et le logis.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 298 : Façade occidentale.
Cliché : Equipe de fouille.

encadrée de quatre pierres de taille formant des piédroits chanfreinés à congés droits. Le linteau est également chanfreiné. En-dessous de cette baie se trouvent quatre consoles, composées chacune de plusieurs blocs de pierre, vestiges d'une ancienne structure en encorbellement **[Fig. 295]**. Le reste de la tour est éclairé de deux petites fenêtres horizontales disposées l'une au-dessus de l'autre. De l'intérieur de la structure, au second niveau, il s'avère qu'il s'agit du bouchage partiel de deux anciennes ouvertures plus imposantes **[Fig. 296]**. L'accès actuel à la tour se fait par un escalier en métal depuis le premier étage du logis. On entre dans la tour en passant sous une épaisse arche ouvrant entièrement le mur est de la structure. Nous observons dans les joints de l'arc le millésime 1921 pouvant correspondre à la création de cette ouverture, les tours étant rarement ouvertes par un arc de ce type au sein des maisons fortes **[Fig. 297]**. Une porte bouchée, mais toujours dotée de son vantail, est aménagée dans le mur nord et donnait sur l'actuelle salle de réception. De ce côté, on voit encore son encadrement en pierre de taille surmonté d'un arc en plein cintre. De retour dans la tour, au-dessus de la porte, un important ressaut, visible sur les murs sud, ouest et nord, laisse deviner la présence d'un précédent niveau de sol. Enfin, le sommet de la tour est rythmé par de nombreuses petites ouvertures quadrangulaires faisant penser à un pigeonnier³³⁸.

En ce qui concerne les autres ouvertures de la façade occidentale, le niveau de cave est percé d'une archère au nord et de deux fenêtres barreaudées au sud. L'archère est ménagée dans le premier quart de la façade, à 0.80 m de hauteur **[Fig. 298]**. Elle est constituée de six moellons de calcaire et trois de molasse. Les fenêtres, bien plus récentes, sont encadrées de pierre de taille de molasse smillées. A l'étage, cette façade est percée de quatre baies. La plus au nord est une double porte vitrée avec un garde-corps en fer forgé et encadrée de pierre taille calcaire. Le linteau forme un arc surbaissé à clef moulurée. La fenêtre suivante est encadrée en pierre de taille calcaire avec un linteau formant un arc surbaissé. Au-dessus, on distingue un potentiel petit arc de décharge formant une pointe de triangle. Les deux autres fenêtres, situées sur la moitié septentrionale, reposent chacune sur deux importants blocs en pierre de taille formant l'appui des ouvertures. L'encadrement est en pierre de taille calcaire avec chanfreins et congés droits. Le toit accueille trois lucarnes triangulaires récentes et une conduite de cheminée.

La façade extérieure sud de l'aile méridionale, qui comprend les pièces de vie, est la plus lumineuse. Au niveau 0, nous comptons une fenêtre par cave. La fenêtre centrale est assez soignée. Construite en pierre de taille de molasse, elle présente avec une assise moulurée, des piédroits chanfreinés et à congés droits. Elle est surmontée d'un linteau en accolade **[Fig. 299]**. La baie orientale est une simple fenêtre rectangulaire. Également en pierre de taille, elle est masquée par la végétation. Enfin l'ouverture ouest correspond à une archère dont quelques moellons semblent équarris (l'enduit ne permet pas de le préciser). Un treillage en bois recouvre toute la longueur du niveau 0. Le niveau 1 est longé par un balcon en béton associé à un garde-corps en fer forgé courant sur toute la façade. Ce niveau est ouvert de cinq portes fenêtres datant probablement du XIX^e ou du début du XX^e s. Réparties de manière parfaitement symétrique, celle du centre constitue l'axe vertical. Elles sont toutes encadrées en pierre de taille ciselées et bouchardées. Enfin, un balcon central, aussi en béton et avec le même garde-corps, est aménagé au

338 Information fournie par les propriétaires actuels.



Fig 299 a et b : Façade sud du logis et détail d'une fenêtre.
Clichés : Equipe de fouille.



Fig 300 a et b : Construtions récentes à l'étage du logis sud. Clichés : Equipe de fouille



Fig 301 : Extrémité orientale du bâtiment.
Cliché : Equipe de fouille.

second niveau au milieu du toit. Il est précédé d'une grande lucarne d'accès millésimée 1991, encadrée de deux autres ouvertures, plus petites, toutes trois de forme galbée [Fig. 300].

La face orientale se compose de l'extrémité des ailes sud et nord [Fig. 301]. Celle au sud présente un arrachement au niveau de sa chaîne d'angle septentrionale, à 1,20 m du sol. La chaîne d'angle nord est constituée de pierre de taille en grand appareil. Le niveau 1 présente une fenêtre centrale en pierre de taille et le toit une lucarne triangulaire de facture récente. L'extrémité de l'aile nord porte les traces d'une modification au sud à 1,20 m de hauteur, la chaîne d'angle formant un ressaut [Fig. 302]. À l'étage, deux fenêtres contemporaines en pierre de taille sont ménagées, l'une avec un linteau formant un arc surbaissé, l'autre avec un linteau droit. Le centre du toit est également percé d'une lucarne triangulaire à l'image du logis sud.

Au niveau 0, le parement nord du logis septentrional présente une baie vitrée datant probablement du XIX^e ou du début du XX^e s. Une archère est également présente au centre ainsi qu'une petite fenêtre horizontale barreaudée et en pierre de taille [Fig. 303]. L'archère est formée de huit moellons de calcaires, surmontés d'un petit linteau en molasse. L'étage présente deux fenêtres en pierre de taille de même type que celles observées sur le reste du bâtiment. Elles sont probablement mises en place entre les XIX^e et XX^e siècles.

La cour dallée en schiste est encadrée par le corps principal ouest et ses ailes sud et nord. Les façades sont couvertes d'une peinture blanche qui laisse apparaître les encadrements des portes et fenêtres.



Fig 302 : Extrémité de l'aile nord.

Cliché : Equipe de fouille.



Fig 303 a et b : Façade nord de l'aile septentrionale. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 304 : Façade orientale du logis ouest.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 305 : Façade nord du logis sud.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 306 : Façade sud du logis nord.
Cliché : Equipe de fouille



Fig 307 : Fenêtre à accolade aux armoiries de la famille de Menthon. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 308 : Cave sud-est.
Cliché : Equipe de fouille.

L'accès aux caves se fait par la cour hormis pour une, dont l'entrée se trouve sous le passage voûté, côté nord.

La façade orientale du logis ouest présente un appareillage composé de moellons de grandes dimensions. Au niveau 0 se trouve le passage voûté ainsi que l'accès à l'une des caves **[Fig. 304]**. L'entrée de la cave sud-ouest, qui est la plus grande, se fait par une double-porte encadrée en pierres de taille ciselées et bouchardées, avec des piédroits chanfreinés à congés droits supportant un arc en plein cintre. L'arc de l'escalier vient s'appuyer contre celui de la porte. L'encadrement de cette porte est, quant à lui, en appui contre celui de la cave sud. À l'étage, un balcon reposant sur d'imposantes consoles longe la façade et dessert quatre portes, une vers chaque aile et deux vers le logis principal. Une fenêtre, peut-être une ancienne porte, jouxte celle de gauche. Tous les encadrements sont en pierres de taille, certaines en molasse, d'autres en calcaire. La toiture est plus débordante au-dessus de la façade sud, couvrant mieux l'escalier d'accès au balcon que ce dernier ou que la façade nord. Deux lucarnes triangulaires récentes et un conduit de cheminée sont ménagés dans la toiture.

La face nord du logis sud, côté cour, est en grande partie occupée par l'escalier desservant l'étage et le logis ouest (*cf. supra*). Le tiers gauche de l'aile sud se présente donc en avant-corps **[Fig. 305]**. L'escalier est accessible par un degré rectangulaire de cinq marches monolithes en molasse, donnant anciennement sur une porte centrale encore visible, mais aujourd'hui bouchée. Depuis ce palier nous accédons également à la cave sud-est par une porte encadrée en pierres de taille de molasse bouchardées et ciselées surmontée d'une étroite ouverture horizontale reposant sur le linteau droit. Sous l'escalier, à droite, la porte de la cave sud est encadrée en pierre de taille bouchardée (molasse de Bonneville), dont le linteau est lui aussi droit. L'étage n'est ouvert que par la porte accessible depuis le balcon, le reste étant laissé aveugle.

Au rez-de-chaussée, le logis nord côté cour est percé de deux portes de cave. La première, assez basse, est encadrée en pierres de taille de calcaire et de molasse chanfreinée avec un linteau droit. La seconde, beaucoup plus haute, est refaite fin XIX^e ou début XX^e siècle, et encadrée en pierre de taille de molasse ciselée **[Fig. 306]**. L'étage présente une porte accessible depuis le balcon, une belle fenêtre Renaissance barreaudée, et une grande porte fenêtre à garde-corps en métal. La fenêtre Renaissance est en pierre de taille de calcaire. Son assise est moulurée et ses piédroits forment des piliers cannelés. Ils se terminent par un linteau sculpté en triple arceau à médaillons pendants (feuillage), encadrant les armoiries de la famille de Menthon et surmonté d'une accolade **[Fig. 307]**. Dans la toiture ont été installées deux fenêtres triangulaires récentes, l'une en lucarne, l'autre en velux.

Le niveau 0, semi-enterré, comprend six caves rectangulaires. Celle au sud-est, est la plus basse du fait de son accès depuis le petit palier. Un escalier de huit marches permet d'atteindre son sol en terre battue. Face à l'escalier, on trouve un petit placard en pierre de taille datant certainement des aménagements des XIX^e-XX^e siècles. Les murs sont enduits à la chaux et une petite fenêtre quadrangulaire est ménagée dans le mur sud. Le plafond voûté et couvert d'un enduit assez épais en béton porte les marques d'un coffrage en bois **[Fig. 308]**.

La cave au centre de l'aile sud est accessible de plain-pied. D'après un ancien plan, il s'agit d'une ancienne écurie. Son sol est composé d'une calade de galets et ses murs sont couverts d'un enduit épais



Fig 309 a et b :
Potentielles anciennes
écuries de la maison forte.
Clichés : Equipe de fouille.



Fig 310 : Cave sud-ouest.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 311 : Cave nord-ouest. Clichés : Equipe de fouille.

en béton [Fig. 309]. La porte permet de mesurer une épaisseur de mur de 0.65 m entre la cour et la cave. À gauche de la porte, contre le mur nord, une petite niche est aménagée. La pièce accueille actuellement la chaufferie du château. Le mur sud est percé d'une fenêtre et le plafond est à poutres apparentes.

On accède à la cave sud-ouest par une volée de cinq marches. Cette grande cave contient un imposant pressoir en granit encore équipé de sa vis [Fig. 310]. Ses dimensions sont impressionnantes avec sa surface qui occupe la moitié du corps principal. Le sol est bétonné et ses murs laissent apparaître quelques blocs de l'appareil. Le mur nord présente plusieurs reprises : une ouverture bouchée sur sa partie gauche, un ressaut visible à mi-hauteur et une césure nette sur la partie à droite. Le mur oriental comporte un trou de boulin. Une archère est percée dans le mur sud, ainsi que deux fenêtres dans le mur ouest. Un grand arc de 0.65 m d'épaisseur traverse la largeur de la salle en centre selon un axe est-ouest. Enfin, le plafond est à poutres apparentes.

L'entrée de la cave nord-ouest se fait par le passage voûté sous la tour. Cinq marches non monolithiques permettent d'accéder à cette cave au sol en terre battue [Fig. 311]. Au nord, un placard en pierre de taille est aménagé dans le mur, sous la fenêtre. Au-dessus de celle-ci, un reste de poutre est pris dans la maçonnerie. Comme dans la cave sud-est, le plafond est voûté et couvert de béton avec des traces de coffrage.

La cave centrale au nord est accessible par quatre marches. Elle présente la même voûte que pour les deux précédentes et son mur nord est percé d'une archère dans sa moitié gauche [Fig. 312].

La dernière cave, au nord-est, a été très remaniée pour en faire un atelier ou un garage. Elle est accessible de plain-pied, ses murs sont entièrement peints et une grande baie vitrée est percée dans le mur nord. Des poutres de section presque ronde soutiennent le plancher du niveau supérieur.

Le plan intérieur actuel du premier étage présente une organisation résidentielle [Planches 94 et 95]. Tout le sud du bâtiment est occupé par une enfilade de trois salons tandis que le nord comprend trois chambres et une salle de bain. Entre les deux ailes, on trouve les communs avec deux halls d'entrée, dont l'un permet de monter l'escalier très récent d'accès à la tour, une cuisine et des sanitaires.

L'étage de combles aménagées accueille un appartement au sud et une grande salle de réception au nord. Entre les deux, on trouve deux petites chambres et l'intérieur de la tour.



Fig 312 : Archère dans la cave centrale du logis nord. Cliché : Equipe de fouille.

8.4.4 D'après les sources

Pour développer les données évoquées précédemment, le château de Cormand apparaît visuellement sur la mappe sarde de 1730 avec plusieurs parcelles³³⁹. Situé dans la partie concernant les confins de Saint-Étienne, le château en lui-même est localisé à la parcelle n° 868. Ses douves apparaissent en eau (parc. n°869) et un canal en descend jusqu'à un étang (parc. n° 892) qui, en passant sous la route principale, alimente un moulin construit le long de l'Arve (parc. n° 873). Une grande cour sépare le château d'un long bâtiment rectangulaire (parc. n° 880) identifié comme étant une grange. Les terrains autour du château, tous possédés par la famille de Menthon, comprennent de petites surfaces aménagées : une pigeonnier (parc. n° 865), un verger (parc. n°870) et des jardins (parc. n° 877 et 890), mais aussi de plus vastes terrains : un grand pré (parc. n° 866), des pâturages (parc. n°881), des champs (parc. n° 865, 875, 876, 888) et bien sûr des vignes (parc. n° 883, 936). **[Planche 93]**

Le château réapparaît, pour une petite partie, sur une toile du peintre J. M. W. Turner³⁴⁰. La façade nord, visible depuis la route impériale, occupe le quart droit de la peinture. La demeure est assez sombre et semble abandonnée depuis un certain temps, la végétation ayant déjà repris ses droits de ce côté. Les



Fig 313 : Peinture de JMW Turner intitulé « château de Saint-Michel » représentant la maison forte de Cormand.
Crédit : JMW Turner – Yale center for British art.

339 AD 74, parcelle 868 et autres, 1 C d 208-B COPIE, Saint-Étienne, copie de la mappe, 1728-1738.

340 *Château de St. Michel, Bonneville, Savoy*. 1802-1803, huile sur toile, 91,4 x 121,9 cm, Yale Center for British Art, New Haven, Connecticut, USA.

murs visibles prennent la forme de deux angles droits, un à droite en limite de cadre, et l'autre un peu plus loin, ouvrant la vue sur la vallée de l'Arve et Bonneville. Le sommet de ce second angle ne montre aucune toiture mais un mur avec une encoche nette, peut-être un créneau, et un mur plein un peu plus haut à l'ouest. La route passe sur un pont surplombant un fossé le long du château qui pourrait correspondre à ses anciennes douves. On distingue également un autre pont au pied de la maison forte. **[Fig. 313]**

Enfin, nous retrouvons ensuite le château de Cormand sur le cadastre français de 1868 dans sa forme actuelle³⁴¹. N'ayant pas eu accès à l'indexation on se contentera d'observer le plan. Le Château (parc. 114 rouge) a déjà sa forme actuelle, et l'escalier longeant le logis sud côté cour est représenté. Les douves ont disparu, remplacées par un jardin (parc. J 62) et une seconde cour (parc. 61). La maison forte est enceinte d'un mur ou muret qui l'isole de la route mais aussi de la cour donnant sur la ferme (parc. 60). Le mur longeant la route constitue un clos comprenant le château, la ferme et les deux cours. Un autre mur délimite deux terrains au sud des cours dont un jardin (parc. J 58 et 59). Une portion de l'ancienne route, encore présente aujourd'hui, descend vers l'Arve et longe un petit bâtiment non identifié (parc. 7), les deux terrains clos, puis un verger (parc. Ver. 57). Elle bifurque ensuite le long de plus grands terrains et atteint l'Arve où le moulin a disparu. **[Planche 93]**.

341 AD 74, parcelle 62 et autres, 3 P 3/2930, section A, feuille n° 1, 1868.

8.5. La maison forte du Maney

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Bonneville (74042)

Lieu-dit : Le château

Coordonnées Lambert 93 :

X : 963236.30 m

Y : 6559609.08 m

Z : 458.67 m

Cadastre : AC 163 et AC 208



Fig 314 : Vue générale de la maison du Maney.
Cliché : Equipe de fouille.

8.5.1. Situation

La maison du Maney est très peu connue compliquant son approche tant historique qu'archéologique. Anciennement comprise dans le mandement de Saint-Etienne, elle est aujourd'hui localisée en périphérie nord de la commune de Bonneville. La maison se situe rue d'Asnières au lieu-dit le Château sur une zone plane culminant à 458.67 m d'altitude. Il semblerait que cette implantation ne soit pas très éloignée des grands axes de circulations historiques. En retrait par rapport à l'Arve, elle est, comme ses voisins, installée aux pieds de la montagne du Môle [Planche 96 et Fig. 314]. Sa situation est toutefois importante puisqu'elle est non loin de l'axe antique de communication passant sur le coteau sud de la vallée de l'Arve mais que peine à situer avec exactitude Charles Marteaux³⁴². Il est cependant tentant d'aller plus loin que cet auteur et de supposer que cet axe de circulation emprunte tout simplement l'actuelle rue d'Asnières. Cet axe ancien, qui pourrait être la route antique, perdure tout au long du Moyen Âge et son importance apparaît encore sur le cadastre sarde de 1730.

342 MARTEAUX 1929, p.85

8.5.2. Données bibliographiques

Les seigneurs du Maney portaient le patronyme de Barbier du Maney. Des Barbier sont attestés dès les XIV^e-XV^e siècles à Bonneville. A noter qu'Amédée de Foras mentionne l'existence (en 1863 !) d'archives du Maney. On ne sait si elles sont encore conservées et où elles se trouvent. Un écusson en pierre sculptée et provenant de la demeure aurait porté les armoiries de la famille Barbier du Maney³⁴³.

Au sujet de la visite de la « chapelle du Maney par François de Sales »

Extrait de la visite de l'évêque François de Sales de l'église Saint-Etienne de la Côte d'Hyot, le lundi 2 octobre 1606 :

« Il y a une chappelle en ladicte eglise de Saint Esprit et de Nostre Dame, de la présentation des parrochians et du seigneur du Maney. De laquelle est recteur Antoenne du Maney, tenu de célébrer une messe et d'assister au curé. Sans revenu pour le regard du sr du Maney. Et pour le regard de la parroche, il y a cinq pots de vin de revenu, et un quart de froment. Il y avoit d'autre cense, mais les droicts sont egares. Laquelle est paree et ornee. Et neantmoins est enjoint de rechercher les droicts, et de les fere renover dans six mois. »

Il y a donc dans l'église de Saint-Etienne une chapelle des seigneurs du Maney. Par ailleurs cette chapelle pourrait être relativement ancienne puisque l'on ne retrouve plus les titres au début du XVII^e siècle. Enfin il faut souligner que le revenu attaché à l'entretien de la chapelle est avant tout en vin ! Cela renforce l'idée d'un coteau majoritairement cultivé en vignes, détenues par la noblesse et les communautés religieuses... Le même jour a été consacrée la chapelle « de Saint Anne et Saint Jaques, du château du Maney ». Cette mention se trouve à la suite du procès-verbal de la visite de l'église de Bonneville. La tournure laisse planer un léger doute : est-elle dans le château ou ressort-elle du château, et serait alors située dans l'église de Bonneville ? Cette dernière hypothèse reste peu probable car dans ce cas elle se situerait à la suite de l'énumération des chapelles de l'église qui compte également une « chapelle de N. Dame de Compassion, de la présentation des nobles du Maney. »

8.5.3. Observations de terrain

La maison du Maney se trouve aujourd'hui au nord-ouest de la commune de Bonneville, sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Etienne. Le bâtiment adopte un plan quadrangulaire d'environ 15 x 17 m disposé selon un axe est-ouest. Il se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un niveau de combles. Au nord-est, deux extensions récentes ont été accolées à la bâtisse tandis que le front méridional fait toujours face à la rue, disposition déjà présente en 1730 sur la mappe Sarde **[Planche 97]**. Au nord-ouest, une autre extension vient épouser l'angle de la construction primaire. La propriété est actuellement divisée en deux possessions distinctes, séparation observable par deux teintes d'enduits extérieurs différentes. Entièrement rénovée, la majeure partie de l'édifice ne trahit pas son ancienneté **[Fig. 314]**.

La façade sud, comprend cinq fenêtres (quatre sur la moitié ouest et une sur la moitié est) et deux portes fenêtres (une à l'ouest et une à l'est). La façade occidentale comprend une porte et quatre fenêtres

343 Information donnée par les propriétaires de la demeure. Nous n'avons pas vu cet objet.



Fig 315 : Chaîne d'angle sud-ouest du bâtiment. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 316 : Façade orientale du Maney. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 317 : Parement nord de la cave. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 318 : Solivage de la cave. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 319 : Ancienne baie bouchée. Cliché : Equipe de fouille.

réparties entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La jonction entre ces deux murs du bâtiment est encore visible avec une belle chaîne d'angle en moellons équarris de calcaire **[Fig. 315]**. La façade orientale est constituée de deux portes et deux baies au rez-de-chaussée, tandis que l'étage comprend trois ouvertures **[Fig. 316]**. Enfin, la face nord du bâtiment comprend deux portes.

Dans le cadre de ce projet, seule la moitié orientale a pu être visitée. Le rez-de-chaussée comprend deux pièces de vie ainsi qu'une cave accessible par l'extérieur. Aucun élément ancien n'est observable au sein des pièces de vie. La cave se situe à l'arrière du bâtiment, du côté nord, et est accessible depuis une porte sur la façade orientale. En partie enduite, nous distinguons un appareillage en pierre constitué de moellons bruts et ébauchés de calcaire et de molasse liés par un mortier de chaux **[Fig. 317]**. Le mur ouest correspond à un refend venant cloisonner les deux parties de la maison noble. Ce dernier vient prendre appui contre la maçonnerie septentrionale et semble donc assez tardif. Cet aspect est confirmé par la présence de deux blocs taillés ici utilisés en remploi. Le mur nord présente un léger fruit en partie basse. A l'intérieur de la cave se trouve au centre un grand pressoir en chêne doté d'une vis centrale en acier. Le plafond de la pièce est constitué par une poutraison supportant un plancher en bois. Deux des solives présentent des moulures **[Fig. 318]**. Ces pièces semblent ici en remploi.

Nous accédons à l'étage de la maison par un escalier accolé au refend, d'axe nord-sud, séparant les deux propriétés. Les pièces de vie de l'étage se concentrent sur la moitié méridionale de la demeure. L'ensemble est entièrement doublé et les ouvertures de factures modernes en surface. Nous notons toutefois des différences de niveaux de circulation matérialisées par plusieurs jeux de marches ainsi que d'anciennes ouvertures internes aujourd'hui bouchées. La moitié nord de l'étage, et notamment le gouttereau oriental, est la plus intéressante d'un point de vue archéologique, puisque partiellement dénuée d'aménagement moderne. Bien que largement enduits à la chaux, deux aménagements anciens sont identifiables. Le premier se trouve à proximité de l'angle nord-est du bâtiment. Il s'agit d'une ancienne baie, aujourd'hui bouchée, présentant un arc surbaissé à l'intérieur. L'ouverture, de forme rectangulaire, mesure environ 1 m de hauteur. Elle se rétrécit en direction de l'extérieur. Le cadre est réalisé en pierre de taille et possède une feuillure, probable vestige d'une fermeture par volet **[Fig. 319]**. Une deuxième baie, plus grande (environ 2 m de hauteur), se trouve plus au sud sur le même mur. Elle présente également un arc surbaissé, réalisé en molasse. Les piédroits de l'ouverture se terminent par des congés droits **[Fig. 320]**. Le linteau n'est toutefois pas d'origine. En effet, il s'agit d'un remploi de meneau présentant deux chanfreins à congés obliques **[Fig. 320]**. Enfin, nous distinguons sur l'appui les traces d'une feuillure ainsi que deux ancrages de barreaux. Un volet en bois vient fermer la fenêtre.

Le niveau de combles présente les vestiges les plus impressionnants. En effet, sur les murs sud et ouest de la bâtisse sont conservés les vestiges d'une fresque murale représentant de nombreux animaux sauvages. L'ensemble mêle différentes couleurs. Aussi, les contours et détails des animaux sont réalisés en noir tandis que leurs peaux ressortent en gris. Les figures reposent sur un fond jaune ponctué de motifs floraux dont la couleur oscille entre le rose et l'orange **[Fig. 321]**. Les animaux reposent sur une frise matérialisant le sol sous laquelle apparaît, lorsque conservé, le nom de l'espèce représentée **[Fig. 322]**. Aujourd'hui, un nouveau sol masque la partie basse de la frise. Au total, 8 représentations sont conservées, parmi lesquelles nous comptons un léopard, de probables chiens, une probable vache

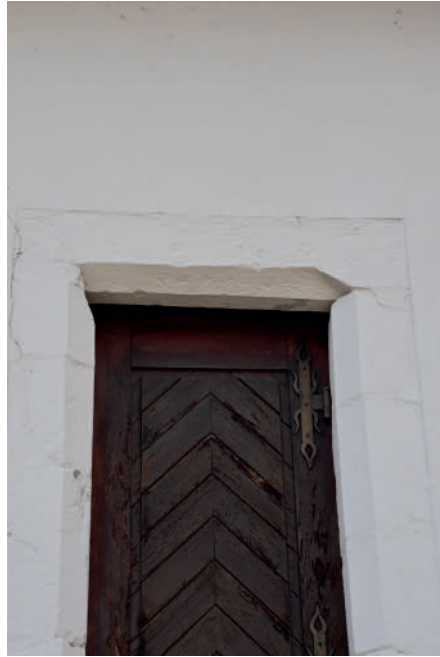


Fig 320 : Grande ouverture en pierre de taille.
Clichés : Equipe de fouille.



Fig 321 : Vue générale de la fresque.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 322 : Représentation d'un « léopard ».
Cliché : C. Guffond.



Fig 323 : Vestiges d'un plancher supérieur.
Cliché : Equipe de fouille.

et un lièvre. La présence des chiens et le mouvement de course représenté incitent à voir, dans cette représentation, une scène de chasse, datant potentiellement du début de la période Moderne. Néanmoins, il faudrait une étude spécialisée pour l'affirmer. En partie supérieure de la frise, sur le mur est, se trouvent les vestiges d'un niveau de plancher matérialisés par les planches, encore enchâssées dans le mur mais sciées [Fig. 323]. Aussi, la demeure était, semble-t-il, initialement dotée d'un étage en plus.

L'ensemble est couronné d'une charpente en bois, taillée à la hache, présentant plusieurs pièces de bois en remplois et soutenant une toiture à quatre pans [Fig. 324].



Fig 324 : Charpente de la maison du Maney.

Cliché : Equipe de fouille.

8.5.4. D'après les sources

Le château du Maney est représenté en 1730 sous la parcelle bâtie n° 42 de la mappe de Saint-Etienne (ADHS ICd 208). Un second bâtiment est présent à l'est, à cette époque.

En 1868, ce bâtiment oriental a disparu. Seul subsiste le château enregistré sous le numéro 1371 du cadastre de Bonneville (ADHS 3P3 2936) ; la commune de Saint-Etienne ayant fusionné avec Bonneville en 1839.

Il faut toutefois noter qu'il n'est pas doté des mêmes éléments de défense que la maison forte de Cormand (La Côte d'Hyot) ou que les châteaux de Pressy (Bonneville) ou d'Asnières (Ayze). Le bâtiment actuel a-t-il une origine médiévale ? Les quelques éléments anciens encore visibles aujourd'hui, et les données historiques permettent de le supposer fortement. Toutefois, dater le bâtiment sur de seules observations de surface n'est pas possible.

Enfin, les propriétaires actuels nous ont permis d'accéder aux notes des anciens propriétaires qui ont répertorié les travaux réalisés durant le XX^e siècle. Aussi, nous apprenons qu'en 1931, les ouvertures, jugées trop petites, ont été agrandies et qu'un WC et l'eau courante ont été installés. Une grange en bois est également remplacée par un bâtiment à usage d'atelier, annexe utilisée en 1950 comme atelier de ferronnerie d'art. En 1985, une chambre et une salle de bains sont créées dans le grenier, actuel premier étage. Enfin, cette même année voit l'installation d'un chauffage central électrique.

8.6. La maison forte de Pontchy

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Bonneville (74042)

Lieu-dit : Pontchy – Les forêts

Coordonnées Lambert 93 :

X : 963637.01 m

Y : 6557221.14 m

Z : 451.29 m

Cadastre : BE 66

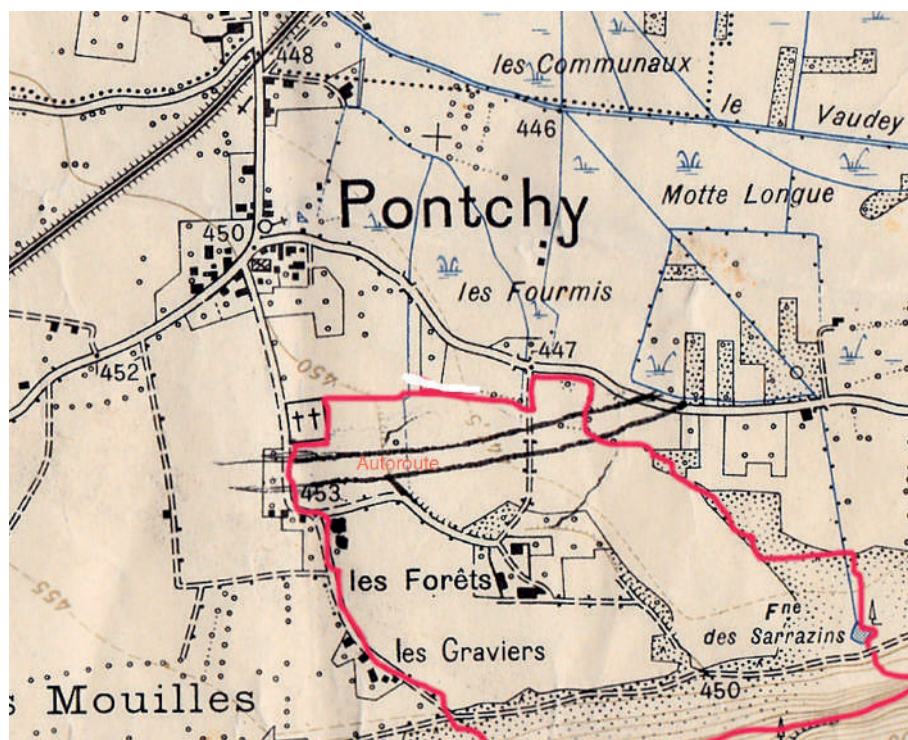


Fig 325 : Localisation de la maison forte sur une ancienne carte IGN.
Cliché : Dr F. Margolliet.

8.2.1. Situation

Récemment détruite au profit de l'installation de bornes de recharge électrique au sein de l'aire de Bonneville sur l'autoroute Blanche (A 40), l'ancienne maison forte de Pontchy, également dénommée château des Forêts, a entièrement disparu aujourd'hui [Planches 98 et 99]. Elle était initialement située en rive sud de l'Arve à environ 1.2 km de la rivière et au pied du plateau d'Andey (1 088 m NGF). D'anciennes cartes permettent de localiser le bâtiment [Fig. 325].

8.2.2. Données bibliographiques

La maison forte de Pontchy n'apparaît pas dans la documentation ancienne et il est donc difficile de lui attribuer une période d'apparition. En 1310, un certain Henri de Balme est dit curé de Pontchy³⁴⁴. Lors de l'enquête delphinale de 1339, Pontchy est décrit comme étant une paroisse du mandement de Bonneville³⁴⁵. Elle regroupe les villages de Pontchy, Monaz, Creyssonaz, Dessy, Thuet, Brison et Brangias et compte 155 feux soit environ 697 personnes³⁴⁶. Plusieurs nobles sont présentés comme en possession de maison forte, mais aucun nom ne peut être attribué avec certitude à la maison forte de Pontchy. Toutefois, dans les travaux d'Amédée de Foras, nous trouvons un certain Jean de Chissé dit seigneur de Corbières et de Ponchy vivant en 1379³⁴⁷. Ce dernier ayant des droits à Sallanches, et le nom Pontchy étant extrêmement rare, une filiation peut être supposée. Son père Henri de Chissé, chevalier, ne présente pas ces titres³⁴⁸. Toutefois, en 1339, un certain Guichard de Chissé, non retrouvé, possède dans le mandement de Bonneville une maison forte non localisée³⁴⁹. Ce lignage possédant de nombreuses branches, il est difficile d'établir le lien entre ces personnes avec certitude. Néanmoins, cela ouvre sur des perspectives intéressantes. Nous perdons ensuite la trace de Pontchy pour les siècles suivants. La demeure est cependant cadastrée sur la mappe sarde de 1730³⁵⁰ **[Planche 99]**. La propriété, alors composée, d'une maison, d'une grange, de trois cours et d'un jardin appartient alors au noble Sébastien Pierre Fichet. La disposition des bâtiments reste la même jusqu'en 1871 comme l'atteste le cadastre français³⁵¹ **[Planche 99]**. Nous ne connaissons pas les propriétaires pour cette période. Les informations suivantes nous ont été communiquées par le Dr François Margolliet qui a vécu au sein de cette demeure. En 1924, la maison est acquise par la famille Margolliet des mains d'un banquier suisse. Cette famille agricole utilise alors les lieux comme ferme. Avec la construction de l'autoroute A40 dans les années 1970, les parcelles ainsi que la maison sont vendues à la société du tunnel sous le Mont-Blanc, gestionnaire de l'autoroute, la ferme devenant inexploitable. Le bâtiment principal est alors transformé en restaurant-grill pour aire d'autoroute. L'ensemble est détruit dans les années 2020 pour construire un espace de recharge pour véhicules électriques.

8.2.3 : Observations de terrain.

Démolie lors de travaux récents, nous n'avons pu visiter la maison forte. Toutefois, le Dr François Margolliet nous a fait bénéficier de ses souvenirs et photographies afin de nous décrire l'ensemble bâti présent au XX^e siècle.

Le bâtiment principal prenait la forme d'un « L » sur deux niveaux **[Fig. 326]**. Entièrement maçonné, l'édifice arborait une toiture à six pans. L'extérieur, entièrement enduit ne permettait pas de voir la mise en œuvre des matériaux de construction. Cependant, les baies étaient réalisées en pierres de taille de

344 LULLIN, LE FORT 1866, p.421.

345 CARRIER, CORBIERE 2005, p. 10-11.

346 *Ibidem.*

347 FORAS 1878, p. 58.

348 *Ibidem.*

349 CARRIER, CORBIERE 2005, p. 10-11.

350 ADHS, 1 Cd 155.

351 ADHS, 3 P 3/6949, feuille n° 2.



Fig 326 : Vue générale de la maison forte de Pontchy. Cliché : Dr F. Margolliet.



Fig 327 a et b : Détails de deux fenêtres de la maison.
Clichés : Dr F. Margolliet.

calcaire. Deux d'entre elles présentaient un décor particulier avec un linteau à accolade plate ainsi qu'un écu sur lequel nous ne distinguons aucune armoirie ni chronogramme [Fig. 327]. L'intérieur ne comprenait pas de dépendances liées à un usage en tant que ferme, mais était entièrement dédié à l'habitation. Trois caves, dont deux semi-enterrées et une enterrée, se répartissaient au sein de l'habitation. Le rez-de-chaussée se composait de six pièces distinctes, dont la cuisine. Se trouvait également à cet étage un four à pain d'un diamètre d'environ 2 m, dont les fumées étaient évacuées au sein d'une grande cheminée. L'accès à l'étage se faisait par un grand escalier. Sept pièces et une alcôve se répartissaient à ce niveau. Deux des pièces avaient, semble-t-il, des plafonds en bois travaillés situés à une hauteur d'environ 4 m. Plusieurs cheminées en pierres de taille étaient également présentes. Enfin, une ouverture de tir bouchée était présente dans la chambre donnant sur le portail d'entrée de la demeure.

Outre le logis, plusieurs dépendances étaient présentes. Un grand bâtiment maçonné à la chaux comportait, entre autres, des étables et écuries et était surmonté d'un fenil construit en béton [Fig. 328]. Les dépendances et le logis étaient reliés par un mur formant cour et enceinte. Peu épais, ce mur était construit en pierres liées à la chaux et comportait un portail monumental ainsi qu'une ouverture de tir [Fig. 329]. L'alimentation en eau du domaine était, à cette époque, assurée par un captage privé dans les contreforts de la montagne d'Andey.



Fig 328 : Dépendances de la maison forte.
Cliché : Dr F. Margolliet.



Fig 329 : Portail d'entrée du domaine.
Cliché : Dr F. Margolliet.

8.7. La maison forte des Tours, Château Blanc

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Ayse (74024)

Lieu-dit : Château des Tours

Coordonnées Lambert 93 :

X : 963905.34 m

Y : 6559302.68 m

Z : 528.18 m

Cadastre : OA 1061

8.7.1. Situation

Situé à 2 km à l'est du château des sires de Faucigny, le château des Tours, correspondant plutôt à une maison forte, se trouve sur le territoire de la commune d'Ayse **[Planche 100]**. Construit sur un promontoire visible depuis une bonne partie de la moyenne vallée de l'Arve, le site culmine à 528.18 m d'altitude dominant ainsi le bois des Tours ainsi que les environs, dont le bourg historique de Bonneville. Il est également proche de la maison forte d'Asnières située plus à l'est encore.

8.7.2. Données bibliographiques

Le château, ou la maison forte, des Tours apparaît dans la documentation dans la première moitié du XIV^e siècle. Un certain Hugonin Vuagnard dit « des Tours » semble en être le propriétaire en 1341³⁵². Il pourrait s'agir du Hugues Vuagnard mentionné dans l'enquête delphinale de 1339 où il apparaît en possession d'une maison forte dans le mandement de Bonneville³⁵³. Sa femme teste en 1386 *apud Turres iuxta Bonamvillam* en faveur de ses petits-fils qui portent également le nom de Vuagnard³⁵⁴. Robert III de Vuagnard, chevalier et seigneur des Tours est l'un des membres les plus illustres de cette famille. En 1424, il est châtelain de Sallanches, et a été écuyer de la duchesse de Savoie Marie de Bourgogne et conseiller d'Amédée VIII³⁵⁵. Cette famille est au cœur d'unions avec d'autres maisons nobles de Savoie comme les de Boège ou encore les de Menthon. Elle garde la possession de la maison forte jusqu'à la fin du XVI^e siècle, période à laquelle la demeure passe entre les mains de la famille de Rochette, bien possessionnée autour de Bonneville³⁵⁶. La date précise de transition est assez controversée les différents

352 FORAS 1893, p.173.

353 CARRIER, CORBIERE 2005, p.13.

354 *Idem.*

355 GUY 1929, p.155.

356 BAUD, MARIOTTE 1981, p.53 ; BLONDEL 1956, p.251 ; BROCARD, SIROT 1981, p.76 ; GUY 1929, p.154-156 ; REGAT, AU-BERT 1994, p.30.

auteurs ne s'accordant pas³⁵⁷. Pierre de Rochette et ses descendants gardent la possession du site jusqu'au début du XVIII^e siècle où elle retourne dans le giron de la famille Vuagnard avant de passer aux mains des nobles Du Tour. Le site paraît être impacté par la guerre contre les Bernois à la fin du XVI^e siècle puisqu'il fait partie des forteresses subissant des dégâts en 1589³⁵⁸. Toutefois, il semble avoir été reconstruit ou n'avoir subi que peu de destruction puisque la maison forte est figurée sur le *Theatrum Sabaudiae* en 1673 et est toujours cadastrée sur la mappe Sarde en 1730 [Planche 101 et Fig. 330]. Néanmoins, la reprise en main est de courte durée dans la mesure où le bien sera confisqué durant la Révolution française à la fin du XVIII^e siècle. Le bâti tombe alors en ruine³⁵⁹. En 1865, Pierre Blanc rachète le terrain et fait bâtir l'actuel château des Tours sur les vestiges de l'ancienne maison forte³⁶⁰. L'édifice a, depuis lors, peu bougé.



Fig 330 : Détails de la mappe Sarde.
Crédit : Bibliothèque du Grand Séminaire.

8.7.3. Observations de terrain

Perchée sur un promontoire issu des contreforts du Môle, la maison forte des Tours domine la vallée de l'Arve et Bonneville depuis le nord-est de la commune. Elle se situe exactement entre les maisons fortes d'Asnières, plus au nord-est, et de Pressy, au sud et comprise dans l'enceinte urbaine de Bonneville. Sa position dominante en fait un point de contrôle idéal, les diverses routes passant aux pieds de l'éperon accueillant l'édifice [Planches 101 et 102].

357 *Idem.*

358 GUY1929, p.99.

359 BAUD, MARIOTTE 1981, p.53; BROCARD, SIROT 1981, p.76 ; GUY 1929, p.154-156 ; REGAT, AUBERT 1994, p.30.

360 GUICHONNET 2007, p.201.



Fig 331 : Vue générale de la maison forte des Tours.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 332 : Ancien escalier desservant le niveau de sous-sol.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 333 : Ancienne ouverture bouchée.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 334 : Epaisseur de la maçonnerie sud visible derrière les boiseries. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 335 : Exemple de pièce située à l'étage.
Cliché : Equipe de fouille.

Le bâtiment est installé sur une plateforme ceinte par une courtine comprenant à l'ouest deux tours circulaires ainsi que plusieurs contreforts au nord sur lesquels nous reviendrons ultérieurement. La maison forte comprend un bâtiment principal quadrangulaire flanqué de quatre tourelles carrées à ses angles. Contre son mur occidental se trouve une extension maçonnée, aujourd'hui pleinement incluse à la construction **[Fig. 331]**.

L'intérieur se compose de quatre niveaux distincts **[Planche 102]**. Le premier (niveau -1), correspond à un niveau de cave semi-enterré. Présent uniquement sur la moitié septentrionale de l'édifice nous pouvons y observer le substrat rocheux molassique caractéristique de cette portion de la vallée de l'Arve. Ce dernier présente des traces de taille. Nous trouvons sur les flancs sud et nord de la pièce des ressauts attestant d'un ancien niveau de sol. Cette observation est confortée par la présence d'un ancien escalier aujourd'hui abandonné **[Fig. 332]**. De même, deux anciennes ouvertures, aujourd'hui bouchées, sont présentes sur les murs nord et sud et confortent l'idée d'une pièce plus ouverte à l'origine **[Fig. 333]**. Les maçonneries, bien que partiellement enduites, laissent entrevoir une construction mettant en œuvre des moellons équarris et ébauchés de molasse disposés assez irrégulièrement. Notons également la présence de deux poutres en chêne posées au sol dont la section avoisine les 0.30 m. Présentant, des traces de taille à la hache ainsi qu'une inscription que nous n'avons pu déchiffrer, leur aspect et la mise en œuvre observés suggèrent des pièces de bois anciennes. Les propriétaires actuels ne savent pas d'où elles sont issues et attestent leur présence dans la cave depuis le milieu du XX^e siècle.

Le niveau 0, actuel rez-de-chaussée, comprend une cuisine, une buanderie et quatre pièces à vivre. Entièrement enduites, nous n'avons pas pu faire d'observation sur les maçonneries. Toutefois, le mur sud présente une épaisseur supérieure à 1 m, épaisseur ne se retrouvant pas dans le reste du bâtiment, ni aux étages **[Fig. 334]**. L'étage (niveau 1), auquel nous accédons par un escalier en « L », comprend cinq chambres et un coin sanitaire aménagés sur la totalité de l'espace disponible **[Planche 102 et Fig. 335]**. Enfin, le dernier niveau (niveau 2) correspond aux combles de la maison forte des Tours. Outre la présence de quelques chambres et des accès aux tourelles d'angles, un sol en tomettes est présent sur toute la surface de sol.

L'ensemble du bâtiment est très homogène et semble bien correspondre à la construction réalisée par Pierre Blanc en 1865. Toutefois, les anciens niveaux présents dans la cave et l'épaisseur de maçonnerie considérable observée sur le mur sud au rez-de-chaussée suggèrent un potentiel emploi d'une partie des ruines de la maison forte médiévale pour l'installation du nouveau bâtiment au XIX^e siècle.

La courtine encerclant la maison forte est encore bien visible dans le paysage avec plusieurs mètres d'élévation conservés. Bien que partiellement restauré et rejointoyé, son parement d'origine est bien visible à l'ouest et sur le pan méridional de la construction. Celle-ci met en œuvre des moellons ébauchés et équarris de molasse à assises relativement réglées **[Fig. 336]**. L'ensemble est lié par un mortier de chaux à granulométrie médiane encore en bon état. L'arase de la courtine sud a été aménagée de sorte à accueillir un « chemin de ronde » moderne permettant aux occupants d'accéder au sommet de la tour sud-ouest. Le pan d'enceinte nord est dans un état plus préoccupant puisque la maçonnerie présente un ventre important. Deux contreforts, réalisés en moellons de molasse, ont déjà été placés à cet endroit



Fig 336 : Courtine sud.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 337 : Contreforts septentrionaux.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 338 : Appareillage et réfections de la tour nord-ouest.
Cliché : Equipe de fouille.

et résultent probablement d'une première tentative de renforcement de la structure [Fig. 337]. Toutefois, plusieurs faiblesses ont pu être observées dans ces structures et nécessiteraient une intervention.

La tour nord-ouest ne possède pas de niveau intérieur conservé. Toutefois, l'extérieur, en contrebas de la plateforme accueillant le bâtiment principal, présente encore plusieurs mètres d'élévations. Restaurés en partie, plusieurs pans de murs anciens sont encore observables. Ces derniers mettent en œuvre un appareil de construction similaire à la courtine mélangeant moellons ébauchés et équarris de molasse à assises réglées [Fig. 338]. Nous notons tout de même la présence plus importante de blocs bruts de molasse, notamment à l'approche des parties reconstruites [Fig. 338].

La tour sud-ouest est mieux conservée que son homologue au nord et possède encore un niveau interne complet associé aux vestiges d'un niveau supérieur dont il ne reste que l'arase [Fig. 339]. L'ensemble de structure est dans un très bon état de conservation. Le parement extérieur, côté Bonneville, met en œuvre un appareil soigné de moellons équarris de molasse liés par un mortier de chaux à granulométrie moyenne. L'ensemble présente des assises régulières avec quelques irrégularités ponctuelles rattrapées par de petites pierres de calages [Fig. 340]. Du côté de la maison des Tours, le parement a été rejointoyé [cf. Fig. 339].



Fig 339 : Vue générale de la partie supérieure de la tour sud-ouest. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 340 : Parement extérieur de la tour sud-ouest. Cliché : Equipe de fouille.

Toutefois, les moellons semblent en place et respectent la mise en œuvre générale. L'accès à la tour ronde se fait par une porte à arc en plein cintre. L'absence d'enduits interne permet d'observer pleinement la maçonnerie. L'arc de la porte présente une clef bien marquée, méthode d'assemblage peu observée dans ce secteur. Les parements sont constitués d'assises réglées de moellons ébauchés et équarris de molasse liés par un mortier similaire à celui observé en extérieur **[Fig. 341]**.

Une fenêtre donne sur l'extérieur de la demeure et présente un mode de construction proche de celui de la porte. Des vestiges d'enduits encadrent la baie, mais nous n'avons pu approcher la structure servant aujourd'hui au stockage du bois **[Fig. 342]**.

Du fait de leur mise en œuvre générale, proche des édifices médiévaux alentour, les deux tours circulaires ainsi que la courtine pourraient appartenir à un état médiéval du site. Une étude plus poussée permettrait peut-être de déterminer si ces structures appartiennent au XIV^e siècle ou sont plus récentes.

L'ensemble de bâtiments composant aujourd'hui la maison forte des Tours est très intéressant puisque nous retrouvons, semble-t-il, tous les états d'évolution de la fortification du Moyen Âge au XIX^e siècle. De même, les différentes terrasses présentes au nord de la maison forte évoquent la culture de la vigne, culture pratiquée également au Moyen Âge autour de Bonneville



Fig 341 : Appareillage interne de la tour.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 342 : Vestiges d'enduits autour de la baie de la tour sud-ouest.
Cliché : Equipe de fouille.

8.7.4. D'après les sources

Du fait de son statut de forteresse secondaire, la maison forte des Tours ne bénéficie pas d'une documentation écrite importante et encore moins de comptes de châtelainie à l'image des chefs-lieux comme Bonneville. Toutefois, deux documents écrits nous renseignent sur la composition du site à deux époques distinctes. Nous n'avons pas retrouvé les originaux, aussi nous devons nous baser sur des transcriptions ou descriptions anciennes.

Le premier document consiste en un inventaire après décès du mobilier de Robert de Montvuagnard daté de 1439. Transcrit par Amédée de Foras au XIX^e siècle, il est publié par Max Bruchet en 1900 dans la *Revue Savoisienne*³⁶¹. Cet inventaire se trouve en **Annexe 14** Ce document est intéressant puisqu'il décrit un édifice alors âgé d'un siècle et donc assez proche des états du XIV^e siècle. En plus des nombreux coffres et bijoux, l'inventaire détaille l'intégralité des meubles et vêtements présents à l'intérieur de la bâtisse permettant aisément d'imaginer la vie de Robert de Montvuagnard. Outre le mobilier, plusieurs espaces sont parfois localisés permettant d'avoir une image, certes partielle, de la maison forte au début du XV^e siècle. La demeure apparaît dotée de nombreux espaces et de plusieurs corps de logis³⁶². Le premier comprend à son niveau zéro, probablement aveugle, plusieurs celliers ou cétours ainsi qu'une glacière. Au-dessus de ces espaces de stockage se trouve la salle haute à laquelle sont accolés la chambre blanche ainsi que la cuisine, un pressoir et un four. L'ensemble est surmonté de plusieurs chambres et d'une chapelle associée à une loge. Une place se trouve devant le logis et devrait permettre d'accéder à la « porte supérieure » ainsi qu'à l'écurie et au second logis. Ce dernier comprend la salle basse à laquelle est adjacente la grande chambre ainsi que la chambre de Iohannete, veuve de Robert. D'autres chambres, ainsi qu'un retrait, se structurent autour de la salle basse³⁶³.

Le deuxième document date, semble-t-il, de 1658 et est contemporain du *Theatrum Sabaudiae*³⁶⁴. Le château des Tours est alors décrit comme constitué d'une grande tour de deux étages, alors endommagée, de plusieurs salles, dont la grande aula, une salle rouge et une chapelle ; d'une tourelle ainsi que d'un moulin. Bâti selon un axe est-ouest, l'ensemble repose sur une plateforme soutenue par une courtine flanquée de tours³⁶⁵.

Si le bâtiment observable aujourd'hui date du XIX^e siècle, la terrasse ainsi que la courtine dotée de tours circulaires sont toujours présentes et confirment en partie la description précédente.

361 BRUCHET 1900, p.46-56.

362 *Idem* et Annexe 14.

363 *Idem*.

364 BROCARD, SIROT 1981, p.76 ; GUY 1929, p.154-156.

365 *Idem*.

8.8. La maison forte d'Asnières

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Ayse (74024)

Lieu-dit : Asnières

Coordonnées Lambert 93 :

X : 964073.19 m

Y : 6559399.75 m

Z : 530.37 m

Cadastre : OA 1025

8.8.1. Situation

La maison forte d'Asnières est régulièrement confondue avec celle de Pressy précédemment mentionnée. Pour autant, il s'agit bien de deux sites distincts, tous deux étant présents dans la documentation écrite et iconographique. Le site se situe à environ 200 m au nord-est du château des Tours sur un autre promontoire culminant à 530.37 m d'altitude et aujourd'hui couvert par la forêt [**Planche 103**]. Il est également proche du lieu-dit « les carrières » situé en contrebas de la montagne du Môle (1 863 m).

8.8.2. Données bibliographiques

Du fait de son statut, les origines de la maison forte d'Anières sont assez compliquées à comprendre. La famille éponyme est anciennement attestée en Faucigny et autour de Genève sans pour autant qu'une généalogie précise ait été établie à cause d'une ramification complexe³⁶⁶.

Deux mentions du XIV^e siècle font état de la présence d'une fortification portant le nom d'Anières. La première date de 1331. Il y est dit qu'une certaine Laurette de Boège achète pour son neveu tous les droits que possèdent Aymon et Jacques d'Anières dans le mandement de Bonneville³⁶⁷. La deuxième, datée de 1339, nous informe qu'un certain Robert d'Anières possède une maison forte dans le mandement de Bonneville³⁶⁸. Il est difficile de saisir le lien entre ces deux actes, potentiellement contradictoires. En effet, si la famille d'Anières vend ses droits en 1331, difficile de l'imaginer en possession d'une maison forte à leur nom en 1339. Peut-être s'agit-il de deux branches distinctes. Toujours est-il que les différents auteurs s'accordent sur le fait que la maison forte passe aux mains de la maison de Boège au XIV^e siècle³⁶⁹. Par mariage avec la famille Montvuagnard en 1427, les biens des Boège passent dans une

366 FORAS 1863, p.56.

367 FORAS 1863, p. 232.

368 CARRIER, CORBIERE 2005, p.13.

369 BAUD, MARIOTTE 1981, p.50 ; BLONDEL 1956, p. 251 ; BROCARD, SIROT 1981, p.114 ; RAYNAUD 1992. Confondu avec le château de Pressy par L. Blondel puis F. Raynaud qui reprend ces données, l'historique proposé concerne en réalité directement le château d'Anières.

nouvelle maisonnée³⁷⁰. Alexandre de Montvuagnard est dit seigneur d'Asnières en 1492³⁷¹. Les biens semblent rester dans cette famille jusqu'au début du XVI^e siècle ou nous retrouvons Catherin I Pobel en possession de la maison d'Anières. La différenciation entre Anières et Pressy se confirme dans la mesure où deux des petits enfants de Catherin I sont dits seigneurs de Pressy (Raymond Pobel) et d'Asnières (Claude-François)³⁷². Claude François lègue la maison forte à son fils qui en fait de même. Aussi, Guy Balthazard se retrouve en possession d'Asnières et de Pressy jusqu'en 1731³⁷³. Dans les années 1730 c'est le marquis de La Pierre qui est en possession de la maison. Nous perdons la trace des propriétaires par la suite, mais la demeure est cadastrée en 1730 ainsi qu'en 1868 [Planche 104]. Il semble, d'après des témoignages oraux, qu'elle ait été brûlée dans les années 1940 lui valant le surnom de « Château brûlé »³⁷⁴.



Fig 343 : Rampes d'accès au site perché.

Cliché : Equipe de fouille.

8.8.3. Observations de terrain

Malgré une fin de vie mouvementée, les vestiges de la maison forte d'Asnières sont encore nombreux. Installé sur l'un des derniers contreforts molassiques du Môle, en face de la maison forte des Tours, le site fortifié est aujourd'hui englobé par une forêt dense masquant en partie l'ensemble bâti. Ce dernier se développe sur la crête rocheuse selon un plan quadrangulaire irrégulier d'environ 51,3 x 12.8 m.

L'accès actuel à la maison forte se fait par un système de rampes couplées à des murs de terrasse, plutôt bien conservés, disposés sur le front sud de l'édifice [Planches 104, 105 et Fig. 343]. Cet accès est attesté en 1868 sur le cadastre Français, mais semble correspondre à un aménagement tardif puisque sur la mappe Sarde de 1730, l'accès se faisait par un chemin situé au nord de la construction

370 FORAS 1863, p.56.

371 Notes Blondel

372 FORAS 1893.

373 *Idem.*

374 GUFFOND 1998.



Fig 344 : Exemple de mur de terrasse devant Asnières.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 345 : Espace central de la maison forte.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 346 : Evacuation conservée sur le front nord.
Cliché : Equipe de fouille.

[Planche 104]. Ces murs de terrasse sont construits en moellons de molasse liés par un mortier de chaux épais. Probablement fragilisés par le temps, un contrefort en béton a été mis en place pour maintenir la plateforme sommitale donnant sur la maison forte **[Fig. 344]**.

La fortification est divisée en trois grands ensembles, se développant selon un axe nord-ouest / sud-est, dont il est difficile d'établir la chronologie relative, les vestiges étant ponctuellement enfouis **[Planche 105]**. Le premier ensemble, situé au centre du bâtiment, semble correspondre à une sorte de sas d'entrée **[Planche 5 et Fig. 345]**. Il comprend un système de rampes maçonnées desservant les espaces nord-ouest et sud-est. La rampe principale est soutenue par un mur semi-circulaire, construit en moellons de molasse, matérialisant une cour à l'avant du bâtiment depuis laquelle nous accédons à l'ensemble nord-ouest. Deux marches sont encore conservées sur la rampe et mènent au sud-ouest dans la deuxième moitié de l'édifice. Ce système de rampe est adossé au substrat géologique, ce dernier étant très présent au sein du bâtiment. Au nord de l'entrée se distingue un petit espace, probablement circulatoire, compris entre la courtine septentrionale et les marches. La courtine nord est fondée directement sur les pans escarpés du rocher et est conservée sur environ 1 m d'élévation dans la pente. Une évacuation d'eau est présente sur toute la largeur de la maçonnerie et prend la forme d'une gargouille en pierre **[Fig. 346]**. Cet élément semble indiquer que cet espace circulatoire devait être à ciel ouvert. Il se prolonge sur quelques mètres en direction de l'est et prend la forme d'un couloir compris entre la courtine nord et l'ensemble sud-ouest. Néanmoins, les maçonneries ne sont plus visibles à cet endroit et seule la topographie est révélatrice de cet aménagement **[Fig. 347]**.



Fig 347 : Chemin de circulation nord. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 348 : Espace oriental.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 349 : Rampe du logis oriental.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 350 : Chemin sommital du logis est.
Cliché : Equipe de fouille.

L'ensemble bâti au sud-ouest se compose de trois espaces distincts. Depuis la rampe d'entrée, nous débouchons sur une vaste pièce quadrangulaire qui pourrait s'apparenter à un logis **[Planche 105 et Fig. 348]**. Construite dans un creux du substrat géologique, elle est matérialisée par deux murs parallèles construits en moellons de molasse et liés par un mortier de chaux à granulométrie moyenne. Longs d'une quinzaine de mètres, ils délimitent un espace large de 7.05 m. Cette pièce paraît correspondre à un deuxième état de construction dans la mesure où elle vient prendre appui sur l'espace situé plus au sud et correspondant vraisemblablement à une tour. Une unique structure est observable au sein du logis, la végétation et les déblais masquant la majeure partie du sol. Il s'agit à nouveau d'une rampe semi-circulaire, maçonnée et aménagée contre la molasse **[Fig. 349]**. Cette rampe dessert un espace de circulation matérialisé par un long couloir trônant au sommet de l'éperon sur lequel est bâtie la maison forte **[Planche 105 et Fig. 350]**. Ce passage, long de 19.6 m pour une largeur d'environ 1.8 m, est enserré par deux maçonneries construites en moellons de molasse liés au mortier de chaux, et mène au sommet de la tour sud-est. Le mur nord de ce couloir comprend les vestiges d'une ancienne porte dont la structure et l'emplacement rappellent les poternes. Cette ouverture semble desservir l'étroit passage repéré en contrebas au niveau du sas d'entrée. La tour sud-est, bien qu'imposante, est très peu lisible du fait d'un comblement important et d'un état de conservation très variable. Accessible uniquement par son étage où les vestiges sont très arasés, l'édifice présente encore une élévation d'environ 8 m sur ses fronts extérieurs sud et est **[Fig. 351]**. Cet espace quadrangulaire mesure 9.3 x 8.1 m selon les restes visibles. Aucune clôture ou structure interne n'est en l'état observable. De même, la maçonnerie primitive est peu visible. Toutefois, celle-ci a été chemisée par un imposant glacis sur un tiers du pan nord-ouest, l'intégralité du pan sud-ouest et les deux tiers du tronçon sud-est. Le parement de cette structure n'est pas lisible en raison d'un fort couvert de mousse **[Fig. 351]**.

Cette chemise se rattache aux murs anciens à la manière d'un crochet, deux parements de clôture étant observables au nord et au sud **[Planche 105 et Fig. 352]**. Deux ouvertures, matérialisées par de petites fentes rectangulaires verticales, sont présentes sur le parement oriental. Il pourrait s'agir d'ouvertures de tirs au vu de l'emplacement frontal. Toutefois leur dimension ne correspond pas à une fente d'archère,



Fig 351 : Front est du logis oriental.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 352 : Chemisage et glacis.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 353 : Parement sud de la tour ouest.
Cliché : Equipe de fouille.

Fig 354 : Parement occidental de la tour-logis.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 355 : Vue générale du bâtiment. Cliché :
Equipe de fouille.



Fig 356 : Piédroit de porte présent sur le
tracé d'un mur à l'intérieur de la tour.
Cliché : Equipe de fouille.

mais plutôt à une bouche à feu plus récente. Au pied du front sud-est, un massif de maçonnerie a été repéré sans pouvoir être identifié [Planche 105].

Au nord-ouest de l'espace d'entrée se trouve un bâtiment qui paraît correspondre à une tour logis. De forme trapézoïdale, la structure possède une surface interne de 10.05 x 7.20 m et des murs dont la largeur avoisine 1.80 m [Planche 105]. Ces derniers possèdent une élévation conservée oscillant entre quelques centimètres et plusieurs mètres sur les parements extérieurs. Ils sont construits avec un assemblage de blocs bruts et de moellons ébauchés de molasse liés par un mortier de chaux à granulométrie fine. Les modules des moellons sont compris entre 0.06 x 0.09 m, pour les plus petits, et 0.60 x 0.12 pour les plus grands [Fig. 353]. Le parement extérieur du mur nord-ouest présente une mise en œuvre particulière non retrouvée ailleurs sur le site. En effet, ce dernier met en œuvre un bel *opus spicatum* alternant assises en arêtes de poisson et assises régulières de moellons ébauchés de molasse. Bien plus régulier que ses homologues nord et sud, ce parement présente des assises dont la hauteur est comprise entre 0.12 et 0.15 m. Les portions disposées en épis sont nombreuses et témoignent d'un réel effort esthétique. Ces assises présentent des longueurs conservées sur plus de 1.25 m et des blocs très réguliers dont les modules oscillent entre 0.15 x 0.05 et 0.20 x 0.05 m [Fig. 354]. Si de nombreux sites fortifiés possèdent quelques assises de réglage en épis, rares sont ceux qui en mettent en œuvre autant et de manière aussi régulière. Aussi, ce tronçon de maçonnerie interroge sur l'ancienneté du bâtiment, les sites homologues pouvant aisément remonter à la fin du haut Moyen Âge³⁷⁵. Plusieurs structures rythment les parements extérieurs de cet ensemble. Au sud, nous remarquons un alignement de plusieurs trous de boulins, vestiges de l'échafaudage de construction du bâtiment. Dans l'angle nord-ouest, un glacis vient renforcer la structure qui repose directement sur le substrat molassique [Planche 105]. De plus, ce dernier est complété au nord par un contrefort venant, sans doute, compenser une faiblesse de la maçonnerie. Enfin, un linéaire présent sur l'arase du mur en *opus spicatum* suggère la présence d'une baie à cet emplacement [Planche 105]. L'intérieur de ce bâtiment est très arasé. Néanmoins, la topographie et la démolition permettent de retrouver les anciens axes des murs de cloisons. Aussi, les murs de refends coupent l'espace interne en quatre parties [Planche 105 et Fig. 355]. Plusieurs piédroits de portes émergent des déblais et permettent de restituer les circulations internes [Planche 105 et Fig. 356]. Enfin, plusieurs blocs lapidaires affleurant ont été repérés et correspondent aux différentes parties d'une fenêtre à meneaux.

La durée de vie importante de ce site fortifié, ainsi que la forêt avoisinante, complexifient la lecture de cet édifice. Toutefois, la maison forte d'Asnières présente encore aujourd'hui des vestiges nombreux et conséquents. Plusieurs états de construction semblent rythmer les différentes parties du bâtiment. La tour située au nord-ouest paraît, toutefois, correspondre au noyau primaire. La construction de ce dernier pose de nombreuses questions notamment à cause de la belle portion en *opus spicatum*. Mentionné pour la première fois au XIV^e siècle, ce bâtiment pourrait être plus ancien et même précéder l'installation du château de Bonneville à la fin du XIII^e siècle. Toutefois, nous manquons d'éléments datant pour pouvoir l'affirmer.

375 Le château de Langin est un bon exemple de château utilisant un appareil similaire. Cette dernière pourrait correspondre aux grandes enceintes de la fin du haut Moyen Âge. KOCH T-2015 ; BENOIT T-2021-2022 (à paraître).

8.9. La maison forte de la Motte

Département : Haute-Savoie

Canton : Bonneville

Commune (n° INSEE) : Ayse (74024)

Lieu-dit : Les Contamines

Coordonnées Lambert 93 :

X : 965978.43 m

Y : 6559204.34 m

Z : 488.74 m

Cadastre : OD 367

8.9.1. Situation

La maison forte de la Motte est le site le plus oriental de notre corpus de recherche. Il se situe sur un éperon rocheux localisé à 2.7 km à l'est du château de Bonneville dans la commune d'Ayse en direction de Cluses. Construite sous l'église et le village, la fortification domine la vallée et la rivière de l'Arve à une altitude de 488.74 m NGF [**Planche 106**].

8.9.2. Données bibliographiques

La première mention d'une maison forte de la motte remonte à la fin du XV^e siècle. Elle apparaît alors en possession de Hudriod Quinerit d'Ayse³⁷⁶. Cette famille ancienne est bien placée en Faucigny puisqu'elle exerce des fonctions importantes notamment à Sallanches. Toutefois, elle ne semble acquérir son titre de noblesse que durant le XV^e siècle en la personne de Nicod Quinerit, père d'Hudriod. Faisant partie du corps armé d'Amédée VIII lors de sa campagne contre le duc de Milan, il semble gagner ses lettres par ses faits d'armes³⁷⁷. Si nous n'avons pas trouvé de mention de la maison de la Motte associée à ce personnage, il n'est pas impossible que son anoblissement se soit accompagné de droits de fortifications d'une maison³⁷⁸. Toujours est-il que c'est son fils, Hudriod, issu de sa seconde noce avec Marie-Marthe-Methilde-Aymare, fille de noble Claude Bourgeois, qui est désigné propriétaire de la maison forte de la Motte³⁷⁹. Au début du XVII^e siècle, Nicolas Quinerit, arrière-petit-fils d'Hudriod, est désigné comme seigneur de la Motte. Il s'agit de la première mention d'un seigneur de la Motte, supposant un changement de statut de la demeure au sein du territoire ducal.

L'édifice reste au sein de cette famille jusqu'au XVIII^e siècle³⁸⁰. Balthazard de Quinerit, petit-fils de Nicolas,

376 BAUD, MARIOTTE 1981, p.52-53 ; BROCARD, SIROT 1981, p.76 ; FORAS 1910, p.41.

377 *Idem*.

378 Le droit de fortifier une demeure relève d'un accord du comte ou du duc. CORBIERE 2007 ; SIROT 2008.

379 FORAS 1910, p.41.

380 BAUD, MARIOTTE 1981, p.52-53 ; BROCARD, SIROT 1981, p.76 ; Fond Rebord (Académie Salésienne) ; FORAS 1910, p.42-43.

précédemment mentionné, semble être le dernier membre de cette lignée à être seigneur de la Motte³⁸¹. Il fonde une chapelle au château de la motte en 1696³⁸². Le bâtiment est cadastré sur le cadastre sarde, mais est décrit comme inhabité. Il appartient alors à Noble Balthazard de Livron [Planche 107].

La succession de Baltazard est assez floue dans la mesure où il n'a pas d'héritier mâle. Nous retrouvons la maison de la Motte en 1748 comme propriété de la famille Planchamp possessionnée à Cluses qui a dû l'obtenir par voie de mariage³⁸³. Pierre-Joseph de Planchamp est désigné seigneur de la Motte dès 1748. Il possède la bâtisse jusqu'en 1795, date à laquelle il décède³⁸⁴. Nous perdons ensuite la trace des propriétaires, mais la maison de la motte est toujours cadastrée en 1868 [Planche 107 et Fig. 357]. Toutefois, elle apparaît déjà partiellement ruinée sur un cliché de la fin du XIX^e siècle [Fig. 358]. Il est dit localement que le bâtiment aurait été occupé durant la Seconde Guerre mondiale, mais au vu de l'état du bâtiment sur les clichés du début du XX^e siècle, cela nous paraît compliqué.



Fig 357 : Vue de la maison forte de la Motte en 1897.
Cliché : Fond Abry, privé



Fig 358 : La Motte à la fin du XIX^e siècle – sans toiture.
Cliché : A. et E. Pittier – ADHS – 55Fi26.

381 *Idem.*
382 Fond Rebord.
383 BAUD, MARIOTTE 1981, p.52-53
384 FORAS 1910, p.423-424.



Fig 359 : Vue générale de la maison forte de la Motte.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 360 : Portail d'entrée actuel de la maison forte.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 361 : Détail du portail. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 362 : Départ d'arc sur la tourelle ouest correspond à l'emplacement d'une potentielle poterne. Cliché : Equipe de fouille.

8.9.3. Observations de terrain

La maison forte de la motte constitue aujourd'hui un ensemble en ruine bien préservé. Située au cœur du bourg ancien d'Ayse, elle est installée sur un éperon rocheux à 488.74 m NGF. Le bâtiment se développe selon un plan quadrangulaire orienté nord-sud. Il se compose d'un logis principal, d'environ 21.15 x 10.65 m, d'une tour d'escalier rectangulaire de 7.35 x 3.97 m disposée contre la face septentrionale et d'une tourelle installée le long du gouttereau ouest et mesurant 3.6 x 2.4 m **[Planche 108]**. Trois niveaux d'élévation sont observables, portant l'élévation conservée à environ 8 m **[Fig. 359]**. Cependant, tous les niveaux ne sont pas accessibles.

L'accès à la maison forte se fait aujourd'hui par le nord selon un chemin vraisemblablement déjà en place au XVIII^e siècle **[Planche 108]**. Le premier portail, compris dans une petite courtine, est réalisé en moellons de molasse tandis que ses piédroits mettent en œuvre des pierres de taille en calcaire et en molasse **[Fig. 360]**. Une clef d'arc est sculptée et représente une tête animale **[Fig. 361]**. Toutefois, il ne semble pas s'agir d'un élément primitif. Des traces des éléments de fermeture sont encore observables sur les piédroits. Ce portail donne sur un petit recept qui sert aujourd'hui de dépôt. Situé à l'avant de la maison forte sur son côté nord, cet ensemble pourrait correspondre à une sorte de barbacane **[Planche 108]**. Cette petite enceinte mène, le long du gouttereau occidental, à une ancienne porte accolée à la tourelle qui pourrait correspondre à une éventuelle poterne **[Planche 108 et Fig. 362]**.

L'entrée actuelle de la maison forte est localisée au rez-de-chaussée du mur pignon nord-est. La porte d'entrée est construite en pierre de taille de molasse. Elle présente un linteau droit surmonté d'un arc de décharge en moellons. Elle donne sur la tour escalier en appui sur le logis. En effet, les césures visibles à l'intérieur permettent d'attester l'ajout de cette tour escalier à un bâtiment préexistant **[Fig. 363]**.



Fig 363 a et b : Vue générale de la tour nord et détail de sa relation avec le logis. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 364 a et b : Voûtes conservée dans la tour escalier.
Clichés : Equipe de fouille.



Fig 365 à gauche : Petit pièce avec évier sous les escaliers.
Cliché : Equipe de fouille.

Fig 366 à droite : Premier palier.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 367 a et b : Voie en direction du 1^{er} étage.
Clichés : Equipe de fouille.

Cette tour est conservée sur trois niveaux dont les deux premiers présentent encore des voûtes d'ogives en place [Fig. 364]. Le niveau 0 ouvre au sud sur l'intérieur du logis principal, auquel nous accédons par une porte en pierre de taille à linteau droit et décorée d'un chanfrein périphérique. À l'est de cette porte, une seconde ouverture permet d'accéder à une petite pièce dotée d'une fenêtre ainsi que d'une pierre d'évier et d'une évacuation au sol [Fig. 365]. La mise en place de cet espace semble assez tardive, les cloisons venant prendre appui sur la cage d'escalier. Enfin, directement à l'est de l'entrée principale se trouve un escalier voûté sur croisées permettant initialement l'accès aux premier et deuxième étages de la tour. La première volée de marches, composée d'une dizaine d'éléments, donne sur un niveau intermédiaire comprenant deux grandes baies en pierre de taille de molasse et à linteau droit [Fig. 364 et 366]. Les marches suivantes mènent au 1^{er} étage de la tour qui comprend une porte donnant sur le logis ainsi que deux fenêtres partiellement conservées. Ces trois structures ont une mise en œuvre similaire avec l'emploi de pierre de taille de molasse et des linteaux systématiquement droits sans moulures [Fig. 367]. La volée suivante donne à nouveau sur un niveau intermédiaire comprenant deux baies de petites dimensions. Construites selon le même procédé que leurs homologues inférieurs, elles sont toutefois réduites puisqu'elles ne dépassent pas 1.50 m de hauteur. Enfin, le dernier étage de la tour comprend 3 grandes baies en pierres de taille et à linteau droit et un probable ancien accès au niveau de combles de la maison forte [Fig. 368]. Ce dernier niveau est dépourvu de toiture, mais permet d'apprécier l'ensemble du bâtiment puisque seule la tour d'escalier est encore dotée de niveaux circulables aux étages [Fig. 369].



Fig 368 : Baie du 2nd étage de la tour escalier.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 369 a et b : Vue d'ensemble du logis depuis l'escalier.
Clichés : Equipe de fouille.



Fig 370 : Mise en œuvre et adaptation au substrat géologique. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 371 a et b : Portion du mur gouttereau oriental. Clichés : Equipe de fouille.

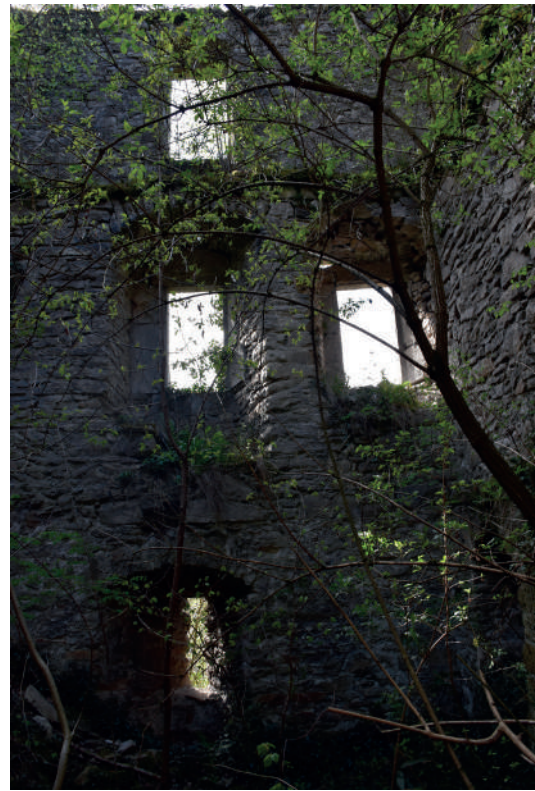


Fig 372 : Exemple de baie conservée. Cliché : Equipe de fouille.



Fig 373 : Exemple d'ouverture présentant un linteau à accolade. Cliché : Equipe de fouille.

Déjà évoqué en amont (*cf. supra*), le logis principal comprend trois niveaux d'habitat conservés. Depuis l'accès principal, situé dans la tour escalier, nous arrivons au rez-de-chaussée du bâtiment. À ce dernier s'ajoute un niveau de sous-sol ainsi qu'un étage. Un niveau de combles a dû exister, mais celui-ci a aujourd'hui disparu. Le logis est divisé par deux murs de refend venant scinder l'espace en trois pièces, murs sur lesquels nous reviendrons (*cf. infra*). Afin d'offrir la lecture la plus simple, nous décrirons l'ensemble, face par face, avant de nous intéresser aux clôtures internes et à la dernière tourelle.

L'ensemble du logis présente une mise en œuvre homogène, même si une étude plus détaillée permettrait sans doute de repérer de nombreuses césures. Le bâtiment est directement installé sur le substrat géologique, plusieurs pans de murs présentant une forte adaptation au rocher. La maison forte est construite en moellons de molasse liés par un mortier de chaux à granulométrie moyenne. Les moellons sont cohérents sur l'ensemble de la maison forte à première vue avec des modules oscillant entre 0.12 x 0.10 m, pour les plus petits, et 0.54 x 0.18 m pour les plus imposants [Fig. 370]. Nous notons quelques blocs de tuf et pierres de taille calcaires disséminés dans la construction.

Le pignon nord, par lequel nous entrons dans la maison forte, respecte cette mise en œuvre générale. Le niveau de sous-sol n'est pas observable à cet endroit, la cour étant pleine de démolition et de végétation. Le rez-de-chaussée comprend la porte d'entrée dont les piédroits internes se sont effondrés. Une seconde alcôve est présente à l'extrémité orientale de ce mur. Constituée d'un arc en moellons, elle a été bouchée probablement au moment de la mise en place de la pièce basse au bas de la tour escalier [Planche 8]. Au-dessus de ces deux structures est présent un ressaut matérialisant l'emplacement de l'ancien plancher de l'étage. Au premier se trouvent les vestiges d'une porte reliant étage et tour escalier. Cette porte est réinsérée dans la maçonnerie et a probablement été mise en place au moment de l'installation de la tour. Au-dessus d'elle, nous distinguons deux potentiels trous de poutres pouvant correspondre au plafond du 1^{er} étage et au début du niveau de combles.

Le mur gouttereau oriental est assez bien conservé. Le niveau de sous-sol est observable sur le dernier tiers au sud de la maçonnerie. Il est marqué par la présence d'une archère à ébrasement simple, unique structure défensive observée sur l'ensemble des ruines [Fig. 371]. Une autre ouverture est à moitié visible, car encore ensevelie. Il s'agit d'une baie quadrangulaire. La transition entre ce niveau et le rez-de-chaussée est marquée par un ressaut matérialisant le niveau de sol. Au rez-de-chaussée, nous comptons six baies, installées deux à deux de part et d'autre des murs de refend est-ouest [Planche 8 et Fig. 372]. Dans chaque lot de deux ouvertures, nous distinguons deux typologies de fenêtres faisant preuve de deux états de constructions distincts. Chaque lot se compose ainsi d'une fenêtre d'allure moderne, réalisée en pierre de taille de molasse et présentant un linteau droit et des piédroits sans moulures, et d'une fenêtre en pierre de taille calcaire ou de molasse présentant un linteau à accolade et des piédroits à gorge moulurée [Fig. 373]. Ces dernières, dont l'esthétique ne remonte pas avant l'extrême fin du XV^e siècle sont les baies les plus anciennes. Nous ne trouvons ces linteaux à accolade que sur cette façade, les autres en étant dépourvues ou les maçonneries récentes les ayant masquées. Deux particularités supplémentaires sont à noter, à savoir la présence d'un potager en guise de seuil de la fenêtre centrale,



Fig 374 : Potager en remploi.
Cliché : Equipe de fouille.

Fig 375 : Mur pignon sud.
Cliché : Equipe de fouille.

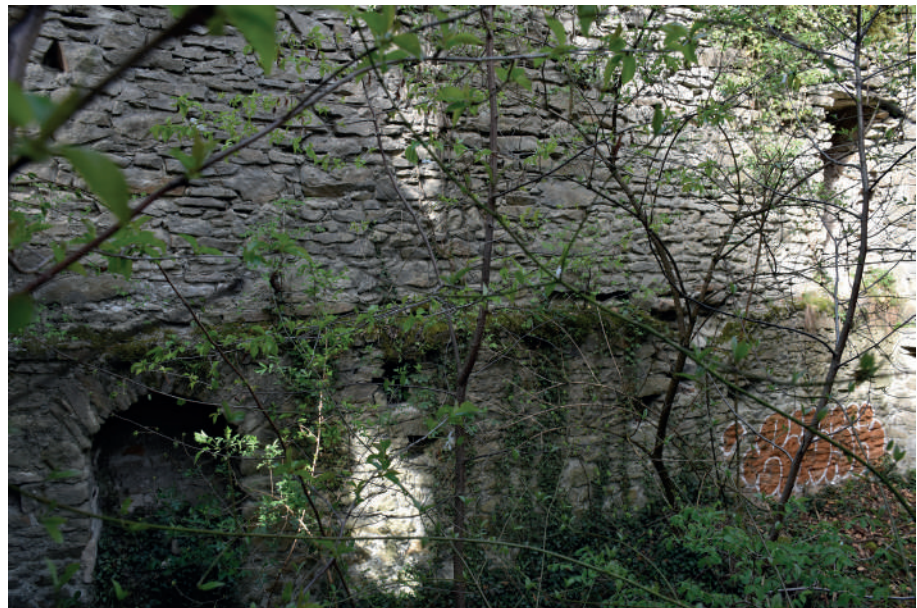


Fig 376 : Ouverture bouchée ?
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 377 : Ouverture récente dans le mur gouttereau ouest et baie à coussiège.
Cliché : Equipe de fouille.

mais aussi la présence d'un coussiège à l'avant-dernière baie au sud [Fig. 371 et 374]. Un ressaut, marquant le niveau de sol, sépare le rez-de-chaussée du premier étage. Ce dernier est ponctué de quatre grandes baies en pierre de taille de molasse dont l'allure générale rappelle les ouvertures réalisées au XVIII^e et XIX^e siècle au château de Bonneville.

Le mur pignon sud présente, au niveau inférieur, une alcôve avec arc en plein cintre ainsi qu'un alignement de cinq trous de poutre [Fig. 375]. Le niveau de sol de l'étage étant représenté par un ressaut maçonné, il pourrait s'agir d'un niveau de circulation plus ancien. Au rez-de-chaussée, nous ne distinguons qu'une ouverture, aujourd'hui bouchée. Si le bouchage est bien visible depuis l'extérieur, l'absence ou l'arrachement des blocs formant la structure ne permet pas l'identification précise de cet aménagement [Fig. 376]. Enfin, l'étage présente deux grandes baies en pierre de taille de molasse, avec linteau droit, similaires à celles observées sur le gouttereau est.

Le gouttereau occidental concentre de nombreuses structures. Le niveau de sous-sol comprend une grande ouverture traversante surmontée d'un arc surbaissé. Cette structure ne paraît pas en place et pourrait avoir été construite à la place d'une ancienne baie ou archère [Fig. 377]. Plusieurs trous de poutres sont localisés de part et d'autre de l'ouverture. Localisés légèrement plus haut que ceux observés sur le pignon sud, ils pourraient fonctionner ensemble. L'extrémité sud du rez-de-chaussée comprend une baie à coussiège et encadrement en pierre de taille calcaire [Fig. 377]. Si elle ne présente pas d'accolade sur son linteau, la mise en œuvre est similaire aux baies anciennes observées sur le gouttereau oriental avec des piédroits à gorge moulurée. Au centre de ce niveau se trouve une cheminée monumentale réalisée en molasse. L'arc est entièrement conservé de même que le conduit d'évacuation des fumées. À l'origine, cette structure devait être encadrée par deux baies. Toutefois, seule celle au sud subsiste, son équivalente nord ayant été détruite par l'installation de la porte d'accès à la tourelle ouest [Fig. 378]. Enfin, à l'extrémité nord du rez-de-chaussée, nous retrouvons une baie ainsi qu'un placard encastré dans la maçonnerie. Une nouvelle fois, l'étage est marqué par un ressaut maçonné. Cinq fenêtres, similaires aux

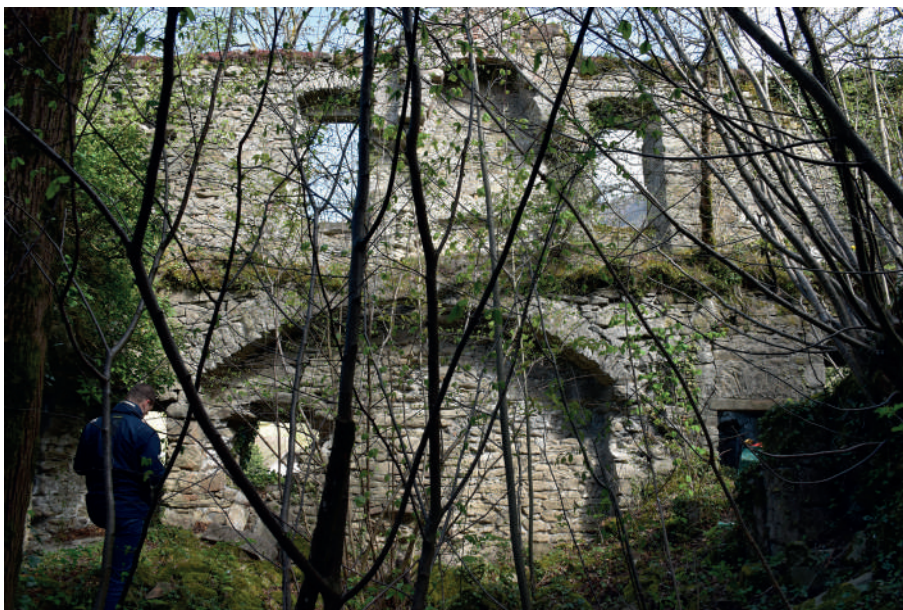


Fig 378 : Cheminées présente dans le gouttereau ouest.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 379 : Cheminée supérieure.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 380 : Vestiges d'une porte dans le mur de refend nord.
Cliché : Equipe de fouille.



Fig 381 a et b : Tronçon du mur de refend sud.
Clichés : Equipe de fouille.



autres présentes à l'étage, se répartissent sur ce gouttereau. Au centre, juste au-dessus de la cheminée monumentale du rez-de-chaussée, se trouve une seconde cheminée, à consoles cette fois-ci **[Fig. 379]**. La forme générale de l'âtre ne correspond pas à la structure inférieure et paraît être bien plus récente dans sa mise en œuvre. La mitre est encore conservée, nous indiquant par la même le niveau de toiture du bâtiment. La cheminée est encadrée par deux des cinq fenêtres susmentionnées.

Le logis rectangulaire est séquencé par deux murs de refend d'axe est-ouest **[Planche 108]**. La structure la plus au nord est très peu visible, car recouverte de végétation et très ruinée. Toutefois, il semble s'agir d'une construction tardive, contemporaine de la tourelle ouest, dans la mesure où le parement septentrional du mur vient se loger pile à l'angle de la porte donnant sur la tourelle. De même, cette maçonnerie n'est pas chaînée au logis. Ce mur de refend comprend une porte dont il ne reste que les parties basses de ses deux piédroits **[Fig. 380]**. Le refend sud paraît, quant à lui, contemporain du logis. Il est chaîné à ses extrémités au bâtiment principal. Au niveau inférieur, nous pouvons observer un arc de décharge reposant directement sur le substrat molassique. Au-dessus de cet arc, plusieurs consoles matérialisent le niveau de sol supérieur. Le rez-de-chaussée comprend deux ouvertures côte à côte dont nous expliquons mal le rôle de chacune. La plus petite des portes présente un linteau à accolade **[Fig. 381]**. L'étage n'est pas conservé, mais nous distinguons les traces d'arrachement dans les gouttereaux du logis.

La tourelle occidentale est de petites dimensions **[Planche 108]**. Accolé au logis, seul le niveau du rez-de-chaussée est partiellement accessible. L'accès se fait par une porte percée dans le logis. Les murs nord et sud présentent chacun une baie simple de petites dimensions. Nous notons dans les angles de la tour, les vestiges de plusieurs départs d'une voûte d'ogive non conservée.

Au final, nous observons un bâtiment très bien conservé, présentant plusieurs états de construction assez bien marqués, mais qu'il conviendrait d'approfondir par une étude dédiée. Si le bâtiment le plus ancien ne paraît pas remonter avant le XV^e siècle, son occupation constante jusqu'au XIX^e siècle, sa conservation exceptionnelle et la présence supposée de niveaux stratigraphiques importants en font un excellent représentant des demeures élitaires de la moyenne vallée de l'Arve.

8.10. Synthèse

L'approche des résidences élitaires autour de Bonneville a permis la mise en exergue d'un patrimoine historique riche et souvent méconnu. Ces différents sites, dans des états de conservation très variables, sont pour la plupart attribuables à la seconde moitié du XIV^e siècle. S'ils mériteraient, dans l'absolu, des études plus approfondies, ils témoignent d'ores et déjà d'une histoire riche et d'une implantation noble plus complexe qu'envisagée initialement.

Deux grandes catégories de maisons fortes ressortent de cette prospection. La première relève des installations intramuros. Au nombre de deux au sein de l'enceinte urbaine de Bonneville, ces résidences élitaires venaient renforcer le front nord de la ville et en contrôler l'accès. La deuxième catégorie intègre les cinq autres maisons fortes. Toujours disposées le long des principaux axes de circulation, elles en augmentent le contrôle et créent des zones tampons avant de pouvoir accéder à la ville. En ce sens, elles augmentent également la défense de la cité puisque, pour y parvenir, il faut systématiquement emprunter une route passant devant ces édifices. Leur rôle est donc loin d'être négligeable.

Enfin, ces différentes approches du bâti en place soulèvent également les questions des anciennes implantations seigneuriales. En effet, l'exemple d'Asnières suggère une construction précédant l'installation du château et du bourg de Bonneville. L'occupation de ce territoire de la moyenne vallée de l'Arve est relativement peu connue pour le Moyen Âge central. Si ce schéma, voyant une petite seigneurie supplantée par la volonté princière, ici les sires de Faucigny, le Dauphin de Viennois puis le comte de Savoie, est assez classique, il n'avait jusqu'alors pas été perçu de manière directe sur ce territoire.

9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

9.1. Entre études, restaurations et valorisations

Les trois années d'études autour du château des sires de Faucigny à Bonneville ont permis la réalisation d'avancées considérables sur la connaissance de ce site castral, en faisant l'un des sites les plus documentés du département. Ont ainsi été saisies, entre autres, la chronologie des différents vestiges conservés mais aussi l'occupation longue, et les changements en découlant, au sein de cet ensemble fortifié. Toutefois, ces avancées ne se manifestent pas uniquement par la connaissance mais également par la renaissance du site auprès du public.

En effet, parallèlement aux études archéologiques et historiques, le projet européen visait à restaurer et transformer l'ensemble castral afin que les habitants, mais aussi les gens de passage, puissent se le réapproprier. Pour cela, la cour ouest a été aménagée de sorte à pouvoir accueillir du public, qu'il s'agisse de visites patrimoniales ou d'événements culturels divers et variés. La moitié occidentale fait, quant à elle, l'objet de plusieurs réflexions en vue de la mise en place d'un musée au sein du château. La réouverture de la moitié orientale du château en 2019 a ainsi marqué un tournant dans l'histoire du château dans la mesure où ce dernier était fermé, et à l'abandon, depuis plus de 30 ans.

L'un des objectifs avoués de la restauration de ce monument était une conservation à long terme et le maintien de l'historicité du site et de son vécu afin de le transmettre. Il ne fallait donc pas dénaturer l'ensemble. Pour cela plusieurs enjeux primordiaux ont été identifiés parmi lesquels nous pouvons citer : la stabilisation et la consolidation de l'ensemble des maçonneries existantes, la prise en compte des découvertes archéologiques, la sécurisation des visiteurs et la réflexion autour d'un projet muséal centré sur la Résistance et l'Histoire du Faucigny.

Cette restauration a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de commune Faucigny-Glières, sous le contrôle des Monuments Historiques et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine car le site est inscrit à ce titre depuis le 3 novembre 1987, et en concertation avec les différents acteurs de l'archéologie.

Enfin, la restitution des connaissances acquises par les différents scientifiques au public s'est faite par différents leviers sans oublier la future partie dédiée à l'histoire locale dans le musée du château. Ainsi, plusieurs panneaux ont été disséminés au sein de la cour occidentale du château et remettent en perspective l'histoire du site et les différents vestiges analysés. De même, plusieurs marqueurs visuels ponctuent cette cour et permettent de saisir, depuis la courtine, le plan initial de l'intérieur du château. De même, plusieurs cycles de conférences ont été organisés par l'association des Amis du Château et de la Bonne Ville et un colloque scientifique, organisé dans le cadre du projet européen par le Département de la Haute-Savoie en collaboration avec la Communauté de communes Faucigny-Glières et la Région

autonome Vallée d'Aoste, s'est tenu à Bonneville les 1^{er} et 2 octobre 2021. Ce dernier, intitulé « de cols en vallées, parcours en Faucigny médiéval et moderne », ambitionnait de saisir l'occupation médiévale et moderne du Faucigny au travers de quatre grandes thématiques à savoir l'habitat élitaires, le monde religieux, l'occupation du territoire et les études spécialisées. La publication du colloque est prévue pour octobre 2022.

9.2. Le patrimoine faucignerand : perspectives de recherche

En guise de bilan à cette étude, nous pouvons affirmer que l'ensemble de ces recherches nous ont donné l'opportunité de dresser un état des lieux complet des connaissances centrées sur le château des sires de Faucigny mais aussi d'approcher de nombreux vestiges enfouis et en élévations. Cela nous a ainsi permis de cerner dans sa globalité l'organisation topographique du site castral mais aussi son évolution dans le temps grâce à un travail conjoint avec nos collègues de l'archéologie préventive. De fait, il s'agit à présent de l'un des sites castraux les mieux documentés au sein du département haut savoyard.

De ces travaux, plusieurs pistes de recherches ont émergé. En effet, si le site castral est désormais bien connu, l'émergence, la construction et l'évolution de l'occupation au sein du bourg nous sont encore assez obscurs. Seuls trois diagnostics archéologiques ont concerné le centre bourg et aucune recherche approfondie n'a été dédiée à cet ensemble. Si la topographie locale semble stable entre les XVIII^e et XXI^e siècles, les caractéristiques architecturales et éléments anciens ne sont, finalement que très peu documentés.

Les notices sur les édifices élitaires secondaires permettent une première approche de ces monuments ainsi qu'une sauvegarde de leur état à un instant donnée. Toutefois, une étude au long cours sur cet ensemble serait pertinente car elle permettrait d'analyser plus finement l'implantation de ces édifices qui jouent un rôle de premier plan dans le contrôle du territoire hors les murs de Bonneville. De même, si la période d'apparition de la majorité de ce corpus correspond aux tendances observées dans le reste de la vallée de l'Arve, avec un développement au début du XIV^e siècle, l'existence de sites plus anciens questionne sur l'occupation élitaires de ces terres autour de l'an mil.

Enfin, il nous est difficile de ne pas aborder la question carcérale. En effet, l'étude des prisons modernes du château de Bonneville fait figure d'exception à l'échelle régionale, si bien que les comparatifs restent difficiles. Toutefois, la construction, l'organisation et l'occupation de ces édifices se révèlent complexes et témoignent d'une partie de la vie à cette période. Le développement de recherches futures sur cette thématique est donc à souhaiter.

Nous concluons ce rapport de synthèse en réaffirmant la volonté des différents chercheurs ayant travaillé sur le château de Bonneville de publier un ouvrage monographique venant clore près de 20 ans de recherches.

BIBLIOGRAPHIE :

1 : SOURCES MANUSCRITES ET PUBLIÉES :

- CARTULARE 1859** .., *Cartulare Monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina Clinac. Ordinis.*, Lyon, 1859.
- BESSON 1759** BESSON Joseph-Antoine, *Mémoire pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, tarantaise, Aoste et Maurienne et du décannat de Savoie*, Nancy, 1759.
- CARRIER et alii 2005** CARRIER Nicolas, CORBIERE (de la) Matthieu, *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2005.
- CARUTTI 1889** CARUTTI Domenico, *Regesta Comitum Sabaudiae, marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad an. MDCCLIII*, Turin, 1889.
- CHIAUDANO 1933** CHIAUDANO Mario, *La Finanza sabauda nel sec. XIII*, Società storica subalpina, Turin, 1933.
- CIBRARIO, PROMIS 1833** CIBRARIO Luigi, PROMIS Domenico-Casimiro, *Documenti, Sigilli et Monete appartenenti alla storia de la la monarchia de Savoya*, Turin, 1833.
- CORAM-MEKKEY et alii 2015** CORAM-MEKKEY Sandra, CORBIERE (de la) Matthieu, *Entre Rhône et Mont-Blanc au XV^e siècle*, Mémoire et Documents publiés par l'Académie Salésienne, t.122, 2015.
- GUICHENON 1660** GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monumens, histoires, et autres preuves authentiques*, Lyon, 1660.
- GUILLERE 2005** GUILLERE Christian, *Les comptes de la châtelainie de Bonneville. Registre des comptes de 1385, Opera castri de 1355 à 1400*, Bonneville, Editions Le Tour, 2005.
- LANORE 1970-1990** LANORE Jean, *Fonds d'archives de l'académie chablaisienne de Thônnon*, 1970-1990.
- LULLIN, LE FORT 1863** LULLIN Paul, LE FORT Charles, « Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, XIII, 1863, p. 1-248.
- LULLIN, LE FORT 1866** LULLIN Paul, LE FORT Charles, *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1866.

2 : BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- ALBANIS-BEAUMONT 1806** ALBANIS-BEAUMONT, *Description des Alpes Grecques et cottiennes ou tableau historique et statistique de la Savoie*, t.2, Paris, 1806
- ALEXANDRE-BIDON 1992** ALEXANDRE-BIDON Danièle, « Vrai ou faux ? L'apport de l'iconographie à l'étude des châteaux médiévaux », dans POISSON Jean-Michel (dir.), *Le Château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*. Actes du colloque de Lyon (avril 1988). Documents d'archéologie Française, n° 32, Paris, 1992, p. 43-56.
- ALEXANDRE-BIDON et alii 2006** ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, POISSON Jean-Michel (dirs), *Cadre de vie et manière d'habiter (XI^e-XVI^e siècle)*, Actes du VIII^e Congrès international de la Société d'Archéologie médiévale en 2001, CRAHM, Caen, 2006.
- ANDROUET DU CERCEAU** ANDROUET du Cerceau J., *Les plus excellents bastiments de France*, 1576 et 1579.
- ARCELIN, TUFFREAU LIBRE 1998** ARCELIN Patrice, TUFFREAU-LIBRE Marie, La quantification des céramiques : conditions et protocoles, Actes de la table ronde du centre archéologique européen du Mont Beuvray, 7-9 avril, Collection Bibracte-2, Glux-en-Glenne, 1998.
- ARGANT 2001** ARGANT T., *L'alimentation d'origine animale à Lyon (des origines au XX^e siècle)*, Thèse de Doctorat, Université Lyon II, 2001, non publiée.
- AVER 2012** AVER *Anciens vestiges en ruine*, colloque de clôture du projet, Aoste, 2012 (Articles de Laurent D'Agostino, Évelyne Chauvin-Desfleurs, Christophe Guffond, Olivier Vessière, Jean-Michel Poisson etc.).
- BAILLY-MAITRE et alii 1994** BAILLY-MAITRE Marie-Christine et BRUNO DUPRAZ Joëlle, *Brandes en Oisans : la mine d'argent des Dauphins*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n°9, Lyon, 1994, p.127-136.
- BAILLY-MAITRE 2006** BAILLY-MAÎTRE Marie-Christine, « Fortifications ou structures de contrôle ? Les reliefs aménagés du massif de l'Oisans », *Château Gaillard* (Voiron, 2004), 22, Caen, Publication de CRAHM, 2006, p. 13-26.
- BARONE 1976** BARONE R, *Anatomie comparée des mammifères domestiques vol.1 : Ostéologie*, Paris, Vigot Ed., 1976, 761 p.

- BAUD et alii 1996** BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andréas, HUSSON Eric, LE BARRIER Christian, PARRON-KONTIS Isabelle, REVEYRON Nicolas, TARDIEU Joëlle, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, DARA n°13, Alpara, Lyon, 1996.
- BAUD, MARIOTTE 1981** BAUD Henri, MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes – Le Chablais, Le Faucigny et Le Genevois*, 3 vol., Roanne, Horvath, 1981.
- BENOIT 1997** BENOIT Paul, *La mine de Pampailly XV^e-XVIII^e siècles (Brussieu- Rhône)*, DARA n° 14, 1997.
- BERTRANDY et alii 2000** BERTRANDY François, CHEVRIER Michèle, SERRALONGUE Joël, *Carte archéologique de la Gaule : La Haute-Savoie 74*, Maison des Sciences et de l'Homme, 2000.
- BINZ 2006** BINZ Louis, *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand*, Annecy, Académie salésienne, documents hors série, volume 1, 2006.
- BISSEGGER, FONTANANAZ 1995** BISSEGGER Paul, FONTANANAZ Monique (dirs), *Des pierres et des Hommes : hommage à Marcel Grandjean*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 1995.
- BLONDEL 1956** BLONDEL Louis, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève, 1956, rééd. 1978.
- BLUNT 1983** BLUNT Anthony, *Art et architecture en France (1500-1700)*, Paris, 1983.
- BOUÄRD 1973-1974** BOUÄRD (de) Michel, « De l'aula au donjon : les fouilles de la motte de la chapelle à Doué-la-Fontaine (X^e-XI^e) », *Archéologie médiévale*, 3-4, 1973-1974, p. 5-110.
- BOURGEOIS et alii 2014** BOURGEOIS Luc, REMY Christian (dirs.), *Demeurer, Défendre et Paraître : orientation récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, Actes du colloque de Chauvigny en 2012, Chauvigny-Patrimoine, 2014
- BRAND 1881** BRAND Placide, « Pouillé du Diocèse de Genève », *Mémoire et documents de l'académie Salésienne*, 1881, p. 301-326.
- BROCARD, SIROT 1981** BROCARD Michèle, SIROT Elisabeth, *Châteaux et maisons fortes savoyards*, Le Coteau, Horvath, 1981.
- BROISE 1973** BROISE Pierre, , « Le cadastre sarde, auxiliaire des recherches de topographie antique en Savoie », dans CHEVALLIER Raymond (dir.), Actes du colloque international sur la cartographie archéologique et historique (Paris, 1970), Tours, Centre derecherches A Piganiol, 1972.

- BURGUM CASTRI 2001** JEL-NÉLON, « Le bas-relief des prisons de Bonneville », dans Burgum Castri, 4, décembre 2001.
- CASTELNUOVO 1993** CASTELNUOVO Guido, « Quels offices, quels officiers ? L'administration en Savoie au milieu du XV^e siècle », *Études Savoyennes*, 2, Chambéry, 1993, p. 5-42.
- CHAIX, MENIEL 1996** CHAIX L., MENIEL P., *Éléments d'archéozoologie*, Archéologie d'aujourd'hui, Paris, Ed Errance, 1996, 112p.
- CHALMIN-SIROT 1992** CHALMIN-SIROT Elisabeth, « Châteaux de montagne aux XIII^e s. et XIV^e s. : organisation de l'espace d'après les comptes de châtelainie », dans POISSON Jean-Michel (dir.), *Le Château médiéval, forteresse habitée (X^e-XVI^e siècle)*. Actes du colloque de Lyon (avril 1988), Documents d'archéologie Française, n° 32, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992, p. 119-126.
- CHALMIN-SIROT 1996** CHALMIN-SIROT Elisabeth, « Les Résidences des comtes de Genève et des comtes de Savoie à la fin du Moyen Âge », dans *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*. Actes du VI^e congrès international d'Archéologie médiévale, Le Mans, 1996, p. 133-147.
- CHALMIN-SIROT 1998** CHALMIN-SIROT Elisabeth, *Résidence Seigneuriale au Moyen Age, comté de Genève, Faucigny, Chablais*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998.
- CHALMIN-SIROT 2001** CHALMIN-SIROT Elisabeth, « Les modèles princiers et leur imitation dans le milieu seigneurial en territoire genevois et savoyard (XIV^e-XV^e s.) », dans *Aux Marches du palais*. Actes du VII^e congrès international d'Archéologie médiévale, Le Mans, 2001, p. 113-122.
- CHALMIN-SIROT 2003** CHALMIN-SIROT Elisabeth, « Les Lieux de résidences de la petite aristocratie en territoire genevois du XII^e au XI^e siècle », *Archéologie Médiévale*, XXXIII, 2003, p. 115-137.
- CHAPIER 1961** CHAPIER Georges, *Châteaux Savoyards, tome V : Les Châteaux du Genevois*, Annecy, imprimerie Gardet, 1961.
- CHATENET 2006** CHATENET Monique, *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, 2006.
- CHÂTILLON 2009** CHÂTILLON François (dir.), *Clermont-en-Genevois (Haute-Savoie), château. Audits architectural, accessibilité, sécurité*, dactyl., Cabinet Chatillon ACMH, 2009.
- CLAVEL 2001** CLAVEL B., « L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du nord (XII^e-XVII^e siècles) » dans *Revue archéologique de Picardie*, N° spécial 19.

- CONTE** CONTE Patrice, *Souterrains, Silos et habitat médiéval, état de la question archéologique en limousin et périgord*, ARCHEA, article en ligne, non daté.
- CORBIERE 2002** CORBIERE (de la) Matthieu, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève*, Annecy, Académie salésienne, 2002.
- CORBIERE et alii 2001** CORBIERE (de la) Matthieu, PIGUET Martine, SANTSCHI Catherine, *Terres et châteaux des évêques de Genève – Les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII^e siècle*, Annecy-Genève, Académie salésienne, 2001.
- CORBIERE 2011** CORBIERE (de la) Matthieu, *Une prestigieuse résidence des comtes de Genève : le château de Clermont*, Revue Savoissienne, 2011.
- DEBORD 1986** DEBORD André, « Châteaux et résidences aristocratiques. Réflexion sur la recherche », *Château Gaillard*, Wageningen (Pays-Bas), 1986, p. 41-51.
- DEBORD 1990** DEBORD André, « Remarques sur la notion de bourg castral », *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet*, Annales du Midi, 102, 1990, p. 55-61.
- DEBORD 2000** DEBORD André, *Aristocratie et pouvoir, le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000.
- DEMOTZ 1981** DEMOTZ Bernard, « Les fortifications de pierre dans le Comté de Savoie », *Congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, 1981, p. 119-134.
- DEMOTZ 1982** DEMOTZ Bernard, « La noblesse et ses résidences en Savoie », *Revue Savoissienne*, 1982, p. 129.
- DESSAIX 1854** DESSAIX Joseph, *La Savoie Historique et Pittoresque*, Chambéry, 1854
- DESSAIX, EYMA 1864** DESSAIX Joseph, EYMA Xavier, *Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860*, Paris, 1864.
- DETRAZ 1993** DETRAZ Gérard, « Fonctions militaires et résidentielles des châteaux à la fin du Moyen-Age : l'exemple du comté de Genève au XIV^e siècle », *Études Savoissiennes*, 2, 1993, p. 43-59.
- DEVOS 1995** DEVOS Roger, « Les château de l'apanage de Genevois, Faucigny et Beaufort au milieu du XVI^e siècle, (1553-1566) », dans BISSEGGGER Paul, FONTANNAZ Monique (dir.), *Des pierres et des hommes*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1995.

- DEVOS 1995a** DEVOS Roger, « Les châteaux de l'apanage de Genevois, Faucigny, Beaufort », *Mélanges Grandjean*, 1995, p. 245-254.
- DOTTRENS 1946** DOTTRENS E., «Étude préliminaire : les phalanges osseuses de *Bos taurus domesticus* » dans *La faune néolithique de la couche profonde de Saint-Aubin*, Revue suisse de zoologie, T. 5, 1946.
- DOUSSOT 2003** DOUSSOT Nathalie, Le château d'Epierre (Savoie) : étude archéologique, dans Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes, V-VI, 2003, p. 77-83.
- DUPARC 1955** DUPARC Pierre, *Le comté de Genève – IX^e-XV^e siècle*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève, 1955.
- FAURE-BOUCHARLAT 1996** FAURE-BOUCHARLAT (dir), *Pots et Potiers*, DARA – Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, n°12, 1996, p.33-46.
- FORAS 1863** FORAS (De) Amédée, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie - A-Che, I*, Grenoble, E. Allier, 1863.
- FORAS 1878** FORAS (De) Amédée, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie - Che-For, II*, Grenoble, E. Allier, 1878.
- FORAS 1893** FORAS (De) Amédée, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie - For-Men, III*, Grenoble, E. Allier, 1893.
- FORAS 1893a** FORAS (De) Amédée, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie - Men-Por, IV*, Grenoble, E. Allier, 1893.
- FORAS 1910** FORAS (De) Amédée, MARESCHAL (De) François, VIRY (De) Pierre, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie Por-Y, V*, Grenoble, E. Allier, 1910.
- FORAS 1938** FORAS (De) Amédée, MARESCHAL (De) François, VIRY (De) Pierre, YVOIRE (D') François, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie - A-BL, VI*, Grenoble, Allier, 1938.
- FORAS, BRUCHET 1900** FORAS (De) Amédée, BRUCHET Max, « Inventaire du mobilier de Robert de Montvuagnard en 1439 en sa maison des Tours à Bonneville », dans *Revue Savoisienne*, 1900, p. 46-58.
- FOURNIER 1978** FOURNIER Gabriel, *Le Château dans la France Médiévale. Essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier, 1978.

- GARDEISEN 1997** GARDEISEN A., *Exploitation des prélèvements et fichiers de spécialités*, Lattara n° 10, 1997, p.260-270.
- GARRIC 2004** GARRIC Jean-Philippe, *Recueils d'Italie. Les modèles italiens dans les livres d'architecture français*, 2004.
- GIULIATO 1992** GIULIATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*. Documents d'Archéologie française n° 33, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992.
- GONTHIER 1888** GONTHIER Jean-François, « Le pouillé du diocèse de Genève en l'an 1481 », *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, 1881-1882, p. 271-313.
- GONTHIER, TISSOT 1993** GONTHIER Jean-François, TISSOT E., *Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie*, Paris, Res Universis, 1993, p. 3.
- GRILLET 1807** GRILLET Jean-Louis, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Léman et du Mont-Blanc*, 3 vol., Chambéry, Puthod, 1807.
- GUICHONNET 1981** GUICHONNET Paul, Notre Bonneville, Bonneville, Plancher, 1981.
- GUILLERE, GAULIN 1992** GUILLERE Christian, GAULIN Jean-Louis, « Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyards », *Études Savoisiennes*, 1, Chambéry, 1992, p. 51-108.
- GUILLERE 2003** GUILLERE Christian, Le château de Bonneville dans la première moitié du XIVe siècle, Université de Savoie, 2003.
- GUFFOND 2002** GUFFOND Christophe, « Clermont – château médiéval », dans *Revue Savoisienne*, 2002, p. 54-55.
- GUY 1929** GUY Lucien, « Les anciens châteaux du Faucigny » dans Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, 1929, p.156-159.
- HERMANN 2009** HERMANN Catherine, *État des sources analytique sur le château de Clermont, Gallois Regard et sa famille*, dactyl., 2009.
- JOGUIN-REGELIN 2011** JOGUIN-REGELIN Michelle, « Habitat et mobilier archéologique de la période entre 800 et 1350 » dans *Archéologie du Moyen Âge en Suisse*, Basel, 2011, p.449-464.

- KERSUZAN 2000-2001** KERSUZAN Alain, « Les chantiers dans la construction des châteaux-forts », *Etudes Savoyennes*, 9-10, Chambéry, 2000-2001, p. 165-175.
- KERSUZAN 2005** KERSUZAN Alain, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005.
- KERSUZAN, POISSON 2017** KERSUZAN Alain, POISSON Jean-Michel, *Glossaire de la construction castrale et civile au Moyen Âge en France (XIII^e – XV^e siècle). Matériaux, techniques, outils, métiers, édifices, mobilier et armement*, Ambérieu-en-Bugey, 2017.
- KOCH 2015** KOCH Jacky, *L'art de bâtir dans les châteaux forts en Alsace (X^e-XIII^e siècle)*, Presse Universitaire de Lorraine, 2015.
- LORCIN 1992** LORCIN Marie-Thérèse, « Les Inventaires des châteaux, réflexion sur une source », dans POISSON Jean-Michel (dir.), *Le Château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*. Actes du colloque de Lyon (avril 1988), Documents d'archéologie Française, n° 32, Paris, 1992, p. 15-21.
- MALLET 1855** MALLET Edouard, « La plus ancienne chronique de Genève, 1303 à 1335 », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 1855, p. 291-326..
- MARIOTTE 1978** MARIOTTE Jean-Yves, « Naissance de Bonneville », dans *Urbanisme et architecture en Savoie*, Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Thonon, 1978, p. 109-115.
- MARIOTTE, PERRET 1979** MARIOTTE Jean-Yves, PERRET André, *Atlas historique de la Savoie*, Paris, CNRS, 1979.
- MARTEAUX 1929** MARTEAUX Charles, « Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie » dans *Revue Savoisienne*, 1929, p.85.
- MARTEAUX 1938** MARTEAUX Charles, Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1730 - Lettres M à Z, III, Annecy, Mémoires et Documents de l'Académie Florimontane.
- MELOT 1965** MELOT Michel, « Le château de Clermont », Congrès archéologique de France, CXXIII^e session, 1965, Savoie, p. 167-174.
- MESQUI 1991** MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence, 1*, Paris, Picard, 1991.

- MESQUI 1993** MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, 2, Paris, Picard, 1993.
- MESQUI, FAUCHERRE 1992** MESQUI Jean, FAUCHERRE Nicolas, « L'hygiène dans les châteaux forts au Moyen Âge », *La Vie de château*. IVe Rencontres internationales d'histoire et d'archéologie de Commarque, Le Bugue, 1992, p. 45-74.
- PAYNE 1985** PAYNE S., *Morphological distinction between the mandibular teeth of young sheep, Ovis, and goat, capra*, Journal of Archaeological Science, n°12, Elsevier, 1985, p.139-147.
- PEROUSE 1926** PEROUSE Gabriel, « État de la Savoie à la fin du XVII^e siècle (1679-1713). Documents inédits recueillis aux Archives d'État de Turin », *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, LXIII, Chambéry, 1926, p. 1-60.
- PEROUSE DE MONTCLOS 2011** PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*, Paris, Edition du Patrimoine, 2011.
- PIBOULE 1978** PIBOULE Patrick, « Les souterrains aménagés de la France » dans *Archéologie Médiévale*, Tome VIII, 1978, p.117-165.
- POISSON 1992** POISSON Jean-Michel (dir.), *Le Château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*. Actes du colloque de Lyon (avril 1988), Documents d'archéologie Française, n° 32, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992.
- POISSON, PABOIS et alii 1990** POISSON Jean-Michel, PABOIS M. (dir.), *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes*, Cahier René de Lucinge, Art et Archéologie en Rhône-Alpes, n° 6, Lyon, 1990.
- POISSON, SCHWEIN 2003** POISSON Jean-Michel, SCHWIEN Jean-Jacques (dir.), *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003.
- PRÜMMEL, FRIESCH 1986** PRÜMMEL W., FRIESCH H-J., *A guide for the distinction of species, sex and body side in bones of sheep and goat*, Journal of Archaeological Science, N)13, 1986, p.567-577.
- RAEMY 2004** De RAEMY Daniel, *Châteaux, Donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon*, 2 vol., Lausanne, Association pour la restauration du château d'Yverdon-les-Bains, Cahier d'archéologie romande, 2004.
- RAVERAT 1872** RAVERAT Achille, *La Haute-Savoie, promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Chablais*, Lyon, 1872.

- RAYNAUD 1992a** RAYNAUD Frédéric, *Le château et la seigneurie du Vuache*, DARA – Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, n°6, 145p., 1992.
- RAYNAUD 1992b** RAYNAUD Frédéric, « Bonneville - Château de Pressy », dans *Revue Savoissienne*, 1992, p. 41-43.
- REGAT, AUBERT 1994** REGAT Christian, AUBERT François, *Châteaux de Haute-Savoie, Chablais, Faucigny, Genevois*, Saint- Gingolph, Cabédita, 1994.
- REGAT 2004** REGAT Christian, L'Hôtel de Bagnorea, Annecy, 2004 (extrait des « Mélanges dédiés à la mémoire de Pierre Soudan », Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. 109).
- SALCH 1979** SALCH Charles-Laurent, *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg, 1979.
- SCHMID 1972** SCHMID E., *Atlas of animal bones*, Amsterdam, Londres, New-York, Elsevier Company, 1972, 152p., 37pl.
- SERDON 2005** SERDON Valérie, *Armes du diable, arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- SERRALONGUE 1991** SERRALONGUE Joël, « Saint-Julien-en-Genevois » dans *Revue Savoissienne*, 1991, p.41-43.
- SERRALONGUE 2004** SERRALONGUE Joël, « Le château de Clermont », dans *Rubrique des patrimoines de Savoie*, 13, 2004, p. 19.
- SERRALONGUE 2007** SERRALONGUE Joël, « Clermont-en-Genevois, Château Renaissance », *Revue Savoissienne*, 2007, p. 79-85.
- SIROT 2007** SIROT Élisabeth, *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales. Du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle.*, Espaces Médiévaux, Collection Piccard, Paris, 2007.
- SIROT 2011** SIROT Élisabeth, *Allumer le feu : Cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII^e au XVI^e siècle*, Espaces Médiévaux, Collection Piccard, Paris, 2011
- SURMELY et alii 21013** SURMELY Frédéric, BOUDON Patrick, GUYOT Stéphane et alii, « Le souterrain médiéval de Chauviat (commune de Charbonnières-les-Vieilles, Puy-de-Dôme) dans i *Revue Archéologique du Centre de la France*, Tome 52, 2013.

- VAILLAT 1910** VAILLAT Léandre, *La Savoie. Deuxième partie : Genève, le Rhône, Hautecombe, Annecy, Les Bauges, Chambéry, Aix-les-Bains*, 2, Genève, Atar, 1910.
- VIOLLET-LE-DUC 1998** VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Encyclopédie Médiévale Tome 1 et 2*, Paris, Bibliothèque de l'image, 1998.
- VON DEN DRIESCH 1976** VON DEN DRIESCH A., *A guide to the measurement of animal bones from archaeological sites*, Peabody Museum of Archaeology and Ethnology, Harvard University, 1976, 136 p.
- VUY 1886** VUY Jules, « Une page de l'histoire de Saint-François-de-Sales, prévôt de Genève », *Congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, 1886, p. 95-98.
- WEIGEL 2000** WEIGEL Anne, « Le Theatrum Sabaudiae – Regards sur la Savoie du XVII^e siècle », dans *M.D.S.S.H.A.*, CII, 2000.
- WEY 1865** WEY Francis, *La Haute-Savoie, récits de voyages et d'Histoire*, Paris, 1865.
- ZEDDER, LAPHAM 2010** ZEDER M-A., LAPHAM H-A., *Assessing the reliability of criteria usde to identify postcranial bones in sheep, Ovis, and goat, Capra*, *Journal of Archaeological Sciance*, N° 37, 2010, p.2887-2905.
- ZEDDER, PILAAR 2010** ZEDER M-A., PILAAR S-E., *Assessing the reliability of criteria usde to identify mandibles and mandibular teeth in sheep, Ovis, and goat, Capra*, *Journal of Archaeological Sciance*, N° 37, 2010, p.225-242.

3 : RAPPORTS D'OPÉRATIONS ET MÉMOIRES :

L'abréviation « R » correspond à « Rapport » et « M » à « Mémoire »

BENOIT <i>et alii</i> R-2014	BENOIT Loïc, LORPHELIN Auriane, TOURNIER Clément, Château-Neuf d'Allinges: Chapelle Castrale et cour haute, RFO d'étude de bâti, 2vol. , CIHAM, 2014.
BENOIT, DURIEZ R-2018	BENOIT Loïc, DURIEZ Mathilde, avec la collaboration de BAUDRY Georgie, VEISSIERE Olivier, Château des sires de Faucigny : La cour seigneuriale, RFO de fouilles archéologiques, SAPB, 2018.
BENOIT, DURIEZ R-2019	BENOIT Loïc, DURIEZ Mathilde, avec la collaboration de COUTTERAND Sylvain, VEISSIERE Olivier, Château des sires de Faucigny : La cour des prisons, RFO de fouilles archéologiques, SAPB, 2019.
BENOIT, DURIEZ R-2020	BENOIT Loïc, DURIEZ Mathilde, avec la collaboration de VEISSIERE Olivier, Château des sires de Faucigny : Les prisons, RFO de fouilles archéologiques, SAPB, 2020.
BENOIT, GUFFOND R-2018	BENOIT Loïc, GUFFOND Christophe avec la collaboration de DECROUEZ Danielle, Bonne : église Saint-Nicolas, RFO de fouille d'urgence, SAPB, 2018.
BENOIT, TOURNIER R-2017	BENOIT Loïc, TOURNIER Clément, avec la participation de CECI Liliana, VEISSIERE Olivier, Château médiéval de Clermont, RFO de sondages archéologiques, SAPB, 2017.
BOCQUET R-2003	BOCQUET Sylvie, Château comtal, Bonneville, Etude préalable au projet de restauration du château, RFO, ESPAHS, SRA, 2003.
BOCQUET R-2018	BOCQUET Sylvie, FRANC Odile, HORRY Alban, Bonneville (Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes) : Château, cours est, Rapport de diagnostic, INRAP, 2018.
BOCQUET R-2019	BOCQUET Sylvie, FRANC odile, GAUFFRE FAYOLLE Nadège, MILLE Pierre, Bonneville (Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes) : Réhabilitation des courtines est et sud des tours du château des Sires de Faucigny, RFO de fouille préventive, INRAP, 2019.
CECI, BENOIT R-2017	CECI Liliana, BENOIT Loïc, Église Saint-Pierre : Mur gouttereau nord-ouest, Châtillon-sur-Cluses. RFO de fouilles d'urgence, SAPB, 2017.
CHALMIN-SIROT R-1988	CHALMIN-SIROT Elisabeth, Rapport d'activité, Inventaire des résidences seigneuriales fortifiées dans l'ancien comté de Genève, Université Lumière - Lyon 2, 1988.

- CHALMIN-SIROT R-1992** Ead, Rapport d'activité, Les Résidences seigneuriales fortifiées dans l'ancien diocèse de Genève (Département de la Haute-Savoie), Université Lumière - Lyon 2, 1992.
- CHALMIN-SIROT R-1996** Ead, Rapport intermédiaire, Les résidences aristocratiques dans l'ancien diocèse de Genève XII^e-XV^e siècle, Université Lumière - Lyon 2, 1996.
- CHALMIN-SIROT R-1997** Ead, Rapport intermédiaire, Les résidences aristocratiques dans l'ancien diocèse de Genève XII^e-XV^e siècle, Université Lumière - Lyon 2, 1997.
- CHEVALIER R-2009** CHEVALIER Maud, Implantation et morphologie des résidences seigneuriales du canton de Seyssel (Haute- Savoie). Inventaire et cartographie, Rapport de stage, Service départemental d'archéologie de la Haute-Savoie, Université Lumière - Lyon 2, 2009.
- D'AGOSTINO et alii R-2009** D'AGOSTINO Laurent (dir.), GUFFOND Christophe, CECI Liliana, NAVETAT Mylène, La maison forte du Châtelet, RFO, 2 vol., 2009.
- D'AGOSTINO et alii R-2010** D'AGOSTINO Laurent (dir.), GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DEFLEURS Évelyne, CHEVALIER Maud, avec la participation de LAIDEBEUR Jocelyn, VEISSIERE Olivier, BELMONT Alain, Les sites castraux de la Haute-Savoie. RFO de prospection, 3vol. , SDAHS – Hadès, 2010.
- D'AGOSTINO et alii R-2010** D'AGOSTINO Laurent (dir.), GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DEFLEURS Évelyne, CHEVALIER Maud, avec la participation de LAIDEBEUR Jocelyn, VEISSIERE Olivier, BELMONT Alain, Les châteaux d'Allinges. RFO de fouilles programmées, 2vol. , SDAHS – Hadès, 2010.
- D'AGOSTINO et alii R-2011** D'AGOSTINO Laurent (dir.), GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DEFLEURS Évelyne, CHEVALIER Maud, avec la participation de LAIDEBEUR Jocelyn, VEISSIERE Olivier, BELMONT Alain, Les châteaux d'Allinges. RFO de fouilles programmées, 2vol. , SDAHS – Hadès, 2011.
- D'AGOSTINO et alii R-2012** D'AGOSTINO Laurent (dir.), GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DEFLEURS Évelyne, CHEVALIER Maud, avec la participation de LAIDEBEUR Jocelyn, VEISSIERE Olivier, BELMONT Alain, Les châteaux d'Allinges. RFO de fouilles programmées, 2vol. , SDAHS – Hadès, 2012.
- D'AGOSTINO, CHAUVIN-DEFLEURS R-2011** D'AGOSTINO Laurent (dir.), CHAUVIN-DEFLEURS Évelyne, Château de Regard – Clermont-en-Genevois, RFO de fouille préventives, 3vol. , Hadès, 2011

- D'AGOSTINO R-2016** D'AGOSTINO Laurent, Château des sires de Faucigny, Bonneville (74), RFO de fouilles préventives, Hadès, 2016.
- D'AGOSTINO, CHAUVIN-DEFLEURS R-2017** D'AGOSTINO Laurent (dir.), CHAUVIN-DEFLEURS Évelyne, Annecy, Musée-Château : Façades nord : delà tour du Trésor à la tour Saint-Pierre, RFO de fouille préventives, 2 vol., Eveha, 2017.
- DURIEZ 2018** DURIEZ Mathilde, Chartreuse de Notre-Dame de Mélan, RFO, 2018.
- GUFFOND 1998** GUFFOND Christophe, Le patrimoine bâti ou remanié entre 1815 et 1914 dans le canton de Bonneville, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Christian Sorrel, Université de Savoie, 1998
- LABORIER 2002** LABORIER Emmanuel, avec la participation de SAVAY-GUERRAZ Sophie, *Dingy-Saint-Clair : Le château*, RFO de fouille préventives, INRAP, 2002.
- MORTAMET R-1997** MORTAMET Jean-Gabriel (ACMH), Château de Clermont-en-Genevois, Rapport de reconnaissance des peintures murales, novembre 1997.
- NEZET-CELESTIN, DELOMIER 2009** NEZET-CELESTIN Monique, DELOMIER Chantal, Bonneville : 115 place de l'Hôtel de Ville, 199 boulevard des Allobroges, RFD, INRAP, 2009.
- RANDON, D'AGOSTINO R-2015** RANDON Cécile, D'AGOSTINO Laurent, *Les remparts et l'ancien château de Rumilly, Haute-Savoie*, Rapport d'étude architecturale et documentaire, 2 vol., Hadès, 2015.
- RAYNAUD, FONTANIER 1992** RAYNAUD Frédéric, FONTANIER Sophie, Ville de Bonneville : Lycée Guillaume Fichet, Sondages archéologiques, AFAN, Rapport de sondages, 1992.
- TOLLON 2004** THOLLON Gérard, Sondages dans la tour est, Château de Clermont-en-Genevois, avril 2004 [reconnaissance de peintures murales].
- TOLLEC R-2001** TOLLEC Laetitia, Recherche Iconographique. Châteaux, résidences et maisons fortes de Haute-Savoie, XI^e-XX^e siècle, Rapport de stage, Direction des Affaires Culturelles de la Haute-Savoie, sous la direction de CHORIER Corinne et SERRALONGUE Joël, 2001.

4 : ETUDE DE MOBILIER :

ALEXANDRE-BIDON 1996

ALEXANDRE-BIDON (D.), « Le linceul (textes et images, XIII^e - XV^e) », in : *Rencontre autour du linceul, actes de la journée d'étude organisée par le G.A.A.F.I.F. et le Service régional de l'archéologie de Haute-Normandie*, Reims, 1996.

ARCELIN, TUFFREAU-LIBRE 1998

ARCELIN Patrice, TUFFREAU-LIBRE Marie, La quantification des céramiques : conditions et protocoles, Actes de la table ronde du centre archéologique européen du Mont Beuvray, 7-9 avril, Collection Bibracte-2, Glux-en-Glenne, 1998.

BATAILLE 2008

BATAILLE (G.), *Les Celtes : des mobiliers aux cultes*, Dijon, 2008 (Collection Art, archéologie & patrimoine).

BAUDRY 2018

BAUDRY (G.), « 4.3.2. Étude du mobilier métallique », in : VERGINE (T.) dir., *Asnois (Nièvre), Rapport d'opération - recherches sur l'agglomération médiévale et moderne*, rapport de prospections et de fouille programmée, Dijon, S.R.A. Bourgogne, 2018, p. 63-70.

BAUDRY à paraître

BAUDRY (G.), « A.2.8. Inventaire et étude du mobilier métallique », in : Bichet (V.), Chevassu (V.) et Richard (H.) dir., *Programme de recherche ArchoPal Haut Jura central – Rapport d'activités 2018 – Secteur de Pontarlier, la Cluse-et-Mijoux, les Fourgs et les Hôpitaux-Vieux (Doubs, France)*, rapport de prospections et de fouille programmée, Besançon, S.R.A. Franche-Comté, à paraître, p. 205-220.

BERTHON 2013

BERTHON (A.-A.) dir., *Aspects de la culture matérielle médiévale et moderne: La Rochelle, XIII^e-XIX^e siècles : les objets archéologiques dans leur contexte*, Limoges, 2013.

BLONDEL 2007

BLONDEL (F.), *Contribution à l'étude des sanctuaires laténiens de Corent (Puy-de-Dôme) et Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) : l'exemple des clous, mémoire de master*, Université de Toulouse II Jean Jaurès, 2007.

BOURGEOIS, DEBORD 2009

BOURGEOIS (L.) et DEBORD (A.), *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an mil : Le Castrum d'Andone (Villejoubert, Charente) : publication des fouilles d'André Debord (1971-1995)*, Caen, 2009.

BRIAND et alii 2013

BRIAND (A.), DUBREUCQ (E.), DUCREUX (A.), FEUGERE (M.), GALTIER (C.), GIRARD (B.), JOSSET (D.), MULOT (A.), TAILLANDIER (V.) et TISSERAND (N.), « Le classement fonctionnel des mobiliers d'instrumentum », *Les nouvelles de l'archéologie*, t. 131, 2013, p. 13-17.

- BRUNNER 2007** BRUNNER (G.), « Eine Typologie von Hufnägeln als Mittel für Datierungen », *Mittelalter : Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins*, t. 12/1, 2007, p. 1-10.
- BUTTIN, PACHOUD-CHEVRIER 2002** BUTTIN Anne, PACHOUD-CHEVRIER Michelle, *Potiers et céramistes des pays de Savoie*, Le Viel Annecy, 2002, 261 p.
- CECI 2016** CECI Liliانا (dir.), « De la rose à l'oiseau : productions céramiques annéciennes de la fin du XVIII^e siècle et début du XIX^e siècle », *Culture* 74, n°20, Annecy, 2016, p. 114.
- CHAZOTTES, THUAUDET 2014** CHAZOTTES (M.-A.) et THUAUDET (O.), « L'utilisation des matières dures d'origine animale dans la production d'accessoires de la ceinture à la fin du Moyen Âge : quelques exemples provençaux », *Archéologie du Midi médiéval*, t. 32, 2014, p. 183-198.
- COLLECTIF 1993** Les Saintes Maries, les visitandines à Chalon-sur-Saône aux XVII^e - XVIII^e siècles, Ville de Chalon-sur-Saône, 1993, p. 202.
- COWGILL et alii 2000** COWGILL (J.), de NEERGAARD (M.) et GRIFFITHS (N.), *Knives and scabbards*, Woodbridge, 2000 (Medieval finds from excavations in London, 1).
- DEMIANS D'ARCHIMBAUD 1980** DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.), *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, 1980 (Mémoires d'archéologie méditerranéenne, 2).
- DEMIERRE et alii 2013** DEMIERRE (M.), DUBREUCQ (É.), GIRARD (B.) et ROUX (É.), « La quantification des mobiliers d'instrumentum. Une application récente. », *Les nouvelles de l'archéologie*, t. 131, 2013, p. 9-12.
- GIRARD-MILLEREAU 2010** GIRARD-MILLEREAU (B.), *Le mobilier métallique de l'âge du fer en Provence (VI^e – I^{er} siècles av. J.-C.) Contribution à l'étude des Celtes en France méditerranéenne*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, 2010.
- GUILLAUMET 2003** GUILLAUMET (J.-P.), *Paléomanufacture métallique : méthode d'étude*, 2003.
- HORRY 2015** HORRY Alban, « Poteries du quotidien en Rhône-Alpes - XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles », *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne*, n°43, A.L.P.A.R.A. - Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Châtillon-sur-Chalaronne, 2015, pp. 40-45.

- LAGANE 2011** LAGANE (C.), *Le mobilier en fer du quartier nord-ouest du bas castrum de Châluçet (Haute-Vienne) : vie quotidienne d'un enclos aristocratique aux XIII^e et XIV^e siècles*, mémoire de master, université de Poitiers, 2011.
- LEGROS 2015** LEGROS (V.), « Archéologie de l'objet métallique aux époques médiévale et moderne en Picardie : approches typologique et fonctionnelle », *Revue archéologique de Picardie*, n° 2015/1, 2015.
- PORTET 1998** PORTET (N.), *Essai sur la maréchalerie confronté à la ferrure des équidés au Moyen Âge*, mémoire de master, Université de Toulouse II - Le Mirail, 1998.
- SPIELMANN 2015** SPIELMANN (M.), « Les éléments métalliques », in : KOCH (J.) dir., *Châtenois, Bas-Rhin, Jardin du Presbytère, Un cimetière, un habitat aristocratique et un pressoir médiévaux*, rapport de fouille programmée, Strasbourg, S.R.A. Alsace, 2015, p. 76-82.
- THUAUDET 2015** THUAUDET (O.), *Les accessoires métalliques du vêtement et de la parure de corps en Provence du XI^e au XVI^e siècle : étude archéologique et approche croisée d'une production méconnue* (5 vol.), thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2015.
- TREFFORT 1996** TREFFORT (C.), « Quelques remarques sur l'iconographie du linceil au haut Moyen Âge », dans BONNABEL (L.) et CARRÉ (F.), *Rencontre autour du linceil*, actes de la journée d'étude organisée par le G.A.A.F.I.F. et le Service régional de l'archéologie de Haute-Normandie, Reims, 1996, p. 8-9.
- ZADORA-RIO et alii 1992** ZADORA-RIO (E.), GALINIE (H.), BARON (M.-C.), HUSI (P.), JOUQUAND (A.-M.), MARTINEAU (M.-C.), MASCLA (J.-M.), POIROT (A.), RODIER (X.) et THEUREAU (C.), « Fouilles et prospections à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire), rapport préliminaire 1986-1991 / Excavation and fieldwork in the parish of Rigny-Ussé (Indre-et-Loire), 1986-1991: interim report », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 31/1, 1992.

5 : GÉOLOGIE, GÉOMORPHOLOGIE :

- AMELOT, BOLOGNINI 2008** Amelot F. & bolognini D., 2008. - A la découverte des plus beaux paysages géologiques du Pays du Mont-Blanc. Musée régional des Sciences naturelles de Saint-Pierre & Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches. Programme Interreg IIIA Alcotra réalisé par le Centre de la Nature Montagnarde (CNM) au Château des Rubins, 74700 Sallanches et le Musée Régional des Sciences Naturelles (MRSN), au Château de St Pierre, St Pierre (Aoste).
- ARMAND 1978** Armand C., 1978 - Régime des eaux souterraines et paléomorphologie, géologie et hydrogéologie de la basse vallée de l'Arve (Haute-Savoie). Thèse Grenoble, non publiée, 303 p.
- BACONNAIS *et alii* 1981** Baconnais G., Doudoux B. & Nicoud G., 1981 - Les dépôts quaternaires des p r i n c i p a l e s vallées alpines et de l'avant pays molassique de Haute-Savoie, France. Conséquences hydrogéologiques. - C.R. Acad. Sc., 292 p.
- BARBIER 1875** Barbier P. V. 1875 - La Savoie industrielle: Mines et métaux, chaux, ciments, plâtres, poteries et tuileries, horlogerie, industries diverses. Mémoires de l'Académie de Savoie Chambéry, II, 752 p.
- BINI *et alii* 2009** Bini A., Buoncristiani J-F., Couterrand S., Ellwanger D., Felber M., Florineth D., Graf H. R., Keller O., Kelly M., Schlüchter C. & Schoeneich P. , 2009 - Carte de la Suisse durant la période glaciaire, 500 000^e (LGM).
- BROISE 1986** Broise P., 1986 - Antiquités gallo-romaines du Faucigny. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, XVIII, troisième livraison, p. 223-300.
- BURRI 1977** Burri M., 1977, - Sur l'extension des derniers glaciers rhodaniens dans le bassin lémanique. Bulletin de Géologie Lausanne, n° 223.
- CHAROLLAIS *et alii* 1975** Charollais J, Jan du Chêne R, Lombard A , Van Stuijvenberg J, 1975 - Contribution à l'étude des fysischs des environs de Bonneville (Haute-Savoie, France), Géologie Alpine, t. 51, , p. 25-34.
- CHAROLLAIS *et alii* 1979** Charollais J, Ruchat C., Ginet C., et al. 1979 - Carte géologique de la France 1/50 000, 678, Annecy-Bonneville, Éditions du BRGM, Orléans
- CHAROLLAIS *et alii* 1981** Charollais j, Ginet C, Huguency M, Müller J-P., 1981 a - Sur la présence de dents de mammifères à la base et dans la partie supérieure de la Molasse rouge du plateau des Bornes (Haute-Savoie, France. Eclogae geol. Helv., Basel, 74/1: 37-51.

- CHAROLLAIS *et alii* 1988** Charollais J., Busnardo R., Cardin M., Clavel B., Decrouez D., Delamette M., Gorin G., Lepiller M., Mondain P.H., Rosset J., Villars F., 1988 - Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille Annecy-Bonneville (678). Orléans: BRGM, 139p.
- CHAROLLAIS *et alii* 1996** Charollais J., Davaud E., Jamet M., 1996 - Evolution du bord oriental de la plate-forme jurassienne entre le Jurassique supérieur et l'Oligocène: modèle basé sur trois forages pétroliers (Haute-Savoie). *Géologie de la France*, n° 1, p. 25-42.
- CHAROLLAIS *et alii* 2007** Charollais J., Weidmann M., Berger J-P, Engesser B, Hotellier J-F, Gorin G, Reichenbacher B, Schäfer P, 2007 - La Molasse du bassin franco-genevois et son substratum *Arch.Sci.* 60 : 59-174.
- COUTTERAND 2005** Coutterand S., 2005 - Le massif du Mont Blanc au dernier maximum glaciaire. in Deline P., Giardino M. & Nicoud G., Le Quaternaire des vallées alpines, fronts glaciaires, mouvements de versants et comblements alluviaux dans les vallées de l'Arve, d'Aoste et de Suse, *Cahiers de Géographie* n°3, p. 80-82.
- COUTTERAND, NICLOUD 2005** Coutterand S. & Nicoud G., 2005 - Les stades de retrait du glacier de l'Arve entre le verrou de Cluses et l'ombilic de Chamonix au cours du Tardiglaciaire (vallée de l'Arve, Hautesavoie). *Quaternaire*, 16, (2), p. 85-94.
- COUTTERAND 2010** Coutterand S., 2010 - Etude géomorphologique des flux glaciaires dans les Alpes nord-occidentales au Pléistocène Récent. Du maximum de la dernière glaciation aux premières étapes de la déglaciation. Thèse, Chambéry, Université de Savoie, 468 p..
- COUTTERAND, AMELOT 2018** Coutterand S. & Amelot F. La plaine des Rocailles : aux origines d'une morphologie singulière. *Nature et patrimoine en Pays de Savoie*, 55, p. 2018.
- DELAMETTE 1993** Delamette M., 1993 - *Géologie du Pays du Mont-Blanc. 9 itinéraires à travers paysages et roches du Mont-Blanc et du Haut-Faucigny.* Editions Gap.
- DORTHE-MONACHON 1986** Dorthe-Monachon C., 1986 - Contribution à l'étude de la morphologie glaciaire de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie, France). Thèse, Université de Lausanne.
- DOUXAMI, DESCHAMPS 1905** Douxami H. & Deschamps J., 1905 - La molasse de Bonneville et ses fossiles (*Rev. savois.*, fasc. 4, p. 167-184).
- GIDON 1977** Gidon M., 1977 - Carte géologique simplifiée des environs septentrionaux de Bonneville redessinée sur la base de la carte géologique d'ensemble des Alpes occidentales, du Léman à Digne, au 1/250.000°

- KERIEN *et alii* 1998** Kerrien Y., Turrel C., Monjuvent G., Charollais J., Lombard A., Balmer F., Olmar F., Papillon R., Fontannaz L., Amberger G., Ruchat L., Grebert Y. & Marthaler M., 1998 - Carte géol. France, feuille Annemasse (654) au 1/50 000. Éditions du BRGM, Orléans
- LABHART, DECROUEZ 1997** Labhart T. et Decrouez D. - 1997 Géologie de la Suisse, Lausanne, Paris : Delachaux et Niestlé, 211 p.
- MARTHALER 2002** Marthaler M., 2002 - Le Cervin est-il africain ? Une histoire géologique entre les Alpes et notre planète. Ed. Loisirs et Pédagogie S.A., Lausanne, 96 p.
- MORET 1934** Moret L. - 1934 - Géologie du Massif des Bornes et des klippes préalpines des Armes et de Sulens (Haute Savoie) (Mém. Soc. Géol. France, Paris, nouvelle série, n° 22, 161 p.).
- MORTILLET 1858** Mortillet De, 1858 - Géologie et minéralogie de la Savoie, Chambéry, Imprimerie Nationale, 382 p.
- PENCK, BRUCKNER 1909** Penck A. & Brückner E. Die Alpen im Eiszeitalter. Tauchnitz, Leipzig, 1199 p. 1909.
- PREUSSER *et alii* 2011** Preusser F, Graf H R, Keller O, Krayss E, Schlüchter C, 2011 - Quaternary glaciation history of northern Switzerland Quaternary Science Journal Volume 60 / Number 2-3 / 282-305 / DOI 10.3285/eg.60.2-3.06
- RIGASSI 1957** Rigassi D. 1957. Le Tertiaire de la région genevoise et savoissienne. Bull. Ver. Schweizer. Petrol.-Geol. U. Ing. Basel, 24/66: 19-34.
- RIGASSI 1982** Rigassi D. 1982. Bassin molassique sud-occidental. Carte géologique interprétative (sans Quaternaire) au 1:200'000. In: Jung, P. (éd.).
- RIGASSI *et alii* 2007** Rigassi D, Charollais J, Weidmann M, Berger J-P, Engesser B, Hotellier J-F, Gorin G, Reichenbacher B, Schäfer P, 2007 - La Molasse du bassin franco-genevois et son substratum, Archives des Sciences, 60 : 59-174.
- TRIGANON *et alii* 2005** Triganon A., Nicoud G., Guiter F. & Blavoux B., 2005 - Contrôle de la construction de l'ensemble détritique de la région d'Évian par trois phases glaciaires durant le Würm. Quaternaire, 16, (1), p. 57-63.
- VIVIAN 2001** Vivian R, 2001 - Les glaciers du Mont-Blanc, La Fontaine de Siloé, 295 p.
- WEIDMANN *et alii* 1982** Weidmann M., Homewood P., Fasel J.M., 1982 - Sur les terrains subalpins et le Wildflysch entre Bulle et Montreux. Bull. Soc. vaud. sci. nat., vol. 362, 76, p. 151-183.